

La télévision publique gabonaise et les enjeux de construction d'une communauté nationale, 1963-2014

Marcy Ovoundaga

▶ **To cite this version:**

Marcy Ovoundaga. La télévision publique gabonaise et les enjeux de construction d'une communauté nationale, 1963-2014. Sciences de l'information et de la communication. Université Grenoble Alpes, 2017. Français. ⟨NNT : 2017GREAL021⟩. ⟨tel-01872591⟩

HAL Id: tel-01872591

https://theses.hal.science/tel-01872591v1

Submitted on 12 Sep 2018

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



HAL Authorization

Communauté
UNIVERSITÉ Grenoble Alpes

THÈSE

Pour obtenir le grade de
DOCTEUR DE LA COMMUNAUTE UNIVERSITE GRENOBLE ALPES

Spécialité : **sciences de l'information et de la communication**
Arrêté ministériel : 25 mai 2016

Présentée par

Marcy Delsione Ovoundaga

Thèse dirigée par **Benoît Lafon, professeur des universités, Université Grenoble Alpes**

préparée au sein du **Laboratoire Centre de Recherches sur les Enjeux de la Communication**
dans **l'École Doctorale Langues, Littératures et Sciences Humaines**

La télévision publique gabonaise et les enjeux de construction d'une communauté nationale, 1963-2014

Thèse soutenue publiquement le **1er décembre 2017**,
devant le jury composé de :

Madame, Marlène, Coulomb-Gully
Professeur des Universités, Universités, Toulouse Jean Jaurès, Président.
Monsieur, Tristan, Mattelart
Professeur des Universités, Institut Français de Presse, Université Paris 2, Rapporteur.
Madame, Isabelle, Pailliart
Professeur des Universités, Université Grenoble Alpes, Institut de la Communication et des Médias, Examinatrice.
Monsieur, Benoît, Lafon
Professeur des Universités, Université Grenoble Alpes, Institut de la Communication et des Médias, Membre.

À **Lessie Germaine**,

« *Tu n'es plus là où tu étais, mais tu es partout là où je suis* »

Victor Hugo

Remerciements

Nous aimerions tout d'abord remercier mon directeur de thèse monsieur Benoît Lafon pour son soutien scientifique et ses encouragements au cours de ces années de recherche. Ses conseils et sa lecture méticuleuse nous ont permis de préciser notre propos.

Nos remerciements s'étendent à l'ensemble des enseignants et membres du laboratoire GRESEC (groupe de recherches sur les enjeux de la communication), Isabelle Pailliart, Bertrand Cabedoche, Roselyne Ringoot, etc. Leurs différents conseils prodigués au cours des séminaires doctoraux nous ont permis de mieux cerner notre objet d'étude. À Razika Hammache pour son assistance administrative.

Nous adressons également nos remerciements au personnel de Gabon Télévision qui, malgré leurs prérogatives, ont facilité notre immersion au sein de cet établissement public.

La réalisation de ce travail n'aurait pas été possible sans la présence d'un cadre convivial et fraternel. À cet effet, nous remercions nos collègues doctorants du GRESEC (Simon, Matthieu, Grâce, Guylaine, Sarah, Courah). Ensuite, nous remercions nos ami(es) et frères qui nous ont accompagnés durant ce travail : Marina Nziengui, Jonas Ndeke, Laetitia Ayingone, Delcia Ndembi, Riva Mboumba, Sylvain D'Obame Edou, Ornella Kongonda, Souza Faubert, Marcelle Missanga, Noèl Kounta, Mpié Simba, Regis Angoundou, Jeffrey Onganga.

Enfin, nous tenons à remercier tous ceux qui, de près ou de loin, ont contribué à la réalisation de ce travail.

SOMMAIRE

Introduction générale…… 6

1 : Contexte d'étude : choix et intérêt du sujet …….. 7

2 : Du concept de nation, unité nationale, intégration nationale ou communauté nationale……... 11

3 : cadre théorique…….. 15

4: Problématique générale et hypothèses de recherche…….. 21

5 : Méthodes…….. 24

6 : Annonce du plan……... 26

Première partie : La construction d'une communauté nationale et le rôle social de la télévision publique gabonaise …… 27

Introduction de la première partie …… 28

Chapitre 1 : Les médias et la naissance de l'État Gabonais …. 29

1 : La naissance de l'État et l'avènement des médias…….. 29

2. La télévision et les attributs officiels de l'État…… 42

3 : Les médias et les autorités politiques de l'Etat…….. 47

Chapitre 2 : La télévision publique gabonaise, une institution de la construction nationale …… 52

1 : La naissance de la télévision publique gabonaise : RTG1..... 53

2: La définition du rôle social de la télévision publique et visé de construction d'une nation……. 60

3. Le développement du réseau télévisuel et la couverture du territoire national…… 70

4 : La création de la deuxième chaîne de télévision……. 81

Chapitre 3 : La Radiodiffusion Télévision Gabonaise chaîne 1 : entre instrument de gouvernementalité de l'État et appareil idéologique d'État…… 85

1 : De l'appropriation d'un instrument d'action publique au service des projets nationaux (1963-1968)…….. 86
2 : la RTG1 dans le contexte du parti unique (1968-1990)……. 96

3. De l'ouverture démocratique de 1990 à 2014 : Quel positionnement du média dans la mission d'intégration ?..... 111

Conclusion de la première partie…… 128

Deuxième partie de thèse: La télévision publique, Gabon Télévision, Tribune de la représentation de l'État et de la communauté nationale à travers le journal télévisé…129

Introduction de la deuxième partie…….. 130

Chapitre 4 : Le journal télévisé de Gabon Télévision : tribune politique nationale et principale vitrine de la nation Gabon…… 131

1 : Une émission d'actualité au cœur des programmes télévisés dans chaque état moderne..... 132

2 : Une tribune politique nationale pour le Gabon…… 138

3 : Le journal télévisé : l'expression des référents nationaux…… 149

Chapitre 5 : Des actualités diffusées aux journaux télévisés de Gabon Télévision : entre institutionnalisation et représentation des événements nationaux……. 162

1 : la construction de l'actualité télévisée…….. 164

2 : De l'organisation des actualités …….. 171

3 : la gestion d'un espace communicationnel…….. 179

Chapitre 6 : La présence des référents nationaux dans les dispositifs imagiers et langagiers des journaux de Gabon Télévision…… 187

1-Des principaux cadres médiatiques aux principaux plans filmiques des actualités……. 189

2 : les modes de figurations des dirigeants de l'État et des acteurs politiques……. 195

3 : les modes de méditions verbales aux journaux télévisés…… 207

Conclusion de la deuxième partie……. 228

Troisième partie : les producteurs du contenu et la conscience du rôle de construction nationale : l'énonciation audiovisuelle dans la représentation de la communauté nationale……. 229

Introduction de la troisième partie…….. 230

Chapitre 7 : le profil des producteurs du contenu de Gabon Télévision : entre la figure d'agents public et celle de médiateur dans une nation en construction…….. 231

1 : l'émergence des nouveaux corps de métiers au Gabon : Des journalistes aux autres agents de la télévision publique…… 232

2 : Du statut de fonctionnaire des travailleurs des médias publics au Gabon…… 237

3: Des missions du média aux rôles de médiateur…… 248

Chapitre 8 : le discours des agents de Gabon Télévision sur leur rôle dans la construction de la communauté nationale……. 258

1: Les agents de Gabon télévision et le rôle du média…… 259

2 : De l'avis des agents sur le positionnement journal télévisé dans le paysage médiatique gabonais……. 263

3 : De la perception du rôle des journalistes de Gabon Télévision et la mission de construction nationale…… 267

4 : De la part de l'énonciation audiovisuelle dans les journaux télévisés……. 277

Chapitre 9 : Les producteurs et la réforme de l'audiovisuel Public…… 287

1 : Les agents de Gabon Télévision et la réforme audiovisuelle……. 289

2 : La réforme et la situation des travailleurs de Gabon Télévision…. 295

3: Le personnel de Gabon Télévision : entre inquiétude et prouesse sur l'avenir du média……. 305

Conclusion de la troisième partie…… 308

Conclusion générale…….. 309

Annexe…… 314

Bibliographie et sources…… 420

Sources et bibliographie…… 420

Table des diagrammes……... 432

Tables des figures…….. 433

Table des graphiques…… 434

Table des tableaux…… 435

Table des matières……. 437

Introduction générale

1 : Contexte d'étude : choix et intérêt du sujet

Le Gabon est un pays d'Afrique Centrale. Il a une superficie de 267 667 km². Il est délimité à l'Ouest par l'Atlantique sur plus de 800 kilomètres, au Nord par la république du Cameroun, au Nord-Ouest par la Guinée Equatoriale, et à l'Est, il est jouxté par le Congo Brazzaville. Considéré comme l'un des pays faiblement peuplé d'Afrique, il compte environ 1.500.000 habitants, avec plus de cinquante groupes ethnolinguistiques. L'histoire de ce pays, de son peuplement et de sa construction en tant qu'État sont des problématiques qui mettent en scène l'histoire de la colonisation des États africains en générale et celle de la politique coloniale française en particulier. En effet, le Gabon est une ex-colonie française. Sa naissance en tant qu'État tire son essence de l'entreprise coloniale française qui a défini toutes les bases d'une structure étatique sur les plans politiques et administratifs. L'accession à la souveraineté internationale qu'obtient l'État Gabonais en 1960 s'effectue sur ces bases territoriales et administratives initiées par l'ancienne tutelle coloniale. Cet acte d'émancipation politique a bien évidemment consacré la naissance de la république Gabonaise, mais elle a également mis ses premiers dirigeants face à plusieurs impératifs. Ces obligations trouvaient leurs origines dans les mécanismes de gouvernances du jeune État. Il eut d'abord le souci de trouver la main d'œuvre suffisamment qualifiée et à même de prendre le relais à l'administration coloniale. Ensuite, il y avait ce souci de créer un environnement propice à l'ensemble des populations habitant ce nouveau territoire. Il était question de bâtir une nation, en transformant ce territoire d'encadrement en territoire d'appartenance. C'est sur ce second aspect que nous porterons essentiellement notre attention. Car l'arrivée des moyens de communication de masse dans ce pays a coïncidé avec cette période d'émancipation politique. Et dans ce contexte de naissance de l'État, les outils de communication ont été aussitôt mis au service de son développement.

C'est ainsi que dès la création de Radio Gabon en 1959, les dirigeants lui ont donné le statut d'organe d'information gouvernementale. L'arrivée de la télévision en 1963, soit trois ans après l'indépendance du pays, vivifia ce rôle des médias dans la construction de l'État. Ils la considèrent comme un outil de formation d'une nation. Un objectif politique qu'ils ont aussitôt cherché à atteindre au regard de la variété des groupes ethniques qui composent cette nouvelle unité politique. À son indépendance, ce pays hérite d'une population composite, avec notamment des communautés ethniques différentes. Des communautés culturelles qui n'ont parfois pas la même histoire et qui ne partagent pas dans la même langue. C'est notamment ce qui fait dire à Roland Pourtier que l'étendue d'Afrique centrale identifié « Gabon » depuis moins d'un demi-siècle ne renfermait aucune organisation de type étatique, aucun pôle interne sur lequel pût se greffer l'État moderne. Celui-ci a été une création de toutes pièces[1].

Etant clairement le fruit d'une construction coloniale, l'idée de former une nation était une priorité pour la classe politique. Il importait donc de favoriser le vivre ensemble de ces populations hétérogènes. Pour la réalisation de cet idéal, ils ont engagé plusieurs moyens, voire des institutions républicaines. Et parmi ces derniers, il appert que les médias et la télévision en particulier ont été mis en pole position. L'outil télévisuel devait semble-t-il favoriser l'avènement d'une conscience nationale pour faire participer chaque citoyen sans

[1] Emmanuel Terray*, L'Etat contemporain en Afrique*, Paris, L'Harmattan, 1987, p. 342

distinction aucune au destin commun de la nouvelle nation en construction. C'est dans ce contexte particulièrement animé par les enjeux de construction des identités nationales que les dirigeants africains en général et ceux gabonais en particulier ont défini le rôle social des médias publics.

Le projet de réalisation d'une unité nationale, tant recherché par les autorités gabonaises, n'est pas fortuit. Il trouve bien sa légitimité dans les péripéties qui ont suivi la naissance de ces États postcoloniaux. Ces derniers ont très vite connu des tensions diverses qui, pour la plupart, avaient pour origine des questions identitaires. En effet, depuis leur accession à la souveraineté internationale, ces nouveaux États ne cessent de faire face à des crises de tout genre. Le repli identitaire, la fracture du lien social et le refus du vivre ensemble sont souvent à l'origine de nombreux conflits. Patrice Yengo l'illustre bien dans un ouvrage intitulé, « *identités et démocratie* [2]». Dans cette œuvre, il nous laisse percevoir le génocide rwandais (1994) et les guerres civiles du Congo Brazzaville (1959, 1993 et 1994) comme des simples bipolarisations ethniques des conflits politiques. De plus, Armondo Cutolo ne précise-t-il pas qu'en Afrique les questions sur l'ethnicité, la citoyenneté ou l'autochtonie ont toujours été sujettes à caution. Pour appuyer ces propos, l'auteur parle de : « La côte d'Ivoire, où l'on s'est battu pour l'ivoirité, l'Afrique du Sud, où ont été agressé des travailleurs étrangers, ou encore le Rwanda où les Tutsi ont été présenté comme des allochtones « hamites » d'origines « éthiopique » ; […], le Cameroun, où les droits civiques et politiques des « allochtones » ont été remis en question[3] ».

Il appert clairement que dans certains États les questions d'identités, d'unité, et du vivre ensemble sont des véritables menaces pour la paix civile. Et l'initiative proposée par les premiers dirigeants Gabonais apparaît comme une politique avant-gardiste au vu de la nature composite de sa population.

Cependant, malgré le bien-fondé de ce projet politique et la bonne volonté des autorités, on constate malheureusement que les problèmes d'identité parsèment le tissu social Gabonais. Ceux-ci sont observables à travers le repli identitaire, le refus de voir certaines communautés tenir les rênes du pays, la perte des valeurs, etc. Les acteurs politiques ont toujours eu tendance à nier les pratiques politiques basées sur l'ethnie, celles-ci sont pourtant toujours observables sur le champ politique Gabonais. D'ailleurs, Roland Pourtier le spécifie bien : «« les rapports États-ethnies restent à vrai dire ambigus, car sous l'apparence d'un langage d'état qui les occulte, les groupes ethniques demeurent une réalité incontournable qui continue à imprégner les pratiques politiques[4]».

L'une des illustrations patente à cette situation fut perceptible lors des dernières élections présidentielles anticipées en 2009. En effet, certains slogans politiques lus, çà et là, ont révélé ce phénomène d'ethnicité dans la sphère politique. Les plus représentatifs d'entre eux furent,

[2] Yengo Patrice (dir), *Identités et démocraties*, Paris, L'Harmattan, 1987, 304p.

[3] Armondo Cutolo, « Populations, Citoyennetés et territoires : autochtonie et gouvernementalité en Afrique », in *Revue politique Africaine n°102, enjeux de l'autochtonie*, 2006, p.6.

[4] Emmanuel Terray, *Op.Cit.*, p. 351.

comme l'indique Mathilde Debain, « *Tout Sauf Ali* », et « *Tout sauf un Fang* [5]». Ces deux slogans traduisent purement et simplement le rejet de l'autre. Ils témoignent aussi bien de la fracture du vivre ensemble au Gabon. Le groupe ethnique *Fang* appartient pourtant à la nation gabonaise. Comme tous les autres groupes ethniques de cette nation. Un citoyen issu de la communauté *Fang* est autorisé à prendre les rênes du pays. Or, ce slogan tend à remettre totalement en cause toute la légitimité des ressortissants du groupe *Fang* à diriger. Ce fait montre vraisemblablement que l'unité nationale s'effrite à l'échelle politique. De plus, il démontre le repli identitaire dans une nation où la valeur du « vivre ensemble » est sans cesse rappelée dans les discours officiels.

Au regard donc de l'histoire de peuplement de ces États et des problèmes qui illustrent des tensions ethniques fragilisant de l'unité, de la paix civile, il nous paraît utile de mettre au goût du jour le rôle social de certains instruments qui participent pleinement au fonctionnement d'un pays. Pour notre part, nous avons décidé de travailler sur le média télévisuel. Et le sujet de notre étude est le suivant : la télévision publique Gabonaise et les enjeux de construction d'une communauté nationale de 1963 à 2014. En partant de sa naissance en 1963, nous ambitionnons d'analyser le rôle social de cette télévision et surtout cerner les enjeux qu'elles représentent dans le projet de construction d'une nation.

Au sujet de la télévision publique Gabonaise, il faut retenir qu'un certain nombre d'études ont été faites, bien que celles-ci ne soient pas assez exhaustives, nous pouvons relever deux principales investigations qui ont, selon nous, tenté d'analyser son fonctionnement et ont essayé de la positionner par rapport à certaines questions d'ordre politique et social. La première investigation est celle de Mavoungou Bouyou, intitulée : « Institution et publics de la Radio-Télévision au Gabon : essai sur la personnalisation du pouvoir à travers la communication politique par les médias[6] ». Dans ce travail, l'auteur aborde la question du rôle des médias publics en général et celui de la télévision en particulier dans la légitimation et la personnalisation du pouvoir politique en pleine période de parti unique. En considérant la télévision comme une institution, il y rappelle les différentes missions qui lui sont assignées, en faisant mention du projet politique d'intégration nationale tant désiré par les pouvoirs publics. Mais dans son analyse, il n'aborde pas cette question de façon frontale. Le rapprochement entre télévision et construction d'une nation est certes fait, mais il n y a pas une approche démonstrative qui concourt à nous montrer comment s'inscrit ce projet dans les missions sociales de cette chaîne publique ou même comment cette dernière s'y déploie pour la réalisation de cet idéal.

Toutefois, cette étude menée en plein régime de parti unique est une base pour notre présent travail. Elle a, plus ou moins, défini certains cadres sur lesquels nous allons analyser le rôle social de cette institution publique dans l'avènement d'une nation au Gabon.

En second lieu, nous relevons l'étude d'Arthur Djaboudi Sabi intitulée : les journalistes de la Radiodiffusion Télévision Gabonaise (R.T.G) : Profils et pratiques. Cette analyse

[5] Matilde Debain, « Chronique d'une victoire assurée. Retour sur la campagne présidentielle de 2009 au Gabon », *in Revue politique africaine n°115, Fin de règne au Gabon*, 2009, p.33.

[6] Vincent Mavoungou Bouyou, « Institutions et publics de la Radio –Télévision au Gabon : Essai sur la personnalisation du pouvoir à travers la communication politique par les médias », Thèse pour le doctorat de 3e cycle en sciences de l'information et de la communication. Option : science politique.

sociologique se focalise sur le travail journalistique dans les médias audiovisuels publics. Elle brosse dans son préambule un examen socio-historique qui détermine de façon globale leurs statuts et les visées des pouvoirs publics sur leurs missions. L'analyse socio-historique faite sur les profils des médiateurs est un jalon sur lequel il est nécessaire de se servir pour pouvoir saisir les évolutions observées sur leurs statuts professionnels. Mais une fois de plus, la question du rôle social de la télévision dans la construction d'une nation n'est abordée qu'à titre indicatif. Et ce surtout, dans le rappel des considérations des autorités dirigeantes sur la problématique des missions des médias. Cette investigation nous ouvre donc la voie dans la perspective claire et nette de voir comment s'est inscrit cette intentionnalité politique dans le rôle social de cette chaîne, ou même si un réel rapport entre télévision et nation a été clairement établi.

Dans d'autres espaces sociaux, la question du rapport entre la télévision et la cohésion sociale ou l'intégration nationale est bien définie. Plusieurs études sont pertinentes à ce sujet. Nous n'avons pas la prétention de tous les énumérer ici. Mais tout au long de notre travail, ils seront perceptibles dans notre trace écrite. Si certains d'entre eux traitent de l'impact des médias en général et de la télévision en particulier dans la fabrication d'une nation, l'intégration nationale à une échelle globale. D'autres par contre s'installent dans une échelle locale, pour montrer comment se jouent les liens entre médias et l'affirmation d'une identité locale ou encore nationale. C'est notamment le cas pour cette étude réalisée sur l'espace Français par Benoît Lafon intitulée : « La télévision régionale, socio-histoire d'un dispositif d'intégration politique nationale : Le cas des journaux télévisées Midi-Pyrenéens (1963-2000) [7]». Dans cette recherche, il démontre comment l'État cherche à réaliser l'uniformisation politique et culturelle à travers le service public de l'audiovisuel. Autrement dit, il montre comment l'histoire du service de l'audiovisuel français s'inscrit dans la volonté d'intégration nationale. S'appuyant sur la télévision régionale et sur les journaux télévisés spécifiquement, la démarche employée par cet auteur retient particulièrement notre attention. Car elle nous montre comment la télévision, à travers la diffusion des informations conformes aux vues gouvernementales, constitue un enjeu essentiel de l'action politique.

Par ailleurs, certains travaux en sciences de l'information et de la communication fixent bien les rapports entre médias et territoire. Isabelle Paillart avance notamment cette thèse en parlant des rapports qu'entretiennent les médias avec la territorialité. En s'appuyant sur la position d'un média local, elle prouve comment celui-ci affirme cette identité locale. Et elle les place comme des éléments de solidification d'une société[8]. En se situant dans l'histoire de la construction de l'État Gabonais, on cerne mieux le contexte de la colonisation qui administrait le territoire Gabonais conjointement avec d'autres, dans l'ensemble territoriale dénommée Afrique Equatoriale Française (A.E.F). Cette piste de recherche nous permet d'apprécier les différentes expressions de territorialités observées dans les moyens de communications de ces nouvelles structures politiques autonomes.

Au regard de tous ces aspects énumérés plus haut, nous pouvons avancer que l'intérêt et les enjeux sociaux de notre étude se perçoivent sur plusieurs plans. D'abord sur le plan

[7] Benoît Lafon, « La télévision régionale, socio-histoire d'un dispositif d'intégration politique nationale : Le cas des journaux télévisées Midi-Pyrenéens (1963-2000) », thèse pour le doctorat de science politique à l'Université des sciences sociales Toulouse 1, 2000,

[8] Isabelle Paillart, *Les territoires de la communication*, Grenoble, PUG, 1993, p.10.

fonctionnel, parce qu'elle nous permettra d'apprécier le rôle social de la télévision publique en tenant compte de l'évolution du contexte politique. Ensuite, sur un aspect symbolique, en s'appuyant sur les relations entre médias et identités territoriales, elle nous donnera l'occasion de dévoiler les enjeux de ce média sur la construction d'une communauté nationale, l'unité nationale et le maintien de la paix civile. Enfin, en se situant sur un cadre institutionnel, si les différentes volontés politiques sont inscrites dans les missions dudit média, cet examen nous donnera donc l'opportunité de cerner comment l'État se dote d'une institution qu'il met au service de sa gouvernabilité.

2 : Du concept de nation, unité nationale, intégration nationale ou communauté nationale

Notre présente recherche s'articule autour d'un concept qu'il faudra bien définir et cerner pour mener à bien notre travail. Il s'agit du concept de « Nation » sur lequel se greffent plusieurs autres terminologies comme celle de « communauté nationale ». Le concept de nation est usité par plusieurs disciplines en sciences humaines et sociales. Ainsi, plusieurs de ces définitions découlent donc des champs politiques, anthropologiques, sociologiques, historiques, pour ne citer que ceux-là. Mais l'ensemble de ces disciplines proposent des acceptions de ce concept en se reposant sur des expériences sociales précises ou en se servant des présupposés scientifiques bien établis. Ce faisant, avant de se lancer dans une détermination ou encore un choix de l'acception que nous jugeons pertinente pour notre analyse, il serait donc nécessaire ici de souligner les spécificités de l'expérience gabonaise.

Sur l'histoire de la construction de l'État Gabonais, il y a une réalité qui est reconnue par l'ensemble des historiens et universitaires Gabonais. Ils attestent que l'État est né sans socle historique ancien, il n'a pas été précédé de la nation[9]. Cet état de fait conforte la spécificité de ce pays qui est habité par une pluralité des nationalités découlant de cheminements historiques divers. C'est justement cette spécificité qui la met dans une voie de construction. Et celle-ci ne peut se limiter à un cadre administratif, car elle se doit de toucher le tissu social pour le rendre conforme à la politique établie. Pour la plupart des pays francophones d'Afriques, la logique politique installée était celle d'un État unitaire qui se devait de régner au-delà des ethnies, ou des groupes diverses. C'est d'ailleurs ce que rapporte Jean Tournon : « quant aux francophones d'Afrique, après avoir été classiquement unifiés contre le colonisateur mais selon ses frontières des chefs sacralisées, ils se sont retrouvés à pratiquer un étatisme enclin, suivant le modèle français, à ne pas s'encombrer d'appartenances ethniques jugées désuètes et suspectes ou, suivant le modèle du Sud, à les instrumentaliser, mais dans tous les cas à ne pas se laisser dériver d'un idéal unitaire (…) [10]». L'adoption de cet idéal unitaire au Gabon a conduit la grande majorité de ces leaders à produire un discours en faveur de la nation. Une idée de nation qui se devait donc d'être la base unitaire de cette multiplicité ethnique n'ayant pas un patrimoine culturel commun.

[9] André Wilson Ndombet, *la transmission de l'Etat national colonial au Gabon (1946-1966) Institutions, élites et crises*, Paris, Karthala, 2009, p. 178.
[10] Jean Tournon, Ramon Maiz, *Ethnicisme et politique*, Paris, L'Harmattan, p. 11.

Dans cette configuration, il y a lieu de réellement cerner le type d'acception au concept de nation qui puisse au mieux renvoyer à la réalité gabonaise. Car, l'une des acceptions le plus souvent usitée est celle qui met en scène l'idée de partage d'un héritage symbolique et matériel commun défendu par Ernest Renan[11]. Pour ce dernier et pour beaucoup d'autres politologues, appartenir à une nation, c'est être un des héritiers de ce patrimoine commun et indivisible, le connaître et le révérer[12]. Cette conception qui semble mettre en première ligne la reconnaissance d'un patrimoine culturel commun ne cadre pas avec la nature composite des populations Gabonaises. La multiplicité des cultures issues de chaque groupe ethnolinguistique étant une caractéristique propre à cette nouvelle société.

D'autres approches définitionnelles de ce concept s'appuient sur l'aspect temporel pour mieux l'appréhender et le situer dans le contexte africain en général et Gabonais en particulier. C'est ce que tente de faire Daniel Franck Idiata en puisant dans les conceptions développées par Ernest Renan pour définir la nation comme étant une âme qui met en jeux deux principes fondamentaux : « L'un est dans le passé, l'autre dans le présent. L'un est la possession en commun d'un riche legs de souvenirs ; l'autre est le consentement actuel, le désir de vivre ensemble, la volonté de continuer à faire valoir l'héritage qu'on a reçu indivis [13]». Si le passé est donc une affaire d'un legs basé sur une histoire commune où les origines communes, les éléments de culture sont mis en avant, le présent lui, tient compte du construit social tel qu'il est constitué, tel qu'il s'organise et de la manière dont il souhaite se projeter dans l'avenir. La précision faite par Franck Idiata tend à relativiser la puissance d'un legs passé ayant une essence culturelle. Et elle cerne par la même voie le contexte dans lequel se retrouve le Gabon. N'oublions pas que cet État n'a pas une grande sédimentation nationale. D'autant plus que les principes d'organisation d'un État unitaire lui ont été transférés par l'État-colonial Français de 1946 à 1960[14]. Le destin commun de ces populations a commencé lorsqu'elles ont été rassemblées en unité politique par l'entreprise coloniale. Et plus tard, lorsqu'il s'est agi de lutter pour leur émancipation politique. Le mouvement en faveur d'une unité, la ferveur autour du projet de nation à trouver son terrain d'exploitation après la déclaration d'indépendance de 1960. L'aspect du présent que véhicule ici Franck Idiata trouve son fondement dans le grand besoin de justifier une appartenance à un territoire, d'appeler l'ensemble des populations à y adhérer pour construire désormais une destinée commune. C'est sans doute ce qui a conduit plusieurs autorités politiques à ouvertement manifester le désir de construire une nation ou encore à déclarer ouvertement que le nouveau pays qui venait de prendre son indépendance en 1960 était une nation, unie et indivisible. Une telle volonté politique répondait aux principes d'un État unitaire. À ce sujet, Anne-Marie Thiesse ne dit-elle pas que : « La véritable naissance d'une nation, c'est le moment où une poignée d'individus déclare qu'elle existe et entreprend de le prouver[15] ». Les discours et autres déclarations officielles n'ont pas seulement jeté uniquement les jalons d'une volonté politique, ils marquaient également la naissance de cette nation Gabonaise.

[11] Ernest Renan cité par Anne-Marie Thiesse, *La création des identités nationales*, Paris, Pao Editions du Seuil, , 2001, p. 12.
[12] Id.,
[13] Daniel Franck Idiata, *le reflet du miroir : Le Gabon face à ses identités,* Libreville, Les éditions du CENAREST, 2016, p. 43.
[14] André Wilson Ndombet, *Op.cit.*, P. 11.
[15] Anne-Marie Thiesse, *Op.cit.*, p.11.

Les différentes approches proposées plus haut, bien que nous permettant de souligner la spécificité de la situation Gabonaise, ne nous donnent pas entièrement la possibilité de cerner comment la question de l'appartenance à un même territoire s'inscrit à l'intérieure du tissu social, comment elle se place au-dessus des différents groupes ethnolinguistiques. Dans cette lancée, les conceptions développées par les tenants des culturals studies, au mieux certaines considérations anthropologiques développées par Benedict Anderson semblent nous apporter de la matière. En effet, dans l'approche des culturals studies, le concept de nation a souvent été considéré comme une construction permanente et non une donnée fluide. En s'accordant avec le contexte gabonais, la définition proposée par Benedict Anderson semble très pertinente. Cette dernière définit la nation comme étant : « une communauté politique imaginaire, et imaginée comme intrinsèquement limitée et souveraine[16]». Cette définition nous interpelle particulièrement. Car elle met en scène l'idée de communauté. Autrement dit, elle s'intéresse au caractère composite des populations d'un territoire donné. Des populations qui ne sont pas obligés de justifier une origine commune ou même se connaître. D'autant plus que l'imaginaire prôné par l'auteur fait ressortir l'idée selon laquelle : « même les membres de la plus petite des nations ne connaîtront jamais la plupart de leurs concitoyens : jamais ils ne les croiseront ni n'entendront parler d'eux, bien que dans l'esprit de chacun vivent de leur communion [17]». Autrement dit, la plupart des gabonais par exemple ne se rencontreront jamais. Mais, l'essentiel est qu'ils aient en chacun d'eux l'esprit d'appartenance à une même communauté (la nation gabonaise). Cette définition met bien en jeu l'imaginaire national qui cadre avec la construction des États postcoloniaux d'Afrique.

Ainsi présenté, on peut avancer aisément que l'idéal à atteindre pour ces pays est donc la construction d'une communauté imaginée, au mieux la construction d'une communauté nationale. C'est notamment sur cette base que nous avons formulé notre sujet de recherche comme suit : la télévision publique Gabonaise et les enjeux de construction d'une communauté nationale. Cette formulation s'appuie sur la volonté politique annoncée de bâtir une nation, une communauté imaginée. Mais autour de ce projet politique, il y a un bon nombre de notions ou terminologies qui nous renvoient tous à cette même réalité. Cela est le cas pour les notions suivantes : unité nationale, identité nationale, intégration nationale, etc. L'histoire politique du pays montre à suffisance que la problématique de l'identité et les questions de nationalité ont toujours tourné autour de ces termes. Et pour preuve, l'instauration du parti unique en 1968, présenté comme le projet politique idéal pour l'avènement d'une nation, a été grandement popularisée sous le terme d'unité nationale par les pouvoirs publics. Bien qu'ils puissent présenter quelques différences dans certaines situations, leurs usages publics se fondent essentiellement dans cet esprit de nation. Sinon, sur la scène publique gabonaise, l'ensemble des problèmes qui touchent au fondement de cette nation en construction, sont le plus souvent formulés sous le sceau de l'identité nationale. Des acteurs sociaux font souvent mention de la construction sociale de l'identité. Cette façon de faire est à appréhender au sens d'Yves Déloge qui la présente comme cette intention qui vise à représenter un groupe comme homogène, identique et identifiable.[18] Elle est centrale dans

[16] Benedict Anderson, *l'imaginaire national. Réflexions sur l'origine et l'essor du nationalisme*, La Découverte et Syros, Paris, 2002, p. 19.
[17] *Id.*
[18] Yves Déloges, « la Nation entre Identité et altérité, fragments de l'identité nationale » in - CURAP, *La gouvernabilité*, Paris, PUF, 1996, P.282-283.

l'appareil d'État, car dans certains pays c'est sur elle que s'appuient les citoyens pour reconnaître une appartenance à une communauté de valeurs. Son usage politique est souvent sujet à caution. Le champ politique l'emploie le plus souvent dans des registres divisionnistes, conduisant au repli ou encore à la stigmatisation[19]. Mais au-delà de ce fait, comme nous le montre Franck Idiata, c'est autour de cette notion que les Gabonais structurent l'imaginaire d'une nation[20] en se référant à des symboles communs qui sont le drapeau national, l'hymne national, le blason de la république pour ne citer que ceux-là.

En somme, dans notre présente investigation, en s'accordant avec le processus de naissance de l'État-Gabonais, nous cernons le concept de nation en s'appuyant sur la définition de Bénédict Anderson qui la définit comme étant une communauté politique imaginaire et imaginée. Ce faisant, le projet politique de sa construction amorcé en 1960 peut bien être entendu comme une ambition de construction d'une communauté imaginée, d'une communauté nationale. Comme l'indique la célèbre formule d'Ernest Renan : l'existence d'une nation est un plébiscite de tous les jours. Cette précision exclut d'emblée toute forme de fixité à cette entreprise. Elle atteste par contre que c'est une permanence. En ce sens, les objectifs poursuivis par les premiers leaders Gabonais demeurent toujours pertinents, car faire vivre un esprit national est une constance qui se doit d'être observable dans tous les appareils institutionnels d'État ou non. Dans cette perspective un rapprochement entre médias publics et essor national ne peut être inévitable. Et l'analyse de leur imbrication est légitime à n'importe quel temps.

Mais l'étude d'un tel rapport nous amène irrémédiablement sur d'autres voies qui convoque non seulement l'histoire des médias publics en général et celle de la télévision publique en particulier, et nous oblige à avoir recours à l'analyse institutionnelle au regard du contexte de naissance des institutions publiques et de l'assignation de leurs différentes missions. L'examen du rapport entre télévision publique et construction d'une communauté nous conduit sur un chemin interdisciplinaire qu'il est nécessaire de cadrer en tenant compte dans notre champ disciplinaire : les sciences de l'information et de la communication.

[19] Gerard Noirel, se focalisant sur le champ politique français, porte des critiques sur l'usage politiques de l'identité nationale. Il dit à ce sujet que cette expression a été , le plus souvent, utilisée pour stigmatiser les immigrés, en fabricant un clivage artificiel entre « eux » et « nous ». (Gérard Noirel, *À quoi sert l'identité nationale*, Agone, Paris, 2007, 145p). En Afrique, et au Gabon en particulier les acteurs politiques s'en servent souvent pour mettre sur la place publique les questions d'autochtonie et de naturalisation.

[20] Franck Idiata dans son ouvrage sur l'identité nationale au Gabon a mené une enquête auprès des citoyens de ce pays, pour voir comment ces derniers structurent leur imaginaire national. Pour ce faire, il a, parmi plusieurs questions, posé des questions sur des éléments constitutifs de l'identité nationale et les symboles de l'identité nationale. Il ressort de cette enquête que le drapeau national, l'hymne national et d'autres attributs officiels sont considérés comme des ciments de la nation Gabonaise. (Franck Idiata, *Op.Cit.*, p. 62).

3 : cadre théorique

L'interdisciplinarité est fondatrice des sciences de l'information et de la communication. Cette situation est due au fait que certains de ses objets d'investigations sont largement étudiés dans d'autres champs disciplinaires. Mais cela s'explique également par le fait que certains concepts ou notions usitées en sciences de l'information et de la communication sont à la croisée des disciplines en sciences humaines et sociales. Notre présente thématique nous ramène au cœur de cette interdisciplinarité, au regard de nombreux domaines qui se rapportent à notre objet. En effet, réaliser une étude sur la télévision publique gabonaise, c'est accepter d'investir d'emblée le terrain d'un outil qui a été témoin de l'évolution socio-politique de ce pays. Car, naissant en plein contexte de formation de l'État, en pleine période de mise en place de la nouvelle administration, des institutions utiles à son fonctionnement. Ce faisant, un tel examen nous conduit irrémédiablement sur le champ historique et politique gabonais.

Pour notre analyse, nous avons décidé de croiser plusieurs approches théoriques des sciences humaines et sociales en général, et des sciences de l'information et de la communication en particulier. L'une de notre première ambition est d'asseoir une socio-histoire de la télévision gabonaise en la centrant sur une approche institutionnelle des moyens de l'information et de la communication.

3.1 : Vers une approche institutionnelle des moyens de communication

L'approche institutionnelle ou encore l'analyse institutionnelle est définie comme étant une théorie et en même temps une pratique. Elle intervient aussi bien dans la recherche action que dans la recherche fondamentale. Elle s'est développée dans plusieurs disciplines : Psychanalyse, sociologie, psychologie, science politique, etc. Et le point focal de cette approche est d'avoir basé sa construction autour d'une notion capitale. En effet, comme le spécifie si bien Jacques Chevallier : « Toute méthode est bâtie autour d'une notion clef, servant à la fois à décrire, analyser et expliquer les phénomènes observés. Pour l'analyse institutionnelle, cette notion clef est celle d'institution[21] ». L'approche institutionnelle repose donc sur une notion centrale qui est celle d'institution. C'est une approche qui se donne pour ambition d'étudier les phénomènes sociaux à travers le prisme de l'institution. Cette centration autour de la notion d'institution a fait en sorte qu'elle puisse être prisée en droit et science politique. On la considère souvent comme une démarche obligatoire pour certaines études juridiques et administratives.

Si ainsi présenté, nous arrivons déjà à cerner cette approche théorique, il nous reste maintenant à définir la notion d'institution pour l'appréhender complètement.

Le terme d'institution a toujours posé problème. Ceci à cause de sa polysémie mais en grande partie à cause de certaines considérations disciplinaires en sciences humaines et sociales. Notre but ici n'est pas de faire le recensement de l'ensemble des définitions proposées par ces différents champs disciplinaires. Mais nous voulons par contre faire le choix parmi certaines acceptions majeures de cette notion pour mieux canaliser notre étude sur la télévision publique gabonaise. À ce sujet, Jacques Chevalier dit que : « le terme

[21] Jacques Chevallier, « l'analyse institutionnelle » *In L'Institution*, Paris, Puf, 1981, P.5.

d'institution recouvre deux acceptions différentes qui débouchent sur deux conceptions possibles de l'analyse institutionnelle. Par institution, on peut entendre, ou bien les formes sociales établies, ou bien les processus par lesquels la société s'organise[22]».

Jacques Chevallier met en avant deux acceptions de l'institution qui sont déterminantes dans la manière de la définir. La première la considère comme une forme sociale établie et la seconde la situe comme les processus par lesquels la société s'organise. La particularité de ces deux acceptions est qu'elles conduisent à l'adoption des postures différentes selon les courants de pensées en sciences humaines et sociales. En effet, entre par exemple, les considérations constructivistes qui proposent de faire l'étude des phénomènes sociaux en s'appuyant sur la logique de construction, en étudiant leurs genèses ; la logique fonctionnaliste qui analyse les faits sociaux au regard des fonctions qu'ils remplissent dans un système social ; et le courant structuraliste qui affirme la primauté de l'idée de structure comme élément de base à l'analyse de chaque fait ; l'inclinaison qui sera la nôtre pour une acception de la notion d'institution, nous inscrira nécessairement dans l'une de ces considérations.

Pour notre part, en tenant compte du contexte de création et de formation de l'État gabonais, de la mise en place de ses structures administratives et institutionnelles, nous considérerons la télévision publique gabonaise comme une institution, c'est-à-dire une forme sociale établie par les autorités gouvernantes de ce pays. Selon Jacques Chevallier, une analyse institutionnelle qui se fonde sur cette acception s'inscrit souvent dans deux perspectives, soit elle s'intéresse aux valeurs fondamentales et communes que véhiculent ces formes sociales instituées ; soit elle étudie leur appartenance à un même ordre de domination. En d'autres termes, il s'agit de l'étude du rapport de ces institutions à l'État qui est considéré comme l'ordre de domination et puissance organisatrice de la vie en société. Au sens large, l'État est elle-même une institution unificatrice en permanente construction qui déploie son action par l'entremise de ces formes sociales établies. Ce faisant, l'examen de l'institution télévisuelle gabonaise est donc une autre manière d'étudier la nature de l'État au Gabon, et surtout de voir comment il organise ses rapports avec ces différentes institutions qui la sous-tendent.

En Considérant ce média public comme une forme sociale établie, nous serons emmené à étudier sa fondation, son historicité et les voies de son institutionnalisation. Si une telle ambition nous situe dans une perspective socio-historique, il faut également signaler que ce choix définitionnel nous inscrit dans le courant de pensée constructiviste. Car il s'agit ici de faire la genèse de cette institution tout en la rattachant à un ordre de domination, l'État gabonais. Il sera question de refaire la généalogie de cette institution publique en mettant au goût du jour les bases sur lesquelles elle s'est construite. De telles structures sont construites sous l'impulsion des visions politiques qui peuvent être discutées (action parlementaire) et des dispositions statutaires qui assurent leur fonctionnement. Faire l'étude de leur genèse, c'est aussi étudier les formes de politiques qui ont influées sur la mise en place de leurs statuts et la définition de leurs rôles sociaux. C'est l'une des raisons pour laquelle l'analyse institutionnelle de la télévision publique gabonaise peut être aussi appréhendée comme la manière dont l'État se dote d'un instrument de gouvernementalité.

[22] Jacques Chevallier, *Op.cit.*, p.6.

3.2: De la réappropriation de la notion de gouvernementalité de Foucault à l'instrumentation publique de Pierre Lascoumes

Le terme de gouvernementalité tire son essence des cours de Michel Foucault dans son ambition d'étudier les nouvelles formes de rationalité gouvernementale. Tout débute lorsqu'il décide de recadrer théoriquement son cours au collège de France qui portait initialement sur les dispositifs de sécurité pour s'intéresser aux généalogies de l'État moderne dans sa mission de gestion des populations. C'est vraisemblablement cette ambition qui l'a conduit à cadrer ses investigations sur une histoire de la gouvernementalité.

Mais la gouvernementalité, qu'est-ce-que c'est exactement ?

Avant de cerner la définition que Foucault propose à cette terminologie, il est important de relire les postulats sur lesquels il s'est appuyé pour y parvenir. En gros, il s'agit de se rapporter à la généalogie d'un terme qui sera plus ou moins central pour une partie de notre travail. Pour définir le terme de gouvernementalité, l'auteur s'est servi de plusieurs articulations qui ont été quelques fois transitive dans l'histoire de la gouvernance de l'État.

Pour ce qui nous concerne, loin de prétendre à l'exhaustivité, nous avons décidé de ne rapporter ici que trois de ces articulations. Il s'agit entre autre du gouvernement et ses formes, du gouvernement et ses fins et du passage de l'art de gouverner à la science politique. En effet, Foucault part du problème du gouvernement au 16e siècle pour relever la multiplicité des pratiques de gouvernement (gouvernement de soi, gouvernement des âmes, gouvernement des enfants, etc.). Selon lui, durant cette période la gestion gouvernementale commence à centrer son attention sur la population. Il fait la constatation que le problème de gouvernement s'est posé avec acuité lorsqu'il s'est agi de gérer des populations en Europe et dans le reste du monde à partir du 16e siècle lors de l'avènement des États territoriaux, administratifs, coloniaux. Plusieurs questionnements accompagnent son raisonnement dont les plus pertinentes, selon nous, sont les suivantes : « Comment se gouverner ? Comment être gouverné ? Comment gouverner les autres ? Par qui doit-on être gouverné ? Comment faire pour être le meilleur possible ? [23]». Ces questionnements traitent aussi bien de la question de nature et des formes du gouvernement qui se précisent dès le 18e siècle. Mais elles marquent également les principes de gouvernement d'un État.

En parlant de formes de gouvernement, François La Mothe Le Voyer proposa une typologie qui relevait chacune d'un champ ou d'une science différente :

« le gouvernement de soi-même qui relève de la morale ; l'art de gouverner pour une famille comme il le fait, et qui relève de l'économie, et enfin, la science de bien gouverner l'État qui, elle relève de la politique[24]».

Bien que montrant la complémentarité, entre ces trois formes de gouvernement par le principe de continuité ascendante, Foucault assure néanmoins la primauté de la troisième

[23] Michel Foucault, , *Sécurité, territoire, population*, cours au Collège de France, 1977-1978, Paris, Gallimard Seuil, 1978 p.95.
[24] François La Mothe Le Voyer cité par Michel Foucault, *Op.Cit.,* P.97.

forme, la science de bien gouverner l'État. C'est notamment sur elle qu'il jette son dévolu pour asseoir son principe de gouvernementalité.

Après avoir exposé les formes de gouvernement, il s'appuie également sur les objectifs d'un gouvernement pour construire son principe de gouvernementalité. Pour ce faire, il considère le gouvernement comme étant « […] droite disposition des choses, desquelles on prend charge pour les conduire jusqu'à fin convenable.[25]». Partant de cette définition, il déduit qu'un gouvernement vise en réalité une pluralité des fins. Il a plusieurs objectifs à atteindre. Mieux, l'objet d'un gouvernement se trouve dans les choses qu'il dispose (dispose est à cerner au sens de diriger), et dans cette situation, les instruments du gouvernement loin d'être uniquement des lois, ils seront des tactiques diverses qui peuvent être observables dans l'action institutionnelle.

C'est justement après avoir fait la genèse du gouvernement comme système de gestion étatique, de ses multiples formes et de ses fins que Foucault propose une définition de la notion de la gouvernementalité en la fixant sur trois domaines précis. Dans ces trois propositions définitionnelles, il expose les réalités gouvernementales que celles-ci renferment.

Premièrement, par gouvernementalité, Foucault entend :

« l'ensemble constitué par les institutions, les procédures, analyses et réflexions, les calculs et les tactiques qui permettent d'exercer cette forme bien spécifique, quoique très complexe, de pouvoir qui a pour cible principale la population, pour forme majeure de savoir l'économie politique, pour instrument technique essentiel les dispositifs de sécurité[26] ».

Ensuite, Par cette notion, il entend également : « la tendance, la ligne de force qui, dans tout l'occident, n'a cessé de conduire, et depuis fort longtemps, vers la prééminence de type de pouvoir qu'on peut appeler gouvernement sur tous les autres : souveraineté, discipline, et qui a amené, d'une part, le développement de toute une série d'appareils spécifiques de gouvernement [et, d'autre part], le développement de toute une série de savoirs[27]».

Enfin, par gouvernementalité l'auteur entend mettre en lumière : « le processus, ou plutôt le résultat du processus par lequel l'état de justice du Moyen-Age, devenu aux XV et XVIe siècles Etat administratif, s'est trouvé petit à petit gouvernementalisé [28]»

Au-delà du fait que par ces trois définitions, on voit clairement que la gouvernementalité est une forme d'étatisation de la société à travers le pouvoir gouvernemental, il y a que ces définitions exposent trois formes de pouvoir qui s'expriment aussi bien dans les instruments d'état que sont les institutions, que dans leur nature même et leur organisation. C'est parmi ces trois propositions que nous devons choisir la conception qui sied à notre analyse. La convocation de la notion de gouvernementalité de Foucault que nous faisons pour notre travail, nous oblige à opérer un choix définitionnel pour être en conformité avec les faits que nous souhaitons démontrer.

[25] Id, p. 101
[26] Id.,
[27] *Id.,*
[28] *Id.,*

Ce faisant, au regard de la temporalité de notre étude qui nous replonge directement dans le contexte postcolonial africain où la fabrication de l'État est la caractéristique principale avec tout son corollaire, adoption des systèmes politiques, des constitutions et mise en place des institutions. Nous considérons à juste titre que la première définition proposée par Foucault cadre parfaitement avec la réalité du Gabon. Alors, en parlant de gouvernementalité dans notre étude, nous voulons à proprement parler de cet ensemble d'institutions qui permettent d'exercer le pouvoir sur un corps social, sur des populations. Il s'agit de la gouvernementalisation de l'État avec une priorité sur les rapports entre l'État et les populations. Car l'État moderne, la majorité des gouvernements actuels ont pour caractéristique principale la gestion des populations. Dans cette mission de gestion de la population, l'action gouvernementale est à interpréter à divers niveaux, et notamment au niveau de ces lois, de ces institutions, de ces différentes tactiques.

Pour notre examen, nous considérons donc la télévision publique gabonaise comme l'une de ces instances sur laquelle s'exerce les techniques de gouvernement pour la gestion de l'État et construisant ses rapports avec les populations. Au mieux, nous situons, en s'accordant avec la première acception de Foucault, le média télévisuel Gabonais comme étant un instrument de gouvernementalité par lequel se déploie l'action publique.

Mais une telle conception nécessite des précisions, car si la notion de gouvernementalité semble claire, reste néanmoins que l'association des termes instrument et action publique, nous renvoie directement à une notion chère à Pierre Lascoumes, à savoir : l'instrumentation de l'action publique.

3.3: Saisir la télévision publique gabonaise comme un instrument d'action publique : De l'instrumentation de l'action publique actualisée par Pierre Lascoumes à une analyse socio-sémiotique du contenu télévisuel

Les travaux de Pierre Lascoumes s'inscrivent dans la continuité des conceptions développées par Foucault sur la gouvernementalité, les pratiques de gestion gouvernementale et les instrumentations. L'objet demeure quasiment le même, il s'agit de saisir l'action publique par le prisme de ses instruments. Ils s'inscrivent dans la continuité car il s'intéresse aux effets et aux dynamismes de ces instruments en les situant, comme Foucault, sur le rapport gouvernants-gouvernés. Autrement dit, en les situant dans l'objectif principal de l'État-moderne, l'organisation et la gestion des populations.

En convoquant, cette notion d'instrumentation, Lascoumes la place dans plusieurs perspectives de recherches qui ne restent pas sans conséquence sur le cadre définitionnel et les champs théoriques qu'il investit. Il les considère d'abord comme des dispositifs d'analyses des politiques publiques. Dans cette conception, les instruments, pouvant être des institutions au sens sociologique du terme[29], sont essentiellement porteurs des significations et des représentations. Ensuite, il les appréhende comme des instruments d'action publique. Ici, l'auteur oriente l'instrumentation vers une lecture de l'intentionnalité politique : « les instruments d'action politique ont pu d'abord être analysés comme le moyen de mettre en

[29] Pierre Lascoumes, et al, *Op.cit.*, p.106.

action des intentions politique[30] ». Enfin, en inscrivant cette notion dans une approche socio-historique, il la rapproche de l'acception qui est proposée dans ce champ ; « en socio-histoire, le terme d'instrument désigne souvent le moyen technique ou la matérialisation sous forme d'objet d'une rationalité ou d'une intentionnalité gouvernementale[31] ».

Dans ces trois cas, l'instrumentation est à chaque fois mise en relation avec l'action gouvernementale, qui est en réalité l'action de la puissance publique car elle est destinée à la gestion de la population ou de la chose publique. En l'actualisant, Lascoumes met au goût du jour une clé de lecture de l'intentionnalité gouvernementale. Il la qualifie comme le moyen par lequel les gouvernants choisissent d'agir dans le corps social. Un instrument peut être une institution sur laquelle l'ensemble du corps décisionnel injecte du pouvoir pour remplir des missions d'ordre national. Une institution devient donc un outil d'action pour un gouvernement. Et la définition de son rôle social se caractériserait par des discussions au sein du champ politique qui se charge de choisir les angles sur lesquels cet outil devra se déployer.

L'apport de Lascoumes dans cette actualisation de la notion de gouvernementalité est plus perceptible dans cette catégorisation qui est faite sur les formes et les types d'instruments. Il s'appuie notamment sur une typologie développée par C.Hood qui se fonde sur les ressources mobilisées par les autorités politiques, en les classant en types de rapport politique qu'ils supposent et le type de légitimité auxquels ils se rapportent. Sa classification remaniée présente donc les instruments législatifs et réglementaire ayant un rapport avec l'état comme gardien du bien ; des instruments économiques et fiscaux, des instruments conventionnel et incitatif ; des instruments informatifs et communicationnels ayant une légitimité directe avec la démocratie du public ; des instruments des normes et standards[32].

De cette catégorisation, il nous revient plausible de déterminer le registre dans lequel rentrerait la télévision publique Gabonaise. Elle appartient aux types d'instruments informatifs et communicationnels selon la classification opérée par Pierre Lascoumes. Ainsi classifiée, ce serait également reconnaître que ce média public peut être appréhendé comme un instrument d'action publique en s'accordant avec la démarche de cet auteur. L'utile serait alors de déterminer dans quelle ambition nous aimerions analyser cette institution par le prisme de l'instrumentation. Entre la lecture des intentions politiques, ou encore, la manière dont les autorités la charge d'une mission sociale et les effets de l'action de cet instrument sur les populations, il va falloir préciser réellement dans quel cadre nous souhaitons saisir la télévision publique comme une instrumentation d'action publique. Nous le rappelons, notre ambition est de nous inscrire dans une perspective socio-historique pour saisir les modalités d'implantation de la télé publique gabonaise, en la situant comme instrumentation d'action publique telle que définit par Lascoumes, nous aimerions voir comment les autorités dirigeantes la charge de plusieurs intentions.

En stipulant que les instruments peuvent être des institutions et que ces dernières sont porteuses des significations et des représentations du milieu dans lequel elles sont installées, Pierre Lascoumes nous interpelle sur la nature et les spécificités de certains instruments. En

[30] *Id.,* p.208
[31] *Id*., p.210
[32] Pierre Lascoumes, « La Gouvernementalité : de la critique de l'État aux technologies du pouvoir », *Le Portique* [En ligne], 13-14 | 2004, consulté le 05 juillet 2015, disponible sur : http://leportique.revues.org/625

effet, en parlant de représentations, nous sommes emmenés sur le terrain du symbolisme télévisuel. Un symbolisme qui trouve sa légitimité dans la valeur de l'image. La question de la représentation institutionnelle dont fait montre l'auteur nous ramène sur une réalité spécifique au média télévisuel. Il s'agit entre autre de la représentation télévisuelle, en tenant compte des vertus de l'image et de son impact dans le champ informationnel. Dans ce champ, certains auteurs reconnaissent comme François Jost que : la télévision est devenue une institution humaine par laquelle des hommes programment des images à l'intention d'autres hommes[33]. Cette considération donne toute son importance à l'analyse de leur processus de fabrication, ainsi qu'à leur présentation pour y déterminer toutes les significations dont elles sont porteuses. De plus, l'approche analytique oblige le plus souvent à aborder l'image sous l'angle de la signification et non celui de l'émotion ni du plaisir esthétique.[34] Et un tel penchant théorique nous resitue sur la relation entre sémiotique et image. Car la recherche des significations des représentations télévisuelles se fait souvent sous l'angle sémiotique. Avec cette dernière, il est question de cerner leurs modes de production de sens, autrement dit, la façon dont elles provoquent des significations, c'est-à-dire des interprétations[35]. Ce faisant, dans notre ambition d'étudier le média télévisuel Gabonais, il est judicieux de convoquer une démarche socio-sémiotique qui nous obligera à explorer au plus près l'univers audiovisuel de ce dispositif.

Pour résumé notre cadre théorique, nous disons qu'en nous appuyant sur une approche institutionnelle des moyens de communication que nous croisons avec une approche socio-sémiotique, nous essayerons de faire la socio-histoire de la télévision publique Gabonaise en la situant comme un instrument d'État chargé d'étatiser la société et d'œuvrer à l'avènement d'une nation.

4: Problématique générale et hypothèses de recherche

Tenter de saisir la télévision publique Gabonaise comme un instrument d'État chargé d'étatiser la société et d'œuvrer à l'avènement d'une nation, c'est accepter de s'investir dans cette problématique générale de média et développement. Celle-ci présente plusieurs questions subsidiaires, qui, selon des espaces sociaux, ont toute leur pertinence. L'une des problématiques qui est toujours d'actualité sur le continent africain portent sur les rapports qu'ils (les médias) entretiennent avec un territoire national ou local (au sens que le présente Isabelle Pailliart[36]). Dans ces rapports, une centration est faite, dans bien des cas, sur les enjeux d'identités nationales et de construction de nation. Mais cette approche est globalement perçue sous l'aspect psychosociologique, en questionnant principalement l'impact d'un média sur un corps social. C'est notamment sous cet angle que l'appréciation du rôle des moyens de communication de masse en Afrique a toujours été dominé par une préoccupation sur leurs supposés effets[37]. Ceci a permis à plusieurs dirigeants africains de présenter la télévision comme un enjeu national[38], en la rattachant une problématique mettant

[33] François Jost, *Introduction à l'analyse de la télévision*, Paris, Elipses Edition, 1999, P.7.
[34] Martine Joly, *Introduction à l'analyse de l'image*, 2e édition, Paris, Armand Colin, 2009, p. 22.
[35] Id., p.23.
[36] Isabelle Pailliart, *Les territoires de la communication*, Grenoble, PUG, 1993, 257p.
[37] Emmanuel Mbede, « l'identité des télévisions publiques en Afrique : le cas de CRTV (Cameroun) et la RTS (Sénégal) », thèse pour l'obtention du grade de docteur à l'université Lyon 2, p. 47.
[38] *Id.,* P. 41.

en évidence les relations entre identité, État-Nation[39]. Les investigations faites à ce sujet montrent que les responsables politiques l'ont projeté comme un outil de formation de l'identité nationale[40]. Dans la majorité des études sur les médias audiovisuels africains, cette thèse est clairement affichée, mais il demeure que la démonstration de sa réalisation n'est pas toujours plausible. Le lien entre télévision et nation est toujours stipulé sans toutefois amorcer une réelle justification de ce rapport.

Cette constatation est également observable dans la plupart des examens réalisés sur les médias publics Gabonais en général et la télévision publique en particulier. Ceux-ci abordent la question de leur positionnement social en se centrant sur leurs supposés effets de puissance, faisant d'eux des vecteurs de développement et de construction nationale. L'analyse pionnière de Vincent Mavoungou Bouyou l'illustre ouvertement[41]. Tout comme le travail de Landry Otounga Souna[42], portant sur la situation statutaire des médias publics, rend également compte de cet état de chose. La plupart des travaux traitant spécifiquement de la télévision mettent clairement en évidence son implication dans la réalisation du projet d'unité nationale, ceci en s'adossant sur les discours politiques qui ont accompagné son implantation. Mais ces investigations présentent des limites car ne se limitant qu'à des simples affirmations. D'autant plus que dans leurs argumentations, aucune démarche démonstrative ne semble plausible pour apprécier comment s'est inscrite cette mission dans son rôle social. Par ailleurs, on y constate également qu'une exploration réelle n'est pas faite pour cerner les enjeux que peuvent présenter cette télévision dans l'aboutissement d'un tel idéal.

Au regard de cette réalité, et ne voulant s'inscrire dans une approche psychosociologique qui d'emblée nous conduirait vers une lecture de son impact, nous questionnons le rapport entre télévision et nation en se penchant sur la définition de son rôle et des enjeux qu'il représente en tant qu'instrument de communication de masse.

Cependant, à travers la définition du rôle sociale des médias nationaux, les autorités politiques mettent-elles vraiment l'institution télévisuelle au service de la construction d'une communauté nationale ? Depuis sa naissance en 1963 à nos jours, quel est le statut octroyé à la télévision publique gabonaise ? Cette télévision constitue-t-elle un instrument de gouvernementalité pour l'Etat ?

Aussi, en quoi la télévision, outil de la diffusion collective par le son et l'image, participe-t-elle à la construction de la communauté imaginée gabonaise ? La télévision à travers le journal télévisé met-elle en scène la nation gabonaise ? Si oui, quels sont les référents de la communauté nationale diffusés aux journaux télévisés de Gabon Télévision ? Ces référents sont-ils présents dans les modes de figuration des dirigeants de l'État ? Sinon, que véhiculent les modes de figuration des dirigeants de l'État aux journaux télévisés de Gabon Télévision ?

Enfin, que pensent les producteurs du contenu de cette télévision de leurs missions ? Sont-ils conscients de leur rôle en tant que médiateur favorisant le vivre ensemble des populations

[39] *Id.,* P.71.
[40] Id., P. 41.
[41] Dans son étude, réalisée en pleine période de monopartisme, il classe les médias et le parti unique comme des figures unificatrice, stabilisatrice du système politique. En axant son analyse sur le régime politique, il situe la radio et la télévision au même rang que les instruments politiques chargés de réaliser le creuset nationale.
[42] Dans sa thèse intitulée, le statut des médias Gabonais, il cerne la question liée à la législation des médias, tout en décrivant les considérations politiques qui accompagnent leur positionnement social : des instruments chargés d'accompagner le projet d'unité du corps social.

et acteurs de la représentation de la nation ? Si oui, quel est la part d'énonciation audiovisuelle aux journaux télévisés ?

C'est autour de ces questions qui mobilisent trois principales dimensions que se fonde notre problématique générale. La première cerne le lien entre les autorités politiques et l'assignation des missions des médias publics. La seconde s'immisce dans le domaine socio-sémiotique en questionnant la symbolique visuelle du dispositif télévisuel. Et la troisième aux allures sociologiques s'intéresse au profil des producteurs de cette chaîne, à leur auto-perception de leur rôle et celui de cette télévision.

Notre cadre de recherche se précisera au mieux après la formulation de nos hypothèses.

La formulation d'une hypothèse de recherche est fondamentale dans tout travail scientifique. Elle est définie comme étant une proposition de réponse à la question posée[43]. La démarche scientifique nous recommande d'avancer des conclusions qui seront des réponses anticipées à notre problématique générale. Et dans cette entreprise, il y a plusieurs faits qui peuvent nous aider à nous déterminer par rapport aux trois dimensions que soulèvent nos questions de recherche. En premier, il faut relever que la concomitance avec laquelle émergent l'État et les médias dans la majorité des territoires d'Afrique francophones est fortement interpellatrice. Ceci au regard du contexte politique du lendemain des indépendances qui se centralise sur la question de l'intégration nationale et les outils devant accomplir cette mission. L'implantation des médias dans ce contexte de l'émergence de l'État n'est-elle pas une orientation sur sa fonction de ces nouvelles unités politique. De plus, cette simultanéité a fait que la radio et la télévision soient étatisées dès leur naissance[44]. Aussi, cet état de chose ne nous oriente-t-il pas vers les logiques politiques qui pèsent sur ces médias. Si celles-ci leurs ont mis au centre du déroulement du jeu politique, elles ne les positionnent-ils pas au cœur des enjeux nationaux ? Par ailleurs, si les questions d'unité, d'intégration nationale furent fortement manifestes à l'implantation de la télévision, d'où sa présentation comme le véritable bâtisseur du lien social[45], ne doit-on pas essayer de mieux la situer symboliquement ? Sachant que la construction d'une communauté nationale ne s'inscrit pas dans une fixité, ne doit-on pas la revaloriser symboliquement au regard de la force de ses représentations visuelles et verbales et surtout à l'heure actuelle où les mécanismes de fragmentation sociale semble prégnants.

En s'appuyant sur ces observations, nous avançons les hypothèses suivantes : premièrement, les acteurs politiques, en définissant le rôle social de la télévision publique, ont fait d'elle une institution au service de l'intégration nationale, de la construction de la nation. Depuis 1963 à nos jours, ils orientent les missions de cette institution qu'ils mettent au service de la gouvernementalité de l'Etat.

Dans un second temps, la première chaîne de télévision publique, principale outil de communication de masse et de diffusion collective par le son et l'image, à travers son journal télévisé, fait office de tribune officielle de l'État. Par conséquent, ce journal est le lieu par excellence de la représentation de la nation. Les journaux télévisés de Gabon Télévision diffusent des référents de la communauté imaginée gabonaise qui transparaissent dans les modes de figuration des dirigeants de l'État, des acteurs politiques et des acteurs sociaux en général.

---

[43] Madeleine Grawitz, *Méthodes des sciences sociales*, Paris, Dalloz, 1990, p.398.

[44] André Jean Tudesq (c) , *l'espoir et l'illusion : actions positives et effets pervers des médias en Afrique subsaharienne*, Paris, Maison des Sciences de l'Homme d'Aquitaine, 1998, p 65.

[45] André-Jean Tudesq (b), *L'Afrique noire et ses télévisions*, Paris, Institut national de l'audiovisuel, les télévisions dans le monde, 1992, p. 20.

Et enfin, les producteurs du contenu ont conscience de leur rôle de médiateur dans une société où la valeur du vivre ensemble est sans cesse rappelée. Il y a une grande part intentionnelle dans la convocation des symboles et valeurs de l'Etat Gabonais dans les modes de présentation télévisuelle des autorités politiques de l'État.

Ces hypothèses de recherche ne peuvent être vérifiées qu'après un travail rigoureusement construit autour d'une méthode.

5 : Méthodes

La méthode est l'ensemble de manière dont on doit mener une recherche scientifique. Pour notre présente étude, nous optons pour le croisement des méthodes de recueil de données utilisées en sciences humaines et sociales. En effet, dans l'ambition qui est la nôtre, plusieurs protocoles de recherches sont à définir. Entre la lecture diachronique des faits, c'est-à-dire s'intéresser à l'évolution de cette télévision publique depuis sa création jusqu'à nos jours, et la lecture synchronique qui nous mène vers une analyse de son contenu visuel et oral tel qu'il est présenté aujourd'hui, il y a lieu de préciser les différentes démarches et terrains y afférent.

Dans un premier temps, la convocation d'une analyse socio-historique et institutionnelle, nous emmène droit vers une étude du processus décisionnel[46] qui s'intéresse non seulement à la manière dont le champ politique assigne des missions aux institutions mais aussi à l'examen des textes de lois, des décrets, arrêtés, et autres documents officiels qui accompagnent leur fonctionnement. Pour ce faire, nous avons réalisé un recensement des ressources documentaires, des textes de lois, des décrets, actes politiques, et autres documents officiels qui ont régi le fonctionnement de la télévision publique gabonaise de 1963 à 2014. Ce travail a pour but de saisir le rôle social par l'entremise des textes qui le régissent.

En second lieu, dans l'optique d'analyser son contenu visuel et oral sur toute la période de l'année 2014, nous avons constitué un corpus de deux-cents soixante-dix-huit (278) journaux télévisés sur lesquels nous avons effectué plusieurs analyses catégorielles ont été faites. Ceci en naviguant premièrement sur les mécanismes de fabrication de l'information télévisée, c'est-à-dire en étudiant la construction de l'événement médiatique à sa présentation visuelle comme le spécifie Thierry Lancien[47]. Mais aussi en s'adossant sur la notion de cadre développée par Jean-Pierre Esquenazi[48] pour mieux cerner les mécanismes de catégorisation de la matière informative. Par ailleurs, l'ambition affichée de mettre au goût du jour la symbolique nationale de la première chaîne de télévision, nous a conduit à la positionner comme un dispositif de médiation. Et dans cette voie, l'étude de la scénographie du plateau gagne en intérêt car il s'agit en réalité de l'étude d'un espace de médiation qui selon certains laisse paraître en toile de fond, le travail d'une instance d'énonciation. Ainsi présenté, la démarche convoquée nous a conduits ensuite vers un examen de la communication télévisuelle, en s'appuyant selon les termes de François Jost sur une analyse des médiations verbales et visuelles[49]. C'est en s'appuyant sur ces bases méthodiques et après avoir réalisé, de façon exploratoire puis systémique, deux-cents heures de visionnage de notre corpus d'étude, que nous avons mené une analyse du contenu. Cette dernière s'est penchée premièrement à saisir les types d'actualités qui sont diffusés aux journaux télévisés de Gabon

[46] Jacques Chevallier, *Op.Cit.,* P. 6.
[47] Thierry Lancien, *Le journal télévisé : de l'évènement à sa représentation*, Bordeaux, Presses universitaires de Bordeaux, 2011, P. 11.
[48] Jean-Pierre Esquenazi, *L'écriture de l'actualité*, Grenoble, PUG, 2013, 143 p.
[49] François Jost, *Op.Cit.,* p. 54.

Télévision, à voir comment celles-ci englobent l'ensemble des champs sociaux Gabonais, à relever les registres sur lesquels cette télévision navigue le plus.

Deuxièmement, après une description analytique du dispositif télévisuel déployé dans cette chaîne publique, à travers le plateau de son journal télévisé, nous avons réalisé une étude sociosémiotique sur l'ensemble du corpus pour y relever les types de référents nationaux qui sont insérés dans son dispositif imagier. Ensuite, en nous appuyant sur ces données exploratoires, nous avons effectué une analyse systémique sur vingt heures (20) de visionnage pour y recenser les plans visuels caractéristique de la nation Gabonaise, avant de les extrapoler sur l'ensemble du corpus imagier en prenant appui sur les registres thématiques des actualités diffusées. C'est le même protocole analytique que nous avons utilisé pour le recensement des procédés verbaux faisant référence à la communauté nationale. Ici, nous nous intéressons uniquement à l'instance d'énonciation, en nous servant du logiciel Antconc, nous avons pu relever sur une cinquantaine des journaux, l'ensemble des discours sommaires tenus par les présentateurs de ces éditions d'informations. Et parmi eux, nous avons mis en évidence des noms, des expressions, des termes, des formules expressives, etc., qui font référence à la nation Gabon.

Enfin, nous avons fait une immersion au sein de Gabon-Télévision, la télévision publique gabonaise, de décembre 2014 à Mars 2016. Celle-ci nous a permis de réaliser une observation non participante[50] sur le processus de production du contenu cette chaîne. Cette immersion nous a également donné l'opportunité de réaliser une série d'entretiens semi-directifs avec le personnel de cette chaîne. Nous avons donc pu nous entretenir avec les représentants des différents services mais surtout avec des personnes ressources qui ont un rôle clé dans l'institution ou dans le processus de production des actualités télévisées (directeur général, directeur des actualités, directeur des programmes, Infographe, décorateur, opérateur de prise de vue, journalistes reporters). Puis, nous avons joint à ces entretiens, un questionnaire d'enquête que nous avons administré à l'ensemble du personnel. Ceci pour recueillir l'avis du personnel sur le rôle de la chaîne, leur rôle en tant que producteur de cette chaîne. Au final, c'est une série de dix (10) entretiens semi-directifs et plus de quatre-vingts (80) données du questionnaire d'enquête que nous avons pu exploiter tout au long de notre travail. Au cours de notre argumentation, nous avons exploité doublement des données de nos entretiens, premièrement en tant que des éléments de témoignages des personnes ressources. Et deuxièmement nous les usons en s'accordant avec leur caractère sociologique, en tenant compte du fait que ces données permettent de recueillir des schèmes de classement incarnés, intériorisés et de tenter de mieux comprendre ce qui fait agir les agents sociaux[51].

[50] Comme le spécifie si bien Philippe Le Guen, l'enquête de terrain suppose la présence du chercheur dans les lieux même qu'il observe (Philippe Le Guen, «L' observation : Methodes et enjeux » in Introduction à la recherche en Science de l'information et de la communication, Grenoble, PUG, p. 14.) pour notre immersion dans l'univers social, cette démarche a été respectée, sauf que celle-ci ne s'est pas accompagnée d'une implication dans son tissu de production audiovisuelle ou dans son fonctionnement. Elle fut juste une observation non participante.

[51] Jean –Baptiste Legavre, « L'entretien : une technique et quelques-unes de ses ficelles » *in Introduction à la recherche en Science de l'information et de la communication*, Grenoble, PUG, p. 36.

6 : Annonce du plan

Notre travail est divisé en trois grandes parties. La première partie, intitulée : construire une communauté nationale : le rôle socio-politique de la télévision publique, est subdivisée en trois chapitres qui traitent essentiellement du rôle social de la télévision publique, de son positionnement dans les différents contextes politiques qu'a connu l'État Gabonais, en questionnant notamment sa situation statutaire entre instrument de gouvernementalité et appareil idéologique d'État.

La deuxième partie, titrée : la télévision publique, Gabon Télévision, tribune de la représentation de l'État et de la communauté nationale à travers le journal télévisé, est également composée de trois chapitres. Nous traitons en premier du journal télévisé comme la tribune politique nationale. Ensuite, nous analysons les actualités diffusées aux journaux en s'attachant à cerner la représentation des événements nationaux. Enfin, nous terminons par une analyse de la présence des référents nationaux dans les dispositifs imagiers et langagiers des journaux.

Dans la troisième partie, dénommée : les producteurs du contenu et la conscience du rôle de construction nationale : l'énonciation audiovisuelle dans la représentation de la communauté nationale, nous focalisons notre attention dans trois chapitres sur le positionnement des agents de cette télévision concernant leurs missions, leurs statuts et celui de la structure dans laquelle ils exercent. Pour ce faire, nous déterminons dans un chapitre introductif leurs profils qui restent partagés entre la figure d'agents publics et celle de médiateur dans une nation en construction. Par la suite, nous mettons en lumière leurs avis sur leur rôle dans la construction d'une communauté nationale et sur les avancées dans le fonctionnement de cette télévision.

Première partie

Construire une communauté nationale : le rôle socio-politique de la télévision publique Gabonaise

Introduction de la première partie

Nous entamerons cette première partie de notre travail en abordant la question du rôle social des moyens de communication de masse. Nous ferons donc une lecture socio-historique du rôle social des médias en général et celui de la télévision en particulier en la situant dans la mission de fabrication des nations au sortir des indépendances de 1960. Il s'agit de voir comment, à travers le temps, les autorités dirigeantes se sont appropriées de l'instrument télévisuel pour le mettre au service de la construction d'une nation au Gabon.

Pour une meilleure appréciation de cette entreprise, nous nous appuierons sur trois principaux points. En premier lieu, nous établirons ce parallélisme qui existe entre la genèse d'un État moderne au Gabon d'une part, et l'avènement des moyens de communication de masse d'autre part (Chapitre 1 : Les médias et la naissance de l'État Gabonais). Dans un second temps, nous nous intéresserons essentiellement à la définition du rôle social de cette institution publique et aux différents mécanismes de monopoles exercés sur son tissu fonctionnel (Chapitre 2 : La télévision publique gabonaise, une institution de la construction nationale). Enfin, en nous accordons avec les différents contextes politiques traversés par ce pays, nous nous interrogerons sur le statut réel de cet outil (Chapitre 3 : La Radiodiffusion Télévision Gabonaise chaîne 1 : entre instrument de gouvernementalité de l'État et appareil idéologique d'État).

Chapitre 1 : Les médias et la naissance de l'État Gabonais

Les pays francophones d'Afrique sont taxés d'États jeunes parce qu'ils ont accédé aux indépendances aux alentours de l'année 1960. Si cette date reste marquante pour bon nombre de ces États, et en l'occurrence pour le Gabon, il ne faut pas occulter le fait que cette marche vers l'indépendance et surtout la nécessité de mise en place de structures étatiques qui en découlait furent processuelles. Ce processus a mis en scène plusieurs facteurs d'ordres politiques, économiques et communicationnels. Dans ce chapitre introductif, nous nous interrogerons donc sur l'implication des moyens de communication dans le processus de naissance et de fondement de l'État Gabonais. Nous verrons comment les médias ont contribué à l'émergence de cette nouvelle structure politique. En d'autres termes, il sera question de mettre au goût du jour l'apport des médias dans le processus d'autonomisation d'un territoire qui était acquis à la cause coloniale. Ici, la simultanéité de l'émergence d'un État et celle des médias constituera un cadre de référence, tout comme les considérations des premières autorités politiques sur ces moyens de communication de masse nous édifieront assurément sur leur positionnement social.

1 : La naissance de l'État et l'avènement des médias

La marche vers l'indépendance, la formation de l'État en Afrique subsaharienne furent des processus dans lesquels plusieurs facteurs ont joué leur partition. Et parmi ces facteurs, les médias peuvent avoir une place de choix. Cette problématique de médias et développement ou télévision et naissance de l'État, a déjà été développé sous d'autres cieux. C'est ce que démontre d'ailleurs Jérôme Bourdon lorsqu'il traite de l'histoire des télévisions européennes de 1950-2010[52]. Ce dernier montre comment les médias du service public ont été associés à une dynamique nationale d'intégration politique et économique, avant d'être perçu comme le moteur d'une âme européenne. Ce lien entre médias et développement de l'État est bien traité en parlant de la création des médias régionaux en France. En effet, il a été démontré que leur création rentrait dans cette intention de parfaire l'intégration politique au territoire national, une façon de circonscrire l'espace de l'État. C'est justement la thèse que défend Benoît Lafon en exposant les objectifs de la régionalisation de la Radiodiffusion Télévision Française[53]. L'association des médias de masse à ces objectifs nationaux découlent de plusieurs facteurs. Ces derniers sont d'ordres techniques, sociaux et contextuels pour ce qui concerne notamment l'environnement africain.

Nous parlons des facteurs techniques, au regard de leurs capacités techniques à atteindre des masses. Et nous faisons référence aux facteurs contextuels en s'appuyant sur la simultanéité de leur émergence avec la naissance même de certains États africains en général et de l'État Gabonais en particulier. Sur ce deuxième aspect, la situation du Gabon est assez illustrative. Les médias ont émergé sur ce territoire dans ce contexte d'indépendance et de mise en place des fondements d'une structure étatique.

[52] Jérôme Bourdon, *Du service public à la télé-réalité. Une histoire culturelle des télévisions européennes 1950-2010*, Paris, INA EDITIONS, médias histoire, 1991, 247 p.
[53] Benoît Lafon, *Op.cit.*, p.7.

Dans cette entreprise, il y a deux périodes majeures qui peuvent nous aider à bien mettre en lumière l'action des médias. Ces deux périodes renferment les formes prises par l'histoire de la décolonisation africaine dans sa globalité. Il y a d'abord ce temps en amont des indépendances qui fut marqué par des luttes ou des négociations pour la libéralisation des territoires ; puis l'avènement des indépendances comportant également ses impératifs. En effet, les chemins des indépendances dans les pays d'Afrique noire n'ont pas été les mêmes. Si dans certains cas, la voie choisie et/ou adoptée était la lutte, le conflit armé, dans d'autres par contre, on opta pour le terrain de la négociation. C'est sans doute pour cela que Vincent Sosthène Fouda dit que : « de nombreux pays africains ont accédé à l'indépendance dans les années soixante, au prix de nombreuses luttes intellectuelles et militaires contre les puissances coloniales[54] ». Il eut donc deux formes de luttes dans la période pré-indépendance. C'est notamment dans ces deux registres qu'il faut essayer de saisir l'implication des médias. Au Gabon, comme le rappellent des historiens, ce fut une indépendance octroyée où la négociation avec la puissance tutélaire était de mise. Cette option découlait du contexte général imprimé par la politique coloniale française : « la France avait décidé unilatéralement d'octroyer l'indépendance à ses territoires d'Afrique noire subsaharienne[55] ». Ce cadre d'autonomisation ouvert sous la bannière du colonisateur n'a-t-il pas impacté sur l'action des médias dans cette quête de liberté ? Sinon comment pouvons-nous interpréter l'action des moyens de communication dans ce processus ?

Sur le territoire Gabonais, il y a deux médias qui sont nés durant la période pré-indépendance : la presse écrite et le média radiophonique. Par conséquent, notre lecture sur la place des moyens de communication et d'information dans ce processus s'appuiera essentiellement sur ces deux médias. Mais bien avant de nous pencher sur ce point, n'est-il pas nécessaire de rapidement faire un bref aperçu historique sur le passage de l'administration coloniale à l'indépendance du Gabon ? Pour ce qui nous concerne, nous trouvons cette démarche importante au vu des éclairages qu'elle pourra nous apporter sur la naissance de l'État et la nature qu'elle prendra.

1.1 Bref aperçu du passage de l'administration coloniale à l'indépendance du Gabon

À l'instar des autres territoires des États francophones d'Afrique subsaharienne, l'actuel territoire de la république gabonaise est la pure émanation de l'entreprise coloniale amorcée depuis le 15e siècle. Son histoire institutionnelle prend ses racines avec son intégration dans l'Afrique Equatoriale Française (A.E.F) en 1910. L'A.E.F était la structure politico-administrative chargée de l'encadrement coloniale de la région d'Afrique centrale. C'est dans ce contexte de colonisation, où la délimitation de l'espace, sa structuration, et son organisation étaient des initiatives du seul colonisateur, qu'évolua l'État du Gabon. Durant cette entreprise, les autochtones n'avaient aucun pouvoir sur leurs terres. C'est ce d'ailleurs que nous rapporte Audrey Wilson Ndombet en disant que : « la colonisation est un cadre

[54] Vincent Sosthène Fouda, *les médias face à la construction de l'État-Nation en Afrique noire : un défi quotidien au Cameroun*, Paris, L'Harmattan, 2003, p. 11.
[55] Wilson Andrey Ndombet, *la transmission de l'État colonial au Gabon : Institutions, élites et crises (1946-1966)*, Paris, Karthala, 2009, p.125.

politico-administratif qui déniait toute humanité aux colonisés [56]». En effet, malgré l'existence des chefferies claniques qui exerçaient leur pouvoir sur des espaces bien délimités, les autorités coloniales ne composaient pas avec elles dans la gestion du territoire.

Mais cette situation commença à changer dès 1944 avec la conférence de Brazzaville qui draina des nouveaux fondements idéologiques à l'appareil colonial. Il eut par la suite une prise en compte des autochtones dans la gouvernance des territoires. Cet élan d'émancipation se matérialisa par la mise en place des organisations politiques et syndicales dans la quasi-totalité des États de la communauté française. C'est notamment à cette période que les autochtones commençaient à jouir d'une forme de liberté d'expression. Leurs organisations en groupes mettaient en jeu les impératifs de sensibilisation et de vulgarisation du nouvel ordre ainsi établi. Ce nouvel ère mettait en scène les questions communicationnelles, tant dans les organisations syndicales qui furent créées que dans les formations politiques qui étaient nées. Ces unités politiques virent le jour dès 1946 :« Après la deuxième guerre mondiale et surtout avec la constitution française du 27 octobre 1946, quelques colonisés scolarisés décidèrent de mettre en place des organisations politiques et syndicales [57]»

Cette nouvelle politique coloniale fut à l'origine de l'émergence d'une élite locale qui amorcera le processus d'émancipation du Gabon de 1946 à 1960. Cette marche vers l'émancipation prit réellement son envol avec la loi Cadre du 23 juin 1956 qui consacrera véritablement l'intégration des autochtones à la gestion des affaires publiques. C'est par l'entremise de cette loi qu'il eut la mise en place des assemblées territoriales. Celles-ci ont permis l'élection d'un conseil de gouvernement. Ce conseil constitua un détour décisif dans la voie de l'autodétermination. Saisissant ce contexte d'ouverture accordé par la communauté franco-française, l'élite dirigeante obtiendra le 4 octobre 1958, la création d'une unité politique autonome dont Léon Mba[58] fut le vice président. Ainsi, la marche vers l'autonomie était clairement définie. La succession des événements dans un espace de temps assez réduit constitue la preuve d'un legs institutionnel qui se passait entre l'administration coloniale et les élites autochtones associés désormais à la gouvernance. À cet effet, le 19 février 1959 restera assurément une date marquante dans l'histoire de la naissance de l'Etat Gabon. Car on assiste à l'adoption de la première constitution. Un second fait plus majeur qui signe l'acte de naissance de l'Etat se déroule en mars 1959, il s'agit entre autre de la proclamation de la naissance de la république Gabonaise.

Les textes de lois adoptés par l'assemblée territoriale attestent et illustrent mieux ces événements. Il s'agit de l'arrêté n°35/98 du 28 novembre 1958. Cet arrêté stipule dans son article premier que :

« *le territoire du Gabon tel qu'il est actuellement constitué manifeste sa volonté d'être un Etat, membre de la communauté crée par la constitution du 5 octobre 1958, doté des attributs de la souveraineté interne* [59]».

[56] Id., p.10
[57] Wilson Andrey Ndombet , *Op.Cit.*, P.38
[58] Léon Mba, homme politique, premier président de la république Gabonaise de 1960 à 1967.
[59] Journal Officiel de l'AEF 1959, Confère Archives Nationale du Gabon, salle documentation, Carton A.E.F, année 1958.

Et dans son article 2, on lit l'acte de proclamation de la république : « *L'Etat du Gabon se dénomme République Gabonaise*[60] ».

Ces deux textes de lois nous montrent deux réalités. Dans un premier temps, ils nous montrent comment l'élite locale saisit l'opportunité d'autodétermination offerte par le colonisateur à travers la création de la communauté franco-française. Puis, ils nous montrent la ferme volonté des dirigeants de constituer un Etat autonome. Et d'ailleurs, d'autres actes seront plus marquants à ce sujet. En effet, Le 29 juin 1959 l'assemblée du Gabon va mettre en place les symboles identitaires de l'Etat revendiquant ainsi son existence en tant que communauté politique. La loi n°35/59 déterminant l'emblème, la devise et le sceau de la république Gabonaise, nous livre les détails contenus dans les trois principaux articles :

« *Article 1* : *le drapeau de la république Gabonaise est composé de trois bandes horizontales dont les couleurs sont ainsi déterminiées :*

-bande horizontale d'une longueur égale au 5/12 de la largeur totale du drapeau, divisée en deux parties égales côté hampe : couleurs de la communauté et côté exterieur : vert irlandais clair

-bande du milieu égale au 2/12 de la largeur totale du drapeau : jaune d'or

-bande horizontale intérieure égale au 3/12 de la longueur totale du drapeau : bleu roy

Article 2 : la devise de la république Gabonaise est : Union-Travail-Justice

Article 3 : Le sceau de la république Gabonaise représente une : Maternité allaitante, surnommée des mots : République Gabonaise et en exergue la devise Union-Travail-Justice[61] ».

L'adoption de ces éléments distinctifs constituait les prémices de la naissance d'un État libre, et surtout une forte volonté d'hériter du territoire et de réunir dans une même communauté de destin toutes les populations qui s'y trouvaient. Malgré le drapeau qui faisait référence à la communauté franco-française, les autres symboles mettaient uniquement en exergue la nouvelle structure étatique.

C'est vraisemblablement tous ces faits qui ont milité pour une accélération des négociations sur l'indépendance du Gabon. Le 15 juillet 1960 les pourparlers sur l'indépendance s'achèvent. Nonobstant les réticences d'une certaine élite locale qui considèrent le personnel administratif autochtone pas du tout prêt à assumer les charges de l'État, l'indépendance du Gabon est proclamée le 17 août 1960. Le pays accède ainsi à sa souveraineté internationale et il hérite du legs institutionnel de l'administration coloniale, notamment de la délimitation territoriale qui était établie.

Pour une meilleure visibilité du territoire dont il s'agit, la carte du Gabon que nous proposons ci-dessous est édifiante.

---

[60] *Ibid*

[61] Journal Officiel de l'assemblée territoriale, confère Archives Nationale du Gabon, salle documentation, Carton assemblée territoriale, année 1959.

Figure N°1 : Carte du Gabon



Ces limites territoriales et ce découpage provinciale a été fait par l'administration coloniale. Le pays est donc divisé en neuf provinces avec chacune un chef-lieu de province. Celles-ci sont divisées en départements qui ont chacun une capitale départementale. Ces provinces sont habitées par plus d'une cinquantaine d'ethnies. D'après les historiens Gabonais, ces populations peuvent être réunies en huit groupes : le groupe Omyené, le groupe Séké, le groupe Eshira, le groupe Okandé, le groupe Bakélé, le groupe Fang, le groupe Bakota, le groupe Mbédé[62].

Mais après cette accession à l'indépendance, le pays est aussitôt confronté à plusieurs problèmes. En premier, il eut le manque des cadres suffisants capables d'assurer la continuité de l'État. À ce sujet, certains historiens disent que : « en 1960, l'indépendance du Gabon intervient dans un contexte d'impréparation politique et administrative [63]». Cette situation fut à l'origine de la signature des accords d'assistance avec l'ancienne puissance tutrice. Ensuite, il y a la réalité découlant de l'entreprise coloniale, bien qu'ayant forgé les structures de base de l'espace gabonais, l'administration territoriale s'est installée dans un contexte de violence

[62] André Raponda-Walker, *Notes d'Histoires du Gabon*, Editions Raponda Walker, Libreville, 2008, p. 8.
[63] Andrey Wilson Ndombet, *Op.Cit.*, p.238

où « la réalité première fut la soumission des indigènes[64] ». Ce faisant, certaines populations opposées à l'œuvre du colon ne comprenaient pas le bien fondé du nouveau statut acquis. Enfin, le dernier problème est la diversité de populations issues des ethnies différentes. Pour pallier à toutes ces difficultés et mieux établir les bases d'un État, plusieurs institutions ont accompagné la naissance du Gabon. À côté de l'action de l'école et des missionnaires religieux dans la moralisation et la pacification des peuples, il faut également souligner l'action des moyens de communication.

1.2 : Le rôle de la presse écrite et de la radiodiffusion

En Afrique, les médias ont toujours été présentés comme des agents au service du développement. On les a toujours placés au centre du processus de transformations politiques, économiques et sociales. Ce faisant, leur implication dans l'accession à la souveraineté internationale des anciennes colonies françaises d'Afrique est sans cesse soulignée. Mais ils n'ont pas seulement été utiles dans le processus d'indépendance, bien au contraire ils ont été encore très importants dans la construction, la mise en place des fondements d'un État. Pour tout dire, ces moyens de communication se présentent comme des jalons sur lesquels vont s'appuyer l'élite dirigeante africaine pour pouvoir légitimer et asseoir l'autorité de l'État mais également pour assurer une cohésion territoriale. Dans ce point, nous nous intéresserons essentiellement au rôle de la presse écrite et du média radiophonique.

1.2.1 : Une action élitiste de la presse écrite

La presse écrite a été la première à accompagner la mutation politique. Apparue sur le continent d'abord sous l'initiative du colonisateur, puis après la seconde guerre mondiale sous l'impulsion des élites locales, elle a été un réel vecteur pour l'éveil des populations scolarisées. Dans la majorité des pays d'Afrique subsaharienne, elle a été l'outil d'émancipation, de la prise de conscience du peuple. Elle a rapidement été greffée au processus de décolonisation qui était en cours. Dans ces États, il émerge une presse qui milite pour la liberté, une presse qui soutient les mouvements d'émancipation.

Pour ce qui est de l'Afrique Équatoriale Française (A.E.F), la presse écrite a émergé en premier à Brazzaville aux alentours de l'année 1920. Car elle était la capitale de l'A.E.F. Plusieurs histoires s'accordent à dire que la naissance de cette presse à susciter chez les élites locales de cette région : « une vocation à la contestation et résistance à la colonisation, et met au cœur de ses débats : la revendication d'une indépendance inconditionnelle des colonies Africaines[65] ». Les thématiques développées dans cette presse tournaient autour du rejet des formes politiques occidentales ; l'anticolonialisme ; la recherche d'une authenticité culturelle et d'une gestion autochtone de la chose publique ; la réaffirmation des valeurs traditionnelles

[64] Roland Pourtier, *Le Gabon, Tome 2 : Etat et développement*, Paris, L'Harmattan, 1999, P.15.
[65] Arthur Sabi Djaboudi, « les journalistes de la radiodiffusion télévision gabonaise (R.TG 1) : profil et pratiques », thèse pour l'obtention du grade docteur en sciences de l'information et de la communication à l'université de Bordeaux 3, 1999, P.35

propres à chaque terroir. C'est sur ces bases que se propulsa la presse dans l'ensemble de cette région d'Afrique Centrale.

Au Gabon, la presse écrite est née sous la totale influence de la France (l'organisation coloniale). Analyser son rôle et son processus d'implantation, c'est en quelque sorte naviguer sur les thèses avancées par Roger Bautier et Elisabeth Cazenave sur le rôle des médias et de la presse en France au 19e siècle. Ces deux auteurs montrent combien la presse est prise comme outil d'exercice du pouvoir, de mobilisation des classes populaires et comment au final, elle a constitué une tribune, un espace public pour la classe ouvrière[66]. La presse Gabonaise naît d'abord d'un besoin coloniale avant de rejoindre la logique d'émancipation et de mobilisation qui cadrait avec le contexte de décolonisation. Elle est donc née de la nécessité de l'administration coloniale de disposer d'un journal pouvant servir à répertorier l'ensemble des activités menées sur ce territoire. C'est justement sous cette bannière que naît à Libreville le 18 juin 1887, ce que l'on nomma d'abord « Journal officiel du Congo-Français », avant de devenir en 1910 « le Journal Officiel de l'A.E.F ». Bien que ce journal fût dédié à l'œuvre coloniale, il faut signaler qu'il installa les bases de ce que sera plus tard le journal officiel du Gabon indépendant. Mais il reste tout de même entre les mains de la classe directoire de l'administration, ces informations sont certes importantes mais elles restent totalement de nature administrative.

Le journal Gabonais qui naîtra sous l'impulsion autochtone vu le jour en 1922, « les Echos du Gabon ». Il fut fondé par M. Antchouey et il avait pour ambition d'être un outil d'union pour les peuples de l'A.E.F en général et ceux du Gabon en particulier. Et vis-à-vis de l'autorité coloniale et des autres communautés françaises d'Afrique, en l'occurrence l'Afrique Occidentale Française (A.O.F), il développait une ligne défensive des intérêts généraux de la communauté des populations d'Afrique centrale[67]. Ce journal édité d'abord à Dakar dans ses débuts, puis à Nice, jeta les jalons de la lutte anticoloniale en mettant sur la scène publique la revendication des droits citoyens. Dans cette perspective, il ne fut pas le seul journal.

Aux environs des années 1940-1960, dans ce laps de temps préparatoire à la proclamation proprement dite de l'indépendance du pays, un fort tissu informationnel se développa. La presse écrite prend réellement son essor. Il y a notamment la création de plusieurs journaux. Ces derniers ont toujours pour ligne directrice la défense des intérêts de la communauté de l'A.E.F et surtout du Gabon. Cette presse jeta les prémices de la lutte politique pour l'émancipation du pays. Son développement était lié à la forte structuration de l'activité politique. Durant cette période, chaque parti politique cherchait à créer son propre organe de presse.

---

[66] Roger Bautier, Elisabeth, *les origines d'une conception moderne de la communication, gouverner l'opinion au XIXe siècle*, Grenoble, Presses Universitaire de Grenoble, Collection communication en plus, 2000, 143p.

[67] Comme le précise Sabi Djaboudi, ce journal était anticolonialiste et non anti-français. Il réclamait une plus grande assimilation des « évolués » et la jouissance par eux-mêmes des droits politiques élémentaires ; il souhaitait en conséquence la création du Gabon d'une école secondaire comme moyen de faciliter et d'élargir l'intégration. De ce fait, la démarche politique des animateurs de l'Echo Gabonais était contraire aux dispositions évolutives du code de l'indigénat. Pour minimiser l'impact politique de ce mouvement, le pouvoir colonial entreprit de le dépolitiser en le présentant comme un regroupement d'aigris et d'ambitieux. Ces articles furent inspirés par quelques jeunes gabonais mécontents ou désireux d'obtenir d'emblée tous les droits, tout en échappant aux obligations qui leur incombent. Arthur Sabi Djaboudi, *op.cit.,* p.37

Sur la scène médiatique de cette époque, on retrouvait donc les journaux qui étaient sous l'influence des partis politiques. Ce fut le cas de « La Voix du Comité Gabonais d'Etudes Sociales et Economiques (COGES) », fondé en 1948, sous l'impulsion d'une personnalité politique, René-Paul Sousatte qui était affilié à l'Union Française. Il eut également un bimensuel dénommé « Pilote », celui-ci était l'œuvre du leader de l'Union Démocrate et Socialiste du Gabon (U.D.S.G), Jean Hilaire Aubame.[68] Ce journal fit son irruption dans la scène publique Gabonaise précisément en 1950. Sous la même influence de l'U.D.S.G, un autre bimensuel était aussi édité, il s'agit du journal « Action et Vérité ». Dans cette lancée, le Bloc Démocratique Gabonais (B.D.G), parti politique crée par Léon Mba[69], ne fut pas en reste. La création du journal mensuel, « l'Union Gabonaise » qui prit vraiment ses marques en 1961 fut l'initiative de ce parti.

Les premiers journaux qui émergent sur la place publique ont réellement une nature politique. Ils sont notamment engagés dans l'action politique qui, depuis 1946, donne le plein droit aux populations autochtones de gérer la chose publique. Mais lorsque le pays accède à la souveraineté internationale en 1960, c'est l'État qui se préoccupe pleinement de la gestion de la presse écrite. En effet, en 1962, en tenant compte du fait qu'il n'existait pas un journal d'information, en dehors du journal officiel qui se focalisait sur des actes officiels, « le gouvernement gabonais lança un hebdomadaire d'information générale intitulé *: L'EFFORT GABONAIS*[70] ». En 1964, cet hebdomadaire change de dénomination et devient « GABON D'AUJOURD'HUI ». En 1967, avec la contribution de l'Agence Gabonaise de Presse (A.G.P), ce journal d'informations générales change de nature. Il est dorénavant un bulletin quotidien et se dénomme « GABON-MATIN ». Dans cette même période, un autre bulletin quotidien d'informations fut créé par le président Bongo, « L'UNION ».

Dans le contexte politique de monopartisme que le pays vivra de 1968 à 1990, il eut également le développement d'une presse écrite qui émergea dans plusieurs secteurs de la société. Mais la domination politique sur leur ligne éditoriale était très forte car étant dans un registre de pensée unique. Dans cette vague, il eut un organe dénommé « Dialogue ». Il était entièrement dédié au Parti Démocratique Gabonais (P.D.G), parti fondé en 1968. Ce journal était un organe de propagande pour ce parti, portant même la devise : « Dialogue-Tolérance-Paix ». Il se présentait comme le porte flambeau du projet du parti unique et de l'unité nationale prônée par le président Bongo. Sa publication se faisait durant des occasions spéciales comme la fête de l'indépendance et l'anniversaire du parti. Dans cette tâche de propagande, il était accompagné par d'autres journaux. Ce fut le cas du journal Akassi et du Patriote. Le journal Akassi avait une résonnance ethnique. Son nom était puisé dans la

[68] Jean Hilaire Aubame était l'une des figures de proues de l'opposition Gabonaise. Il était notamment l'un des opposants du président Léon Mba.

[69]Leader politique et premier président du Gabon. Son régime politique comme l'explique si bien Arthur Sabi Djaboudi, était caractérisé par un autoritarisme modéré. Mais il participa activement à forger le système de gestion néo patrimonial. Ce que nous pouvons considérer comme une forme de syncrétisme entre les modes des gestions occidentales et le système de gestion patrimoniale propre aux sociétés africaines en général et au Gabon en particulier. « *ce concept a connu des fortunes diverses dans la littérature politique et anthropologique. Il prend ses sources dans le patrimonialisme qui, selon Max Weber, correspond à un type idéal de domination traditionnelle. La domination est traditionnelle quand elle repose, non pas sur des règles, mais sur une personne qui occupe une position d'autorité en vertu de la tradition. En effet, n'ignorons pas que M. Léon Mba, dont le régime était aussi qualifié de répressif, était un grand adepte du Bwiti, société secrète et initiatique du Gabon* » Arthur Sabi Djaboudi, *Op.cit.,* P. 38

[70] *Ibid.,* p.39

tradition Téké, ethnie du président. C'était un organe entièrement dédié aux femmes du P.D.G. il parut en 1978 et il était destiné à l'organisation des militantes. Le Patriote par contre se voulait assez critique mais il restait sous la botte du pouvoir car sa ligne éditoriale était entièrement conçue par les conseillers de la présidence.

Des journaux de nature professionnelle et confessionnelle virent également le jour. Le journal de l'Échos du Travailleur destiné essentiellement au milieu professionnel, était édité par la Confédération Syndicale Gabonaise (COSYGA). Un bulletin d'information spéciale était mis à la disposition des travailleurs du chemin de fer gabonais, Futural. Il en fut de même pour les employés de la Société d'Eau et d'Energie du Gabon (S.E.E.G), un journal leur était entièrement dédié. Celui-ci s'intitulait Energie[71]. Pour les religieux, ce fut le bulletin Evangélique : « Journal de l'église protestante du Gabon, il avait comme rôle de servir d'instrument de communication entre les chrétiens éloignés du centre administratif principal qu'est Libreville. À travers lui, l'on pouvait voir inscrit les dates de conférences et Synodes à venir. Par ailleurs, il devait informer les chrétiens des grands changements intervenus à la tête de l'église, faisait connaître les affectations et nominations des chefs d'établissements et des enseignants appartenant à cet ordre d'enseignement privé et confessionnel [72]».

Ici, force est de constater que dans chaque secteur de la société, il y émerge des formes de bulletins d'informations qui sont des journaux destinés à des corporations et à des milieux bien précis, tantôt professionnel tantôt confessionnel. Ces derniers sont des instruments d'organisations de la vie en entreprise, dans les milieux politiques et religieux. À défaut de souligner l'influence politique qui reste forte dans leurs différentes orientations, nous pouvons néanmoins relever le fait que cette presse multi sectorielle se présentait bien comme des unités organisationnelles de la vie sociale de l'État.

Le développement de la presse s'est fait sous l'influence du champ politique. En même temps que la puissance coloniale accordait plus de considérations aux autochtones dans la gestion administrative des territoires, ces derniers n'hésitaient pas à se constituer ou à former des partis politiques et à mettre en place des bulletins d'informations pour mieux diffuser leurs pensées. La presse écrite gabonaise est donc née sous cette forme propagandiste qui obéissait proprement au contexte coloniale et au mouvement de décolonisation qui y régnait. Cet état rejoint bien le cadre du développement de la presse en France au 19e siècle, car en ce temps comme le décrit Yves De La Haye, les organes de presse étaient des instruments militants destinés à consolider les diverses fractions de la bourgeoisie ou des instruments militants destinés à établir les premières bases de la résistance ouvrière[73]. S'implantant dans une période de forte mutation politique, la presse Gabonaise a présenté des allures militantes.

Mais les actions de ces journaux ne sont pas restées anodines.

La presse a servi de leitmotiv pour l'élite non seulement pour la libération du territoire mais également dans l'installation des bases fondamentales à son fonctionnement. La marche vers l'indépendance a nécessité la mobilisation des populations. Et l'indépendance acquise, il revenait aux dirigeants de susciter l'adhésion des autochtones à cette nouvelle unité politique.

[71] Arthur Sabi Djaboudi, *Op.cit.*, p.42
[72] *Ibid.,*
[73] Yves De La Haye, Dissonnances, critiques de la communication, Paris, La pensée Sauvage, P. 11-12.

D'abord de façon officieuse et dorénavant officielle après 1960, la presse a vu émerger des leaders d'opinion qui ont popularisé l'idée d'indépendance auprès des populations. Cette action fut réalisée par ces nombreux organes qui, épousant les idéologies des partis politiques, mettaient sur la place publique les enjeux de l'heure pour leur compétition politique et pour l'avenir du territoire Gabonais. Car, rappelons-le, la faiblesse du lectorat durant cette période rendait ce média élitiste. Et lorsque le mouvement de libération fut lancé par les élites africaines au sortir de la seconde guerre mondiale, plusieurs d'entre eux ont servi de relais dans leurs territoires respectifs pour mobiliser les populations derrière l'idée d'indépendance. La presse a donc servi de catalyseur dans la mobilisation des dirigeants pour l'émancipation du Gabon.

Après l'indépendance, les nouvelles autorités doivent administrer le nouveau Pays. Il faut mettre en marche une administration qui aurait pour rôle de fédérer les populations. Pour accomplir cette mission qui répondait aux nouvelles prérogatives de l'État, ils se sont servi de la presse, à travers le *Journal Officiel*[74] qui faisait office d'outil de fonctionnement administratif pour rendre public les décisions des autorités. Et ils se sont également servis des quotidiens d'informations générales : Gabon-Matin, L'UNION. C'est justement pour cette raison que lors de la création du quotidien d'information l'UNION, l'un des secrétaires d'État chargé de l'orientation, M. Léon Auge, définissait cet organe comme étant un : « *instrument de prise de conscience politique, un outil de formation des hommes et un organe d'information au sens large du terme*[75] ».

La presse a permis une meilleure diffusion des informations dans l'ensemble du territoire et elle s'est présentée comme un outil de gestion pour l'administration en pleine transition. En effet, comme le dit Roland Pourtier « administrer, c'est d'abord communiquer, transmettre des messages à destination des agents administratifs comme des administrés [76]». Les actes publiés dans les journaux ont servi de base pour l'administration de l'État. Ils diffusaient les décisions prises par le nouveau pouvoir à l'endroit d'abord des administrateurs, qui, eux, jouaient un rôle d'explication auprès des populations. Il fallait encourager la participation du peuple par l'adhésion et non par la contrainte comme cela se faisait durant la conquête coloniale. À y voir de plus près, cette presse a constitué les premières bases de naissance d'un espace public où l'élite du pays pouvait consolider ses positions dans le développement d'une conscience nationale. Dans notre cas, cet espace public est à saisir entre la sociologie politique et la communication. Lorsque nous parlons d'espace public, nous faisons allusion à cet espace communicationnel et politique qui s'est développé au milieu du 19e siècle avec le contexte du développement médiatique[77]. Cette donnée historique a amené des auteurs à appréhender ce concept en s'adossant sur une définition sociologique et politique. Cette dernière cadre avec le mouvement des élites gabonaises qui s'appuyaient sur la presse écrite pour leur lutte politique

[74] Le Journal Officiel est un document de nature administrative. Officiellement créé en 1959. Il est produit uniquement par le secrétariat général du gouvernement. Il a pour objet de rendre public les actes juridiques officiels, des actes administratifs, etc.
[75] Le Patriote, N°7, cité par Arthur Sabi Djaboudi, *Op.cit.,* P.39
[76] Roland Pourtier, *Op.cit.,* p. 23
[77] Jean-Marc Ferry, « les transformations de la publicité politique » *in Hermès* N°4, 1989, p. 20.

1.2.2 : L'arrivée de la radiodiffusion

L'intronisation de la radiodiffusion au Gabon s'inscrit dans le contexte général de l'avènement de ce média dans les États d'Afrique noire durant la seconde guerre mondiale. Ce média apparaît dans l'ensemble des possessions françaises d'Afrique pour des raisons purement militaires et idéologiques. En Afrique Équatoriale Française, C'est le Congo Brazzaville qui expérimenta en premier le média radiophonique. En 1941 plus précisément, La France lance sur ce territoire les programmes de Radio-Brazzaville qui était statutairement une station relais de la Radio française. Destinée d'abord à informer les français installés dans ces colonies, elle avait également pour objet d'être un fort support idéologique pour l'entreprise coloniale dans un contexte de conflit généralisé.

Radio-Brazzaville, entièrement gérée par l'autorité coloniale, était destinée à couvrir les territoires du Moyen-Congo, du Tchad, de l'Oubangui-Chari et du Gabon. Les initiatives en matière de création ou d'expansion des médias sont entièrement prises par les autorités coloniales. Étant donné qu'aucun territoire n'était autonome à cette période précise, il faudra attendre que le statut de ces colonies évolue pour que des projets soient adoptés dans le but de développer la radio dans les autres territoires à l'instar de Brazzaville. C'est ainsi qu'en avril 1950, il eut la création d'une commission d'études des territoires d'Outre-mer : « celle-ci devait aboutir à la présentation d'un rapport sur les mesures à prendre sur le plan juridique, administratif, financier, et technique pour développer la radiodiffusion[78] ». C'est seulement après la publication de cet acte et avec les premiers droits de libertés concédés à chaque territoire, que le désir d'installer le média radiophonique dans chaque territoire fut manifeste. Dans cette voie, ce fut la république Centrafricaine qui emboita le pas, en créant le 3 décembre 1958 « Radio-Bangui ». Cette initiative fut encouragée et soutenue par les autorités françaises par l'entremise de la Société Radiophonique de la France d'Outre-Mer (SORAFOM). C'est par ce canal notamment que des expériences du même genre furent menées au Tchad et Gabon.

L'installation du média radiophonique au Gabon fut donc le fruit de cette longue marche vers une autonomie territoriale et elle se fit par le biais de la coopération franco-gabonaise. La France était considérée comme un partenaire privilégié dans cette entreprise de dotation en moyen de communication moderne. C'est ce qui ressort notamment des propos du directeur de la SORAFOM :

« *j'ai visité à ce jour tous les États africains qui ont choisi de s'appuyer sur la France pour accomplir le reste du chemin qui doit les mener à la situation des pays modernes, de pays où le niveau de vie et le degré d'instruction sont suffisants pour que chaque citoyen ressente sa condition d'homme libre et d'individu autonome. C'est sans complaisance que je pus affirmer aujourd'hui qu'aucun État ne m'a paru plus près que le Gabon de toucher au but. Je formule le souhait que la Radiodiffusions continue à se dévouer pour apporter son effort à l'effort collectif. J'apporte l'engagement que, pour sa part et dans la mesure de moyens, la SORAFOM sera derrière elle pour l'appuyer de toutes ses forces, et qu'ainsi, dans la plus*

[78] Moussirou Mouyama, citée par Arthur Sabi Djaboudi, *Op.cit.*, P. 56.

jeune des techniques, se perpétuera l'association plus que séculaire fondée, en ce lieu même, entre le Gabon et la France[79] »

Dans ces propos la SORAFOM se positionne comme l'acteur principal dans l'implantation de la Radiodiffusion sur le territoire gabonais. Cette déclaration n'est pas anodine. Car l'assistance de la France dans le développement de ce média fut de plusieurs ordres. Il eut d'abord une assistance technique, puis de l'aide à la formation du personnel et enfin l'accompagnement dans la fabrication des contenus. Le directeur de la SORAFOM en ce temps, le précise bien :

« *depuis deux ans, avec modération et avec ordre, la Radiodiffusion gabonaise poursuit harmonieusement son développement. En même temps qu'elle y consacrait, sur le volume global des crédits que la France lui accorde pour son équipement, la part nécessaire à la constitution de l'instrument technique, elle faisait former par la SORAFOM le personnel gabonais indispensable à l'activité de la Radiodiffusion nationale. L'accroissement des heures de diffusion accompagnait progressivement la mise en service de moyens techniques supplémentaires et l'arrivée d'agents nouveaux. D'autres perspectives sont également dessinées, et l'observation du passé nous garantit, aux uns et aux autres, que les étapes futures s'enchaîneront sans discontinuité, comme sans précipitation…*[80]».

Cette installation de la radio avec l'entière collaboration de la France marque l'avènement des médias audiovisuels sur le sol Gabonais. Nouvel instrument de communication dans l'espace public et surtout nouveau moyen de communication pour les leaders politiques, elle permet de s'adresser à un public vaste et agissant comme l'a démontré Yves De La Haye pour l'espace Français, comme un outil de communication sociale qui touchent les classes sociales entières[81]. Il émerge en plus dans cette période charnière où les débats publics tournent autour de la formation d'un État indépendant et de toutes les conséquences qui s'en suivent. N'est-il pas utile d'apprécier comment cet outil de communication s'insère dans ce contexte politique où les positions sont quelques fois divergentes entre les acteurs politiques autochtones. Certains militaient pour la départementalisation du territoire tandis que d'autres réclamaient l'émancipation complète, l'indépendance du pays.

À ce propos, nous disons qu'avec l'avènement de la communication audiovisuelle, l'action des médias dans la naissance de l'État fut plus perceptible. Leur accessibilité à l'ensemble des populations brisait la restriction affichée par la presse écrite. Leur implantation sur le territoire gabonais se fit simultanément avec l'émergence de l'État autonome. En effet, le 28 novembre 1959, les autorités en place ont inauguré la première station radio du pays, appelée « Radio Gabon ». Celle-ci naît dans un contexte d'émancipation politique et devient ainsi l'organe de communication devant faire le relais entre les dirigeants et le peuple. Malgré la faiblesse des premiers émetteurs et le nombre limité des zones couvertes, la radio avait le mérite de toucher toutes les couches de la population. Elle a donc été un outil important dans la naissance de la nouvelle république. Son importance s'est avérée le 17 août 1960 lors de la proclamation de l'indépendance du pays. Radio Gabon a activement participé à la couverture médiatique et à la diffusion de cette cérémonie. L'annonce aux populations de leur nouvelle situation se fit

[79] Patrie gabonaise, cité par Arthur Sabi Djaboudi, *Op.cit.*, p.60
[80] *Ibid.*
[81] Yves de la Haye, *Op.cit.,* p. 12.

donc par voie médiatique. Et pour preuve, un fichier audio de Radio Gabon contenu à l'Institut National de l'Audiovisuel de France nous retrace bien le déroulé de cet événement[82].

Après la proclamation de l'indépendance du pays, le média radiophonique a également accompagné le processus d'impulsion du sentiment d'appartenance à l'État. Il fallait faire reconnaître la nouvelle structure politique au peuple et populariser l'idée d'appartenance à une même communauté de destin. C'est avec la radio que l'on écoute les premières évocations publiques du nom de l'État « Gabon ». Le nom du pays nouvellement indépendant a su se faire entendre par l'entremise des ondes de Radio Gabon : « on entend le nom de l'Etat et depuis l'ère des médias il sait se faire entendre[83] ». Cela montre combien la diffusion radiophonique avait de l'impact dans l'installation progressive du jeune pays. Toute une promotion est organisée dans le but de fédérer le peuple et susciter son adhésion. C'est ainsi que « Le Gabon, lieu de discours, est dit dans les écoles comme dans les médias[84] ». Une véritable propagande radiophonique est faite autour du nom de l'État. Mais que peut bien être la valeur de cette évocation sonore? Sinon quels étaient les enjeux de cette propagande médiatique ?

Pour le jeune pays indépendant, les premières évocations radiophoniques du nom de l'État avaient une valeur symbolique. Cette valeur symbolique est à rechercher dans les différentes conceptions du pouvoir symbolique du langage telles qu'elles sont développées par des chercheurs en sciences sociales et particulièrement par Pierre Bourdieu. Ce chercheur soutient la thèse d'un pouvoir symbolique du langage qui est à l'œuvre dans la vie sociale[85]. Il a un lien avec la légitimité et l'autorité de la parole et il intervient énormément dans le champ politique. Pour lui, « le champ politique est le lieu par excellence où les mots sont des actions et où il en va du caractère symbolique du pouvoir [86]». Il renchérit en disant qu' « à travers la production de slogans, de programmes et de toutes sortes de relais médiatiques, les agents du champ politique sont engagés en permanence dans un travail de représentation par lequel ils entendent construire et imposer une vision particulière du monde social[87] ». En s'accordant avec cette conception, nous disons que les premières évocations du nom de l'État sur les ondes de la radio ont une valeur symbolique. Car elles portaient toute la charge intentionnelle d'une classe politique qui voulait de ses vœux la création de cette unité politique. En le prononçant, ils lui donnaient corps dans l'imaginaire social, tout en suscitant l'adhésion à cette nation en construction. Cet impératif de construction découlait de son histoire. En effet, issu d'une structure d'encadrement territoriale et ayant appartenu à la communauté française, la classe dirigeante se devait d'affirmer la nouvelle identité du peuple. Le nom de l'État avait donc une valeur d'identité et constituait un symbole fédérateur. Comme tout groupe qui se créé ou toute communauté qui se forme, le nom constitue à priori le premier symbole, le premier signe de d'identification. Dans une région où les limites territoriales ont été assez mouvantes, l'affirmation d'une identité ne pouvait qu'être une priorité. En parlant de l'utilité

[82] Cérémonie d'indépendance du Gabon_Audio INA.fr, disponible sur *www.**ina**.fr/audio/PHD86072908*, , consulté le 13 juillet 2016.
[83] Roland Pourtier, *Op.cit.,* P.65.
[84] *Id.*, p.69
[85] Pierre Bourdieu, langage et pouvoir symbolique, Paris, Editions Fayard, 1991, p. 39.
[86] *Id.*, p.44
[87] *Id.*,

du nom pour un groupe ou un État, les sociologues ont montré que « *l*es membres d'un même groupe partageant généralement les intérêts communs souvent garantis par la loi, qu'ils identifient à des symboles (en premier lieu un nom propre) […]. Le besoin de reconnaissance inhérent à la nature sociale de l'homme s'exprime alors la fierté d'appartenir au « Nous » que constitue le groupe et par la dévalorisation des groupes concurrents[88] ».

Le média radiophonique en faisant la diffusion sonore du nom de l'État a participé à activer le sentiment d'appartenance des populations. Si on s'accorde avec Roland Pourtier qui fait référence à la puissance du mot et de la magie du mot qui se retrouve dans l'exclamation faite à la radio par l'expression « *Vive le Gabon*[89] ». Selon lui, le sentiment national se renferme dans ce nom, et ainsi dit, cette expression cristalliserait les esprits et entraînerait une forme d'adhésion. Ce faisant, à côté du drapeau, le sceau de la république, le nom Gabon constituait également l'un des symboles de l'intégration nationale.

Si par les ondes, le nom de l'État a su se faire entendre, et ses représentants ont pu atteindre un public plus large, tout en promouvant la nouvelle structure politique créée, on peut dès lors s'interroger sur le rôle de la télévision dans cette entreprise.

2. La télévision et les attributs officiels de l'État

Dans la majorité des pays africains ayant obtenu l'indépendance en 1960, l'œuvre de construction étatique fut processuelle. L'adoption des constitutions et la définition des attributs d'un État se firent de manière progressive. Pour le cas du Gabon, comme nous l'avions mentionné plus haut, certains attributs furent définis en partie pendant la période de son maintien au sein de la communauté française. Ainsi, de 1958 à 1960, l'élite politique du pays s'est attelé à mettre en place les principes de bases d'un État : à savoir une constitution, un emblème national, un hymne, un drapeau, un sceau pour ne citer que ceux-là. Ce faisant, avant de traiter du rôle de la télévision dans la diffusion et la popularisation de ces attributs durant la naissance de l'État gabonais, n'est-il pas utile de relever la valeur de ces attributs encore appelés symboles nationaux dans ce jeune État naissant ?

2.1 : les valeurs des attributs d'un État

Nous entendons par attributs l'ensemble des symboles définis par les dirigeants comme étant des référents identitaires. Aussi appelés symboles nationaux, ces derniers peuvent être, des objets, des représentations imaginées, des attributs, des emblèmes, des insignes. Loin d'être une particularité pour les jeunes États africains, il faut signifier que l'adoption des symboles est un exercice auquel se livre tout groupe qui se constitue, tout État qui se construit. Leur usage par les États est très ancien et l' « un des emblèmes nationaux répandus depuis le XIXe siècle est sans doute le drapeau[90]». Pour certains historiens cet emblème est le signe tangible d'une identité. L'anthropologue Raymond Firth ira plus loin en disant que :

[88] Gérard Noirel, *À quoi sert l'identité nationale*, Marseille, Editions Agone, Collection « passé et présent » 2007, p. 27.
[89] Roland Pourtier, *Op.cit.*, p. 66
[90] Zander Ulrike, « Le drapeau rouge-vert-noir en Martinique : un emblème national ?. », *Autrepart* 2/2007 (n° 42) , p. 181-196, disponible sur www.cairn.info/revue-autrepart-2007-2-page-181.htm
Consulté le 25 mars 2015

« le drapeau symboliserait le caractère sacré de la nation [91]». Selon ce dernier, ce symbole est le plus puissant et il est mobilisé pour asseoir la conscience nationale populaire. De plus, pour sa constitution, les dirigeants de l'État s'appuient souvent sur les origines du peuple. D'autres mettent souvent en avant l'histoire de lutte, de conflits, des récits mythiques ou encore une histoire de gloire ayant conduit à l'émancipation du pays. En général, les éléments constitutifs d'un drapeau mettent en évidence ce qui touche à la mémoire collective du peuple.

Les couleurs du drapeau gabonais (vert, jaune et bleu) adoptées en 1960 font référence aux composants territoriaux de ce pays. Il s'agit respectivement de la forêt et les ressources naturelles pour le vert ; le jaune pour représenter l'équateur qui traverse le pays et le soleil ; enfin le bleu qui symbolise l'océan atlantique.

Comme nous pouvons le constater, chaque emblème a une signification et apparaît comme une force interpellatrice pour toute communauté. C'est vraisemblablement ce qui fait dire à certains historiens que ces emblèmes ou attributs d'État sont des signes d'appartenance à une communauté nationale. En effet, Anne-Marie Thiesse, en analysant le processus de fabrication des identités nationales en Europe, dresse une liste des éléments symboliques et matériels que doit présenter toute unité politique digne de ce nom pour revendiquer le statut d'État ou de nation. Dans celle-ci, elle place les « représentations officielles : hymne et drapeau » comme étant des éléments essentiels. Pour cette dernière, ces attributs officiels ont une valeur référentielle et identitaire dans chaque État et surtout dans ceux en construction. Car selon elle : « les nations qui ont accédé récemment à la reconnaissance politique, et surtout celles qui sont encore à la revendiquer, témoignent bien, par les signes qu'elles prodiguent pour attester une existence *[…]* [92]». Ici, il apparaît que les attributs officiels ont une valeur identitaire clairement justifiée et ils le sont encore plus dans ces États naissant qui n'ont pas une très grande sédimentation nationale, comme cela est le cas pour le Gabon.

De plus, Joseph Just en étudiant le rôle des symboles nationaux au Brésil démontre que ces derniers ont un impact sur la formation citoyenne notamment sur l'attachement du citoyen à sa patrie. Pour ce chercheur en sciences humaines et sociales, les emblèmes nationaux ont des fonctions dans chaque État dans lesquels ils sont implantés. On peut le lire à travers ses propos : « Aux symboles nationaux incombe une fonction centrale parce qu'ils donnent à voir d'une manière marquante les valeurs et les contenus de l'autodéfinition politique d'une communauté à travers lesquels les citoyens connaissent et reconnaissent leur identité politique[93] ».

De ces propos, il ressort que les symboles nationaux ont une valeur de reconnaissance à un ordre politique et surtout une valeur identitaire. Ils agiraient comme des instruments censés

[91] Raymond Firth cité par Zander Ulrike, « Le drapeau rouge-vert-noir en Martinique : un emblème national ?. », *Autrepart* 2/2007 (n° 42) , p. 181-196 , disponible sur www.cairn.info/revue-autrepart-2007-2-page-181.htm. Consulté le 25 mars 2015

[92] Anne-Marie Thiesse, *La création des identités nationales : Europe XVIIIe-XIXe siècle*, Paris, Seuil, 2001, p. 14.

[93] Jurt Joseph, « Le Brésil : un État-nation à construire. Le rôle des symboles nationaux : de l'empire à la république», *Actes de la recherche en sciences sociales* 1/2014 (N° 201-202) , p. 44-57, disponible sur www.cairn.info/revue-actes-de-la-recherche-en-sciences-sociales-2014-1-page-44.htm. Consulté le 4 avril 2016.

impulser le sentiment d'appartenance à un État-Nation. Par conséquent, ils se révèlent importants dans la construction et le maintien de l'intégrité territoriale de tout État.

Partant de ces observations, nous pouvons donc affirmer que les attributs d'officiels d'État ou symboles nationaux du Gabon que sont : hymne national (la concorde), l'emblème national (le drapeau), le blason de la république, le sceau de la république, la devise nationale, etc., fondent la symbolique identitaire de l'État Gabonais. Dans ce jeune État, ces attributs officiels sont donc des signes de reconnaissance et d'appartenance sur lesquels se fonde le peuple. Ils sont des instruments témoignant l'existence de cette nouvelle communauté nationale.

Ci-dessous, nous livrons une illustration imagée de ces symboles nationaux. Notre intention n'est pas bien entendu de faire une large exposition de ces attributs officiels mais d'en livrer un aperçu significatif qui pourrait être pertinent pour la suite de notre étude.

Figure N°2 : Le drapeau et le blason de la république Gabonaise





Ce blason adopté après l'indépendance exprime un symbolisme patrimonial qui se rattache aux ressources naturelles du territoire et à la destinée du nouveau pays. Le bouclier est supporté par deux panthères noires et un okoumé qui symbolise le commerce du bois. Le bateau traduit le Gabon se déplaçant vers un avenir meilleur. La devise du pays y est mentionnée en français et en latin. En français, sur le ruban en bas, il est écrit « *Union-Travail-Justice* ». Et en latin sur le ruban sous les branches de l'okoumé, il est mentionné : « *Uniti-Progrediemur : Unis, nous allons de l'avant* »

Figure N°3 : sceau de la république : une maternité allaitant



Ce sceau est une maternité allaitante. La mère représente la république, l'État gabonais qui veille sur ses enfants, les soigne, les éduque, les protège et veille continuellement sur leur bonheur. L'enfant est la représentation de chaque citoyen. Ce sceau représente la nation gabonaise pour qui chaque citoyen doit respect, obéissance et amour. Il est suivi par d'autres attributs officiels.

- l'hymne national : la concorde et la devise de la république.

L'hymne national du Gabon appelé la concorde est une œuvre dont les paroles et la musique ont été composé par le gabonais de Georges Damas Aleka[94] en 1958. Il est composé de cinq couplets et un refrain qui font l'apologie de l'histoire de ce territoire, de son peuple, de l'unité nationale et ils rappellent la destinée de la nation.

La devise de la république gabonaise est : Union-Travail-Justice. L'union fait référence à l'unité de tous les gabonais, à la cohésion nationale condition nécessaire pour la construction du pays. Le travail lui est perçu comme un moyen de développement et gage de progrès. Et la justice enfin est l'instance protectrice assurant la sécurité et le maintien de l'ordre et la paix.

C'est autour de ces symboles nationaux et bien d'autres que le nouveau pays s'est appuyé pour forger sa dynamique identitaire et justifier l'existence du nouvel État. Aussi, si comme le dit Joseph Jurt que « *ces symboles omniprésents et facilement identifiables, contribuent à former des âmes*[95]», l'une des appréhensions du rôle de la télévision dans l'adoption de ces attributs officiels pourrait bien résider dans ces critères de visibilité et d'omniprésence. Aussi, Philippe Braud ne met-il pas en exergue la place du symbolisme dans la communication ? En effet, en faisant une précision entre ce qui peut être des symboles de référence et des symboles de condensation pour ensuite mettent en exergue ces symboles qui seraient des schèmes collectifs qui, à un moment donné, apparaissent dans le travail psychique de l'individu[96]. Cette distinction ne nous amène-t-elle pas à situer la place du média télévisuelle dans la monstration ou la représentation visuelle des symboles du Gabon?

2.2 : La télévision et la visibilité des attributs de l'État

À ce sujet, la venue de la télévision en 1963 dans le paysage médiatique gabonais constituera un réel gage pour la promotion et la popularisation des attributs officiels dans ce jeune État en construction. En effet, bien qu'étant implanté à ses débuts dans la capitale du pays, la télévision a contribué à donner une large visibilité des symboles nationaux auprès des populations. À côté d'autres supports, le support télévisuel a assuré la visibilité de ces attributs justifiant l'existence du nouvel État. Leur exhibition télévisuelle, surtout durant le principal programme qui est le journal, a quelque peu contribué à justifier l'existence de la nouvelle structure politique.

---

[94] Georges Damas Aleka (1902-1982) homme politique gabonais, il est l'auteur-compositeur de l'hymne national du Gabon, « la concorde ».

[95] Jurt Joseph, « Le Brésil : un État-nation à construire. Le rôle des symboles nationaux : de l'empire à la république», *Actes de la recherche en sciences sociales* 1/2014 (N° 201-202) , p. 44-57 , disponible sur www.cairn.info/revue-actes-de-la-recherche-en-sciences-sociales-2014-1-page-44.htm Consulté le 4 avril 2016.

[96] Philippe Braud, *L'émotion en politique*, Paris, Presses de Sciences Po, 1996, p. 78.

Par ailleurs, en tenant compte du passé colonial qui a réellement influé sur la structuration territoriale et la composition de la population, ces symboles nationaux ont été consacrés comme des parties intégrantes de l'identité gabonaise dès l'indépendance. Ce faisant, leur monstration participait non seulement à accompagner la naissance de l'État mais également à assurer une souveraineté nationale sur son propre territoire. La télévision fut l'épine dorsale du projet identitaire de l'État. En assurant la visibilité de l'État à travers ses attributs, elle devient très vite une sorte de fenêtre permettant de véhiculer les représentations de la communauté à elle-même.

Au-delà d'une meilleure promotion des symboles nationaux, il y a également la visibilité du territoire nationale qui était désormais assurée.

3 : Les médias et les autorités politiques de l'Etat

Dans ce point de notre analyse, faisant état de la relation entre les médias et les autorités politiques de l'Etat, nous nous intéresserons à deux aspects essentiels. Le premier portera sur la croyance ou les considérations des effets de puissance des médias qui habitent les premiers dirigeants politiques au pouvoir. Et le second point examinera les premiers actes médiatiques de premières autorités et leurs effets induits. En travaillant sur la place de la communication dans le champ politique, Jean-Marie Cotteret la met en relation avec deux pôles essentiels : sa place dans la conquête du pouvoir et son rôle dans l'exercice du pouvoir. Mais sur ces points, il affirme que la télévision a bouleversé les règles du jeu traditionnel de la communication[97]. Il spécifie en effet comment se dessine désormais les rapports entre gouvernants et gouvernés. Les médias de masse apparaissent comme des véritables vecteurs de pouvoir, ceci au regard que la place que la communication occupe dans le système politique moderne mais aussi au regard des considérations que ces derniers manifestent sur les médias. Ce sentiment est également perceptible dans l'espace africain et dans l'environnement politique Gabonais en particulier.

3.1 : les autorités Gabonaises et l'idée de puissance des médias

La problématique du pouvoir des médias a toujours été sujette à caution. Cela à cause de plusieurs traditions scientifiques qui s'opposent sur la question. Certains chercheurs militent pour un pouvoir des médias qui agit comme moteurs des changements sociaux tandis que d'autres le réfutent : « le pouvoir des médias en tant que capacité d'imposition des normes de conduite ou de pensée n'existe guère [98]». Et souvent pour traiter de l'impact des médias sur un corps social, le terme d'influence est proposé en lieu et place de celui de pouvoir. Mais malgré ce débat sur les considérations psychosociologiques des effets des médias, on ne peut s'empêcher de faire la constatation selon laquelle la naissance des médias dans chaque société a toujours suscité la convoitise des acteurs sociaux et particulièrement des acteurs politiques. En effet, les acteurs politiques ont souvent manifesté un intérêt fort pour les moyens de

[97] Jean-Marie Cotteret, *Gouverner c'est paraître, Réflexions sur la communication politique*, Paris, PUF, 1991, p. 9.
[98] Rémy Rieffel, *Que sont les médias*, Paris, Gallimard, Folio actuel, 2005, p.17.

communication de masse. Car ils voient en eux des outils efficaces pour la diffusion des messages, la mobilisation, et l'adhésion du peuple.

Les dirigeants politiques adoptent rapidement les médias comme outil de gestion gouvernemental en louant leurs capacités technologiques. On leur reconnaît rapidement un pouvoir de fondation dans le champ social. C'est ainsi qu'une croyance en l'effet de puissance des médias va habiter l'ensemble du corps politique et surtout les acteurs politiques. Ces idées de croyance pourraient bien résulter de la liaison établie entre communication et politique d'une part, et entre communication politique et médias d'autre part. En effet, certaines études menées en sciences sociales ont montré que la communication englobe tous les aspects du champ social. Elle touche notamment le système politique dans son ensemble, l'activité gouvernementale et les mouvements sociaux. Et les médias étant dorénavant les principaux vecteurs de la communication politique, les considérations sur leurs effets ne peuvent qu'être grandissantes. C'est sans aucun doute cet état de fait qui accroît la convoitise des leaders au pouvoir et le contrôle exercé sur les médias dans certains espaces sociaux. Sur ce point, Roland Cayrol, en s'appuyant sur l'espace français, nous dit que « les politiques croient tellement aux pouvoirs des médias que leur première action est de s'en approprier et de les contrôler[99] ». Une croyance en l'effet de puissance semble réellement habiter les Hommes politiques au pouvoir.

En France, après la presse écrite et la radio, la télévision sera rapidement adoptée et reconnue par les dirigeants comme un instrument efficace de la représentation sociale. Les médias sont donc placés au centre de l'activité étatique et gouvernementale.

En Afrique subsaharienne, les acteurs politiques ont très vite marqué leur intérêt pour les moyens de communication de masse. La presse écrite, la radio et surtout la télévision ont été considéré comme des outils de développement. Nés sous l'impulsion des pouvoirs publics, les dirigeants africains ont pris des médias comme des attributs de pouvoir, déployés au début pour la propagande politique et la légitimité des gouvernants. Malgré l'évolution sociopolitique ayant consacré l'ouverture démocratique à partir de 1990, dans la plupart de ces pays, une mainmise continue à s'exercer sur les médias dits d'État. Les dirigeants au pouvoir continuent donc à avoir une forte croyance en l'idée de puissance des médias. Pour le cas du média télévisuel par exemple, il est dit que « la télévision est apparue à la plupart des nouveaux dirigeants, à l'instar de l'aéroport, comme un attribut indispensable d'un État moderne indépendant[100] ». Les premiers leaders africains ont une réelle croyance aux effets des médias qu'ils en font des instruments stratégique pour leur pouvoir. D'où l'existence du contrôle idéologique et politique qui s'exerça dès leur implantation dans certains pays.

Au Gabon, les dirigeants ont également porté une attention particulière aux médias. Leur implantation sur le territoire a coïncidé avec la période de naissance de l'État. Il y a une forte croyance en la puissance des médias qui est manifesté par la classe politique, ceci au regard d'abord des missions qu'ils assignent à ces outils de communication. Puis en observant la manière dont ils les qualifient dans leurs discours. Les propos du premier président Léon Mba dans les lignes qui suivent témoignent bien de cet état de chose.

Le pouvoir gabonais fait des médias des instruments de construction étatique. Il les met au service du développement du jeune État. Placés sous l'influence gouvernementale, ils (les médias) sont très tôt perçus comme des faire-valoir du pouvoir politique. Ce faisant, on leur

[99] Roland Cayrol, *La nouvelle communication politique*, Paris, Larousse Communication in politics, 1986, p.19.
[100] André Jean Tudesq, *les médias en Afrique*, Paris, Ellipses Collection Infocom, 1999, p. 6.

donne pour mission de diffuser les images et les représentations censées créer un sentiment national du centre politique du pays (Libreville) vers l'hinterland (la périphérie et l'intérieur du pays). Les autorités, animées par l'idée de réaliser l'unité de la population et du territoire, exercent un contrôle direct sur les contenus des médias. Il est imposé notamment à la radio et la télévision de donner de l'État et de ses dirigeants une meilleure image. Mieux encore, ces moyens de communication sont placés comme des moteurs pour « mobiliser l'opinion publique et de susciter un mouvement populaire en faveur de l'unité[101]». Au regard des missions qui leur sont assignées par les pouvoirs publics, on voit clairement que ces derniers misent sur leur potentiel technique en leur octroyant des missions nobles. Cet état de fait témoigne bien de l'idée de puissance que l'ensemble des acteurs sociaux se font des effets des médias.

Les considérations des leaders au pouvoir sur les effets des médias se perçoivent mieux dans leurs différents discours. En effet, à l'occasion de l'inauguration de la première station de radio du pays et de la première chaîne de télévision, les discours tenus par les autorités au pouvoir nous montrent bien le sentiment qu'ils ont à l'égard de ces outils et surtout la puissance qu'ils leur attribuent.

Pour ce faire, analysons de près cet extrait de discours du président Léon Mba lors de l'ouverture officielle de Radio Gabon :

« *À partir d'aujourd'hui, 28 novembre, le Gabon a sa propre radio. Je suis sûr que vous partagez ma joie et ma fierté en apprenant cette bonne nouvelle. Maintenant, je pourrai m'adresser à tous les gabonais, et les gabonais entendront ma voix comme si j'étais devant eux, dans leur maison*[102] ».

Ici, le président Léon Mba en décrivant sa satisfaction montre bien l'intérêt qu'il accorde à ce nouvel outil. Il fait l'éloge des capacités techniques du médium tout en reconnaissant les possibilités qui lui sont offertes dans son adresse aux citoyens. La reconnaissance de la technologie offerte par l'objet traduit le sentiment de puissance qu'il exprime à son égard. Car il y marque là, le début d'une nouvelle forme de communication entre gouvernants et gouvernés. D'ailleurs, ne pouvons-nous pas lire dans ces propos les débuts d'une forme de communication politique dans le champ politique gabonais ? Et cela pourrait être possible si nous nous appuyons sur l'approche définitionnelle de la communication politique proposée par I.Sola Pool. Ce dernier propose la définition suivante à la communication politique : « activité de certaines institutions chargées de diffuser information, idées et attitudes relatives aux affaires gouvernementales[103]». Nous ne souhaitons pas ici mener un débat sur ce point, nous retenons juste que la première autorité du pays en situant son intentionnalité politique et celle de son gouvernement suite à l'arrivée de la radio jette là les jalons d'une nouvelle forme de communication institutionnelle et gouvernementale. Toutefois, il nous laisse percevoir son sentiment sur l'effet de puissance de ce média. Une réalité qui sera plus visible lors de l'arrivée de la télévision.

Dans cet extrait de discours ci-dessous, le président Léon Mba montre combien cet instrument audiovisuel sera au centre de son pouvoir. Il est dit ce qui suit :

« *Il ne s'agit pas seulement de parler, mais aussi bien sûr d'être entendu. Le gouvernement entend expliquer son action avec sincérité et vérité à tout gabonais. Car je suis sûr qu'avec*

[101] Arthur Djaboudi Sabi, *Op.cit.*, p.82.
[102] Allocution du président Léon Mba cité par Arthur Sabi Djaboudi, *Op.cit.*, p.64.
[103] Jacques Gerstlé, *la communication politique*, Paris, Armand Colin 2e édition, 2008, p.19.

eux la meilleure politique c'est celle de la franchise et de la clarté. Le Gouvernement sera toujours suivi, s'il sait se faire comprendre et si sa voix inspire confiance au peuple. A une époque où les grands problèmes qui se traitaient naguère dans les secrets des chancelleries courent sur les ondes à la vitesse de la lumière, nous avons le devoir d'utiliser la télévision[104]»

L'instance politique place l'objet télévisuel au centre de l'activité des gouvernants tout en rappelant son pouvoir technologique. Pour la gestion du nouvel État, le président en fait plus qu'une nécessité. Mieux encore, c'est une recommandation qui est faite à l'ensemble de la classe dirigeante. Cette façon de faire ne trahit-elle pas l'idée de puissance que les autorités gabonaises se font sur les effets des médias ?

Dans les deux (2) extraits de discours présentés, il est perceptible à travers la position qui est donnée à la radio et la télévision qu'il y a une réelle croyance sur les effets de ces médias audiovisuels. Ils sont tout de suite placés au centre du pouvoir comme moteur de changement social. Les leaders gabonais considèrent les médias comme des puissants moyens à mettre au service de leur pouvoir.

3.2 : Les médias et la communication des acteurs politique Gabonais

Il est reconnu que l'intronisation des médias dans la société a apporté de nombreux changements dans la communication des acteurs politique. Qu'en est-il des communications des acteurs politiques gabonais ?

La presse écrite a eu une action élitiste pour l'émancipation politique du Gabon. Son action fut remarquable dans la mobilisation des acteurs pour l'indépendance du pays. Mais l'impact médiatique sur le champ social et politique se fit réellement sentir à partir de l'année 1959 et elle s'accentua en 1963. En effet, ces deux années, marquant l'arrivée de la radio et la télévision, furent décisives pour le champ politique. Car ces deux outils en apportant des voix et des visages aux personnalités politiques vont considérablement changer la donne communicationnelle. C'est le véritable début de la médiatisation de la vie politique gabonaise.

Premièrement, il se développe un nouveau contrat de communication entre gouvernants et gouvernés. Celui-ci s'appuie désormais sur un devoir de compte rendu des acteurs politiques aux citoyens. La première autorité du pays à cette époque nous le fait lire dans son discours : « *le gouvernement entend expliquer son action avec sincérité et vérité à tout gabonais*[105]». Cela pourrait être appréhendé comme une forme de communication politique comme nous l'avions spécifié plus haut. Cette façon de faire met rapidement en place un format de communication gouvernementale qui invite le grand public à suivre l'action des politiques.

En second lieu, il se développe chez l'ensemble des acteurs politiques un souci de crédibilité et de notoriété politique à acquérir par le truchement de la radio et la télévision. Vu que ces nouveaux dispositifs de communication permettent d'atteindre la grande masse, le contenu des communications visait désormais plusieurs objectifs. Il ne s'agit plus juste de communiquer mais d'inscrire chaque acte communicationnel dans une perspective politique. Autrement dit, il sera dorénavant question de toucher le peuple et susciter son adhésion. Ce nouvel enjeu communicationnel fut vite saisi par la classe dirigeante du pays : « *le*

[104] Allocution du Président Léon Mba citée par Arthur Sabi Djaboudi, *Op.cit.*, p. 82.
[105] *Ibid.*

gouvernement sera toujours suivi, s'il sait se faire comprendre et si sa voix inspire confiance au peuple[106]». La poursuite de ces objectifs devient l'objet central des communications des acteurs politiques. C'est vraisemblablement ces aspects qui conduisent les dirigeants à imposer aux médias de donner de l'État et des détenteurs de l'autorité en son sein l'image la meilleure.

[106] *Ibid.*

En guise de conclusion, nous disons que dans la formation de l'État Gabonais, les médias ont été également des acteurs majeurs. Leurs actions peuvent s'apprécier en deux temps. D'abord dans la marche vers la libération, l'autonomie politique qui sera l'indépendance proclamée en 1960. Dans cette quête d'autonomie politique, l'action de la presse écrite fut importante dans la prise de conscience des élites politique et des populations scolarisées en général. Ceci sans (tù !gompter l'apport du média radiophonique qui s'illustra dans le ralliement de la grande masse à la cause du moment. Ensuite, ces moyens de communication furent aussi des instruments privilégiés dans la mise en place et/ou la diffusion des bases de la nouvelle république ainsi proclamée. Dans cette entreprise, les médias audiovisuels et la télévision en particulier furent engagés dans un processus de développement de l'État. Et plus précisément, dans le rapport gouvernants-gouvernés en se situant sur le rapport autorité obéissance comme le décrit si bien Jean-Marie Cotteret[107]. À travers la diffusion de masse, le pouvoir se fait plus apparent, de même que les attributs officiels de l'État bénéficient d'une meilleure visibilité.

[107] Jean-Marie Cotteret, *Op.Cit.,* p.12.

Chapitre 2 : La télévision publique gabonaise, une institution de la construction nationale

Les médias ont été considérés par les autorités gabonaises comme des agents de développement. Ayant participé au processus d'autonomisation et de formation de l'État, ils ont été rapidement présentés par les politiques comme des agents de socialisation et d'intégration nationale. Partant de ces constatations, nous sommes en droit de nous interroger sur l'impact de ces considérations sur la définition du rôle social des médias en général et de la télévision publique en particulier. Dans ce chapitre, nous nous proposons donc d'étudier le processus de naissance de la télévision publique au Gabon. Nous verrons notamment les différentes voies de son institutionnalisation et nous cernerons surtout comment les premières autorités politiques définissent son rôle social. Enfin, nous dévoilerons les différentes politiques d'expansion du réseau télévisuel national. L'étude du projet d'extension des infrastructures de télévision présente un intérêt majeur pour notre étude. Car il s'inscrit dans le cadre général de la conquête et l'intégration des territoires qui dans l'entreprise coloniale ont appartenu à d'autres territoires de l'ancienne Afrique Equatoriale Française. L'examen de ce processus d'extension nous montrera comment les questions de l'intégration territoriale et le rattachement des régions périphériques au nouveau centre politique, Libreville, sont traitées par le pouvoir politique.

1 : La naissance de la télévision publique gabonaise : RTG1

Dans la plupart des pays francophones d'Afrique, la télévision est née dans un contexte de construction des États et des nations. La majorité de ces pays ont accédé aux indépendances en 1960 et ont installé des structures télévisuelles juste trois ans après ces accessions aux souverainetés internationales. Cela fut le cas du Congo Brazzaville qui lança sa télévision publique dès le 06 août 1963 et de la Côte d'Ivoire qui lancera la sienne le 07 août 1963. Plusieurs facteurs furent déterminants dans la naissance du média télévisuel dans ces pays. Si en premier, l'on peut noter l'apport de la coopération française, il n'en demeure pas moins que les considérations des dirigeants politiques à l'égard de cet outil furent très déterminantes.

L'apport de la coopération française a été un accélérateur dans le processus de mise en place des médias audiovisuels de ces États francophones d'Afrique. En effet, l'action menée par l'Office de Coopération de Radiophonique Afrique (OCORA), qui avait déjà participé à l'installation de la Radiodiffusion, a été remarquable. Il s'agissait notamment de la formation des cadres, de l'assistance technique, de l'accompagnement nécessaire pour assurer un bon transfert de technologie. La France fut un partenaire privilégié dans le transfert technologique du média télévisuel dans ses anciennes colonies. Pour expliquer cette place privilégiée de la France dans l'installation des nouveaux outils de communication dans son pays, le président Fulbert Youlou président du Congo Brazzaville le résume bien en disant ceci :

« *où voulez-vous que l'on s'adresse pour installer la télévision au Congo. Seule la France du fait de notre longue vie commune est en mesure de savoir de quoi nous avons besoin exactement* [108]»

Ces propos du président congolais au lendemain des indépendances illustrent l'impact de l'ancienne puissance tutrice dans le transfert des technologies utiles au fonctionnement d'un État. Mais ils montrent également combien l'apport de la France fut considérée comme incontournable dans la mise sur pied des structures télévisuelles.

Le second facteur déterminant qui motiva très tôt l'installation des télévisions dans ces nouveaux États africains fut la recherche par les dirigeants africains d'un puissant instrument d'unification politique. Cette hypothèse de télévision et intégration politique a été soutenu dans l'espace français, et cela en s'appuyant sur les idées que les élus de ce pays se faisaient de l'effet de puissance de ce média[109]. Sachant que leurs États étaient entièrement des constructions issues de l'entreprise coloniale, il leur fallait trouver des instruments capables d'apprendre aux populations toutes les idées modernistes. Il était donc utile que les populations sachent ce que c'est qu'État, une nation, l'économie, la culture et la collectivité[110]. En prenant en compte le rôle joué par la radio, en considérant les possibilités technologiques offertes par la télévision, les gouvernements ont considéré la télévision comme un puissant moyen de communication. Et ils ont tenu à l'installer très tôt pour être cet instrument d'unité nationale.

[108] Abdoul Ba, *Télévisions paraboles et démocraties en Afrique noire*, Paris, L'Harmattan, 1996, p. 16.
[109] Benoît Lafon, *Op.Cit.,* P.13.
[110] *Ibid.,* p 61.

Au Gabon, la télévision naîtra bien évidemment dans ce contexte d'obligation de mise en place des institutions de base d'un État et d'impératif de construction d'une nation. L'acte de naissance de la première chaîne de télévision a été officiellement scellé le 09 mai 1963. C'est le président Léon Mba qui inaugura la nouvelle structure qui venait s'ajouter à celle de la radio. Ainsi, de Radio Nationale Gabonaise (RNG), la nouvelle dénomination de l'édifice de communication devenait Radiodiffusion Télévision Gabonaise (RTG). L'ambition du président Léon Mba d'installer des moyens modernes de communications est souvent présentée comme une ambition d'amorcer le développement de l'État. Nonobstant cette motivation politique, la contribution de la France dans la mise en œuvre de ce projet ne peut en aucun cas être occultée. La télévision gabonaise a réellement bénéficié de l'aide française pour son fonctionnement. L'appui de l'Office des Radios et Télévisions Française (ORTF) a été capital pour combler les carences observées en termes de ressources humaines et des moyens techniques. Car à ses débuts, la chaîne publique gabonaise souffrait d'un déficit en termes de personnels qualifiés pour assurer le fonctionnement du média. Sa capacité de production et de diffusion étaient limitées. Elle émettait durant cinq jours dans la semaine et l'offre de programme n'était pas de qualité. La signature d'un accord de coopération entre la France et Le Gabon pour une assistance technique aida à combler ces déficits :

« *Un accord relatif à l'assistance française dans le cadre de la télévision qui complète une convention déjà passée avec la radio, précise les modalités de l'aide française en fourniture de personnel (2 techniciens français), formation de personnel (7 gabonais sont en stage à cette époque) au studio-école de l'Office de Coopération Radiophonique)* [111]».

Cet acte coopératif met la télévision gabonaise dans une période d'apprentissage qui se matérialisa par l'assistance des techniciens français dans son tissu de production. Et de l'autre côté, il permit la formation des techniciens pour assurer la relève dans son fonctionnement.

Malgré quelques facteurs techniques retardant son déploiement, les dirigeants gabonais ont reposé un grand intérêt sur ce média pour la réalisation des missions d'ordre national. C'est à juste titre qu'André Jean Tudesq dit que : « la télévision est apparue à la plupart de nouveaux dirigeants, à l'instar de l'aéroport, comme un attribut indispensable d'un État moderne indépendant [112]». Cet état de chose montre non seulement que cet outil est né sous une mainmise des pouvoirs publics, mais bien plus encore, il nous montre comment ce dernier est associé à un projet politique. Ce processus de naissance ne concorde-t-il pas avec les développements que réalise Jérôme Bourdon sur l'histoire de la télévision française sous De Gaule ? En effet, on constate que les mécanismes sur lesquels a navigué la télévision française à ses débuts sont similaires à ceux observés dans l'espace francophone africain en général et au Gabon en particulier. Car, dès sa naissance en France, la télévision est très vite rattachée aux projets politiques de l'aménagement du territoire[113]. Toutefois, cette similarité peut bien trouver un terrain de justification dans l'argument du transfert technologique, la France est la puissance qui a installé ce média au Gabon. Dans cette droite ligne, il faudrait comprendre

[111] Convention signée lors de la visite du ministre français de la coopération, du 08 mai 1963, Bikoukoue-Bi-Yougah, « Médias et promotion de la culture au Gabon », mémoire de maîtrise en sociologie, Université Omar Bongo, septembre 1997, p. 21.
[112] André Jean Tudesq, *Op.cit.*, p.6.
[113] Jérôme Bourdon, *Histoire de la télévision sous de Gaulle*, Paris, INA-Anthropos, 1990, p. 106.

que le transfert en question ne se limite pas aux domaines techniques. Celui-ci se poursuit également sur la politique de gestion.

Dès sa naissance, le pouvoir gabonais a considéré la télévision comme un outil indispensable pour la mise en œuvre de sa politique. Chose d'ailleurs qu'il proclame publiquement :

« *la télévision ne sera pas pour nous un simple objet de distraction, mais elle sera un moyen efficace d'éducation et d'information, un instrument indispensable au Gabon pour accéder à son épanouissement social et culturel* ».

L'idée d'un outil capable d'accompagner le développement moderne est véritablement manifestée par ces dirigeants. Un espoir fort semble résider dans l'effet de puissance du média télévisuel qu'ils mettent au service de la promotion sociale et culturelle. Le contexte politique au sortir des indépendances et les considérations des politiques sur les effets de puissance des médias ont fait en sorte que ces derniers naissent sous un statut institutionnel.

1.1 : Le statut d'institution de la télévision publique

Le concept d'institution est très usité en sciences humaines et sociales. Il comporte plusieurs interprétations dans chaque champ disciplinaire. Ce faisant, dans l'ambition d'étudier l'institutionnalisation des moyens de communication de masse en général et celle de la télévision publique en particulier, il est important d'apporter un éclairage sur cette notion.

La notion d'institution a souvent posé problème quant à son utilisation en sciences humaines et sociales. Pour le sociologue français G. Gurvitch, c'est une notion insaisissable. Dans la même lancée, P. Loureau trouve qu'elle est polysémique, équivoque, problématique. Pour tenter d'apporter un cadre définitionnel et appréhender ce terme, Jacques Chevallier, lui, propose deux acceptions de l'institution qui aboutissent sur deux considérations possibles. Ainsi, « *Par institution, on peut entendre les formes sociales établies, ou bien les processus par lesquels la société s'organise*[114] ». Cette proposition augure une précision dans la convocation de cette notion que nous faisons pour cette étude. En effet, dans ce choix de conception que nous convie Jacques Chevallier, sa première acception semble à même de nous éclairer sur la portée politique et sociale des médias publics en général et celle de la télévision publique en particulier.

De plus, pour ce qui concerne l'espace francophone, il apparaît, comme le montre si bien benoît Lafon, que le média télévisuel a évolué sous une logique purement institutionnelle. Et son statut évolue selon les décisions gouvernementales qui orientent son fonctionnement et qui fixent les bases de son institutionnalisation. En s'appuyant sur la forte institutionnalisation qui a régné sur la télévision française, cet auteur montre comment la télévision est mise au cœur du projet de territorialisation[115]. Le rapprochement entre ces institutions d'État et des problématiques de développement national sont une base sur laquelle il convient d'analyser l'institutionnalisation des médias publics gabonais.

[114] Jacques Chevallier, *Op.cit.,* p.6.
[115] Benoît Lafon, *Op.cit.,* P. 45.

Dans le jeune État gabonais, les médias publics (presse écrite, radio et télévision) ont été dès leur naissance des formes sociales établies pour accompagner la construction de l'État et son développement. Plusieurs facteurs ont concouru à cette institutionnalisation des moyens de communication de masse. En premier, il y a lieu de faire mention des facteurs politiques qui riment parfaitement avec le contexte de naissance du pays. Ceux-ci pointent en droite ligne la nécessité pour les autorités politiques d'avoir en leur possession des instruments capables d'œuvrer à l'unité politique des populations et du territoire. Cette réalité politique et contextuelle fait en sorte que la télévision publique gabonaise, considérée comme outil de gestion étatique, sera sous la même enseigne que des institutions d'État.

En second lieu, il y a le monopole exercé par l'État sur la production de l'information sur l'ensemble du territoire national. La production et la diffusion de l'information étant des activités jugées sensibles par les autorités de cette époque, l'exclusivité et le monopole de cet exercice revenait donc aux pouvoirs publics. Cet état de fait se caractérisa par la création d'une institution, le ministère de l'information, qui était chargée d'orienter et de guider la diffusion de l'information sur l'étendue du territoire. Le rôle de cette institution ministérielle nous est livré dans le rapport d'activité ci-dessous présenté devant les membres de l'assemblée :

« *Le ministère de l'information et du tourisme qui a la lourde charge de l'information de la Radiodiffusion du tourisme a continué son action de diffusion et d'information […] il a aussi pour rôle d'être le porte-parole du gouvernement d'Etat, de la Patrie, auprès de la population, d'où son rôle de conseiller, d'éducateur et de guide*[116] »

Le ministère de l'information est dès le départ l'instance d'orientation de la politique générale des médias publics. Cette situation se matérialisa statutairement par la création de la direction de la Radiodiffusion Télévision Gabonaise au sein dudit ministère. Ainsi, placée sous cette responsabilité tutélaire, la radio et la télévision seront régies par les mêmes dispositions statutaires des institutions publiques comme cela est le cas pour toutes les directions ministérielles du pays. C'est assurément sous cet aspect que certaines investigations faites sur les médias publics gabonais concluent à juste titre que ceux-ci sont des formes d'institutions créées par le pouvoir politique.

La mise sous tutelle des institutions de Radio et télévision nationale a débouché sur une formule de couplage de ces deux organes d'informations. Ladite formule de couplage a donné plus de teneur à la mainmise étatique exercée sur les médias publics. Thierry D'Argendieu Kombila, universitaire gabonais, en travaillant sur la démocratie et la communication au Gabon, exprime explicitement cet état de fait en disant que : « *la formule de couplage entre la radio et la télévision a facilité, faut-il le reconnaître, le contrôle de l'information […]* [117]»

Dans cette configuration de monopole total où l'information est au centre des stratégies de politiques publiques, les moyens de communication de masse et particulièrement la télévision représentaient un enjeu national. En d'autres termes, la télévision fut considérée comme une

[116] Journal officiel 1981, Rapport d'activité du ministère de l'information et du tourisme. Confère Archives National du Gabon, Service documentation, année 1981.
[117] Thierry D'Argendieu Kombila, *Démocratie, droit de la communication et politiques publiques au Gabon de 1960 à 2010*, Libreville, Les Editions Ntsame, P.32.

institution qui a une très grande portée sociale et un grand intérêt pour la classe politique. En somme, elle est gérée comme une institution, une organisation sociale établie, créée par le pouvoir politique en place pour participer au projet de construction étatique. Elle est née sous le statut d'institution d'État exerçant les fonctions de service public. Ce statut institutionnel a scellé la situation de mainmise et de monopole exercée par les pouvoirs publics.

1.2: la télévision publique sous le monopole d'État

Selon l'économiste Jean Magnan de Bornier, le monopole est une firme qui est l'offreur unique sur un marché ; c'est-à-dire le cas extrême d'absence de concurrence[118]. Si cette définition s'appuie essentiellement sur un fondement économique, cet auteur spécifie néanmoins qu'il peut exister des monopoles naturels et des monopoles institutionnels. En s'accordant avec l'histoire des médias au Gabon, nous nous intéresserons au monopole institutionnel. Ce chercheur définit ce monopole comme une exclusivité accordée par contrat ou par une réglementation publique, c'est-à-dire un privilège[119]. Il renchérit son propos sur ce point en rajoutant que le privilège n'existe que s'il est accordé à la personne physique ou morale[120]. Le processus d'implantation des médias publics au Gabon nous conduit vers l'analyse de l'instauration de ce cas typique de monopole. Car sur l'ensemble du territoire national, l'État fut le principal artisan de la naissance des médias. Doté d'une autorité politique, il se devait d'assurer l'unité de la population et du territoire. Le bien-fondé de cette mission déboucha sur l'exercice d'un monopole de la puissance publique sur la télévision. Celui-ci débuta avec l'institutionnalisation des médias audiovisuels, les statuant directement comme des administrations de service public.

Ce statut de service public est fort intéressant car il nous aide à apprécier la nature et le rôle de l'État en tant que puissance organisatrice des institutions nationales. Le service public peut se définir comme toute activité d'intérêt général assumée par l'administration ou encore il peut se fonder sur « *la reconnaissance du caractère d'utilité générale d'une activité* [121]». En effet, dans le fonctionnement des États modernes, il y a certaines activités qui ne peuvent pas être menées sous l'initiative privée, car cela constituerait un mal pour leur souveraineté. Dans le jeune État gabonais, le secteur de l'information était stratégique, il ne pouvait donc pas être géré hors des encadres du pouvoir. D'où ce monopole institutionnel et cette attribution de statut de service public qui donnaient corps à l'intervention de l'État.

L'assignation en service public de l'institution de Radiodiffusion et Télévision Gabonaise a facilité l'exercice du monopole d'État. Mieux encore, elle a justifié son droit de regard sur le fonctionnement des médias publics. Ce monopole se caractérisa par la mise en place d'un ensemble de dispositions juridiques (décrets, texte de loi). En regardant de plus près ce processus de production d'acte juridique, on constate que les actes juridiques de monopolisation des outils d'information débutent avec la loi N°84/59 du 5 janvier 1960 sur la

[118] Jean Magnan de Bornier, « les monopoles » document pdf en ligne disponible sur http://junon.univ-cezanne.fr/bornier/impr/monopole.pdf, consulté le 03/08/2016.
[119] *Ibid.*,
[120] *Ibid.*,
[121] Armand Mattelart, *la communication-monde, Histoire des idées et des stratégies*, Paris, la découverte, 1999, p.51.

liberté de la presse et la liberté d'opinion[122]. Ce texte a été produit dans le contexte de naissance des médias. Il est une orientation générale sur les libertés individuelles et celles de la presse. Il organise de façon globale l'activité naissante des médias. Deux aspects sont significatifs dans son contenu. Le premier est la priorisation faite sur l'activité de veille au respect et au prestige de la république. Et le second est un rappel sur la nécessité pour la presse d'être garde-fou pour la protection de la paix et le maintien de l'ordre.

À travers ce texte de loi, l'État gabonais manifeste clairement son autorité et sa souveraineté. Il exprime son entendement du rôle des moyens d'informations. Et il jette ainsi les jalons de la relation médias-État. La création du ministère de l'information sera déterminante sur la position des pouvoirs publics dans le champ des médias.

Mais l'acte administratif qui consacra le monopole d'État sur les médias audiovisuels au Gabon est le décret N°00735 du 11 juin 1970 portant organisation de la direction de la Radiodiffusion Télévision Gabonaise (et modifiant le décret N° 00411/PR du 21 août 1967). Ce décret dans son article premier est clair :

« *Article 1er : il est créé au ministère de l'information une direction de la Radiodiffusion Télévision Gabonaise qui exerce sur le territoire national le monopole de l'Etat gabonais en matière de Radiodiffusion et Télévision.*[123]»

Par ce décret, l'État se rendait unique détenteur des moyens de communication sur l'ensemble du territoire nationale. Il restait le seul garant et responsable de l'information diffusée au peuple. Cette entière emprise sur l'institution de Radiodiffusion et Télévision rendait les pouvoirs publics responsables de la politique d'information nationale. Et cela surtout parce qu'il mettait cette institution sous la mainmise totale du ministère de la communication.

Ce décret scella le sort du directoire de la chaîne publique. Il permit aux pouvoirs publics d'avoir une mainmise sur ces dirigeants. Ces derniers deviennent en réalité des simples bras séculier du gouvernement. Le contenu de l'article quatre (4) de ce décret est explicite à ce sujet :

« *Article4 : Le directeur de la R.T.G est personnellement responsable auprès du ministère chargé de l'information sous l'autorité duquel il est placé et dont il reçoit les directives, de l'exécution des tâches définies aux articles 1 et 2* [124]»

Le monopole exercé par l'État est direct et les responsables de la chaîne publique, en l'occurrence le directeur général, n'ont aucune marge de manœuvre dans le tissu de production. La recommandation est plausible, le directeur général doit s'en tenir au strict respect de la politique générale de l'information telle que définie par la puissance publique.

[122] Journal officiel 1960. Loi N°84/59 du 5 janvier 1960 sur la liberté de la presse et la liberté d'opinion. Confère Archives Nationale du Gabon. J.O 1960, salle documentation.
[123] Décret N°00735 du 11 juin 1970 portant organisation de la direction de la Radiodiffusion Télévision Gabonaise. Annexe N°2, p. 314.
[124] Décret N°00735 du 11 juin 1970 portant organisation de la direction de la Radiodiffusion Télévision Gabonaise. Annexe N°2, p. 314.

La mainmise de l'État s'accentua avec la prise de l'arrêté N°347/PR du 8 avril 1974, instituant une commission administrative permanente de contrôle de la direction générale de la Radiodiffusion Télévision Gabonaise. Cette nouvelle disposition viendra doubler le contrôle institutionnel jadis exercé par le ministère de l'information. Elle conduira à la mise en place d'une administration spéciale chargée de veiller au respect du cahier des charges et des missions assignées par les pouvoirs publics. Le monopole sur l'institution de Radio et Télévision était désormais total. Et d'ailleurs, l'ordonnance N°16/69 relative à l'utilisation des moyens d'informations du 26 février 1969[125], nous démontre clairement que les médias audiovisuels (Radio et Télévision) sont dorénavant des outils au service du pouvoir politique en place. En plus du monopole étatique, la télévision se retrouve donc sous le monopole politique (celle de l'idéologie dominante, du parti unique).

En résumé, dès sa naissance, l'institution de Radio et Télévision (RTG) a évolué dans une situation de totale dépendance à l'égard de l'État. Cet état de fait s'est soldé par un monopole exercé sur son fonctionnement. Il se matérialisa par un monopole d'émission et de programmation. Le gouvernement était responsable de la confection du contenu et de sa diffusion sur l'ensemble du territoire. En plus de cette mainmise étatique, le contexte politique du monopartisme mit l'institution sous la domination du parti au pouvoir.

Les considérations des acteurs politiques gabonais sur les effets supposés de puissance des médias furent au cœur de cette entreprise de monopolisation. Pour eux, l'information avait un rôle stratégique dans la prise de conscience nationale et le développement économique. Aussi, L'État étant considéré comme force d'intégration et d'unification de la société, ses institutions, au mieux l'institution de Radiodiffusion et Télévision Gabonaise (RTG) était ténue par une entreprise à réaliser et des intérêts à défendre. Par conséquent, les pouvoirs publics se voyaient donc en droit d'avoir une entière mainmise sur elle mais surtout de définir son rôle social.

[125] Ordonnance N°16/69 relative à l'utilisation des moyens d'informations du 26 février 1969. Annexe N°3, p. 314

2: La définition du rôle social de la télévision publique et les visées de construction d'une nation

Au Gabon, l'institution de Radiodiffusion et Télévision Gabonaise (RTG), nous l'avons spécifié plus haut, est l'édifice public dans lequel évoluent les services de radio et télévision. Ce faisant, les politiques d'orientation et de définition des missions de cette institution concernaient cet ensemble. Alors parler du rôle social de la Radiodiffusion et Télévision Gabonaise (RTG), c'est en réalité parler du rôle de la télévision publique Gabonaise.

Après son indépendance acquise en 1960, le jeune État gabonais est face à l'impératif de construction d'une communauté nationale, d'une nation. Le monopole de l'État exercé sur les médias publics n'est pas sans visée. En effet, les autorités politiques voyaient en eux des puissants instruments dans la mission de quête de l'identité collective pour asseoir l'unité nationale. C'est ce d'ailleurs qui ressort de certaines investigations faites sur ces médias, il est dit que les autorités ont présenté la télévision comme un atout majeur pour réaliser l'unité nationale[126]. En raison de cette forte croyance aux effets des médias, la télévision fut mise dès son implantation dans le pays au cœur du projet de construction d'une nation.

Deux éléments furent majeurs dans la réalisation de cet objectif. Si la volonté politique d'instituer la télévision comme instrument d'État vaut d'être citée en premier, il n'en demeure pas moins que le projet de construction d'une communauté nationale avait également une place de choix dans la définition de son rôle social.

2.1 : Les premières autorités politiques et le rôle d'intégration nationale de la télévision

La lecture des intentions de mise en œuvre d'une action et la volonté politique d'initier un projet peuvent se percevoir dans les discours officiels ou non. Ces discours prononcés par les officiels ne sont pas anodins. Ils peuvent exprimer dans certaines circonstances des intentions et des visées surtout lorsqu'il s'agit des cérémonies d'inaugurations d'institutions. Et justement au Gabon, l'installation des médias publics s'est accompagnée des actes de communication (discours officiels) qui, de loin ou de près, renseignent à juste titre sur l'intentionnalité des acteurs politiques. À propos du rapport entre acte de communication ou discours et intentions, Charaudeau note que :

« les actes de communication, y compris d'informations, relève d'une intention, d'une action à la fois consciente et inconsciente, volontaire, involontaire, répondant à une visée d'influence[127] »

Pour l'institution télévisuelle publique gabonaise, le discours politique véhiculait des velléités de domination qui se sont soldées par le monopole d'État. Mais L'intention de faire des médias publics dans leur ensemble des outils de construction d'une communauté nationale fut également perceptible. En effet, lorsqu'on fait un examen des actes politiques posés par les premiers dirigeants gabonais à l'occasion de l'ouverture ces moyens de communication, il y a

[126] Arthur Sabi Djaboudi, *Op.cit.*, p. 62.
[127] Patrick Charaudeau, « Analyse de discours et communication », *in SEMEN : revue de sémio-linguistiques des textes et discours*, P.66.

des termes qui sont récurrents dans ces discours officiels. Il s'agit entre autres des termes : développement national, éducation, unité nationale, nation, pour ne citer que ceux-là.

L'une des illustrations patentes à notre propos se situe dans cette affirmation du président de la république, Léon Mba, durant son allocution à l'inauguration de l'institution de radio publique, Radio-Gabon : « *je considère Radio-Gabon comme un des atouts de notre république pour se faire connaître à l'extérieur et pour réaliser notre unité nationale*[128] ». L'ambition est clairement affichée par les dirigeants politiques. Dans ces propos, on y lit une réelle intention de faire de cette institution un instrument d'intégration nationale, un outil au service de la construction de la nation.

Un facteur contextuel central semble bien expliquer cette situation. Il s'agit notamment du contexte de naissance de l'État. Celui-ci, nous l'avons démontré dans les points précédents, mettait les gouvernants dans l'impératif d'unifier des populations culturellement hétérogènes. Il s'agit notamment comme le présente des historiens Gabonais, de ces grandes tribus, Omyené, Séké, Eshira, Bakélé, Fang, Bakota, Mbédé[129], qui ne partagent pas la même langue. Cette situation a fait en sorte qu'ils aient un regain d'intérêts pour ces médias de masse capables, selon eux, d'assurer l'éducation populaire, d'insuffler à l'ensemble de la population la volonté du vivre ensemble. À ce sujet, l'affirmation faite par le président de la république à la cérémonie inaugurale de la première émission télévisée nous semble édifiante. Durant cette cérémonie, le chef de l'état présente la télévision comme l'outil idéal de la politique d'information et d'éducation des masses. Comparativement à une presse écrite qui restait très élitiste, les médias audiovisuels étaient accessibles à toutes les couches de la société. Ajouté à ce propos de la première autorité du pays, il y a cette déclaration faite par le ministre de l'information de l'époque qui vient confirmer les intentions des politiques sur les fonctions à assigner à cet instrument. Il dit ceci :

« *Contrairement à ce que d'aucuns peuvent croire, la télévision ne constitue pas un instrument de luxe, mais au contraire un moyen extrêmement efficace pour un pays comme le Gabon, désireux de mettre tout en œuvre pour parfaire son éducation* [130]»

Dans ces déclarations, la télévision est présentée comme un moyen essentiel pour la réalisation des objectifs nationaux. Et parmi ces objectifs, l'éducation des populations, l'impulsion du sentiment d'un destin commun et l'inculcation des valeurs de la nouvelle communauté en construction étaient de premier ordre. Car l'absence de socle historique ancien rendait indispensable la nécessité du passage de l'État à la nation.

La volonté des décideurs de faire de la télévision un outil intégrateur était manifeste. Cet état de fait est également observable dans certaines investigations faites sur l'institution de Radiodiffusion Télévision Gabonaise. En faisant une étude sur cette institution publique, Mavoungou Bouyou, universitaire et ancien directeur des actualités télévisés de la RTG1, dit que la présentation de l'outil télévisuel faite par le président Léon Mba est associée aux

[128] Léon Mba Cité par Mavoungou Bouyou, « Institutions et publics de la Radio-Télévision Au Gabon : Essai sur la personnalisation du pouvoir à travers la communication politique par les médias » Thèse pour l'obtention du doctorat de 3e cycle en sciences de l'information et de la communication à l'Université Paris Sorbonne, 1986, p. 46.
[129] André Raponda Walker, *Op.Cit.*, p. 8.
[130] Arthur Sabi Djaboudi, *Op.cit.*, p.73.

missions d'intérêt général. Il le présente comme une force apte à promouvoir l'expression d'une volonté populaire, une volonté nationale d'un vouloir vivre ensemble qui donnerait corps à la nation[131].

Dans une seconde étude réalisée par Sabi Djaboudi universitaire Gabonais, l'intention politique de faire de la télé un moteur de la construction de la nation nous est clairement spécifié. Dans cette étude, l'auteur nous montre que le politique affiche ouvertement son intention de placer l'instrument au centre de l'intégration nationale. Il le justifie en spécifiant que le président Léon Mba disait de la télé qu'elle est un des atouts de la république pour réaliser son unité nationale[132].

En somme, les premières autorités politiques du Gabon n'ont pas caché leurs intentions quant au rôle à assigner à la télévision. Une mission centrale semble s'imposer en priorité. Il s'agit de la réalisation de l'unité nationale par l'entremise de l'éducation de masse. Cet assurément cet objectif qui constitue l'une des bases de la définition officielle du rôle social des médias publics.

2.2 : Du rôle social de la télévision et de l'impératif de construction d'une nation

La volonté d'accompagner le passage de l'État à la nation fut manifeste chez les autorités gabonaises. Et l'intention de charger les médias publics, la télévision en particulier comme porteur de ce projet était clairement avouée. Cette réalité est bien traduite par Mavoungou Bouyou en disant qu' « *après la mise en place des institutions de la radiodiffusion et de la télévision au lendemain de l'indépendance, la tâche de la nouvelle classe dirigeante fut de créer une nation*[133] ». L'installation l'idée d'appartenance à une même communauté est une priorité dans les fonctions à assigner aux médias de masse. Dans cette situation, la télévision apparaissait comme l'outil idéal pour accomplir cette lourde tâche. La définition des fonctions des télévisions publiques devrait obéir à certaines logiques au regard de l'enjeu qu'elles représentaient dans chaque État. En suivant cette logique, il est rapporté que :

« La télévision publique n'est pas un simple média. Il lui a été conféré une dimension symbolique qui en fait dans chaque État, une institution de médiations entre citoyens, un agent de socialisation qui par la transmission des valeurs et des représentations caractéristiques d'une communauté nationale contribue à l'intégration des diverses composantes de la société [134]».

Si l'enjeu de ce média est bien évidemment souligné dans cette assertion, il y a aussi que la mission de construction d'une nation est également notifiée comme l'une de ses fonctions. La priorité semble ouvertement définie pour cette institution nouvellement créée. Il reste à voir comment cela se matérialise dans la définition du rôle du média à proprement parler.

---

[131] Mavoungou Bouyou, *Op.cit.*, p.74.
[132] Arthur Sabi Djaboudi, *Op.cit.*,p.74.
[133] Mavoungou Bouyou, *Op.Cit*., P. 73.
[134] Emmanuel Mbede, « l'identité des télévisions publiques en Afrique : le cas de CRTV (Cameroun) et la RTS (Sénégal) », thèse pour l'obtention du grade de docteur à l'université Lyon 2, p. 9.

À la lecture des sources sur le rôle de la télévision publique gabonaise, il y a deux actes qui nous paraissent pertinents pour mieux appréhender les missions qui lui sont assignées. Il s'agit de l'institutionnalisation de son rôle social à travers le triptyque : informer, éduquer et distraire, et le raffermissement de sa fonction par l'adoption du décret N°01002/PR-MININFO/PT, portant attributions et organisation du ministère de l'information, des postes et télécommunication du 17 Juillet 1982. L'examen de ces deux actes nous renseigne au mieux sur le positionnement du média télévisuel dans la marche vers le développement national.

2.2.1 : L'institutionnalisation du triptyque : informer, éduquer et distraire

Les dispositions contenues dans le décret N°00735 du 11 juin 1970 portant organisation de la direction de la radiodiffusion Télévision Gabonaise (et modifiant le décret N° 00411/PR du 21 août 1967) ne consacrait pas uniquement le monopole d'État sur cette structure, elle constituait également l'arme par laquelle les autorités dirigeantes pouvaient définir leurs fonctions. À travers ce décret, la puissance publique fixe clairement les fonctions que doivent remplir la radio et la télévision. L'examen de cet acte institutionnel fait ressortir trois principales fonctions. Il s'agit exactement des rôles d'information, d'éducation et de distraction. Le contenu de l'article 2 de ce décret nous livre avec précision la substance ce rôle :

« *Article2 : […] sa mission, liée à la mise en œuvre du plan national de développement économique et social est d'informer le public, de le distraire et de diffuser l'éducation aussi largement que possible* [135]»

Le rôle social de la Radiodiffusion Télévision Gabonaise est défini autour de ces trois principales fonctions. Ils en constituent le socle sur lequel le pouvoir fixe la ligne éditoriale de la télévision. D'où l'assignation du triptyque, informer, éduquer, et distraire qui est repris dans la quasi-totalité des travaux portant sur l'institution de radio et télé publique comme principale rôle défini par l'Etat. Certains auteurs reprennent bien cette formule en disant que : « *La radio et la télévision deviennent complémentaires dans un pays sous-développé et […] leurs missions traditionnelles : Informer, Éduquer, Distraire* [136]».

Ce triptyque fait office de fonction institutionnelle des médias publics dans leur ensemble et de la télévision en particulier. Cependant, qu'est-ce que les pouvoirs publics entendent exactement par informer, éduquer et distraire les populations ?

[135] Décret N°00735 du 11 juin 1970 portant organisation de la direction de la radiodiffusion Télévision Gabonaise. Annexe N°2, p. 314.
[136] Arthur Sabi Djaboudi, *Op.cit.*, p.71.

2.2.1.1 : Le rôle d'information

La dénomination qui est donnée à l'institution ministérielle (le ministère de l'information) qui gère la télévision est un point essentiel sur la portée que les autorités gabonaises donnent à l'information. Le domaine informationnel est au cœur de l'État. Il est institutionnel. Ce service est au centre du fonctionnement de chaque société. L'information a un caractère stratégique. Comme le dit Marlène Coulomb Gully « l'information est nécessaire à la vie [137]». Ce caractère stratégique est lié à plusieurs domaines de la vie sociale. Il peut s'agir du domaine politique, économique et même culturel. Pour ce qui nous concerne, nous allons centrer cette valeur stratégique de l'information, comme le présente cet auteur, dans le domaine politique, notamment pour apprécier comment l'instance dirigeante s'en sert dans la gestion de sa population. En effet, Le devoir d'informer les populations sur l'ensemble des événements politiques, économiques et culturelles apparaissait comme une obligation pour l'État. C'est justement cette réalité qui rendait indispensable l'information de masse.

Le pouvoir gabonais visait plusieurs objectifs en assignant cette mission à l'institution télévisuelle. La loi N°84/59 du 5 janvier 1960 nous renseigne sur le premier objectif qui est celui d'être un vecteur de l'information officielle. La télé devait d'être la courroie de transmission entre les gouvernants et les gouvernés. Elle devait tenir l'ensemble du corps social au parfum des activités gouvernementales. Ceci en popularisant les arrêtés, lois et décrets des différentes institutions. Le territoire étant nouveau, le besoin de mieux diffuser les informations officielles était indispensable pour circonvenir et mieux gérer l'État afin d'accompagner le développement national.

Dans cette ambition de développement, il est demandé au medium télévisuel d'informer le peuple sur toutes les activités locales et internationales. Mais il lui est surtout recommandé de faire la promotion des activités gouvernementales. Cet acte marque le début de l'institutionnalisation des actualités télévisées, avec notamment cette précision qui est faite de toujours donner des responsables des institutions une image la meilleure. L'assurance de la visibilité des autorités politiques et l'entretien de leur notoriété apparaissent comme la seconde visée du rôle de l'information. Eu égard à cela, La télévision sera rapidement le lieu par excellence de la monstration des dirigeants des institutions dans le moindre de leur déplacement. Ce statut de vecteur de l'information officielle l'a fait passer fonctionnellement d'une télévision publique à une télévision politique. En effet, au nom du pouvoir de l'information, les médias publics et particulièrement la télévision sont devenus des instruments politiques utilisés par le parti au pouvoir (Bloc Démocratique Gabonais)[138].

2.2.1.2 : le rôle d'éducation

Dans une société, l'éducation est l'inculcation des valeurs, des connaissances, des pratiques, et des usages universelles ou propres à celle-ci. En Afrique, après les indépendances, l'un des problèmes majeurs qui se pose aux jeune États est celui de l'éducation. Ces États butent face à deux réalités accablantes. La première est le faible taux de scolarisation des populations et le second problème est le faible taux de conscience citoyenne. La recherche évidente des

[137] Marlène Coulomb Gully, *Les Informations télévisées*, Paris, PUF, Paris, 1995, p. 5.
[138] Landry Okanga Souna, « Le statut des médias au Gabon », thèse pour l'obtention du grade de docteur de l'Université d'Aix-Marseille3, 2002, p.90.

solutions à ces problèmes place l'éducation au cœur de leurs projets de développement. Car il fallait « former des hommes et des femmes dotés de qualifications utiles et montrant des attitudes favorables au progrès et capables d'innover [139]». L'instruction et la formation citoyenne constituaient donc des passages obligés.

Pour pallier au déficit de scolarisation observé, le renforcement des structures scolaires coloniales était obligatoire. Car celles-ci n'étaient pas installées dans tout le pays. Ce faisant, durant les deux premières décennies (1960-1980), la majorité des pays africains développent leur système scolaire. Cette accélération de la scolarisation fut une arme efficace pour lutter contre l'analphabétisme et le manque des cadres instruits pour assurer la gestion de l'État. Les historiens Gabonais rendent compte de ce fait en parlant d'absence des cadres suffisamment formés au lendemain des indépendances[140]. Mais à côté de cette instruction, la formation citoyenne, la pacification des relations sociales dans la nouvelle structure constituaient toujours une problématique de taille. Le sentiment d'appartenance à la nouvelle structure, le vivre ensemble des populations culturellement hétérogènes étaient des fonctions dont l'école ne pouvait pas remplir pour l'ensemble du corps social. Et dans ces conditions les moyens de communication de masse constituaient des outils privilégiés pour participer à ces missions d'éducation populaire. À ce sujet, l'histoire ne nous apprend-t-elle pas que la radio fut mise au service des populations rurales pour leur apprendre des pratiques culturales ? Pour l'éducation de masse, les moyens de communication audiovisuels apparaissaient donc comme des outils de choix.

Au Gabon, le rôle d'éducation assignée à la télévision publique rentrait clairement dans cette logique d'éducation populaire, de formation citoyenne, de mise en place d'une conscience nationale. Car en 1960, son indépendance intervient dans un véritable contexte d'impréparation politique et administrative. L'une des caractéristiques majeures du pays est la pluralité des communautés culturelles et l'insuffisance des cadres capables de gérer la nouvelle entité politique. Les conclusions des historiens sont plus ou moins unanimes sur ce point. En effet, il est dit qu'après son émancipation politique, c'est un personnel sans grande expérience et peu rôdé à la gestion administrative moderne qui était invité à assurer fonctionnement du nouvel État[141]. Cela résultait notamment de la structure même de l'administration coloniale qui, à ses débuts ne composait pas avec les autochtones. Cette donne évolua au fur et à mesure que l'on associait les autochtones dans la gestion de ces territoires. Mais celle-ci fut tardive, car elle n'intervient qu'après le cadre politique découlant de la conférence de Brazzaville de 1944.

Malgré la convention signée avec l'État français pour assurer la continuité de l'État dans les différentes tâches administratives, le statut de souveraineté mettait les dirigeants dans l'obligation de former, de placer l'éducation au centre du projet de développement.

Mais en dehors du problème de formation des cadres, il y avait également la question de l'éducation populaire qui mettait en évidence la question d'appartenance du citoyen au pays.

[139] MF. Lange, « systèmes scolaires et développement : discours et pratiques » *in Politique-africaine.com*, disponible sur : politique.africaine/numéros/PDF/043105.pdf Consulté le 16 février 2016. P.106.

[140] André-Wilson Ndombet, *Op.cit.*, p. 153.
[141] André Wilson Ndombet, *Op.cit.*, p. 153.

Il fallait donc faire adhérer les populations à la nouvelle entité politique, ceci en marquant une distinction avec le cadre politico-administratif colonial[142] et en bannissant toutes les considérations ethnicistes. C'est dans ce rôle que la télévision publique gabonaise fut convoquée. En tant qu'institution d'État, cette chaîne publique devait d'assurer l'éducation des masses. Autrement dit, elle a été chargée de promouvoir l'unité par le son et l'image dans un espace social où la diversité était grande. Sa mission était de rappeler le bien fondé du nouvel État pour susciter l'adhésion de l'ensemble des populations.

Elle devait agir comme un garde-fou sociétal en veillant à l'ordre public et à l'unité nationale. Instrument d'inculcation des valeurs républicaines aux masses, elle assurait la représentation des symboles nationaux. Ceux-ci sont des référents de l'identité nationale qui véhiculent non seulement les valeurs d'union et du vivre ensemble mais qui contribuent également à impulser l'esprit patriotique au corps social. Cet esprit patriotique nécessaire dans l'accompagnement du sentiment d'appartenance d'un citoyen à un État.

La mission d'éducation de l'institution télévisuelle était donc en grande partie cette tâche de formation citoyenne devant déboucher sur le sentiment d'appartenance au nouveau pays.

2.2.1.3 : Distraire les populations

En Afrique subsaharienne, les chaînes de télévisions publiques ont été aussitôt saisies comme des moyens de divertissement. Il leur était demandé, entre autres à travers des programmes spécifiques, de participer à la détente et à la distraction des populations.

Au Gabon, cette mission de divertissement définie par les pouvoirs publics présentait un rapprochement avec l'environnement culturel et les valeurs traditionnelles. La mission de la chaîne publique était certes, de divertir les populations à travers différents programmes et émissions mais aussi et surtout de tenir compte des recommandations faites par l'acte du monopole d'État institué par le décret N°00735 du 11 juin 1970 portant organisation de la direction de la radiodiffusion Télévision Gabonaise (et modifiant le décret N° 00411/PR du 21 août 1967). Par cet acte, les autorités politiques précisaient le cadre dans lequel le rôle de divertissement de l'institution télévisuelle devait s'effectuer. Ainsi, il lui était recommandé de ne pas porter atteinte à la sécurité, à l'ordre public et à l'unité nationale. Cette tâche de détente était aussi définie comme le cadre privilégié pour la promotion de l'identité culturelle gabonaise. Le respect des croyances constituait également une priorité pour les gouvernants, la télé devait se garder de susciter, favoriser ou pratiquer la discrimination religieuse, raciale ou sexuelle.

Les pouvoirs publics, voulant épargner cet outil de communication publique de toutes déviances touchant au droit des citoyens, exigeaient d'abord le respect de la dignité et la

[142] Le cadre politico-administratif colonial déniait toute humanité aux colonisés. Les exactions causées par les colons ont fait en sorte les populations de l'hinterland du Gabon soient réfractaire à la pénétration coloniale et à son installation. Cette situation s'est soldée par des conflits armés mettant aux prises l'entreprise coloniale face aux autochtones. Les figures de proues dans cette lutte furent Wongo et Mavurulu pour ne citer que ceux-là. La politique de la terre brûlée, les exactions multiples furent des techniques de l'administration coloniale en représailles à la résistance des populations autochtones. Ce souvenir était encore frais dans les mémoires de ces populations. D'où la nécessité d'explication sur le statut de la nouvelle structure administrative.

liberté de la personne humaine. Ensuite, l'obligation de ne pas verser dans la diffamation et le mensonge. Enfin, la télé devait se garder de manipuler les consciences. C'est dans ce cadre bien défini que la télévision publique gabonaise devait mettre en place des programmes de distraction pour son public.

En somme, l'institutionnalisation du triptyque informer, éduquer et distraire comme fonction principale du média télévisuel est une réelle forme de rattachement de l'institution à l'objectif de construction nationale. Car par la diffusion de l'information, l'acte régalien d'administration du territoire pouvait être atteint ; tout comme le contrat informationnel entre gouvernants et gouvernés. Et de plus, la formation citoyenne pour la gestion de la chose publique et la diffusion des valeurs d'une communauté sont des piliers dans la mise en place d'une conscience collective. Cette mission assignée à la télévision publique ne faisait pas d'elle un véritable instrument du passage de l'État à la nation ? Qui plus est, la tâche de divertissement des populations s'est rapidement transformée en promotion d'une identité culturelle gabonaise.

L'analyse de la portée de chacune de ces fonctions, nous pousse à conclure que la télévision publique gabonaise a été instituée comme l'un des instruments du projet de construction nationale. D'autres dispositions statutaires viendront raffermir cette mission. Et la plus pertinente semble être le Décret N 01002/PR-MININFO/PT, du 17 juillet 1982, portant attributions et organisation du ministère de l'information, des postes et télécommunications.

2.2.2 : Le décret 1002 et la consolidation de la mission de construction nationale

Un décret est un acte juridique réglementaire pris par le président de la république ou le premier ministre. Dans le cadre de l'exercice du monopole d'État sur les médias publics, plusieurs décrets ont été pris pour organiser leur fonctionnement et définir leur rôle social. Le décret 1002 pris en 1982 par le chef d'État gabonais est un réel rappel des missions de ces médias en général et de la télévision publique en particulier. En effet, par cet acte réglementaire, les autorités politiques raffermissent le rôle de l'institution télévisuelle en tant qu'instrument de développement national. Deux points essentiels illustrent cet état de fait. D'un côté, il y a le contexte dans lequel ce décret a été pris. Et dans un tout autre cadre, il y a la réaffirmation de la domination étatique sur l'institution de Radiodiffusion Télévision Gabonaise.

2.2.2.1 : Le décret n°1002 et son contexte d'application

De 1960, date de son indépendance, à 1968, le jeune État gabonais n'a pas vécu sans connaître des mutations politiques. En 1967, l'arrivée d'Albert Bernard Bongo au pouvoir s'accompagna d'un changement de régime politique du pays. Il institue en 1967 le régime du monopartisme qui conduit irrémédiablement à l'institutionnalisation du parti unique : le Parti Démocratique Gabonais (P.D.G).

Ce régime de la pensée unique trouvait sa raison d'être dans plusieurs mobiles. Les facteurs historiques semblent apporter des justifications plausibles à son introduction sur le continent africain. En effet, cette instauration du monopartisme fut motivée d'une part, par la nécessité de s'unir autour d'un parti politique pour soutenir l'émancipation des territoires, et d'autre part, par l'utilité d'un nationalisme apte à bâtir la nation. Les dirigeants africains trouvaient ce système politique pertinent pour la promotion du sentiment national. Pour ces derniers, il était le moyen le plus sûr et le plus efficace pour l'organisation de la nation et le maintien de son unité[143]. Le rapprochement entre parti unique et nation est clairement visible. Il apparaît comme la condition d'existence du nouveau système qui s'installe au lendemain des indépendances. C'est en plus ce que spécifie Tim Auracher, en disant que : « les justifications du monopartisme sont fréquentes à l'époque en Afrique, ce système étant le seul pour établir l'unité nationale et se débarrasser des clivages ethniques[144]».

À ce sujet, les autorités gabonaises ont été plus ou moins claires. La justification officielle de l'instauration du monopartisme est l'obligation de réaliser l'unité nationale. Le fondateur du Parti Démocratique Gabonais (P.D.G) et instigateur du régime monopartite, le président Albert Bernard Bongo le présente comme « *un facteur puissant d'unité, le véritable creuset de l'unité nationale* [145]». La mutation politique qui s'opère en 1968 trouve son fondement dans l'ambition de fédérer les populations, les unir, pour asseoir un sentiment propre à la nouvelle communauté nationale. C'est justement à ce niveau que notre point de vue sur le contexte d'application du décret 1002 prend tout son sens. Ce décret est pris en 1982 en pleine période de monopartisme où l'objectif idéologique officielle est la réalisation de l'unité nationale. Or en 1963, après l'institutionnalisation de la radio et la télévision de dirigeants étaient de créer une nation, de fédérer les populations culturellement hétérogènes.

Loin de vouloir traiter ici du statut des médias publics dans ce système politique, nous disons que cet environnement politique a contribué à asseoir le rôle de la télévision publique en tant qu'instrument de construction nationale. Si les recommandations institutionnelles l'affirmaient à travers le triptyque, informer, éduquer et distraire, le contexte du parti unique le réaffirmait clairement au nom de son existence. Dans ce contexte, l'institution télévisuelle se retrouve face à la réalisation d'un objectif double : d'abord institutionnel, puis idéologique.

[143] Odile Debbasch, « la formation des partis uniques africains » in *Revue de l'occident musulman et de la méditerranée*, 1966, volume 2, p.65.
[144] Tim Auracher, *Le Gabon, une démocratie bloquée ?, reculs et avancées d'une décennie de lutte*, Paris, L'Harmattan, 2001, p. 49.
[145] Landry Souna, *Op.cit.*, p.78.

2.2.2.2 : Le décret 1002 et la réaffirmation du monopole d'État

Le décret 1002 pris en 1982 réaffirme le statut des médias publics en général, et celui de la télévision publique en particulier. Ces institutions sont des directions ministérielles, gérées par un ministère de tutelle : le ministère de l'information. Cette disposition statutaire scelle le sort de la Radiodiffusion Télévision Gabonaise en tant que direction ministérielle du ministère de l'information. Par cette disposition, l'État réorganise non seulement la structure fonctionnelle de cet édifice public mais il resserre surtout sa mission de contrôle et de production de contenu. Les missions assignées à la direction générale d'information traduisent bien ce redéploiement de la mainmise étatique. Dans son contenu, il est dit que :

« *article 22 : le directeur de l'information a pour mission de coordonner la conception, la production, la publication, la diffusion de toute documentation audiovisuelle et écrite sur des faits historiques ou d'actualité concernant l'économie et la culture du pays*[146] »

Le monopole dans la conception du contenu demeure une tâche que les pouvoirs publics réaffirment en plaçant un haut fonctionnaire comme garant de tout produit audiovisuel diffusé sur le territoire national. S'ajoutant à cette tâche de contrôle de contenu, la création d'un comité national des programmes viendra remettre l'instance étatique au centre de toutes initiatives médiatiques. L'objet de ce comité est d'examiner les programmes devant être diffusés à la radio et à la télévision. Son principe de fonctionnement fut simple, il est question de donner l'aval sur tout projet audiovisuel avant même leur production.

Dans cette situation, il est bien sûr évident de se poser la question sur le rôle des dirigeants de la chaîne et surtout sur celui du directeur général. L'acte réglementaire pris en 1982, en plus du statut de fonctionnaire, rattache directement les dirigeants de chaque service au gouvernement. Les fonctions du directeur général de la chaîne se résument à l'application de la ligne gouvernementale. Les statuts du décret détaillent son rôle comme suit :

« *Il veille à l'application de la politique générale des programmes fixés par le gouvernement et, à ce titre, assure le contrôle de la diffusion de toutes les informations tant à la radio qu'à la télévision de même que toute émission qu'elle soit nationale ou étrangère*[147] »

La définition de la ligne éditoriale demeure donc un privilège gouvernemental qui met les responsables à une simple tâche d'exécution. Une double dépendance s'installe dans le fonctionnement de la chaîne publique. D'abord, celle liée à son statut de direction ministérielle. Puis, celle liée à la situation d'auxiliaire de chaque responsable de sa classe directoire. Aussi, cette situation découlant de l'application du décret 1002 n'a-t-elle pas eu de l'impact sur le rôle social de la télévision ?

Ici, nous disons que cette disposition statutaire, malgré sa forte nature institutionnelle et politique, a consolidé la fonction d'instrument d'intégration nationale telle que définie par les pouvoirs publics. Cet état de fait se justifie au regard de la centration de l'édifice audiovisuel autour de l'État. Or, le projet premier de la puissance publique est la réalisation de l'unité du corps social. La nouvelle réglementation, en créant un comité de programme, donne la

[146] Décret 1002 portant organisation du ministère de la communication, article 22, Annexe N°15, p. 314
[147] Ibid.

possibilité à la puissance publique de taire, selon eux, toutes les voies divergentes à l'idée de nation. Ce comité, bien que se déployant sur les missions de contrôle, consolide les missions de l'institution télévisuelle en tant qu'outil de construction d'intégration. Et de plus, la dépendance créée semble mieux recoller les objectifs de l'institution aux objectifs officiellement avoués par les autorités politiques.

En résumé, l'instauration du décret 1002 portant organisation du ministère de l'information a apporté une mutation dans le fonctionnement des médias publics et a également permis le renforcement de leur fonction. Pour ce qui concerne spécifiquement la télévision publique, il y a lieu de retenir qu'il a contribué à consolider son rôle social en la plaçant au cœur du projet de développement national. Le contexte de monopartisme dans lequel il est adopté, ayant officiellement pour raison d'être l'unité nationale, nous donne un aperçu sur la primauté de cette mission. Le contenu de ce décret centre la structure et le fonctionnement de cette télévision autour de l'État, qui, lui-même, poursuit cet idéal. Eu égard à cela, nous pouvons dire que la nouvelle configuration amenée par l'acte de 1982 a consolidé la fonction du média télévisuel comme outil d'intégration nationale.

L'appréciation globale de l'importance de l'institution télévisuelle dans l'entreprise de fabrication d'une nation au Gabon ne peut se faire en se basant uniquement sur l'assignation de son rôle social. L'extension du réseau audiovisuel en général, et celui de la télévision en particulier, constitua également un acte majeur pour l'intégration nationale.

3. Le développement du réseau télévisuel et la couverture du territoire national

Il est communément admis que l'objet principal d'un État est l'administration d'un territoire. Pour l'exécution de cette tâche, la puissance publique utilise des institutions sur lesquelles elle exerce un monopole au nom de sa souveraineté. Au Gabon, la télévision publique fait partie de ces institutions sur lequel l'État exerce son monopole. Il l'exerce non seulement sur la production de son contenu, mais également son sur exploitation. En effet, dans ce jeune pays, la télévision appartenait en quelque sorte à ces réseaux de communication qui accompagnaient la production du territoire et la circonscription de l'État. En traitant de réseau de communication, Pierre Musso ne nous renseigne-t-il pas sur les monopoles nationaux et la mise en place des réseaux ? Bien que s'appuyant sur les réseaux de télécommunications, cet auteur expose bien le rôle de l'Etat dans leur expansion en la conjuguant avec des architectures qui permettent de centraliser un territoire[148].

Notre intention n'est pas de nous lancer dans une analyse de l'installation de l'infrastructure des télécommunications au Gabon, mais, par contre, de voir comment l'État fait usage de son monopole sur un instrument de communication pour le mettre au service de l'intégration du

[148] Pierre Musso, *Les télécommunications*, La Découverte, Paris, 2008, p.20.

territoire et de la nation. Ainsi, la domination étatique exercée par la France sur l'installation du télégraphe à l'époque ne nous édifie-t-elle pas sur les formes que prend l'expansion du réseau télévisuel au Gabon ? Pour répondre à cette question, nous étudierons donc le développement du réseau télévisuel à travers la création des stations provinciales et l'architecture du réseau télévisuel.

3.1 : **La création des stations provinciales**

Le monopole d'État exercé sur le secteur de la communication a donné à la puissance publique la largesse d'initier toutes les politiques nécessaires pour son développement. L'État est maître du réseau de communication et il se charge de son extension en tenant compte de ses priorités. C'est dans cette lancée que fut entreprise l'extension du réseau télévisuel. Cette extension se caractérisa par la création des stations émettrices dans chaque province. Ainsi, pendant que la structure fonctionne encore sous l'assistanat technique français, les pouvoirs publics vont initier dès 1965, soit deux ans après son implantation, une politique d'élargissement de son champ d'action, en misant sur la multiplication de sa capacité d'émission. L'ambition politique avouée demeure la même. Il s'agit de mieux administrer le territoire mais aussi et surtout de favoriser son unité.

La radio et la télévision évoluaient depuis 1963 dans une même structure administrative : la Radiodiffusion Télévision Gabonaise (RTG). Du coup, ces deux médias audiovisuels étaient désormais régis par les mêmes dispositions réglementaires. Mieux encore, certaines dispositions prises dans le cadre du développement de la radio agissaient par principe de continuité sur l'ensemble de cet édifice public. C'est fut le cas de Loi n°57/61 du 4 décembre 1961, portant création d'un comité national d'expansion de la radiodiffusion. Dans un seul article, la puissance publique clarifie bien son intention : « *il est créé un comité national d'expansion de la radiodiffusion dont l'objectif est le développement de la radiodiffusion au Gabon* [149]».

La mise en place de ce comité censée accompagner le développement des médias audiovisuels en général, illustre à juste titre l'intention des acteurs politiques d'assurer une couverture globale du territoire en moyens de communication. La politique d'expansion qui est manifestée dès l'arrivée de la télévision n'est donc que la suite logique d'une ambition jadis institutionnalisée durant l'expérience de la radiodiffusion.

À côté de cet acte institutionnel, il y a lieu d'ajouter la croyance des dirigeants gabonais aux effets de puissance des médias en général et sur ceux de la télévision en particulier. Ces considérations ont vraisemblablement fait en sorte que le développement du média télévisuel soit pensé non seulement comme manifestation de la souveraineté de l'État sur l'ensemble du territoire mais également comme instrument d'unité. Le développement du réseau télévisuel découlait donc de ces objectifs nationaux qui mêlaient à la fois de la nécessité de couvrir l'espace national en outil de communication et la recherche du sentiment d'appartenance des populations. L'histoire de certaines régions a été un critère capital dans le projet de création de ces stations. C'est ainsi que fut créée, en premier lieu, la station de Franceville, capitale de

[149] Loi N°57/61 portant création du comité d'expansion de la radio , article 1er. Annexe N°4, p. 314.

la province du Haut-Ogooué, située au Sud Est du pays, avec en plus l'installation d'une mini structure régionale de la Radiodiffusion et Télévision Gabonaise, qui est plus connu sous le nom de radio Masuku ou télé Masuku. Pour les autres provinces, il s'agira de l'installation des stations d'émetteurs ou réémetteurs qui permettront aux populations de ces régions de recevoir la radio et la télé nationale. La particularité de certaines régions, comme nous le disions, fut une source de motivation supplémentaire de l'implantation de ces armatures de télécommunications dans ces parties du terroir en premier lieu. Ce fut, entre autre, le cas pour la station d'Oyem, capitale provinciale du Woleu-Ntem, située dans le septentrion. La situation géographique de cette région et son cheminement historique nous place directement au cœur du processus de fabrication de l'État Gabon.

Bien plus que cela, l'histoire de ces deux régions (Franceville et Oyem) atteste le bien-fondé de l'action des dirigeants en faveur de l'intégration territoriale. C'est la raison pour laquelle nous décidons de baser notre examen sur l'extension du réseau télévisuel sur ces deux provinces. Franceville, avec la particularité d'abriter une délocalisation de la télé nationale et Oyem avec cette exclusivité d'être parmi l'une des premières provinces à accueillir l'armature technique de diffusion audiovisuelle.

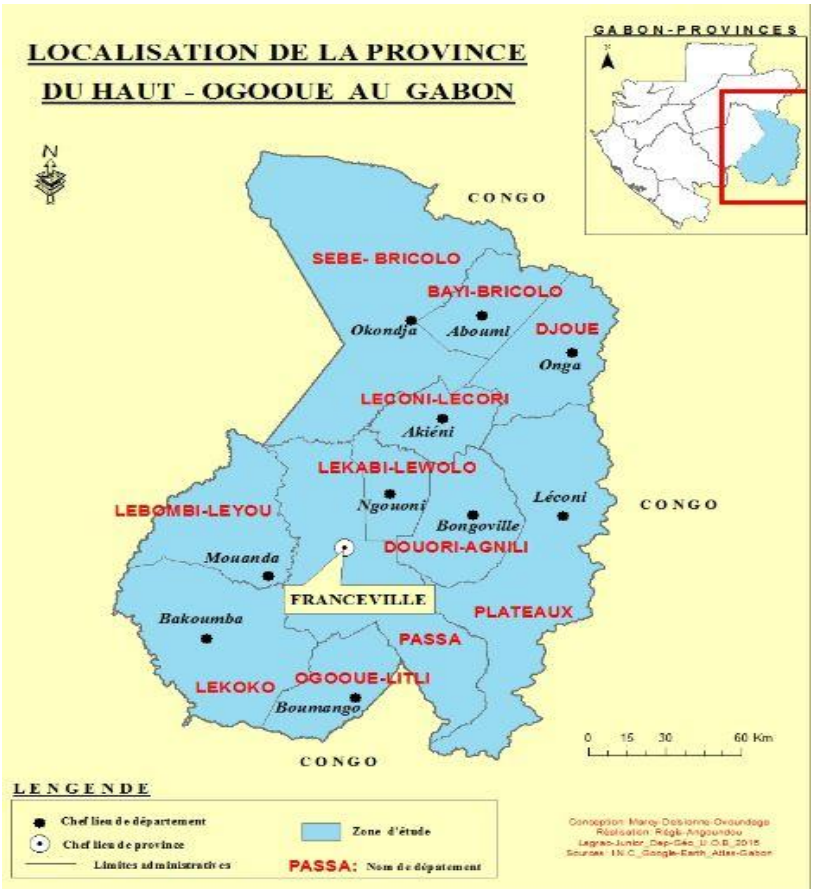
3..1.1 : La station provinciale de Franceville

La première station provinciale de télévision fut créée à Franceville dans la région du Haut-Ogooué. Conformément à l'histoire territoriale du pays, cette région fut montée de toutes pièces par l'administration coloniale. Celle-ci ayant amorcé la circonscription du territoire gabonais dès 1886. La région du Haut-Ogooué est baptisée province, tout comme les autres régions, avec le projet de restructuration territoriale adopté en 1975[150]. C'est en cette date que fut adoptée la loi N°4/75 portant réorganisation territoriale de la république Gabonaise. Pour l'État Gabonais, la province est une unité géographique et administrative subdivisée en départements et présentant une communauté d'intérêts politiques, économiques et sociaux. C'est l'unité territoriale de base sur laquelle s'appuient les gouvernants pour assurer une meilleure gestion de l'espace nationale. Mais pour des provinces qui, par le jeu colonial de délimitation du territoire, ont eu une histoire imbriquée avec des pays voisins, la forte structuration de l'espace et la présence administrative ne suffisaient pas. Il importait de réellement marquer la présence de la nouvelle autorité politique à travers les ondes offertes par les moyens de communication de masse. D'où cette initiative d'expansion du réseau télévisuel dans des provinces qui, géographiquement et historiquement, étaient éloignées du centre politique, Libreville.

Une meilleure lecture de notre propos passe nécessairement par une localisation de la province du Haut-Ogooué dans l'espace territorial national. La carte ci-dessous nous présente la province du Haut-Ogooué créée par l'entreprise coloniale et restructurée par l'administration gabonaise.

[150] Unice : « Le Gabon aujourd'hui », document en ligne disponible sur : http://ancilla.unice.fr/~brunet/pub/introduction.html consulté le 19/10/2015.

Figure N°4 : Carte du Haut-Ogooué



Cette carte nous aide à mieux situer la province du Haut-Ogooué. Comme nous pouvons le voir, celle-ci est située au Sud-Est du Gabon. Elle est limitée au Sud et à l'Est par la république du Congo Brazzaville. Au Nord, elle est frontalière à la province de l'Ogooué-Ivindo et à l'Ouest par la province de l'Ogooué-Lolo. Sa capitale Franceville, Masuku de son nom originel fut créée en 1880 par l'explorateur français Savorgnan De Brazza[151]. En termes de circonscription départementale, la puissance publique a divisé cette région en onze (11) départements dans lesquels vivent les populations de culture Téké, Obamba, Ndzebi, Kota, Ndoumou, Bakanigui[152] pour ne citer que ceux-là. Certaines communautés culturelles qui vivent dans cette province sont également présentent au Congo Brazzaville, pays qui lui est limitée à sa partie Sud-Est. C'est le cas pour le groupe ethnique Téké et Ndzebi. Cette présence, de part et d'autre des frontières étatiques, des populations de même origine ethnique est la résultante de l'œuvre coloniale qui n'a pas tenu compte des terroirs originel de certains groupes qui étaient spatialement organisés. Ainsi, en plus de la proximité géographique à la république voisine du Congo, le Haut-Ogooué est également très proche d'elle culturellement. Et à côté de cette proximité géographique et culturelle, il faut également ajouter l'influence politique de Brazzaville sur cette région. Celle-ci se justifie par l'épisode colonial qui a souvent placé cette région sous la domination de Brazzaville.

[151] Electrons « Le Haut-Ogooué » in Revue périodique Numéro 8 de décembre 1972. Pdf en ligne disponible sur https://core.ac.uk/download/pdf/39884886.pdf Consulté le 20 avril 2016.
[152] Les communautés culturelles ou ethnies du Gabon.

En 1880, lorsque Pierre Savorgnan De Brazza crée la station de Franceville (poste de contrôle de l'administration coloniale), celle-ci fédère directement l'ensemble des possessions territoriales françaises d'Afrique centrale. En effet, l'entreprise coloniale avait créé en 1910 deux unités administratives censées gérer l'ensemble de ses possessions sur le territoire africain. Ce fut le temps de l'Afrique Equatoriale Française (A.E.F) et l'Afrique Occidentale Française (A.O.F). Ces dernières permettaient d'administrer et de gérer des territoires bien circonscrits. Celui de l'Afrique Equatoriale Française (A.E.F) s'étendait du Congo français délimité par le Cameroun jusqu'aux frontières de l'actuel Tchad. Et il renfermait en son sein des colonies qui avaient à leurs têtes des chefs-lieux qui géraient l'ensemble des comptoirs coloniales. L'A.E.F en comptait quatre (4) : il s'agit notamment des colonies du Gabon avec pour chef-lieu Libreville, de la colonie du moyen-Congo avec Brazzaville comme chef-lieu, de celle de l'Oubangui-Chari géré par Bangui et enfin la colonie du Tchad avec Fort-Lamy comme chef-lieu[153]. L'actuelle province du Haut-Ogooué du Gabon a été, durant une bonne période, une circonscription de la colonie du Moyen-Congo. Elle a été sous l'influence politique et culturelle de Brazzaville. Ce chef-lieu a donc dominé les populations du Haut-Ogooué par le biais de l'entreprise coloniale.

Ces faits historiques ont fait en sorte que les populations de cette province soient tournées vers Brazzaville, qu'ils considéraient, au nom de cette proximité culturelle et historique, comme centre politique. Il importait donc aux dirigeants gabonais de réellement affirmer leur autorité sur cette province. Il fallait en cela œuvrer à l'intégration de cette région mais aussi et surtout tourner ces populations vers le nouveau centre politique du pays : Libreville (capitale du Gabon).

La station provinciale de la Radiodiffusion et Télévision Gabonaise de Franceville fut créée dans cet objectif. Dans un premier temps, il fallait attester de la présence de l'État, la télévision étant considérée comme une institution productrice du territoire. Dans un second temps, il importait de tourner ces populations vers le centre politique de production culturelle et symbolique du pays, la capitale Libreville. Pour sa mise en place, l'État dû conjuguer cette régionalisation de l'édifice audiovisuel avec le projet de couverture national en moyens de télécommunications. Le but de ce développement combiné résidait dans le besoin de : « donner à toutes les régions les moyens modernes de télécommunications avec la capitale, et entre elles, même dans les centres ruraux les plus éloignés [154]». Et la nécessité « d'assurer la couverture en télévision de toutes les localités y compris en milieu rural [155]». C'est ainsi que sera adopté le plan d'installation d'émetteurs et de réémetteurs points par points.

À Franceville, l'émetteur de 2 KM est directement relié à celui de Moanda de la même capacité (ville à quelques kilomètres de Franceville) et plus tard, d'autres réémetteurs seront installés dans d'autres localités au nord de Franceville. Cette répartition densifiée des points d'émetteurs provinciaux a permis un quadrillage de l'espace en signal télévisuel d'une part ; et la connexion des départements de cette province au réseau de communication national d'autre part.

---

[153] Les colonies françaises d'Afrique « Afrique occidentale française (AOF) et Afrique équatoriale française (AEF) » , disponible sur : http://www.axl.cefan.ulaval.ca/afrique/afrique_equatoriale_francaise.htm consulté le 27 juillet 2016.
[154] Arthur Sabi Djaboudi, *Op.cit.*, P.77.
[155] *Id.*,

L'extension du réseau de télécommunications a œuvré à l'installation des stations d'émetteurs permettant le rattachement de l'ensemble des départements de cette province au réseau télévisuel national. Sur la carte présentée ci-dessus, on voit bien ces chefs-lieux de départements qui entourent la capitale provinciale Franceville. Ce sont ces villes qui vont désormais recevoir les programmes des médias nationaux, mais également ceux de sa chaîne locale, Radio et télé Masuku. Le fonctionnement de cette chaîne publique régionale ne présenta pas une autonomie complète. Bien au contraire, c'est l'activité de la radiodiffusion qui gagna en production et diffusion. L'une des grandes particularités de la radio dans cette localité fut cette capacité à diffuser des actualités et des communiqués en langues locales. Le relais des informations nationales produites à la capitale occupait une grande partie de ses programmes. Les activités télévisuelles de la station provinciale de Franceville sont essentiellement tournées vers la production des actualités locales qui alimenteront le contenu de la chaîne mère. Il ne s'agit pas d'une station de télévision ayant son unité de diffusion et de programmation. C'est une station ayant pour but de collecter l'ensemble des faits politiques, économiques, culturels et sociaux qui se déroulent dans la province pour ensuite les renvoyer vers la capitale.

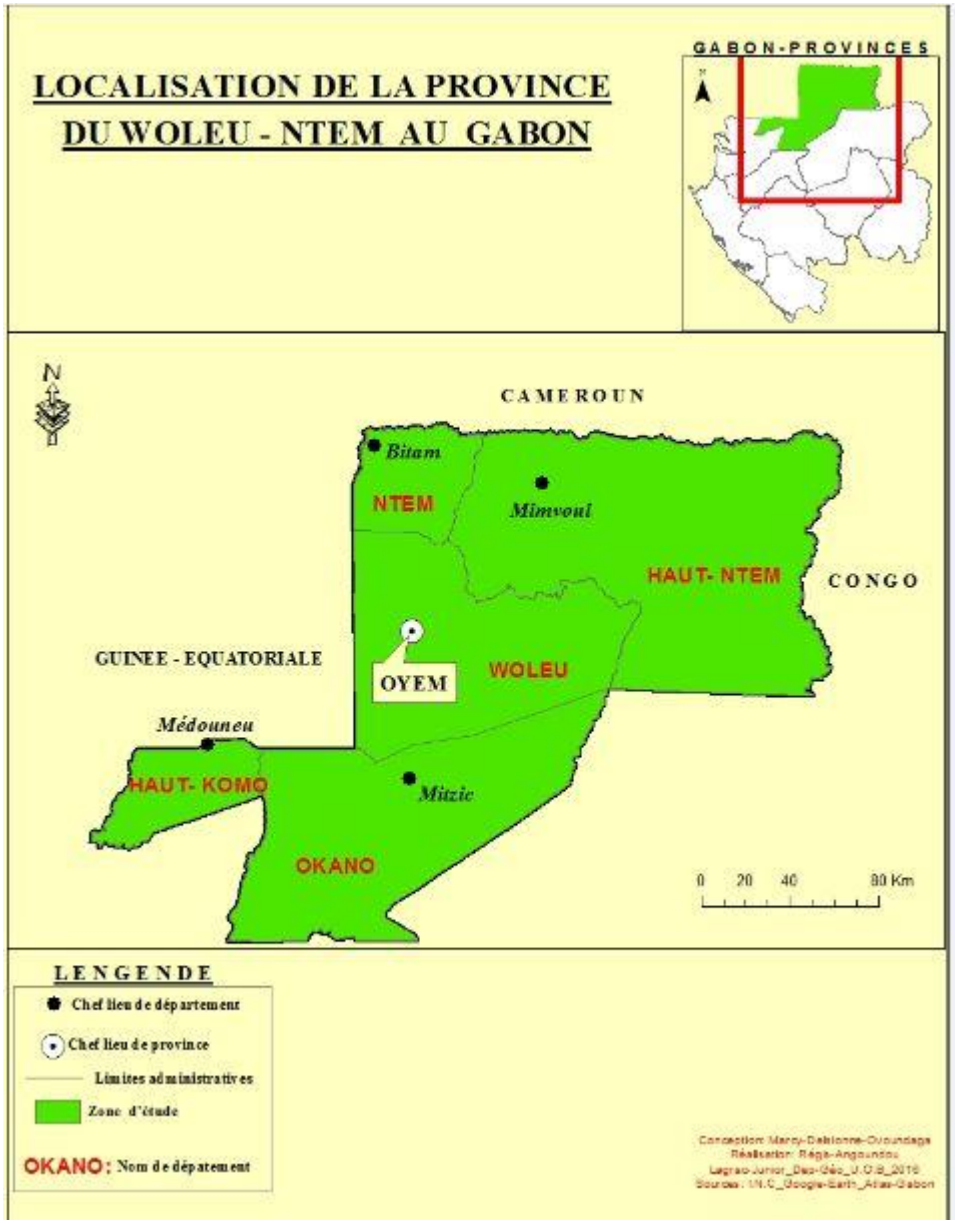
Malgré des faiblesses matérielles et en personnel, il y a lieu de constater que la création de cette structure a permis de sortir cette région de son isolement et de rattacher ses populations à la nouvelle nation en construction. Ce sont ces mêmes objectifs que poursuivirent les gouvernants en créant la station provinciale d'Oyem.

3.1.2 : la station provinciale d'Oyem

La création de la station émettrice d'Oyem, capitale de la province du Woleu-Ntem, a été ouverte en 1965. L'installation rapide du réseau télévisuel dans cette partie septentrionale du pays faisait suite à sa situation géographique, historique et culturelle, comme cela fut le cas pour Franceville dans le Haut-Ogooué.

Après une identification de la province du Woleu-Ntem sur une carte, nous exposerons par la suite les mobiles qui ont conduit les gouvernants à l'expansion du dispositif de télécommunications dans cette région.

Figure N°5 : Carte Woleu-Ntem



La province du Woleu-Ntem, comme nous le percevons sur cette localisation, est située au Nord du pays. Elle est bordée à l'Ouest par la Guinée Equatoriale, au Nord par le Cameroun, à l'Est par le Congo Brazzaville, au Sud par la province de l'Ogooué-Ivindo, du Moyen-Ogooué et de l'Estuaire. Son centre administratif est Oyem. La structuration du territoire adoptée en 1975 subdivise cette province en cinq (5) départements dont le Woleu, le Haut-Ntem, le Haut-Komo et l'Okano. Elle est habitée majoritairement par les populations du groupe ethnique Fang (Les Fang sont un grand groupe ethnique présent dans la partie septentrionale et centrale du pays). Ethnie démographiquement prospère, ils présentent malgré leur division en plusieurs rameaux, une unité linguistique, sociologique et culturelle. Ils sont présents dans les provinces suivantes : le Woleu-Ntem, l'Ogooué-Ivindo, l'Ogooué-

Maritime et l'Estuaire[156]). Ethnie que l'on retrouve également dans deux pays qui lui sont frontaliers, notamment la Guinée Equatoriale et le Cameroun. Cette situation établit directement le lien culturel entre les populations de cette région et celles des pays voisins. Se retrouvant dans une configuration parfaitement similaire à celle de Franceville, les pouvoirs publics ne pouvaient que mieux assurer leur présence par le biais des moyens de communications. De plus, son histoire coloniale ne constitue qu'un argument de taille pour motiver l'agir des dirigeants.

Les différents mouvements de partages territoriaux réalisés par l'entreprise coloniale n'ont pas épargné la région du Woleu-Ntem. En effet, durant la première guerre mondiale (1914-1918), les troupes franco-anglaises durent cédées certaines parties du territoire de l'Afrique Equatoriale Française à l'Allemagne. C'est ce scénario qui introduisit le Woleu-Ntem dans l'ensemble territorial géré par la puissance Allemande, en l'occurrence l'actuel Cameroun. Il faudra attendre le traité de Versailles pour que cet épisode prenne fin. C'est la signature du traité de Versailles qui restitue à la France les territoires qu'elle avait perdu en 1911 (et elle établit d'ailleurs le mandat français sur le Cameroun). Ce fait historique, similaire à celui de Franceville dans le Haut-Ogooué, rendait particulière la gestion de cette partie du territoire. Car en plus de sa proximité culturelle et ethnique, les rapports de voisinage avec ces pays environnants, et surtout avec le Cameroun, la plaçaient dans une forme d'influence culturelle. Celle-ci résulte notamment des différents contacts sociaux, culturels, et économiques qu'elle entretient avec le Sud Cameroun. Pour atténuer cette influence et réaffirmer l'autorité de l'État Gabonais, son raccordement au réseau de communication audiovisuelle apparaissait impératif.

L'installation de la station émettrice de Radiodiffusion et Télévision Gabonaise d'Oyem en 1965 a pour objectif de réduire cette influence camerounaise, mais il s'agit surtout d'intégrer cette partie du pays à l'ensemble national. À partir du point central d'Oyem où l'armature technique est installée, un réseau de diffusion couvrira l'ensemble des localités de la province. Plusieurs émetteurs sont installés dans les chefs-lieux de départements : à Bitam, Mitzic, Ovan, Minvoul et Medouneu. La plus grande phase d'installation des signaux de diffusion télévisuelle fut entreprise en 1987 par la firme française Thomson-CSF avec l'assistance de Télédiffusion de France[157]. Ce déploiement technique du réseau a permis la réception de la télévision dans les milieux ruraux les plus reculés du Woleu-Ntem.

En somme, l'extension du réseau télévisuel dans cette zone du pays obéit à une logique purement politique. L'un des mobiles de premier ordre pour les autorités gabonaises est de réaffirmer leur souveraineté sur un territoire qui vit au rythme des échanges sociaux, commerciaux et économiques avec le Cameroun. L'outil audiovisuel et son réseau devait permettre d'affirmer la domination politique et culturelle de l'État sur l'ensemble de cette province.

De façon globale, l'aide de la France dans cette entreprise de développement des signaux télévisuels a permis d'installer des émetteurs dans tout l'hinterland du pays. Les capitales provinciales, les chefs-lieux de départements, et autres localités furent reliés. Chaque province

[156] Mémoires d'Afrique « l'ethnie Fang », disponible sur http://www.memoires-afrique.com/c-60-ethnie-fang.html. Consulté le 21 octobre 2016.
[157] Arthur Sabi Djaboudi, *Op.cit.*, P.79.

avait désormais une station audiovisuelle. Bien au-delà de cette ambition politique affichée de fédérer ou d'intégrer les territoires exposés aux influences étrangères, quelles peut être l'impact de cette couverture nationale en réseau audiovisuel sur la construction de la nation ?

3.2 : Les fonctions des stations provinciales

La couverture nationale en réseau télévisuel est un projet qui est pleinement assumé par les autorités politiques. Malgré le coût de son exécution, soit 800 millions de francs français, le pouvoir reste convaincu de son bien-fondé. Le président Bongo traduit son intention en disant que :

« *La réalisation de ces objectifs permettra que soit rompu l'isolement de la plupart des centres de l'intérieur. Ainsi, l'implantation d'activités nouvelles à la campagne (entreprises industrielles et commerciales, exploitations agricoles modernes) sera favorisée et du même coup sera mis un frein à l'exode rural*[158] ».

Si les contextes régionaux, tant politiques que géographiques et sociodémographiques constituent la justification officielle à cette entreprise, la recherche de l'impact de ce projet sur le développement national peut bien se situer dans le rapport entre la télévision et le territoire. En effet, la problématique du rapport de l'État à son territoire en général, et celle des médias publics à la territorialisation en particulier, constituent des angles parfaits qui permettent de cerner les effets de l'extension du réseau télévisuel au Gabon. Sous d'autres cieux, et particulièrement en France, la régionalisation de la Radiodiffusion Télévision Française (RTF), institution audiovisuelle publique, a eu pour effet de participer à la consolidation de l'État, à travers la représentation uniforme et cohérente du territoire[159]. Dans ce pays, il appert que l'action des télévisions régionales à œuvrer à la production d'un territoire unifié.

Au regard de son ambition de développement national et de l'institutionnalisation des médias publics, il apparaît que le projet d'expansion du réseau télévisuel au Gabon était associé à la marche vers une territorialisation unifiée.

3.2.1 : Le réseau télévisuel dans l'œuvre de structuration territoriale

Le statut institutionnel de la télévision l'a transformé en instrument gouvernemental, ceci en mettant un accent sur un rôle pédagogique caractérisant une « paléo-télévision[160] » où l'affirmation du caractère national et centralisateur de l'État est justifiée. L'architecture territoriale du Gabon est une simple continuité de la structure centralisée conçue par l'administration coloniale. Dans ce contexte, la poursuite de l'établissement d'un ordre spatial par le truchement d'une territorialisation homogène, fut considérée par les autorités comme nécessaires à la construction de l'État[161]. Dans cette entreprise, la création des stations

[158] Bongo Omar, cité par Arthur Sabi Djaboudi, *Op.cit.,* p.77.
[159] Benoît Lafon, *Op.cit.*, p.17.
[160] Hélène Duccini, *La télévision et ses mises en scène*, 2e édition, Paris, Armand Colin, 2011, p. 6.
[161] Roland Pourtier, *Op.cit.,* p.12.

émettrices et l'ouverture de certains médias locaux, agissant comme des instruments territoriaux du pouvoir, ont constitué des fenêtres ouvertes qui ont permis à l'ensemble de la communauté nationale d'avoir une vision uniforme d'elle-même et de son territoire.

La couverture nationale en réseau télévisuel apparaît comme une forme de structuration du territoire. L'activité réalisée par les différentes stations de relais permet d'assurer une nette homogénéisation du territoire en dispositif de communication. Par le biais du monopole d'État exercé en ce temps (1968-1990), il se déploie sur tout le pays, une uniformisation qui accompagne la structuration du territoire amorcée dès 1975. Car la disposition spatiale des émetteurs est imprimée sur l'architecture administrative de l'Etat. Chaque circonscription est rattachée au réseau national de communication qui gomme les hétérogénéités territoriales. Ce développement a favorisé la réception de la télévision dans la quasi-totalité des localités du pays.

3.2.2 : La structuration des représentations nationales

Quant à la structuration des représentations nationales, celle-ci est la résultante de l'activité de production de contenu de la télévision et sa nouvelle capacité de diffusion au plan national. Le monopole de programmation exercé par l'État sur les médias publics est à la base de leur politique éditoriale. Les pouvoirs publics sont des acteurs dominants dans la conception des programmes et des actualités télévisées. L'une des recommandations est de donner une meilleure image des représentants de l'État, des gouvernants, et des autorités politiques sur les chaînes publiques. Ainsi, la télévision publique était le lieu idéal de visibilité des acteurs politiques. À une échelle réduite, cette visibilité télévisuelle restait inefficace sur l'ensemble des populations. Mais le développement du réseau télévisuel contribua à étendre leur popularité. Car la télévision est désormais reçue à une échelle nationale. Cette nouvelle configuration va contribuer à assurer une visibilité des autorités locales, tout en mettant en lumière les dirigeants politiques nationaux. C'est justement cette démarche, consistant à mieux figurer les responsables gouvernementaux dans les actualités locales et nationales, qui est capitale dans la structuration des représentations des autorités gouvernantes à l'ensemble du corps social. Nous analyserons ce point dans une partie de notre travail.

Pour le pouvoir gabonais, ces actions médiatiques ont un lien direct avec leur légitimation. Car comme l'atteste Mavoungou Bouyou :

« les médias servent à pérenniser l'institué afin de faire respecter le processus institutionnel présenté par le pouvoir politique comme seul garant de l'unité nationale et de la réalisation du développement national [162]».

Le rôle des médias en général, et celui de la télévision en particulier, dans la pérennisation du pouvoir institué au Gabon a été attesté dès l'exercice du monopole d'État. Mais l'une des constations pertinentes à relever dans l'assertion de Mavoungou Bouyou est l'association qui est faite entre médias et unité nationale. Cette association étant ainsi posée, elle amène irrémédiablement à nous situer sur le rapport entre la couverture nationale en réseau

[162] Mavoungou Bouyou, *Op.cit.*, p.112.

télévisuel, la représentation des autorités politiques et la construction nationale. En réponse à cette mise en relation, il faut retenir que dans chaque État en construction, la reconnaissance des autorités gouvernantes est une condition fondamentale dans l'avènement du sentiment national. Avec la télévision, leurs discours prenaient une nouvelle dimension dans la reconnaissance de leur autorité. À ce sujet, Bourdieu ne dit-il pas que «la spécificité du discours d'autorité (…) réside dans le fait qu'il n'exerce son effet qu'à condition d'être reconnu comme tel [163]» ? La couverture nationale en réseau télévisuel, qui s'associe à une meilleure figuration de l'instance dirigeante, est donc un des moyens œuvrant à la reconnaissance des autorités en place et favorisant l'adhésion à la nouvelle structure politique établie. Malgré l'ouverture d'une structure régionalisée de la Radiodiffusion et Télévision Gabonaise (RTG) dans le Haut-Ogooué, il est plutôt difficile d'établir une comparaison avec l'émergence des médias locaux où l'autonomie conduit à un fort ancrage dans un espace territorial.

Pour le cas du Gabon, il s'agit à juste titre de l'élargissement du champ d'action d'un média national. Cette expansion de la chaîne mère prend appui sur les particularités locales pour mieux asseoir les velléités centralisatrices de l'État. On est bien loin de ces médias régionaux qui expriment totalement l'identité territoriale d'un espace. Même si une certaine marque identitaire se dégage de l'édifice provincial de Franceville. Celle-ci réside dans la promotion des langues locales à travers les différents programmes diffusés. En effet, les communiqués et autres annonces officiels repris en langues locales concourent à entretenir une certaine identité linguistique. Tout en sachant que certaines provinces du pays constituent des communautés linguistiques à part entière, comme cela est le cas pour le Woleu-Ntem que nous avons présenté plus haut.

La couverture territoriale en dispositif de télécommunication fut en principe un rattachement au réseau national de communication. Cela permit non seulement de réaliser une ouverture du territoire sur lui-même, mais aussi et surtout de promouvoir l'image des nouveaux gestionnaires de la chose publique. Cette expansion du média d'État est à comprendre, comme le présente Isabelle Paillart, au sens d'une relation d'un média avec un territoire national[164]. Dans cette relation, elle y perçoit un rôle de solidification des liens sociaux, de construction nationale, joué par les médias. La visibilité des nouveaux dirigeants qui découle de cette couverture nationale rentrerait bien dans cette entreprise. Car elle est jugée utile pour susciter la reconnaissance et l'adhésion de l'ensemble des populations. Car, elle était une façon de les rendre légitimes dans des espaces nationaux où les stigmates de l'œuvre coloniale rendaient certaines populations hostiles à l'autorité moderne. C'est en ce sens que nous avançons l'idée de structuration de la représentation sociale de l'État à travers la monstration de ces dirigeants (la reconnaissance aux autorités), et une meilleure vue de la communauté sur elle-même (l'acceptation de l'autre).

[163] Pierre Bourdieu, *Ce que parler veut dire*, Paris, Fayard, 1982, p.111
[164] Isabelle Pailliart, *Les territoires de communication*, Grenoble, PUG, 1993, p.10

4 : La création de la deuxième chaîne de télévision

La mainmise des pouvoirs publics sur les médias audiovisuels ne s'est pas limitée à la mise en place des politiques d'expansion. Elle a également été manifeste sur leur organisation et leur fonctionnement. Étant entendu que l'acte de monopolisation légitimait, en la matière, toutes leurs initiatives dans le secteur de la communication. Ainsi, après l'étendue de l'audience de la radio et la télé au plan national, les autorités en place ont mis en œuvre un projet qui modifia le paysage audiovisuel du pays. Il s'agit de l'ouverture d'une deuxième chaîne de télévision. Face à cette initiative qui marque un développement du secteur audiovisuel et surtout un élargissement de l'offre télévisuelle, nous sommes en droit de nous poser les questions suivantes : quels sont les motifs de création de cette nouvelle chaîne ? Et l'arrivée de cette télévision a –t-elle impacté sur le fonctionnement et les missions de la première chaîne de télévision gabonaise ?

4.1 : De la Radio Télévision Nationale à la Radiodiffusion Télévision Gabonaise chaîne 2 (RTG2)

Le 16 août 1977, les autorités politiques inaugurent les studios de la deuxième chaîne de télévision publique. Cette seconde chaîne est dénommée à ses débuts, Radio Télévision Nationale (RTN)[165]. Les mobiles de sa création ne sont pas officiellement prononcés. Il est néanmoins rapporté que sa naissance est en partie due à l'acquisition d'un matériel qui était au préalable destiné à « la maison de l'information[166] ». La structure nouvellement créée présente plusieurs particularités qui peuvent porter à plusieurs interprétations.

La première particularité de cette nouvelle chaîne est son mode de gestion. Dès sa création, la structure est directement rattachée au cabinet du chef de l'État. Pourtant, tous les médias audiovisuels sont gérés par le ministère de la communication. Une institution qui est censée assurer leur gestion. Mais la seconde chaîne est directement sous l'influence des services présidentiels. Elle recevait des orientations de cette instance qui en exerçait pleinement la charge. Sa seconde particularité est liée à son siège social. En effet, en plus d'être sous la responsabilité du cabinet du président de la république, le nouveau média est situé au sein du palais présidentiel. Cette situation sociale la mettait directement au contact de l'institution présidentielle. Ces deux traits de singularité mettent clairement en exergue la proximité du nouveau média avec l'institution présidentielle. Ils nous instruisent sur la place des médias en général, et celle de la télévision en particulier, en tant qu'instrument de communication gouvernementale ou institutionnelle. Tout comme ils concourent à entretenir un certain nombre de critiques qui sont énoncées ici et là sur les mobiles de création de cette deuxième structure télévisuelle. En effet, il est n'est pas rare d'entendre dire dans le corps social gabonais que la deuxième chaîne publique a été expressément créée par le président Bongo pour se prémunir contre toutes formes de putsch qui s'attaquerait entre autre à la première chaîne de télévision. Il faut dire que la domiciliation de cette chaîne au sein de la présidence a été un argument phare qui a alimenté cette doxa populaire.

[165] Tidiane Dioh, *Histoire de la télévision en Afrique noire francophone, des origines à nos jours,* Paris, Karthala, p. 125.
[166] *Id.,*

Par ailleurs, la responsabilité tutélaire sous laquelle était placée ce média à ses débuts prit fin en 1981. À cette date précise, la Radio Télévision Nationale (RTN) passe sous la charge du ministère de la communication, l'institution qui gère l'ensemble des médias publics. Ce changement statutaire apporta des modifications dans son organisation et son fonctionnement. Car logée désormais à la même enseigne que la première chaîne de télévision. L'une des illustrations patentes se situent au niveau du changement de sa dénomination. Il ne s'agira plus de la Radio Télévision Nationale (RTN) mais plutôt de Radiodiffusion et Télévision Gabonaise chaîne 2 (RTG2). Elle devient ainsi officiellement la deuxième chaîne de télévision publique. Partant de ce changement, la première chaîne de télévision devient donc la Radiodiffusion Télévision Gabonaise chaîne 1 (RTG1).

Cette situation donne une nouvelle configuration au secteur de l'audiovisuel. Elle consacre notamment l'existence de deux télévisions publiques qui fonctionnent désormais sous le contrôle du ministère de la communication. Cependant, ce nouveau visage des médias public ne manque pas de susciter des interrogations. Celles-ci portent essentiellement sur la cohabitation de ces deux chaînes. Au regard du monopole étatique qui pèse sur l'ensemble du champ médiatique, nous sommes en droit de nous interroger sur leurs différentes missions, et surtout de déterminer la place qu'occupe la RTG1 dans cette nouvelle configuration.

4.2 : l'affirmation de la RTG1 comme principale chaîne publique nationale

Dans la forme, la création de la RTG2 met le secteur audiovisuel dans une sorte de dualité. Celle-ci aurait pu s'exprimer à travers la concurrence dans l'offre de programmes. Mais en réalité, il n'en fut rien. Car les programmes de cette nouvelle chaîne furent sommaires et ils n'étaient pas différents de ceux de la RTG1. L'idée d'une diversité de l'offre télévisuelle s'est vite transformée en une forme de conformité dans le traitement des actualités. En fait, la cohabitation de ces deux chaînes sous la même enseigne n'a pas été pour une diversification de l'offre des programmes. Elle a plutôt contribué à entretenir les logiques de monopolisation en vigueur, et a facilité leur administration sous les mêmes dispositions statutaires. La réorganisation des directions au ministère de la communication est précise sur ce point :

« la Radiodiffusion Télévision Gabonaise se compose de deux chaînes : la chaîne 1 (RTG1) et la chaîne 2 (RTG2). Elles sont toutes les deux des directions créées au sein du ministère[167] ».

Cette réorganisation fait des deux chaînes publiques un même ensemble administratif, technique et budgétaire sur lequel l'État va pleinement exercer son droit de monopole. Dans ce contexte, l'ensemble des médias publics remplissait des missions assignées par les pouvoirs publics. Ce fut le cas pour la RTG1 et la RTG2 dont les fonctions étaient bien précisées en tant qu'organe de communication gouvernementale. En réalité, leur cohabitation n'a pas conduit à une redéfinition du rôle des médias audiovisuels. Bien au contraire, elle a permis de positionner la RTG1 comme la principale chaîne de télévision nationale. Cette

[167] Landry Souna Otounga, *Op.Cit.* p.107.

prééminence de la RTG1 sur la RTG2 est en partie due aux limites qu'elle présente dans sa capacité de diffusion.

La deuxième chaîne de télévision est dotée à ses débuts d'un émetteur de cinq kilomètres[168]. Avec une telle capacité d'émission, elle ne couvre que la zone de Libreville et ses environs. Alors que la première chaîne de télévision, jouissant de son ancienneté, arrive à couvrir à cette période la quasi-totalité du territoire nationale. Ce faisant, la dualité télévisuelle ne prend corps que dans la capitale du pays, pendant que dans l'hinterland du pays la RTG1 a constitué, durant un long moment, le principal outil d'information audiovisuel. C'est la raison pour laquelle nous faisons constater que la création de la RTG2 a conforté la position de la RTG1 en tant que premier mais également en tant que principal média d'information nationale.

De plus, la similarité observée dans l'offre de programmes a contribué également à hisser la RTG1 au rang de principale télévision nationale. Les programmes de la RTG2 sont composés essentiellement des magazines, des documentaires, des émissions de divertissements et des journaux télévisés. Si certains programmes peuvent être différents, il faut constater que pour l'actualité nationale, notamment des éléments diffusés aux journaux télévisés, les deux chaînes se retrouvent dans un conformisme où la caractéristique première est l'institutionnalisation des actualités (nous développerons ce point dans notre deuxième partie). Et dans cette mission de production d'actualité nationale, la RTG1 était dans une position confortable. Son réseau de stations régionales lui permettait de collecter des informations dans certaines régions du pays et d'assurer une meilleure couverture nationale. Ce faisant, son journal télévisé se présentait comme le mieux outillé en matière d'actualité nationale. Cette capacité à mieux présenter l'actualité nationale et internationale sur l'ensemble du territoire a milité en faveur de l'affirmation de la RTG1 en tant que principal chaîne de télévision nationale. Au regard de cette position stratégique, on lit mieux les prouesses que les acteurs politiques n'ont cessé de manifester sur cette chaîne pour la réalisation des objectifs de développement d'une part, et de promotion de l'unité nationale d'autre part.

En somme, nous retenons que la création de la deuxième chaîne de télévision, RTG2, a été motivée par des logiques politiques, en lieu et place d'un réel souci de contribuer à la diversification de l'offre de programmes proposée par la première chaîne de télévision. Son implantation au sein de la présidence met en lumière les velléités d'un pouvoir politique décidé à avoir la mainmise sur le secteur des médias en général et sur les télévisions publiques en particulier. Loin de modifier les missions assignées à l'institution de Radiodiffusion et Télévision Gabonaise, la cohabitation de ces deux chaînes de télévisions a été plutôt un facteur décisif dans la consécration de la RTG1 comme étant le principal média d'information du pays, celui sur lequel les autorités dirigeantes reposent leur espoir dans leurs relations avec le corps social.

[168] Arthur Sabi Djaboudi, *Op.cit.*, P.77.

Pour clore ce chapitre, nous disons que la Radiodiffusion Télévision est née par le biais de la coopération française. Eu égard aux considérations des politiques sur les effets supposés des médias, dès son implantation, celle-ci est directement considérée comme une forme sociale établie, une institution qui est mise au service de l'État. Ainsi instituée, elle est placée sous la tutelle du ministère de la communication qui exerce le monopole d'État sur tout le secteur des médias. Après la création de cette institution, l'ambition des autorités est de créer une nation. C'est justement cette mission qui est assignée à l'instrument télévisuel à travers son rôle d'information, d'éducation et de divertissement. Car l'intention des dirigeants est clairement de se servir de la télévision pour réaliser l'unité nationale, l'intégration du territoire. Certains actes juridiques ont consolidé cette relation entre la télévision et construction d'une communauté nationale. Ce fut le cas du décret 1002, qui, pris dans un contexte de monopartisme a valablement raffermi le rôle de l'institution télévisuelle en tant qu'outil de développement national. La couverture nationale en réseau télévisuel a permis d'intégrer le territoire, tout en rattachant l'ensemble du pays au réseau d'information desservi essentiellement par la Radiodiffusion Télévision Gabonaise. Dès 1977, date de création de la deuxième chaîne de télévision publique, le paysage médiatique est au prise à une dualité télévisuelle. Celle-ci, loin d'aboutir à une véritable concurrence entre la RTG1 et la RTG2, a plutôt contribué à entretenir la notoriété de la première chaîne (RTG1), en la situant surtout comme la principale chaîne d'information du pays.

Chapitre 3 : La Radiodiffusion Télévision Gabonaise chaîne 1 : entre instrument de gouvernementalité de l'État et appareil idéologique d'État

Dans ce chapitre, nous verrons comment les autorités publiques se dotent d'un instrument qu'il mette non seulement au service de la gouvernementalité de l'État mais également au service de la construction de la communauté imaginée gabonaise. Aussi, l'inscription de notre analyse dans une approche socio-historique nous recommande un rapport aux temps assez révélateurs des éléments de contexte politique, économique et social. Car la socio-histoire, « en retraçant la genèse et les applications des sciences de gouvernement, elle entreprend de décrire différentes combinaisons du savoir et politique et leurs conséquences sur l'administration des hommes et des outils[169] ». C'est dire que les contextes politiques ont une influence sur les outils de gouvernement. En ce qui nous concerne, nous avons identifié trois grands cadres temporels qui pourraient bien nous renseigner sur la portée de l'institution télévisuelle en tant qu'instrument d'État. Il y a donc une première période historique, qui, marque la naissance de la télévision et la mise en place de ses premières bases fonctionnelles, allant de 1963 à 1967 sous un contexte politique plus ou moins pluraliste. Ensuite, il y a une seconde période allant de 1968 à 1990 qui est caractérisée par le monopartisme, le parti unique, le parti État qui se charge de donner l'orientation générale à toutes les institutions du pays. Et enfin, nous avons identifié une dernière période qui elle, part de 1990 à la borne fermante de notre étude (2014). Celle-ci est marquée par l'avènement du pluralisme politique et les réajustements dans le fonctionnement du secteur des médias publics en général et celui de la télévision publique en particulier. Toutefois, il sied de rappeler ici que cette division temporelle reste totalement opératoire. Elle répond juste à notre ambition de mieux faire la genèse de la télé publique en la situant dans des contextes politiques, qui, selon nous, sont différents et peuvent révéler certaines réalités quant au positionnement de cette institution comme une instrumentation d'action publique.

Pour ce faire, nous nous baserons essentiellement sur trois points pour démontrer comment à travers cette saisie temporelle, l'État se dote d'un instrument qui l'accompagnera dans l'accomplissement des tâches nationales et politiques. Dans un premier temps, nous traiterons de l'appropriation d'un instrument d'action publique (1963-1968). Puis, nous étudierons le statut de la télévision publique sous le régime du parti unique (1968-1990). In fine, nous verrons le positionnement de la RTG1 de l'ouverture démocratique à nos jours dans la mission de construction nationale (1990-2014).

[169] Pierre Lascoumes & al (dir), *L'instrumentation de l'action publique*, Paris, Sciences Po Les Presses, 2014, p. 204.

1 : De l'appropriation d'un instrument d'action publique au service des projets nationaux (1963-1968)

Dans l'analyse des pratiques de gouvernance des populations, il a été mis en évidence une forme de gouvernementalité qui s'appuie sur des instruments, au sens des institutions pour agir sur le gouvernement des Hommes. Au mieux, on fait le plus souvent mention des instruments d'action publique sur lesquels on peut lire tant les intentions, les effets, et la dynamique de l'action gouvernementale dans la mission d'administration des populations[170]. Mieux encore, en s'inscrivant dans un prolongement de l'œuvre de Foucault, Pierre Lascoumes identifie et classifie des types d'instruments qui agissent dans la gestion de l'État. Et dans sa classification, il y mentionne bien des instruments informationnels et communicationnels sur lesquels les gouvernants s'appuient pour accomplir leur tâche régalienne. Si cette classification peut paraître quelque peu édifiante sur le positionnement de l'institution médiatique dans le jeune État gabonais, nous sommes toujours en droit de nous poser la question suivante : Dans quel sens pouvons-nous réellement la considérer comme une instrumentation d'action publique ?

Pour y répondre, nous analyserons donc l'inscription de l'intentionnalité politique sur cet outil, autrement dit, nous verrons comment on la charge d'une mission nationale. Et nous examinerons par la suite les conditions particulières de son implantation.

1.1: De l'idée de nation dans le tryptique, informer, éduquer et distraire : une mission d'instrumentation pour la RTG1 ?

En traitant de la définition du rôle des médias publics en général et de la télévision publique en particulier dans le chapitre précédent, nous avons mis en lumière plusieurs points de notre étude. Nous avons notamment montré le rapport qui existe entre l'État et cet édifice audiovisuel qui devient très vite par voie de monopolisation une institution publique. Ensuite, nous avons également démontré que la définition des missions de cette institution prenait appui sur un projet politique qui était de celui de construire une nation. Ceci a abouti à l'adoption du décret N°0735 du 11 juin 1970 portant organisation de la direction de la Radiodiffusion Télévision Gabonaise (et modifiant le décret N°00411/PR du 21 août 1967) qui consacre notamment le triptyque : Informer, éduquer et distraire comme le pilier sur lequel a reposé ; et repose toujours à des proportions près, le rôle social de la télévision publique. Nous n'allons pas faire ici l'analyse de l'insertion du rôle de construction d'une communauté nationale dans ce tryptique. Chose qui pourrait nous conduire dans une démarche répétitive, vu que nous avons déjà abordé ce point dans le chapitre précédent. Mais nous nous posons par contre la question suivante : le tryptique, informer, éduquer et distraire est-il vraiment une intention politique qui agit comme une forme d'instrumentation dans les missions de cette institution publique ? Peut-on en déduire par ce fait que l'État se dote là d'un instrument de gouvernementalité ?

En réponse à ces interrogations, nous allons voir premièrement les voies d'adoption de ce tryptique qui découle d'un acte exécutif qui traduit non seulement l'intention politique mais

[170] Pierre Lascoumes & al, *Op.cit.,* p. 204.

également le désir de matérialité de cette intention. Deuxièmement, nous montrerons que le périmètre historique de l'adoption de ce tryptique correspond bien à la période d'émergence de cette nouvelle forme de gouvernance qui jette son dévolu essentiellement sur la population.

1.1.1: Tryptique informer, éduquer, distraire : fruit d'un acte réglementaire de l'exécutif

Un instrument de gouvernementalité peut être une institution sur laquelle l'État assigne un certain nombre de mission. Une institution sur laquelle on peut lire l'intention des dirigeants politiques et apprécier aussi l'effectivité de son action. Pour ce qui concerne la RTG1, il y a un acte qui retient totalement notre attention. Il s'agit de l'assignation du tryptique informer, éduquer, et distraire. Celui-ci découle directement du décret 00735 de 1970. Selon le dictionnaire juridique, un décret est un « acte administratif unilatérale à portée réglementaire ou individuelle pris par le président de la république ou le premier ministre [171]». C'est un acte juridique par lequel le pouvoir exécutif effectue ses missions régaliennes de réglementation des activités politiques, économiques, et sociales dans un État. Il existe bien évidemment d'autres actes juridiques qui permettent également de réglementer et définir le rôle des institutions administratrices de l'État. Ceux-ci sont des actes législatifs, des actes réglementaires, des arrêtés, des lois, des ordonnances, etc. Nous n'allons pas nier la pertinence de ces outils de réglementation, mais nous voulons souligner ici la valeur du décret pris par l'exécutif gabonais qui agit directement sur le rôle d'une institution publique. En effet, par ce décret, c'est la haute autorité politique qui articule, article après article, les fonctions de l'édifice audiovisuel.

Le décret 00735 qui institue le tryptique informer, éduquer et distraire comme rôle social de la RTG1 a donc une valeur exécutoire. Car il découle d'un acte réglementaire pris par le président de la république Gabonaise, en ce sens, nous l'interprétons comme la traduction pure et simple de la volonté de matérialisation d'un projet politique qui habite les dirigeants en place. Et d'ailleurs, le contenu de cet acte réglementaire est essentiellement tourné vers la tâche de développement national que l'élite politique africaine en général, et celle du Gabon en particulier, ne cesse d'associer aux missions ou aux rôles des médias. Dans l'un des articles qui composent ce décret, il est clairement recommandé à l'institution audiovisuelle publique de remplir cette fonction de développement : article 2, « […] *sa mission, liée à la mise en œuvre du plan national de développement économique et social*…[172] ». Son contenu véhicule bien les ambitions politiques manifestées publiquement sur la nécessité d'acquisition des médias de masse pour accompagner le développement économique et social de la nouvelle structure politique en pleine éclosion. Ce décret illustre bien l'ambition d'accomplir un projet national. Il peut bien être interpréter comme la matérialité d'une intention politique ayant valeur d'une mission d'instrumentation dans les missions de la RTG1. De ce fait, nous disons qu'au regard de la voie de légitimation avec lequel cet acte a été adopté, de sa valeur au rang d'acte juridique exécutoire, du projet politique sur lequel il repose, le tryptique informer,

[171] Catherine Puigelier, *Dictionnaire juridique*, Paris, Larcier, Collection Paradigme, 2015, p. 275.
[172] Décret N°0735 du 11 juin 1970 définissant les missions de la RTG1. Annexe N°2, p. 316.

éduquer, et distraire est la mission d'instrumentation sur laquelle le pouvoir politique repose son ambition de développement national et surtout de construction d'une communauté nationale. Ceci étant, après l'acte d'institutionnalisation de la télévision publique, et par l'intervention du pouvoir exécutif dans ses missions par le truchement du décret 0735, nous pouvons dire que par la création de ce média, l'État gabonais se dote là d'un instrument de gouvernementalité qui l'accompagnera dans l'exercice de son pouvoir.

La valeur de ce décret seule ne constitue pas la preuve que le tryptique informer, éduquer, et distraire, est une forme de mission gouvernementale assignée à l'un de ses instruments. À côté de cet acte qui témoigne de la volonté d'action, il y a lieu d'ajouter le contexte historique et politique dans lequel il a été pris.

1.1.2 : un décret pris dans un contexte de changement de forme de gouvernance

Le contexte d'émergence de la gouvernementalité est situé au 16e siècle. C'est au tour de cette période que se généralise cette nouvelle forme de rationalité politique qui a pour objet central la gouvernance des populations. Il est spécifié exactement que cette forme de gouvernance se généralise en Europe d'abord et dans le reste du monde en marquant des épisodes historiques connus : « la fin des empires féodaux, la mise en place des États territoriaux, administratifs, coloniaux[173] ». Bien que la période historique mentionnée ici nous semble lointaine, il y a ceci de pertinent qu'elle nous évoque un cadre de référence sur lequel va naître l'État Gabonais. Il s'agit bien entendu du contexte de naissance des empires coloniaux, des États coloniaux qui se sont donc caractérisés par une méthode de gestion politique, économique, et sociale. Notre ambition n'est donc pas de faire l'examen ou encore l'exégèse de l'entreprise coloniale dans son mode de gouvernance des populations. Mais nous souhaitons faire constater que c'est à la suite de cet épisode colonial que naîtra l'État Gabonais, et qu'à la suite de ce temps colonial, il y a une période postcoloniale qui pour notre part, effectue également une centration sur la manière de gouverner des populations.

Pour notre part, nous considérons, au même titre que l'historien Wilson Ndombet[174], que le passage du contexte colonial au contexte postcolonial est marqué par une forme de continuité sur la méthode de gouvernance centrée sur la gouvernance des populations, avec chacun ses caractéristiques propres. Et le contexte postcolonial gabonais lui, est plus marqué par une recherche de l'unité des populations, l'unité nationale. Cette recherche de l'unité prend corps sur une réalité sociodémographique qui laisse transparaître une multitude des nationalités qui constitue un frein à la construction du pays. N'est-ce pas cette idée qui est traduite par l'historien gabonais, André Wilson Ndombet à travers sa problématique de la pluralité des nationalités ? Pour ce dernier, la « pluralité de nationalités avec leur altérité culturelle propre constituait un handicap sérieux qui menaçait en permanence l'unité de l'État.[175] ». L'ambition d'assurer l'unité de cette « pluralité des nationalités » au sens de Wilson Ndombet, était donc l'intention primordiale de ces dirigeants. C'est la raison pour laquelle nous disons que la

[173] Michel Foucault, *Sécurité, territoire, population, cours au Collège de France, 1977-1978*, Paris, Gallimard Seuil, 1978, p. 95.
[174] André-Wilson Ndombet, *Op.Cit.*, p. 160.
[175] André Wilson Ndombet, *Op.cit*., p.178.

caractéristique de la centration de la gouvernance des populations en contexte postcolonial est la recherche de l'unité.

Ce faisant, la transmission de l'État colonial est une autre manière d'apprécier le changement du rapport entre gouvernants et gouvernés. C'est également une façon d'apprécier le changement des méthodes de gouvernance dans un espace social donné. En effet, entre la recherche de la soumission présentée à juste titre comme l'élément central de la politique de l'administration coloniale et la recherche de l'adhésion, la quête de l'identité collective, perçues comme le projet capital dans la majorité des États postcoloniaux d'Afrique subsaharienne, il y a un dénominateur commun qui, à notre sens témoigne bien de la centration de toutes formes gouvernances sur l'objet population. C'est vraisemblablement cette réalité qui soutient l'émergence du projet d'unité nationale au Gabon. Dans ce contexte, la recherche des voies et moyens pour sa concrétisation ne peut être que logique. Et l'un des instruments d'action de la puissance publique est l'institution. C'est sur cette dernière qu'il agit pour impulser sa politique et réaliser ses projets.

Pour ce qui concerne l'institution télévisuelle, les considérations des dirigeants autour de ses effets sont bien connues. Les discours des leaders africains paraissent unanimes sur les fonctions à assigner à ce média de masse et surtout dans la tâche d'intégration nationale. Pour eux, « la télévision représente un enjeu national pour la formation de l'identité nationale[176] ». De ce fait, la définition de leurs rôles sociaux ne peut se détacher de ce contexte historique et surtout de cette intention politique ainsi affichée. Ces précisions ainsi faites, elles nous aident à mieux cerner le cadre historique et politique dans lequel est pris le décret n°0735 du 11 juin 1970 organisant non seulement dans le secteur de la communication au Gabon, mais définissant également les missions de la télévision publique gabonaise. Ce cadre historique et politique met bien en évidence l'idée d'un projet national et surtout il démontre l'intérêt qui est porté sur un outil de communication pour sa réalisation. Ainsi, le tryptique informer, éduquer et distraire qui résume les fonctions de la première chaîne de télévision publique est en quelque sorte une forme de mission gouvernementale vu que son contexte d'adoption l'illustre parfaitement.

En somme, nous disons que le passage de l'État colonial à l'État indépendant s'est caractérisé par la continuité d'une forme gouvernementalité tournée essentiellement sur la gestion des populations. La particularité de la nouvelle gouvernance amorcée en 1960 dans le nouvel État indépendant du Gabon est qu'elle repose sur un projet politique, celui d'unir les populations. Et pour son accomplissement, c'est le média télévisuel qui est mis en ligne de mire. Ce faisant, les actes politiques et juridiques qui sont pris dans ce contexte pour la définition du rôle social de la télévision sont des éléments à mettre l'actif de l'appropriation d'un outil de gouvernementalité par l'État.

En dehors de l'inscription du projet politique de construction d'une nation dans le rôle social de la télévision, il y a d'autres actes posés par le pouvoir gabonais qui démontrent combien cet outil est considéré à juste titre comme un instrument de gouvernementalité.

[176] Abdoul Ba, *Op.cit.*, p. 61.

1.2 : La télévision, un instrument d'État

Le média télévisuel s'est développé dans des espaces sociaux en adoptant des cultures différentes. Il y a deux cultures qui émergent dans la plupart des catégorisations. On fait souvent référence à la « *télévision privée*[177] », soumise aux lois du marché et à une « *télévision publique* » qui reste dépendante à la puissance publique[178]. Cette catégorisation est édifiante car elle nous interpelle sur les statuts que prendra ce média dans certains États. L'Europe et la France en particulier semblent appartenir à cette culture de télévision publique. De cette situation, il en résulterait la mainmise étatique sur le média à ses débuts et l'encadrement politique sur son mode de fonctionnement. Les considérations des Hommes politiques sur leurs effets sociaux ont fini par s'exprimer par une mainmise étatique et une appropriation sous un registre de monopole. La télévision est pour les dirigeants politiques un instrument d'État. À ce sujet, les propos du président français Georges Pompidou sur le statut de la télévision publique en sont une illustration patente : « *la télévision est perçue en France et à l'étranger comme étant la voix de la France* [179]». À travers ces propos, on perçoit bien que ce dirigeant politique associe ce média à l'État. Il en fait un représentant à part entière de ce pays. Une telle conception explique bien le cheminement institutionnel que prendra le médium dans la première décennie de son implantation dans ce pays. Et surtout son positionnement en tant qu'outil de communication gouvernementale[180].

Mais cette culture de télévision publique ne fut pas propre à l'espace européen. Elle se généralisa également sur le terrain africain et particulièrement en Afrique Francophone. Et qui plus est, c'est la France qui se chargea dans la majorité de ces pays du transfert de technologie en matière de télévision. Partant de ce fait, les logiques furent quasiment les mêmes. Le média est né sous le régime de monopole et au fur et à mesure, il a pris le chemin d'une institutionnalisation qui le mit non seulement sous dépendance de l'État mais également dans un cadre relationnel particulier avec les autorités politiques dirigeantes.

La relation très étroite qui se tisse entre les autorités gouvernantes et ce média public finit par le transformer en outil d'action gouvernementale, ce que nous qualifions d'instruments d'État. Cette présentation de l'appropriation de la télévision par la puissance publique n'est pas un moyen d'occultation de la confusion souvent entretenue entre média d'État et média politique. Ce point est un axe d'analyse que nous aborderons en s'accordant avec l'évolution socio-politique de notre contexte d'étude. Pour l'heure, il est utile de voir comment le média télévisuel est transformé en instrument d'État dans différents champs sociaux et spécifiquement au Gabon.

Pour le cas de la Radiodiffusion et Télévision Gabonaise, nous l'avons déjà démontré, son cadre de naissance et la définition de son statut en ont fait un moyen de communication gouvernementale. Mais il y a d'autres aspects qui illustrent encore mieux l'appropriation de

---

[177] Benoît D'Aiguillon en réalisant une étude sur le journal télévisé en France effectue une typologie de télévision pour mieux appréhender la télévision en France. Dans son étude, il identifie une télévision privée qui excelle aux Etats-Unis et qui reste soumise aux lois du marché ; puis une télévision publique qui prend racine en Europe et en France en particulier, celle-ci est caractérisée selon lui, par une soumission à l'État. La dépendance de la télévision française au système politique à ses débuts partirait de cette situation.

[178] Benoît D'Aiguillon, *Un demi-siècle de journal télévisé*, Paris, L'Harmattan, 2001, Paris, p. 55.

[179] *Id.,*

[180] Arnaud mercier, *Le journal télévisé. Politique de l'information et information politique*, Paris, Les éditions Sciences Po, 2007, p.62.

ce média en tant qu'instrument d'action. Nous voulons mettre en lumière ici les politiques qui ont été mises en place autour de la gestion du dispositif technique en lui-même. Il s'agit entre autres de l'institutionnalisation de son acquisition et des politiques de vulgarisation de son accès au grand public.

1.2.1: L'institutionnalisation de son acquisition

L'intention de l'élite politique a été claire concernant les missions des outils de communication audiovisuels en général et la télévision en particulier. Il était question d'assurer la promotion et la vulgarisation des activités gouvernementales. C'est notamment ces missions qui sont contenues dans le décret 0735 du 11 juin 1970 instituant le tryptique informer, éduquer, et distraire et le décret 1002 de 1982. Un ensemble de dispositions juridiques traduisent la matérialité de ces intentions dans la définition du rôle social de ce média. Si ces actions posées par l'élite politique au pouvoir attestent de leur confiance aux effets de puissance du média, il reste à savoir comment il compte faciliter l'accès d'un dispositif technique nouveau dans un espace social en pleine construction. En effet, il y a une constatation tout à fait logique à faire. Pour que les populations reçoivent les programmes, il faut qu'elles aient au préalable un poste téléviseur, ce que nous qualifions de dispositif technique. C'est à ce niveau que nous examinons au plus près l'appropriation de l'outil télévisuel par le pouvoir gabonais en tant qu'instrument d'État chargé de promouvoir la politique gouvernementale. Car le pouvoir n'exerce pas seulement son monopole sur le contenu du média, il agit aussi sur l'acquisition de ce dispositif technique. Il faut bien que le corps social ait un poste pour recevoir ce contenu qui assure une bonne visibilité aux activités gouvernementales. C'est sous cette impulsion qu'un acte réglementaire fut adopté, et des procédures bancaires spéciales furent prises, pour faciliter l'accès des populations à un poste téléviseur.

En matière juridique, c'est la loi n°18/64 du 26 décembre 1964, portant modification de la loi n°33/62 du 10 décembre 1962, instituant une taxe spéciale à l'importation, une redevance annuelle sur les postes récepteurs de radiodiffusion et de radiotélévision[181], qui sera la garantie de la facilitation de l'acquisition d'un poste téléviseur sur le territoire. Concernant la procédure bancaire, L'État s'associa avec la Banque Gabonaise de développement (B.G.D) pour créer un système pouvant permettre aux familles de se procurer les postes téléviseurs. Plusieurs interprétations peuvent être faites sur ces actes. Pour ce qui nous concerne, nous retenons deux points essentiels. Le premier est l'enjeu de l'outil télévisuel pour les gouvernants et le second point est la nécessité d'atteindre toutes les couches sociales par le biais des médias audiovisuels en général et la télévision en particulier. Sinon, comment interpréter autrement une telle décision. Nous la décrivons comme l'institutionnalisation du mode d'acquisition d'un dispositif technique jugé utile pour la communication gouvernementale. En effet, de la même manière qu'ils organisent l'expansion du réseau télévisuel par la mise en place des stations émettrices, l'acquisition des postes téléviseurs est également associée au projet national d'implantation d'un réseau de communication.

[181] Loi n°18/64 du 26 décembre 1964, portant modification de la loi n°33/62 du 10 décembre 1962, instituant une taxe spéciale à l'importation, une redevance annuelle sur les postes récepteurs de radiodiffusion et de radiotélévision. Annexe N°5, p. 314.

Dans cet acte, il y a certes la lecture de l'utilité du média pour l'élite dirigeante, mais il y a également la nécessité d'aider les populations à acquérir ce nouvel outil technologique. Il est utile de rappeler qu'à l'indépendance du pays, le niveau de vie des populations n'est pas au beau fixe. Il est quasiment impossible de dire qu'une grande masse pouvait vivre au rythme des évolutions technologiques et sociales imposées. Il est aussi vrai qu'en parlant du Gabon, les richesses de son sol et son sous-sol (forêt, uranium, manganèse, or, pétrole) sont souvent mises en avant, tout en soulignant sa faiblesse démographique (soit 1 million d'habitant). Mais force est de constater qu'à cette période précisément, nous sommes bien loin de ce temps glorieux qui débuta vers 1970 avec la hausse des prix du baril de pétrole. Ce temps dans lequel, l'État fait figure de privilégier avec un PIB dépassant 5000 dollars par an et par tête d'habitant. C'est au cours de cette période qui s'estompa d'ailleurs en 1986[182] que le niveau de vie des populations était très élevé. Or, à l'indépendance, nous nous retrouvons en plein dans un temps de prospection où le jeune État cherche encore ses bases politiques, économiques et sociales. Nous nous retrouvons dans ce contexte où le faible nombre des cadres nationaux et le faible taux de scolarisation sont des principales caractéristiques. Rappelons pour cela qu'en 1966 précisément, le prix d'un téléviseur s'élevait à 130.000 francs CFA. Ce qui, comme le dit Arthur Sabi, était inabordable pour un gabonais[183]. Face à cette situation, il importait donc d'accompagner les populations dans cette marche vers le développement, en créant un cadre économique qui soit favorable à toutes les couches. Il y avait ce souci de démystifier ce média, et surtout cette ambition de faire en sorte qu'il ne soit pas uniquement un outil d'élite. D'où cette intervention dans le processus d'importation du matériel audiovisuel et la création d'une procédure bancaire spéciale pour les achats.

De part ces actions, on lit non seulement les intentions des leaders en place (faire des médias audiovisuels et surtout de la télévision des instruments d'État) mais également leur concrétisation. Le discours pionniers du président Léon Mba lors de l'inauguration du média radiophonique ne nous ramène-t-il pas au cœur du substrat de cette ambition de faciliter l'accès à ces nouveaux outils. Durant cette cérémonie de lancement, il spécifie bien que :

« *Il faut que Radio-Gabon soit entendue dans la brousse la plus reculée de ce pays. L'intention du gouvernement est de faciliter au maximum l'achat de récepteurs d'excellente qualité à tous ceux qui le désirent* [184]».

Cette intention qui était déjà manifeste à l'arrivée de la radio s'est concrétisée avec le média télévisuel. La loi N°18/64 fixant une taxe spéciale à l'importation des postes récepteurs de radiodiffusion et de radiodiffusion en est l'illustration. L'objectif est perceptible, généraliser l'acquisition d'un outil qui semble être la principale courroie de transmission entre les gouvernants et les gouvernés. C'est par ces actes que l'on voit que les autorités considèrent réellement la télévision comme un instrument d'État. Un instrument qui se situe au cœur de la nouvelle politique gouvernementale.

[182] Plusieurs événements ont été la cause de la fin de cette période glorieuse pour l'économie gabonaise. Il y a la chute des prix du baril de pétrole et la dévaluation du Franc CFA (Franc des Colonies Françaises d'Afrique). Ces deux événements ont conduit à la division en deux du budget de l'État, entrainant ainsi un ralentissement de l'essor économique et social, et par conséquent une baisse générale du niveau de vie des populations.
[183] Arthur Sabi Djaboudi, *Op.cit.,* p. 72.
[184] Allocution du président Léon Mba. Annexe N°6, p. 314.

Dans leur appropriation de l'outil télévisuel, l'élite dirigeante gabonaise ne s'arrête pas à la facilitation d'achat des récepteurs, elles organisent également des espaces de diffusion dans les grandes villes du pays pour mieux atteindre les populations.

1.2.2 : La construction des maisons d'écoute commune

Dans le jeune État gabonais, le média télévisuel est considéré comme un instrument important pour la gouvernance de l'État et de ses populations. Le régime de monopole a fait de l'État le seul producteur de l'information nationale et il en a fait par la même occasion le seul gestionnaire des ressources technologiques dans le secteur des télécommunications et de la communication. La détention du pouvoir est certes une chose acquise par voie de monopole, mais il lui reste encore à maîtriser la diffusion du contenu, son accessibilité à toutes les couches de la population. En gros, l'État en s'appropriant la télévision comme instrument d'État doit nécessairement s'assurer que toutes les populations sont connectées à ce nouvel instrument. Ceci a conduit à la mise en place des politiques d'expansion des moyens de communications audiovisuels, à une intervention dans le processus d'acquisition des postes récepteurs radiophoniques et télévisés (loi n°18/64 du 26 décembre 1964, portant modification de la loi n°33/62 du 10 décembre 1962, instituant une taxe spéciale à l'importation, une redevance annuelle sur les postes récepteurs de radiodiffusion et de radiotélévision).

Mais le pouvoir politique gabonais n'intervient pas seulement dans ces volets techniques et économiques pour généraliser l'accessibilité à son instrument de communication. Et surtout que le niveau de vie de l'ensemble des gabonais n'était pas encore au beau fixe, pour que la seule intervention sur le volet économique soit suffisante à populariser le nouvel outil gouvernemental de communication. Pour ce faire, l'ingéniosité de la puissance publique gabonaise fut de créer un cadre social qui permette aux populations d'accéder à l'information. Il s'agit de la construction des points d'accès public aux médias audiovisuels en général et à la télévision publique en particulier. C'est dans ce cadre qu'il fut construit à Libreville et à l'intérieur du pays (à Port-Gentil, capitale économique du pays notamment), « Des maisons d'écoutes », équipées des postes téléviseurs avec pour mission de réaliser une diffusion publique des programmes télévisés. Ce projet de popularisation du média télévisuel au Gabon est bien présenté dans l'histoire générale de l'arrivée de ce moyen de communication sur le continent africain. En présentant les ambitions du gouvernement gabonais sur le développement de la télévision, Tidiane Dioh fait bien état de la construction des cases d'écoutes pour permettre aux populations d'accéder à ce média et contourner ainsi cette difficulté liée au coût d'un poste téléviseur. Il dit exactement ceci :

« le gouvernement, heureusement, a installé des postes récepteurs dans des cases d'écoute situés dans certains quartiers stratégiques et même au sein de certains commissariats de police [185]»

De part cette stratégie, on voit que l'État use de multiples voies et moyens pour que le média télévisuel touche toutes les populations. Au-delà des rassemblements informels qui

[185] Tidiane Dioh, *Op.cit.*, P. 121.

pouvaient se faire chez ces rares personnes qui avaient des postes téléviseurs, il y avait donc des maisons d'écoutes dans les points stratégiques, les grands quartiers, et même dans des commissariats pour permettre aux populations de se rassembler. La portée symbolique et sociale de tels endroits de rassemblement populaire peut-être signifiée. Sinon pourquoi ne pas percevoir là des espaces de socialisation ou encore des espaces communautaires permettant le raffermissement des liens sociaux. Dans d'autres cieux, cette fonction de socialisation a été soulignée dans la phase expérimentale de la télévision. Cette phase qui était caractérisée par le rassemblement familiale autour du nouveau média qui émergeait dans les années 50. En effet, cette fonction socialisatrice tire son essor du lien qui existe entre l'exposition d'un groupe aux informations télévisées et la construction du lien social ou du consensus social. Pour le cas de la France, l'analyse des fonctions des informations télévisées a amené Marlène Coulomb-Gully à conclure que : « la fonction première de la télévision est fondamentalement d'assurer le consensus social[186] ».

Pour ce qui est des « *maisons d'écoute* » gabonaises, nous pouvons ici identifier deux fonctions sociales fondamentales. La première se rapporte donc à la symbolique sociale du lieu qui permet le rassemblement des populations qui brillent par leur hétérogénéité. Pour nous, cette cohabitation bien que temporaire a produit des effets dans les relations sociales des habitants de ces quartiers populaires de la capitale et de certaines grandes villes du pays. Ces lieux ont contribué à la construction des liens sociaux, ils ont assurément favorisé le vivre ensemble des populations. La seconde fonction est liée à l'idée de consensus que nous avons spécifiée plus haut. Certes notre intention ici n'est pas de faire un examen intégral des fonctions sociales de ces cases d'écoutes, mais nous souhaitons ici, nous interroger sur les enjeux sociaux de cette exposition commune aux mêmes messages, aux mêmes informations ? Notre second argument réside dans le fait que cette exposition commune aux informations télévisées a été productrice de consensus social.

Le projet de case d'écoute commune ne pouvait ne pas avoir de l'effet sur la construction du lien social, sur l'établissement de l'esprit d'une communauté nationale. Malheureusement, le projet prit rapidement fin à cause des conflits sociaux liés aux succès de certains programmes télévisés[187]. La capacité d'accueil de ces salles et la croissance démographique en zone urbaine sont également des raisons de leurs fermetures.

1.3: la télévision publique gabonaise et l'affirmation d'une nodalité de réseau d'information

Le positionnement de la première chaîne de Radiodiffusion et Télévision Gabonaise au sein de l'architecture nationale et son affirmation en tant que premier outil d'information sont des éléments qui ont concouru à en faire un instrument d'État. En effet, c'est d'ailleurs un fait historique que nous avons déjà développé dans notre argumentaire, le jeune État Gabonais a

[186] Marlene Coulomb-Gully, *Op., cit.*, p. 20.

[187] Il est rapporté que la fermeture des maisons d'écoute commune était liée aux succès d'une série télévisé local « où vas-tu Koumba », une série qui relatait les péripéties urbaines d'un jeune provenant d'un milieu rural. La popularité de cette série entraînait des rassemblements importants dans les cases d'écoutes qui ne pouvaient pas contenir autant de monde. Ces dernières devenant source de conflits (Sabi, Op.cit., p.79)

hérité d'un modèle étatique qui affirme une centralité parfaite. Un système dans lequel tous les mécanismes du pouvoir symbolique, politique, culturel et social sont produits à partir d'un centre politique : la capitale du pays. Sur cette question, les investigations faites sur la structure étatique concluent une similarité avec le modèle de l'ancienne tutelle coloniale française : « l'État indépendant est l'héritier direct de l'Etat colonial, lui-même construit sur le modèle métropolitain [188]». L'organisation politique adoptée au Gabon (comme celle de la France) est centralisatrice. Elle laisse donc émerger très tôt un centre politique qui est la capitale, Libreville. Cette politique centralisatrice n'est pas sans incidence sur l'ensemble des institutions qui sont installées dans un pays. Et surtout pour des moyens de communication qui sont institués comme des nouveaux outils de l'instrumentation de la puissance publique pour drainer une forme de représentation, de mobilisation et de régulation des populations.

La place de la première chaîne de télévision dans l'architecture de l'État est le résultat de cette forte centralisation. Celle-ci n'est pas sans conséquence sur la portée du média et son assignation en tant qu'instrument gouvernemental. À propos de la question des outils gouvernementaux et leur positionnement dans un pays, Pierre Lascoumes indique que :

« Les outils de gouvernement peuvent ainsi permettre de décrire la construction de la centralité de l'État que Christopher Hood désigne la notion de nodalité, soit la propriété de celui qui se tient au milieu d'un réseau social ou d'un réseau d'information [189]»

Cette précision nous interpelle à plusieurs niveaux. Mais nous nous fixerons essentiellement sur le statut de la RTG1, institué en principal instrument de communication, installé à Libreville (la capitale du pays). Son positionnement décrit certes la centralisation d'un État aux élans unitaire, mais elle nous montre surtout combien elle se retrouve au cœur d'un réseau d'information et de communication. Nous disons que cette position centrale de la RTG1 est l'affirmation d'une nodalité de réseau d'information qui organise d'une part la communication gouvernementale et celle de l'ensemble de la communauté nationale d'autre part. Un tel rôle permettait, dans un premier temps, de maintenir le lien entre le point central du pays et ses différentes localités en produisant une homogénéité dans le contenu de la matière informative. Ensuite, elle offrait aux dirigeants cette possibilité d'exercer le pouvoir sur une base unitaire, à partir d'une unité centrale d'information qui portait le message à l'ensemble des provinces.

[188] Roland Poutier, *Op.cit.,* P.9.
[189] Pierre Lascoumes, *Op.cit.,* P. 218.

2 : la RTG1 dans le contexte du parti unique (1968-1990)

Dans notre étude socio-historique de la première chaîne Radiodiffusion et Télévision Gabonaise, nous avons identifié trois périodes assez édifiantes sur la situation statutaire, le fonctionnement et le rôle de cette institution publique. Ayant abordé le premier cadre temporel (1963-1968) illustrant aisément comment l'État s'approprie un instrument qu'il met au service de sa gouvernementalité, nous aborderons ici, la seconde séquence temporelle. Celle-ci s'étale de 1968 à 1990. Elle est caractérisée par le système politique du monopartisme ou encore du parti unique. Nous avons déjà fait allusion à ce régime politique dans certaines sections de notre argumentaire sans toutefois apporter un éclairage beaucoup plus précis sur sa nature, son objet et surtout son impact sur l'État et ses institutions. Il est donc utile de cerner de plus près le régime du parti unique qui fut instauré au Gabon de 1968 à 1990. Il est encore plus important d'analyser ses influences sur la structure étatique et ses institutions en général et sur l'institution télévisuelle en particulier.

Mais bien avant, il serait judicieux d'appréhender les origines de ce système politique, d'apprécier les ressorts de son avènement ou encore les raisons de son instauration dans un État qui avait pourtant exploré la formule du multipartisme.

2.1 : l'avènement du parti unique : le creuset de l'unité nationale

Dans la majorité des pays francophones d'Afrique noire de colonisation française, il y a une réalité qui leur est commune au regard de leur histoire politique : c'est la mise entre parenthèse des régimes politiques multipartisan pour l'adoption des régimes de parti unique. Pourtant, dès leur marche vers l'autonomie le multipartisme était le système qui prédominait. En effet, lorsqu'émergent les questions de représentations et d'organisations des territoires dans lesquels les autochtones avaient désormais une marge de manœuvre dès 1946, le choix des élites africaines s'était porté vers un système multipartisan. Cela fut observable dans le type d'assemblée choisi. Le choix de la majorité de ces États s'est tourné vers des assemblées sous la base d'un multipartisme : « les premières constitutions parlementaires établies au moment de l'indépendance prévoyaient leur fonctionnement dans un système à base d'un multipartisme [190]». La première expérience politique de certains États se fit sous le sceau d'un multipartisme qui prévoyait la compétition électorale à chaque échéance de représentation nationale. C'est justement sous cette bannière qu'il fut organisé au Gabon dès 1957, des élections territoriales mettant en opposition plusieurs formations politiques, pour ensuite laisser apparaître un bipartisme de fait entre le Bloc Démocratique Gabonais (B.D.G) de Léon Mba et l'Union Démocrate et Social du Gabon (U.D.S.G) de Jean Hilaire Obame.

Malheureusement, cette expérimentation du multipartisme ne fit pas long feu. Plusieurs élites africaines la protestent ouvertement. Certains disant que ce régime est source de danger pour des unités politiques nouvellement constituées et d'autres affirmant qu'il ne cadre pas avec les impératifs de l'heure.

[190] Ahmed Mahiou, *l'avènement du parti unique en Afrique noire, l'expérience des États d'expression française*, Paris, Librairie Générales de droit et de jurisprudence, 1969, p.32.

2.1.1. : les malaises du multipartisme

Pour mieux amorcer ce point, ne serait-il pas judicieux de définir le terme de parti politique, vu que c'est la multiplicité de l'existence des partis politiques dans un espace social donné (et contexte historique précis) qui semble poser problème. Nous proposerons donc ici une définition tout à fait opératoire de ce terme, pour éviter un examen profond sur ces différentes acceptions qui pourrait à bien des égards, nous éloigner de notre argumentaire. Pour ce faire, nous nous appuierons sur sa définition juridique :

« un parti politique est une association qui rassemble des citoyens unis par une philosophie ou une idéologie commune, dont elle recherche la réalisation, avec comme objectif la conquête et l'exercice du pouvoir [191]»

Cette définition met en évidence l'union autour d'une idéologie, d'une doctrine, d'une philosophie à laquelle adhère le citoyen. Et c'est justement là le problème, comme le relèvent certains politologues qui ont étudié les partis politiques qui se forment en Afrique à partir de 1946. Une constatation est faite : l'absence d'une idéologie, d'une doctrine sur laquelle se greffe réellement le parti. La réalité en est que les premiers partis politiques qui naissent en Afrique noire n'obéissent pas à une conception doctrinale. Il s'agissait certes des rassemblements d'élites pour la gestion de la chose publique, pour la gestion des territoires autonomes mais il est réellement difficile de stipuler qu'ils défendaient des conceptions doctrinales bien définies, et cela nonobstant leur affiliation à des partis métropolitains où la conception philosophique était clairement assumée. Ce qui a justement conduit certains chercheurs à la conclusion suivante :

« l'appellation stricte « parti » avec ce qu'elle suppose comme ensemble organisé, implanté dans le pays n'est pas rigoureusement valable en Afrique noire[192] »

L'une des premières critiques faites sur le multipartisme provient juste de ce souci qui se situe dans l'ossature d'un parti politique, la nature de sa création, son ambition réelle. Les dirigeants africains dénoncent une formation anarchique des partis politiques. Certaines formations se constituant sur des bases ethniques, des bases tribales ou encore régionales. Du coup, dans la majorité des cas, le nombre de partis politique était sensiblement le même que le nombre d'ethnies ou tribus qui se trouvait dans une région, dans un pays. L'avis des dirigeants sur cet état de fait fut très véhémente. À en juger par la teneur des propos tenus par le président Malgache de ce temps. Celui s'insurge contre le nombre de partis politique dans son pays en disant ceci :

« *si nous avons actuellement 35 partis à Madagascar, c'est parce que chaque ambitieux crée un parti et souvent il n y a quelques adhérents…35 partis dans un pays comme le nôtre, c'est honteux. Certains n'atteignent même pas trente personnes*[193] ».

Par ces termes, le leader malgache s'insurge non seulement sur le nombre des partis mais également sur les motifs réels de leur formation. Les critiques de ce genre sont nombreuses. Les dirigeants ne manquent pas de faire constater des problèmes de gouvernance qui

[191] *Id.,*
[192] *Id.,* P.18.
[193] Déclaration de M. Tsiranana, cité par Ahmed Mahiou, *Op.cit.,* p.51.

menacent la stabilité de leurs États. Du Dahomey (l'actuel Bénin) en passant par le Tchad, on lit clairement un procès du système multipartisan qui remet en cause sa raison d'être et qui pointe du doigt les problèmes résultant de son effectivité. Ceci au regard de « *l'instabilité gouvernementale et l'inefficacité de l'exercice du pouvoir* [194]» qui en résultent.

Ce système politique qui se base sur la compétition électorale entre organisation, groupement ou formation politique n'était pas apprécié par la grande majorité des élites africaines. Dans tous ces pays, les critiques sur l'effectivité de ce système sont les mêmes. Au Gabon, l'expérience du multipartisme durant l'épisode de l'autonomie et après l'indépendance se heurta à plusieurs difficultés. En effet, les études faites sur la situation politique gabonaise de ce temps révèlent plusieurs problèmes. Le premier d'entre eux est assurément la non compréhension des mécanismes du jeu politique par certains leaders, qui se matérialisa par des alliances conjoncturelles et des formations politiques sans aucune base logique. Le second problème est celui du manque de conscience civique de la part des citoyens. Cette situation transformait ainsi chaque échéance électorale à une simple adhésion régionale, tribale, ou ethnique. Le choix ne se portait pas sur les partis politiques et leurs programmes mais l'on s'occupait plus de l'origine des individus en compétition. C'est vraisemblablement ces faits qui ont poussé l'historien André Wilson Ndombet à se poser la question suivante :

« la lutte pour le leadership et/ou les manœuvres ourdies par les forces et entrepreneurs politiques en présence étaient-elles la cause de l'instabilité que connaissait le territoire du Gabon de 1957 à 1960 ?[195]».

En posant cette question, l'auteur fait référence à ces moments de l'histoire du pays où l'activité politique était cristallisée autour de trois grands partis (BDG, UDSG, PUNGA)[196]. Cette période où le jeu des leaders et les alliances politiques avaient des allures ethniques. Il fait notamment référence à ce temps politique où le risque de balkanisation du territoire se faisait sentir à la fin de chaque échéance électorale. Des faits qui mettaient en mal la cohésion et la stabilité de l'entité politique en pleine construction. Selon les administrateurs coloniaux, la compétition électorale sur le territoire en mettant en évidence le spectre du repli identitaire sur les choix esquissait en quelque sorte les dangers que pouvaient soulever ce système politique. C'est notamment cette réalité qui nous est rapportée en ces mots :

« L'idéologie politique n'entre pas en ligne de compte. Dans ces conditions, tout pronostic serait vain […] Les électeurs ne voteront pas pour un programme, mais pour des individus. Dans chaque canton, le favori sera le représentant du groupe ethnique le plus nombreux[197]».

Dans l'ensemble de ces territoires africains, l'activité politique drainée par le système multipartisan est pointée comme étant la source de multiples conflits et il menacerait l'intégrité de ces jeunes États. Les critiques proférées par une certaine élite africaine avaient donc un bien fondé. Pour eux, ce système conduisait à des oppositions de bases ethniques et non politiques. Il fallait pour le bien et la quiétude des États en mettre fin. Il était, selon eux,

[194] *Ibid.,* p.50.
[195] André Wilson Ndombet, *Op.cit.,* p.71.
[196] BDG, Bloc démocratique Gabonais ; UDSG, Union Démocrate et Social Gabonais ; PUNGA, Partie de l'Union Nationale Gabonaise.
[197] Archives cités par André Wilson Ndombet, *Op.cit.,* p.73.

important de refuser l'institutionnalisation de ce système qui mettait en mal l'unité nationale. Le substrat essentiel de cette idée se retrouve dans ces propos :

« Lorsque les partis ne sont pas des créations artificielles, un reproche inverse leur est souvent adressé : ils constituent des ferments de particularismes et cristallisent des oppositions d'ordre ethnique, religieux ou culturel. Reconnaître le multipartisme, c'est alors institutionnaliser de telles oppositions avec les discours et les discours et les dialogues qui en découlent [198]»

En somme, le système multipartisan est mal perçu par les premiers dirigeants africains et ceux du Gabon en particulier. La formation des partis politiques, les luttes électorales finissant par s'effectuer sur un terrain tribal et ethnique, ont fini par menacer l'intégrité et la stabilité de ces jeunes pays. Ayant vu ce malaise, et épris par une ambition d'unité, d'intégration nationale, ces dirigeants vont ouvertement contester ce régime. Au nom de l'unité nationale, les leaders africains décidèrent alors de créer un cadre dans lequel toutes les forces vives de l'État devraient travailler ensemble : le parti unique. C'est notamment l'une des raisons qui explique l'institution du monopartisme dans la grande majorité de ces États et au Gabon. Ce système de parti unique se devait d'être le creuset de l'unité nationale.

[198] Ahmed Mahiou, *Op.cit.*, p.51.

2.1.2. : Le parti unique : l'impératif visé de « l'unité nationale »

La critique sur les effets du multipartisme n'est pas la seule raison qui conduit à l'instauration du régime du parti unique sur le continent africain et dans le jeune État gabonais en particulier. Il y a, en s'accordant avec certaines sources historiques, un autre mobile majeur qui a conduit à l'adoption de cette formule politique monopartite. Il s'agit de l'impératif de formation de nation, l'obligation de réaliser l'unité nationale. En d'autres termes, la nécessité d'effectuer l'intégration politique et territoriale de ces entités politiques qui furent montées par le jeu de hasard de l'entreprise coloniale. Cet impératif demeure une constante dans les intentions politiques de l'ensemble des dirigeants ayant la charge de présider aux destinées de ces territoires nouvellement indépendants. Remarquons à cet effet que l'un des motifs de l'aversion manifestée au système multipartisan est le fait de provoquer des divisions, des oppositions qui allaient à l'encontre de ce projet d'unité.

Dans ce contexte précis, la recherche de l'unité nationale fut présentée comme une obsession chez les leaders africains[199]. Plusieurs formules furent adoptées sur le plan politique pour la réalisation de cet objectif mais aussi pour résoudre les conflits ethniques posées par l'activité politique du système multipartisan. C'est fut le cas de l'expérimentation de la formule du parti unifié : un rassemblement des partis politiques en respectant leurs bases respectives. La courte durée de cette stratégie en dit long sur son adaptation à la mission escomptée. Ainsi, au regard de l'émergence de la vie politique moderne qui recommande des élections à chaque échéance de représentation, et en tenant compte des défauts d'un système multipartisan, les élites africaines ont vu dans le parti unique la recette idéale pour poursuivre dans la paix la tâche de construction nationale. En effet, le parti unique est présenté comme le creuset de l'unité nationale. Il est institué à juste titre comme l'invention politique qui se doit de mettre les États africains sur les rails de l'unité, de l'intégration et de la cohésion nationale.

À propos des raisons de l'instauration et de la généralisation du parti unique en Afrique noire, Ahmed Mahiou met en toile de fond de son exposé, cet impératif d'unité nationale, tout en articulant point par point les éléments qui ont trait au développement tels que définis par les officiels. La lecture de son discours en témoigne mieux :

« le parti unique a pour but de forger des élites nouvelles, de créer une classe dirigeante neuve, de réunir et de former les chefs politiques aptes à gouverner le pays, car les masses ne peuvent pas gouverner elles-mêmes. Sa fonction n'est pas tant d'administrer que d'assurer le dynamisme de l'administration et de vérifier sa fidélité[200] ».

La majorité des États d'Afrique subsaharienne ont adopté ce système politique qui avait déjà été institué en Côte-D'Ivoire dès 1957. L'idée première étant donc cette obligation de réaliser l'unité nationale qui ne trouvait pas une voie de concrétisation dans le multipartisme (source de clivage ethnique). Au Gabon, c'est sur les mêmes bases que fut institué le parti unique huit ans après l'indépendance du pays.

Dès 1958, le problème d'ethnisme soulevé par l'activité des partis politiques a suscité chez les dirigeants Gabonais, en tête desquels, Léon Mba, le désir de réunir toutes ces forces

[199] Philippe Decraene, *L'Afrique centrale*, Paris, Notes Africaines, Asiatiques et caraïbes, 1989, P.86.
[200] Ahed Mahiou, *Op.cit.*, P. 91.

politiques sous un même sceau, celui du parti unique. Ceci est sans compter la volonté du premier président du Gabon de réellement réaliser l'unité nationale dans une structure politique où la multiplicité des groupes ethniques est la caractéristique première. Mais les multiples tentatives entreprises par ce dernier n'ont pas atteint l'ambition escomptée. Même si l'examen de l'histoire nous oblige à mettre à son actif, l'effectivité d'un parti solitaire de fait qui s'initia après les événements de 1964 et prépara ainsi le terrain à l'instauration du monopartisme. En effet, le projet de parti unique était déjà proposé par le président Léon Mba dès son accession à la magistrature suprême et son ambition pour l'adoption de ce régime s'accentua après le putsch de 1964[201]. C'est en cette date qu'il réaffirma officiellement son crédo de rassembler toutes les formations politiques sous une même égide dans l'intérêt de l'unité politique et territoriale du pays. L'illustration patente de cet état de fait se trouve dans ces propos repris par Elikia M'bokolo :

« depuis le putsch manqué de 1964 : « Toute mon action s'est alors portée vers un but unique : ressoudre l'unité de la nation, favoriser la concorde et l'entente entre tous les gabonais, mobiliser l'enthousiasme du peuple en faveur des grandes tâches du développement économique. […] La réconciliation, je me suis employé à la favoriser par tous les moyens et d'abord en nouant des contacts avec des personnalités venant de tous les horizons politiques et appartenant à tous les milieux sociaux ; car je crois aux vertus du dialogue et de la tolérance[202] »

Léon Mba fait véritablement de la mission d'union nationale une priorité gouvernementale qu'il faut à tout prix accomplir. Son intérêt pour le parti unique témoigne de cette ambition au vu des péripéties malheureuses occasionnées par le multipartisme. Mais l'introduction du monopartisme fut l'œuvre de son successeur Omar Bongo. Celui-ci en bénéficiant d'un terrain favorable préparé par son prédécesseur (fragilité de l'État, tribalisme, absence d'une réelle opposition politique), instaura le 12 mars 1968[203] le régime du parti unique. Cette nouvelle donne politique est présentée comme le socle de l'unité nationale. Elle devait participer à l'épanouissement économique, social et surtout être un atout pour forger la nation Gabon. Ainsi dit, en tant que président, Bongo symbolisait en lui-même la figure unitaire de l'État, l'architecte de l'intégration nationale.

Le parti unique est défini comme la nouvelle idéologie d'État dans le cadre du renouveau politique placé sous le thème de la rénovation. Le Chef de l'État apparait dans ce registre sous plusieurs figures : il est le consolidateur de l'unité nationale, bâtisseur de la conscience citoyenne avec une politique qui catalyse l'appartenance à la patrie gabonaise[204]. Il impacte sur tous les domaines et surtout sur celui de la communication. La particularité du régime de Bongo réside dans le fait qu'il enracine ses bases sur un système gouvernemental qui joue sur

[201] Déclenché dans la nuit du 17 février 1964 par un groupe d'officiers, le putsch ne dura qu'une journée. Après l'arrestation de tous les membres du gouvernement présents à Libreville, les mutins firent appel à Jean-Hilaire Aubame pour diriger le nouveau gouvernement [...]. Léon Mba avait été arrêté et transporté à Lambaréné. Mais l'armée française intervint dès le 18 février. Le président déchu fut ramené à Libreville dans la nuit du 19 au 20 février. (Elikia M'Bokolo, Médiations Africaines, Omar Bongo et les défis diplomatiques d'un continent, Paris, L'Archipel, 2009, p.34).
[202] Elikia M'bokolo, *Médiations Africaines, Omar Bongo et les défis diplomatiques d'un continent*, Paris, L'Archipel, 2009, p.71.
[203] *Id.*, p.72.
[204] Ahmed Mahiou, *Op.cit.*, P.58.

l'équilibre ethnique du pays. Ce que certains nomment la géopolitique (cette institution infra juridique qui postule l'exercice et le partage du pouvoir d'État sur la base de critères d'appartenances géo-ethnique, la dimension géographique l'emportant de plus en plus sur la dimension purement ethnique[205]). Jouant sur ces bases géo-spatiales pour garantir la représentation de toutes les communautés culturelles dans la gestion de la chose publique a-t-il conduit véritablement le pays sur la voie de la cohésion nationale ?

Pour ce qui nous concerne, nous retenons que l'instauration du parti unique en 1968 répond à l'impératif d'union nationale manifesté par l'élite politique gabonaise. Ce système a modifié le fonctionnement de l'État et il a surtout impacté sur les statuts et les fonctions des institutions publiques. Ceci étant, sachant que les médias publics en général, et la première chaîne de télévision en particulier, ont été institués comme des instruments publics ayant pour fonction fondamentale la construction d'une nation, comment pouvons-nous apprécier leur positionnement dans un système où le projet politique principal, selon les discours officiels, est également la réalisation de l'unité nationale. Autrement dit, quel fut le statut et le rôle de la première chaîne de Radiodiffusion et Télévision Gabonaise dans un registre politique qui avait pour essence l'une de ses fonctions principales ?

2.2. : Statut et rôle de la RTG1 sous le parti unique

L'appréhension du statut et du rôle de la première chaîne de Radiodiffusion et Télévision Gabonaise ne peut se faire qu'en soulignant la spécificité du nouveau régime appliqué. Une bonne saisie de la situation de ce média sous ce contexte politique ne peut s'effectuer qu'en déterminant le type de parti unique instauré, le type de changement opéré dans l'appareil d'État. En effet, le système adopté au Gabon ne s'est pas véritablement conformé à la voie tracée par le discours officiel qui le situait comme un rempart contre toutes politiques faisant l'apologie de l'ethnisme. Bien que l'objectif fut de garantir l'unité, être un État centralisateur, en recherchant la bonne politique, celle qui bannit toute emprise, trace ou infiltration ethnique[206], d'autres visées furent en ligne de mire, au regard de la nature donnée au parti. Le Parti Démocratique Gabonais (P.D.G), institué comme parti unique, garant de l'unité nationale, par Omar Bongo eut effectivement une nature particulière. Il était notamment un Parti État qui, au fil du temps, finit par s'inscrire dans la constitution du pays. Cette position institutionnelle lui donna la primauté sur toutes les autres institutions :

« le secrétaire politique exécutif du président fondateur du parti unique a prééminence sur le chef du gouvernement, car les statuts rénovés du P.D.G confient la primauté au parti sur le gouvernement.[207]»

Dans cette configuration, le parti devient responsable de la politique du pays. Le Parti Démocratique Gabonais (P.D.G) étant institué en Parti État, officiellement l'État abandonne sa neutralité politique. Il devient porteur d'une idéologie. Il se fait le véhicule d'une pensée, d'une éthique précise, d'une valeur. L'idée de pensée unique, lu çà et là comme idée phare du

[205] Elikia M'bokolo, *Op.cit*., p.71.
[206] Jean Tournon, Ramon Maiz, *Ethnicisme et politique*, Paris, L'Harmattan, p.9.
[207] Philippe Decraene, *Op.cit.,* P.86.

parti unique, résulte bien de cette formule politique où le P.D.G et son président fondateur sont les seuls responsables de la politique de l'État. Car la primauté du parti ainsi instituée, est en réalité la primauté du chef de l'État qui est établie, en tant que fondateur et responsable suprême du parti. C'est son idéologie qui est véhiculée dans l'ensemble du corps social. Cette centration du pouvoir par l'instance présidentielle donna une nature particulière au régime Gabonais. Le travail idéologique tourna autour de l'entretien de l'image du pouvoir et à sa consolidation. L'ensemble des institutions furent mises au service de cette ambition politique, qui, dans les faits, s'exécutait au détriment des objectifs du départ.

Au regard de ce qui précède, nous disons que le statut et le rôle de l'institution télévisuelle sous ce contexte politique est tributaire de la nature que prit le régime de parti unique au Gabon. Le statut de la première télévision est donc à apprécier dans l'angle de l'ambition idéologico-politique habitant celui qui incarne le parti État. Et ces missions sont à appréhender entre l'idéal national et les intentions politiques clairement affirmées. L'ensemble des sources semblent unanimes sur cette lecture historique du positionnement des médias publics d'abord et de la télévision publique durant cette période. La télévision apparaît à chaque fois comme un appareil idéologique[208] sur lequel on a chargé des fonctions politiques pour servir le Parti et son président. Partant de cet éclairage, nous traiterons du statut de la RTG1 en la positionnant comme un appareil idéologique d'État et nous aborderons son rôle en faisant l'articulation entre ses missions publiques et ses fonctions politiques.

2.2.1. : RTG1 : un appareil idéologique d'État

La situation statutaire de la première chaîne de télévision publique durant la période monopartite est la résultante de la mainmise du parti (PDG) sur l'ensemble des institutions du pays. Une mainmise politique qui travaille à l'incarnation des idéologies du parti et de son père fondateur. Le terme d'appareil idéologique est le plus souvent utilisé par les chercheurs et universitaire pour traduire et qualifier les statuts des médias durant cet épisode. Cette convocation terminologique, faite sans précision définitionnelle, reste tout de même pertinente, car elle reste accoler à une réalité socio-historique et politique.

Pour la définition du terme d'appareil idéologique d'État, nous n'avons pas l'ambition de nous étaler sur la théorie Marxiste de l'État pour en extirper toutes les considérations conceptuelles. Mais en travaillant sur les théories de l'État, Louis Althusser fait bien ressortir une réalité qui se distingue entre pouvoir d'État et appareil d'État, il les appelle les appareils idéologiques d'État[209]. Il dit que chaque appareil est un système d'institutions, d'organisations, et de pratiques correspondantes, définies[210]. Ainsi présenté, en spécifiant notamment qu'à chaque appareil correspond une institution, il en énumère quelques un : appareil scolaire ; appareil familial ; appareil religieux ; appareil politique ; appareil syndical ; appareil de l'information : appareil de l'Edition-diffusion et l'appareil culturel[211]. En

[208] Mavoungou Bouyou, *Op.cit.*, P.79.
[209] Louis Althusser, *Sur la production*, Paris, Puf, 1995, p.106.
[210] *Id., p. 109.*
[211] *Id.*, p. 107.

reprenant les travaux de ce classique Jean-Marie Tremblay, dit de façon plausible que les « *appareils Idéologiques d'État ont un certain nombre de réalités qui se présentent à l'observateur immédiat sous la forme d'institutions distinctes et spécialisées*[212] ». Ce faisant, en nous accordons avec les classifications qui sont faites, nous rangerons la première chaîne de télévision Gabonaise dans ces appareils idéologiques d'État d'informations dans lesquels on retrouve la presse, la radio et la télévision. Par conséquent, elle peut donc être considérée comme étant une de ces institutions « distinctes et spécialisées » sous le régime du monopartisme.

Une critique peut être faite en cherchant à souligner la permanence de ce type d'institutions dans un État ordinaire. Cela est tout à fait discutable. D'autant plus qu'il faut bien tenir compte du contexte politique et de la nature du système politique institué. Il est utile de rappeler que nous sommes dans un cadre où l'État est en quête de l'uniformité, de la pensée unique. Nous sommes dans un registre où seul le parti État est producteur d'une idéologie. Seul le président de la république a le monopole de production symbolique et il est le seul à même de requérir au pouvoir des médias de masse. En effet, au-delà de la constitutionnalité du parti unique qui assure la primauté sur l'institution gouvernementale, il eut une disposition spéciale qui mit directement les médias publics en général et la télévision en particulier sous la mainmise du président. Ce fut l'ordonnance N°16/69 relative à l'utilisation des moyens d'informations du 26 février 1969. Celle-ci scelle le sort des moyens de communication de masse en les mettant à la disposition exclusive du chef de l'État. Dans son article premier, il est explicitement mentionné que : « *l'information, la radiodiffusion sont à la disposition du président de la république qui seul a le pouvoir de les requérir*[213] »

Cette ordonnance, prise deux ans après l'instauration du nouveau système, atteste de la consécration de la RTG1 en qu'outil spécialisé destiné à diffuser l'idéologie du parti, les idéaux de son père fondateur. Elle devient d'emblée la propriété exclusive du président de la république et elle est mise au service de la réalisation des orientations du parti État. Des orientations qui sont essentiellement basées sur les projets politiques, économiques et sociales d'Omar Bongo. En ce temps, deux projets étaient cruciaux pour lui, d'abord, la réalisation de l'unité nationale et ensuite le devoir de parfaire la tâche de développement économique. Peut-on dire que le président Bongo a réellement usé de son pouvoir exclusif sur les médias publics pour la concrétisation de ces projets ? En réponse à cette question, il faut souligner que pour la télévision son utilisation par le président de la république l'a beaucoup plus tournée en appareil idéologique qu'en instrument d'action publique. Car sous le régime du parti unique, l'institution télévisuelle change de nature. Elle porte désormais une stature idéologique qui la mit à la poursuite des objectifs politiques au bénéfice exclusif du chef du parti. C'est sans doute ce qui fait dire à Mavoungou Bouyou que sous ce régime, la RTG1 devient rapidement « un appareil idéologique de l'État ou un organe de parti […] un outil de pouvoir[214] ».

L'ordonnance N°16/69 constitue la preuve évidente de l'institution du média télévisuel en appareil idéologique d'État mais elle montre également comment le parti État et son leader le

[212] Jean-Marie Tremblay, « Les classiques des sciences sociales » disponible sur http://classiques.uqac.ca/, Consulté le 10 juillet 2016, p.19.
[213] Ordonnance N°16/69 relative à l'utilisation des moyens d'informations, du 26 février 1969. Annexe N°3, p. 314.
[214] Mavoungou Bouyou, *Op.cit.*, P. 79.

mettent au service de l'incarnation de leur pouvoir. Cet état de fait résulta de la double domination politique, en plus du contrôle étatique qui y existait. Du monopole étatique au monopole politique, la télévision se transforma en appareil de formation idéologique dont les visées étaient nombreuses. Une chose que la constitutionnalité du parti travailla plus à conforter. De l'inscription du Parti Démocratique Gabonais (P.D.G) dans la constitution Gabonaise du 4 mars 1984, il est dit ceci :

« *Le Parti Démocratique Gabonais a pour mission première de créer et de maintenir sur le territoire un climat politique, économique et social propice à l'épanouissement équilibré et harmonieux de la société gabonaise et d'y préserver la paix et la démocratie fondée sur le dialogue, la tolérance et la justice* [215]»

Et il « *assure l'éducation civique des citoyens en vue de leur participation à l'œuvre de progrès social et économique*[216] »

Dans les objectifs du parti inscrit dans la constitution, la mission de formation citoyenne demeure en première ligne. Mais celle-ci se fait sous le sceau d'une union nationale pour taire toutes les velléités ethniques et politiques qui pourraient obstruer le chemin à cette ambition nationale. Le parti est responsable de toutes les institutions publiques. Statutairement, elles deviennent des bras séculiers dans la mise en forme de la nouvelle politique. Au mieux, elles sont transformées en appareil idéologique dans la concrétisation de l'idéal de ce parti État. Dans ce devoir de formation citoyenne, l'institution télévisuelle se retrouvait consacrer dans son nouveau statut d'instrument idéologique d'État. Cela se justifiait tout d'abord par sa capacité à toucher des masses puis par les considérations de l'élite politique sur les effets de puissance des médias audiovisuels.

Cette emprise du parti ne conduit pas uniquement à l'établissement de ce statut politique affirmé, elle le porta également sur le terrain polémique des organes spécialisés du parti (ceci au regard de son utilisation exclusive par le fondateur du parti). Sur ce point, des chercheurs gabonais concluent à juste titre que la RTG1 sous l'emprise du PDG se transforma au fil du temps en instrument de propagande[217]. Bien que travaillant à l'application des missions inscrites dans le décret 1002 qui fixe les règles de son fonctionnement, il reste que la logique politique est tellement pesante qu'elle finit par s'imposer. La domination ayant pris le dessus, elle finit par faire du média un appareil idéologique par excellence dans l'entreprise de la pensée unique. C'est apparemment la conclusion qui est faite dans l'ensemble des travaux faisant l'examen des rapports entre le parti unique et la télévision publique. On présente toujours la télévision comme un appareil idéologique, un organe du parti, travaillant dans la reproduction du pouvoir, et mis au service exclusif de sa communication politique[218].

Sous le parti unique, nous disons que le statut de la RTG1 est passé d'instrument d'action publique, comme il apparaissait dans la définition de son rôle dès 1963, à appareil idéologique d'État avec une identité politique fortement exprimée. La forte expression de la domination du parti, le Parti Démocratique Gabonais, et l'attribution qui en est faite à son fondateur,

[215] Constitution Gabon 1984. Annexe N°7, p. 314
[216] *Id.,*
[217] Arthur Djaboudi Sabi, *Op.cit.,* p.74.
[218] Mavoungou Bouyou, *Op.cit.,* P.79.

Omar Bongo, sont autant d'éléments qui prouvent que l'institution télévisuelle est dorénavant porteuse d'une nouvelle idéologie. Elle est désormais l'outil de réalisation du projet politique du Parti et de son chef. Il y a donc une transition qui est faite d'instrument d'État à instrument politique. Car dans cette nouvelle configuration, l'instance étatique n'exerce plus son droit de neutralité politique, elle est d'emblée porteuse d'un idéal politique, d'une vision, celle du parti au pouvoir.

Ce nouveau statut lui confère plusieurs fonctions qui, à l'appréciation, peuvent conduire à des confusions. En effet, entre appareil idéologique et instrument de propagande, les fonctions jouées par la télévision durant cette période, et les fins pour lesquelles elle est utilisée, de nombreuses interprétations peuvent être faites. Mais l'idéal pour nous ici serait de déterminer la fonction jouée par la RTG1 dans la mission de construction nationale. Cette dernière étant d'ailleurs l'une des raisons d'être du monopartisme. Un tel angle de vue, nous conduit irrémédiablement à la recherche des missions de la RTG1 sous ce contexte politique. Cependant, quelles furent les missions de l'institution télévisuelle sous le régime du parti unique ?

2.2.2. : Des missions publiques aux fonctions politiques

Le parti unique s'est présenté comme le garant de l'unité nationale. L'élite politique a mis en avant cet argument comme étant la condition nécessaire pour atteindre les objectifs de développement économique et social. Au nom de cet idéal, toutes les institutions publiques ont été mises sous la domination du parti, en positionnant spécialement l'institution télévisuelle en appareil idéologique d'État. Or, l'un des mobiles qui a accompagné la naissance de ce medium, comme nous avons pu le percevoir dans les discours, était cette réelle nécessité d'avoir un puissant instrument d'intégration nationale. Il s'agissait, entre autre, de ce devoir d'étatisation de la société, d'avoir un outil de gouvernementalité capable de rendre la communauté visible à elle-même. Et la télévision, avec le pouvoir de l'image et la capacité à toucher les multitudes, représentait un moyen précieux pour l'atteinte de cet objectif.

Ceci étant, sachant que l'objet principal du monopartisme est la réalisation de l'unité nationale et que la télévision est l'instrument publique qui, dès 1963, a été chargée explicitement de l'exécution de ce projet, comment pouvons-nous donc apprécier les missions assignées à ce média dans ce registre politique ? En d'autres termes, quelle est la spécificité du rôle de construction nationale de la RTG1 sous le régime du parti unique (un système politique qui a pour projet principal, l'unité nationale).

Le secteur de la communication est l'un des secteurs qui est passé du contrôle étatique à un contrôle strictement politique. Pour expliquer cette mainmise, le pouvoir gabonais a souvent fait état de la sensibilité du secteur, en postulant en premier le pouvoir stratégique de l'information et les éventuels liens avec la sûreté de l'État. En second lieu, ce contrôle était justifié par la nécessité de veiller au contenu des médias qui étaient capitales pour réaliser l'intégration politique et territoriale du pays. Cette ambition d'union nationale est tellement cruciale que dans chaque contexte politique, l'instance dirigeante s'investit dans la définition

du rôle et du fonctionnement des médias en général et de la télévision publique en particulier. Durant cette période, l'action des gouvernants sur les missions des médias audiovisuels se fit sous deux bannières. Certaines dispositions étaient prises dans le cadre de l'organisation du ministère de l'information. D'autres, par contre, étaient des initiatives du ministère de l'orientation nationale, une institution qui se définissait comme le fer de lance de la politique monopartite. L'existence de ces deux entités impactera sur la portée et la fonction sociale des médias.

Mais tout compte fait, Il faudra noter qu'au bénéfice du réaménagement du ministère de la communication, un décret, redéfinissant plausiblement le rôle social de la télévision, sera adopté en 1970. C'est le fameux décret 00735 dans lequel il ressort le tryptique : informer, éduquer, et distraire, comme étant l'épicentre de la mission intégratrice de la télévision. Puis, en 1982, un second décret rattachant la direction de la RTG1, et chacun de ses services, à la tutelle gouvernementale sera adopté dans le seul intérêt (selon les officiels) de veiller à sa mission d'intégration. Cet acte ministériel se caractérisa par la veille sur le contenu des programmes. Toutes les émissions devaient respecter les visées gouvernementales, participer à l'édification de la société. Partant de ces dispositions, La mise en place des grilles de programmes devait respecter à la lettre les orientations politiques de l'État[219]. C'est justement sous cette logique, que l'on retrouvait des slogans, des programmes faisant l'apologie de l'unité nationale, du vivre ensemble, comme on pouvait lire sur les murs des bâtiments publics, le slogan : unité nationale[220].

La RTG1 accompagne l'État dans la mise en forme de sa politique. Les dispositions qui sont prises dans le contexte du monopartisme resserrent certes, l'étau sur son indépendance, mais elles la recentrent sur la réalisation de l'intention politique affirmée qui est la construction d'une communauté nationale. Sous ce contexte, nous observons bien des initiatives concrètes qui sont prises pour ajuster ou réajuster l'action de ce média publique. Les deux actes juridiques énumérés, ci-dessus, ne sont pas les seuls, mais ils sont pertinents au vu de la manière dont ils nous renseignent sur le monopole d'État et l'emprise des gouvernants sur la fabrication du contenu des médias. Le résultat recherché est officiellement énoncé dans les discours des autorités dirigeantes où l'unité et la cohésion nationale sont présentées comme les clés principales du développement[221].

Aussi, malgré l'importance de ce crédo national, doit-on déduire que cette configuration politique fut un terrain propice pour la télévision dans la concrétisation de cet objectif ?

En réponse à cette interrogation, nous commencerons par souligner que le double monopole (État et Parti Démocratique) exercé sur ce média eut plusieurs visées. Si dans certains faits, la volonté d'œuvrer pour l'unité est présente, il demeure que celle-ci est partielle. En effet, l'existence du ministère de l'orientation nationale et les objectifs personnels de l'élite au pouvoir donne une autre portée au rôle de la RTG1. Cet état de fait découla des fonctions politiques qui lui étaient attribuées, mais également et surtout par le fait qu'on la plaça sous l'emprise exclusive du président de la république, fondateur du parti unique. Dans ce schéma précis, il eut donc une transition fonctionnelle et statutaire du média qui le fit passer de

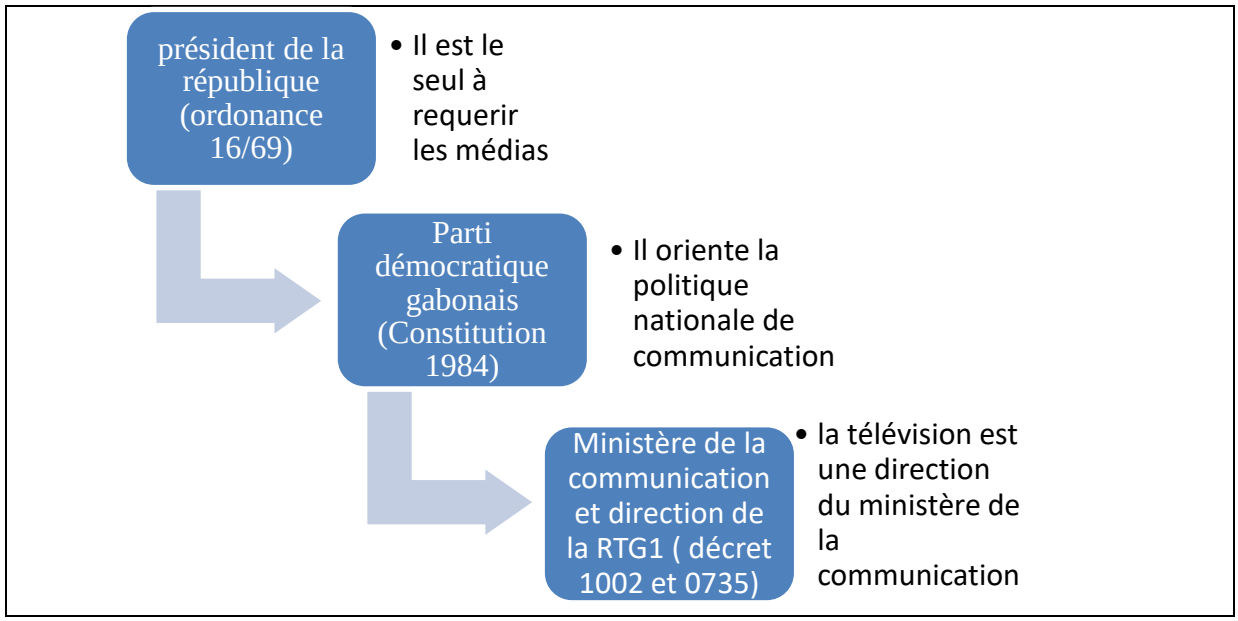
[219] Landry Otounga Souna, *Op.cit.,* p. 98.
[220] Elikia M'bokolo, *Op.cit.,* p. 59.
[221] Elikia M'bokolo, *Op.cit.,* p.58.

télévision publique en télévision politique. Cette dernière sera appelée alors à remplir des missions politiques. Une situation qui sera d'ailleurs confortée par les orientations de politiques générales que le Parti Démocratique Gabonais assignait à toutes les institutions. Car constitutionnellement, cela était l'une de ses prérogatives : « *il définit l'orientation générale de la politique nationale ; il dirige l'action politique sur l'ensemble du territoire*[222] ». Ce faisant, l'institution télévisuelle se devait d'être le porte-voix de la politique nationale. Mais cet exercice la conduira rapidement sur le chemin propagandiste, en lui donnant ainsi un rôle de caisse de résonance du parti.

En nous accordons avec les dispositions qui ont accompagné le fonctionnement de la première chaîne de télévision publique durant le monopartisme, nous vous proposons dans le schéma ci-dessous, la hiérarchie des institutions ayant présidé sa gestion.

[222] Constitution de la république Gabonaise 1984, article 5. Annexe N°7, p. 314.

Figure N°6 : Schéma de la hiérarchie des institutions sous le monopartisme



Source : données de l'enquête

Le rôle propagandiste de la télévision publique gabonaise durant la période monopartite est une conclusion qui est partagée par de nombreux chercheurs. Pour certains, la télévision est clairement « un instrument de propagande du parti unique[223] ». Cette conclusion peut se justifier au regard des velléités d'imposition des instances du parti sur l'ensemble de son tissu organisationnel. Pour d'autres, dans ce registre politique, les médias publics en général et la télévision en particulier, deviennent des :

« *i*nstruments politiques utilisées par le parti au pouvoir (P.D.G) et son leader pour préconiser sa population et former l'opinion publique dans le sens souhaité [224]».

La nature politique des nouvelles missions met le média dans le chemin de l'entretien du pouvoir, et celui-ci fait de lui son outil d'expression. Par conséquent, au lieu de servir les ambitions de la nation en formation, il se déploiera plus pour le grand intérêt des personnalités politiques. Il sera notamment plus investi dans la tâche d'entretien, de pérennisation, de légitimation et d'incarnation du pouvoir. C'est assurément ce qui fait dire à Mavoungou Bouyou que la télévision prêtait « aux personnalités une présence physique auprès de chaque citoyen[225] ». Il était le principal vecteur de fabrication de la notoriété publique. Imposant ainsi une image toujours méliorative du chef de l'État et de ses fidèles collaborateurs dans le corps social.

Mieux encore, les différents usages télévisuels du parti unique et de son leader conduisent ce médium vers un culte de la personnalité[226], formule dans laquelle tous les programmes, émissions, spots, faisaient les louanges du président de la république, fondateur du parti. On le

[223] Arthur Djaboudi Sabi, *Op.cit.*, P.74.
[224]Landry Otounga Souna, *Op.cit.*, P.90.
[225] Mavoungou Bouyou, *Op.cit.*, p.38.
[226] Id.,

présente toujours comme la figure emblématique, unificatrice de la société, celui à qui on doit toutes réussites économiques, sociales et culturelles. Autrement dit, toutes les avancées sociétales sont uniquement dues à sa volonté. Dans ce même ordre d'idées, même le projet d'extension de la télévision dans l'hinterland du pays fut présenté comme un don du président de la république[227]. Toutes les activités présidentielles bénéficient d'une couverture médiatique. Le président est ainsi vu à la télévision dans le moindre de ses déplacements. Cela était facilité par la logique institutionnelle qui accompagna la naissance des actualités télévisées, faisant ainsi, du journal télévisé l'espace de prédilection pour une élite au pouvoir en quête d'une permanente monstration.

En somme, du rôle de la RTG1 durant le temps du parti unique, nous disons que le cadre politique apporta une particularité dans sa fonction d'intégration, la production des actes juridiques (décret 00735 et 1002), matérialisant l'intention politique officiellement affichée, en est la preuve. Mais ces actions ont plus répondu aux questions de formes. Car dans l'effectivité, il en fut une autre réalité. Le média télévisuel est plus utilisé pour le bien du parti et de son fondateur. Transformant progressivement ses missions publiques en missions politiques, dont le Parti Démocratique Gabonais en tirera pleinement les bénéfices. Instrument de propagande, outil de formation idéologique, caisse de résonance du parti unique, etc., les terminologies sont nombreuses pour qualifier le rôle de l'institution dans cet épisode de l'histoire du Gabon. Pourtant, ce système politique, au regard des raisons de son instauration, se présentait comme le terrain propice pour la formation de la nation, la construction d'une communauté nationale. Il en résulte par contre une emprise des ambitions personnelles sur les objectifs républicains. Ainsi, de 1968 à 1990, La télévision servira plus les intérêts du père fondateur du parti et travailla plus dans la voie de la légitimation de son pouvoir.

Mais ce régime de parti unique prit fin en 1990 au Gabon. Ceci au grand désarroi de l'élite politique qui y trouvait là, les privilèges outrés d'un pouvoir sans partage. Cette fin du monopartisme marquant le retour du multipartisme, changea profondément la nature, la structure, le rôle et le fonctionnement des institutions publiques. En effet, ce retour du multipartisme marquant l'avènement d'une société démocratique arrive avec son corolaire de réformes sur l'ensemble des structures publiques. Des réformes qui ne mettent pas hors de vues le champ médiatique en général et la Radiodiffusion et Télévision Gabonaise en particulier.

[227] Mavoungou Bouyou, *Op.cit.*, p. 58.

3 : De l'ouverture démocratique de 1990 à 2014 : Quel positionnement du média dans la mission d'intégration ?

L'épisode du monopartisme amorcé en 1968 prend fin en 1990. À cette date, le Gabon renoue à nouveau avec le multipartisme. C'est dorénavant sous cette nouvelle ère politique que le pays évoluera et cela jusqu'à nos jours. Cet état de fait nous conduit directement à l'étude du média télévisuel dans le troisième cadre temporel que nous avons déterminé pour notre étude, c'est-à-dire celui allant de 1990 à la borne fermante de notre étude, 2014. Ce contexte temporel est notamment marqué par l'avènement de la démocratie qui sera le principe sur lequel les jeunes États en général et le Gabon en particulier décideront de baser le fondement de leurs nouvelles sociétés. La recherche d'une meilleure prise en compte des populations dans la gestion publique fut à la base de cette révolution. En effet, plusieurs faits ont contribué à l'ébranlement rapide des régimes monopartites. Si en premier lieu, il est souvent cité la faillite économique (la chute des prix des matières premières) et le vent venu de l'Europe de l'Est (chute du socialisme et du communisme)[228], le problème de la confiscation du pouvoir par une élite, leur incapacité et leur incurie[229] sont également des raisons de cet échec. Face à ces économies à l'agonie et aux exactions des dirigeants, la soif de changement envahis le cercle des intellectuels, travailleurs et étudiants, avant de prendre tout le corps social.

Le peuple aspirait à une société plus juste. Il réclamait plus de liberté face à une vision de pensée unique qui refusait toutes formes d'initiatives privées. Ainsi, à partir de l'année 1989 et 1990, des changements majeurs s'opèrent dans la majorité des pays francophones d'Afrique, et cela au dépend des programmes d'ajustement structurel qui sont administrés par les institutions financières internationales et les puissances occidentales. En fait, l'aspiration des populations au changement, leur volonté de voir advenir un système inclusif dans la gestion de l'État, est tellement grande que dans la presque totalité de ces pays cette transition dite démocratique se fit dans un intervalle de temps réduit. C'est l'avènement de la démocratie, « l'avènement d'un système qui prône le gouvernement du peuple par le peuple », consacrant le retour du multipartisme après 24 ans de parti unique instauré par le président Omar Bongo. Dans la situation du Gabon, il s'agissait d'une libération complète de toutes les institutions publiques qui étaient directement gérées par le Parti Démocratique Gabonais. Ce passage à un nouveau système politique drainera non seulement la naissance des nouvelles institutions, tout comme il impactera sur l'organisation, le fonctionnement et les missions de celles existantes.

Cependant, quels sont les changements qui s'opèrent dans le champ médiatique Gabonais après l'ouverture démocratique de 1990 ? Comment la première chaîne de télévision se positionne-t-elle désormais dans le paysage médiatique ? Des nouvelles orientations sont-elles faites sur son rôle social ? Si, oui, lesquelles ?

[228] Paul John Marc. Tedga, *ouverture démocratique en Afrique noire ?* , Paris, L'Harmattan, 1991, p. 43.
[229] *Id.,* P.10.

3.1. La RTG1 et l'avènement démocratique au Gabon

En retraçant l'histoire de l'avènement de la démocratie au Gabon, Tim Auracher, fait ressortir que celle-ci avait pour fin de :

« promouvoir le respect des droits de l'homme et la justice sociale, de soutenir le développement économique et social, de renforcer l'unité et la paix intérieure et de contribuer à la paix internationale[230] ».

Ces principes démocratiques ne s'écartant pas des objectifs nationaux d'intégration nationale et de stabilité, ne nous ramènent-ils pas aux idéaux pour lesquelles les premiers médias (presse écrite et radio) se sont révélés importants dans la formation de l'État et sa consolidation ? Aussi, sachant que la transition démocratique fut processuelle, en mettant en jeu dès 1989, la détermination d'un peuple et des étapes clés dont l'ensemble des parties prenantes étaient appelées à se réunir pour décider de la destinée du pays, ne devons-nous pas nous pencher sur la place de la première chaîne de Radiodiffusion et Télévision Gabonaise dans ce processus (la RTG1 durant la transition démocratique). Dans un tout autre sens, un examen de ce processus de transition est également utile, car il est question d'un retour du multipartisme, conduisant ainsi à une nouvelle organisation de la vie politique, économique, sociale et culturelle qui n'épargne en rien le fonctionnement des institutions publiques. Ce faisant, il sera donc opportun de cerner ici le positionnement de la RTG1 après l'ouverture démocratique de 1990.

3.1.1. : La RTG1 durant la transition démocratique

Le processus démocratique amorcé au Gabon en 1989 est le fruit de la combinaison de plusieurs facteurs. Mais il mit surtout sur la scène nationale et internationale, la volonté des forces vives de ces pays à mettre fin à un système de parti unique qui, pour eux, fut un échec. Cette conclusion est la même dans la totalité des pays ayant expérimenté cette formule politique :

« Echec d'un système de gouvernement fondé sur le monopole d'un parti qui se voulait intégrateur. Echec d'un état qui se voulait centralisateur. Echec du pouvoir d'un homme qui se voulait providentiel. Echec aussi d'un système de développement justifiant une finalité toujours poursuivie et jamais réalisée. Malgré des moyens dont la puissance était sans cesse renouvelée et renforcée [231]».

La volonté du peuple est donc le premier facteur déterminant, bien que d'autres facteurs externes le fussent également. Mais cette marche vers la démocratie n'a-t-elle pas impliqué les médias, en tenant compte de leur rôle majeur dans les différentes voies aux indépendances ? Dans d'autres États africains, les médias ont accompagné le peuple dans cette lutte pour une société libre et plus juste. Bien que leur action fût tout de même sujette au contrôle politique, ils ont accompagné les populations à chaque étape cruciale de cette

[230] Tim Auracher, *Op.Cit.,* P.31.
[231] Abdelfattah Amor, « l'émergence démocratique dans les pays du tiers-monde : Le cas des Etats Africains » In, *L'Afrique en transition vers le pluralisme politique*, Paris, Economica, 1993, p.56.

transition. En effet, il eut des journaux de la presse écrite, des hebdomadaires qui ont joué un rôle de contre-pouvoirs aux régimes en place. Ils ont été des catalyseurs de la mobilisation des citoyens dans le combat pour la démocratie. Sur ce point précis, on fait le plus souvent référence aux hebdomadaires comme : « Le Messager au Cameroun, La Gazette du Golfe au Benin, la semaine Afrique au Congo[232] ». Dans ces différents pays cités ci-dessus, ces médias ont pu malgré les fortes restrictions contextuelles être des leviers sur lesquels les populations pouvaient compter pour leur mobilisation.

La situation du Gabon est différente. Les médias publics ont été mis sous l'autorité du parti. Le contrôle politique s'est notamment accru tout au long de cet épisode monopartite. Aucune source ne fait état d'une action en faveur de la cause du peuple dans cette révolution étatique entamée avec vigueur en 1989. Bien au contraire, ces derniers sont restés acquis à la cause du pouvoir. La Radiodiffusion et Télévision Gabonaise est restée dans son rôle tel que défini par les instances du parti : La diffusion de l'information officielle du parti, surtout les actualités en rapport avec les activités du président de la république. Nul besoin ici de rappeler les missions de la deuxième chaîne de télévision, sachant que celle-ci, implantée au sein du palais présidentiel était destinée à faire uniquement l'apologie du chef de l'État[233]. Pour ce faire, nous disons que les médias publics, la RTG1, ont été certes témoins de ces événements, mais ils n'ont pas été des outils de consolidation, de mobilisation pour le peuple, comme certains médias le furent au Cameroun, au Bénin, et au Congo Brazzaville.

La marche vers la démocratie, le pluralisme politique au Gabon fut processuelle. Elle est notamment marquée par des étapes décisives dans lesquelles la fonction traditionnelle des médias de masse en tant que vecteur de l'information est tout de même à relever. L'une de ces étapes fut la convocation de la conférence nationale. Celle-ci fut convoquée par le président Omar Bongo[234] le 23 mars 1990 et se tiendra jusqu'au 23 avril 1990. Cette conférence constitua l'acte de décès du parti unique, ceci au regard de la suppression de la constitution qu'elle drainera. La conférence nationale convoquée par le président était en quelque sorte une assemblée consultative réunie afin de proposer des solutions à la crise politique qui sévissait dans l'ensemble du pays. Certains la présentent comme « l'outil de gestion de crise politique par la reconnaissance officielle des libertés publiques et la consécration de l'État de droit et de la démocratie [235]».

C'est donc l'acte par lequel Bongo assura le retour du multipartisme et mettait ainsi son jeune État sur la voie démocratique. Pour l'organisation de cet événement, le rassemblement des parties prenantes, la diffusion des informations officielles concernant sa programmation, les comptes rendus à l'ensemble de la communauté nationale, la participation de la RTG1 en tant que principal média d'État fut capitale. Durant cette transition démocratique, elle fut réduite à sa seule mission de courroie de transmission où la caractéristique principale était la

[232] Paul Jhon Marie Tedga, *ouverture démocratique en Afrique noire* ? , Paris, L'Harmattan, 1991, p.104
[233] Tim Auracher, *Op.cit.,* p.118.
[234] La conférence nationale fut convoquée par Omar Bongo suite aux pressions internes et externes. Mais cette façon de faire le plaçait en bonne position, car prenant en premier des initiatives pour le changement. Pour certains, cette procédure fut négative car la conférence « s'est vue tracer les limites de son champ d'action par le chef de l'Etat qui n'a jamais cessé de contrôler la situation » (Agathe Okumba D'Okwatsegue, « La femme Gabonaise et la démocratisation », in *L'Afrique en transition vers le pluralisme politique,* Paris, Economica, 1993 p.301)
[235] Landry Otounga Souna, *Op.cit.,* p.9.

réalisation des comptes rendus en faveur du pouvoir en place. Son rôle fut plus ou moins passif.

3.1.2. : La RTG1 après l'ouverture démocratique

La tenue d'une conférence nationale au Gabon du 23 janvier au 23 avril 1990 consacra l'avènement d'une nouvelle société. Durant ce laps de temps, les assises qui ont rassemblé toutes les forces vives du pays ont été le lieu par excellence de la définition des bases fonctionnelles de l'État. Et elles ont été également l'endroit où se fit le choix du nouveau système politique. C'est ainsi que par un consensus général, lesdites assises aboutiront à la reconnaissance solennelle dans l'immédiat du multipartisme et des libertés politiques fondamentales[236]. Cette reconnaissance marqua le passage à un régime politique basé sur le principe de la démocratie. Les premières dispositions constitutionnelles encadraient ce principe politique. D'autant plus que les élections législatives qui se dérouleront en 1991 témoignaient du changement qui s'était opéré. Sur le plan politique, l'un des changements symbolique est la fin du monopartisme. Autrement dit, C'est ce passage du régime du parti unique au multipartisme.

Mais lorsqu'on parle d'ouverture démocratique, il ne s'agit pas uniquement de ce volet politique. Le renouveau démocratique qui atteint la société Gabonaise bouleverse le fonctionnement de toutes les institutions, et il impacte considérablement sur l'agir citoyen. Sur le plan social, ce retour au pluralisme d'opinion, de la liberté d'expression contrastait avec la vision de la pensée unique qui était exercée. Institutionnellement, C'est une nouvelle forme de gouvernance qui est désormais mise en place. Sorties de cette logique de domination politique, les institutions publiques sont réorganisées et restructurées. Dans l'ensemble des secteurs publics et parapublics les mutations sont profondes. Pour ce qui est du secteur de la communication et des médias, les changements sont considérables tant au niveau de l'organisation de l'espace communicationnel national qu'au niveau du champ des médias. En effet, l'un des faits marquants dans le milieu de la communication est la disparition du monopole d'État sur la création et l'utilisation des moyens d'information et de la communication. La suppression de ce monopole fait que l'un des changements majeurs dans le monde de la communication et des médias fut comme l'indique Tim Auracher : « l'explosion médiatique par la création de plusieurs journaux au lendemain de la conférence nationale [237]». Les médias publics et la RTG1 sont dorénavant dans un environnement concurrentiel. Ils ne jouissent plus du monopole de principal vecteur d'information. Il y a désormais un pluralisme d'opinion qui se caractérise par une diversité d'opinion, et qui, irrémédiablement impactait sur le fonctionnement des médias publics.

Sur le plan fonctionnel, les médias publics et la RTG1 en particulier revirent vers une étape initiale. La disparition de l'ordonnance N°16/69 relative à l'utilisation des moyens d'informations du 26 février qui faisait d'elle la propriété exclusive du président de la république, l'obligeait à revêtir le statut d'instrument publique. En effet, la télévision n'est

[236] Agathe Okumba D'Okwatsegue, « La femme Gabonaise et la démocratisation », in *L'Afrique en transition vers le pluralisme politique*, Paris, Economica, 1993, p. 304.
[237] Tim Auracher, *Op.cit.*, p.76.

plus un bien politique. Par conséquent, au nom du pluralisme d'opinion, elle était censée dorénavant couvrir l'actualité de toute la communauté. Elle se devait d'assurer la visibilité de toutes les forces politiques.

Au niveau de ses prérogatives, il faut dire que l'élément central du changement est la mise en branle de cette tutelle du Parti Démocratique Gabonais qui lui donnait comme mission fondamentale d'être le chantre, sinon l'organe d'expression du parti. Informer, éduquer, et distraire demeuraient toujours les fonctions de bases du média. La mainmise politique avait certes disparu mais l'emprise étatique y demeurait, car le décret 1002 faisant de la RTG1, une direction du ministère de la communication était toujours en vigueur[238]. À cet égard, les dispositions qui fixaient l'organisation, le fonctionnement et le rôle social de la RTG1 restaient effectives. Ce faisant, ses missions seront désormais orientées vers la réalisation du service public. Il s'opère dans cette situation, une reconversion de ce qui était un appareil idéologique en instrument d'action publique destiné à accompagner l'État dans sa tâche de gouvernance.

D'aucuns disent que ce cadre n'augure pas des réels changements sur le fonctionnement des médias. S'appuyant pour cela sur la spécificité des transitions démocratiques dans certains États africains en général et au Gabon en particulier. Pour eux, les transitions organisées, çà et là, ont tourné à l'avantage des pouvoirs en place. Au Gabon, le pouvoir en place, incarné par la personne d'Omar Bongo, est presque resté intact en gardant sous son influence les secteurs clés de l'État : l'économie, les affaires étrangères, la communication, la défense[239], pour ne citer que ceux-là. C'est sans doute ce qui fait dire à Béchir Ben Yahmed que : « Quand ils se sentent obligés d'évoluer, les pouvoirs africains acceptent de renoncer au parti unique. Mais nulle part ne s'amorce le vrai changement[240] ». En droite ligne de ces critiques, on considère l'emprise étatique sur les médias publics comme une autre forme de mainmise politique. La confusion entretenue entre appartenance idéologique et fonction politique et/ou administrative concourt à soutenir la permanence d'une domination du parti au pouvoir sur la RTG1. En effet, Les mêmes personnalités politiques étant à la tête desdites institutions, les mutations fonctionnelles ne pouvaient que tarder à prendre forme. Cette logique étatique constituait à vrai dire une force d'inertie dans l'évolution et le positionnement social du média. Et ajouté à cela, force est de constater que le contexte de démocratisation en lui-même ne présentait pas les gages d'une avancée dans ses prérogatives. Dans sa mission fondamentale, de construction d'une communauté nationale, de réaliser l'unité nationale, il y a nettement un déplacement de la logique d'imposition dans laquelle elle se trouvait sous le parti unique à une logique d'adhésion. Cela se justifie par le fait qu'en aspirant à l'avènement d'une société ouverte, l'élite au pouvoir mit ce medium dans une configuration où il devait faire la promotion de toutes les opinions, opposées, voire antagonistes. Et dans cette situation, il se faisait le chantre de la diversité tout en soutenant l'unité politique et territoriale du pays. Ceci en misant plus sur la recherche de l'adhésion du peuple aux projets nationaux. Il fonctionne désormais sous

[238] Ce décret est resté en vigueur de 1982 à 2010, date à laquelle la réforme des médias publics eut lieu. Celle-ci prévoit l'autonomisation des médias publics et la suppression du décret 1002 qui les mettait sous tutelle du ministère de la communication. Son application est en cours.
[239] Tim Auracher, *Op.cit.*, p. 87.
[240] Jean-Louis Gouraud et Dominique Mataillet, *Jeune Afrique 50 ans, une histoire de l'Afrique*, Paris, Editions de la Martinière, 2013, p. 154.

l'influence de l'ère démocratique et il place la prise en compte de l'avis du peuple et l'intérêt général en premier.

En conclusion, nous disons qu'après l'ouverture démocratique, la RTG1 fonctionne dans un paysage médiatique concurrentiel et diversifié. Il n'a plus le monopole d'État sur le champ communicationnel. L'un des changements marquants sur son fonctionnement est la reconnaissance du pluralisme d'opinion dans son traitement de l'actualité. Il serait difficile de soutenir qu'il y a des nouvelles orientations sur son rôle social, car ce sont les mêmes dispositions ministérielles qui régissent son organisation et ses prérogatives (décret 00735 et 1002), nous dirons par contre que celles-ci sont désormais conduites par l'aspiration aux principes démocratiques. La formation de l'État, la réalisation de l'unité nationale ont une place de choix dans le système démocratique. Garant des libertés individuelles, de l'unité de l'État, les médias ont un rôle majeur à jouer dans cette nouvelle société Gabonaise qui s'ouvre en 1990. Car l'un des problèmes constatés est que la floraison des médias qui s'effectue après la conférence nationale n'est pas de bon aloi. Certains médias privés, la presse écrite en l'occurrence, étant des organes des partis politiques[241]. Pour pallier à ce problème qui mettait à mal le fonctionnement des médias, et la consolidation de l'État dans un système pluraliste, le pouvoir créa le Conseil National de la Communication.

3.2. La veille sur les missions des médias : l'autorité de régulation, le Conseil National de la Communication (CNC)

Après la conférence nationale de 1990, le paysage médiatique Gabonais gagne en diversité. À côté des médias publics, il y a désormais des médias privés. Si cette diversité médiatique constitue, du point de vue de la forme, une avancée pour la tenue du pluralisme d'opinion et la diversification des canaux d'information, il reste que dans le fond que la proximité des médias privés aux pouvoirs politiques posait problème. Car mettant à mal l'ouverture démocratique, en remettant notamment à l'ordre du jour, le procès fallacieux qui était fait sur le multipartisme dans les années 60. On stipulait justement que le multipartisme était nocif pour une jeune nation en construction. De ce fait, il en résultait donc une peur que le champ médiatique ne fusse un terrain de conflits politiques, étant donné que la nouvelle configuration étatique prévoyait des compétitions électorales. L'activité d'une presse pluraliste et diversifiée dans un ce contexte démocratique était mal appréciée, au regard des conflits politiques dont elle pouvait générer. Or, la démocratie ne s'oppose nullement à l'existence d'une diversité des médias ayant chacun sa ligne éditoriale, car le pluralisme est l'un de ses principes fondamentaux. Tout comme il est tout à fait légitime dans une société dont l'unité sociale est en pleine construction.

Ce faisant, il apparaissait important d'organiser le secteur des médias dans leur globalité, de les insérer surtout dans le processus de démocratisation. D'où l'idée d'une autorité de régulation qui se devait de conduire les moyens de communication dans cette voie du pluralisme d'opinion. Ne dit-on pas qu'une régulation efficace des médias et de l'information

[241] Tim Auracher, *Op.cit.,* p.118.

peut favoriser le bon fonctionnement d'un régime démocratique[242]. Tout compte fait, pour éviter tous les dérapages qui auraient affecté la sûreté de l'État et l'union nationale, les pouvoirs publics mirent en place une autorité de régulation : le Conseil national de la Communication (CNC). Quel est réellement le rôle de cette institution dans le champ médiatique Gabonais ? Impacte-elle sur les missions des médias publics ? Si oui, de quelle manière ?

3.2.1 : Le Conseil National de la Communication et la régulation des médias

L'autorité de régulation Gabonaise, le Conseil National de la Communication, est le fruit de la conférence nationale de 1990. Son établissement, au lendemain de l'ouverture démocratique, répond à plusieurs besoins. D'un côté, il y a ce besoin d'assurer un arbitrage indépendant des médias vis-à-vis de toutes formes d'influences politiques, économiques ou sociales. Et de l'autre, il y a cette nécessité de situer les médias dans cette nouvelle société du pluralisme d'opinion, les placer loin de toutes déviances susceptibles de rendre négatif leurs rôles. En gros, le besoin de garantir la liberté des médias est à la base de cette création. L'État Gabonais n'est pas le seul pays à mettre sur pied ce type d'institution. Sur le plan continental, la constatation est la même. On observe notamment que les pays africains sortis du monopartisme ont aussitôt mis en place de 1990 à 1996 des structures juridiques et institutionnelles dans le but de réguler et responsabiliser les médias[243].

L'institution régulatrice Gabonaise est précisément née en 1992, inscrite dans la constitution, elle est une instance indépendante qui se charge de l'organisation et du fonctionnement du secteur de la communication et des médias en particulier. Elle a immédiatement pour mission d'assurer une meilleure coexistence d'une société politique pluraliste et d'un champ médiatique diversifié dans l'intérêt de la démocratie. Etant donné que l'existence d'un champ politique multipartite est consubstantielle à la présence d'un secteur médiatique qui jouit pleinement de sa liberté, la mise en place du Conseil National de la Communication répondait aux exigences de l'heure. Cette institution est composée de neuf conseillers membres qui sont nommés respectivement par le président de la république (trois membres, dont le président), le président du Sénat (trois membres) et le président de l'Assemblée Nationale (trois membres). Par cette modalité de nomination s'appuyant sur les trois instances de la représentation nationale, la classe dirigeante voulait garantir une forme d'indépendance dans la composition de son directoire.

Selon les dispositions constitutionnelles, le Conseil National de la Communication veille à l'organisation et au fonctionnement des médias. Ses attributions, comme il est précisé dans l'article 95 de la constitution et la loi organique N°14/91, sont de plusieurs ordres. D'abord, il fait office d'institution légitimatrice dans la création et le fonctionnement des entreprises de communication. Ceci en les situant statutairement et en précisant leur rôle conformément au pluralisme des médias. C'est justement cette tâche qui est réalisée dans le code de la communication, un outil produit par cette institution, qui sert de feuille de route à l'ensemble

[242] Renaud de la Brosse, *Médias et démocratie en Afrique : l'enjeu de la régulation*, Bruxelles, Col, Médias, Sociétés et Relations Internationales, Bruylant, 2013, p.11.
[243] *Id.*, p.15.

des médias. Dans ce code, du moins celui réédité en 2001, les articles 56 et 57 font une répartition du secteur médiatique. En matière de Statut, l'article 56 stipule que : « *les médias ont le statut de service public de communication, d'entreprise publique de communication, d'entreprise privée de communication*[244] ». Et dans l'article 57, il est clarifié que :

« *on entend par service public de communication tout média dont le financement et le fonctionnement sont totalement assurés par l'État ; on entend par entreprise publique de communication tout média dont le financement et le fonctionnement sont totalement ou partiellement assurés par l'État et qui assure une mission de service public de communication ; on entend par entreprise privée de communication tout média dont une plusieurs personnes morales ou physiques détiennent la totalité du capital*[245] »

Dans une situation de diversité médiatique, l'autorité de régulation les classifie selon les acteurs qui en sont les propriétaires. Ainsi, la distinction est faite entre les missions relevant des médias publics et le positionnement d'une presse privée.

Ensuite, pour ce qui est de la fonction des médias dans un État démocratique, la loi organique N°14/91 du 24 mars 1992 fixant les missions du Conseil National de la Communication précise explicitement qu'il est chargé de veiller à l'expression de la démocratie en période ordinaire et surtout en période électorale. Dans son article 2 (loi organique n°14/91), le législateur instruit que :

« *le Conseil National de la Communication est chargé de veiller en toute indépendance et impartialité : au respect de l'expression de la démocratie et de la liberté de la presse sur toute l'étendue du territoire ; au respect par les médias publics des règles et condition de production, de programmation et de diffusion des émissions relatives aux campagnes électorales*[246]»

Par cette disposition, l'autorité de régulation prend racine comme étant une institution démocratique. Elle est instituée en vrai arbitre du jeu démocratique Gabonais, du moins, elle est bien chargée de faire l'articulation entre un champ politique qui semble-t-il présentait des allures d'un repli identitaire et ce nouveau champ médiatique naissant. Modifiée par la loi organique N°16/2003 du 13 octobre 2004, la loi organique 14/91 sera renforcée dans cette fonction d'arbitrage démocratique en période électorale, par le décret N°0001310/PR/MCPTNT du 28 décembre réglementant l'accès équitables des candidats de partis ou groupements politiques aux médias publics en période électorale. Au regard de ses attributions, on déduit clairement que cette institution est mise en place pour veiller au pluralisme d'opinion, à une meilleure expression des libertés politiques et individuelles. Les missions qui lui sont attribuées témoignent d'une volonté de faire des médias des acteurs potentiels de la transition démocratique enclenchée en 1990.

Enfin, en dehors de ce rôle de garant des libertés dans le jeu démocratique, il faut dire que l'autorité régulatrice est instituée en seul maître du champ médiatique. Car elle est la seule délivrant une autorisation d'émettre, à attribuer les fréquences d'usages lorsque tout le

[244] Code National de la Communication du Gabon, section pluralisme des médias, Annexe N°8. P. 314.
[245] *Id.*,
[246] Loi organique N°14/91 du 24 Mars 1992 portant Organisation et Fonctionnement du Conseil National de la Communication modifiée par la loi Organique n°16/2003 du 13 octobre 2004, Annexe N°9. P. 314.

processus de création de médias a abouti[247]. Pour ce faire, Le conseil a pour prérogative de contrôler l'utilisation des fréquences, veiller au respect des conditions de création d'entreprise de presse, d'assurer la surveillance des cartes de presse et la délivrance des accréditations.

À la lecture des textes qui régissent son fonctionnement et ses attributions, on déduit facilement que le Conseil National de la Communication a pour rôle d'organiser le secteur de la communication d'une part, et d'arrimer le fonctionnement des médias à l'ère démocratique ouverte en 1990 d'autre part. Depuis 1992, cette institution est censée être le garde-fou de la liberté et de l'indépendance de la presse publique et privée. Mais à l'égard des médias publics l'étau se resserre pour faire valoir ce qui est du service public en matière de communication.

3.2.2 : Le Conseil National de la communication : une veille aux missions de la RTG1

Dans ses attributions, l'instance de régulation Gabonaise exerce pleinement son autorité sur les médias. Mais l'exercice de son autorité porte une exception particulière sur les médias de service public, encore appelés médias publics. Ces derniers ont été des témoins et des bras séculiers de la politique du monopartisme. En effet, le Conseil National de la Communication effectue sur la Radiodiffusion et Télévision Gabonaise les missions de contrôle qui étaient jadis pratiquées par les organes spécialisés du parti unique. Cette fonction lui est directement dédiée par la constitution qui stipule dans son article 95 que :

« *Il est institué à cet effet un Conseil National de la Communication chargé de veiller […] au contrôle des programmes et de la réglementation en vigueur en matière de communication, ainsi que des règles d'exploitation*[248] »

Mais cette prérogative lui est également conférée par le contexte démocratique. Celui-ci fait des médias de service publics et de la télévision en particulier, des plateformes d'échanges publics, des tribunes politiques. Cela est d'ailleurs conforme au rôle symbolique des médias en démocratie. Ceux-ci sont naturellement considérés comme des outils de discussion publique et des pourvoyeurs d'informations, qui peuvent en retour aider les citoyens et les responsables politiques à prendre des décisions éclairées[249]. Au regard de ces considérations, l'action de l'autorité de régulation sur la première chaîne de télévision est donc plus rigoureuse. Ce faisant, après la lecture des dispositions statutaires de ce conseil sur l'ensemble des médias audiovisuels, nous avons pu retenir deux missions essentielles.

La première mission de régulation est la veille à la responsabilité de formation citoyenne (ce que Sosthène Fouda appelle la socialisation de la masse[250]), de formation de l'État, de construction de l'État-Nation. À ce propos, l'article 2 de la loi organique N°14/91 fixant les grandes lignes d'action de l'organe de régulation nous donne de la matière. Il lui est clairement demandé de :

[247] Loi organique N°14/91 du 24 Mars 1992 portant Organisation et Fonctionnement du Conseil National de la Communication modifiée par la loi Organique n°16/2003 du 13 octobre 2004, article 32. Annexe N°9, p. 314
[248] Constitution de la république Gabonaise (1991, 2001), article 95, Annexe N°10, p. 314.
[249] Renaud de la Brosse, *Op.cit.*, p.11.
[250] Vincent Sosthène FOUDA, « Les médias face à l'ouverture démocratique en Afrique noire : doutes et certitudes », In *Les Cahiers du journalisme n* o 19 – hiver 2009, P. 204.

« *veiller à la défense et à l'illustration de la culture gabonaise par la radiodiffusion et la télévision et la cinématographique ; veiller à la promotion sur les médias publics, des débats sur les grandes questions d'intérêt national* »

Ces dispositions placent l'institution régulatrice au cœur du projet de fabrication d'un Nous-National. Elle est instituée en garde-fou du patrimoine culturel. Elle se charge d'accompagner les médias publics dans la réalisation des objectifs fixés par le législateur. En parlant justement de la conscience citoyenne, du vivre ensemble ou de la coexistence des multiples identités culturelles, après cette ouverture démocratique, les autorités ont réaffirmé leur ambition, en assignant les médias audiovisuels le rôle d'instrument idéal pour la réalisation de cet idéal. Plusieurs actes juridiques ont été pris pour matérialiser ce projet, et parmi eux, nous retiendrons l'ordonnance 18 du 1e octobre 1993, qui spécifie explicitement que la Radiodiffusion et Télévision Gabonaise doit promouvoir l'identité culturelle gabonaise, se garder de susciter, favoriser ou pratiquer la discrimination sociale. Pour ce rôle social et cette prohibition par exemple, l'instance régulatrice, ayant par le biais de la constitution, le droit de veiller au respect des cahiers de charges des entreprises de communication publique, se doit d'accompagner la RTG1. Ceci pour l'intérêt de la stabilité du pays mais également pour une meilleure coexistence des communautés qui la composent. C'est en cela que la régulation des médias dans un système démocratique est une façon pure et simple de favoriser l'expression de tous et bâtir l'unité d'une société en s'appuyant sur l'adhésion individuelle.

Le second axe sur lequel le Conseil National de la Communication s'appuie pour réguler les médias publics et la télévision publique en particulier se fonde sur les missions de consolidation du jeu démocratique. La RTG1 est certes sortie de l'embrigadement mais il lui faut dorénavant participer impartialement au pluralisme politique, favoriser l'expression de toutes les tendances. Installée comme une tribune politique nationale, la télévision publique semble être placée au cœur du processus démocratique. Elle doit participer à la promotion et à la monstration de toutes les colorations politiques en période ordinaire et électorale. C'est l'institution régulatrice qui est chargée d'être l'encadreur de cet état de chose. Pour ce faire, elle bénéficie d'un cadre juridique d'action qui lui permet pleinement d'accompagner la RTG1 sur la voie démocratique. Dans la loi organique N°14/91 du 24 mars 1992, définissant son champ d'action, il est clairement mentionné que la puissance régulatrice doit veiller « *au traitement équitable par les médias publics de tous les partis et associations politiques*[251] ».

Dans ce même ordre d'idées, deux autres dispositions spéciales consacreront la position symbolique de cette chaîne publique dans le jeu démocratique. Il s'agit du décret N°0001311/PR/du 28 décembre réglementant l'accès équitable des partis ou groupements politiques légalement reconnus aux médias publics en période ordinaire. Et du décret N°0001310/PR/MCPTN/du 28 décembre 2007 réglementant l'accès équitable des candidats et des partis ou groupements politiques aux médias publics en période électorale. Ces deux actes apparaissent comme des garanties de l'impartialité des médias publics. Elles installent le principe démocratique dans ces médias publics où la dépendance à l'État est souvent vécue comme une soumission au parti au pouvoir. Ces mesures sont prises pour favoriser l'exercice

[251] Loi organique N°14/91 du 24 Mars 1992 portant Organisation et Fonctionnement du Conseil National de la Communication modifiée par la loi Organique n°16/2003 du 13 octobre 2004, article 32. Annexe N°9, p. 314.
[251] Constitution de la république Gabonaise (1991, 2001), article 95, Annexe N°10, p. 314.

du pluralisme d'opinion ; le respect de l'indépendance des médias ; le respect des statuts des professionnels de la communication ; le libre traitement de l'information sous réserve de la dignité des citoyens et de l'ordre public ; et la participation aux débats des questions d'intérêt national[252]. C'est dans le strict respect de ces principes que le Conseil National de la Communication prend le soin d'organiser, à chaque échéance électorale, une émission télévisée dans laquelle chaque candidat est invité à exposer son programme politique au grand public. Il se charge conformément à la loi de programmer l'ordre de passages de tous les candidats, et il garantit une impartialité dans la répartition du temps d'antenne, avec la célèbre loi des trois tiers :

« du temps d'antenne de tous les intervenants quelle que soit la nature des sujets évoqués, conformément à la règle des trois tiers :

-1/3 aux candidats et aux partis politiques de la Majorité ;

-1/3 aux candidats et aux partis politiques de l'opposition ;

-1/3 aux candidats Indépendants[253] *»*

Institué comme moteur du champ communicationnel, l'autorité de régulation fixe, encadre, et oriente les missions des médias publics en général, et ceux de la RTG1 en particulier en fonction des règles démocratiques. Cette dernière étant hissée au rang de tribune politique nationale, médium qui devrait, au nom du rôle qui lui est assigné, refléter la transparence dans le traitement de l'actualité en période ordinaire et électorale. Ces émissions organisées sur les antennes de la RTG1 en période électorale (présidentielle, législatives, etc.) sont une manière de la responsabiliser sur le rôle symbolique qui est le sien dans cette configuration faisant l'apologie du pluralisme d'opinion.

Veiller à ce que les médias publics participent pleinement à la réalisation de l'unité politique et culturelle du pays ; les mettre sur les rails démocratiques en faisant d'eux des garde-fous des libertés, des thermomètres des dysfonctionnements ; telles sont les ambitions qui se dégagent à la lecture de l'arsenal juridique qui définit le rôle et le fonctionnement du Conseil National de la communication. Mais très souvent, ces actes juridiques sont riches mais leur effectivité reste sujette à caution. Le véritable danger ici pourrait bien résider dans l'autre revers de la régulation, en tenant compte de la situation du Gabon où c'est le même parti politique (P.D.G), les mêmes personnalités ayant exercé le pouvoir durant le monopartisme, qui ont conservé les rênes de l'État, on n'est pas bien loin de la permanence de certaines logiques politiques dans l'autorité de régulation. En effet, comme l'explique Renaud De La Brosse :

« le revers de la régulation peut résider dans cette tentation, qui peut être grande pour n'importe quel gouvernement en fonction du contexte, de se servir de mesures légitimées au

[252] Décret N°0001310/PR/MCPTN/du 28 décembre 2007 réglementant l'accès équitable des candidats et des partis ou groupements politiques aux médias publics en période électorale, article 3. Annexe N°11, p. 314.
[253] *Id.,*

nom de la protection des usagers comme autant d'outils pour contrôler les médias eux-mêmes »[254].

En gros, il s'agit de la tentation gouvernementale à se servir notamment de cette institution pour censurer, suspendre des médias qui sont très critiques à leur égard.

En somme, nous retenons que l'autorité de régulation est chargée d'accompagner la RTG1 dans sa mission de construction de la communauté imaginée mais aussi dans sa fonction symbolique d'espace public dans un État démocratique. Cette institution l'encadre dans ces différentes tâches en veillant à leur application telle que définies par les gouvernants mais en initiant également des programmes dans le but d'atteindre ces objectifs.

3.3. : La réforme de l'audiovisuel : la naissance de Gabon Télévision

Les événements qui se sont succédés après la conférence nationale de 1990, les élections législatives de 1991, les accords de Paris du 07 octobre 1994, ont impacté sur l'orientation et le fonctionnement des médias publics. En effet, après cette libéralisation du secteur de la communication et la reconnaissance du pluralisme d'opinion, plusieurs projets de réformes ont été adoptés par les gouvernants dans le but d'arrimer les établissements publics aux évolutions et au contexte de l'heure. Ces actes de restructuration ont débuté avec la loi du 6 juillet 1989 qui jetait les jalons des missions d'un service public à la RTG1. Ils se sont par la suite amenuisés avec l'ordonnance du 1er octobre 1993 qui précisa un nouveau cadre fonctionnel en plaçant véritablement le média dans sa fonction de service public. Ceci en passant la loi n°16/95 du 23 novembre 1995 qui fixa les statuts des professionnels des médias publics en générales et de la première chaîne de télévision en particulier.

En matière de communication audiovisuelle publique, depuis 1992, il apparaît que plusieurs dispositions ont été adoptées et appliquées sur la RTG1 sans réellement porter des changements sur son fonctionnement et son position social. Car la logique politique restait permanente dans son tissu de production. Nous ne ferons pas ici l'économie générale de tous ces textes de lois, ces décrets, ces arrêtés, ces ordonnances, etc., qui ont jalonné le fonctionnement de la RTG1 de 1992 à 2014. Mais pour ce qui nous concerne, nous porterons notre attention au projet de réforme de l'audiovisuel public adopté en 2010. Le choix de ce projet n'est pas fortuit. Il est capital pour la suite de notre travail, au regard des changements structurels et fonctionnels dont il sera porteur. Cette réforme marque un tournant décisif dans l'histoire de la télévision publique en mettant fin à l'épisode de la RTG1 pour ainsi aboutir à la naissance de Gabon Télévision.

[254] Renaud de la Brosse, *Op.cit.*, P. 11.

3.3.1. : Gabon Télévision, vers une nouvelle orientation des missions de service public ?

Le projet de réforme du secteur de la communication initié par les gouvernants en 2010 a bouleversé l'organisation des médias publics. Ayant pour objet principal, la redéfinition du fonctionnement et l'organisation de ces médias, elle s'est appuyée sur deux principaux décrets. En premier lieu, il y a le décret N°035/PR/MCPEN/ portant attributions et organisation du ministère de la communication, de la poste et de l'économie numérique. En second, il y a le décret 0725/PR/MCPEN portant création, organisation et fonctionnement de Gabon Télévision. En effet, ces deux actes consacrent le passage de la RTG1 à Gabon Télévision, et ouvre une page nouvelle dans l'organisation de l'audiovisuel Public. Si dans le décret N°035 on peut lire une nouvelle orientation de la relation du ministère avec cet établissement de communication publique. Dans le décret N°0725 par contre, les intentions gouvernementales sont claires, en ce qui concerne la création de Gabon Télévision :

« *Il créé et placée sous la tutelle du ministère en charge de la communication un établissement à caractère administratif doté de la personnalité juridique et de l'autonomie de gestion financière dénommé Gabon Télévision*[255]»

Gabon Télévision est créée sous la forme d'un établissement administratif autonome ayant à sa charge des chaînes spécialisées sous le même modèle que France Télévision. L'article 6 du décret N°0725 est précis sur ce point : « *Gabon Télévision dispose des chaînes à caractère généraliste ou thématique* [256]». Bouleversant ainsi le fonctionnement des deux chaînes publiques (RTG1 et RTG2), l'application de cette réforme a immédiatement conduit au changement de dénomination à la première chaîne. Elle est passée ainsi de la RTG1 à Gabon Télévision. Elle s'est également accompagnée du transfert du personnel de ces deux chaînes vers ce nouvel enseigne publique. C'est d'ailleurs ce que prévoyaient les textes officiels dans le chapitre des dispositions diverses :

« *les personnels de la Radiodiffusion Télévision Gabonaise chaîne 1 et chaîne 2, spécialisés dans le domaine de la production et de la programmation en télévision sont transférés à Gabon Télévision*[257] »

Ainsi, depuis l'avènement de ce chantier de restructuration de l'audiovisuel public au Gabon, on ne parle plus de RTG1 mais plutôt de Gabon Télévision. C'est notamment cette dénomination que nous utiliserons pour la suite de notre étude. Ce faisant, De la RTG1 à Gabon Télévision, qu'est-ce qui a réellement changé ? Peut-on dire que la création de Gabon Télévision a produit une nouvelle orientation sur la définition des missions de cette télévision?

L'un des premiers points remarquables résultant de cette réforme est le changement de situation statutaire. L'édifice public bénéficie d'une autonomie financière et il est placé sous la responsabilité tutélaire d'un conseil d'administration. Le second volet décisif est l'abrogation du décret N°1002/MINFO/PT du 27 juillet 1982, faisant de la Radiodiffusion et Télévision Gabonaise une direction du ministère de la communication. Celui-ci, pourtant

[255] Décret 0725/PR/MCPEN portant création, organisation et fonctionnement de Gabon Télévision, article 2, Annexe N° 12, p. 314.
[256] *Id.,* article 6.
[257] *Id.,* article 55.

adopté dans le contexte de monopartisme, était toujours en vigueur. Le changement ici est la disparition de ce mode de gestion ministérielle. La nouvelle composition des directions générales du ministère de la communication établit dans le décret N°035 exclut les médias audiovisuels. Dans son organisation reformée, le ministère ne comporte plus que quatre directions, la direction Générale de la communication ; la direction de la poste ; la direction du développement des Réseaux Numériques et celle de la promotion de l'économie Numérique[258]. Cette abrogation change la nature de mainmise exercée par l'État d'une part et celle découlant de cette institution ministérielle d'autre part. Même s'il n'est pas aisé de parler de disparition complète de la mainmise étatique. Car l'autonomie financière annoncée semble partielle. D'autant plus que le projet prévoit au titre des ressources financières, les dotations budgétaires de l'État[259]. Mais il sied de rappeler que le fait de sortir de cette emprise directe du ministère constitue une avancée considérable pour son indépendance. Et de l'autre côté, il y a la scission entre de la radio et la télévision, en deux entités distinctes : Radio Gabon et Gabon Télévision. Chaque média doit dorénavant assurer son propre projet de gouvernance et élaborer ses programmes.

Concernant la définition de son rôle social, au chapitre des missions telles que prévues par le décret N°0725, une ligne directrice est précisée sur les prérogatives de cette établissement. Il y a d'abord une mise à la disposition du public, produire de l'information dans l'intérêt général : « *Gabon Télévision est chargé de la production, de la programmation des émissions du service public*[260] ». Et pour préciser dans le détail ces différentes missions, les gouvernants les articulent comme suit :

« *Gabon Télévision a pour mission fondamentale de contribuer à la mise œuvre des politiques en matière de télévision. Elle est chargée : de répondre aux besoins et aspirations de la population en matière d'information, de communication, de culture, d'éducation et de divertissement ; d'assurer l'accès de tous les citoyens à la télévision ; d'œuvrer à la sauvegarde des valeurs morales, culturelles et patriotiques de la société gabonaise ; de concevoir, réaliser et diffuser des programmes de télévision ; de respecter la pluralité d'expression*[261] »

Dans cette définition des missions du média, on ne lit pas un total détachement aux premières missions définies par le législateur dès sa naissance. Bien au contraire, on perçoit en toile de fond, la fonction traditionnelle qui est d'informer, éduquer et distraire. Ce tryptique demeure. Mais par contre, on y lit une meilleure centration autour de la relation entre télévision et unité nationale, ou construction d'une nation. Le texte fait explicitement mention de l'idée de promotion et de sauvegarde des valeurs Gabonaises. Lesquelles sont exprimées à travers les valeurs morales, les valeurs culturelles et les valeurs patriotiques. Ce qui laisse transparaître clairement ce supposé politique qui place les médias comme les instruments de la construction d'une patrie, de la formation de la conscience citoyenne.

[258] Décret N°035/PR/MCPEN/ Portant attributions et organisation du ministère de la communication, de la poste et de l'économie Numérique, article 11, Annexe N°13, p. 314
[259] Décret N°0725/PR/MCPEN portant création, organisation et fonctionnement de Gabon Télévision, article 54, Annexe N°12, p. 314.
[260] *Id.*, article 4.
[261] *Id.*, article 5.

Ce faisant, il est difficile de soutenir la thèse d'une nouvelle orientation du rôle social du média. Mais il y a par contre une meilleure formulation de la mission intégratrice traditionnellement assignée à la télévision.

3.3.2. : **Des prouesses à la création de Gabon Télévision à l'inertie situationnelle**

Le vaste chantier de réforme du secteur de la communication amorcé en 2010 a suscité de l'enthousiasme aux yeux des professionnels du monde médiatique. Ce sentiment de satisfaction fut motivée par le passage de la RTG1 à Gabon Télévision et surtout par l'idée d'autonomie que cela sous tendait. Sur cette question, les témoignages des acteurs de ce milieu professionnel sont unanimes. Il est quasiment présenté comme un idéal longtemps recherché : « *le passage de la RTG1 à Gabon Télévision fut un beau rêve* [262]» ; tantôt comme un motif de satisfaction : « *le projet de réforme de l'audiovisuel public en lui-même est salutaire*[263] » ; ou encore comme un réel point de soulagement : « *le passage de la RTG1 à Gabon Télévision a été une décision accueillie par toute la rédaction* [264]». Cette redéfinition du statut de la télévision publique est une initiative saluée par l'ensemble des professionnels du média. L'idée de mettre fin à cette tutelle étatique qui dure depuis sa création est une autre raison pour laquelle cette décision reçoit l'assentiment de ces acteurs.

Mais malgré les espoirs manifestés sur cette mutation statutaire, il semble que celle-ci tarde vraiment à prendre corps. Les dispositions juridiques sont prises mais leur effectivité n'est pas visible. Le changement de dénomination est certes effectif, tout comme la création du conseil d'administration. Pourtant, dans son fonctionnement et son organisation ce sont les mêmes logiques qui demeurent. Il apparaît que la réforme proposée est plutôt sur une voie processuelle et lente. C'est ce qui ressort notamment des témoignages recueillis auprès des différents agents de ce média. Certains se rangent directement derrière l'argument d'inertie pour exprimer l'immobilité situationnelle qu'ils vivent dans un milieu qui a officiellement changé. Les propos suivant résument mieux cet ordre d'idée :

« *le passage de la RTG1 à Gabon Télévision fut un beau rêve […]. Les gens se sont dit on va travailler […]. On a plutôt l'impression de faire du sur place. L'autonomie qui était annoncée n'est pas effective. Rien n'a réellement changé*[265]»

Et de l'autre côté, il y a cette grogne qui traverse ce milieu social autour notamment de la lenteur avec laquelle cette mutation statutaire s'effectue. L'exposé, ci-dessous, fait par le directeur général adjoint de Gabon Télévision, détaille au mieux cette situation :

« *le projet de réforme de l'audiovisuel public en lui-même est salutaire. Car il permet de donner une autonomie à la télévision publique, d'enrayer la mainmise étatique qui pèse sur*

[262]Lucien Barrot, « La prise de vue à Gabon Télévision », entretien N°3 réalisé le 10 janvier 2016 au siège de Gabon Télévision. Annexe N°1, p. 314.
[263] Mathieu Koumba, « le rôle social de Gabon Télévision », entretien N°4 réalisé le 7 février 2016 au siège de Gabon Télévision. Annexe N°1, p. 314.
[264] Aimé Rodolphe Moukambi Boma, « Du rôle de journaliste reporters au rôle social de Gabon Télévision », entretien N°10 réalisé le 24 janvier 2016 au siège de Gabon Télévision. Annexe N°1, p. 314.
[265] Lucien Barrot, « La prise de vue à Gabon Télévision », entretien N°3 réalisé le 10 janvier 2016 au siège de Gabon Télévision. Annexe N°1, p. 314.

elle depuis sa création. Abrogé le décret 1002. Le décret N°0725 qui marque cette réforme, propose une gestion entrepreneuriale de la chaîne ce qui conduit irréversiblement à une révision de notre organigramme. Mais ce décret qui fait de Gabon Télévision une entreprise à caractère industriel et commercial n'en finit pas d'être visité. Pour l'heure, la modification est en cours[266] »

Il apparaît au regard de ces témoignages que le changement en question n'est pas totalement effectif. Il s'est par contre inscrit dans une voie processuelle. Les modifications sont opérées progressivement dans le tissu de production de la chaîne. Mais cette situation donne l'impression d'une inertie chez ses professionnels et chez les acteurs du milieu médiatique Gabonais en général.

[266] Mathieu Koumba, « le rôle social de Gabon Télévision », entretien N°4 réalisé le 7 février 2016 au siège de Gabon Télévision. Annexe N°1, p. 314.

En conclusion de ce chapitre, nous retenons que la télévision publique gabonaise est née sous un monopole d'État, ce qui lui a conféré le statut d'institution publique. Dans cette position statutaire, elle a eu les attributs d'un instrument d'action publique avec notamment cette intention manifeste des gouvernants d'en faire un véritable outil de l'intégration territoriale et politique. Mieux, elle est mise au centre de la réalisation des projets d'éducation, de formation citoyenne. Plusieurs actes sont pris pour réellement donner à la télévision toutes les potentialités d'un instrument de matérialisation de l'intention politique surtout en faveur de l'unité nationale. Mais cette entreprise s'estompa en 1968, lorsque la destinée du jeune pays se rangea sous un autre joug politique, celui du monopartisme. Là, nous avons assisté au passage d'une télévision publique à une télévision politique. Bien que la raison d'être de ce registre politique fût la réalisation de l'unité nationale, le média sera au contraire entièrement mis au service du Parti Démocratique Gabonais (P.D.G), au service de son fondateur Omar Bongo. Transformé en organe de propagande, elle fonctionna durant cette période sous la forme d'un appareil idéologique d'État. La libéralisation du secteur de la communication qui intervient en 1990 place la télévision face à des nouveaux défis. Elle la place d'abord dans la voie de la concurrence, dans le schéma du pluralisme d'opinion. Ensuite, elle la met désormais sous la surveillance d'une autorité de régulation qui est là pour veiller à ses prérogatives dans une société désormais démocratique. Enfin, elle la conduit sur le chemin processuel des réformes pour mieux l'insérer dans une société où la liberté d'opinion et l'indépendance des médias vont de pair. C'est ce qui a conduit à la réforme de l'audiovisuel qui fixa en 2010, le passage de la RTG1 à Gabon Télévision, un projet qui nourrit de l'espoir au regard de l'autonomisation du média dont il préconise et de la formulation de ses missions qui en est plausible.

Conclusion de la première partie

Pour clore cette première partie, nous disons que les médias ont été considérés comme des puissants agents du développement au Gabon. Ils ont non seulement accompagné le processus de naissance de l'État et ils ont également participé à la mise en place de ses fondements. Manifestant un réel engouement chez les premières autorités dirigeantes d'abord, puis chez la classe politique en général, ces derniers vont s'approprier des moyens de communication de masse dans l'ensemble et de la télévision en particulier pour la mettre au service de leur gouvernabilité. L'une des premières missions qu'ils assignent à la télévision c'est d'être un outil apte à insuffler à la nouvelle communauté le sentiment d'appartenance à l'État. Ainsi, dans la définition de son rôle social, c'est cette intention qui transparait dans le tryptique informer, éduquer et distraire qui sera la base de la mission de ce média. Cette intention ainsi matérialisée à travers un acte officiel, place la télévision dans un statut d'instrument d'action publique sur lequel les pouvoirs publics assignent et adressent des missions d'ordre national. Durant une période, la télévision fonctionna donc comme un instrument d'action destiné à œuvrer à la construction d'une communauté nationale. D'autres contextes politiques furent favorables à cette entreprise. Ce fut le cas du temps du monopartisme qui se voulait d'être le creuset de l'unité nationale. Il apparaît au contraire que sous ce contexte l'outil télévisuel prit l'ossature d'un appareil idéologique qui fonctionna pour le seul bénéfice du père fondateur du parti unique. Et cela quand bien même certaines dispositions statutaires renforçaient le rôle social de la télévision en tant qu'instrument de construction nationale. Même après l'ouverture démocratique réalisée en 1990, ses prérogatives changent certes en s'accordant avec les principes démocratiques, mais elle est toujours placée au centre du projet de construction d'une nation, avec cette fois une institution indépendante qui veille à l'exécution de ses missions : le Conseil National de la Communication.

Deuxième partie de thèse:

La télévision publique, Gabon Télévision, Tribune de la représentation de l'État et de la communauté nationale à travers le journal télévisé

Dans cette partie de notre travail, loin de vouloir nous intéresser à l'ensemble des programmes télévisés, nous focaliserons notre attention sur un dispositif particulier : le journal télévisé. Ce programme, comme l'atteste Arnaud Mercier, fait corps avec les systèmes démocratiques et l'idée de représentation[267]. Son étude s'apparente donc à une plongée au cœur du fonctionnement des États démocratiques modernes. Si dans sa production de l'information, il permet de mettre en scène l'ensemble des acteurs sociaux, il demeure que sa mise en scène des événements s'appuie sur un dispositif audiovisuel dans lequel l'image occupe une place centrale. Bien plus encore, en s'accordant avec les termes de Noël Nel, son plateau se positionne comme un espace de pratiques sociales plus ou moins ritualisées[268] dont les communications des acteurs sont partagées entre imaginaire social et symbolique. C'est fort de ces implications sur le plan socio symbolique que nous ambitionnons, au regard de sa permanence sur les antennes de Gabon Télévision, de mettre en lumière les différents procédés qui sont spécifiques à la réalisation du jour. Ainsi, nous nous baserons sur trois principaux points. Dans un premier temps, nous tenterons de situer la valeur du journal télévisé de Gabon Télévision dans l'espace public Gabonais. Ensuite, nous verrons si la représentation des événements, à travers les actualités diffusées, englobent l'ensemble des champs sociaux en se donnant une envergure nationale. Enfin, nous terminerons par une analyse des dispositifs imagiers et langagiers faisant référence à la communauté nationale.

[267] Arnaud Mercier, *le journal télévisé*, Paris, Presses de Sciences Po, 1996, p.99.
[268] Noel Nel, *Op.cit*., p. 68.

Chapitre 4 : Le journal télévisé de Gabon Télévision : tribune politique nationale et principale vitrine de la nation Gabon

La télévision est, depuis son apparition au Gabon, l'un des principaux médias de masse pour l'ensemble des acteurs sociaux et surtout pour l'État. Elle est, comme nous l'avons montré dans la partie introductive, l'un des instruments qui accompagne l'État dans sa tâche de gouvernementalité. La première chaîne de télévision publique gabonaise, aujourd'hui Gabon Télévision, a toujours constitué et constitue toujours aujourd'hui l'un des médias officiels pour l'État. Ce statut acquis depuis 1963 donne à l'ensemble de ces programmes une portée particulière, et cela surtout pour les programmes d'actualité, en tête desquels le journal télévisé. Cependant, au regard de la position de cette chaîne publique dans l'espace communicationnel, et l'espace public gabonais, quelle valeur pouvons-nous donner au journal télévisé de Gabon Télévision ?

Une telle question nous conduit vers l'étude du dispositif télévisuel telle que développée en sciences de l'information et de la communication. Ceci en traitant de l'espace télévisuel dans sa généralité et surtout en se centrant sur le traitement des actualités diffusées au journal télévisé. L'étude du dispositif télévisuel c'est donc la recherche de la symbolique proposée par un média dans son écriture de l'actualité. D'autant plus qu'un dispositif est l'agencement à la fois matériel et symbolique qui permet à chaque média d'ordonner et de présenter l'actualité[269]. Son analyse ne se limite pas uniquement au processus de construction de l'actualité, il jette également son dévolu sur la scénographie des plateaux télévisés, les différents plans filmiques, etc. De plus, Marlène Coulomb-Gully, en travaillant sur le média télévisuel, démontre que le journal télévisé est la clé de voute de l'information, en s'appuyant non seulement sur sa centralité dans ce média de masse, mais aussi sur son processus de fabrication. Elle le présente comme un dispositif qui met en scène des sources, une sélection des nouvelles, et leur traitement. En s'investissant dans ce processus de production des actualités au journal télévisé, cette auteure tente notamment de resituer la fonction de ce programme en le positionnant notamment entre sa fonction de communication et celle référentielle et informationnelle[270]. Dans cette configuration, la présentation des actualités du journal télévisé présente plusieurs enjeux. Cela se justifie par son processus de fabrication qui met en jeu plusieurs acteurs et par son espace scénique qui semble porter plusieurs fonctions.

Ainsi précisé, dans cette partie de notre travail, nous ambitionnons de faire l'étude du dispositif télévisuel déployé par Gabon Télévision, à travers son journal télévisé, en la situant comme la principale tribune politique nationale. Ensuite, nous aimerions voir comment cette chaîne publique gère cet espace communicationnel.

[269] Jean-Pierre Esquenazi, *l'écriture de l'actualité*, 2e édition, Grenoble, PUG, 2013, p. 118-119.
[270] Marlène Coulomb-Gully, *les informations télévisées*, Paris, PUF, 1995, p. 68.

1 : Une émission d'actualité au cœur des programmes télévisés dans chaque état moderne

Aujourd'hui, il est reconnu que la structuration des contenus des programmes télévisuels fut progressive. C'est au gré de plusieurs innovations que ce média a pu progressivement mettre en place des programmes qui sont, pour certains, incontournables dans l'espace public. Son amélioration de l'offre de programme s'est souvent penchée sur trois domaines : celui de l'information, de l'éducation, et du divertissement (notamment le monde du spectacle). C'est justement dans le souci d'informer les téléspectateurs, de leur proposer des meilleures sessions informatives que sont nées les émissions d'actualités télévisées, en tête desquelles, on retrouve le journal télévisé. Ceci étant, qu'est-ce qu'une émission d'actualité ? C'est quoi exactement un journal télévisé ? Comment ce programme a pu s'imposer dans les programmes télévisés de certains pays et particulièrement au Gabon ?

1.1: Des actualités filmées au journal télévisé

On entend par journal télévisé, une session d'information diffusant des nouvelles nationales et internationales en abordant les sujets politiques, économiques, sociaux, culturels, sportifs ou encore des faits divers. C'est une émission télévisée qui appartient au programme de flux (c'est-à-dire ne connaissant qu'une seule diffusion)[271]. Dans la majorité des chaînes de télévision, sa durée oscille entre quinze (15) et trente (30) minutes. Il s'est imposé au fil du temps comme un programme phare dans toutes les chaînes. C'est aujourd'hui un programme universel et son succès fut notamment corrélatif des moments glorieux du média télévisuel qui était durant ses débuts le premier média d'information. À en croire sa popularité dans tous les États modernes et démocratiques, le journal télévisé est le témoin par excellence de l'homogénéisation des produits télévisuels. Son format est quasiment le même dans chaque pays.

Le concept du journal télévisé s'est forgé autour du concept d'actualité filmée ou encore actualité imagée du cinéma. En France, pour rester dans l'espace francophone, la naissance des actualités filmées s'est faite en étroite collaboration avec la presse écrite[272]. Trois grandes maisons de presse seront très actives dans cette innovation. Il s'agit de Pathé Journal, Eclaire-Journal et Actualité française. Ces trois maisons de production ont été des précurseurs dans la mise en place des méthodes de diffusion des faits et des événements filmés. C'est au gré de ces avancées qu'une adaptation fut effectuée à la télévision. On passa ainsi des actualités cinématographiques (actualités filmées) aux actualités télévisées.

Mais les premières véritables expérimentations du journal télévisé sous sa forme moderne furent réalisées après la seconde guerre mondiale. Plusieurs innovations techniques ont facilité cet état de chose. Parmi ces dernières, il eut cette capacité technique de retransmettre

[271] Patricia Von Münchow, *les journaux télévisés en France et en Allemagne*, Paris, Presses Sorbonne Nouvelle, 2004, p. 60

[272] Christian DELPORTE et Bruno MASURE, C A F É S M É D I A S ,1949-2009 60 ans de JT en France, en ligne, disponible sur http://cafes.thucydide.com/IMG/pdf/cafemedia5-042009-jt-en-france.pdf. Consulté le 15.03. 2016.

en direct des événements et l'amélioration de l'offre des programmes. Il faut dire qu'au sortir de cette guerre, la société vit désormais au rythme des moyens de communication audiovisuels, avec le média radiophonique qui a été incontournable durant cet épisode. Il y a notamment un besoin d'informations qui se fait sentir au regard du contexte d'après-guerre, mais également un souci pour les producteurs de contenu de ces médias de masse de satisfaire au mieux les téléspectateurs. C'est vraisemblablement sous cette bannière que le 29 juin 1949 sous l'initiative de Pierre Sabbagh, le premier journal télévisé fit son apparition à la télévision française[273]. Cette diffusion de la première édition d'informations télévisées fut corrélative à la création de la Radiodiffusion Télévision Française (R.T.F) le 9 février de la même année.

S'ouvrant sur une voie expérimentale, le journal ne se produisait pas sous la configuration que nous la connaissons aujourd'hui. À ses débuts, il n'y avait pas de présentateur et les actualités étaient filmées, puis commentées en voix off. Sa structuration présentait encore des allures cinématographiques. Les transformations dans la présentation des actualités au journal se sont faites progressivement. L'une des premières innovations s'opéra en 1954. À cette période précise, il y eut l'apparition d'un présentateur pour tous journaux de vingt heures. Cette forme de présentation apporta une organisation qui mit au centre le rôle du présentateur.

La structuration du contenu des journaux télévisés fut progressive. À la télévision française par exemple, les sessions d'informations faisaient la part-belle aux actualités sportives en lieu et place de la politique[274]. Mais cette configuration ne dura pas, au regard non seulement de la place que la télévision occupera dans la société en tant que média d'information de masse, mais également avec les considérations que les acteurs politiques lui voueront au nom de ces supposés effets. Ces faits sont très révélateurs de la place de cette émission d'actualité dans chaque État.

Il y a plusieurs faits qui ont contribué (et qui contribuent toujours dans certaines régions) à la « vedettisation » du journal télévisé, à son indispensabilité comme espace d'information citoyen. L'un d'entre eux réside assurément dans la consécration de la télévision comme premier média d'information. Cette consécration fut mise en avant dès son apparition à cause des vertus de l'image. Cet attribut revigora son statut de média de masse. Elle n'est plus considérée comme un simple moyen de communication, elle devient : « une institution par laquelle des Hommes programment des images à l'intention d'autres Hommes [275]». Ce statut a contribué à l'exercice d'une emprise politique sur elle et surtout sur la construction de son contenu.

D'un autre côté, s'il est reconnu que la première fonction politique du média télévisuel est la présentation concrète des événements et des problèmes de la vie quotidienne[276], on peut dès lors s'interroger sur le statut réel du journal télévisé, vu que cette émission est exclusivement réservée à cette tâche d'information. Partant de cet état de fait, il y a lieu de dire qu'en tant que session d'information quotidienne, le journal télévisé est une forme d'institution c'est-à-dire le lieu où les acteurs médiatiques construisent de la matière informative à destination des

[273] Marlène Coulomb-Gully, *Op.cit.,* p. 14
[274] *Id.,* p. 18
[275] François Jost, *Op.cit.,* Paris, p. 4
[276] Jean-Guy Moreau, *le règne de la télévision*, Paris, Seuil, 1967 p.105.

téléspectateurs dans une société donnée. Ce faisant, le contrôle politique exercé sur certaines rédactions de chaînes télévisées est une manière claire et nette de contrôler le contenu qui y est diffusé, le contenu qui est livré aux téléspectateurs. Dans bien des cas, le contrôle exercé sur le média télévisuel se justifie par des raisons purement politiques.

Sur ce point, il faut retenir que la place occupée par la télévision dans la société notamment en tant que premier média d'information nous édifie énormément sur le statut social du journal télévisé.

Le second fait qui démontre l'importance du journal télévisé dans nos sociétés actuelles est son ancrage dans le fonctionnement démocratique des États. En effet, le journal télévisé est ancré dans les sociétés démocratiques. Il est, du moins sur le plan communicationnel, un programme qui permet d'apprécier le fonctionnement d'un pays dit démocratique. Il joue sa partition dans les fondements essentiels de ce système politique, en se positionnant véritablement comme l'interface de la représentation de toutes les forces politiques. À ce sujet Benoît D'Aiguillon n'indique-t-il pas que le journal agit sur les forces sociales en consensualisant le discours général, en accordant le même temps d'antennes à tous les acteurs sociaux[277] ?

Le format du journal télévisé s'accorde bien avec le principe démocratique de la représentativité politique. Celui-ci se fonde traditionnellement sur le pluralisme politique. Il garantit l'existence de plusieurs partis politiques qui défendent des idéologies différentes et concourent tous pour l'accession aux postes de pouvoir. Dans ce système, le rôle des médias en général et celui de la télévision en particulier est d'assurer, en toute neutralité, la visibilité de ces forces en présence. Le journal télévisé, en se positionnant comme la session d'actualité phare d'une société, se doit donc de donner une visibilité à l'ensemble des opinions et/ou discours des différentes forces politiques sans prise de position aucune. Une mission qu'elle doit accomplir en période ordinaire et électorale. Car il revient aux citoyens de faire librement leur choix.

En parlant de format, il faut justement préciser qu'il existe présentement plusieurs types de journaux télévisés. Ils sont répartis dans certaines rédactions selon les objectifs visés et la durée. Le plus souvent, la quantité des informations livrées et la pertinence du traitement des actualités les différencient. Ainsi, on peut citer par exemple : les journaux télévisés de synthèse, les tranches d'informations matinales, les éditions spéciales et les grands journaux télévisés. En général, l'importance est plus accordée aux grands journaux télévisés diffusés à vingt heures dans la plupart des pays francophones. Il est considéré comme la principale édition d'information. Dans l'environnement médiatique, il semble s'imposer à toutes les chaînes, au point d'être considéré comme l'exercice roi de l'information télévisée[278].

En somme, nous retenons que le journal télévisé tire son essence des actualités cinématographiques. Il a été ensuite adapté progressivement à la télévision. Aujourd'hui, c'est un programme qui tient une place primordiale dans les États démocratiques.

[277] Benoît d'Aiguillon, *un demi-siècle de journal télévisé*, Paris, L'Harmattan, 2001, p. 178
[278] Christine Ockrent, « le grand journal du soir », *In la revue Pouvoirs*, P.49

1.2: Le premier journal télévisé à la télévision publique gabonaise : une émission née sous une emprise politique

La télévision gabonaise, nous l'avons démontré dans la première partie de notre travail, est héritière de la culture télévisuelle française. Elle est héritière des politiques qui sont menées en France en matière de gestion de cet outil. Et en matière de politique de gestion télévisuelle, il eut bien en France cette période où la logique politique était dominante. La Radiodiffusion Télévision Française (R.T.F) était sous l'emprise du pouvoir politique. Car comme l'indique Jean-Marie Charon, à la libération, une série d'ordonnances définit un régime de monopole public qui s'applique à la télévision[279]. C'est pourtant sous ce contexte que le transfert de technologie s'opérait entre l'ancienne puissance tutrice et le jeune État du Gabon. Les logiques politico-institutionnelles qui pesaient sur ce média en France ne sont pas sans conséquence sur la voie institutionnelle avec laquelle il sera installé au Gabon. Bien entendu, c'est sur cette base politico-institutionnelle que son développement se fera et celle-ci se reflétera directement sur ses différents programmes. Il en fut ainsi pour sa première émission d'actualité, le journal télévisé.

La réalité est que les premières autorités politiques, au-delà de la monstration de leur fascination pour la télévision, l'ont également assignée comme le porte-voix du gouvernement. Car les rapports entre télévision et éducation populaire d'une part, et ceux entre la télévision et le développement d'autre part, étaient légitimés par l'ensemble de la classe politique. Ceci étant, son fonctionnement et la fabrication de son contenu devenaient des tâches d'État qu'il ne fallait pas laisser uniquement aux mains des seuls professionnels des médias. Prendre la télévision comme un outil de développement : cet axe apparaît presque comme une recommandation de la classe française aux autorités gabonaises. Les propos du ministre de la coopération, monsieur Triboulet, lors de l'inauguration de la télévision gabonaise, semblent confirmer cet état de chose : « la radio et la télévision sont des très bons outils au service du développement[280] ».

Partant de cette considération, les discours des autorités locales ont tous eu la même ossature. On considère non seulement le nouveau média comme un outil d'éducation mais également comme une puissance informationnelle pour l'ensemble de la communauté. Mais l'accent sera plus mis sur la visibilité de l'action gouvernementale. Le premier Président du pays ne précisa-t-il pas que : « la télévision ne sera pas pour nous un simple objet de distraction, mais elle sera un moyen efficace d'éducation et d'information[281]». La définition de ses fonctions sociales est clairement avouée par l'instance dirigeante. C'est dans ce contexte particulier où le regard politique est très dominant sur son déploiement que la fabrication du premier journal télévisé se fera. Autrement dit, c'est entre le devoir d'assurer la promotion des activités gouvernementales et le souci d'être le relais des différents faits et événements sociaux aux populations que la première session d'actualité télévisée sera inaugurée au Gabon. La logique gouvernementale mettant aux premières lignes les dirigeants

[279] Jean-Marie Charon, *les médias en France*, Paris, Repères, 2004, p. 19.
[280] Monsieur Triboulet, ministre français de la coopération cité par Sabi Djaboudi, *Op.Cit.,* p. 71.
[281] Président Léon Mba vous parle cité par Sabi Djaboudi, *Op.Cit,* p. 74.

politiques au pouvoir est restée dominante à ses débuts. Tout compte fait le journal télévisé a été le premier programme produit par la télévision nationale en ce temps.

Le tableau ci-dessous nous présente la journée inaugurale de la télévision publique en exposant les premiers programmes diffusés.

Tableau N°1 : programme de l'inauguration de la télévision publique, mai 1963

Heures	Programmes
-21h 30	-Allocution de M. Pontillon, directeur général de l'Ocora -Allocution de M.Triboulet, ministre français de la coopération. -Allocution du président Léon Mba
-21h 50	-Journal télévisé -La journée à Libreville -Les actualités dans le monde
-22h 20	-Libreville-Paris en musique -Emission de variétés avec l'ensemble typique gabonais « Afro succès », et les compagnons de la chanson -Petula Clave -Sheila -Charles Aznavour -Johnny Hallyday -Sacha Distel
-23h 10	-Magazine des sports
-23h 30	-Journal télévisé, dernières nouvelles
-23h 35	-Fin des émissions

Source : données de l'enquête

Le programme inaugural de la première télévision du Gabon nous édifie sur le statut du journal télévisé dans cet espace médiatique qui était, depuis 1959, dominé par le média radiophonique. Et il nous renseigne également sur la place des sessions d'informations dans le contenu de ce nouveau média. En effet, le journal télévisé fait office de premier programme télévisé dans l'histoire de la télévision au Gabon. Car, après les discours officiels prononcés pour la circonstance, c'est le programme qui lance les débuts de ce média. Le journal télévisé est non seulement le premier programme de la chaîne publique mais il fait également office de première émission d'actualité. Sur ce point, nous pouvons comprendre toute l'attention qui sera manifestée sur elle par la classe politique pour la fabrication de son contenu.

La place occupée par les sessions d'informations dans ce nouveau média public est perceptible dans la position du journal télévisé dans le chronogramme de sa journée inaugurale. En effet, le journal télévisé ouvre officiellement les programmes à 21h 30 et il les referme à 23h 30. C'est notamment sur cette base que va s'imprimer le rythme des sessions d'informations sur cette chaîne nationale. Un rythme qui finira par aboutir à cette formule

quasiment généralisée qui laisse apparaître, dans sa ligne directrice, un journal télévisé de 20h et un second à 23h. Celle-ci sera en vigueur à la première chaîne de télévision publique durant de longues années. Mais il faut préciser que cette programmation des sessions d'informations en deux temps a duré le temps de l'expérimentation de l'instrument télévisuel. Cette chaîne publique, dont les temps étaient caractérisés par un début et une fin des programmes, tourne maintenant à plein temps. En plus, le journal télévisé a ouvert la voie à d'autres émissions d'actualité du même genre qui ont pour motif de débattre sur l'actualité ou encore d'apporter les éclairages nécessaires aux téléspectateurs.

L'information est au cœur du fonctionnement de cette télévision. Et pour preuve, dans sa grille des programmes de 2013, le contenu de la chaîne reste saturé par une variété de sessions d'informations : « *Flash Info (10h, 12h) ; Gabon Hebdo Actualités (10h10-11h10) ; Journal télévisé (13h, 20h, 23h et 3h)* [282]». Ces sessions d'informations jalonnent la programmation de la chaîne. Elles occupent une place centrale dans le contenu de la chaîne. Cette centration autour de l'information, de l'actualité en générale, cadre avec les intentions des premiers dirigeants qui voulaient absolument faire de la télévision leur principal outil de communication. Ce faisant, Le Journal télévisé s'imposant comme la principale vitrine informationnelle de la chaîne, c'est sur elle que se matérialisa les premières logiques instrumentales du pouvoir. Ces logiques seront traduites par l'institution d'un monopole qui s'exerça directement sur la fabrication de son contenu.

L'exercice du monopole ministériel sur la télévision publique donna une valeur institutionnelle au journal télévisé. Celui-ci s'opéra par une véritable mainmise de l'État dans la mise en place des politiques télévisuelles. Le décret N°00735 du 11 juin 1970 consacra cette dépendance totale du média aux logiques étatiques, le ministère s'érigeant en première instance d'orientation, de surveillance et de programmation de la matière informative. Car l'article premier de ce décret fait de la maison de la radio et de la télévision une direction entièrement dépendante du ministère de la communication. Le directeur de la RTG est personnellement responsable auprès du ministère chargé de l'information sous l'autorité duquel il est placé et dont il reçoit les directives, de l'exécution des tâches définies aux articles 1 et 2[283] dudit décret. Des articles qui précisent le rôle social de la télévision (informer, éduquer et distraire) en la rendant principalement responsable de l'information diffusée au peuple. Dans cette configuration, la production des actualités télévisées était une activité médiatique qui restait sous l'emprise du ministère de la communication.

De plus, l'instauration du monopartisme ne participa pas à améliorer cette situation. Ajouté à sa valeur institutionnelle (sous l'emprise de l'État), le journal revêtit rapidement un statut de vitrine idéologique au bénéfice du père fondateur du parti unique. Ce contexte mit ce programme audiovisuel dans un autre niveau de centralité dans le paysage médiatique. Il devient ainsi la principale scène de monstration des activités du parti en mettant en avant toutes les images, les événements et faits qui concourent à l'entretien de sa notoriété. Concernant ce point, l'ordonnance N°16/69 relative à l'utilisation des moyens d'information du 26 février 1969, prise un an après l'instauration du parti unique, reste tout à fait édifiante.

[282] Grille de programme Gabon Télévision 2013, Annexe N°14, p. 314.
[283] Décret N°00735 du 11 juin 1970 portant organisation de la direction de la radiodiffusion Télévision Gabonaise (et modifiant le décret N° 00411/PR du 21 août 1967), Annexe N°2, p. 314.

Cette ordonnance met le secteur de l'information à la seule disposition du président de la République ; Article 1er *: « l'information, la radiodiffusion et la télévision sont à la disposition du président de la République qui seul a le pouvoir de les requérir*[284] ».

En somme, le journal télévisé, programme phare de la télévision, occupe une place centrale en tant qu'instance de production de l'actualité nationale et internationale. Il n'est plus seulement cet espace dédié à la diffusion des informations capitales pour le fonctionnement d'une société. Il participe aussi au fonctionnement démocratique des pays en s'instituant en tribune politique nationale.

2 : Une tribune politique nationale pour le Gabon

Avant de nous questionner sur la fonction du journal télévisé de la première chaîne de télévision publique gabonaise, il est judicieux ici de situer cette question précise dans son cadre général. Car en réalité l'une des problématiques qui continue d'être sans cesse revisitée par les chercheurs en sciences humaines en général, et en sciences de l'information et de la communication en particulier, est celle qui porte sur la relation entre la télévision, la démocratie et l'espace public. Dans leurs investigations, certains démontrent clairement que la communication est consubstantielle à l'existence des sociétés démocratiques modernes. Et que dans celles-ci, il existe des espaces publics[285], espaces qu'ils définissent simplement comme « *espace de publicisation et de discussion des affaires de la cité*[286] ». Cet espace où se passent les débats sur les affaires publiques et la gestion de la chose publique. En d'autres termes, ce lieu qui brille par la représentation des valeurs démocratiques : la contradiction et le pluralisme d'opinion. Par ailleurs, d'autres auteurs soutiennent qu'avec l'avènement des médias audiovisuels, cet espace s'est énormément transformé et connaît dorénavant plusieurs morcellements. Un morcellement qui est directement lié à l'émergence de nombreux espaces de débats tant politiques que sociaux. En avançant cette thèse, l'auteur (Bernard Miège) met donc en évidence l'idée d'un espace public contemporain qui serait le lieu de déroulements d'actions communicationnelles trouvant leur origine, selon lui, dans quatre modèles de communication[287]. En premier, il eut la presse d'opinion (apparue au 18e siècle). Ensuite, il eut la presse commerciale de masse qui aurait fait son apparition à la fin du 19e siècle. Par ailleurs, il y eut les médias audiovisuels de masse dont la télévision régna en maître dans la moitié du 20e siècle. Et enfin, le quatrième modèle se retrouve dans les relations publiques

[284] Ordonnance N°16/69 relative à l'utilisation des moyens d'information du 26 février 1969, article 1er , Annexe N°3, p. 314.

[285] Le concept d'espace public a émergé au sein de la communauté scientifique, à partir des thèses de Jürgen Habermas. Ce dernier, en s'accordant avec son contexte, a traité du concept d'espace public pour parler de ces communautés partielles anciennes qui se retrouvaient dans les cafés pour échanger sur les affaires de la cité, mais aussi pour mettre en évidence ces milieux artistiques restreints dans lesquels se faisait la publicisation des œuvres artistiques, scientifiques et autres. Selon Dominique Wolton, l'histoire de l'espace public est celle du passage d'un modèle de société où cohabitaient de manière hiérarchique plusieurs communautés à un modèle de société où les communautés partielles ont perdu leur importance au profit d'un espace public universel (Dominique Wolton, *Penser la communication*, Paris, Flammarion, 2008, p. 168). Avec l'avènement démocratique et celui des médias de masse, cet espace public est désormais ouvert à tous et se présente de plus en plus comme un espace d'expression et de délibération des citoyens libres et égaux.

[286] Dominique Wolton, *Penser la communication*, Paris, Flammarion, 2008, p. 163.

[287] Bernard Miège, , *la société conquise par la communication, tome 2 : la communication entre l'industrie et l'espace public*, Grenoble, PUG, 1997, p.110.

généralisées (« dont on ne peut observer la régulière montée en puissance à partir des années soixante-dix, mais qui sont loin d'avoir atteint l'importance de la télévision généraliste[288] »).

Cette précision nous édifie au mieux sur la place des moyens de communication de masse dans les sociétés modernes. Elle atteste que les médias sont des espaces publics, des endroits où s'expriment désormais le potentiel démocratique des États. Une configuration dans laquelle les médias audiovisuels et la télévision en particulier occupent une place de choix. En effet, la télévision a considérablement impacté le fonctionnement des sociétés modernes, en y apportant d'abord des changements dans les modes de gestion du pouvoir, et en y situant par la suite la communication au centre de toutes les activités politiques, économiques et sociales. Se situant au cœur du système médiatique et démocratique, la télévision a donné une autre forme à cet espace public. Il est aujourd'hui réduit à un espace communicationnel. Un espace dans lequel la télévision apparaît, au sens d'Éric Darras, comme une tribune du jeu politique[289]. Il se présente ainsi comme une tribune publique qui assure la représentation de la vie politique et celle de la communauté nationale. Avec ce statut, la portée de certains de ces produits ou programmes revêt une autre dimension. C'est notamment le cas des programmes télévisuels comme : les magazines d'actualités, les émissions de débats, et le journal télévisé, pour ne citer que ceux-là.

En étudiant l'impact du média télévisuel en tant qu'espace public dans nos sociétés actuelles, il y a des auteurs qui ont démontré que le journal télévisé était un produit politique de la télévision. En y ajoutant aussi que l'activité informationnelle que remplit ce programme est centrale pour chaque société. S'agissant de la valeur des informations télévisées, Bernard Miège spécifie que :

« *[…]* Avec les médias audiovisuels de masse, les usagers-citoyens, dans leur majorité, se voient surtout proposer une gamme diversifiée de programmes distractifs et informationnels, et participent surtout à distance aux affaires du pays et du monde par le biais du journal télévisé, sorte de célébration nationale quotidienne, dont il ne faut cependant pas mésestimer l'impact sur les interactions quotidiennes dans les lieux de travail et les espaces résidentiels […][290] ».

Le journal télévisé, programme spécialisé dans la diffusion des actualités télévisées, est important pour la participation des citoyens à la gestion de la chose publique. Ce programme apparaît donc comme un lieu où se joue la visibilité des acteurs publics et où se forge la conscience citoyenne. Vu comme tel, il constituerait donc un espace public à part entière, au mieux comme le caractérise Darras, une tribune politique nationale.

Partant de ces observations, comment pouvons-nous donc apprécier le journal télévisé de la première chaîne de télévision publique gabonaise ?

Pour notre part, au regard du statut assigné à ce média dès sa naissance, nous considérons le journal télévisé de Gabon Télévision comme une institution. C'est-à-dire une forme sociale établie dans le but d'administrer des messages politiques, économiques et sociaux à

[288] Id., p. 114
[289] Éric Darras, « les bienséances de l'échange politique. Naissance d'une tribune politique télévisuelle », *In Politix* Volume 10, Numéro 37, 1997, p. 19.
[290] Bernard Miège, *Op.Cit*. p. 116.

l'intention des gouvernés. En ce sens nous souhaitons donc le situer en tant que tribune politique nationale, ceci en le rattachant à deux fonctions spécifiques. Premièrement comme tribune officielle de l'État **(2.1)**, puis comme espace démocratique de la représentation des acteurs sociaux **(2.2).**

2.1 : Tribune officielle de l'État

La télévision s'est développée au Gabon sous l'égide du pouvoir gouvernemental. Celui-ci est resté entièrement dominant dans la définition des politiques télévisuelles. Il a rapidement institué ce média, en instrument de communication gouvernementale d'une part, et outil de communication étatique d'autre part. Si ces différentes fonctions sont observables dans le mode de gestion de cette chaîne publique dans sa globalité, elles le sont mieux encore dans la fonction assignée à son journal télévisé. Consacré au traitement quotidien des affaires publiques, ce programme retiendra l'attention de la classe dirigeante. Le journal n'est pas un simple programme d'actualité, il est une institution chargée d'assurer le processus de socialisation politique nationale. En ce sens, il revêt, dès sa naissance, le statut de tribune officielle de l'État. Au regard non seulement de la manière avec laquelle il a été lancé et du rôle qui lui est assigné, mais également à travers la gestion particulière qui lui sera affectée en tant qu'instance de fabrication de l'information nationale.

Le journal télévisé de la première chaîne de télévision est donc considéré comme une tribune politique nationale. C'est-à-dire cet espace communicationnel national dédiée à toutes les forces politiques, à tous les acteurs sociaux. Il sera néanmoins partagé entre deux réalités constantes. D'un côté, le souci de réaliser l'unité nationale, construire la nation au-delà des particularismes locaux, et de l'autre l'ambition politique de bâtir et d'asseoir une légitimité politique. Cette relation entre télévision et construction d'une nation découle tout simplement de l'intention politique clairement affichée par le président Léon Mba de faire du média télévisuel, un outil d'intégration nationale. Une ambition qui s'est rapidement soldée par une mainmise et un contrôle politique du média, remettant par cette entremise, toute l'activité de production des actualités télévisées aux mains du ministère de la communication. L'activité de production de l'information étant jugée importante pour l'intégration nationale, le journal télévisé sera, comme le présente Arthur Djaboudi Sabi « la chasse gardée du gouvernement [291]». Bien que cette mainmise gouvernementale puisse être critiquable au nom des conceptions libérales de l'information journalistique, comment pouvons-nous interpréter cette relation envisagée entre journal télévisé et construction d'une nation ?

Sur ce sujet, Benoît D'Aiguillon indique : « le journal télévisé d'une chaîne généraliste apparaît, à bien des égards, comme une émanation de l'idée de nation [292]». Ce programme apparaît donc comme le lieu idéal pour renvoyer à la communauté nationale une meilleure image d'elle-même, et impulser au sein de celle-ci l'idée de partage, mais aussi cette possibilité de donner à chaque individu « d'avoir l'impression d'être en phase avec la

[291] Arthur Djaboudi Sabi, *Op.cit.*, p. 83
[292] Benoît D'Aiguillon, « Journal télévisé et nouvelles technologies. Chronique d'une mort annoncée ? » *In les cahiers du journalisme*, N°7, décembre 1998, (pp. 110-117), p. 116.

communauté nationale[293] ». Mais pour une meilleure argumentation et pour mieux apprécier cette situation, nous traiterons dans un premier point de la fonction du journal télévisé en tant que tribune gouvernementale et sociétale, avant d'analyser son impact en tant que principale vitrine des communiqués officiels.

2.1.1 : Journal télévisé : tribune gouvernementale et sociétale

Traiter du journal télévisé de la première chaîne de télévision publique comme tribune gouvernementale et sociétale, c'est en réalité accepter de se resituer sur le terrain des fonctions politiques et sociales de ce média. Une telle entreprise nous invite à revisiter sa sociohistoire qui laisse clairement transparaître sa domination en tant que première télévision sur le territoire national. Mais c'est également une manière d'examiner la valeur de ce programme dans le paysage médiatique gabonais.

Pour ce faire, nous nous appuierons sur certaines données historiques et institutionnelles qui montrent à juste titre comment les autorités gouvernementales mettent un dispositif télévisuel à leur entière disposition. Et nous nous servirons également des données qualitatives. Nous entendons par là l'ensemble des propos recueillis auprès de la classe dirigeante de cette télévision.

Les recommandations faites par le premier président gabonais, Léon Mba, sur l'utilisation des médias de masse en général et la télévision en particulier, sont des bases sur lesquelles s'installera la domination gouvernementale sur l'ensemble du tissu de fonctionnement de ce média, en transformant de ce fait, le journal télévisé en scène de monstration d'activités gouvernementales de tout genre. Pour y voir mieux, apprécions donc à juste titre l'une de ses recommandations :

« *[...]* Il ne s'agit pas seulement de parler, mais aussi bien sûr d'être entendu. Le gouvernement entend expliquer son action avec sincérité et vérité à tout gabonais. Car je suis sûr qu'avec eux la meilleure politique c'est celle de la franchise et de la clarté. Le Gouvernement sera toujours suivi, s'il sait se faire comprendre et si sa voix inspire confiance au peuple. A une époque où les grands problèmes qui se traitaient naguère dans les secrets des chancelleries courent sur les ondes à la vitesse de la lumière, nous avons le devoir d'utiliser la télévision[294] ».

Dans ces propos, la première autorité du pays précise non seulement l'importance du média télévisuel et il recommande aussi son utilisation aux acteurs gouvernementaux. C'est vraisemblablement à partir de cette base que le principal espace informationnel du pays sera saturé par un ballet de représentation de différentes scènes gouvernementales et institutionnelles. Un état de fait qui sera d'ailleurs facilité par l'institutionnalisation d'un monopole étatique qui s'exercera avec acuité sur la fabrication des journaux télévisés.

Partant de cette lecture historique, Il y a donc lieu de considérer les premières intentions politiques instituant le média télévisuel en principal organe de communication

[293] *Id.,*
[294] Président Léon Mba cité par Arthur Djaboudi Sabi, *Op.cit.*, p. 82.

gouvernementale comme étant l'un des jalons ayant concouru à faire de son journal télévisé une tribune gouvernementale.

Plusieurs actes officiels ont contribué à instituer l'espace communicationnel du journal télévisé comme étant la principale tribune gouvernementale et sociétale. L'examen de certains textes fondateurs de la télévision prouvent d'abord comment l'instance politique matérialise ses intentions et ensuite et surtout comment elle s'impose dans le processus de fabrication de l'information télévisée. Pour ce qui nous concerne, nous commencerons la démonstration de cet état de chose avec le décret N°00735, plaçant non seulement l'État au cœur même de la programmation et de la fabrication du contenu télévisuel mais surtout agissant de façon directe dans la réalisation des journaux télévisés (la RTG étant une simple direction du ministère). Ensuite, le second texte qui illustre bien notre argumentation est l'arrêté N°347/PR du 8 avril 1974. Celui-ci mit en place une autorité de contrôle de l'information diffusée. Ces deux actes officiels, qui se rapportent bien-sûr à la période naissante de la télévision, nous renseignent sur la façon dont les gouvernants gèrent l'espace télévisuel. En effet, ils ne se limitent pas à l'exercice d'un monopole qui leur assurait plein pouvoir sur le média et les différents espaces de visibilité qu'il offrait. Ils se sont appropriés complètement l'objet en s'immisçant dans le processus de production de l'information et en mettant des garde-fous pour y filtrer les contenus.

À côté de ces textes fondateurs, il faut ajouter que tout au long de son cheminement, de 1963 à nos jours, il y a un ensemble de dispositions juridiques qui ont concouru et qui concourent encore à la consécration du journal télévisé comme tribune officielle de l'État. L'essentiel des dispositions pour saisir les différentes facettes du pilotage des pouvoirs publics sur la production et la diffusion de la matière informative, est perceptible dans les articles du décret N°01002. Ce texte a accompagné le fonctionnement des médias publics depuis son adoption, jusqu'à ce que l'on adopte le projet de réforme de l'audiovisuel public en 2010, pour enfin penser à son abrogation. Il affirmait, à travers la mise en place d'une gestion particulière, la consécration officielle du journal télévisé au rang d'institution. Ceci en adoptant, dans son article 91, la création d'un service du journal télévisé :

« *le service du journal télévisé a à sa tête un chef de service, fonctionnaire de l'information, nommé par décret du président de la République pris en conseil des ministres sur proposition du ministre de l'information, appartenant aux cadres des journalistes et ayant rang de chef de service d'administration centrale* [295]».

Ce chef de service du journal télévisé s'occupe notamment de la rédaction des journaux et de leur diffusion à la télévision ainsi que de la confection des tableaux de service et des ordres de reportages. Il est secrétaire de rédaction du service du Journal télévisé. Cette distinction spéciale démontre l'attention portée par les pouvoirs publics sur ce programme. Mais il atteste également du mode de gestion gouvernementale d'un dispositif qu'il considère comme étant destiné à la mise en valeur de leurs activités. C'est d'ailleurs l'une des conclusions à laquelle a abouti un magazine d'informations générales gabonais traitant dans l'un de ses numéros de la question de la déréglementation du secteur des médias publics. En analysant justement

[295] Décret N 01002/PR-MININFO/PT , portant attributions et organisation du ministère de l'information, des postes et télécommunications. Du 17 Juillet 1982. Annexe N°15, p. 314.

l'impact du décret 1002 sur son tissu de fonctionnement. Ce magazine conclut que : « la mission de la RTG1 est d'assurer la promotion des activités gouvernementales, la promotion gabonaise et des plages de divertissement [296]». Une mission qui se répercute clairement sur son espace informationnel.

Mais le journal télévisé de la première chaîne de télévision, bien que fonctionnant sous une logique gouvernementale depuis sa naissance, n'est pas exclusif à ce champ. Il l'est au nom de son impact sur le paysage médiatique, un espace dédié à l'ensemble des acteurs sociaux. Il joue le rôle de sphère publique pour permettre à la société de se renvoyer une image large d'elle-même. Sur ce point, les témoignages recueillis auprès de la classe directoire et certains journalistes présentent bien cet espace communicationnel comme étant une tribune officielle de l'État, destinée à l'ensemble des acteurs sociaux malgré la logique gouvernementale qui reste pesante.

Pour une meilleure lisibilité de ces données qualitatives résultant de notre immersion de cette chaîne de télévision publique, le tableau ci-dessous nous semble plus pertinent.

Tableau N°2 des propos des dirigeants et journalistes de Gabon Télévision sur la valeur du JT N°1

Noms et fonction de l'interviewé	**Propos sur la valeur du JT de Gabon Télévision**
Guylain Cabrel Lemamy, journaliste, présentateur des JT	*-Le journal télévisé de Gabon Télévision est une institution parmi les autres institutions du pays. Il est au-dessus des autres journaux télévisés étant entendu qu'il est sur la chaîne mère, la télévision nationale*
Mathieu Koumba, Journaliste, présentateur des JT, directeur général de Gabon Télévision	*-Le journal télévisé de 20h de Gabon Télévision est la principale tribune politique nationale.* *-Tout le monde veut passer au 20h de Gabon Télévision. Nous essayons de tout faire pour garantir l'accès de tous les acteurs sociaux à notre espace public […]*
Téclaire Mekui M'Ovono, journaliste, présentatrice des JT	*-Le Journal télévisé de Gabon Télévision est la tribune officielle de l'État.*
Patrick Simangoye, Journaliste, Ancien directeur des actualités télévisées..	*-Le journal télévisé de Gabon Télévisé est la tribune politique officielle de l'État.* *-[…] Il y a l'administration, il y a deux camps politiques, il y a la société civile, toutes ces entités veulent absolument avoir accès à la tribune politique officielle de l'État.*

Source : Données de l'enquête. Annexe N°1

[296] Magazine : Pour une déréglementation du secteur des médias publics au Gabon : Cas de la RTG1, en ligne disponible sur http://www.youscribe.com/catalogue/documents/actualite-et-debat-de-societe/medias/pour-une-dereglementation-des-medias-publics-au-gabon-rtg1-1254912. Consulté le 15/03/2014.

L'idée de tribune qui est répétitive, nous interpelle sur la vocation de cet espace qui est celle de ne pas être uniquement réservée aux autorités dirigeantes, mais d'être par contre une scène publique ouverte à l'ensemble des acteurs sociaux. C'est une tribune nationale, une tribune qui garantit l'accès à tous les acteurs politiques, économiques et sociaux de l'État. Une scène, comme ils l'indiquent, où tout le monde veut avoir accès. Sa valeur est multiple, en dehors d'être cette principale scène étatique, gouvernementale et sociétale, ce programme joue également le rôle de principale plateforme des communiqués officiels.

2.1.2 : Journal télévisé principale vitrine des communiqués officiels

L'une des particularités de la première chaîne de télévision publique gabonaise, c'est son rapport avec la naissance de l'État. Elle a accompagné la naissance de l'État Gabon. Cet aspect met en lumière sa dimension nationale mais également sa dimension étatique. Elle permet de lire au mieux la notoriété de certains de ces programmes sur le fonctionnement et la communication de la puissance publique. Il est vrai, comme nous l'avons montré plus haut, que la gestion ministérielle de cette télévision l'a vraiment transformée en tribune gouvernementale, en réduisant son journal télévisé en espace promotionnel pour les activités gouvernementales. Mais cette dimension gouvernementale n'est pas la seule facette sur laquelle on peut lire l'impact de cette émission d'actualité. Car son institutionnalisation en tribune officielle de l'État ne profitait pas uniquement aux acteurs politiques du gouvernement, elle était également ouverte à l'ensemble des acteurs sociaux. Au mieux, l'espace du journal télévisé a été très tôt et continue toujours d'être le cadre idéal pour les communiqués officiels de l'État. Nous entendons par communiqués officiels, l'ensemble des annonces, des déclarations, des actes officiels qui sont importants pour le bon fonctionnement de la société gabonaise. Le journal télévisé de la première chaîne de télévision, aujourd'hui Gabon télévision, est le cadre par excellence de la diffusion de ces actes.

Au titre des justifications à cet état de chose, nous pouvons positionner en premier son historicité. En effet, historiquement, ce journal fut le premier et le seul cadre télévisuel qui assurait la communication officielle de 1963 à 1977. La faiblesse et l'exercice du monopole de l'État sur les moyens des communications à cette période ont fait dire à Mavoungou Bouyou que « […] la radio et la télévision constituaient les moyens privilégiés pour atteindre les populations de l'arrière-pays et exprimer les faits de pouvoir[297] ». C'était donc le moyen idéal pour atteindre les populations. Ce fait historique met surtout en évidence l'exclusivité de ce programme dans l'espace médiatique national. Malgré la création de la deuxième chaîne de télévision publique, le journal de la RTG1 a gardé sa notoriété de tribune officielle et nationale. Ceci sans compter le contexte du parti unique qui aura également contribué à sa consécration et surtout à son officialité. Tous les actes officiels, les annonces des institutions, les communiqués des différents départements ministériels, ont été toujours des éléments constitutifs des journaux télévisés de la première chaîne.

Le second facteur que nous positionnerons pour prouver que l'institution du Journal télévisé de la première chaîne apparaît comme principale vitrine des communiqués officiels est le rapport à l'authenticité. En effet, si aujourd'hui, il existe plusieurs sources d'informations, l'espace du journal télévisé de Gabon télévision peut évidemment s'honorer

[297] Mavoungou Bouyou, *Op.cit.,* p.8.

de préserver ce prestige qui réside dans l'authenticité des annonces officielles qu'il diffuse. Une authenticité qui est consubstantielle à son statut de télévision d'Etat. Ce faisant, cette scène joue aujourd'hui le rôle d'instance de vérification et/ou de confirmation de certaines nouvelles qui traversent le corps social, de certains faits qui alimentent la doxa populaire. Dans l'espace public gabonais, ce journal appert comme un programme authentifiant ou infirmant des informations officielles sur les plans politique, économique et social. Une déclaration officielle qui n'est pas passée par le journal télévisé de Gabon Télévision a des fortes chances de ne pas être considérée pour vraie. C'est en tout cas, ce qui ressort de la série d'entretiens que nous avons eu avec certains membres de la rédaction de cette chaîne publique.

Tableau N°3 des propos des dirigeants et journalistes de Gabon Télévision sur la valeur du JT N°2

Noms et fonctions	Propos sur la valeur du JT de Gabon Télévision
Mathieu Koumba, journaliste, présentateur des journaux télévisés, directeur général de Gabon Télévision	*-Le journal télévisé de Gabon Télévision est la principale tribune politique nationale.* *-C'est l'endroit où se diffuse l'information officielle.* *-Les officiels et même les acteurs politiques jugent plus que nécessaire de passer leurs déclarations aux journaux télévisés de Gabon Télévision* *-Le journal télévisé de 20h de Gabon Télévision*
Teclaire Mekui M'Ovono, journaliste, présentatrice des journaux télévisés	*-Le journal télévisé de Gabon télévision est la tribune officielle de l'État.* *-C'est l'endroit par excellence où sont diffusées les déclarations officielles de l'État.* *-Si une chaîne privée diffuse une information officielle qui n'est pas passée par Gabon Télévision, celle-ci souffre d'un discrédit*.

Source : Donnée de l'enquête. Annexe N°1

Il y a une valeur générale qui se dégage de ce tableau, c'est notamment l'officialité de la tribune du journal télévisé, la mise en évidence de son caractère étatique. C'est justement sur cette valeur que les travailleurs de cette chaîne mettent au goût du jour le caractère authentifiant des différentes annonces qui sont diffusées sur cette tribune. Le journal télévisé de Gabon Télévision est l'endroit par excellence de la publication des communiqués officiels de l'État. C'est en tout cas ce qu'exprime clairement dans le tableau ci-dessus, le directeur général de la chaîne : « *Les officiels et même les acteurs politiques jugent plus que nécessaire de passer leurs déclarations aux journaux télévisés de Gabon Télévision* ». Autrement dit, pour qu'un communiqué officiel ait toute sa crédibilité, il faut qu'il soit diffusé à la tribune du 20 heures de la première chaîne.

En somme, nous disons que l'espace communicationnel offert par le journal télévisé de Gabon Télévision a son impact sur la médiatisation des acteurs gouvernementaux, au nom du monopole que ces derniers exercent sur son fonctionnement. Cet espace faisant office de

tribune nationale est également important pour la visibilité des acteurs sociaux dans leur généralité. En tant que tribune d'Etat, il est le seul espace censé donner quotient de crédibilité aux communiqués, annonces, et autres déclarations officielles. Dans une telle position, cette tribune semble investie d'un pouvoir symbolique au sens que le présente Bourdieu, en donnant efficacité et autorité symbolique[298] à tous les discours. Mais son impact est aussi perceptible dans le domaine politique, en se situant notamment dans la sphère démocratique.

2.2 : Le journal télévisé : espace démocratique de la représentation des acteurs politiques et sociaux

L'impact du journal télévisé dans un espace démocratique est en réalité lié au positionnement de la télévision dans cette société. Concernant l'espace gabonais, nous avions développé dans la première partie de notre travail, cette relation qu'il y avait entre la télévision et la démocratie. Nous avons, entre autre, montré quel était le rôle assigné à cette première chaîne de télévision publique dans un État qui renouait avec l'expérience démocratique dès 1990. Nous avions donc dévoilé l'essentiel de la tâche que devaient remplir les médias publics et privés pour consolider ce retour au modèle démocratique. Et surtout apporter leur contribution à l'installation de ce système politique que réclamait la majorité de l'élite politique.

Pour ce faire, il sied donc de préciser ici que par la présente démonstration, nous ne voulons pas nous inscrire dans une démarche répétitive, quoique l'argumentaire puisse bien le laisser transparaître. Car il ne faut pas occulter le fait que cette démarche pourrait bien s'insérer dans ce lien fort entre le besoin d'informations et le rôle des médias en général et celui de la télévision en particulier. Arnaud Mercier ne dit-il pas que les médias peuvent forger notre vision de la réalité et favoriser l'engagement civique, ils peuvent redéfinir l'agenda de nos priorités et réorienter notre intérêt vers certains enjeux[299].

Ces valeurs pouvant bien être dans l'actualité télévisée, pour cela, en étudiant le journal télévisé, nous voulons ici apprécier le positionnement du principal programme d'actualité nationale en tant qu'espace démocratique. Et justement sur ce point, Arnaud Mercier dit que le journal télévisé fait système avec la démocratie représentative[300], une telle conception nous invite à mieux cerner la valeur représentative de ce programme télévisuel. En sachant que pour le contexte gabonais, c'est sur la logique du pluralisme politique, du pluralisme d'opinions que le système démocratique reconduit en 1990 assoit sa légitimité. Ce fait nous convie vraiment à mettre au goût du jour ses potentialités démocratiques.

Pour mieux structurer notre argumentation, nous nous proposons d'analyser dans un premier temps, le journal télévisé en tant qu'espace d'expression démocratique. Ensuite, nous nous traiterons du journal télévisé de Gabon Télévision, espace démocratique sous le contrôle du Conseil National de la Communication (C.N.C).

[298] Pierre Bourdieu, *Langage et pouvoir symbolique*, Paris, Editions Fayard, 1991, p. 111-112.
[299] Arnaud Mercier, *télévisions et politique*, Paris, Ed. Coll problèmes politiques et sociaux, 2004, p.61.
[300] *Id.*, p. 99.

2.2. 1 : Le journal télévisé, espace d'expression démocratique

Le journal télévisé d'une chaîne publique, surtout comme celui du Gabon, peut être clairement considéré comme une tribune nationale. S'il est dans un pays démocratique, son statut et son fonctionnement doit se conformer aux exigences de ce système politique. Des exigences qui trouvent leur légitimité dans ce rapport entre communication et démocratie. En effet, Patrick Lecompte en travaillant sur le lien entre communication, télévision et politique démontre comment la communication audiovisuelle en générale et télévisuelle en particulier deviennent des facteurs essentiels de la démocratisation des sociétés contemporaines. Il atteste notamment que ce média dessine aujourd'hui dans l'espace public l'agora cathodique[301]. Les médias de masse devant notamment se mettre au service de l'expression de la vie démocratique, c'est-à-dire assurer une médiatisation de toutes les forces politiques en présence, d'assurer une visibilité des différents acteurs sociaux en toute neutralité. Et dans cette tâche, la télévision constitue le média privilégié. C'est en cela que son journal revêt le statut d'espace d'expression démocratique par excellence. Car comme le montre Dominique Wolton, ce média constitue l'intermédiaire clé entre l'individu et la société[302]. C'est en partant de cette observation que cet auteur conclut en affirmant l'importance du média même au point de vue démocratique.

Le potentiel démocratique du journal télévisé est perceptible au niveau du jeu de la représentation politique et sociale. Il met sur la place publique l'ensemble des discours produits par une communauté. C'est pour cela qu'en s'appuyant sur le contexte français, Benoît d'Aiguillon dit que le journal télévisé constitue bien, par excellence, un programme de cohésion nationale. Et cette fonction est renforcée par la capacité de circulation de l'information[303].

Le journal télévisé, en s'accordant avec le principe fondamental en démocratie, arrive à produire ce que l'auteur qualifie de « *cohésion nationale* ». C'est ce qui est souvent considéré comme un but utile dans un État démocratique. Il est donc non seulement un espace communicationnel permettant l'expression de tous les acteurs sociaux, mais il constitue également une tribune pour l'expression de la vitalité démocratique dans chaque pays.

Au Gabon, depuis 1992, c'est sous le contrôle de l'autorité de régulation que fonctionne ce programme.

2.2.2 : le journal télévisé de Gabon Télévision, un espace démocratique sous le contrôle du C.NC

Le retour du multipartisme au Gabon en 1990 s'est accompagné de plusieurs changements. Ceux-ci ont bien évidemment touché le secteur des médias publics et particulièrement celui de la télévision. En effet, ces derniers doivent désormais arrimer leur fonctionnement aux valeurs démocratiques conformément aux résolutions de la conférence nationale. Pour accompagner

[301] Patrick Lecomte, *Communication, Télévision et démocratie*, Lyon, PUL, 1993, p. 10-11.
[302] Dominique Wolton, *Eloge du grand public : une théorie critique de la télévision*, Paris, Flammarion, 1993, P. 3
[303] Benoît D'Aiguillon, *Op.Cit.,* P.178.

ce changement dans le secteur de la communication en général, il eut la création d'une autorité de régulation : Le Conseil National de la Communication (C.N.C). C'est justement cette autorité de régulation qui se charge de veiller à l'équilibre du temps d'antenne des différents partis politiques du pays, aux journaux télévisés de Gabon Télévision. Elle agit comme le Conseil Supérieur de L'Audiovisuel en France pour assurer la pluralité et l'honnêteté de l'information[304].

En s'accordant avec les principes démocratiques, les autorités dirigeantes ont institué le journal télévisé de la première chaîne de télévision en tribune démocratique nationale. Ceci en le traduisant premièrement à travers des dispositions juridiques, puis en créant une institution pour s'assurer le contrôle de cette mission. Cet état de chose est vérifiable à travers les attributions de cette autorité de régulation qui se doit de veiller à l'expression de la démocratie en période ordinaire et électorale sur les antennes de la télévision publique. Et on le sait, le programme phare de cette chaîne est le journal télévisé. Ce faisant, cette tâche se résume le plus souvent à la vérification des actualités diffusées aux journaux télévisés et surtout à la vérification des acteurs qui bénéficient plus d'une médiatisation. D'autant plus que l'article 2 de la loi organique N°14/91 du 24 mars 1992 portant organisation et fonctionnement du Conseil National de la Communication modifiée par la loi organique N°16/2003 du 13 octobre 2004, précise que cette institution doit veiller « *au traitement équitable par les médias publics de tous les partis et associations politiques reconnus* [305]».

C'est sur la base du pluralisme politique que l'autorité de régulation se doit d'accompagner les médias publics. Ce cadre ainsi défini fait du journal la tribune officielle du pays, le lieu sur lequel l'idéal démocratique doit transparaître, mais aussi l'endroit où l'on peut lire l'effectivité de cette politique. Répondant à son positionnement dans cette nouvelle société démocratique, certains membres de la classe dirigeante de cette chaîne qualifient leur journal d'« *un espace public national qui se doit de respecter le pluralisme politique et la liberté d'expression*[306] ». Son contenu doit permettre une visibilité totale des différentes tendances politiques.

Au regard donc des attributions du Conseil National de la Communication, le journal télévisé de Gabon Télévision, principale tribune politique nationale, apparaît comme un espace démocratique qui fonctionne sous le contrôle de cette dernière. Mais concernant le fonctionnement des institutions nationales, les dispositions juridiques sont souvent riches et pertinentes sans que, dans l'effectivité, ne se réalise l'idéal décrit dans les textes. Ceci fait que pour le fonctionnement des médias publics et de la télévision surtout, d'aucuns trouvent à dire que ce média est au service du pouvoir en place. Une critique qui pourrait bien cadrer avec celle de Benoît d'Aiguillon qui précise que : « pour beaucoup, le journal n'est qu'un champ clos où s'exerce la domination du pouvoir politique en place[307] ». La mainmise étatique exercée sur la télévision publique, malgré la libéralisation du secteur en 1990, pourrait bien être un argument cohérent pour adhérer à cette conclusion. Mais nous préférons laisser

[304] Marlène Coulomb-Gully, *La démocratie mise en scènes*, Paris, CNRS Editions, 2001, p.14

[305] loi organique N°14/91 du 24 mars 1992 portant organisation et fonctionnement du Conseil National de la Communication modifiée par la loi organique N°16/2003 du 13 octobre 2004. Annexe N°9, p. 314.
[306] Mathieu Koumba, entretien N°4, Annexe N°1, p. 314.
[307] Benoît D'Aiguillon, *Op.cit*. p. 57.

l'enquête synchronique réalisée sur l'ensemble des journaux télévisés diffusés à Gabon Télévision de janvier à décembre 2014 répondre à cette question. Pour l'heure, nous retenons que le cadre juridique présente cet espace communicationnel comme étant le cadre idéal de l'expression démocratique.

3 : Le journal télévisé : l'expression des référents nationaux

Bernard Miège, en travaillant sur l'avènement des médias audiovisuels, avance l'hypothèse d'un espace public contemporain. Il le rattache notamment à l'apparition de plusieurs espaces de débats et notamment aux quatre modèles de communication.[308] Sur un tout autre ordre, Isabelle Paillart, en s'investissant sur l'émergence des nouvelles technologies de l'information et de la communication dans les territoires, met également en lumière l'effectivité d'un espace public social où se déroule la communication politique sous la forme d'une démocratie participative[309]. En tant que l'un des grands médias de masse, la télévision fait partie de ces nouveaux espaces où les débats publics s'effectuent, un espace qui présente une envergure nationale. Cette position donne donc une autre dimension au journal télévisé. En effet, depuis l'avènement des médias de masse, ce programme, bénéficiant de l'indispensabilité de la communication dans le fonctionnement des sociétés modernes, a réussi à transformer l'espace public en un espace communicationnel dans lequel il règne en tribune politique nationale. Cette réalité est notamment perceptible dans les États où l'impact d'une télévision publique est encore dominant. C'est d'ailleurs ce que nous observons au Gabon avec la première chaîne de télévision publique, Gabon Télévision. Cette dernière, nous l'avons montré plus haut, est le premier média d'information du pays. Si cette suprématie peut être discutable aujourd'hui avec la montée fulgurante des chaînes transfrontalières, il demeure néanmoins que son journal télévisé fait office de tribune officielle de l'État, de tribune politique nationale. Il joue donc, au nom de son importance et son officialité, le rôle d'espace public au Gabon. Mieux encore, il constitue l'une des scènes où s'exercent la rhétorique télévisuelle, en créant ce que Marlène Coulomb-Gully appelle « l'effet de présence[310] », mais celle-ci se déroule dans un cadre où la scénographie et les mises en scène ne sont pas anodines. De ce fait, son analyse ne peut se résumer uniquement à une lecture de son impact au niveau démocratique et sociétal. S'il est reconnu comme étant un outil fédérateur et producteur de consensus, c'est un dispositif qui doit regorger bien des éléments faisant référence à la nation. Ce faisant, il nous revient donc pertinent d'étudier le décor et la mise en scène de ce programme télévisuel. Au mieux, il est utile de faire l'examen du décor du plateau de cet espace public gabonais.

Une telle investigation nous conduit vraisemblablement sur le terrain de la recherche du symbolisme de l'objet télévisuel. Car il s'agit en réalité de s'investir sur l'analyse de l'image et ses différentes valeurs. Pour cela, il sied de préciser qu'il y a deux points majeurs qui orientent notre analyse. D'abord, la valeur informative qui est reconnue à l'image comme étant une spécificité du média télévisuel. Ensuite, il y a le fait qu'au « journal télévisé l'image

[308] Bernard Miège, Op.cit., p 110.
[309] Isabelle Paillart, Op.cit., P. 184-185.
[310] Coulomb-Gully Marlène. Rhétorique télévisuelle et incarnation politique. Eléments de réflexion. In: Réseaux, volume 17, n°94,1999. Les sciences humaines et l'image. P. 98.

est le véhicule d'une intention[311]». Partant de ces orientations, nous considérons l'habillage de l'image à la télévision en général et celle des plateaux des journaux télévisés en particulier comme étant des scènes du véhicule d'une intentionnalité. Ils peuvent donc véhiculer plusieurs idéaux conformément aux objectifs des producteurs ou en s'accordant avec ceux de la chaîne de télévision elle-même. Et de surcroît s'il s'agit d'une chaîne publique qui a pour mission de favoriser l'unité nationale dans un jeune État. Ainsi, la question serait de savoir si le décor du plateau du journal télévisé de Gabon Télévision est le véhicule d'une symbolique nationale, la scène d'expression des différents référents de la nation gabonaise.

À cette question, plusieurs réponses sont bien évidemment formulées mais dans d'autres contextes d'études. Celles-ci présentes réellement le décor et la scénographie à la télévision et surtout au journal télévisé comme étant des éléments d'une médiation visuelle et symbolique. La scène du journal télévisé est véritablement présentée comme le lieu où l'on observe l'exposition d'une symbolique nationale. Pour asseoir ce propos, certains s'appuient souvent sur le jeu de la présentation visuelle des événements[312] et la médiation symbolique. Et en attribuant surtout une fonction sémiotique à la représentation[313] visuelle aux journaux télévisés.

Dans d'autres cas, le constat est le même. La scène, le plateau, le studio ou encore les génériques du journal sont présentés comme étant des dispositifs remplis de sens. À ce sujet, François Jost précise même qu'il y a deux sortes de génériques aux journaux télévisés. Ceux qui mettent l'accent sur le monde et ceux qui mettent l'accent sur la médiation[314]. Toutes les conclusions convergent vers l'assignation de ce programme en lieu de médiation symbolique. Il est donc juste de retenir que le décor de son plateau n'est pas une mise en scène anodine.

Pour ce qui nous concerne, nous souhaitons faire ici un examen du décor de cet espace public gabonais. Nous ambitionnons de voir, comme nous le disions plus haut, si ce décor est le véhicule d'une symbolique nationale. Sinon, quels sont les éléments mis en avant sur cette scène publique ? Met-elle en avant les différents référents nationaux de la République gabonaise ? Que véhicule le générique de ce programme ?

Pour y répondre, nous nous focaliserons sur deux principaux points. Dans le premier point nous nous intéresserons aux éléments de la charte graphique, c'est-à-dire les éléments fixes qui constituent l'identité visuelle de la chaîne. D'autant plus qu'un journal télévisé est un programme qui appartient d'abord à une télévision qui comporte un habillage infographique de base pour se distinguer dans un paysage médiatique donné. Ces éléments imagiers (logos, autres signifiants visuels) peuvent bien nous renseigner sur la manière dont cette chaîne définit son identité visuelle. Ensuite, à partir de l'étude que nous avons réalisée de janvier à décembre 2014, nous essayerons de dégager la structure du décor du plateau du journal télévisé de Gabon Télévision.

[311] Arnaud Mercier, *Op.cit.,* P. 144.
[312] Thierry Lancien, *Op.cit.,* p. 11.
[313] Selon Thierry Lancien, représenter consiste à assurer la présence de quelque chose d'absente. Il situe la représentation comme étant toutes ces opérations sémiotiques, discursives, artistiques qui assurent une interprétation pour montrer quelque chose qui n'est pas là. (Thierry Lancien, Op.cit., p. 12).
[314] François Jost, *Op.cit.,* P. 76.

3.1 : Des éléments imagiers fixes : le logo, principal attribut de l'identité visuelle

Nous entendons par éléments imagiers fixes ces éléments graphiques qui caractérisent l'habillage de l'image d'une chaîne de télévision. Ils sont des constituants de sa charte graphique. On peut retrouver dans ce registre : les logos (pouvant comporter ou non la dénomination de la chaîne), le synthé, les génériques, etc. Ces différents sont mis en place en obéissant à une typologie propre au média. En gros, Ils sont des constituants de l'identité visuelle d'une télévision. Bien que jouant un rôle sur la distinction du média dans le paysage médiatique national et international, ces éléments sont aussi porteurs de sens. Car cette logique identitaire peut jouer sur plusieurs plans. Ceci en permettant à un média d'exprimer son identité propre mais également en lui donnant la possibilité d'affirmer l'identité de l'État dans lequel il se situe. Ce cas est surtout perceptible dans les États où règne une télévision publique nationale. C'est à peu près le cas de la première chaîne de télévision publique, Gabon Télévision.

Pour l'étude des éléments de la charte graphique de cette télévision, nous aurions bien voulu réaliser un examen général sur l'ensemble de ces éléments depuis la création de ce média en 1963 jusqu'en 2014, mais une telle étude demande la consultation des archives audiovisuelles et la base de la charte graphique telle que définie par les premiers producteurs. Or, il s'avère que ces deux éléments sont, selon nos investigations, inexistants. Et pour preuve à ce sujet, les propos de l'un des infographes de cette télévision nous semblent pertinents :

« *La charte graphique d'une chaîne de télévision, c'est l'identité visuelle de cette télévision. Elle comprend les logos, tous les éléments de l'habillage de l'image. À mon sens à Gabon Télévision la charte graphique n'a jamais été clairement définie*[315] »

Il est donc difficile de se positionner sur ce point de façon globale. Mais il reste tout de même pertinent de se fixer sur un élément visuel qui, depuis la création de la chaîne, a toujours figuré dans l'habillage de l'image. C'est notamment son logo. Celui-ci se définit le plus souvent comme :

« Le nom d'un journal tel que présenté en Une, avec une certaine police, une certaine couleur, etc…qui permet de construire son identité commerciale aisément reconnaissable[316] »

Malgré le caractère commercial exposé dans cette définition, il y a deux notions centrales qui nous interpellent. Il s'agit des notions d'identité et celle de reconnaissance. De ce fait, nous pouvons aisément considérer le logo de la première chaîne de télévision comme l'instrument affirmant son identité visuelle et sa reconnaissance dans le champ médiatique Gabonais. Depuis sa création, cet élément visuel, faisant office de dénomination de la chaîne, s'est toujours inséré dans l'habillage de l'image de cette télévision, accompagnant ainsi, la scénographie de tous les programmes télévisés et surtout de tous les journaux. Il constitue donc la pièce centrale de l'identité visuelle de cette télévision publique. Ce faisant, comment ce logo a-t-il toujours exprimé l'identité de cette chaîne ? Comment l'exprime-t-il aujourd'hui ? Met-il en avant la symbolique de l'État ?

[315] Patrick Ambamani, « Habillage numérique de l'image et décor des plateaux de Gabon Télévision », Entretien N°2, Annexe N°1, p. 316.
[316] Jacques Le Bohec, *Dictionnaire du journalisme et des médias*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2010, p 254.

Étudier le logo de la première chaîne de télévision publique gabonaise, c'est en quelque sorte s'investir sur le terrain d'une sociohistoire de ce média public. D'autant plus que les différents changements politiques ou structurels ont considérablement impacté sur sa construction. Déjà, l'acronyme « RTG » adopté en 1963 était la résultante du jumelage de l'édifice de la radio et la télévision (Radiodiffusion et Télévision Gabonaise). Mais cet acronyme prit fin en 1977 avec la création de la deuxième chaîne de télévision : RTG2. Depuis cette date, la première chaîne a adopté un acronyme qui non seulement la distingue de la deuxième chaîne publique, mais qui affirme également son statut de premier média d'information au niveau national. Notre analyse sur le logo débutera à partir de cette date précise (1977). Car elle caractérise l'arrivée de la couleur sur les antennes de la télévision publique et elle rend plus pertinent notre examen qui porte essentiellement sur les éléments imagiers.

Ci-dessous l'un des premiers logos adopté à partir de 1977.

Figure N°7 : Logo de la première chaîne de télévision publique à partir de 1977



C'est sous ce format que la première chaîne de télévision publique gabonaise, la Radiodiffusion Télévision Gabonaise (RTG1), déclina son identité visuelle. Il y a bien des éléments qui sont mis en avant dans cette marque identitaire visuelle. Premièrement, nous pouvons relever la dénomination de la chaîne à travers son acronyme : R.T.G. Ensuite, en arrière-plan et grand caractère, il y a l'affirmation de sa position dans le paysage médiatique national. Celle-ci est marquée notamment par la présence du chiffre 1. Si ce logo ne renferme pas beaucoup d'éléments, il reste tout de même évocateur, au regard de la manière dont il met en exergue l'un des symboles de la nation gabonaise. Il s'agit ici des couleurs du drapeau (le vert, le jaune et le bleu) qui sont mises sur les trois lettres de l'acronyme R.T.G. ; une

exposition des couleurs du drapeau qui respecte l'ordre officiel tel qu'il est institué symboliquement. Si, comme l'atteste Arnaud Mercier, l'image est informative[317], une telle exposition ne peut être qu'évocatrice de plusieurs valeurs. L'une des explications plausibles serait l'expression d'une identité visuelle d'une télévision publique qui tient compte de sa dimension étatique et nationale. Le logo ne laisse pas seulement reconnaître visuellement le premier média télévisuel du pays, il laisse également transparaître la république Gabonaise à travers l'exposition des couleurs de son drapeau.

Cette figuration des couleurs du drapeau dans l'élément graphique central de la chaîne nous montre que dès le départ son habillage a été construit en tenant compte de sa dimension nationale (télévision appartenant à un État). Mais cette télévision ne garda pas cette même référence visuelle. Au gré des mutations structurelles et technologiques, la première télévision a dû modifier d'identité visuelle. Ces modifications se sont faites d'abord sur sa morphologie avant d'atteindre sa dénomination même.

Un des changements s'est opéré en 2007, lorsque le président Omar Bongo inaugura le nouveau siège social de la première chaîne de télévision publique[318]. C'est l'inauguration du nouveau complexe audiovisuel dénommé « Maison Georges Rawiri[319] ». Installé dans une nouvelle structure, disposant des nouveaux outils techniques, plusieurs changements furent observés dans la qualité de l'image. Et l'une des illustrations à cette mutation technologique fut le renouvellement de l'habillage de l'image de la chaîne, les modifications apportées sur son logo.

Figure N°8 : Logos de la première chaîne de télévision adoptés en 2008



Il pouvait également se présenter sous un autre format. Mais cette fois avec un fond bleu qui le différenciait sémiotiquement du premier. On peut le voir ci-dessus.

[317] Arnaud Mercier, *op.cit.*, p. 147.
[318] Magazine « Pour une déréglementation du secteur des médias publics au Gabon : cas de la RTG1 », disponible en ligne sur http://www.youscribe.com/catalogue/documents/actualite-et-debat-de-societe/medias/pour-une-dereglementation-des-medias-publics-au-gabon-rtg1-1254912, consulté le 15 mars 2014.
[319] Georges Rawiri : personnalité politique Gabonaise, premier directeur général de la première chaîne de télévision.

Le changement marquant s'observe uniquement au niveau du design du logo. Mais les éléments constituant cette icône visuelle restent les mêmes. C'est toujours l'acronyme de la Radiodiffusion Télévision Gabonaise, RTG1, et la figuration du drapeau qui sont mis en avant. La justification de l'appartenance à un territoire national reste symboliquement traduite par une figuration du drapeau du pays. Mais cette identité visuelle changea rapidement avec la restructuration du secteur des médias publics.

Le projet de réforme du secteur de la communication en général et celui du secteur des médias audiovisuels publics en particulier a également impacté sur l'habillage du signifiant visuel de cette chaîne. En effet, ce projet de réforme a été lancé en 2010. Il marque le passage de la RTG1 à Gabon Télévision, un établissement public jouissant d'une autonomie. S'il met fin au monopole étatique qui faisait de la RTG1 une simple direction du ministère de la communication, il consacre également le jumelage des deux chaînes publiques (RTG1 et RTG2). Une telle initiative ne peut vraisemblablement rester sans incidents sur la charte graphique de la chaîne et même sur sa dénomination. Ainsi, en 2012 en s'accordant avec ces changements structurels et organisationnels, la chaîne se présente avec un nouveau logo.

Figure N°9 : Logo de Gabon Télévision à partir de 2012



Dans l'encadré ci-dessus, nous avons présenté le logo de Gabon Télévision défini en 2012. Nous l'avons présenté sous les deux formats. Car les incrustations virtuelles de l'habillage numérique des images obligent les infographes de cette télévision à imposer un fond de couleur noir pour mieux le laisser transparaitre à l'écran. Il y a donc ces deux styles de présentations qui obéissent aux logiques sémiotiques des images. Les éléments visuels qui composent cette nouvelle identité visuelle sont quasiment les mêmes que ceux jadis présents dans les premiers logos. À la seule différence que là, la présence du nom de la chaîne semble plus évocatrice que l'acronyme R.T.G, qui portait d'ailleurs à confusion avec la Radiodiffusion Télévision Guinéenne (R.T.G). Ici, il y a une meilleure opération d'identification qui nous ramène directement au nom du pays. Mais cette façon de faire ne présente pas uniquement un avantage sur le plan médiatique au niveau de la reconnaissance de la chaîne. Elle est aussi évocatrice au niveau de la figuration de l'État. En effet, en plus de la présence habituelle des couleurs du drapeau, on observe aussi une nette gradation dans

l'exposé visuel de la symbolique nationale. Celle-ci s'opère à travers la mise en exergue des deux référents nationaux que sont : Le drapeau national et le nom de l'État.

Concernant l'interpellation visuelle des couleurs du drapeau, nous avons déjà avancé plusieurs arguments au préambule de cette section de notre travail. Quant aux valeurs du nom d'État, Roland Pourtier, en étudiant spécifiquement le cas du Gabon, ne révèle-t-il pas le rôle des médias dans l'évocation du nom Gabon ? Il dit bien à ce sujet que :

« Certains mots peuvent être gros de passion, qu'on songe au nom désignant un territoire d'appartenance, spécialement aujourd'hui au nom de l'État si souvent sacralisé sous l'effet des manipulations politiques et des pulsions d'un inconscient collectif[320] ». Et il rajoute à cet effet que : « ce nom est une force, la force de médiation entre l'être-individuel et social et l'espace[321] »

Pour ce dernier, le nom de l'État a une valeur sacrée et il agit sur l'imaginaire collectif. En le nommant, on crée cette appartenance et le fait exister dans l'ordre des choses. Dans son contexte d'étude, il dit bien que depuis l'ère des médias, le nom de l'État sait se faire entendre[322]. Pour ce qui nous concerne, nous dirons qu'avec cette nouvelle configuration de l'identité visuelle de la télévision nationale, le nom de l'État, puissance évocatrice de l'existence d'un territoire, sait se faire voir.

En somme, nous retenons qu'à travers la définition de son identité visuelle, la télévision publique affirme non seulement sa position en tant que première tribune informationnelle mais elle exprime aussi son appartenance à un État. Elle le fait en exposant visuellement les couleurs du drapeau national dans l'habillage de son logo. Au gré des évolutions technologiques et structurelles, la chaîne publique a su mieux inscrire une symbolique nationale dans son signe d'identification visuelle. Aujourd'hui, à côté de l'exposition du symbole national, le drapeau, s'ajoute le nom de l'État.

3.2 : le décor du plateau du journal télévisé : la mise en scène des référents nationaux

Dans son investigation sur les méthodes d'analyses du média télévisuel, François Jost dit d'entrée de jeu que : « la télévision est devenue une institution par laquelle les hommes programment des images à l'intention d'autres hommes [323]». Dans cette assertion, l'auteur reconnait en quelque sorte la valeur de l'image dans la portée informationnelle de ce média de masse. Une telle conception redonne bien sûr toute légitimité aux images diffusées au principal programme d'information qui est le journal télévisé. Mais celui-ci fonctionne avec une scène (un plateau avec un décor) qui fait office d'espace public dans nos sociétés contemporaines. Dans un autre ordre d'idées, Jean-Claude Soulages, en étudiant les logiques de construction des plateaux télévisés, fait état de l'existence d'un dispositif télévisuel estampillant et structurant la formule de chaque émission. Bien qu'il s'appuie sur les émissions de spectacles, cet auteur explique bien comment l'habillage visuel d'un plateau est

[320] Roland Pourtier, *Op.cit.,* P. 64.
[321] Id.,
[322] Id.,
[323] François Jost, Op.cit., p. 7

un travail qui mobilise des ressources d'un dispositif topologique et scopique, encadrées et opérationnalisées par l'action continue de la régie (gestion de l'emplacement des caméras, de la variation des cadrages, des mouvements d'appareils, de l'alternance des points- de vues)[324]. De ce fait, les différents cadres filmiques qui sont proposés au journal télévisé ne sont pas issus d'agencements hasardeux. Ils sont par contre le fruit d'une équipe de production qui veille à mettre en place une scénographie qui respecte, dans certains cas, les objectifs d'un programme. Jean-Claude Soulages rajoute à ce sujet qu'aujourd'hui les productions se sont efforcées de se construire des identités télévisuelles singulières en habillant et scénographiant l'espace du plateau de télévision[325]. Cette précision nous conduit vers l'idée de spécificité de l'habillage de l'espace du plateau du journal télévisé qui peut varier selon les objectifs ou l'identité même de la chaîne. Toutes ces conceptions nous conduisent à cerner de plus près les différentes mises en scène du décor du plateau de la chaîne publique Gabonaise. Car, au regard de son importance, il appert donc que le plateau du journal télévisé est une scène publique sur laquelle les producteurs programment un décor physique ou matériel à la destination des téléspectateurs. De ce fait, il est utile d'étudier la structure décor de ce plateau. D'autant plus qu'il est reconnu comme un espace public qui établit une médiation symbolique[326]. Tout comme la mise en place de ce décor peut se manifester comme un lieu démocratique[327]. Certains s'arrêtent souvent sur trois types de médiations orchestrées par ce programme (visuelle, écrite et verbale).

Pour notre part, nous nous intéresserons essentiellement aux éléments visuels et écrits. Il y a plusieurs composants dans un plateau de journal télévisé. Nous n'avons pas la prétention ici de recenser l'ensemble de ces éléments. Pour cela, il sied de préciser les différents signifiants visuels qui seront pris en compte. Nous étudierons donc la structure du plateau, son décor physique et virtuel, le générique, l'habillage du synthé, et les premiers plans d'images proposant les propos introductifs du présentateur. Comme nous l'avions mentionné au début, nous allons baser cette analyse sur des journaux télévisés diffusés de janvier à décembre 2014. Ceci n'est pas une façon de dire que chaque édition d'information de vingt heures a son propre décor. Mais il s'agit plutôt de préciser que l'analyse s'inscrit dans ce laps de temps, étant donné que la réforme engagée sur le fonctionnement de cette télévision a pris une voie processuelle, les changements au niveau de la structure de ses studios se font également progressivement.

Pour ce qui concerne justement la structure du plateau du journal à Gabon Télévision, il y a deux types de scènes qui se sont succédé durant notre période d'étude, la première présentant une forte armature physique et une seconde mêlant armature physique et virtuelle. Les illustrations ci-dessous nous l'exposent mieux.

[324] Jean-Claude Soulages, *les rhétoriques télévisuelles : le formatage du regard*, Paris, De Boeck collection médias recherches, 2007, p. 68.
[325] *Id.*,
[326] Thierry Lancien, *Op.cit.*, P.13.
[327] Hélène Duccini, la télévision et ses mises en scène, 2e édition, Paris, Armand Colin, 2011, P. 48.

Figure N°10 : Plateau de Gabon de JT présentant une forte armature physique



Figure N°11 : Plateau du JT mêlant armature physique et virtuelle



C'est sous ces deux formats que se présenta cet espace public national de janvier à décembre 2014. Il faut relever tout de même que le premier plateau (image N°1) a fait office de tribune officielle seulement de janvier à août 2014, avant d'être remplacée par un plateau misant sur un décor virtuel. Ci-dessous, le second plateau sans son habillage virtuel.

Figure N°12 : Plateau du JT sans habillage virtuel



Dans cette image, le fond vert en arrière-plan démontre bien l'absence de décor virtuel. Etant donné que la couleur verte en infographie constitue une base pour l'inscrustation visuelle, c'est à partir de ce socle physique que les infographes construiront un décor virtuel.

Malgré la présence de ces deux plateaux, le fond de décor reste quasiment le même. Il y a, dans les deux cas, un bureau qui sert de base au présentateur, et en arrière-plan, un décor qui est quasiment similaire, qu'il s'agisse du décor physique ou du décor virtuel. En effet, le décor mise sur la valeur informative de ce programme et de sa position dans le paysage médiatique national, en mettant en arrière-plan une carte planétaire, qui semble signifier que nous portons les nouvelles du monde au Gabon, et nous l'ouvrons au monde. Une mise en scène qui replace la télévision dans son rôle traditionnel de médiation. Cet état de chose est perceptible en arrière-plan des images N°1 et N°2.

Quant aux génériques de début du journal et de fin, il semble se dégager une affirmation de l'espace social dans lequel l'émission est produite. Ce générique, d'une durée qui varie entre quatre (4) et trente (30) secondes, illustre un globe terrestre tournant sur lui-même avec les différents continents et laissant apparaître à la fin la carte du Gabon, suivie des mentions : 20heures, le journal.

Figure N°13 : Quelques séquences du générique du journal télévisé



Source : capture d'écran corpus des journaux télévisés 2014.

Dans la mise en scène du générique, il y a une figuration du territoire national, à travers le jeu de centration sur la carte du Gabon, qui se fixe, à la fin pour rappeler le lieu de provenance de l'information. C'est, entre autre, une figuration de l'État qui s'affirme dès le début de chaque édition d'information. Car ce générique, avec son caractère répétitif et habituel, correspond bien à ce que François Jost qualifie de dispositifs itératifs[328] qui ont cette fonction unique d'opérer une médiation avec le téléspectateur.

La construction du générique du journal de Gabon Télévision s'inscrit donc dans un schéma itératif qui semble s'asseoir sur deux types de médiations. Celle qui s'ouvre sur le monde et celle qui se centralise sur une conception gabonaise de l'actualité. Mais la mise en scène du générique rappelle aussi l'essence même de cette émission, qui est celle d'informer les populations sur l'actualité nationale et internationale.

[328] François Jost, en analysant le journal télévisé, convoque le terme d'itération pour qualifier tous ces jeux de mise en scène qui se déroulent toujours de la même façon.

C’est la même constatation qui est faite à l’appréciation des premiers plans affichant les présentateurs des journaux télévisés. Les gros plans qui sont proposés laissent bien apparaître les décors d’arrière-plan. Ceux-ci s’appuient sur deux types essentiels de figuration : l’illustration d’une carte planétaire ou une centration sur la figuration de l’État par le biais de la carte du pays.

Dans l’encadré ci-dessous, nous présentons des plans caractéristiques de cet état de faits.

Figure N°14 : Quelques Images des premiers gros plans des présentateurs du JT à Gabon Télévision



Source : capture d’écrans corpus des journaux télévisés 2014

Ces premiers gros plans, nous reconduisant sur le registre du décor général du plateau, laissent bien percevoir les illustrations d’arrières-plans. Ils nous resituent sur les deux pôles sur lesquels cette télévision construit le décor de cet espace public : ouverture sur le monde et affirmation d’une construction nationale de la matière informative.

Dans le cadrage des premiers plans, il y a bien la figuration de l’État, à travers cette présence visuelle de la carte du pays. Ceci peut, bien-sûr, conduire à plusieurs interprétations. Mais comme le rappellent certains infographes de cette chaîne, Gabon Télévision est une télévision d’état. Elle se doit au nom de ce statut de toujours figurer l’État dans son construit infographique. C’est d’ailleurs la raison pour laquelle, ils se servent des couleurs de la nation pour la construction de la charte graphique[329]. C’est le constat fait avec la couleur bleue qui domine l’ensemble du plateau et sert surtout de base pour la réalisation des synthés sur lesquels sont écrits les noms des présentateurs des journaux. Cette situation est bien illustrée dans l’encadré ci-dessus.

[329] Patrick Ambamani « Habillage de l’image de Gabon Télévision et les symboles nationaux », Entretien N°9. Annexe N°1, p. 314.

En somme, nous retenons que le décor de cet espace public gabonais joue sur deux registres essentiels. Il y a, premièrement, une mise en scène rappelant son positionnement comme espace de médiation s'ouvrant sur le monde. Ensuite, il y a cette figuration de l'État dans son décor comme signature du lieu de provenance de la matière informative, mais signifiant également l'appartenance à un État. C'est notamment dans cette inscription de l'État, dans le décor, les mises en scène du générique, les gros plans, les couleurs de base, que l'on perçoit une forme de symbolique nationale. Celle-ci se traduit par la figuration du territoire national (Carte du Gabon), les couleurs du drapeau dans les plans proposés,et la symbolique de l'identité visuelle (le logo). C'est sans doute ce qui fait dire à l'un des infographes de cette chaîne que : « *même dans le passé, le décor du plateau du journal télévisé a toujours mis en avant l'identité de la chaîne et celle de l'État*[330] ».

[330] *Id.,*

Au terme de ce chapitre, nous disons que le journal télévisé est une émission d'actualité qui est au cœur des programmes télévisuels. Au Gabon, il est né sous une logique purement institutionnelle. A cet effet, il remplit plusieurs fonctions. Il a une fonction de tribune politique nationale, de tribune officielle de l'État. Et depuis le retour du multipartisme, il est censé jouer le rôle de principale vitrine démocratique du pays, en fonctionnant sous l'étroit contrôle du Conseil National de la Communication. En jouant ce rôle de principale scène visuelle officielle, il met également en lumière le symbolisme télévisuel, à travers les différents jeux de décors de la chaîne en général et du plateau du journal télévisé en particulier, qui laissent clairement figurer les référents nationaux.

Chapitre 5 : Des actualités diffusées aux journaux télévisés de Gabon Télévision : entre institutionnalisation et représentation des événements nationaux

Le journal télévisé de la première chaîne publique, aujourd'hui Gabon Télévision, a toujours occupé une place centrale dans le paysage médiatique et surtout dans l'espace public national. Sur ce point, les professionnels des médias publics s'accordent à dire que ce programme fait office de tribune officielle de l'État. Autrement dit, comme nous l'avons montré au chapitre précédent, c'est une émission qui sert de tribune gouvernementale et sociétale. Sa valeur est perceptible non seulement dans le fonctionnement de la société, mais aussi dans le front démocratique. Bien entendu, ces considérations sur son impact social pourraient se justifier au regard de l'histoire du média, de son positionnement actuel dans le paysage médiatique, ce dernier fait étant directement lié à sa capacité technique d'émission (Couverture du territoire nationale). Aussi, pour apprécier le rôle de ce programme dans la représentation sociétale et démocratique, n'est-il pas mieux de se tourner vers le travail qu'il effectue pour la construction de la matière informative ? Nous entendons par là, l'analyse des actualités télévisées. Ainsi, nous voulons, dans cette section de notre travail, apprécier l'ensemble des actualités diffusées aux journaux télévisés de 20 heures du 1er janvier 2014 au 31 décembre 2014, pour voir, durant ce laps de temps, comment la rédaction de cette chaîne décrit les réalités de l'environnement social gabonais en particulier et celui du monde en général. En effet, lorsque Benoît D'Aiguillon soutient que le journal télévisé est en quelque sorte une émanation de l'idée de nation, il assoit ses propos sur cette tâche première qui situe cette émission au cœur du jeu de la représentation d'une communauté à elle-même. Ce jeu ne se situe pas uniquement au niveau des vertus de l'image. Il est observable également dans le processus d'écriture de l'actualité. Car comme nous l'atteste Jean-Pierre Esquenazi, le journal a une mission de représentation du monde commun[331], et celle-ci se fait à travers les actualités qui restent consacrées aux descriptions et/ou aux comptes rendus des réalités qui constituent le vécu de ce monde.

Cependant, la tâche de l'écriture de l'actualité ne présente pas une grille homogène qui pourrait se lire d'un média à un autre. Bien qu'il présente des similarités, ce travail s'inscrit dans le vaste champ journalistique, de l'écriture journalistique et du traitement de l'information, il y a bien des spécificités d'une rédaction à une autre. Car l'actualité est régulée par les mises en forme propres à chaque média[332]. Roselyne Ringoot, en travaillant sur la construction de l'information journalistique prouve que celle-ci s'inscrit dans un long processus qui fait intervenir non seulement les choix éditoriaux mais également les genres journalistiques. Selon elle, dans cette construction des actualités, il y a un potentiel de proximité qui va déterminer la sélection des sujets informatifs et leur traitement : angles, format, genres, positionnement dans le journal[333]. Dans ce même souci d'expliquer le mode de fabrication des informations à la télévision et aux journaux télévisés en particulier, Guy Lochard lui, fait état d'une chaîne de production de l'information télévisée qui transite par

[331] Jean-Pierre Esquenazi, *L'écriture de l'actualité*, PUG, Grenoble, 2013, p. 22.
[332] Id., P.20.
[333] **Roselyne** Ringoot **et Yvon** Rochard, « Proximité éditoriale : normes et usages des genres journalistiques », *Mots. Les langages du politique* [En ligne],, consulté le 03 septembre 2016. URL : http://mots.revues.org/162.

plusieurs voies hétérogènes[334]. Selon cet auteur (Guy Lochard), ces nouvelles, récoltées sur le terrain ou auprès des sources, portent sur des faits qui pourront, en fonction des choix opérés, être instaurées au rang d'événements […][335]. Il apparaît que certains travaux portant sur la production des informations télévisées mettent en avant l'idée de processus. Ceci nous rappelle que les actualités télévisées qui sont le produit final de ce travail journalistique passent par une chaîne de production dans laquelle plusieurs procédés interviennent. Mieux, les conceptions dans la construction des actualités peuvent bien être liées à l'environnement politique et social dans lequel un média évolue. Partant de ces observations, nous sommes en droit de nous poser les questions suivantes : Quels sont les types d'actualités diffusées aux journaux télévisés de Gabon Télévision ? Comment sont organisées ces actualités ? Représentent-elles l'ensemble des couches sociales, ou la communauté gabonaise ? Quelles sont les actualités dominantes ? Au-delà de cette présentation des nouvelles nationales et internationales, le journal sert-il vraiment d'espace démocratique pour l'ensemble des acteurs politiques et sociaux ? Sinon, comment cette chaîne gère-t-elle l'accès à cet espace ?

Comme nous le disions tantôt, pour cerner le travail d'écriture de l'actualité de cette chaîne, nous nous appuierons sur notre corpus d'étude composé des journaux télévisés diffusés de janvier à décembre 2014. Nous nous servirons aussi des entretiens réalisés avec certains professionnels et de l'observation non participante que nous avons effectuée au cours de notre immersion dans cette institution publique.

Bien avant cette investigation, il est utile d'apporter des précisions sur le sens de certaines notions pour mieux être en phase avec le travail journalistique. En ce sens, il est judicieux de définir au préalable les notions d'actualité, de faits, de nouvelles et d'information journalistique. Nous ne prétendons pas ici réaliser une analyse approfondie sur ces notions mais d'en proposer une base nécessaire à la compréhension du processus de fabrication des actualités à Gabon télévision.

[334] Guy Lochard, *L'information télévisée : mutations professionnelles et enjeux citoyens*, Paris, INA, collection comprendre les médias, 2005, p. 17.

[335] *Id.,*

1 : la construction de l'actualité télévisée

Les médias ont une vocation sociale qui est celle de rendre publics certains événements de la société. Cette vocation découle de l'obligation qui leur incombe de représenter le monde commun, au mieux, ils ont une mission de rendre compte des réalités quotidiennes. Or cette tâche est tout aussi complexe, au regard de la multitude des réalités sociales, mais aussi de ces nombreux événements et faits qui caractérisent notre quotidien. Partant de cette complexité, les faits, les événements ou encore les informations qui sont livrées dans les médias sont le fruit d'une construction journalistique qui obéit aux cadres choisis par ce média. Et c'est ce produit final qui en constitue l'actualité.

1.1 : La notion d'actualité

Jean-Pierre Esquenazi dit de la notion d'actualité qu'elle est notre monde commun tel qu'il est proclamé par les médias, mais ceux-ci ne se contentent pas de sélectionner dans l'expérience ce qui leur paraît devoir être placé sous le regard de la communauté[336]. Ce qui est intéressant dans cette assertion, c'est le fait de lire en toile de fond que l'actualité est le produit final d'un long processus de fabrication journalistique qui va du passage des faits aux nouvelles ou des faits à l'information journalistique. En effet, dans leur mission de rendre compte de la réalité quotidienne, les médias travaillent en général sur la recension des déclarations et des faits qui parsèment le monde réel[337]. Or, nous le disions tantôt, plusieurs faits parsèment la société, et cela sur tous les plans : politique, économique, culturel, social, etc. Car un fait est prosaïquement entendu comme quelque chose qui se déroule. Il relève des actions quotidiennes vécues par un acteur social, une entreprise ou une organisation. En général, les sociétés humaines vivent au gré de la succession des faits ou événements qui marquent leur existence. Si nous nous arrêtons sur cette appréhension, nous réduirons l'activité médiatique à la recension de tous ces faits. Mais il n'en est rien de tel.

Dans leur examen des méthodes d'usages des événements médiatiques, Molotch Harvey et Lester Marylin mettent en avant le terme d'occurrence qu'ils présentent comme étant des ressources potentielles pour construire un événement […][338]. Pour ces derniers, les événements qui sont médiatisés sont en réalité des occurrences qui passent à travers une série d'instances (agenciers), individuelles ou collectives, dont chacune contribue à construire, via un ensemble distinctif de routines organisationnelles, ce que l'événement finira par être, en utilisant comme ressources le travail des intermédiaires qui sont intervenus en amont et en anticipant ce que les instances ultérieures pourraient en faire[339]. Pour eux, quatre procédés interviennent dans ce choix des faits ou événements : des événements de routine, des accidents, des scandales et de l'heureux hasard[340]. C'est selon ces différents critères qu'un événement est jugé public ou non. En s'intéressant à cette question, Roselyne Ringoot quant à

[336] Jean-Pierre Esquenazi, *Op.Cit.,* P.49.
[337] Gregory Derville, « le journaliste et ses contraintes », *in les cahiers du journalisme* n°6 octobre 1999, p. 152.
[338] Molotch Harvey, Lester Marilyn, American Sociological Review, Gamberini Marie-Christine. Informer : une conduite délibérée de l'usage stratégique des évènements. In: Réseaux, volume 14, n°75, 1996. Le temps de l'événement I. http://www.persee.fr/doc/reso_0751-7971_1996_num_14_75_3683, consulté 04/09/2017. P 26.
[339] *Id.,* P. 28.
[340] *Id.,* P.32-38.

elle, fait intervenir la notion de filtre qui intervient dans la sélection des faits[341]. Pour cette dernière qui s'appuie d'ailleurs sur la notion de « gatekeepers » chère à Kurt Lewin, il y a une personne ou un processus qui a la capacité de désigner ce qui constitue une information, ce qui sera diffusé ou non[342]. Dans ces différentes conceptions, nous voyons que pour qu'un fait soit médiatisé, il y a une évaluation qui fait intervenir plusieurs procédés liés à l'environnement professionnel du journaliste.

Pour qu'un fait soit médiatique, il faut qu'il brille par son caractère marquant et son degré d'imprévisibilité. À ce sujet, certains disent que pour qu'un fait se transforme en information, il faut qu'il se passe quelque chose de présentée comme anormale[343]. Il faut que l'ordre supposé normal du monde soit rompu. La valeur du fait doit être au beau fixe pour qu'il soit rendu public.

Un fait au sens journalistique peut être considéré comme un acte dont l'opérationnalité conduit à la construction des informations ou nouvelles. Celles-ci sont les produits du processus de fabrication journalistique. Toutes les informations produites et diffusées par les médias résultent d'un processus de fabrication. Les faits, les informations médiatiques sont des produits sélectionnés, et traités et/ou cadrés si nous nous accordons avec les termes de Jean-Pierre Esquenazi. Et ce sont ces produits qui constituent ce que l'on appelle l'actualité.

Cette base étant précisée, nous pouvons avancer la définition suivante de la notion d'actualité, sans crainte qu'elle ne souffre d'incompréhension. En s'appuyant sur son caractère médiatique, l'actualité est définie comme étant :

« L'ensemble des événements de toute nature qui se produisent dans le monde. Ces événements sont rapportés par les médias sous forme de nouvelles, de reportages ou de commentaires, au terme d'une sélection [344]»

Ce travail sur la fabrication des actualités s'effectue selon des principes et des formats journalistiques universellement reconnus. Car depuis l'avènement des journaux quotidiens, l'information journalistique se conçoit selon des techniques établies par ce champ. La collecte ou la présentation de la matière informative est encadrée dans des genres journalistiques. Ceux-ci sont des textes ou des documents médiatiques qui composent les actualités. Généralement, ces formats journalistiques sont rangés dans trois registres, selon que l'on traite de la description des faits, des pistes d'éclairage des faits, et de l'exégèse sur certains événements. Ainsi, il y a donc l'information rapportée (compte-rendu, entrevue, la nouvelle, le portrait, le potin, le reportage…), l'information expliquée (l'analyse, la chronique, le dossier, l'enquête…), et l'information commentée (l'éditorial, la revue de presse…). C'est dans ces trois registres que le journaliste construit les actualités.

Malgré ces principes clés qui interviennent dans le processus de fabrication des actualités médiatiques et télévisées en particulier, il faut dire que leur production dépend entièrement

[341] Roselyne Ringoot, *Analyser le discours de presse*, Paris, Armand Colin, 2014, p.45.
[342] *Id.,*
[343] Baratier Clément, CHARBIT Yaëlle, De MAILLARD Gabrielle, ZABBAN Vinciane, « les journalistes créent-ils l'événement ? », [PDF en ligne], disponible sur : http://www.youscribe.com/Product/Download/369273?format=1 , consulté le 24 avril 2013, p. 3.
[344] Francis Balle (dir), *Dictionnaire des Médias*, Paris, Larousse, 1998, p. 281.

des logiques internes propres à chaque média et à l'environnement politique et social dans lequel il évolue. De ce fait, leur mise en rubriques, leur hiérarchisation et leur présentation respectent les lignes directrices de chaque rédaction, et dans certains cas, elles obéissent aux types de médiations que souhaite créer le média. Pour des médias généralistes nationaux, la mise en forme des actualités est le plus souvent présentée comme une mise en scène de la communauté nationale, véhiculant l'idée de cohésion nationale et servant d'instrument de communication transnationale.

En somme, au journal télévisé, les actualités diffusées sont composées de l'ensemble des faits et événements nationaux, internationaux qui sont organisés et diffusés selon le type de médiation que cherche à produire un média. Les structures organisationnelles des actualités ne sont pas anodines. Le rubricage qui est la thématisation de l'actualité apparait comme une base importante qui édifie sur la conception du monde qui est proposée, et surtout sur le type de description des réalités sociales et la manière dont ils rendent la communauté visible à elle-même.

Dans la plupart des télévisions publiques africaines, les actualités produites sont le plus souvent tournées sous le format des entretiens avec les dirigeants politiques. Il est avancé à cet effet que la production des actualités télévisées échappe réellement à l'initiative de ces journalistes des télévisions publiques. D'autant plus qu'historiquement, le journal a très vite représenté une institution dans laquelle se sont joués et se jouent toujours les enjeux de pouvoir[345]. Mais pour apprécier les actualités de la première chaîne gabonaise, nous ne souhaitons pas nous arrêter à ces considérations socio-historiques qui correspondent bien aux temps du monopartisme et à l'exercice du monopole d'État sur l'information. Le contexte ayant changé, et son tissu de production ayant gagné en mutation structurelle et fonctionnelle, il est opportun de lire présentement ce qui se dégage de la matière informative produite par cette chaîne. Au mieux, il est important de voir comment, à travers sa production quotidienne, elle se positionne dans cette de cette société dite « démocratique » et à la quête permanente d'une identité nationale.

1.2 : la rédaction de Gabon Télévision et la construction des actualités

En matière de structuration du journal télévisé, les télévisions africaines semblent présenter une structure uniforme avec une répétition des informations nationales[346], mais aussi en ce qui concerne la hiérarchisation, la présentation des titres, l'ordre des rubriques, etc. Interrogé sur la question de la réalisation des journaux télévisés à Gabon Télévision, le directeur général adjoint avoue qu'ils respectent les valeurs universelles en matière de présentation, mais ils font tout de même un syncrétisme avec les valeurs du terroir[347]. Ceci pour dire que si ce programme se produit selon les formats universellement reconnus, il ne faut pas négliger les conceptions propres à chaque espace social dans la fabrication et la diffusion de l'information.

[345] André Jean Tudesq, *L'Afrique noire et ses télévisions*, Paris, Institut national de l'audiovisuel, les télévisions dans le monde, 1992, p. 84.
[346] André-Jean Tudesq, *les médias en Afrique*, Paris, Ellipses, 1999, p .57.
[347] Mathieu Koumba, « le rôle social de Gabon Télévision », Entretien N° 4, Annexe N°1, p.314

Les éléments structurants peuvent être les mêmes. Mais leur ordre et leur importance peut différer selon le type de médiation que souhaite le média.

Concernant la fabrication des journaux télévisés de la première chaîne publique, il y a un ordre ancien qui fut dominant. Celui-ci y prévalut grâce à une gestion politico-administrative qui fut dominante sur son tissu de production. Or, nous le savons, et plusieurs de ses producteurs l'attestent, la chaîne fonctionne désormais avec une ambition d'être pluraliste et de mieux représenter la société gabonaise. Elle est ouverte depuis 1990 à d'autres sources d'informations pour se nourrir en actualités nationales et internationales. En dehors du circuit du monopole d'État, elle s'organise autour de ses journalistes reporters pour couvrir l'ensemble des événements politiques, administratifs, économiques, sociaux et culturels du pays. Un réseau qui reste alimenté par des équipes installées à l'intérieur du pays. Pour l'actualité internationale, la chaîne est reliée à des réseaux des agences de presse africaines, européennes et américaines, qui leur fournissent des dépêches sur l'information brûlante dans le monde.

C'est à partir de ces sources que cette chaîne publique acquiert des éléments pour bâtir ses actualités. L'observation non participante et les entretiens semi-directifs réalisés au sein de sa rédaction nous ont permis d'étudier la manière dont elle construit ses unités informationnelles, ses rubriques, ce que Roselyne Ringoot appelle des catégorisations thématiques, c'est-à-dire des facteurs de catégorisation et de segmentation des unités d'information[348]. Ces unités informationnelles sont pertinentes car elles nous montrent comment la chaîne organise, à travers l'actualité, la présentation de l'état du monde. Il est vrai que la critique sur cette segmentation réside dans le fait qu'un événement rubriqué peut cacher les enjeux politiques qu'il est censé représenter. Des chercheurs se prononcent dessus en disant que : « un même événement aura à la fois des aspects économiques, sociaux et politiques que la mise en rubrique va gommer[349] ». Cette segmentation des actualités peut donc être problématique au regard du fait qu'elle restreint le champ d'une information, en voilant par cette même voie des acteurs sociaux impliqués. Si cette division de la matière informative peut être critiquée sur la difficulté qu'elle installe dans la description de la réalité sociale, il n'en demeure pas moins qu'elle nous propose une clé de lecture de celle-ci. Pouvons-nous parler même de cadre de lecture des actualités ? Et cela si nous nous accordons avec les bases notionnelles développées par Jean-Pierre Esquenazi[350]. Notion qu'il perçoit comme un mode distinct de structuration de l'expérience avec laquelle les journalistes travaillent pour contourner la complexité que représente la description du monde commun.

De ce fait, la structuration, la mise en rubrique ou encore l'établissement des unités informationnelles que réalise la rédaction de Gabon Télévision est une façon d'asseoir une clé de lecture des actualités à la communauté nationale. De notre enquête, il ressort que cette rédaction répartit ces éléments dans les différents domaines thématiques qui sont les suivant : institutionnels, gouvernementaux, politiques, économiques, sociaux, éducationnels, sportifs et culturels.

[348] Roselyne Ringoot, *Op.cit.* P. 46.
[349] Thierry Lancien, *Op.cit*, p. 41.
[350] Jean-Pierre Esquenazi, *Op.cit.*, P.38

La rubrique institutionnelle et gouvernementale est consacrée à l'activité des plus hautes autorités dirigeantes, à l'action des pouvoirs publics dans leur ensemble. Celle politique est réservée à la vie des partis politiques, aux élus, et aux élections présidentielles, législatives… Dans le domaine économique, l'attention est mise sur les activités du secteur privé, au monde de l'entreprise. Chaque rubrique s'intéresse à des secteurs d'activités précis. Mais ces registres thématiques ne sont pas toujours fixes. Ils sont mouvants. La rédaction a certes une base sur laquelle écrire la trame du déroulement du journal télévisé, mais celle-ci peut varier progressivement selon les intentions de l'équipe de production[351]. Malgré ce fait, nous retenons que cette chaîne a bien des catégories thématiques dans lesquelles s'insèrent les actualités. Et celles-ci enveloppent bien l'ensemble des domaines de la vie sociale. Cette catégorisation couvre l'essentiel du champ de déploiement de la vie de la communauté nationale. Telle est l'ambition affichée par l'équipe de rédaction. Notre observation non participante et l'analyse faite sur notre corpus des journaux télévisés expriment une autre réalité, qui ne s'inscrit pas certes en droite opposition avec les bases fixées en conférence de rédaction, mais qui nous dévoile des pans de production que cette dernière ne formalise pas forcément. Par conséquent, s'arrêter sur la répartition opérée en salle de rédaction ne nous mettra pas vraiment dans l'exactitude des catégories thématiques usuelles utilisées aux journaux télévisés. Ceci étant, en nous appuyant sur le visionnage de nos 278 journaux, nous avons pu identifier dix domaines thématiques dans lesquels ont été diffusés 3550 éléments d'actualités. Ceux-ci sont respectivement des domaines institutionnel, gouvernemental, politique, économique, éducation, social, culturel, sportif, actualité international, et faits-divers. Concernant les informations internationales, il faut reconnaître comme le précise Tristan Mattelart que l'on est entré dans une ère où chacun pourrait accéder à une large variété de points de vue sur la planète[352]. Si cet argument met en visibilité l'action des chaînes transfrontalières, il n'exclut pas les initiatives des chaînes de télévision publique qui s'invitent également dans cette course de diffusion des informations internationales. C'est vraisemblablement cette activité qui est menée aux journaux de Gabon Télévision par l'entremise des lectures des brèves internationales.

Après cette identification, nous les avons rangés dans sept grandes rubriques en tenant compte du contenu de chacune des rubriques et des liens entre eux.

Le tableau ci-dessous nous présente ces différentes rubriques.

[351] Selon un journaliste reporter, la rubrique « actualités des provinces », qui était une rubrique au 20h du dimanche, a été supprimé pour désormais être instituée édition spéciale pour mieux assurer la visibilité des provinces du pays. Aimé Rodolphe Moukambi Boma, « du rôle du journaliste reporter au rôle social de Gabon Télévision », Entretien N°10, Annexe N°1, p. 314.

[352] Tristan Mattelart, « Les enjeux de la circulation internationale de l'information », *Revue française des sciences de l'information et de la communication* [En ligne], 5 | 2014, mis en ligne le 17 juillet 2014, consulté le 04 septembre 2016. URL : http://rfsic.revues.org/1145 ; DOI : 10.4000/rfsic.1145

Tableau N°4 : Les rubriques d'actualités

Rubrique d'actualité	Institutionnelle Et gouvernementale	Politique générale	Economie	Education	Sociale, culturelle, religieuse et sportive	Actualité internationale	Faits-divers
Type d'actualités diffusées	-activités du chef de l'État -activités des membres du gouvernement -Institutions publiques, para publiques -diplomatie -administration publique et privée -activités syndicales…	-élections -vie des partis politiques -activités des élus…	-secteur économique -activités des entreprises -Industrie, -Petites et moyennes entreprises	-activités scolaires, secondaires et universitaires	-vie des associations, ONG -bénévolats -Don -activités des églises -événementiels -tous les événements sportifs	Information internationale	Insolites

Source : données de l'enquête

Comme nous le disions plus haut, cette classification a été faite à partir du visionnage des actualités diffusées de janvier à décembre 2014. Il est vrai que certaines rubriques peuvent être discutables. Mais le bien-fondé d'une telle répartition pourrait bien résider dans le fait de séparer les activités des pouvoirs publics, et de voir comment, en dehors de celles-ci, les producteurs de cette chaîne représentent l'ensemble des champs sociaux. Cette mission de représentation de l'ensemble du champ socio-politique découle de son statut de média public, au mieux au rôle du service public qu'elle est appelée à remplir dans la société depuis l'entrée du pays dans le système démocratique. Cette installation dans l'ère du pluralisme lui recommande d'assurer la couverture médiatique de tous les secteurs de la société en général, et d'être la courroie de transmission entre le peuple et les gouvernants en particulier. C'est en cela que le type d'actualité institutionnelle et gouvernementale trouve toute sa légitimité. Car les rédactions ont ce devoir de couvrir les événements politiques qui scandent la vie du gouvernement[353]. Autrement dit, ils ont le devoir de dire aux populations comment se gère la chose publique. La rédaction de Gabon Télévision qualifie ce rôle comme étant l'obligation « *de faire la promotion des pouvoirs publics* [354]», c'est entre autre, cet avis qui ressort de la majorité des journalistes que nous avons interrogés à ce sujet.

Concernant la rubrique politique, il faut dire que c'est l'une des thématiques nobles des médias. Il est vrai, comme le précise Jacques Gerstlé, que :

« La politique ne se définit pas par un ensemble de secteurs ou de problèmes définitivement isolables dans la société puisque n'importe quelle question dans la société peut devenir

[353] Arnaud Mercier, *le journal télévisé*, Paris, Presse Science Po, 1996, P. 79.
[354] Mathieu Koumba, « le rôle social de Gabon Télévision », entretien N°4, Annexe N°1, p. 314.

politique à un moment donné. La politique se nourrit d'enjeux économiques, sociaux, culturels, religieux, ethniques, linguistiques, etc.[355]».

Cette précision démontre bien que chaque rubrique présente un enjeu politique, et que le domaine politique en lui-même est difficile à définir. Pour ce qui concerne son insertion dans la grille thématique des journaux télévisés de Gabon Télévision, nous l'avons défini en tenant compte du rôle d'espace démocratique national joué par ce programme. Jean-Marie Cotteret dit de la télévision qu'elle a bouleversée le jeu traditionnel de l'activité politique[356]. Selon lui, l'audiovisuel en général et la télévision en particulier sont des facteurs déterminants dans la communication politique, elle conditionne la politique au sens où on conditionne des produits industriels[357], dans la mesure où elle fournit aux acteurs politiques une présentation plus large. Cet argument rejoint bien l'une des thèses de Georges Balandier qui précise que la diffusion des médias modernes a modifié en profondeur le mode de production des images politiques[358]. Pour ce dernier, avec ces moyens audiovisuels, les acteurs politiques acquièrent une force d'irruption et une présence qui ne se retrouvent dans aucune des sociétés du passé[359]. Dans un système démocratique rythmé par des échéances électorales, l'apparence télévisuelle des acteurs politiques paraît indéniable pour la course au pouvoir. C'est sans doute ce qui fait dire à Jean-Marie Cotteret que le pouvoir appartient aux plus apparents[360]. Pour ce faire, nos analyses seront essentiellement tournées vers l'activité électorale du pays, la vie des partis politiques, les activités des leaders politiques ayant un mandat électif ou non. Par ailleurs, le domaine politique semble souvent valorisé dans les journaux télévisés, car considéré comme un sujet noble. D'autant plus qu'il est important de présenter aux publics l'ensemble des idéologies ou forces politiques qui sont en lutte pour la conquête du pouvoir. Au temps du monopartisme, cette rubrique était exclusivement réservée aux activités et aux cadres du Parti Démocratique Gabonais (P.D.G). C'est sans doute ce qui a fait dire à son directeur d'actualités télévisés dans un magazine spécial consacré à la déréglementation du secteur des médias publics que :

« *Il y a plus de 40 ans encore la chaîne était un instrument de propagande pour le pouvoir, aujourd'hui les données ont changé, mais malheureusement, les populations gardent encore des clichés* [361]»

La rubrique politique fut monocolore selon le contexte qui y prévalait, mais présentement elle s'inscrit dans la logique du pluralisme telle que définie dans son cahier de charges et encadrée par le Conseil National de la Communication.

À propos des rubriques économiques, éducation, socio-culturel, religieuse, sportive, et des informations internationales, il y a lieu de retenir que celles-ci ont été retenues sur un critère

[355] Jacques Gerstlé, la communication politique, Paris, Armand Colin, 2e édition, 2008, p.19.
[356] Jean-Marie Cotteret, *Gouverner c'est paraître : Réflexions sur la communication polique*, Paris, PUF, 1991, p.9
[357] *Id.*, p. 26.
[358] Georges Balandier, *le pouvoir sur scènes*, Paris, Fayard, 2006, p. 124.
[359] *Id.*,
[360] Jean-Marie Cotteret., *Op.cit.*, P. 9.
[361] Magazine « pour une déréglementation du secteur des médias publics au Gabon : Cas de la RTG1 », disponible en ligne sur http://www.youscribe.com/catalogue/documents/actualite-et-debat-de-societe/medias/pour-une-dereglementation-des-medias-publics-au-gabon-rtg1-1254912, consulté en 24 mars 2014.

de non-représentativité des dirigeants politiques au pouvoir dans l'exercice de leurs fonctions. Ceci pour éviter une confusion avec l'action des pouvoirs publics. Ici, comme nous avons pu le constater, des faits et événements qui se sont déroulés dans ces champs et mis en récit par la rédaction de la première chaîne publique.

Aussi, au-delà de cette segmentation des actualités, comment la rédaction les structure-t-elle ? Comment gère-t-elle leur hiérarchisation ? Y a-t-il une parité dans la diffusion des actualités ? Sinon, quel est la rubrique dominante sur ce laps de temps donné ? Comment gère-t-elle l'accès à cet espace public ?

2 : De l'organisation des actualités

Noel Nel dit de la télévision en générale et des journaux en particulier qu'ils sont des dispositifs d'intermédiation[362]. Cet état de fait a été prouvé à travers la scénographie de certains plateaux des journaux qui véhiculent des valeurs et des symboles propres à un espace social donné. Cela a été le cas pour le décor des plateaux de Gabon Télévision qui mettent en scène les référents nationaux de la République gabonaise. Cependant, cette médiation n'est pas uniquement perceptible dans ce registre scénographique. Elle trouve également essence dans les actualités. Car ces dernières résultent d'une tâche de traitement de l'information qui met en scène un acteur social, le journaliste (médiateur). La médiation des actualités télévisées commence avec l'étape de mise en rubrique qui, selon Thierry Lancien, n'est pas une classification neutre du monde réel, est en fait une construction qui relève d'un certain nombre de valeurs[363]. Dans notre première partie nous avons montré que ce découpage des actualités encadrait la grande majorité des couches de la société gabonaise. Mais le traitement des informations ne s'arrête pas à cette étape de mise en rubrique. Il y a près de cette tâche, d'autres étapes qui interviennent dans ce processus qui eux, peuvent également nous édifier sur le type de médiation que tente de créer cette télévision. Et parmi ces dernières, on peut citer la hiérarchisation des titres de l'actualité (l'ordre établi dans la confection des conducteurs), les titres dominants de l'actualité.

Pour répondre à ces différents points, nous nous appuierons sur notre corpus des journaux télévisés et sur les 3550 actualités que nous avons pu recenser. Nous ambitionnons donc de lire la structure hiérarchique dominante qui se dégage durant ce temps d'étude. Tout comme nous souhaitons voir le registre thématique qui est plus mis avant. Pour cela, nous restons centrés sur l'idée de structuration, ou de découpage des actualités et le registre de médiation dans lequel se situe le média. Sur cette relation, la mise en récit des informations et l'idée de découpage des téléspectateurs développée par Thierry Lancien pourrait bien rejoindre celle de François Jost qui soutient qu'il n'y a pas une, mais des communautés de téléspectateurs dans lesquelles le journal télévisé, par l'entremise du présentateur, joue un rôle de médiateur pour proposer une vision du monde. La mise en récit des actualités à Gabon Télévision joue-t-elle vraiment un tel rôle ?

[362] Noel Nel, *Op.Cit.,* p. 68.
[363] Thierry Lancien, *Op.Cit.,* P.40.

2.1 : la hiérarchisation et les rubriques dominantes des actualités

Un journal télévisé est considéré comme une programmation répétitive qui donne à lire des données factuelles chaque jour. Et ces données sont diffusées selon un ordre de sommaire établi par le service de rédaction. S'intéresser à la hiérarchisation des titres d'actualités au journal télévisé, c'est en gros s'investir dans l'univers de *l'agenda building* où le principe clé est la compréhension des logiques de construction des agendas médiatiques en général, et celui des critères de sélection des actualités en particulier. La tâche de choix des actualités, tout comme celle de leur classement sur le conducteur ne se fait pas au hasard. Il existe dans l'étape de choix des informations des principes qui aident le journaliste dans son travail. Sur ce point, plusieurs critères sont souvent avancés, avec des terminologies différentes quelques fois. Nous n'allons pas ici faire l'exposé de toutes ces approches développées dans la sélection de la matière informative. Pour ce faire, nous choisissons de nous arrêter d'abord sur les trois pôles proposés par Claude Abastado ; à savoir le pôle d'intérêt, celui de la conjoncture, et celui de l'idéologie[364]. C'est notamment à partir de cette base que l'on peut comprendre les logiques qui poussent à établir un ordre dans les différents éléments sélectionnés. Car l'intérêt d'une actualité est un critère important pour son classement sur le conducteur du journal.

Ensuite, en matière de traitement journalistique, il est le plus souvent reconnu que l'établissement de l'agenda médiatique, au mieux, les éléments pris en compte dépendent de leur degré d'imprévisibilité, leur grandeur, leur taux d'implication, leur caractère privé ou public, et leur intelligibilité[365]. Nous disons que les médias établissent l'ordre des actualités en tenant compte de cette typologie. C'est l'intérêt et l'importance d'un fait ou d'un événement au niveau national ou international qui orientent son positionnement au sommaire du journal. Mais cet ordre n'est pas anodin. En effet, la hiérarchisation des actualités atteste en quelque sorte de la priorité qui est donnée dans la représentation de la réalité sociale. Il s'agit, en d'autres termes, de l'établissement de la priorité dans ce qui doit être sous le regard de la communauté nationale.

Cependant, le travail effectué sur la matière informative peut différer d'une télévision généraliste à une télévision d'information en continu. Tout comme les logiques de présentation des actualités peuvent être différentes dans chaque espace social, et surtout dans ces télévisions nationales qui fonctionnent encore avec un cahier de charge défini par les pouvoirs publics. Installée sur voie de réforme structurelle depuis l'ouverture démocratique de 1990, la première chaîne de télévision publique Gabonaise a fonctionné et fonctionne toujours sous cette logique de média d'État.

[364] Claude Abastado, « culture et médias », *le français dans le monde*, N°173, Paris, Hachette, 1982, p.7.
[365] Thierry Lancien, *Op.cit.*, p. 35.

2.2 : Un sommaire dominé par une logique institutionnelle

La hiérarchisation des actualités aux journaux télévisés de Gabon Télévision ne se détache pas des principes journalistiques. L'ordre des éléments sur le conducteur dépend de leur importance défini par la rédaction. Notre analyse annuelle sur les actualités démontre que lorsque l'imprévisibilité, l'intérêt et la grandeur sont reconnus dans un fait ou événement national ou international, celui-ci fait décidément la une du sommaire du journal.

Pour illustrer cet état de fait, nous avons recensé quelques actualités qui ont été en tête des sommaires des journaux télévisés et cela sans mettre forcément en lumière les pouvoirs publics, les dirigeants politiques Gabonais.

Tableau N°5 : les titres non-institutionnels et gouvernementaux ayant fait la Une des JT

Dates des journaux télévisés	Titre des actualités
JT du 10 janvier 2014	Démission du président centrafricain Michel Djotovia
JT du 23 janvier 2014	Investiture de Catherine Samba Pamza, en Centrafrique
JT du 27 avril 2014	Cérémonie de canonisation du pape Jean Paul II
JT du 03 avril 2014	4e sommet UE-Afrique à Bruxelles
JT du 21 avril 2014	Célébration de la pâque au Vatican
JT du 26 juin 2014	23e session ordinaire de l'union africaine à Malabo
JT du 11 juin 2014	Coupe du monde au Brésil JJ-1
JT du 03 juin 2014	Arrestation des sans-papiers à Bitam (nord du Gabon)
JT du 10 février 2014	Retrouvailles de 15 rescapés sur 230 immigrants dans une pirogue au large des plages de Libreville

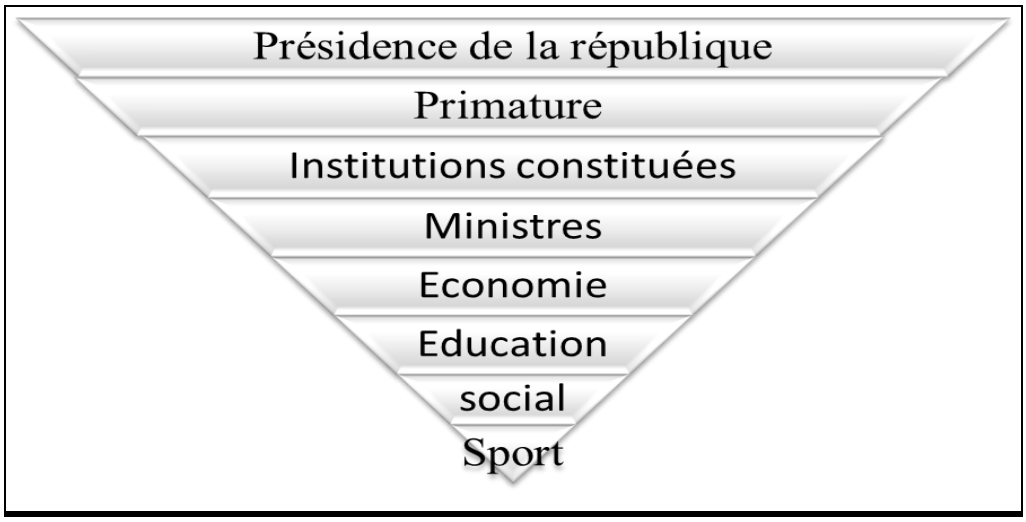
Source : données de l'enquête

Nous constatons que lorsqu'il s'agit d'un événement de portée internationale, la rédaction n'hésite pas ouvrir le journal télévisé par celui-ci. Il en va de même pour certains faits de société qui concernent l'espace national. Dans la priorité donnée à certaines actualités, la chaîne s'accorde en quelque sorte avec des principes propres au champ journalistique. L'ordre du conducteur tient compte de l'importance et l'intérêt des éléments sélectionnés.

Mais dans la présentation ou la diffusion de la matière informative à Gabon Télévision, il y a une hiérarchie qui est quasi dominante. Elle est en grande majorité présente dans l'ensemble des journaux. En effet, la structure du sommaire, l'ordre des éléments laisse lire une forme de reproduction logique du tableau institutionnel et gouvernemental de la République. Et cela en respectant les différentes positions, soit institutionnelle, soit constitutionnelle, ou gouvernementale. La priorité est donnée aux faits et événements qui mettent en évidence les plus hautes autorités gabonaises.

Du coup, de notre analyse, la majorité des éditions du 20h laisse apparaître une chronologie des événements qui se présente comme suit :

Tableau N°6 : pyramide renversée de la hiérarchie des actualités aux JT de Gabon Télévision



La hiérarchisation des actualités s'appuie sur le respect des titres républicains, faisant ainsi que toutes les activités présidentielles soient toujours à la une des éditions d'informations. C'est cet état de fait qui nous pousse à soutenir que l'ordre du sommaire des journaux télévisés de Gabon Télévision est dominé par une logique institutionnelle et gouvernementale.

Les différents conducteurs des journaux télévisés attestent bien de cette réalité.

Tableau N°7 : extraits des conducteurs de Journaux de Gabon Télévision

Journal télévisé 19 février 2014

-Conseil des ministres
-rencontre du président et le gouverneur du Canada
-Suppression des fonds communs
-rencontre du ministre de la défense et le premier ministre Centrafricain
-Audience du ministre de la santé aux experts de l'UNICEF
-Réunion des Etats membres de la CEMAC
-Commission régionale de la pêche au Golfe de Guinée
-rencontre entre le ministre de l'intérieur et le premier ministre centrafricain
-Réunion du Conseil Gabonais des Chargeurs.

Journal télévisé du 03 mars 2014

-rencontre du chef du gouvernement avec les représentants syndicaux
-Rencontre de la présidente de la Cour constitutionnelle avec le ministère du budget
-Rencontre du ministre de la prévoyance sociale avec les femmes veuves
-Réunion du ministre de la forêt avec les partenaires économiques de son ministère
-Partenariat du ministère de l'agriculture et de l'élevage avec les partenaires sociaux
-Partenariat entre Satram et l'Institut des Technologies d'Owendo
-Don du centre des œuvres universitaires aux étudiants de l'université Omar Bongo.
-Conseil d'administration de l'Institut des Hautes études de management
-Partenariat CNSS et équipe médicale marocaine
-Atelier de formation des agents de santé/ IBEAN de Génève
-Air service, nouvelle offre de prestation…..

Source : donnée de l'enquête

Les deux extraits de conducteurs[366] que nous avons reproduits dans le tableau ci-dessus illustrent bien cette logique institutionnelle qui commande la mise en récit des faits et événements d'actualité. Il appert clairement que les activités présidentielles, celles des institutions constituantes, et des différents départements ministériels sont prioritaires dans le classement effectué par la chaîne. Mieux encore, la hiérarchisation est totalement calquée sur l'ordre des pouvoirs détenus par ces dirigeants étatiques. Ainsi, on y lit une classification sur le registre des trois pouvoirs : exécutif, législatif et judiciaire. Dans cette situation, il est impossible qu'une activité présidentielle soit diffusée en dernière position. Cette configuration conduit ainsi à reléguer certains faits sociaux au second plan, ne bénéficiant pas dans la plupart du temps d'une bonne couverture médiatique.

Cette priorité faite sur les éléments d'ordre institutionnel entrave la mission de représentation de la communauté nationale telle que recherchée par l'instauration des rubriques d'actualités. Celles-ci s'étalent pourtant sur les champs sociaux, culturels et sportifs. Mais l'ordre du sommaire donne abondamment l'importance à la réalité vécue par les pouvoirs publics. Celle des autres champs n'est à la une que rarement. Cet état de chose cadre avec les critiques formulées sur le travail journalistique sur leur crédibilité à être de véritables médiateurs dans un espace national. Car la une de l'émission phare d'actualité met plus en vedette la classe dominante, celle politico-administrative et économique[367].

Au-delà de cette classification sommaire de la matière informative qui trahit une logique institutionnelle, que peut bien révéler le contenu des actualités diffusées tout au long de cette période (janvier à décembre 2014). Pour être plus précis, quelles sont les rubriques d'actualités qui sont les plus dominantes dans cet ensemble de 3550 éléments diffusés de janvier à décembre 2014 ?

2.3 : Des actualités dominantes : la primauté des actes institutionnels et gouvernementaux

L'actualité médiatique est le reflet de la réalité quotidienne vécue par les populations. Elle est une forme de regard de la société sur elle-même, mais aussi une sorte d'ouverture sur le monde. C'est en cela que l'on dit du journal télévisé que c'est une émission fédératrice dans une nation. Cette thèse est soutenue par l'idée d'une communion des téléspectateurs autour d'un même événement, en mettant notamment en évidence le sentiment d'appartenance à une communauté[368]. Elle trouve également un terrain de justification dans la structuration des éléments d'actualités.

Cet acte médiatique conduit à l'étude du dispositif télévisuel proposé par plusieurs auteurs en sciences de l'information et de la communication, et parmi eux, Jean-Pierre Esquenazi. Etudier un dispositif télévisuel ne se résume pas uniquement à l'analyse de la hiérarchie des faits et des événements. Elle s'immisce aussi dans l'observation de la teneur de ces derniers.

[366] Ces deux extraits ont été insérés dans le texte à titre illustratif. Et surtout pour mieux soutenir notre argumentaire qui prend appui sur une analyse de plus deux-cents journaux télévisés diffusés de janvier à décembre 2014. Il est vrai qu'une exposition de l'ensemble des conducteurs aurait été plus convaincante, mais nous faisons face à la difficulté d'insertion de ces éléments dans le corps du texte, car étant assez exhaustif et ne constituant pas en plus le centre d'intérêt de notre étude.
[367] Thierry Lancien, *Op.cit.,* p. 35.
[368] Benoît D'Aiguillon, *Op.cit.,* P.175.

Car comme le précise cet auteur (Jean-Pierre Esquenazi), la représentation du monde commun est également la représentation des événements qui sont médiatiquement les plus importants[369]. C'est notamment dans ce sens qu'il est important de faire l'examen des rubriques d'actualités, pour voir celles sur lesquelles le média étudié s'assoit pour déterminer son identité. Un autre facteur marquant qui accentue ces traits caractéristiques dans la présentation des informations est la concurrence entre médias, ou encore ce que Guy Lochard qualifie de concurrence entre les formats classiques des grandes messes du soir aux petits formats alternatifs[370]. Dans ces différents types de journaux, les priorités ne sont pas les mêmes. Ce faisant, l'organisation et le découpage des actualités comportent des différences.

Dans une rédaction, nous l'avons démontré plus haut, l'actualité est découpée en rubriques. Ce découpage est une première base sur laquelle le média entend affirmer son identité, avant de se pencher sur l'adoption de ses cadres et de son style dans l'écriture des événements. Ainsi, la rubrique thématique sur laquelle il va plus s'adosser est édifiante sur la manière dont il entend s'identifier dans un espace médiatique concurrentiel et le type de relation qu'il souhaite créer. Pour ce faire, il est utile de préciser que dans l'écriture de l'actualité télévisée, le choix des cadres, des rubriques, des plans scénographiques, répond à une logique de construction de l'identité. Mais cette identité ne se déploie que sur le plan discursif, car dans un paysage médiatique concurrentiel, l'un des traits distinctifs majeurs demeure le cadre imposé dans le traitement de la matière informative. Par ailleurs, à travers l'appréciation de cette identité discursive, on cerne mieux comment une chaîne de télévision assure la représentation de la société et du monde dans les différentes rubriques prévues pour.

Ceci étant, que nous révèle donc la réalité gabonaise ? Quelles sont les informations qui ressortent de l'observation de son contenu thématique ?

Les journaux télévisés diffusés de janvier à décembre 2014 sur les antennes de Gabon Télévision, du moins les 278 journaux de notre corpus, nous ont fourni un total de 3550 éléments d'actualité que nous avons répartis dans les sept rubriques. En tenant compte des critères de répartition par catégorie thématique, nous avons pu opérer la classification suivante :

[369] Jean-Pierre Esquenazi, *Op.cit.*, p. 22.
[370] Guy Lochard, *Op.cit.*, p. 33.

Tableau N°8 : classification des actualités par rubriques

Rubricage d'actualités / Période	Institutionnelles Et gouvernementales	Politiques	Economie	Education	Socio-culturelle, religieuse et sportive	Actualités internationales	Faits-divers
De Janvier à décembre 2014	1767	480	167	156	796	139	45
pourcentage	49.77 ~ 50%	13,52%	4.70~ 5%	4.39%	22.42%	3.91~ 4%	1.26%

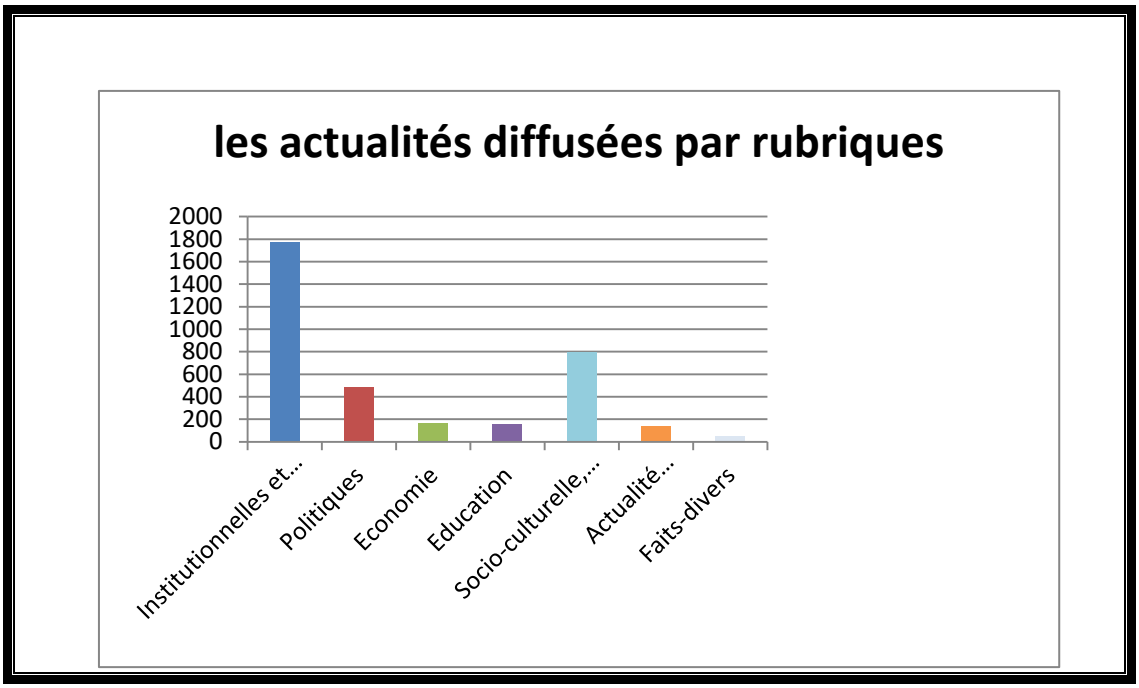
Source : donnée de l'enquête

Comme nous pouvons le percevoir dans le tableau ci-dessus, toutes les rubriques ont été fournies en actualités. Mais il y a une inégalité dans cette dense actualité. Toutes les rubriques ne présentent pas la même densité informationnelle. Certaines, comme nous pouvons l'observer, en sont largement fournies. Plusieurs interprétations peuvent être faites sur la base de ces données. Premièrement, elles renseignent sur le registre thématique dominant dans le traitement des informations. Dans un second temps, ces résultats sont édifiants sur la détermination du type de médiation et relation qu'elle cherche à créer dans l'espace gabonais.

Au regard des résultats de notre enquête, nous disons que le contenu des journaux télévisés laisse apparaître une primauté des actes institutionnels et gouvernementaux. Cette catégorie thématique est la plus fournie en contenu informationnel. Elle a occupé environ 50% du contenu d'actualité tout au long d'une année de diffusion. Elle est suivie au loin par la rubrique socio-culturelle, religieuse et sportive, qui, malgré leur unification, ne représente que 22. 42 % des éléments diffusés. Il s'en suit dans l'ordre de grandeur la rubrique politique soit 13.52%, économie sensiblement équivaut à 5%, l'éducation soit 4.39 %, les actualités internationales qui sont approximativement à 4% et enfin les faits-divers qui eux ne comptent que pour 1.26% des actualités diffusées.

L'appréciation des deux illustrations schématiques ci-dessous, nous donne un meilleur aperçu de la situation, et ce lorsqu'on se fixe sur l'angle du nombre des actualités diffusées par rubriques de janvier à décembre 2014.

Graphique N°1 : Les actualités diffusées par rubriques



Source : donnée de l'enquête

À travers la lecture de ces deux schémas graphiques, on fait clairement la constatation que la ligne éditoriale de Gabon Télévision fait la part belle aux actualités institutionnelles et gouvernementales. Cette unité informationnelle est dominante dans sa représentation du monde commun. Elle est consacrée à la médiatisation des actes des pouvoirs publics dans leur généralité. Son contenu tourne principalement à la faveur des autorités dirigeantes de l'État, en tête desquelles on retrouve le président de la République, les membres du gouvernement, et les acteurs des différentes institutions constituées. Il faut dire qu'elle s'intéresse aux activités qui concernent l'administration de l'État dans sa globalité.

L'organisation et la structuration des actualités sont des éléments clés dans la détermination de l'identité discursive d'un média. Pour ce qui concerne le jeu de répartition thématique et la forte teneur observée dans certains journaux de Gabon Télévision, nous disons que la chaîne a du mal à se positionner entre ce statut de média d'État ou chaîne gouvernemental et celui de média de service public destiné à assurer une couverture médiatique équitable des faits nationaux et internationaux. Ceci étant, la primauté des actualités institutionnelles et gouvernementales nous conduit à conclure à une permanence de l'institutionnalisation de la matière informative. Celle-ci est d'autant plus pesante que les objectifs de rendre la communauté visible à elle-même et de l'ouvrir au monde ne sont remplis que partiellement. En effet, son contenu informationnel porte toujours les traces du monopole d'État. La chaîne est ainsi partagée entre l'impératif d'assurer la visibilité des activités présidentielles, et celles gouvernementales comme le précisaient les premiers dirigeants à sa création et comme cela fut encadré par le décret 1002. Mais force est de constater que cette mission a été progressivement interprétée comme une idée de promotion aux activités institutionnelles et gouvernementales. Or, prise sur un versant promotionnel, la médiatisation de la vie publique vire rapidement à une mise à l'antenne de toutes sortes

d'activités présidentielles, gouvernementales, etc., même lorsque celles-ci ne présentent aucune exceptionnalité. Ce que Molotch Harvey et Lester Marylin qualifient d'événements de routine dans l'écriture de l'actualité[371].

Il est vrai que la couverture médiatique assurée par ces rubriques laisse apparaître l'idée d'une médiation sociale, en se proposant d'être descripteur du monde commun. Mais l'idée d'être la courroie de transmission entre les gouvernants et les gouvernés l'emporte plus, non pas en se positionnant sur une horizontalité des rapports entre ces deux mondes, mais en jouant par contre sur une verticalité communicationnelle. Car les scènes institutionnelles et gouvernementales restent en premier plan dans l'accès à la matière informative et son contenu est prépondérant dans cette masse de données.

3 : la gestion d'un espace communicationnel

Dans son approche sur la détermination du rôle social de la télévision en général et du journal en particulier, Dominique Wolton le présente comme un espace de publicisation des discussions des affaires de la cité[372]. Pierre Bourdieu en faisant son analyse sur la télévision ne dit-il pas qu'être c'est être perçu à la télévision[373] ? Ce dernier, bien que s'inscrivant dans une perspective critique du travail du journaliste de télévision, ne souligne-t-il pas là le bien-fondé de la visibilité de l'espace télévisuel ? De plus, Georges Balandier en étudiant les bouleversements occasionnés par les moyens de communication audiovisuelle, ne dit-il pas qu'avec la télévision le pouvoir dispose d'une véritable technologie des apparences[374] ? S'il est complexe de se prononcer sur la valeur exacte de l'espace télévisuel en général, et l'espace du journal télévisé en particulier, il est possible de les considérer comme des espaces communicationnels ou des espaces publics sur lesquels on peut observer la vitalité du fonctionnement démocratique d'un État.

En nous appuyant sur le cadre statutaire de Gabon Télévision, nous avons montré dans la partie introductive dans notre travail que ce programme d'information était institué comme une tribune officielle de l'État et un espace démocratique de la représentation des acteurs sociaux. Car, depuis 1990, officiellement, les médias publics ont été mis au service du pluralisme politique. Ils doivent travailler à la manifestation de l'équilibre démocratique, cela en temps ordinaire ou en période électorale. D'ailleurs, l'autorité de régulation, le Conseil National de la Communication, a été créée pour veiller à l'exécution de cet impératif.

Il y a deux registres dans lesquels un journal télévisé arrive à représenter les acteurs sociaux et à exprimer la vitalité démocratique d'un État. Le premier est celui de l'écriture de l'actualité, celui de la production des faits et événements au plan national et international. Nous entendons par là l'ensemble des reportages que peut réaliser une rédaction sur les faits politiques, économiques, socio-culturels et sportifs, etc. Nous ne nous intéresserons pas à ce

[371] Molotch Harvey, Lester Marilyn, American Sociological Review, Gamberini Marie-Christine. Informer : une conduite délibérée de l'usage stratégique des évènements. *In: Réseaux*, volume 14, n°75, 1996. Le temps de l'événement I. p. 38.
[372] Dominique Wolton (a), *Op.cit.,* P. 183.
[373] Pierre Bourdieu, *Sur la télévision, suivi de l'emprisme du journalisme*, Paris, Liber Editions, 1996, p. 11.
[374] Georges Balandier, Op.cit., p. 133.

registre. Ensuite, il y a un second qui l'institue en espace communicationnel et qui met bien en jeu son caractère de scène médiatique[375]. Nous nous focaliserons sur cet aspect, pour voir comment Gabon Télévision gère l'accès à cet espace. Au mieux, tout au long de cette année d'exploration, les personnalités qui ont accédé au plateau de la première chaîne de télévision représentent-elles l'ensemble des couches de la société gabonaise ? La présence de certains acteurs politiques augure-t-elle une réelle effectivité d'une scène médiatique démocratique ?

3.1 : un espace officiel au service des pouvoirs publics et des acteurs sociaux

Le média télévisuel mêle dans son mode de fonctionnement, les fonctions de présentation et de représentation. Ces deux fonctions sont observables dans le déroulement d'un journal télévisé. Car, au-delà de l'activité quotidienne de production de l'actualité, il met aussi en jeu un dispositif conversationnel où un acteur social est appelé à s'exprimer ou à communiquer sur un événement quelconque. À travers ce second exercice, il assure une visibilité sociale à ces différents acteurs, et il se positionne, comme le précise si bien Noël Nel, comme un dispositif de référentialité collective[376]. Ce faisant, l'acte de recevoir des invités sur un plateau n'est pas anodin. Bien au contraire, il atteste de la manière dont un média entend construire le lien social, en assurant une meilleure représentation des différents champs sociaux, en instituant le plateau du journal comme une plateforme ouverte à l'ensemble des acteurs y afférant. À ce sujet, Guy Lochard précise que le traitement d'un sujet d'actualité peut se faire sur un plateau de journal télévisé, sous certaines formes. Il peut s'agir d'un commentaire assuré par un spécialiste, d'une intervention d'une personnalité (du monde politique, social, culturel)[377]. Il y a lieu donc de comprendre par-là que la présence des acteurs sociaux sur un plateau de télévision peut répondre au souci d'éclairage de certains faits et événements d'actualités.

À propos de cette problématique de la représentation des champs sociaux sur l'espace conversationnel du journal de Gabon Télévision, il faut retenir que l'exploration faite sur notre corpus d'étude nous a permis de recenser l'ensemble des invités et de déterminer non seulement leur provenance mais aussi l'objet de leur communication. Par la suite, nous avons opéré une catégorisation en faisant principalement une différenciation entre les acteurs issus des institutions, de l'administration publique et ceux provenant d'autres champs sociaux. C'est notamment sur cette base que nous avons obtenu la classification présente dans le tableau ci-dessous.

[375] Selon Philippe Marion, une scène médiatique est un lieu d'exercice du pouvoir, et en même temps un lieu d'exercice de la liberté. Cela parce que pouvoir et liberté sont les deux faces d'un même processus. Ce qui compte, c'est l'évaluation de l'agencement de liberté et de pouvoir produit par une scène médiatique. Pour cet auteur, une scène médiatique est une forme institutionnalisée d'espace public. (Philippe Marion, « Au seuil du JT » *in Penser la télévision,* Actes du Colloque de Cerisy, Paris, Nathan, 1998, P.300.)

[376] Noël Nel, « les dispositifs télévisuels » in *in Penser la télévision*, Actes du Colloque de Cerisy, Paris, Nathan, 1998, p. 60.

[377] Guy Lochard, *Op.cit.,* p. 27.

Tableau N°9 : Classification des invités par domaines

Domaines de provenance des invités	Actes de communication, objet de la présence sur le plateau
Pouvoirs publics, Institutions, administrations publiques, parapubliques…	Communiqués, annonces officiels, actes diplomatiques, déclarations syndicales…
Politique	Déclaration politique, communiqué des partis politiques
Economie	Information sur des initiatives d'entreprises, des changements, annonces des forums
Education	Activités scolaires et universitaires, Information sur les colloques, les séminaires, présentation des nouvelles structures.
Socio-culturel, religieuse et sportive	Activités des ONG, communication des événements culturels et sportifs, annonce des conférences et séminaires religieux.

Source : données de l'enquête

De notre observation, il ressort que tous les domaines sont représentés dans la scène médiatique offerte par Gabon Télévision. En effet, le plateau du journal télévisé reçoit l'ensemble des acteurs sociaux du pays, cela quel que soit le secteur d'activité. Ainsi, la scène est donc ouverte aux dirigeants de l'État, les administrateurs, les chefs d'entreprise, les artistes, les sportifs, pour ne citer que ceux-là. Mais le contenu des communications semble traduire une sorte de confirmation de l'officialité des actes étatiques ou de l'événementiel. Les responsables des administrations publiques ou parapubliques par exemple, ne s'y rendent que pour des communiqués officiels, des annonces officielles ou des déclarations du même titre. Et si un acteur issu du monde de l'entreprise ou du milieu culturel y est, c'est le plus souvent pour confirmer la tenue d'un forum, d'un séminaire, d'un événement, etc. En gros, la plupart des invités y sont pour jouir de l'acte symbolique d'officialité que procure cette tribune. Elle se présente comme le dit Bourdieu comme un lieu symbolique[378] où les acteurs du champ politique et les acteurs sociaux acquièrent la légitimité dans leurs actes de communication. Ainsi, ce plateau joue non seulement le rôle de vitrine gouvernementale pour la confirmation des actes officiels mais il se positionne également comme une plateforme sociale donnant une visibilité à l'ensemble des secteurs d'activités.

[378] Pierre Bourdieu, Pierre Bourdieu, *Langage et pouvoir symbolique*, Editions Fayard, Paris, 1991, p. 44.

Figure N°15: quelques images des invités sur le plateau du JT du Gabon Télévision

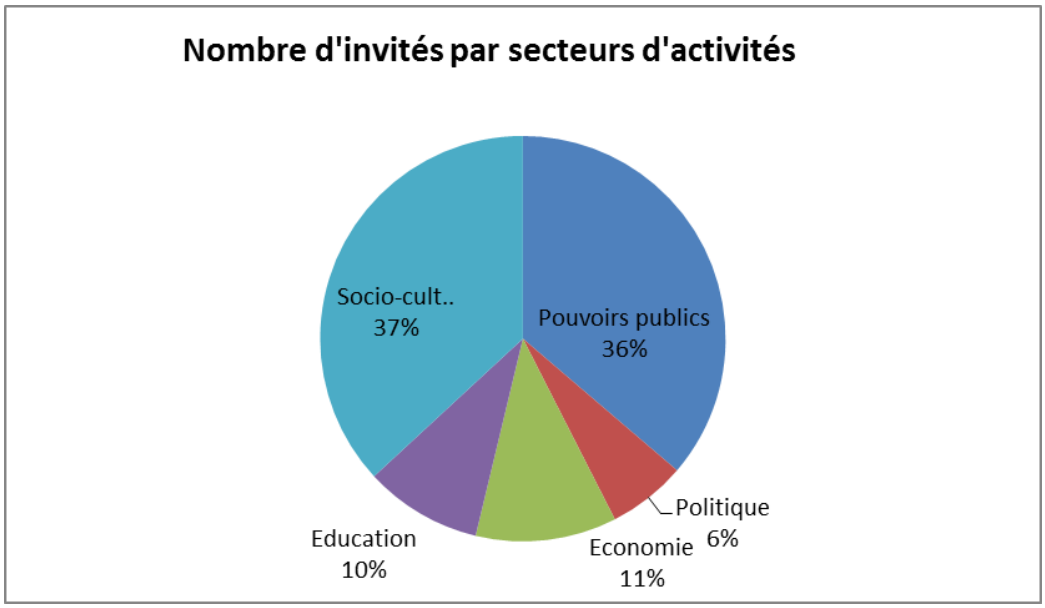


Source : données de l'enquête

Le plateau reste ouvert à tous les acteurs sociaux, du champ politique au milieu culturel, il s'institue en véritable espace communicationnel public, et cela conformément aux dispositions statutaires de média de service public. Les quelques extraits d'invités dans le tableau ci-dessus l'attestent bien. Mais malgré cette ouverture, il demeure que cet espace public reste dominé par la présence des pouvoirs publics, qui préservent non seulement son ossature de tribune officielle de l'État, tout comme cet état de fait démontre de la mainmise étatique qui reste persistante. Car les données de notre étude montrent que l'accès à cette scène n'est pas équitable selon les champs, domaines sociaux ou les secteurs d'activités.

L'illustration ci-dessous illustre au mieux cette réalité.

Diagramme N°1 : Les invités sur le plateau de Gabon Télévision



À partir de ces données issues de notre enquête, on constate bien que les invités issus du milieu administratif sont dominants. Et cela en va de même pour les acteurs du monde socio-culturel. Mais il faut rappeler que ce dernier obéit au principe de notre catégorisation. Il réunit en réalité plusieurs domaines d'activités, soit la culture, le sport et la religion. Ce faisant, ce décompte englobe l'ensemble des invités issus de ces champs. Or, malgré cette conglomération de domaines, le nombre d'invités n'est pas à un nombre conséquent. Il représente 37% seulement des personnalités présentes sur le plateau de Gabon Télévision. Pourtant, le milieu administratif et étatique brille par une représentation qui reste tout de même conséquente, soit 36%. C'est en s'accordant avec ces chiffres que nous avançons que le plateau du journal de Gabon Télévision est certes une plateforme ouverte à tous les acteurs sociaux, mais dans son fonctionnement, il reste dominé par le ballet des pouvoirs publics.

3.2 : Un espace démocratique monocolore ?

Selon les dispositions inscrites dans son cahier de charges et celles sur lesquelles fonctionnent l'autorité de régulation, le Conseil National de la Communication, les médias publics en général et la télévision en particulier, ont l'obligation de promouvoir la pluralité des opinions politiques. Il s'agit notamment du décret N°0001311/PR/MCPTNT du 28 décembre 2007 réglementant l'accès équitable des partis ou groupements politiques légalement reconnus aux médias publics en période ordinaire. Partant de cette recommandation, le journal télévisé qui est la vitrine de l'actualité du pays se doit de rendre effectif ce principe démocratique. Il est vrai que dans la production des actualités, le journal, à travers ses reportages sur l'activité politique en général, remplit cette mission. Car il semble mettre son espace communicationnel au service de l'expression du pluralisme. Aussi, ne devons-nous pas considérer ce plateau comme un espace de communication politique ? Et cela si nous nous appuyons sur la définition proposée par Philippe Riutort, qui l'entend

comme l'ensemble des pratiques visant à établir des liens entre les professionnels de la politique et leurs électeurs, en usant notamment des voies offertes par les médias[379]. Le journal télévisé, en donnant la possibilité à l'ensemble de la classe politique de s'exprimer, peut donc être considéré comme cette tribune politique. En est-il réellement le cas ? Cette réalité ne peut être perceptible qu'à travers l'observation du fonctionnement et de l'organisation de cet espace. Mieux encore, aujourd'hui, comme le présente cet auteur (Philippe Riutort), la communication politique s'est métamorphosée, avec cette transformation, l'acteur politique se retrouve dans un jeu de théâtralité et de mise en scène dans lequel le média télévisuel présente toutes les bonnes possibilités[380]. De ce fait, apparaître sur une scène télévisée devient plus que primordiale.

D'autant plus que le passage à l'antenne est, comme le dit Philippe Maareck, est un facteur de légitimation. Ainsi, ayant réalisé les effets positifs de cette mise à l'antenne depuis l'avènement des médias audiovisuels, les acteurs sociaux en général, et les Hommes politiques n'arrêtent plus d'en user pour construire leur capital public. Du coup, vu que la production des journaux télévisés est un processus, comme le démontre Jacques Gerstlé, dans lequel les objets sont sélectionnés, hiérarchisés, construits par les producteurs de l'actualité, qui eux ont le pouvoir d'orienter des situations politiques[381], il s'en suit donc une réelle sélection du personnel politique devant décrypter l'actualité ou ayant accès au plateau.

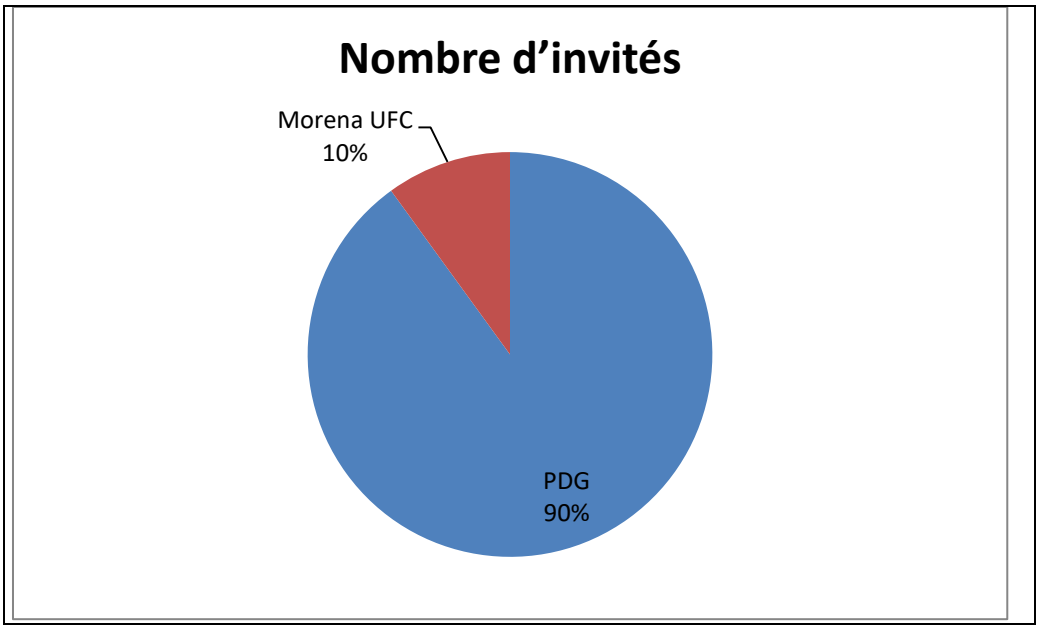
Dans un État qui prône la démocratie, la caractéristique principale est la présence de plusieurs idéologies politiques. Au sortir de la conférence nationale de 1990, la République Gabonaise brille par une multitude des partis politiques qui sont à la conquête du pouvoir. En effet, à côté du parti au pouvoir, Parti Démocratique Gabonais (P.D.G) qui, depuis 1968 a les rênes du pays, il s'est ajouté d'autres partis qui s'opposent à son hégémonie ou qui s'allient à lui pour former ce qu'on appelle dans le langage politique national « des majorités présidentielles, républicaines ». Ces dernières sont composées de regroupement de partis politiques faisant allégeance au parti au pouvoir, P.D.G. Ce faisant, le champ politique gabonais semble présenter une bipolarité entre le parti au pouvoir (celui-ci avec les partis qui sont affiliés) et les partis de l'opposition. Ainsi, l'observation faite sur l'impartialité des médias publics tourne autour de la représentation de ces deux forces en présence. L'expression de la vitalité démocratique se situe au niveau de l'équilibre informationnel dans ce champ politique.

Au cours de notre observation, la présence des acteurs politiques sur le plateau des journaux télévisés de la première chaîne publique a été relativement faible. Il s'avère que cet espace communicationnel est plus dominé par les pouvoirs publics qui, eux, semblent mettre en scène une logique de communication gouvernementale où l'objet principal est d'exercer une fonction d'adéquation entre le gouvernant et le gouverné[382]. Ce déploiement institutionnel brouille les autres champs sociaux. Ainsi, le champ politique est faiblement représenté sur cette tribune. Car dans notre corpus, nous avons pu compter 10 invités issus de ce milieu sur environ 160 invités au total. Malgré cette faible représentation, il apparaît que la scène est

[379] Philippe Riutort, *sociologie de la communication politique,* Paris, La découverte, 2007, p. 27.
[380] Id., p. 8.
[381] Jacques Gerstlé, « la persuasion de l'actualité télévisé » in Politix, p. 56.
[382] Caroline Ollivier- Yaniv, *L'Etat communiquant*, Paris, PUF, 2000, p.10.

plus dominée par une seule coloration politique, le Parti Démocratique Gabonais (PDG). À lui seul, il a pu introduire 9 des 10 invités politiques. Et il n'y a qu'un seul leader politique représentant le camp politique adverse, MORENA UFC (un parti de l'opposition gabonaise qui appartient au regroupement politique Union des Forces du Changement).

Diagramme N°2: Les invités politiques sur le plateau du JT



Source : données de l'enquête

L'espace démocratique national, comme le présente l'autorité de régulation, semble monocolore, au regard du jeu de représentation des forces politiques. Cette tribune politique laisse percevoir une médiatisation du champ politique qui tourne essentiellement en faveur du parti au pouvoir. Ce qui lui donne une tendance monocolore. Ceci pourrait bien traduire la permanence de la mainmise institutionnelle qui pèse encore sur les médias publics en général et la télévision en particulier. La tutelle étatique se solde souvent par une appropriation des outils de communication publique par les dirigeants politiques au pouvoir.

En conclusion de ce chapitre, nous disons que dans sa construction des actualités télévisées, la rédaction de Gabon Télévision met en scène l'ensemble des champs sociaux qui permettent de décrire les réalités de la société gabonaise et celles du monde. Et ceci à l'aide d'une mise en rubrique, d'une catégorisation thématique qui obéit à son rôle de médias de service public. Dans ses mises en scènes de l'actualité, le plateau du journal de la première chaîne de télévision publique se présente comme un espace politico-médiatique de représentation nationale. Mais dans sa présentation des faits et événements, il se dégage une forte dominance institutionnelle et gouvernementale. Celle-ci se solde par une primauté des actes de ce registre thématique dans la mise en récit de la matière informative. Par ailleurs, pour ce qui concerne la gestion de l'accès à cet espace communicationnel, nous retenons qu'il reste ouvert à l'ensemble des acteurs sociaux, bien que les pouvoirs publics la saturent au nom du bien-fondé des communiqués officiels. Il permet certes l'expression d'un pluralisme politique mais celui-ci semble sous contrôle vu le faible nombre d'invités issus des différents courants politiques du pays.

Chapitre 6 : La présence des référents nationaux dans les dispositifs imagiers et langagiers des journaux de Gabon Télévision

Un questionnement sur la faculté de l'outil télévisuel en général, et du journal télévisé en particulier, à mettre en scène une communauté nationale, une nation, ne peut se restreindre à l'examen du processus de fabrication de l'actualité. Et cela surtout sans toucher à l'une des principales caractéristiques de ce support médiatique qui est l'image. En effet, avec l'image, on est progressivement passé à un format dans lequel l'association de l'audio et le visuel l'emporte sur les autres modes de présentation des informations. Un format dans lequel le rôle des images est sans cesse valorisé. Sur cette question, des chercheurs ont démontré que devant un message audiovisuel, 80% des téléspectateurs affirment être plus sensibles à l'image qu'au son[383]. Devant un tel exposé qui met en lumière l'importance de l'image télévisuelle, il est donc utile d'en cerner les contours, et surtout d'en analyser le contenu. Dans les médias, les images qui illustrent les actualités sont également issues d'un processus de fabrication qui est effectué par des producteurs de cette institution publique. En situant cette dernière comme une instrumentation d'actions publiques qui est censée favoriser le vivre ensemble des populations, véhiculant une image de la nation gabonaise, c'est, entre autre, reconnaître le rôle du journal télévisé comme un dispositif de représentation de l'État et de la nation. Et dans ce contexte, les images diffusées aux journaux télévisées revêtent une double valeur, non seulement en tant qu'éléments de monstration (pour apporter la preuve aux faits) mais aussi et surtout en tant que dispositif de représentation de l'État et de la nation.

Par ailleurs, cette valeur représentative de l'image est très assimilatrice de la théorie de la représentation télévisuelle qui est introduite par Jérôme Bourdon comme une théorie de l'institution, qui, selon lui, permet d'articuler la relation entre ladite institution et son public[384]. Une telle considération théorique nous conduit vraisemblablement dans le contexte de la programmation où le média télévisuel est considéré comme une institution par laquelle les hommes programment des images à destination des téléspectateurs. Ainsi présentée, les images télévisées ne sont pas anodines. Elles sont porteuses des intentions de chaque unité de production.

Bien au-delà de cette théorie institutionnelle, la recherche du sens des images se fait généralement sous l'angle sémiotique. Ici, il est question de considérer leur mode de production de sens, en d'autres termes la façon dont elles provoquent des significations, c'est-à-dire des interprétations[385]. Car l'image étudiée sous son revers sémiotique met également en avant son caractère représentatif. Celui-ci prenant appui sur les règles de fabrication de l'imagerie médiatique, notamment sur l'idée de convention socioculturelle[386] qui fasse en sorte que les représentations émises par les producteurs soient comprises par les téléspectateurs. De plus cette idée de convention socioculturelle rejoint bien la dimension

[383] Hélène Duccini, *la télévision et ses mises en scène*, 2e édition, Paris, Armand Colin, 2011, p. 9.
[384] Jérôme Bourdon et François Jost, « penser la télévision », Actes du colloque de cerisy, Paris, Nathan, 1998, p. 27.
[385] Martine Joly, *Introduction à l'analyse de l'image*, 2e édition, Paris, Armand Colin, 2009, p.23.
[386] Id., p. 31.

culturelle des images d'informations télévisées proposée par Thierry Lancien[387] dans sa catégorisation des différentes images aux journaux télévisés. En effet, il range dans cette section tous les éléments imagiers qui mettent en avant le contexte, qui se situent dans le domaine des représentations, et qui font état des savoirs partagés et de l'iconicité. Ces deux approches nous interpellent sur la valeur des images de la télévision en général et celles des journaux télévisés en particulier.

Ce faisant, en considérant la télévision publique gabonaise comme une institution d'État, c'est en quelque sorte considérer qu'elle présente dans son contenu un ensemble de représentations qui constitueraient assurément la base de cette convention socioculturelle agissant dans cet espace national. D'où l'utilité d'une approche sociosémiotique pour la mettre au goût du jour.

Dans ce chapitre, nous ambitionnons donc de faire une étude sociosémiotique sur l'ensemble des actualités diffusées dans les journaux télévisés de Gabon Télévision de janvier à décembre 2014. Il s'agira d'analyser l'ensemble de notre corpus pour y voir les types de référents nationaux insérés dans le dispositif imagier. Mais aussi apprécier la manière avec laquelle ils sont figurés. Tout comme il sera également question d'observer les modes de figuration des dirigeants de l'État pour voir si ceux-ci mettent en scène les référents nationaux. Mais une telle analyse ne peut se limiter aux représentations visuelles. C'est pourquoi nous nous intéresserons également aux procédés verbaux produits par l'instance d'énonciation. Ainsi, dans cette partie, nous nous intéresserons aux discours sommaires tenus par les présentateurs de ces éditions d'information. Ceci dans l'intérêt de relever le registre sur lequel s'effectue l'adresse à la communauté nationale. C'est sur ces deux points que nous nous appuierons essentiellement pour analyser le contenu de notre corpus.

Pour ce faire, entre une analyse sociosémiotique et la recension des procédés verbaux faisant référence à la communauté nationale dans les journaux télévisés, nous avons mis en place des protocoles de recherche qui nous ont permis de dégager certaines occurrences d'une part et d'observer certaines tendances globales d'autre part. Ce sont ces éléments que nous exposons à travers les principaux cadres filmiques des actualités et les dispositifs représentatifs de langages.

[387] Thierry Lancien dans son étude sur le journal télévisé et ses représentations propose une lecture des images qui s'assoit sur trois dimensions principales. La dimension référentielle qui établit le rapport des images du journal télévisé avec le réel, leur faculté à témoigner de faits et d'événements. La dimension culturelle pour ce qui est du domaine du contexte, des représentations, des savoirs partagés et l'iconicité. Et enfin la dimension rhétorique. (Thierry Lancien, le journal télévisé, de l'événement à sa représentation, Paris, presses universitaires de Bordeaux, 2011, p. 78)

1-Des principaux cadres médiatiques aux principaux plans filmiques des actualités

1.1 : Quelques précisions sur le protocole de recherche et les outils notionnels

Au début de cette étude, nous précisions que l'image est par nature polysémique et qu'elle n'acquiert de sens que dans l'interprétation. Bien qu'il soit vrai qu'aujourd'hui l'image médiatique est omniprésente, et qu'elle trouve un terrain d'interprétation dans la sémiotique, il reste néanmoins que celle-ci n'est guère univoque. En effet, la recherche du sens des images peut se faire sur plusieurs axes ; au niveau de sa texture, de sa chromaticité ou encore au niveau des codes culturels qu'elle peut renfermer. De cette pluralité des axes d'analyse, il appartient à chaque chercheur de faire des choix selon ses perspectives de recherches. Il y va de même pour les choix du protocole de recherche, des outils notionnels et des instruments d'analyse.

Comme il a été démontré par Martine Joly, l'image a une fonction capitale dans les différentes formes de communication, elle est considérée comme un message visuel composé de différents types de signes, comme un langage, comme un outil d'expression et de communication[388]. L'image est, dans son acception, une part intégrante du message. De ce fait, le contenu visuel de la télévision en général, et du journal télévisé en particulier, sont, comme le précise cette auteure (Martine Joly), des messages visuels qui s'inscrivent dans un schéma de communication[389].

Deuxièmement, ils trahissent le travail d'une instance de production qui se charge de construire visuellement une relation avec le monde. Et cela en s'appuyant sur les différentes fonctionnalités de l'image qui peuvent être référentielles, expressives, poétiques, phatiques[390]. Les images du journal ne sont pas une composition anodine. Elles ont un rôle dans les visées communicatives de ce programme. Dans la majorité des cas, elles ont une valeur illustrative. Mais le contenu visuel peut également mettre en scène une référentialité culturelle, en diffusant à des communautés des téléspectateurs des codes représentatifs et symboliques qui sont partagés dans une nation. Car ces référents peuvent bien être des symboles nationaux qui constituent le socle même de l'unité d'un État. C'est sans doute pour cela que l'on dit du journal télévisé qu'il constitue bien, par excellence, un programme de cohésion nationale[391]. Notre recherche se situant dans la lecture de ce rapport entre information télévisée et référents nationaux, les choix que nous ferons pour la démarche d'analyse de notre corpus d'images seront orientés vers cette perspective.

Aussi, étant dans un domaine où plusieurs protocoles de recherches et des notions sont développés pour mieux réaliser des analyses d'images télévisuelles, il nous appartient ici d'apporter des précisions terminologiques concernant tous ces termes que nous avons convoqués pour cerner le contenu visuel de Gabon Télévision. À ce propos, nous tenons à préciser qu'il y a plusieurs types d'images d'informations télévisées. Il y a des images fixes qui peuvent être des photos ou des vignettes illustratives ; des images mobiles qui peuvent

[388] Martine Joly, *Op.cit.* p. 45.
[389] *Id.,*
[390] *Id.,*
[391] Benoît D'Aiguillon, *Op.cit.,* P. 178.

être de deux ordres, images mobiles de reportages, images mobiles du direct et images mobiles d'archives ; et enfin des images de synthèse réalisées par ordinateur. Pour ce qui nous concerne, nous travaillerons sur des captures des plans caractéristiques en tenant compte de notre problématique, c'est-à-dire des plans visuels qui laissent apparaître les différents référents nationaux de la République Gabonaise. Nous les qualifions de plans caractéristiques parce qu'ils cadrent parfaitement avec l'objet de notre recherche.

Pour ce qui est des termes convoqués, il faut retenir que pour notre analyse, nous avons fait usage des notions de « cadres », « plans » et « scènes filmiques ». Pour ces deux derniers termes, la compréhension semble simpliste et ne peut se garantir d'aucune confusion, car appartenant à ces termes usuels qui gravitent autour de la mise en récit visuel des informations. Rappelons, tout de même qu'un plan ou scène filmique est le fait d'enregistrer, de filmer un fait ou un événement. Mais en matière de mise en scène télévisuelle, il y a différents types de plans, comme le précise si bien Hélène Duccini, des plans d'ensemble, des plans généraux, des plans américains, des plans rapprochés, des gros plans et des très gros plans[392]. Chacun d'eux comportant des caractéristiques et des agencements spécifiques. Concernant la notion de cadre, l'une des constatations à faire est qu'elle est souvent associée à plusieurs interprétations. Il est donc nécessaire d'apporter des éclairages quant à son utilisation ici.

Dans son processus de fabrication des images, les médias font intervenir des cadres. Mais de quoi s'agit-il ? Nous avions démontré dans notre précédent chapitre que la production de l'actualité rentre dans cette problématique générale de médias et réalités. Il s'agit par exemple de la manière dont l'actualité télévisée décrit la réalité sociale. Celle-ci s'y exécute en mettant en œuvre un certain nombre de pratiques usuelles appliquées dans le champ médiatique en général et dans le travail journalistique en particulier. C'est ainsi qu'intervient la notion de cadre jadis développée par Erving Goffman et reprise par Jean-Pierre Esquenazi. Et ce dernier l'entend comme des modes distincts de structuration de l'expérience[393]. Ceux-ci pouvant se comprendre prosaïquement comme des domaines sociaux et professionnels dans lesquels les modes de fonctionnement, les comportements sont institutionnalisés ou régulés socialement. En effet, les cadres mettent les individus dans un jeu de rôles, de règles et de postures socialement admises. Les faits et événements diffusés par les médias sont puisés dans ces différents cadres. Bien que le rubricage des actualités arrive facilement à gommer cette réalité, il reste néanmoins que les images qui accompagnent la présentation des actualités sont enregistrées dans ces situations où les acteurs sociaux sont dans des cadres où ils remplissent leurs activités respectives. C'est en cela que nous voulons rendre compte en parlant des cadres institutionnels et gouvernementaux, cadre politique et cadre social. Cette classification tient compte du rôle, des principes, et des postures quelques fois ritualisés d'un acteur social se faisant filmer dans un cadre précis.

Nous parlerons donc de cadres institutionnel, gouvernemental, politique, social ; de plans et scènes filmiques pour analyser les différentes images diffusées aux journaux télévisés.

[392] Hélène Duccini, *Op.cit.,* P. 10.
[393] Jean-Pierre Esquenazi, *Op.cit.,* P. 37.

1.2 : Des principaux cadres et plans filmiques exposant les référents nationaux

L'une des difficultés dans l'analyse des images des informations télévisées réside dans la complexité de leur agencement. Il n y a pas une image mais un flot d'images qui se succèdent les unes après les autres. Dans l'ambition de mieux cerner les différentes valeurs et les codes symboliques que renferme le contenu visuel des journaux de Gabon Télévision, nous nous sommes appuyés sur une analyse exploratoire, qui nous a permis de répertorier des occurrences que nous avons par la suite extrapolé à l'ensemble de notre corpus (278 journaux télévisés diffusés durant toute l'année 2014.). Ce faisant, nous avons choisi dans ce corpus une vingtaine des journaux télévisés représentant vingt heures de visionnage, sachant que la durée maximale d'une édition d'information du 20h est d'une heure environ. Cette analyse exploratoire nous a permis de recenser des cadres, des plans, et scènes filmiques qui peuvent bien se prétendre d'être caractéristiques de cette chaîne de télévision, au regard de leur omniprésence.

De notre enquête, il ressort donc que neuf situations visuelles laissent clairement transparaître les référents nationaux. Il faut bien préciser que ces principaux cadres, plans et scènes visuels ne sont pas uniques mais ils se distinguent par leur récurrence et aussi parce qu'ils sont caractéristiques à notre objet d'étude. Ce sont des plans caractéristiques de l'identité gabonaise. Au mieux, ce sont des plans caractérisant la nation gabonaise. Nous disions au début que nous nous penchons plus sur la signification des images. Ainsi, au niveau de la signification, ces plans caractéristiques expriment la nation gabonaise par le prisme des symboles nationaux comme il l'est clairement démontré dans l'étude de Daniel Franck Idiata[394].

Nous les présentons dans le tableau ci-dessous.

Tableau N°10 : les principaux cadres et plans filmiques des journaux télévisés

Cadre institutionnel
Cadre politique
Cadre social
Scène religieuse
Scène sportive
Scène des acteurs politiques
Scène en entreprise
Plans urbains
Plans nature

Source : données de l'enquête

Il est vrai que l'idée de cadre et celle de scène peuvent bien porter à confusion. Ceci au regard du fait qu'ils peuvent bien renvoyer à une même réalité. Mais pour tenter de lever l'équivoque sur ce point, nous disons que la différenciation peut résider au niveau des images proposées et de la posture des acteurs qui s'y trouvent. Car pour ce qui est des cadres, le décor des lieux où se déroulent les événements portent des attributs institutionnels et il se dégage une forme ritualisée des faits. Or, pour ce qui concerne les scènes d'images ici, bien que le jeu des acteurs soit socialement reconnu par les concernés, il demeure que les lieux où les faits

[394] Daniel Franck Idiata, *Op.cit.*, p.88.

sont filmés ne comportent pas un décor institutionnel. Ainsi, travaillant sur les images et leur référentialité à la nation, nous avons tenu à distinguer ces deux situations pour mieux réaliser notre analyse.

En dehors de ces deux situations filmiques, nous constatons que la rédaction de Gabon Télévision donne aux images leur valeur première qui est d'être des éléments d'illustration, d'éléments de preuves jouant ainsi sur la véracité des faits. En matière de journal télévisé, on parle plus de la dimension référentielle des images, c'est-à-dire ce rôle témoin qu'elles sont appelées à remplir comme Thierry Lancien le précise dans sa catégorisation[395], ou la fonction référentielle de l'image dont Martine Joly[396] fait état de son analyse. Ici, donc les images sont interprétées en tenant compte de leurs portées référentielles. Ainsi, pour illustrer en images certaines actualités, la rédaction de cette télévision publique propose souvent des plans urbains, des plans présentant la nature pour expliquer dans la majorité des cas des décisions, des réformes gouvernementales. Et quelques fois, ces derniers sont proposés en début de reportages pour traiter d'un événement concernant le cadre social, les scènes sportives ou religieuses.

Aussi, au cours de ces vingt heures de visionnages, nous avons pu relever l'importance relative de ces différents plans filmiques dans l'écriture de l'actualité. Ceci par l'appréciation de leur agencement, leur déroulé séquentiel et leur mise en récit. Mais aussi et surtout, parce qu'ils laissent percevoir en leur sein les référents nationaux de la République gabonaise. En nous accordant avec le découpage réalisé pendant notre travail exploratoire, nous avons pu relever environ 284 situations filmiques au total qui se sont succédées les unes après les autres dans cette vingtaine d'heures de visionnage. De cette étude, il s'avère que certaines situations filmiques sont dominantes dans leur exposition visuelle et la mise en évidence des symboles nationaux. Ils le sont doublement : au niveau quantitatif et temporel.

Dans le tableau suivant, nous dressons la valeur quantitative des plans caractéristiques en ce qui concerne leur mise en évidence des référents nationaux.

Tableau N°11 : les valeurs quantitatives des cadres, plans et scènes des journaux télévisés

Principaux cadres et plans filmiques des actualités	Valeurs quantitatives des plans caractéristiques
Cadre institutionnel	40.14%
Cadre politique	13.02%
Cadre social	9.85%
Scène religieuse	1.4%
Scène sportive	3.87%
Scène en entreprise	5.28%
Scènes des acteurs politiques	14.43%
Plans urbains	2.1%
Plans nature	9.85%

Source : données de l'enquête

[395] Thierry Lancien, *Op.cit.,* P. 78.
[396] Martine Joly, *Op.cit*, p. 45.

De ce tableau, nous retenons qu'il y a eu 284 plans filmiques au total qui ont été caractéristiques de notre objet d'étude : la présence des symboles nationaux dans les images du journal télévisé. Nous avons, malgré la richesse des images diffusées, pu recenser neuf situations visuelles qui, par leur pertinence, pouvaient nous aider à mieux cerner le phénomène étudié. Il ressort que ces dernières laissent apparaître dans leurs différentes séquences des emblèmes, des symboles, et autres signes qui font bel et bien référence à la nation gabonaise. Mais force est de constater que cette exposition ne porte pas la même teneur selon les cadres, les plans ou les scènes filmiques que nous avons retenu. Car, si le cadre institutionnel est à 40. 14% de représentation, le cadre politique ne l'est qu'à 13.02%. Il en va de même pour les autres situations visuelles (cadre social 9.85%, scène religieuse 1.4%, scène sportive 3.87%, scène en entreprise 5.28%, scènes des acteurs politiques 14.43%, plans urbains 2.1%, plan nature 9.85%).

Cette observation nous amène à conclure que le jeu de référentialité à la nation n'est pas le même selon les cadres et les situations sociales dans lesquels les événements sont enregistrés par les médias. Il y a dans l'écriture de l'actualité des cadres dans lesquels les faits se déroulent qui laissent facilement transparaître un décor faisant référence à l'État ou à la nation.

Ci-dessous quelques extraits de nos plans caractéristiques selon nos différentes situations visuelles.

Figure N°16 : extrait des plans caractéristiques

Cadre politique



Cadre institutionnel



Cadre social



Scène acteur politique



Source : capture d'écran corpus de journaux télévisés 2014.

À titre illustratif, l'encadré ci-dessous nous présente bien les plans visuels qui mettent en évidence certains symboles de la République gabonaise, notamment le drapeau national qui, selon une étude du professeur Daniel Franck Idiata, représente le symbole le plus important de

l'identité nationale[397]. Ce référent est celui qui apparaît le plus dans les différents plans filmiques des actualités télévisées. Dans les faits et événements qui sont sélectionnés par la rédaction, on y retrouve un décor qui met en avant d'abord le drapeau national, l'emblème, le blason de la République, et bien d'autres attributs d'États. En dehors du décor, qui est mis en place par les organisateurs de l'événement lors d'une conférence gouvernementale ou d'un point de presse organisé par une organisation non gouvernementale, il faut également reconnaître que l'habillage du synthé joue également sur les couleurs de base de l'État : celle du drapeau. Cette façon de faire, ajoutée aux décors des cadres dans lesquels les actualités sont puisées, conduit dans la majorité des cas à une saturation de l'image, en matière de référence à la nation gabonaise.

Dans plusieurs plans et cadres filmiques des actualités télévisées, il y a des éléments qui symbolisent la République gabonaise. Et cela pour ce qui est des images présentant le monde de l'entreprise ou encore pour ce qui concerne l'actualité religieuse et sportive. Il y a, dans bien des cas, cette forme de signature visuelle qui fait référence à l'État. Cette situation est plus perceptible dans le cadre institutionnel et gouvernemental. D'ailleurs l'extrapolation de cette analyse exploratoire effectuée sur l'ensemble de notre corpus tend à confirmer cette tendance.

1.3. Une dominance du cadre institutionnel dans le jeu de référentialité à la nation

L'extrapolation de notre analyse exploratoire sur 3550 éléments de reportages télévisés qui composent notre corpus laisse transparaître une tendance générale. Celle-ci met en avant le cadre institutionnel et gouvernemental comme étant les lieux par excellence où la figuration des symboles nationaux est dominante. En effet, bien que sur les plans socio-culturels, religieux, et sportifs, il y ait une présence visuelle de ces référents, elle n'est pas aussi manifeste que dans le secteur institutionnel, celui qui concerne l'administration générale de l'État. Cette tendance n'est pas neutre. Elle semble rejoindre les résultats de notre enquête sur les rubriques dominantes de l'actualité. Au terme de cette dernière, nous sommes arrivés à la conclusion selon laquelle sur 3550 actualités recensées de janvier à décembre 2014, la majorité de ces nouvelles, soit près de 1767 éléments, était consacrée à l'activité institutionnelle et gouvernementale, aux faits et événements des pouvoirs publics. Ils représentent environ 50% des actualités diffusées. Cet état de fait impacte également sur les images qui illustrent ces éléments. Ne traite-t-on pas couramment de la relation entre faits et images dans la construction médiatique de la réalité sociale ? Thierry Lancien s'y avance en soutenant la thèse d'une nature informative des images[398]. Dans un tout autre sens, Laurent Gervereau dans sa grille d'analyse des images dit que les différents éléments imagiers peuvent aider dans l'évocation dans leurs contextes[399]. En est-il de même pour les différentes mises en scène visuelles observées dans les actualités des pouvoirs publics ? Il appert ici que la mobilisation de certains plans imagiers est bien respectée dans l'écriture de l'actualité par la rédaction de Gabon Télévision. Car, en explorant notre corpus, deux réalités ont été très perceptibles. D'abord, il y a une forte présence des images de nature institutionnelle et

[397] Daniel Franck Idiata, *Op.cit.*, p. 63.
[398] Thierry Lancien, *Op.cit.*, P.78.
[399] Laurent Gervereau, *voir, comprendre, analyser les imagaes*, Paris, La Découverte, 4e édition, 2004, p. 39.

gouvernementale. Ensuite, on observe une nette saturation des référents nationaux qui se dégagent dans la plupart des reportages, et surtout dans les différents plans filmiques qui y sont proposés.

De l'analyse de ces journaux, il ressort donc la quasi-totalité des nouvelles institutionnelles et gouvernementales, soit 80% environ des plans visuels représentent un attribut officiel de l'État Gabonais. Ils présentent dans leur ensemble des codes culturels, des symboles qui sont socialement reconnus par toute la communauté gabonaise. C'est au regard de cette forte figuration que nous disons, sans risque de se tromper, qu'aux journaux télévisés de Gabon Télévision, le cadre institutionnel s'impose largement dans le jeu de référentialité à la nation. Cette situation étant bien évidemment favorisée par l'institutionnalisation de la matière informative.

Dans ce jeu de référentialité de la nation à la télévision en générale, et aux journaux télévisés en particulier, que peut-on dire des figurations télévisées des dirigeants de l'État et des acteurs politiques ?

2 : les modes de figurations des dirigeants de l'État et des acteurs politiques

Ainsi que nous l'avons vu, depuis sa naissance, et au gré des réformes qui jalonnent son existence, la première chaîne de télévision s'est toujours positionnée comme un média au centre de la communication officielle, en instituant son journal comme la principale tribune politique nationale. Cette position fait en sorte qu'elle s'intéresse naturellement aux activités institutionnelles et gouvernementales, qu'elle popularise les différents courants politiques, que cela soit en période ordinaire ou durant les différentes conjonctures politiques. Ces missions s'appuient sur son rôle de service public et sur les recommandations tacites dont veille à l'effectivité l'autorité de régulation. Des telles dispositions concourent à la forte présence des dirigeants de l'État et des acteurs politiques à la télévision. C'est l'une des constatations que nous avons faites dans notre étude. Le caractère institutionnel de la matière informative étant frappant, cela conduit irrémédiablement à une forte visibilité des autorités dirigeantes de l'État.

Par ailleurs, cette situation n'est pas exclusive à l'espace social gabonais, elle tend à s'inscrire dans ces différentes problématiques développées en science politique d'une part, et en sciences de l'information et de la communication d'autre part. Celles-ci trouvent leur fondement dans la consubstantialité de la communication et de la politique. Elles montrent clairement que, dans les sociétés contemporaines, la communication est au cœur du pouvoir. Ce faisant, les questions fondamentales tournent autour du rapport entre la communication, l'information et la gestion du pouvoir. Se situant dans le champ politique français, Jacques Gerstlé s'intéresse aux liens entre ces trois aspects, en priorisant principalement l'axe de la communication et l'exercice du pouvoir[400] et notamment en mettant un accent particulier sur la communication du Président de la République et du gouvernement. Cet axe de recherche nous resitue au cœur des enjeux de communication dans la gestion du pouvoir. Dans des environnements sociaux qui sont le plus dominé par l'outil télévisuel, les enjeux se tournent

[400] Jacques Gerstlé, *Op.cit.*, p. 154.

de plus en plus sur la visibilité. C'est ainsi que la communication télévisée s'impose de plus en plus dans toutes les formes d'organisations institutionnelles et gouvernementales, le journal télévisé devenant ainsi l'épicentre des actes communicationnels et lieu par excellence de la représentation des acteurs sociaux. À Gabon Télévision, cette émission est une institution à part entière qui, depuis 1963, travaille à rendre visibles les activités des pouvoirs publics et des acteurs politiques. Ce faisant, comment ces acteurs sont-ils représentés aux éditions d'informations ? Autrement dit, quels sont leurs modes de figuration ? Ceux-ci mettent-ils en évidence les symboles nationaux ?

Dans les lignes qui suivent, nous nous intéresserons essentiellement aux modes de figuration des dirigeants de l'État et des acteurs politiques tout au long de l'année 2014. Concernant les représentations des autorités du pays, nous nous intéresserons aux figurations télévisuelles du Président et des membres du gouvernement. Les enjeux d'une telle démarche nous ne situent-ils pas au cœur des théories de la représentation, qui, selon des chercheurs, est un élément de légitimité de tout pouvoir politique[401]. La majorité de ces considérations théoriques s'appuient sur l'acte de mandater, plaçant ainsi tout pouvoir, à l'instar des démocraties représentatives, comme des délégations du peuple. Dans un tel schéma, en tenant compte du fait que nos sociétés actuelles ont adopté la démocratie comme système politique, L'État devient donc une instance de représentation, car il n'est que le corps unifié rassemblant les individus dispersés[402]. De plus, Philippe Riutort, en étudiant les métamorphoses de la communication politique, démontre que les médias occupent une place centrale dans la légitimation du pouvoir politique[403]. Pour cet auteur, le devoir de communication pour ces différents acteurs invite à investir l'espace public et à y rechercher l'adhésion des publics[404]. Si nous considérons donc le journal télévisé comme étant un espace communicationnel, celui-ci constitue une scène d'expression et de légitimation où le passage des acteurs politiques peut paraitre comme une nécessité. Bien qu'aujourd'hui avec le développement des chaînes de télévisions privées, le poids du journal télévisé dans la médiatisation du champ politique semble amorti, il est né, comme l'attestent Pierre Leroux et Philippe Riutort, des nouveaux espaces médiatico-politiques[405], que sont des émissions de spectacles ou des talk-shows. Mais dans certains pays africains, ce type de programmes télévisuels n'est pas encore très répandu. Les télévisions nationales et leurs journaux télévisés restent donc des espaces privilégiés pour la communication de l'État. De ce fait, Ils apparaissent comme des principaux espaces de communication des gouvernants et des élus politiques. Dans cette configuration, étudier les modes de figuration de ses dirigeants, c'est une façon subtile d'apprécier leurs figurations dans cet espace télévisuel.

[401] François D'Arcy (dir), *la représentation*, Paris, Economica, 1985, p. 8.
[402] Id., P.46
[403] Philippe Riutort,, *Op.cit.,* p. 8.
[404] *Id., p. 83.*
[405] Pierre Leroux et Philippe Riutort, *La politique sur un plateau. Ce que le divertissement fait à la représentation*, Presses universitaires de France, 2013, p. 11.

2.1 : les modes de figurations du président de la république

La télévision publique est reconnue par les autorités gabonaises comme un instrument au service de la gouvernabilité de l'État. Ils la considèrent comme un appareil devant accompagner impérativement l'action institutionnelle et gouvernementale. Ces besoins de médiatisation imposés par les pouvoirs publics peuvent bien être interprétés dans la relation entre le pouvoir politique et la représentation[406]. Ce dernier dit du pouvoir qu'il est un dispositif de représentation en tant que celui-ci met la force en signes et en discours[407]. En usant de l'espace télévisuel, le pouvoir politique trouve ainsi une scène où il peut se représenter et fortifier sa puissance. De ces considérations, il en résulte une forte institutionnalisation de la matière informative, qui conduit à une totale monstration des autorités dirigeantes dans le moindre de leurs déplacements. D'où figure la médiatisation du Président de la République. Aux journaux télévisés de Gabon télévision, les principes de choix des actualités font la part belle aux dirigeants des institutions, en tête desquels, le chef de l'État. Dans la sélection et la hiérarchisation des éléments, les actes présidentiels ont la primauté. Leur durée d'exposition témoigne également de l'importance qui leur est accordée. Tous ces faits contribuent à une forte visibilité des activités présidentielles.

De plus, nous savons aujourd'hui quelle est l'importance que revêt la communication pour l'institution présidentielle. Elle devient aujourd'hui une tâche quotidienne qui va de la promotion de ses activités à la gestion de l'opinion. C'est en cela qu'il est dit que dans nos États modernes, le président conduit une campagne incessante où la communication pèse sur la popularité[408]. Si cette situation conduit certains à réguler leur apparition publique, leur médiatisation, d'autres, par contre, insistent sur les différentes possibilités offertes par les outils audiovisuels pour être présents dans l'espace public. Cette forte présence étant interprétée comme un gage de popularité. L'institution présidentielle est la première institution d'un État. Elle est symbolique, en ce sens qu'elle comporte les traits distinctifs de chaque pays. Par conséquent, les représentations visuelles, les figurations télévisées du Président de la République ne sont pas des tâches simplistes ; elles renferment non seulement une symbolique, eu égard à la valeur de la fonction, et présente des dimensions en tenant compte des figures qu'il est censé représenter. Comme l'expose si bien Jacques Gerstlé, les représentations du chef de l'État se font selon le contexte, le cadre dans lequel l'actualité est tournée et le plus souvent il est présenté comme : « gardien des institutions, garant de l'unité nationale, arbitre, figure tribunitienne, chef militaire et diplomatique[409] ». De plus, il est au cœur du processus de représentation et de l'unité du corps social. En effet, dans la situation du Gabon où il est élu démocratiquement, il est le mandataire d'une majorité électorale. Il se doit donc de se faire reconnaître comme le Président de tout le peuple. Il a ainsi une mission de reconnaissance politique et de légitimité. En somme, la fonction présidentielle est symbolique.

En exploitant nos journaux télévisés, il y a une réalité qui est tout de suite perceptible, c'est la figuration du chef de l'État dans la moitié des actualités institutionnelles (1767/3550). Si

[406] Louis Marin, *politiques de la représentation*, Paris, Edition Kime, 2005, p. 75.
[407] *Id.*,
[408] Jacques Gerstlé (b), *la communication politique*, Paris, Armand Colin, 2004, p. 176.
[409] Jacques Gerstlé (b), *Op.cit.*, p. 179.

notre intérêt ne s'est pas porté sur la valeur quantitative de ces apparitions, il demeure néanmoins que nous nous sommes plus porté sur la manière dont cet acteur est figuré dans les images du journal. En proposant des grilles d'analyses des images, certains auteurs ont souvent proposé des méthodes qui s'articulent autour de trois principaux procédés, c'est-à-dire la description, l'évocation du contexte et l'interprétation[410]. Même si nous n'ambitionnons pas de suivre à la lettre cette procédure, nous trouvons tout de même juste de traiter ici du contexte dans lequel la majorité des faits liés à l'institution présidentielle ont été tournés. En effet, en ce qui concerne le contexte, il y a une tendance générale qui tend à se dégager, que cela soit pour le Président de la République ou les membres du gouvernement, ils sont médiatisés majoritairement dans l'exercice quotidien de leurs fonctions. Le cadre institutionnel reste donc dominant dans le jeu de mise en scène et le décor des différents plans qui sont proposés.

De notre exploration, il ressort que l'institution présidentielle gabonaise, le chef de l'État, est représenté visuellement en jouant sur le symbolisme de sa fonction. Sa figuration aux journaux télévisés s'accompagne toujours d'une forte illustration des attributs d'Etat qui sont les symboles nationaux de la République. Deux symboles sont récurrents dans ce symbolisme d'État. Il s'agit du blason de la République et du drapeau national.

Dans le tableau ci-dessous, nous présentons quelques images illustratives de la figuration du Président de la République Gabonaise.

Figure N°17 : Les modes de figuration du Président la République



Source : capture d'écran corpus de journaux télévisés 2014.

De notre étude, il ressort que les symboles nationaux interviennent comme des distinctions républicaines qui accompagnent la représentation télévisuelle des dirigeants et des institutions en général et du Président de la République en particulier. Ce sont des attributs officiels qui caractérisent la fonction et c'est également une manière de figurer l'État. Mais leur figuration dans la présentation visuelle du Président se fait selon deux registres. Comme nous pouvons

[410] Laurent Gervereau, *Op.cit.*, p. 39.

l'observer dans l'illustration ci-dessus, il y a bel et bien deux cas de figuration des symboles nationaux dans les images télévisées du chef de l'État.

Premièrement, ils apparaissent comme des éléments du décor du cadre dans lequel se déroule l'événement. Et dans notre situation, l'une des constatations remarquables est que la plupart des actualités présidentielles se passent au palais de la présidence. Un endroit qui est saturé par le symbolisme d'État, s'exprimant à travers une mise en scène des attributs officiels, en tête desquels, on retrouve le drapeau national et le blason de la République. Ces attributs accompagnent la figuration du chef de l'État dans chaque acte officiel qui se déroule dans ce milieu institutionnel.

Deuxièmement, ils interviennent comme des éléments de scénographie de l'image. Dans ce cas de figure, ce sont des signifiants de l'image issus du processus de montage de la presse présidentielle ou de la rédaction de Gabon Télévision. Certaines images du tableau ci-dessus illustrent parfaitement cette situation. Ces signatures scénographiques exposent le blason de la République. Lorsque le chef de l'État se retrouve hors de son lieu traditionnel d'exercice du pouvoir c'est l'un des attributs officiels qui se retrouvent le plus souvent dans l'habillage de l'image.

D'ailleurs sur cette question, certains cameramen de Gabon Télévision affirment que :

« *Pour un chef d'Etat, un ministre, il y a des plans à ne pas faire. Pour les Hommes politiques, nous appliquons des plans moyens, des plans larges, des plans poitrine. Il est rare de montrer des gros plans. En audience par exemple, nous devons situer les acteurs, je proposerai des plans moyens, des plans poitrine. Car nous devons éviter de titiller. Ici, nous ne sommes pas en Europe […].Dans les différentes institutions les symboles nationaux (drapeau, blason…) font partie du décor des salles d'audience. Et lorsque nous faisons des plans larges, ces éléments rentrent bien dans le champ de vision. Oui nous les mettons aussi en avant parce qu'il s'agit des dirigeants de l'Etat. Ces symboles sont très présents lors des activités présidentielles* [411]»

Par ces propos, on y lit que l'instance de production applique un dispositif particulier dans la médiatisation des dirigeants de l'État.

En somme, nous retenons que le Président de la République est principalement médiatisé dans le cadre de ses missions régaliennes. Ce faisant, sa figuration télévisuelle laisse apparaître les symboles nationaux qui traduisent la valeur symbolique de cette fonction et rappelle ainsi l'appartenance à un État, une nation. Et qu'en est-il des représentations des membres du gouvernement ?

[411] Lucien Barrot, « la prise de vue à Gabon Télévision (le travail de cameraman à Gabon Télévision) », Entretien N°3, Annexe N°1, P. 314

2.2 : les modes de figuration des membres du gouvernement et des responsables des institutions

Depuis l'essor des médias de masse, la médiatisation de la vie publique et politique s'est généralisée. Elle touche désormais toutes les institutions. Au Gabon, dès l'apparition de la télévision, l'obligation d'utiliser cet instrument de communication fut faite par le premier Président de la République. Il recommanda à l'ensemble des ministres d'utiliser les médias publics et la télévision surtout pour expliquer leurs actions aux populations. Bien avant que cet outil ne soit mis officiellement au service de la propagande du parti d'État[412]. L'importance des médias pour la communication gouvernementale fut donc relevée très tôt au Gabon. Mais en matière de gouvernement, il ne s'agit pas d'un seul acteur. À ce sujet, Jacques Gerstlé dit que : « la communication du gouvernement est marquée par la multiplicité des acteurs engagés[413] » En effet, il ne s'agit pas d'un seul acteur, mais d'une multitude de départements ministériels qui le plus souvent sont organisés entre eux et en tête desquels, on retrouve des personnalités, politiques ou non, qui portent le titre de ministre. Si ces derniers ne sont pas opposés entre eux, ils restent tout même tenus par un contrat de communication qui se doit non seulement de justifier leurs actions, mais aussi d'assurer leur popularité.

Dans son essence la communication gouvernementale est souvent assimilée à la publicité ou encore à une propagande d'État. Elle joue certes une fonction centrale dans la transparence du processus de décision et le fonctionnement démocratique, mais elle tend à se construire aujourd'hui sur des logiques proches de celles du marketing politique où les aspects visuels sont priorisés. Caroline Yaniv dans son intention de saisir ce phénomène qui s'inscrit dans le cadre général de la communication de l'État propose quatre ordres sous lesquels on peut au mieux l'apprécier.

D'abord, la politique d'information sur l'action gouvernementale des pouvoirs publics et la fabrication d'information selon les termes de l'État communiquant. Ensuite, il y a la gestion des moyens d'informations et des médias ; l'État législateur et autoritaire, avant de terminer par l'organisation interne de l'information à l'échelle gouvernementale[414]. Bien que s'appuyant sur l'espace français, cette catégorisation nous aide dans la compréhension de la communication d'un gouvernement.

Pour notre part, nous nous arrêterons sur les modalités d'utilisation des médias publics en général, et de la télévision publique en particulier par les pouvoirs publics. Ceci étant, nous nous intéresserons aux questions de visibilité médiatique qui se posent désormais avec acuité pour les acteurs du monde gouvernemental.

Dans cette multitude d'acteurs, l'un d'eux a une fonction dominante, c'est le Premier ministre. La communication du gouvernement c'est d'abord la communication du Premier ministre. Au Gabon, cette distinction est bien faite entre la primature et les autres départements ministériels. Car c'est l'institution gouvernementale qui coordonne l'action de

[412] Mavoungou Bouyou, *Op.cit.*, P. 79.
[413] Jacques Gerstlé (b), *Op.cit*, p. 161.
[414] Caroline Ollivier Yaniv, *Op.cit.*, p. 16.

l'ensemble des ministères. Et cette distinction est présente dans les modes de figuration du Premier ministre et des autres ministres.

Pour ce qui est des figurations du Premier ministre aux journaux télévisés, il y a une forte convocation des symboles nationaux (drapeau, emblème national) du fait que le décor du cadre institutionnel s'y prête. Mais il y a un attribut officiel, l'emblème national qui fait office de distinction républicaine à la fonction. Ce symbole y figure soit comme un signifiant de l'image, soit comme un élément du décor de la scène gouvernementale. Il accompagne toutes les communications qui émanent de ce directoire, et ce dispositif officiel est le plus souvent déployé lors des déclarations prononcées par le porte-parole du gouvernement. Ce cas de figure est très récurent, il intervient à chaque moment où le gouvernement doit se prononcer sur un événement national ou international. L'image ci-dessous en témoigne largement.

Figure N°18 : Le porte-parole du gouvernement



Source : capture d'écran corpus des journaux télévisés 2014.

Dans la majorité des situations observées dans notre corpus d'étude, tous les actes officiels prononcés au nom de la primature laissent apparaître ce dispositif symbolique qui met en avant l'emblème national : la maternité allaitante et le drapeau national.

Les figurations du Premier ministre, médiatisées dans la plupart des cas, dans l'exécution de ses tâches quotidiennes (réunions interministérielles, audiences, rencontres avec les partenaires) n'échappent pas à cette mise en scène des attributs officiels conformément au statut de l'institution étatique qu'il représente. Ainsi, le drapeau national est quasiment présent dans tous les plans filmiques proposés par les producteurs.

Figure 19 : Les figurations du premier ministre





Source : capture d'écran corpus des journaux télévisés 2014.

L'écriture des actualités se fondant sur la promotion des actes officiels, elle débouche sur une représentation des dirigeants de l'État dans ces lieux de pouvoir où la figuration de l'État par le truchement de ses attributs est obligatoire. D'où cette forte convocation des symboles nationaux dans les apparitions télévisées du premier ministre. Dans les différentes captures d'écran ci-dessus, on fait rapidement la constatation que le drapeau national est perceptible sur tous les plans. Il symbolise la fonction et justifie l'appartenance à un État. Cette procédure officielle est similaire pour ce qui est de la couverture médiatique des ministres et autres institutions publiques.

L'action gouvernementale, tout comme sa communication ne se limite pas à la personne du Premier ministre. Il est vrai que l'attention médiatique, tournée vers lui, tient souvent lieu du mécanisme du pouvoir. Car dans le champ politique, il y a, comme le dit Éric Darras, une multiplication des usages médiatiques et politiques des espaces privés des hommes et femmes politiques, fondée sur une illusion d'efficacité politique[415]. Ce facteur fait en sorte que les acteurs gouvernementaux nourrissant des ambitions politiques soient assez visibles dans les médias. Dans certains champs politiques, il peut se prétendre de briguer à la magistrature suprême. Cet état de chose justifie la focalisation médiatique sur cette personnalité en premier, et démontre aussi comment les médias jouent un rôle crucial sur sa légitimité et sa popularité. Grâce aux médias le Premier ministre arrive à atteindre un large public et à développer une relation plus personnalisée que ne l'autorise le canal de la communication gouvernementale institutionnalisé[416]. Mais ces bienfaits médiatiques profitent aussi à d'autres membres du gouvernement. Ces derniers sont obligés de communiquer pour s'arrimer aux nouvelles normes de la gouvernance. En tout cas, comme nous le disions au début, l'utilisation des médias publics par les gouvernants naît d'une recommandation, avant d'être aujourd'hui un devoir de rendre compte aux populations des différents contours de la gestion de la chose publique.

Dans notre cas d'étude, l'actualité a été saturée par les actes gouvernementaux dans lesquels chaque ministre est médiatisé dans ses activités regaliennes. Une médiatisation sous le format des comptes rendus ministériels dans laquelle leur figuration se déroule globalement dans un cadre institutionnel avec le rituel institutionnel commis pour ces circonstances. En ce qui concerne le jeu de référentialité à l'État et à la nation, la formule reste la même : éléments scénographiques de l'image et dispositif officiel d'Etat.

[415] Eric Darras, « la coproduction des grands hommes » *in le temps des médias*, N°10, 2008, p. 83.
[416] Jacques Gerstlé (a), *Op.cit.*, P. 162.

Figure N°20 : Les modes de figuration des ministres



Source : capture d'écran corpus des journaux télévisés 2014.

Dans l'ensemble des situations observées, nous retrouvons en majorité les cas des figures ci-dessus, où la référence à l'État se fait soit par des éléments de l'habillage de l'image, soit par des éléments de décor de l'institution dans laquelle l'événement a été enregistré. Ces procédés de figuration télévisuelle sont également perceptibles dans la représentation des différentes institutions républicaines. Toutes les situations de médiatisations mettent en scène des référents nationaux avec des distinctions spécifiques pour chaque institution. L'assemblée nationale, jouant sur une signalétique qui expose le blason de la République, la carte du pays, et le drapeau national.

Figure N°21 : Les modes de figuration de l'Assemblée Nationale et du Sénat



En somme, nous retenons que les modes de figuration des dirigeants de l'État nous conduisent à une même réalité. D'abord, la majorité des faits se déroulent dans des structures politico-administratives où le décor étatique se justifie au nom de son rôle fédérateur. Ensuite, l'image et les plans filmiques s'accompagnent des logos, et autres signifiants qui sont des distinctions républicaines. Ces dernières sont composées des symboles nationaux de la République Gabonaise. Elles sont construites par des unités spécialisées chargées d'assurer la gestion de la communication de certaines institutions (presse présidentielle, presse primature, presse de l'assemblée nationale, etc.). Il existe le plus souvent à l'échelle nationale, des structures censées mettre en place la politique d'information sur l'action gouvernementale, comme le spécifie d'ailleurs Caroline Ollivier Yaniv dans sa catégorisation de situations en communication gouvernementale[417]. Au Gabon, la Direction Générale de l'Information Gouvernementale joue amplement ce rôle, en mettant en œuvre le plan national de diffusion des actes officiels et les signalétiques de distinction de chaque institution.

2.3 : les modes de figuration des acteurs politiques

Dans notre étude, nous avons détaillé sur le rôle des médias dans le fonctionnement démocratique des États. Notre démonstration avait surtout pour ambition de montrer comment les moyens de communication de masse influencent le jeu politique et surtout comme ils sont devenus indispensables pour les acteurs politiques. En s'accordant, avec le contexte gabonais, nous avons montré que les médias ont été partie prenante de l'évolution socio-politique de ce pays. Depuis 1990, ils accompagnent son processus de démocratisation. Cet examen nous a surtout permis de souligner la fascination que les acteurs politiques ont manifestée et ne cessent de manifester à l'endroit des médias audiovisuels dans leur globalité et de la télévision spécifiquement. Mais la relation entre politique et médias en général est beaucoup plus large. Elle ne s'inscrit pas uniquement dans le domaine de la conquête démocratique du pouvoir. Cette relation s'apprécie dans un cadre beaucoup plus large qui est celui de la représentation. En se positionnant dans ce cadre, on réalise une meilleure lecture des enjeux médiatique de la politique, d'une part. Et d'autre part, on mesure l'impact de la télévision dans les différentes fonctions que remplissent les acteurs politiques. En effet, certaines problématiques qui traitent de la corrélation entre la politique et le média télévisuel se penchent souvent sur le sceau de la représentation. Dans ce sens, le champ politique dans sa généralité, et les acteurs politiques sont considérés comme des représentants du peuple, de la nation. Ainsi, dans un État démocratique, un parti politique est d'emblée un cercle d'élargissement de la représentativité[418] de l'État. Ceux-ci sont donc des structures de représentation qui s'associent au corps unifié d'un pays. De ce fait, examiner leurs modes de figuration visuelle dans un espace médiatique national peut s'avérer crucial dans la lecture des intentions politiques.

L'image a une fonction fondamentale dans la mise en scène des acteurs politique à la télévision. Cet état de chose contribue à faire d'elle un outil indispensable en politique. L'espace télévisuel est à ce titre légitimé comme un espace majeur de l'expression

[417] Caroline Ollivier Yaniv, *Op.cit*, p. 16.
[418] François D'Arcy, Op.cit., p. 8.

politique[419]. Au Gabon, l'espace du journal télévisé de Gabon Télévision s'impose en notoriété comme une tribune officielle. La représentation des acteurs politiques est cependant dominée par le parti au pouvoir. En effet, comme nous l'avons démontré dans la détermination des partis politiques qui ont eu accès au plateau de cette chaîne publique, le Parti Démocratique Gabonais (PDG) l'emporte largement dans la couverture médiatique du champ politique. Au-delà de cette dominance du parti au pouvoir, quelle est la tendance qui se dégage de leurs figurations aux journaux de la télévision nationale ?

De nos observations, il ressort clairement que le contexte de médiatisation des acteurs politiques est totalement lié à leurs activités fondamentales. Les scènes politiques des journaux télévisés, sont, pour la plupart, composées des réunions, des meetings liés aux activités parlementaires, ou ceux liés au calendrier annuel du parti. Des scènes politiques qui mettent les différents acteurs dans la configuration d'adresse au peuple et où le dispositif symbolique de chaque parti est mis en scène. Ainsi, les différents plans filmiques proposés sont des scènes dans lesquels la référence est tout à fait perceptible. Et cela surtout pour le parti au pouvoir qui laisse apparaître dans son logo, les couleurs du drapeau national. Pour ce qui est des autres partis politiques, notamment ceux de la majorité républicaine ou de l'opposition, une référence à l'État est signalée à travers la figuration du drapeau national.

Dans les différentes captures d'écran ci-dessous, nous pouvons percevoir cette chromatique des couleurs qui fait référence à l'État lors des événements du Parti Démocratique Gabonais et l'insertion du symbole durant les différentes conférences politiques des autres partis.

Figure N°22 : Les modes de figuration des acteurs politiques



Source : capture d'écran corpus des journaux télévisés 2014

[419] Jean Mouchon, *la politique sous influence des médias*, Paris, Harmattan, 1997, P. 82.

Les acteurs politiques représentent leur coloration politique avec tous les insignes qui s'y prêtent. Ceux du Parti Démocratique Gabonais, parti au pouvoir de depuis 1968, font référence à l'État et à son père fondateur. En tant qu'instance de la représentation nationale, la majorité des formations politiques soulignent cette valeur républicaine lors de leurs meetings et autres réunions.

2.4 : Entre figuration de l'État et référence au chef de l'État

La recension des plans caractéristiques faisant référence à la nation gabonaise aux journaux télévisés de Gabon Télévision nous a livré plusieurs informations, tant sur les modes de figuration des autorités dirigeantes que sur les représentations des acteurs politiques. Mais ce travail nous a également conduits à repérer les rituels imagiers qui se dessinent dans la présentation des actes officiels ou lors des reportages réalisés dans le cadre institutionnel. En effet, au cours de ces derniers, les plans filmiques nous livrent deux ordres de médiation visuelle, l'une faisant référence à la République gabonaise par le truchement des symboles nationaux et l'autre exposant le chef de l'État. Cette procédure qui appert comme un rituel officiel de présentation des actes institutionnels nous oblige à nous interroger sur son bien-fondé. Au mieux, elle nous ramène sur la relation entre la télévision, les passions et les différentes manières dont ce média est utilisé dans certains espaces sociaux. Autrement dit, elle nous resitue dans ce contexte où la télévision par son statut même, suscite des fantasmes de puissances liés au fait que les mêmes images sont reçues par tout le monde[420]. De plus l'histoire de cette télévision publique ne peut que susciter en nous plusieurs questions. Car n'occultons pas le fait que durant la période monopartite, l'ensemble des médias publics étaient réduits à la cause du parti unique et de son fondateur. Dans cette situation, la matière informative se devait de vanter uniquement les mérites du Président de la République. Le journal télévisé était transformé en attribut du pouvoir où la personnalisation du pouvoir est illustrée par la personnification de l'autorité et l'idéalisation de l'autorité politique[421].

La télévision Gabonaise a travaillé durant une longue période pour la personnalisation du pouvoir politique et cette forme ritualisée de présentation des communiqués officiels ne nous éloigne pas complètement de ce contexte. À l'heure où le discours officiel ne cesse de souligner les bienfaits de la fin du monopole d'État et de nourrir des ambitions sur la réforme de l'audiovisuel public, ces procédés imagiers portent à confusion entre la figuration symbolique de l'État et les jeux de référence au Président de la République. Dans l'encadré ci-dessous, nous vous proposons ces différentes figurations télévisuelles qui semblent être ritualisées dans les modes de communication officielle.

[420] Dominique Wolton, *Eloge du grand public : une théorie critique de la télévision*, Paris, Flammarion, p. 19.
[421] Mavoungou Bouyou, *Op.Cit.*, P. 133.

Figure N°23 : Les procédés visuels ritualisés des communications officielles



Source : capture d'écran corpus des journaux télévisés 2014.

Ce mode de présentation visuelle joue vraisemblablement sur deux registres. La télévision est le medium qui insiste sur la personnalisation. Ces plans filmiques semblent contribuer à une visibilité permanente du chef de l'État dans les différentes actualités diffusées.

En résumé, il faut retenir que le corps directoire de l'État et les acteurs politiques sont représentés aux journaux télévisés dans l'exécution de leur tâche quotidienne, ceci tant dans un cadre institutionnel que dans les différentes rencontres politiques. Pris ou médiatisés dans ces milieux officiels qui portent symboliquement un décor d'État, leur figuration apparaît comme des scènes d'exhibition des référents nationaux : drapeau, blason de la République, emblème national, etc. Au mieux, chaque institution ayant des distinctions républicaines qui, dans certains cas, sont des logos construits avec les symboles nationaux, il y a donc dans la diffusion des faits institutionnels et gouvernementaux une saturation des attributs officiels qui apparaissent comme des signifiants imagiers et des éléments de décor des lieux.

Mais l'énonciation télévisuelle ne se limite pas seulement aux différents jeux visuels. Elle est large. Car elle s'intéresse le plus souvent aux médiations visuelles et verbales. Pour mieux étudier les modes d'énonciation produits par cette chaîne publique, n'est-il pas judicieux d'analyser les discours qui accompagnent la présentation des actualités ?

3 : les modes de médiation verbale aux journaux télévisés

La particularité de la présentation audiovisuelle des actualités réside dans l'association du son et de l'image. Cette imbrication donne une double dimension à la télévision, faisant d'elle, comme l'atteste si bien François Jost, un outil de la médiation visuelle et verbale. En effet, la production des actualités télévisées est marquée par ces moments énonciatifs verbaux qui sont, soit le discours ritualisé des journalistes, soit des propos recueillis lors de la collecte des différents éléments d'actualités. L'ensemble de ces propos constituent le discours médiatique en général et le discours télévisé en particulier. Ce faisant, travailler sur ces éléments d'énonciation verbale revient à mettre en évidence les actes qui sont le produit

propre d'une rédaction télévisée et ceux qui émanent de la réalité sociale telles qu'enregistrées en phase de collecte.

Dans cette entreprise, les discours produits aux journaux télévisés présentent un caractère tout à fait singulier. Ils le sont parce qu'ils se retrouvent dans un dispositif répétitif où il y a une dimension rituelle qui se perçoit tant au niveau de sa structuration qu'au niveau des modes d'énonciation qui, au fil du temps, se sont institutionnalisés. Il y a plusieurs formats en matière de présentation des journaux. Ceux-ci sont choisis et adoptés par des médias, selon leurs objectifs ou encore leurs choix éditoriaux. Loin de vouloir s'appesantir sur ces formats dans leur globalité, dans ce point de notre investigation, nous focaliserons notre attention essentiellement sur la production du discours journalistique des journaux de Gabon Télévision. Notre ambition est d'extirper de ce discours, les formes de médiation verbales produites par cette télévision qui est présentée comme une institution d'intermédiation ; ayant pour fonction stratégique globale la construction du lien social[422]. Nous n'avons pas la prétention ici de travailler sur l'ensemble des actes d'énonciations verbales journalistiques produits au cours de ces éditions d'informations. Dans ce flot de données factuelles et répétitives, nous choisirons d'étudier les premières audiovisions, c'est-à-dire tous ces éléments qui interviennent sommairement sous forme d'incipit à l'ouverture d'un journal.

Ceci étant, bien qu'ayant réalisé une exploration sur l'ensemble de notre corpus d'étude (278 journaux télévisés), nous nous appuyons ici pour cette recension des discours des présentateurs/médiateurs sur une sélection de soixante journaux télévisés, à raison de cinq journaux par mois., ceci dans l'intention première de cerner les différents modes d'adresses aux téléspectateurs. Guy Lochard le spécifie bien en traitant des discours en situation produits par les présentateurs des journaux télévisés. Selon lui, « ces adresses au public s'effectuent avec des caractéristiques linguistiques bien précises, car ce produit s'adresse […] à un très large public qu'il cherche à fédérer, la langue du journal télévisé vise à une grande accessibilité[423] ». S'insérant dans chaque espace social, la langue du journal peut aussi présenter des spécificités liées à son environnement et à ses objectifs éditoriaux. C'est la raison pour laquelle il nous importe de voir dans ces jeux de langage à Gabon Télévision s'il se dégage des signes d'appartenance à une communauté nationale. Avant de nous centrer sur ce point d'orgue de notre argumentation, n'est-il pas judicieux de visiter les formules incipit qui sont ritualisées dans la diffusion de ce programme.

3.1 : La typologie sommaire des incipits des journaux télévisés de Gabon Télévision

Le journal télévisé est une émission d'actualité qui s'impose comme un rendez-vous quotidien d'informations. Cette particularité a conduit, au fil des années, à l'installation d'une forme de ritualité avec laquelle est présentée la matière informative. Celle-ci peut être perceptible sur plusieurs plans. Mais il demeure que des distinctions profondes sont présentes entre les types des journaux, cela que l'on se trouve dans une chaîne d'informations en continu ou dans une télévision généraliste. Cette différenciation tient aussi dans la production

[422] Noël Nel « les dispositifs télévisuels », *in Penser la télévision*, Actes du Colloque de Cerisy, Paris, Nathan, P. 60.
[423] Guy Lochard, *Op.cit.* p. 53.

des actualités, selon que l'on se situe dans un régime de télévision d'enquête et de télévision d'examen[424]. Il y a des registres de présentation de nouvelles qui dépendent totalement de la politique de la chaîne, de sa ligne éditoriale. Ces éléments de spécifications sont encore plus apparents lorsqu'on examine les télévisions nationales qui fonctionnent dans des paysages médiatiques où elles sont dominantes. Dans ces chaînes d'Etat, le style de présentation, les formules incipitales semblent être institutionnalisées au même titre que le journal.

L'exploration faite sur les journaux télévisés de Gabon Télévision tend à faire ressortir des réalités qui cadrent avec son statut de média d'État. En observant l'ensemble de notre corpus, et en analysant spécifiquement une soixantaine des journaux, il y a un registre de présentation sommaire qui se dégage. Celui-ci est ritualisé. Et il est observable à l'ouverture de chaque édition d'information. Il laisse percevoir la structuration suivante :

Figure N° 24 : Formes incipitales des journaux télévisés

Générique – Contact avec le médiateur - Sommaire

Source : données de l'enquête

L'ouverture des journaux télévisés de Gabon Télévision laisse apparaître la formule incipitale, ci-dessus : Générique-Contact avec le médiateur-Sommaire. Un générique, dont la durée varie entre quinze et soixante secondes, marque l'ouverture de l'édition, suivi de l'apparition d'un présentateur-tronc sur le plateau qui, par la suite, dévoile le sommaire des actualités nationales et internationales. C'est sous cette formule que l'ensemble des téléspectateurs découvre la principale édition de la chaîne publique nationale.

Par ailleurs, ce mode de présentation est typique de l'outil télévisuel. Il est observable dans la plupart des émissions ou magazines télévisés. Il en existe d'autres, qui, proposent une mise en récit tout aussi différente. Ainsi, à l'ouverture d'un journal télévisé, il n'est pas souvent rare de retrouver la structuration suivante : médiateur, sommaire et générique[425]. Mais celle-ci est rarement exploitée par la rédaction de Gabon Télévision.

Le registre usité par cette chaîne publique est celui qui situe le présentateur dans une position centrale. Ce choix d'ouverture place réellement le présentateur dans sa fonction de médiateur. D'autant plus que le générique n'est pas une mise en scène anodine. Il est une façon de fixer l'intentionnalité de ce programme télévisé. La seconde séquence qui fait intervenir le présentateur lui donne un rôle d'interface entre ces éléments d'actualités issus de la fabrication médiatique et les téléspectateurs. À la fin, la présentation du sommaire du journal semble confirmer cet état de fait, en laissant ce médiateur dévoiler les principaux titres qui seront traités.

[424] Hervé Brusini et Francis James cité par Guy Lochard « Dispositifs télévisuels et sociocognitifs », *In Penser la télévision*, Actes du colloque de Cerisy, Nathan, 1998, P. 282.
[425] Phillipe Marion, *Op.cit*, p. 169.

C'est sous cette formule routinière que le public découvre les informations nationales et internationales. Le jeu du générique peut évoluer mais il joue toujours sur une dimension étatique et une ouverture sur le monde. Si pour leur exposition plusieurs journalistes peuvent se relayer, l'acte d'énonciation verbale du sommaire constitue l'un des premiers facteurs sur lesquels on apprécie la médiation produite par cette chaîne. Car lors de cette étape, Chaque présentateur s'adresse à l'ensemble des téléspectateurs, il annonce la matière informative au corps social gabonais en tenant compte de la position de cette télévision dans ce paysage médiatique.

3.2 : Les actes d'énonciation verbale dans les journaux et les signes d'appartenance à une nation

Au journal télévisé, les modes d'effectuation de la médiation verbale peuvent jouer sur plusieurs dimensions. Une fois de plus, les spécificités se font remarquer au regard de la situation statutaire du média. En effet, le style employé est différent selon que l'on se retrouve dans une chaîne d'information en continue ou dans une télévision publique à caractère généraliste où la dimension nationale est encore prégnante. Il faut noter que les logiques et les ambitions ne sont pas les mêmes. Tandis que la première peut être dans un jeu de séduction, la seconde par contre a tendance à jouer sur son caractère national, en mettant en avant sa mission d'intégration nationale, comme cela a été institué dans certains États. Sur ce point, n'oublions pas que des investigations faites sur l'outil télévisuel en général, et le journal télévisé en particulier, ne cessent de relever son caractère fédérateur. S'intéressant à cet aspect Dominique Wolton dit d'ailleurs que :

« la télévision généraliste […] est un facteur d'intégration sociale et d'identité collective, pour un pays neuf, au mélange détonnant de populations, aux idées, origines, valeurs et religions de toutes sortes[426]» .

À ce sujet, Gaétan Tremblay et Pierre Moeglin s'interrogeant sur l'avenir de la télévision généraliste face à la montée en puissance des chaînes thématiques et privées, ne disent-ils pas que les États contribueront toujours à la régénération de la télévision généraliste, car conscients d'entretenir au service de l'espace public un ciment, une culture commune, le socle des valeurs fondatrices du vivre ensemble[427]. Cette considération situe les télévisions publiques au cœur des enjeux du raffermissement des liens sociaux.

Ces précisions sur l'intentionnalité communicationnelle d'une télévision généraliste, nous renseignent également sur le registre d'énonciation verbale qui y est pratiqué. Et cela en tenant compte de ses missions sociales. Le journal télévisé de Gabon Télévision pourrait bien rentrer dans ce cas de figure.

Au mieux, pour ne pas être dans des déductions par évidence, nous avons tenu à explorer l'ensemble des journaux en notre possession pour non seulement déterminer le registre sur lequel s'effectue l'adresse aux téléspectateurs, mais aussi pour relever l'ensemble des signes

[426] Dominique Wolton (b), *Op.cit.,* P. 112.
[427] Gaétan Tremblay et Pierre Moeglin, *l'avenir de la télévision généraliste*, Paris, L'Harmattan, 2005, p.8.

verbaux, (pronoms personnels, mots, tournures ou formules expressives, des injonctions, etc..) qui peuvent justifier, montrer que le médiateur s'adresse à une communauté d'intérêt dans laquelle lui-même est inclus ou encore à une communauté nationale tout simplement.

Ce faisant, au cours de notre approche exploratoire, et en s'appuyant sur un corpus de journaux télévisés, nous avons pu relever certaines lignes directrices sur lesquelles s'effectue l'adresse des présentateurs/médiateurs aux téléspectateurs. Les modes d'énonciation verbale au sommaire de ces éditions se font dans un modèle narratif des différents événements choisis pour la une, suivis des injonctions, qui sont dans la plupart des cas, des invitations dans lesquelles le Présentateur/médiateur se joint aux téléspectateurs pour suivre également les actualités. Dans ces récits narratifs, les différents présentateurs usent de plusieurs pronoms personnels, des autres formules narratives qui ne sont pas neutres.

Pour mieux être en phase avec notre argumentation, nous illustrons dans le tableau ci-dessous, un récit sommaire de journal télévisé de vingt heures qui démontre bien la logique ritualisée dans cette chaîne publique

Tableau N°12 : Extrait de récit sommaire d'un journal télévisé

Dates du JT	Discours sommaire du présentateur/médiateur
10-05-2014	Double deuil pour **le Gabon** et le Togo, avec cette noyade accidentelle de l'ambassadeur du Togo au **Gabon**, son excellence Husuaman Adewi du côté de Michel Marine, le véhicule, avec 2 personnes à bord, aurait terminé sa course dans les eaux. Prestation de serment de la nouvelle secrétaire générale de la commission nationale de lutte contre l'enrichissement illicite, Héliane Eli Matiembelé, c'était au palais de justice de Libreville en présence d'importantes personnalités. Et puis, un court métrage au **Gabon**, réalisé par l'Institut Gabonais de l'Image et du Son sera présent au festival de Cannes, son titre Mwane Maury, entendez l'enfant unique. Voilà pour les titres, les détails dans quelques instants. Mesdames, messieurs, bonsoir, bienvenue à cette principale édition d'informations sur **votre chaîne**, Gabon Télévision, je **vous** le disais, **nous** ouvrons cette édition d'informations avec ce double deuil qui frappe le **Gabon** et le Togo, avec l'accident, ce matin, du côté de Michel Marine de l'ambassadeur du Togo au Gabon, son excellence Adewi, il était à bord d'un véhicule qui a tout droit foncé dans les eaux. Je ne **vous** dis pas plus, **écoutons** ce récit de Patrick Simangoye.

Source : données de l'enquête

Dans cette transcription, on perçoit le mode narratif sur lequel s'appuie le présentateur pour mettre en récit les différents événements mis à la une. Dans ce jeu d'adresse aux téléspectateurs, la dimension nationale semble perceptible au regard de la figuration du nom de l'État. Certaines formules d'interpellation sont visibles à travers des pronoms ou des injonctions.

Marlène Coulomb-Gully, en travaillant sur les informations télévisées, spécifie que le journalisme c'est le travail effectué entre la réception de l'information et sa restitution[428]. Si cet argument nous édifie sur le rôle du journaliste dans la construction de l'information, il

[428] Marlène Coulomb-Gully, *Op.cit,* p. 89.

véhicule en toile de fond l'idée de médiation dans laquelle se situent les instances de production médiatique. En se fondant sur cet aspect, François Jost fait état de la médiation télévisuelle qui se décline en deux temps, la médiation verbale, et visuelle[429]. Pour cet auteur toutes les informations nous parviennent à travers ces deux types de médiation. il existe donc des figures de la médiation verbale qui sont perceptibles à travers des pronoms, à l'exemple des « je » d'origine réels et des « je » d'origine fictifs[430]. Ainsi, les récits d'ouverture des journaux peuvent être considérés comme des lieux où cette médiation est visible. Car ils mettent en scène plusieurs jeux d'interpellation qui s'appuient sur des pronoms et autres formules expressives. Pour ce faire, nous avons ténus au cours de notre exploration de relever certains de ces procédés verbaux qui jalonnent le discours journalistique. À côté de ces éléments de discours, nous avons également recensé les différents termes et expressions qui font référence à la République Gabonaise, à l'ensemble des téléspectateurs qui constitue cette communauté nationale. Dans ce flot quotidien des données, nous avons donc pu relever certaines formules du discours des présentateurs à l'ouverture de chaque journal, ceci au vu de leur récurrence et de leur pertinence.

Tableau N°13 : les pronoms, les termes, et formules expressives du discours des présentateurs du Journaux

Nature des procédés du discours	**Contenus**
Des pronoms	Nous, vous, on, notre, nos, votre.
Des termes	Le Gabon, Gabonais (e), la nation, la communauté nationale, le territoire gabonais.
Des formules expressives	Le numéro un gabonais, le Gabon notre pays, ici dans nos murs, toute la population gabonaise.
Des injonctions	Voyons ! écoutons ! suivez ! regardons ! suivons ! ouvrons ! changeons !

Source : données de l'enquête

Les procédés de discours contenus dans le tableau ci-dessus ne restituent pas dans leur globalité la totalité des données du discours des présentateurs du journal télévisé tout au long de cette période d'étude (janvier-décembre 2014). Notons que leur sélection obéit strictement aux objectifs de notre travail. Et celui-ci tourne autour de la recherche des actes verbaux jouant le rôle de référentialité collective et déterminant l'existence d'une communauté d'intérêt national. C'est en cela que les termes et formules expressives recensés présentent clairement une dimension nationale, jouant sur le nom de l'État.

Par ailleurs, l'insertion des différents pronoms dans notre tableau indicatif n'est pas fortuite. Ils sont présents dans les différentes formulations d'adresse aux téléspectateurs. Ils agissent

[429] François Jost, *Op.cit.,* P. 54.
[430] *Id.,*

comme des capteurs d'attention et ils nous renseignent sur les types de communion qui s'établissent entre le médiateur et les téléspectateurs. En travaillant sur les choix de modalité d'exposition narrative au journal télévisé, bien que se consacrant essentiellement sur l'espace français, Arnaud Mercier nous renseigne sur la valeur de ces différents pronoms, et particulièrement sur l'utilisation des « Nous » et « vous ». Il dit qu'il est pertinent d'examiner l'utilisation des « Nous » et des « Vous ». Il se dessine un jeu subtil de répartition des rôles entre le « nous » qui signifie la rédaction ou plus généralement les journalistes, le « vous » qui désigne les téléspectateurs et un « nous » qui englobe journalistes et public[431] . En clôturant son argumentaire, il rajoute pour le « Nous » que, « son utilisation a pour objectif affiché de prouver au public qu'il forme avec les journalistes une communauté d'intérêts[432] »

Les procédés pronominaux contenus dans le discours journalistique présentent donc plusieurs dimensions. Dans un premier temps, ils peuvent représenter l'instance d'énonciation. Et secondement, ils servent à interpeller le public, tout comme ils agissent symboliquement dans la justification de la présence d'une communauté d'intérêt, ou nationale entre le médiateur et les téléspectateurs. Cet éclairage nous oblige à apporter des précisions sur les différents pronoms que nous analysons et sur leur catégorisation. Car si pour l'analyse du « vous » aucun problème ne semble se poser vu qu'il s'agit de l'adresse directe aux téléspectateurs, par contre, l'usage des « Nous », nous recommande à faire des distinctions entre le « Nous » qui représente la rédaction de Gabon Télévision, qui peut être qualifié d'exclusif, et celui qui représente non seulement le présentateur/médiateur, mais également l'ensemble de la communauté nationale, qui peut être qualifié d'inclusif. Cette différenciation est également valable pour d'autres pronoms.

Ainsi clarifié, nous pouvons donc dresser un tableau des procédés pronominaux qui se présenterait comme suit :

Tableau N°14 : Les procédés pronominaux du discours des présentateurs

Des procédés pronominaux	**Valeurs**
Nous	Exclusive
Nous	Inclusive
Vous	Adresse aux téléspectateurs
On	Exclusive
On	Inclusive
Nos	Exclusive
Nos	Inclusive

[431] Arnaud Mercier (a), *Op.cit.*, P.190.
[432] Id.,

Notre	Exclusive
Notre	Inclusive

Source : données de l'enquête

Cette catégorisation nous aide à mieux saisir les actes de médiation verbale qui sont avancés lors des journaux télévisés. Et surtout elle nous permet de mieux voir comment s'effectue le jeu de référentialité à la communauté nationale gabonaise. Loin de vouloir se limiter à cette répartition, nous trouvons juste de déterminer la part qu'occupent ces différents procédés dans le discours sommaire des journaux télévisés.

3.3 : La part des procédés verbaux faisant référence à la communauté nationale

Le recensement des propos des présentateurs et leur catégorisation ne sont pas les seules tâches qui attestent de leur pertinence dans les modes d'adresse aux téléspectateurs. Dans les deux tableaux précédents, nous avons relevé et classifié plusieurs procédés verbaux qui, au regard de leur valeur, permettent de justifier l'appartenance de l'énonciateur et du public à une même communauté. Ceux-ci pouvant être des pronoms personnels, des termes ou des mots présentant une dimension nationale, ou encore des formulations expressives qui font clairement référence à un peuple, à une nation.

Ce faisant, pour rendre compte de la manière dont cette médiation se dessine dans ce programme, le travail réalisé sur un corpus de soixante journaux (à raison de cinq numéros par mois de janvier à décembre 2014), nous a permis de transcrire une série de soixante sommaires de journaux. À la suite de cette transcription, nous avons pu déterminer quantitativement la part des procédés verbaux faisant référence à la communauté nationale au cours de ces éditions d'informations.

L'examen réalisé sur les discours sommaires des journaux télévisés a fait ressortir des tendances qui peuvent bien être représentatives d'une analyse globale du discours du présentateur. Commençons par analyser les pronoms et les différentes formes d'injonctions.

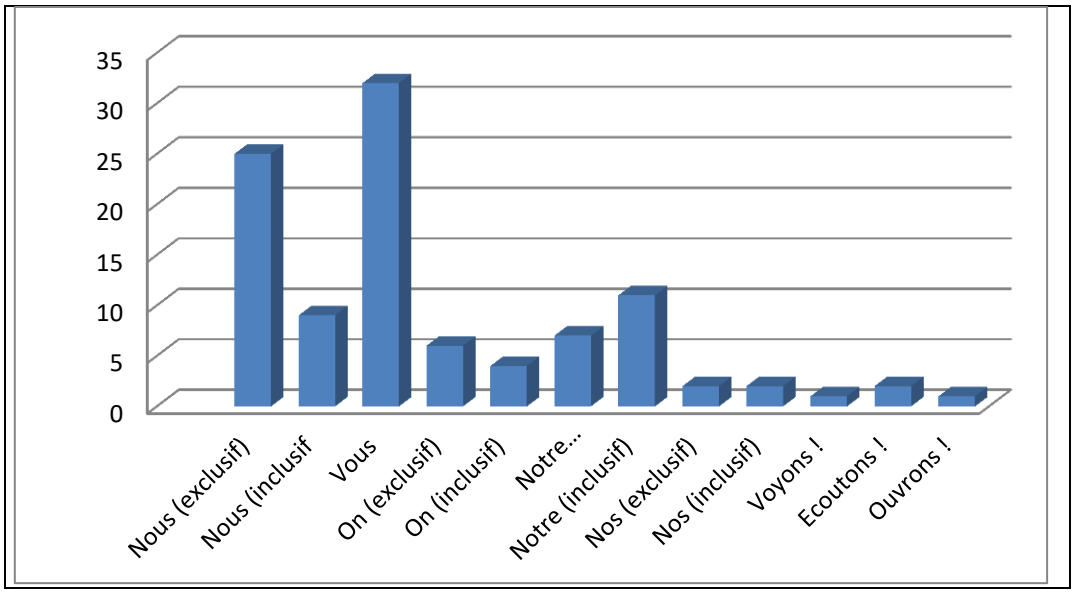
3.3.1 : De l'utilisation des pronoms et formules d'injonction

Dans les actes d'énonciation verbale, nous le disions plus haut, l'utilisation des pronoms peut se faire selon deux registres. Il y a un cadre exclusif qui renvoie directement à l'instance d'énonciation, dans notre cas, il s'agit de la rédaction de Gabon Télévision. Il existe un second cadre d'utilisation qui, lui, est inclusif, Là, il s'agit du présentateur/médiateur et l'ensemble des téléspectateurs, c'est-à-dire la communauté d'intérêt national. Par ailleurs, l'adresse aux téléspectateurs peut se faire directement.

De notre analyse, il ressort que le registre pronominal joue plus sur l'interpellation directe des téléspectateurs. Certes, les pronoms faisant référence à une communauté d'intérêt entre le

journaliste et son public sont présents, mais leur valeur quantitative n'est pas très révélatrice. Pour être en phase avec nos propos, apprécions à juste titre le graphe ci-dessous.

Graphique N°2 : Valeur quantitative de l'utilisation des pronoms et injonctions



Source : données de l'enquête

Dans ce graphique, nous constatons que la valeur quantitative des interpellations directes aux téléspectateurs est nettement supérieure aux autres. C'est-à-dire l'usage du « vous » occupe une place prépondérante dans les actes du discours sommaire. Cette forte utilisation du « vous » justifie bien de la présence d'un médiateur qui sait qu'il se trouve entre deux mondes. Celui de sa rédaction qui a construit la matière informative et celui des téléspectateurs qui ont besoin de se nourrir des informations. C'est justement pour cela que certains disent qu'au journal télévisé, on a besoin d'un médiateur, ceci au regard de l'importance des jeux d'adresse au public.

Le discours des présentateurs renferme des pronoms exclusifs/inclusifs qui sont quantitativement variables. En effet, concernant l'usage des « Nous », on fait la constatation que les valeurs du « Nous » exclusif, qui renvoie à la rédaction de Gabon Télévision, sont supérieures à celles du « Nous » inclusif qui renvoie à la communauté nationale. Ici, l'une des interprétations à faire se situe au niveau de la compréhension du fait que le médiateur s'exprime le plus souvent au nom de son institution. Du coup, sur certains points des actualités, il se positionne en parlant au nom de tout le tissu de production de la chaîne. Mais notons par conséquent que la valeur du « nous » inclusif, qui marque l'appartenance du présentateur et des téléspectateurs à une même communauté d'intérêt, n'est pas négligeable. Elle prouve à suffisance que le médiateur a conscience sur certains faits et événements de se sentir concerné, et de ce fait, il se joint aux téléspectateurs pour suivre ces actualités.

Cette situation est similaire pour ce qui est des « On » et « Notre ». Dans le premier cas, le registre exclusif est supérieur. C'est-à-dire que les références à la rédaction dans une tendance

globale sont toujours conséquentes. Tandis que dans la deuxième situation, concernant l'usage des « Notre », le registre inclusif qui justifie l'appartenance à la communauté nationale est quantitativement supérieur à celui qui tient à mettre en avant l'équipe rédactionnelle de cette chaîne publique. Une telle procédure restitue le média dans son rôle fédérateur et elle prouve aussi la fonction du médiateur qui s'approprie les événements, s'insère dans l'énonciation en montrant son appartenance à un peuple. Cette tendance est aussi observable sur l'usage des « Nos ». On constate que dans les modes d'adresse aux téléspectateurs, ces différents pronoms possessifs sont plus usités dans une dimension nationale, qui atteste non seulement une appartenance à l'État mais aussi une appartenance à une collectivité nationale. Les contextes d'utilisation démontrent chez le médiateur cette envie de s'approprier le territoire national lorsque l'actualité s'y prête. Cela est perceptible dans plusieurs cas, surtout dans des annonces présentant un caractère fortement étatique.

Pour ce faire, nous exposons dans les tableaux suivants quelques extraits du discours journalistique, en mettant en évidence ces pronoms possessifs dans leur contexte d'utilisation.

Tableau N°15 : Extraits du discours des présentateurs à l'ouverture des Journaux télévisés

Dates	Discours sommaires des présentateurs
05-01-2014	La situation en Centrafrique pourrait s'aggraver par une catastrophe humanitaire, la nourriture se fait rare à Bangui. Dans la sous-région, certains chefs d'État, à l'exemple d'Ali Bongo Ondimba, tentent de trouver une solution à la crise centrafricaine. Election locale 2013 dans **notre** pays, après la proclamation des résultats par la cours constitutionnelle, certaines localités ont choisi aujourd'hui leur maire. C'est le cas dans la commune d'Akanda. Et puis 45 maîtres de conférences agrégés, c'est la moisson du 16e concours du CAMES qui s'est tenue dernièrement à Brazzaville, au Congo. Voilà pour les titres ! les détails dans quelques instants. Mesdames, messieurs, bonsoir, bienvenue à cette principale édition d'information, je vous le disais le tout nouveau maire de la commune d'Akanda a été élu ce matin, il s'agit de Claude Michel du PDG, il est secondé par 4 maires adjoints. Regardons ce reportage de Basile Biwalou Mickala.
31-03-2014	Mesdames et Messieurs. Dans l'actualité ce soir, le professeur Daniel Ona Ondo, chef de gouvernement a accordé une audience à l'inspecteur général d'État de la république de Côte d'Ivoire en visite de travail dans **notre** pays. Le renforcement des capacités de contrôle des inspecteurs généraux d'Afrique a constitué la trame

Source : données de l'enquête

L'emploi de ces pronoms possessifs est dans la majorité des cas, comme nous pouvons le voir dans les extraits ci-dessus, lié à l'appartenance à l'État. Une signature langagière qui rappelle tout simplement l'existence d'une nation dans laquelle le médiateur et les téléspectateurs se trouvent engagés. Cet état de fait est également visible dans la formulation des adresses injonctives qui invitent les publics à suivre une actualité.

Concernant les formules injonctives, on constate que le discours sommaire met plus en avant un cadre inclusif par lequel il se trouve également imbriqué. Il est visible à travers l'usage de la première personne du pluriel, qui présente une nette tournure inclusive du

médiateur et son public. Selon notre enquête, les formules les plus utilisées sont les suivantes : « voyons », « écoutons », « ouvrons ». Malgré leur faiblesse quantitative, ces différentes tournures injonctives prouvent que l'adresse au public se fait sous une forme globalisante.

3.3.2 : Des termes et formules expressives faisant référence à la communauté nationale

La recherche des termes et formules expressives faisant référence à la communauté nationale gabonaise est une tâche qui paraît complexe. Car il ne s'agit pas d'une recherche totalement objective, où des critères prédéfinis existent. Bien au contraire, il est question ici d'une recherche thématique qui se centre autour de l'objet principal de notre étude. Ainsi, en postulant de rechercher des termes ou expressions de ce genre, nous ambitionnons en réalité de travailler sur les différentes figurations expressives de l'État, de ces mots qui distinguent le Gabon comme un pays, qui attestent de son existence et celle d'une communauté de destin qui vit en son sein.

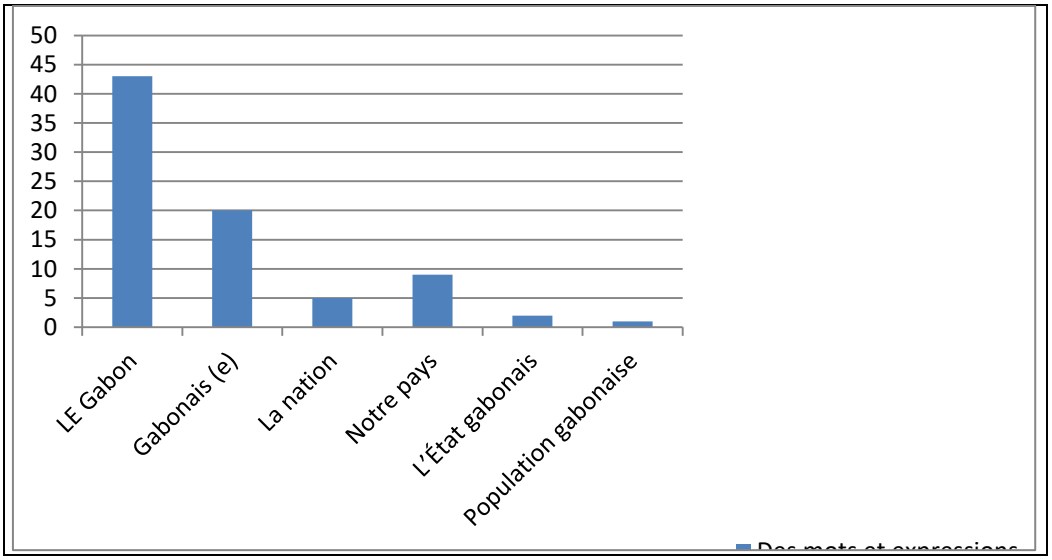
Certains pourront bien traiter des mots qui font référence à l'identité nationale ou encore à la nation. De ces deux cas de figure, nous pouvons dire, en nous accordant avec Franck Idiata, qu'il s'agit des termes qui, à un moment donné, servent de repères dans « le sentiment qu'éprouve une personne à faire partie d'une nation[433] ». Ils servent de points communs. Si sur le plan imagier, il est clair que la visibilité des symboles nationaux rend perceptible ces référents communs, au niveau verbal ce facteur peut bien se percevoir à travers l'onomastique de l'État, ses différentes formulations, dans lesquelles « une communauté humaine a conscience d'être unie par une identité historique, culturelle, linguistique ou religieuse[434] ». Ceci explique la raison pour laquelle nos choix ont tourné autour du nom de l'État et des différents qualificatifs qui fixent l'existence d'un peuple qui y réside. Et c'est notamment sur cette base que les différents termes contenus dans les tableaux présentés plus haut ont été sélectionnés.

Le travail de recension terminologique réalisé à partir d'une transcription des sommaires d'une soixantaine des journaux, nous a été utile pour déterminer la façon dont ces différents termes se profilent dans cette masse de données verbales. Notre analyse montre bien que des expressions faisant référence à la communauté nationale gabonaise sont usitées par les présentateurs/médiateurs. Mais force est de constater que ceux-ci ne représentent pas une valeur quantitative importante, du moins pour ce qui concerne notre cas d'étude. Ils sont présents dans le discours sommaire, mais ils ne le saturent pas. Ils sont variablement utilisés par l'instance d'énonciation, et lorsqu'ils le sont, l'actualité qui s'y rapporte colle parfaitement avec la convocation qui est faite.

De cette enquête, les valeurs quantitatives d'usage de ces termes varient considérablement. Pour une meilleure lecture des faits, apprécions les différentes valeurs exposées dans le graphique ci-dessous.

[433] Daniel Franck Idiata, *Op.Cit.,* p. 36.
[434] *Id.,* p. 40.

Graphique N° 3 : Les termes et expressions faisant référence à la communauté nationale gabonaise



Source : données de l'enquête

Nous le disions plus haut, les modes d'effectuation d'énonciation verbale renferment un lexique faisant référence à la nation, mais leur usage n'est pas très important, au regard du flot d'expressions que peut bien contenir une transcription des sommaires d'une soixantaine de journaux. Toutefois, leur présence prouve à suffisance que les médiateurs s'expriment en tenant compte de la dimension du média, et du rôle qui leur incombe. Celui notamment d'une télévision généraliste, nationale qui a une mission intégratrice à remplir. C'est d'ailleurs l'un des caractères nationaux que présente une chaîne publique comme Gabon Télévision où la dimension étatique est statutairement et fonctionnellement approuvée. D'où cette liaison qui est faite entre télévision généraliste et intégration sociale[435] faite par Dominique Wolton. Car l'institutionnalisation de ce média et son parcours socio historique semblent concorder avec cet état de chose.

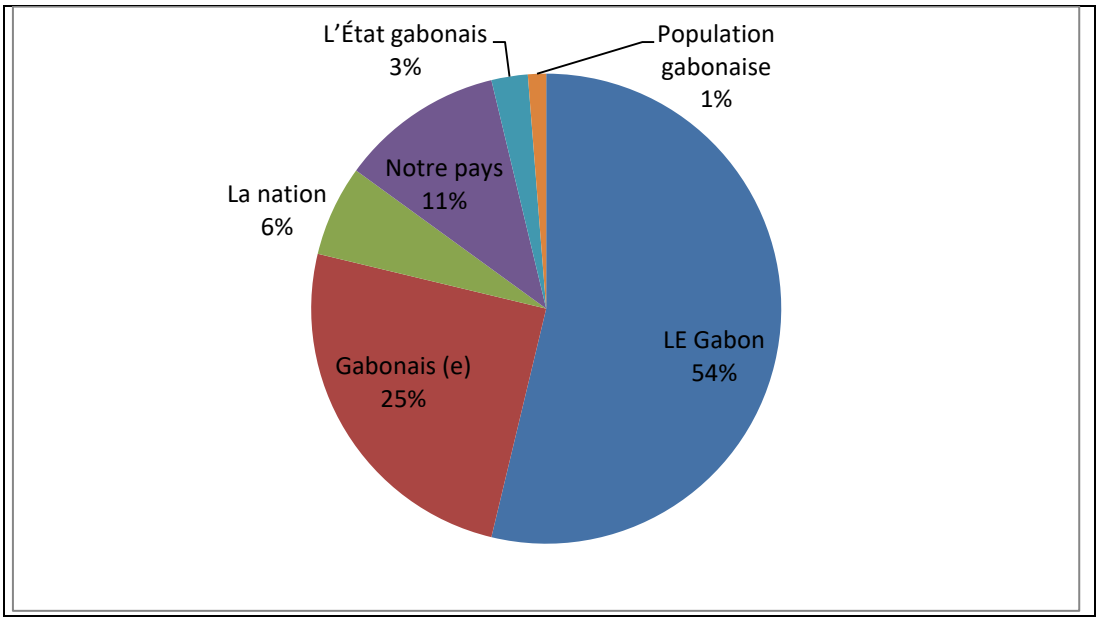
3.3.3 : La dominance du nom de l'État dans le discours sommaire des journaux

L'étude des termes employés par les présentateurs des journaux télévisés dégage plusieurs tendances du jeu de discours de cette instance d'énonciation. Entre la figuration des procédés pronominaux et des terminologies ou des mots faisant référence à la communauté nationale, il y a bien des termes qui, par leur valeur quantitative d'usage, nous interpellent. Ils attirent notre attention, non seulement à l'appréciation de leur valeur d'usage, mais aussi et surtout en tenant compte de leur portée symbolique. Et dans notre analyse, le nom de l'État, le Gabon, n'a cessé de jalonner ce contenu du discours journalistique.

En matière de recensions des mots et expressions faisant référence à la communauté nationale, notre quantification a démontré une parfaite dominance du nom de l'État dans une grande partie des adresses aux téléspectateurs. Cette dominance se traduit en pourcentage comme suit :

[435] Dominique Wolton, *Op.cit.,* P. 112.

Diagramme N°3 : le nom de l'État dans le discours sommaire des journaux télévisés



Source : Donnée de l'enquête

Dans cette quantification, nous constatons que l'usage du nom de l'État « Gabon » occupe une part majoritaire parmi ces expressions jugées comme référentialité à une communauté d'intérêt national. Il représente 54% dans ce jeu d'énonciation, suivi de l'adjectif, « Gabonais (e) », qui désigne les habitants qui appartiennent au Gabon, représentant lui 25% parmi ces termes. Ils sont suivis par les procédés verbaux suivants : « Notre pays » 11%, « la nation » 6%, « l'État gabonais » 3%, « population gabonaise » 1%.

Les procédés de discours qui se centrent autour du nom de l'État, « Gabon », présentent plusieurs enjeux. Dans une dimension purement médiatique et fonctionnelle, liée notamment à la production de l'actualité, cette procédure apparaît comme une manière de situer géographiquement l'instance d'énonciation. Certes, le nom de la chaîne « Gabon télévision » participe à cette mission, mais l'usage du nom de l'État dans le récit narratif de l'événement permet de le situer spatialement. Et dans une dimension symbolique, ce jeu de langage appert comme une façon de jouer sur l'appartenance de cette télévision à un État, à une nation. Ainsi dit, il est donc opportun de relever les différentes implications symboliques qui sont inhérentes à ces emplois.

En étudiant la construction de l'État gabonais, Roland Pourtier a bel bien déterminé le rôle du nom de cette structure politique. Du nom Gabon, il a notamment souligné les fonctions symboliques liées à sa prononciation dans les médias. En s'appuyant sur une approche socio-historique, il démontre que le nom « Gabon » est un symbole et qui a pu mieux se répandre dans le corps social, depuis le développement des systèmes de communication qui diffusent et infusent un texte nationalisant[436]. Cet état de chose nous prouve à suffisance que son emploi dans les journaux télévisés n'est pas anodin. Il vise assurément un impact sur la conscience citoyenne du corps social gabonais. Car comme le précise si bien cet auteur, le nom de l'État, est en quelque sorte « un mot désignant un espace d'appartenance[437] ». Le

[436] Roland Poutier, Op.Cit., P. 66.
[437] Id., P. 67.

présentateur/médiateur des journaux, en s'appuyant sur ce nom, met, en quelque sorte, en lumière son appartenance et celle des téléspectateurs à un espace social bien précis. D'autant plus que sa prononciation conduit irrémédiablement à lui donner un sens et à lui conférer une existence. Pour ce faire, il est clairement spécifié que le nom catalyse le processus d'identification à un espace, suivant la réaction en chaîne : désignation, distinction et adhésion[438].

Si on suit cette logique, le journal télévisé en particulier se positionne comme l'une de ces institutions de désignation du nom de l'État. Il semble donc se situer en amont du processus d'adhésion à la communauté nationale. Le média télévisuel prend en réalité deux niveaux de cette chaîne d'adhésion, ceci à travers la désignation du nom et la monstration de l'espace qu'il représente. Son usage dans le discours sommaire est une façon de lancer ce mécanisme de reconnaissance et d'intégration au Gabon.

De plus, les registres contextuels dans lesquels ces emplois se font démontrent à suffisance que les présentateurs/médiateurs de cette chaîne cherchent à tout prix à désigner l'État. Ces extraits de discours sommaires ci-dessous illustrent parfaitement cette réalité.

Tableau N° 16 : Extraits discours sommaires aux journaux télévisés

Dates	Discours sommaires des présentateurs
25-09-2014	69e session de l'assemblée des nations unies à New-York, une résolution vient d'être votée à l'unanimité pour combattre les djhiadistes. A quelques 3 jours des rentrées des classes, au **Gabon**, le premier ministre Daniel Ona Ondo a visité aujourd'hui plusieurs établissements scolaire de la capitale gabonaise, les professionnels des médias planchent depuis ce matin sur les libertés et droits syndicaux dans les médias au **Gabon**, ce colloque a été ouvert par le secrétaire général adjoint du ministre de la communication. Mesdames, messieurs, bonsoir, vous êtes bien-sûr les bienvenues à notre édition d'informations de 20h. 69e assemblée générale des nations unies à New-York. La séance officielle a été marquée par plusieurs allocutions des leaders du monde, Ali Bongo Ondimba, président Gabonais a pris une part active aux débats dominés par les grands sujets, tels que le climat, la fièvre Ebola et le terrorisme
10-05-2014	Double deuil pour **le Gabon** et le Togo, avec cette noyade accidentelle de l'ambassadeur du Togo au **Gabon**, son excellence Husuaman Adewi du côté de Michel Marine, le véhicule avec 2 personnes à bord, aurait terminé sa course dans les eaux. Prestation de serment de la nouvelle secrétaire générale de la commission nationale de lutte contre l'enrichissement illicite, Héliane Eli Matiembelé, c'était au palais de justice de Libreville en présence d'importantes personnalités. Et puis, un court métrage au **Gabon**, réalisé par l'Institut Gabonais de l'Image et du Son sera présent au festival de Cannes, son titre Mwane Maury, entendez l'enfant unique. Voilà pour les titres, les détails dans quelques instants. Mesdames, messieurs, bonsoir, bienvenue à cette principale d'édition d'informations sur votre chaîne, Gabon Télévision, je vous le disais, nous ouvrons cette édition d'informations avec ce double deuil qui frappe le

[438] Id.,

	Gabon et le Togo, avec l'accident, ce matin, du côté de Michel Marine de l'ambassadeur du Togo au **Gabon**, son excellence Adewi, il était à bord d'un véhicule qui a tout droit foncé dans les eaux. Je ne vous dis pas plus, écoutons ce récit de Patrick Simangoye.

Source : données de l'enquête

Dans ces deux extraits de récit sommaire, l'une des constatations frappantes est l'utilisation répétitive du nom du pays. La grande majorité des actualités diffusées dans les journaux sont des faits nationaux, pour certains qui présentent une envergure nationale, la distinction est faite avec la désignation du nom de l'État. Mais lorsque cette figuration est faite, elle présente des formes répétitives. Ainsi, dans certains discours d'ouverture, comme celui du journal télévisé du 10 juillet 2014, il y a une forte saturation du nom « Gabon » qui envahit le récit des faits.

3.4 : Entre rhétorique journalistique et convocation de la rhétorique nationale

Le discours journalistique dans les journaux télévisés de Gabon Télévision présente plusieurs aspects. Il présente une dimension symbolique, comme nous l'avions développé dans le point précédent, en jouant sur un registre nationalisant. Tout comme il nous édifie sur ses modes d'effectuation de l'énonciation verbale. Loin de se limiter à ces seuls domaines, l'examen de ces récits nous a dévoilé certaines tournures langagières et formulations expressives, qui nous poussent à nous interroger sur les modes d'expression de cet espace journalistique en particulier et de l'espace social gabonais en général. D'où notre actuel questionnement sur ce qui peut être considéré comme des éléments d'une rhétorique à la fois journalistique et nationale.

Cette interrogation découle des différentes logiques du discours qui sont observables dans chaque espace social d'une part, des principes du discours qui peuvent régir un champ socio-professionnel, d'autre part. Le champ journalistique, nous le savons, fonctionne avec des schémas qui lui sont propres. Des formules parfois ritualisées qui obéissent aux formats des programmes, des émissions d'actualités, à l'exemple du journal télévisé. Mais au-delà de ces spécificités observées dans les pratiques journalistiques routinières et ritualisées, le journaliste est d'abord un individu qui habite un espace bien déterminé. À ce sujet, Pierre Bourdieu indique « les individus agissent toujours dans des contextes et des cadres sociaux bien spécifiques »[439]. Ce faisant, les formules langagières tenues par les acteurs sociaux peuvent s'inscrire dans ce contexte social. Ce qui cadre d'ailleurs avec le concept d'habitus développé par ce même auteur. Il désigne par habitus « un ensemble de dispositions qui portent les agents à agir et réagir d'une certaine manière »[440]. Ceux-ci sont propres à chaque société. S'interroger sur les formules expressives des journalistes de Gabon Télévision, c'est donc en quelque sorte se questionner sur la dimension nationale qu'elles peuvent représenter.

Aussi, au cours de notre travail de recension sommaire des journaux télévisés, certaines modalités expressives employées pour traiter des autorités dirigeantes de l'État, nous pousse à cerner leur pertinence comme élément spécifique au champ journalistique ou comme

[439] Pierre Bourdieu, *Langage et pouvoir symbolique*, Editions Fayard, Paris, 1991, p.26.
[440] Id, P. 24.

procédure usuelle nationale. Ceci étant, avant de nous focaliser sur ce point, nous examinerons dans les lignes qui suivront les différents cas de figure qui illustrent notre observation. Il s'agit notamment des formes expressives présentant le Président de la République, les membres du gouvernement et les responsables des institutions républicaines.

3.4.1 : De la présentation du président dans le discours journalistique à Gabon Télévision

À l'analyse des différents récits sommaires des journaux, il y a des formulations du discours qui se dessinent dans la présentation des actualités qui concernent les autorités dirigeantes du pays. Celles-ci sont généralisées et ritualisées à l'ensemble de l'instance d'énonciation. Les présentateurs des journaux s'y emploient avec les mêmes jeux de discours et les mêmes tournures. En tête de cette situation, on retrouve ces différentes faits et événements qui concernent ou qui ont un rapport avec le président de la République. En effet, il y a une forme rhétorique officielle qui semble s'établir dans la façon de nommer cette autorité. Elle se perçoit à travers le rappel des titres officiels que représente l'institution présidentielle. Malgré le court format temporel affecté à cette séquence du journal, chaque médiateur fait mention du chef de l'État en jouant sur ce registre.

Les extraits des récits sommaires des journaux que nous rapportons ci-dessous démontrent parfaitement cette réalité.

Tableau N°17 : Extraits des récits sommaires des journaux

Dates	Discours sommaires des présentateurs
01-07-2014	Plusieurs centaines des élèves gabonais plongent depuis ce matin sur les épreuves du CEP et BEPC, l'épreuve de démarrage a été donc l'oral dans différents centres d'examens. Et puis, les installations de la mairie du 6e arrondissement de Libreville en chantier de réhabilitation, l'initiative de la nouvelle équipe municipale vise à donner un nouveau visage aux bureaux et à la salle de mariage de cette institution. Enfin, la tournée à travers le Gabon, Jean-Jacques Ndong Ekouaghe et sa suite était porteur du message d'amour aux chrétiens de Lambaréné et Ndjolé. Mesdames et messieurs, bonsoir, bienvenus à tous et merci. **Sous le haut patronage de son excellence Ali Bongo Ondimba, Président de la République, chef de l'État**, le conseil des ministres tient ses assises demain mercredi 02 juillet 2014 à 11h dans la salle habituelle du palais de la présidence de la république, tous les membres du gouvernement présents sur le territoire national sont priés d'y prendre part. Nous vous l'annoncions à l'instant, ils sont plusieurs centaines d'élèves à affronter depuis ce matin les épreuves du CEP et du BEPC.
	L'immigration de l'épidémie Ebola en Afrique, la question était au cœur d'un conseil interministériel spécial, la réunion était dirigée par le premier ministre, chef du gouvernement, Daniel Ona Ondo. Et puis, l'ENI livre sa 11e promotion, la cuvée 2014 est parrainée

30-07-2014	par le ministre délégué au transport Rafael Ngazouzet. **Depuis l'appel lancé par le Président de la République, chef de l'État, Ali Bongo Ondimba**, les jeunes gabonais s'approprient de plus en plus les métiers longtemps aux mains des expatriés, l'exploitation du sable intéresse plus d'un. Voilà pour les titres. Mesdames et messieurs, bonsoir, merci à vous de nous rejoindre sur Gabon Télévision, bienvenue à cette édition d'informations, la principale de la soirée. Mais d'abord cette cérémonie qui s'est déroulée au palais de **la présidence, le chef de l'État, Ali Bongo** et son épouse, la première dame du Gabon, Sylvia, ont offert un cocktail dînatoire marquant la fin du ramadan.

Source : données de l'enquête

Les différents récits exposés ci-dessus montrent bien les modalités expressives sur lesquelles s'effectuent la désignation du Président. Il est cité, dans ces deux cas de figure, selon les titres officiels dont il est porteur. Le médiateur le mentionne comme suit : « son excellence, Ali Bongo Ondimba, Président de la République, chef de l'État ». Et cela dans n'importe quel registre thématique de l'actualité, qu'il s'agisse d'une situation institutionnelle, politique, ou même sociale, comme cela est le cas pour la première figuration dans le récit sommaire du 30 juillet 2014. Cette formule donne des allures redondantes dans la présentation de cette autorité. Car l'accession à cette haute fonction se fait par suffrage universel direct, selon les principes constitutionnels établis, et du coup, le nom du vainqueur cette échéance électorale est tout de suite connu par l'ensemble des populations. Dans le cas d'espèce, depuis la dernière consultation électorale de 2009, l'élu du peuple, et Président de la République est : Ali Bongo Ondimba. En s'accordant avec cette logique, son seul nom pourrait bien suffire à représenter l'institution présidentielle. Or ici, Le choix de nomination effectué par l'instance d'énonciation de cette chaîne publique insiste triplement sur la désignation de cette autorité.

À côté de ce fait, il faut également ajouter la figuration abondante du nom de la figure centrale de l'État dans les récits d'ouverture. Si de façon systématique, notre corpus de transcription des discours sommaires rendent compte faiblement de cette réalité, l'exploration faite sur l'ensemble de nos journaux (corpus 278 journaux télévisés collectés de janvier à décembre 2014) l'atteste amplement. En effet, il est rare de suivre une ouverture d'édition d'information du vingt heures qui ne fasse pas mention du chef de l'État. Il est vrai comme le démontre justement Jacques Gerstlé, que la couverture médiatique du président devient un enjeu de pouvoir. Car opérant selon lui sur la gestion de ses soutiens, des décisions et la maintenance de sa légitimité[441]. Mais force est de constater que dans certains espaces sociaux, la recherche de la visibilité médiatique l'emporte beaucoup plus sur les logiques de gouvernance qui obligent à convoquer la communication pour rendre compte de la gestion de la chose publique. Et mieux encore, cette logique semble alourdir le discours journalistique qui convoque à tout prix un lexique officiel pour en rendre compte.

Cette situation est-elle similaire pour les membres du gouvernement et des présidents des institutions ?

[441] Jacques Gerstlé (a), *Op.cit.,* p. 156.

3.4.2 : De la présentation des membres du gouvernement et des présidents des institutions

Il appert, au regard de notre étude que les présentateurs convoquent un lexique officiel dans la désignation des dirigeants de l'État. Cette formule ne s'arrête pas à la seule personne du président. Elle est élargie à l'ensemble des membres du gouvernement et des responsables des institutions républicaines. Celle-ci, bien qu'elle puisse paraître administrativement correcte, rend le récit redondant et le sature dans sa construction.

Concernant les modes de désignation des membres du gouvernement et les autres autorités dirigeantes, il y a une spécificité qui est observable. En effet, l'instance d'énonciation de Gabon Télévision nomme ces autorités, en s'appuyant certes sur ce registre redondant, mais cette fois en livrant les grades académiques ou universitaires de certains d'entre eux. Dans notre étude, cette situation est illustrée par le premier ministre, qui avait jadis une carrière universitaire, dans laquelle, il avait le grade de professeur.

Une meilleure appréciation de notre propos passe nécessairement par la lecture de ces cas, en situation.

Tableau N°18 : Extraits récits sommaires des journaux

Dates	**Discours sommaires des présentateurs**
01-08-2014	L'axe Lalara-Koumameyong dorénavant bitumé, long de 63km aujourd'hui en bon état va soulager la pénibilité des voyageurs en cette période estivale. Et puis les élèves ajournés au Bac 2014, observent depuis quelques jours à la cathédrale Sainte-Marie une grève de la faim, et pour cause la non-prise en compte de leurs notes obtenues au Bac 1er session 2013. Mesdames, messieurs, bonsoir, bienvenue à tous dans ce journal. **Le Premier ministre chef du gouvernement, le professeur Daniel Ona Ondo,** a convié ce matin les secrétaires généraux et leurs adjoints de l'administration publique, entre autres, une prise de contact avec ses collaborateurs directs, des membres du gouvernement. Puis le recadrage des missions assignées à ces hauts cadres de la République.
31-08-2014	**Le ministre de l'éducation nationale, le professeur Léon Nzouba,** vient de démissionner du gouvernement. Sa démission a été acceptée par **le Premier ministre chef du gouvernement le professeur Daniel Ona Ondo**. C'est demain que les députés reprennent le chemin de l'hémicycle Léon Mba, une reprise qui permettra d'examiner et de voter la loi de finance 2015. Grande Kermesse de Gabon Télévision, le projet qui rassemble les jeunes de 6 ans et plus. Mesdames et messieurs, bonsoir, bienvenue à cette édition d'information. Je vous le disais au sommaire de ce journal, la déclaration a été faite dans les environs de 13H, heure locale de Libreville, **le professeur Léon Nzouba** a donc démissionné du gouvernement et sa démission a été acceptée par le Premier ministre chef du gouvernement, l'annonce a été faite par le porte-parole du gouvernement Denise Mekame. Nous

	l'écoutons, elle est au micro de Victor Moundounga.

Source : données de l'enquête

Dans ces deux extraits de récits sommaires, deux cas illustrent parfaitement notre situation d'étude. Il y a en premier le mode désignation du chef du gouvernement : Le premier ministre, chef gouvernement, le professeur Daniel Ona Ondo. Et ensuite, il y a cette façon particulière de nommer un membre du gouvernement : Le ministre de l'éducation nationale, le professeur Léon Nzouba. Le registre redondant et tautologique observé dans les modes de présentation du chef de l'État est toujours présent. Mais cette fois, nous tenons à relever cette focalisation faite sur les grades des personnalités en question qui proviennent de leurs secteurs professionnels de base et qui n'ont dans certains cas, rien à avoir avec l'occupation de ces fonctions d'Etat. Ainsi, le grade de professeur est à chaque fois mentionné, lorsqu'il s'agit d'une actualité qui concerne ces personnalités. Ce même principe est appliqué pour la présentation des responsables d'institution qui ont soit un grade, soit un titre honorifique dans leurs domaines professionnels. Il n'est pas rare ainsi d'entendre le titres de professeur, de docteurs, ou maîtres pour ceux qui sont avocat, être prononcés d'abord avant de faire mention de leurs noms.

Les fonctions d'État sont des fonctions nominatives. Les membres du gouvernement sont nommés par le Premier ministre collégialement avec le Président de la République. Pour ces fonctions, ces derniers puisent dans l'ensemble des secteurs d'activités, dans tous les champs socio-professionnels et dans toutes les colorations politiques. C'est ainsi que dans le gouvernement, on peut se retrouver avec des universitaires qui ont des grades de professeur. Mais une fois la fonction occupée, celui-ci se retrouve désormais dans un cadre politico-administratif où son grade universitaire n'a pas lieu d'être mobilisé. Ce faisant, nous sommes en droit de nous questionner sur cette modalité de présentation qui met en avant les titres personnels de la personnalité publique. Une forme de présentation qui est d'ailleurs institutionnalisée à l'ensemble du corps énonciatif de Gabon Télévision. Tous les présentateurs des journaux appliquent scrupuleusement ce registre langagier pour faire mention du premier ministre, le professeur Daniel Ondo ou son ministre de l'éducation, le professeur Léon Nzouba.

Cette façon de faire est-elle spécifique aux journalistes de Gabon Télévision ?

3.4.3 : Vers la convocation d'une rhétorique nationale ?

L'observation faite sur le discours journalistique aux journaux télévisés de Gabon Télévision nous a dévoilé une tendance qui est généralisée à l'ensemble de cette instance d'énonciation. Cette tendance est perceptible dans les modes de présentation verbale des dirigeants de l'État. Elle est caractérisée par un lexique officiel redondant, marqué parfois par la figuration des titres ou grades universitaires des autorités dirigeantes et présentant parfois des allures de célébration de ces personnalités. Accompagnant le récit journalistique sur toutes

ces séquences, l'une des interrogations évidentes à se poser est de savoir si cette procédure est une spécificité à ce champ journalistique ou une pratique généralisée à la société gabonaise. Et pouvant justifier, la tenue d'une rhétorique nationale qui se répertorie dans le discours officiel des acteurs sociaux. Nous entendons par rhétorique, les différentes figures expressives qui sont employées dans un cadre donné.

Sur ce point, au préambule de cette argumentation, nous disions qu'en matière de pratiques sociales, il y a certains principes qui sont avancés par des sociologues comme Bourdieu. Ces derniers disent que les individus agissent, produisent des discours conformément aux logiques sociales de leurs milieux. Et Bourdieu propose même en la matière le principe d'habitus qui rend compte de l'agir dans une société précise[442].

Dans notre présent cas d'étude, il y a certains faits qui semblent confirmer cet état de chose. En effet, au cours de l'exploration de l'ensemble des journaux télévisés, nous avons constaté que les acteurs sociaux interviewés dans certains reportages désignent les autorités dirigeantes sous ce registre. Les différentes interventions médiatiques des pouvoirs publics ou celles des dirigeants des entreprises obéissent à ce principe langagier. Il semble donc que cette formule ne soit pas spécifique au champ journalistique.

De plus, les journalistes du secteur public évoluent depuis la naissance de ces médias sous la tutelle du ministère de la communication. Ils ont un statut d'agent public. Ainsi, comme le précisent si bien Landry Okanga Souna, ils sont tenus par le droit de réserve et le respect qui est accolé à ce statut, d'autant plus que le journaliste-fonctionnaire obéit à certaines règles[443]. Malgré les avancées sur le plan structurel, dans leur fonctionnement, le respect envers la puissance publique et ses autorités dirigeantes se fait sentir sur plusieurs aspects. D'où assurément cette adoption d'une modalité expressive concourant à rendre honneur et légitimité aux pouvoirs publics dans leur globalité et aux dirigeants de l'État en particulier.

Sur le plan social, il faut dire qu'anthropologiquement le pouvoir en Afrique en général, et au Gabon en particulier, a toujours été vécu sous le sceau de la vénération. Ces faits sont vécus dans les médias, et surtout au temps du monopartisme comme l'a si bien démontré Mavoungou Bouyou, comme une forme de personnalisation du pouvoir[444]. La tendance observée durant notre enquête nous ramène quelque peu dans ce contexte.

[442] Pierre Bourdieu, *Op.cit.,* p. 26.
[443] Landry Okanga Souna, *Op.cit.,* p. 168.
[444] Mavoungou Bouyou, *Op.cit,* p. 4.

Pour clore ce chapitre, il apparaît que dans les journaux télévisés de Gabon Télévision, il y a une réelle forme de médiation visuelle et verbale faisant référence à la nation qui se perçoit clairement. Elle est notamment visible à travers des principaux cadres médiatiques et plans filmiques exposant les symboles nationaux, et aussi en écoutant les actes d'énonciations verbales qui véhiculent ouvertement des signes d'appartenance à une nation. Concernant, les principaux cadres et plans filmiques, on note une nette dominance du cadre institutionnel dans le jeu de référentialité à la nation, cela est matérialisé par une forte convocation des symboles nationaux dans les modes de figuration des dirigeants de l'État, en tête desquels le chef de l'État et les membres du gouvernement. Pour ce qui est des actes verbaux, le discours journalistique produit est jalonné de plusieurs mots ou termes faisant référence au Gabon, ou encore de certains pronoms inclusifs et injonctions interpellatives qui attestent réellement d'une adresse à une communauté d'intérêt dans laquelle le journaliste se trouve concerné.

En conclusion de cette deuxième partie, nous disons que le journal télévisé de Gabon Télévision apparaît comme la principale tribune communicationnelle de l'État et des acteurs sociaux. Ce statut donne un caractère symbolique à son plateau qui joue le rôle d'espace public, d'espace démocratique conformément aux dispositions initiées par la conférence nationale de 1990 et protégées par une autorité de régulation. Eu égard à ce statut, le jeu de décor de cet espace laisse clairement apparaître une symbolique nationale qui s'exprime à travers la figuration des référents nationaux. Cependant, son écriture de l'actualité présente une dominance institutionnelle et gouvernementale. Car l'étude réalisée sur notre corpus de plus de 3550 actualités télévisées, recensées de janvier à décembre 2014, démontre que plus de 1767 actualités diffusées appartenaient à ce registre thématique. Il y a une primauté des actes institutionnels qui s'observent tant dans la teneur des actualités que dans leur hiérarchisation. De plus, il ressort de notre observation que le rôle d'espace démocratique qui lui est attribuée semble mitigé, car l'espace fait grandement faveur aux acteurs politiques du parti au pouvoir au détriment de ceux d'autres partis politiques. Par ailleurs, nous retenons que dans ces journaux, il y a une forme de médiation visuelle et verbale faisant référence à la communauté nationale. Celle-ci est visible à travers les principaux cadres médiatiques et plans filmiques exposant les symboles nationaux et aussi en écoutant les actes énonciatifs verbaux qui véhiculent ouvertement des signes d'appartenance à une nation.

Troisième partie : les producteurs du contenu et la conscience du rôle de construction nationale : l'énonciation audiovisuelle dans la représentation de la communauté nationale.

Introduction de la troisième partie

Il n'est pas conseillé de mener une étude sur un média, d'analyser son contenu, sans tenir compte de l'avis de ses producteurs. En sociologie des médias, on parle au mieux de la sociologie des producteurs. Ce qui peut d'ailleurs pousser certains à se prononcer en faveur d'une sociologie des journalistes. Bien que notre démarche n'embrasse pas complètement cette voie, nous trouvons digne d'intérêt ici de nous s'intéresser aux discours d'acteurs dans la production de la matière informative, non pas uniquement, mais nous trouvons juste de situer les producteurs de la télévision par rapport à tous ce que nous avons avancés précédemment.

Ainsi, dans cette dernière partie de notre travail, nous portons notre attention sur la manière dont les producteurs du contenu définissent le rôle social de cette télévision et quels statut ils attribuent en tant qu'agents de celle-ci. Autrement dit, comment se définissent-ils ? Où se positionnent-ils dans la strate sociale gabonaise ? Ont-ils conscience d'être des agents au service du développement, des gardiens des libertés démocratiques, des médiateurs pour la construction et/ou la consolidation de l'unité nationale ?

Chapitre 7 : le profil des producteurs du contenu de Gabon Télévision : entre la figure d'agents public et celle de médiateur dans une nation en construction

La trajectoire dans laquelle a évolué les médias publics a été la même que celle de la formation de l'État Gabon. Ce fait est capital pour la bonne et simple raison qu'il range l'ensemble des problèmes observés dans ce grand contexte de post indépendance. De ce fait, la question de la ressource humaine des médias du secteur public en général et de la télévision en particulier est à situer dans cette problématique générale des premières ressources humaines autochtones qui avaient la charge d'assurer la continuité d'une administration structurée de toutes pièces par l'autorité coloniale. D'autant plus que nous avons l'ambition de faire un rappel sur les premiers travailleurs de ces médias, une telle perspective historique ne peut se faire en dehors de ce champ contextuel que les historiens abordent en parlant des premières élites politico-administratives, des cadres, des intellectuels, des évolués au lendemain de l'indépendance du pays[445]. Nous ne nous baserons pas uniquement sur ce terrain historique. Car cette question sur le personnel de la première chaîne de télévision publique nous conduit également vers une analyse évolutive, pour voir notamment comment des corps de métiers ont pu s'établir dans une société en pleine construction. Cette problématique portant sur la construction du métier des journalistes a déjà été traitée sur d'autres espaces sociaux. S'interrogeant sur le positionnement du journaliste entre métier et fonction, Pierre Sormany propose une base définitionnelle sur laquelle on peut saisir cette corporation[446]. En France, Christian Delporte en faisant l'histoire du journalisme fait état de la difficile construction d'une identité[447] pour un corps de métier qui a évolué simultanément avec la naissance des médias de masse. Ces études, bien que se situant dans des champs différents, nous renseignent sur l'importance de ces acteurs sociaux dans des États démocratiques et la voie processuelle par laquelle ils ont acquis leur notoriété.

Pour notre part, nous aimerions cerner le rôle de ces nouveaux acteurs sociaux dans un jeune État qui, depuis 1960, se cherche des assises sur le plan politique (une alternance entre multipartisme et monopartisme de 1960 à 1990).

Ce cadre ainsi précisé, nous sommes en droit de nous interroger sur le profil des producteurs du contenu de Gabon télévision, de nous questionner notamment sur leur positionnement en tant qu'agents publics et médiateur dans une nation en construction.

Pour tenter d'apporter une réponse à cette question, nous traiterons dans ce chapitre de l'émergence des nouveaux corps de métiers au Gabon en mettant un accent sur les journalistes et les autres agents de la télévision publique. Ensuite, nous aborderons la question du statut de fonctionnaire des travailleurs des médias publics. Enfin, nous terminerons en analysant les missions des différents agents de cette télévision.

---

[445] Cette question est traitée dans l'ouvrage de Wilson Ndombet lorsqu'il fait état de la question de l'élite politico-administratif, du personnel, des cadres, devant prendre en charge la gestion de l'État dans son ouvrage intitulé, la transmission de l'État colonial au Gabon. P. 145

[446] Pierre Sormany, *Le métier de journaliste*, Québec, Les Editions Boréal, 2000, 485p.

[447] Christian Delporte, *Histoire du journalisme et des journalistes en France*, Paris, 1995, Presses Universitaires de France, p. 30.

1 : l'émergence des nouveaux corps de métiers au Gabon : Des journalistes aux autres agents de la télévision publique

L'un des constatations faites après l'indépendance du pays en 1960, c'est l'insuffisance d'une ressource humaine à même d'assurer la continuité dans la gestion de l'État. Cette insuffisance en personnel qualifié a été l'argument de certains leaders politique qui militaient pour le refus d'une autonomie totale du pays. Pour ces derniers, le territoire gabonais ne disposait pas d'un personnel local en grand nombre et qualifié pour garantir le fonctionnement de son administration. Mais c'est bien évidemment avec cette ressource que le pays a dû composer pour assurer la gestion des différentes administrations et institutions publiques. Et cela sous l'assistance du personnel encadrant de l'ancienne puissance tutrice. Comme nous le précise André-Wilson Ndombet, la gestion de la chose publique fut confiée à ceux qui étaient reconnus par ce personnel encadrant comme étant des « élites », des « intellectuels » ou des « évolués[448] ». Un personnel que l'on qualifiait d'élite à cause de leur niveau de formation scolaire qui était généralement très en deçà du baccalauréat.

Après 1960, c'est donc avec ce personnel, peu qualifié dans sa grande majorité, que le jeune État dû composer pour gérer l'ensemble de son administration et les nouvelles institutions publiques nouvellement créées. L'édifice de Radiodiffusion et Télévision Gabonaise qui naît en 1963 évoluera dans ce cadre d'impréparation des cadres suffisants pour garantir le fonctionnement de cet outil de communication. En effet, le secteur de la communication audiovisuelle qui émerge dès 1959 avec l'arrivée de la radiodiffusion se matérialise par la naissance des nouveaux corps de métiers. Des nouveaux métiers qu'André Jean Tudesq, en étudiant la télévision en Afrique Noire, a classé en trois grandes catégories. Il identifie, en premier, les métiers de techniciens comprenant les agents d'exploitation et de maintenance spécialisés en équipement de production ou en équipement de diffusion ; au niveau au-dessus, des techniciens répartis toujours entre ces deux secteurs, ainsi qu'au niveau supérieur, des ingénieurs en radioélectricité[449].

En second lieu, il place les agents contribuant à la fabrication du contenu des différentes émissions, en tête desquels, il situe les journalistes, avant d'énumérer tous ces postes qui composent une équipe de production télévisuelle. Dans celle-ci, on retrouve les réalisateurs, les monteurs, les cameramen, les techniciens de prises de son, les décorateurs, les éclairagistes[450], etc.

En troisième lieu, il fait état de cet ensemble hétéroclite de personnels dans lesquels, il regroupe les documentalistes, les dactylos, les agents de sécurité, etc. Cette énumération basique, qui n'inclut pas le personnel administratif et financier, nous donne un aperçu sur l'équipe constituante d'une télévision. Elle nous donne une bonne visibilité sur tous ces corps de métiers qui s'ouvraient dans cette nouvelle société. Bien que celle-ci ne possédait pas encore des structures de formation dans le domaine de la communication.

---

[448] Dans le discours colonial, ces trois termes (élite, intellectuel et évolué) renvoyaient à une même acception : ils désignaient, le plus souvent, ceux des éléments autochtones qui avaient acquis l'instruction occidentale […] les termes d'élite, d'intellectuel et d'évolués sont utilisés indifféremment et recouvrent un sens commun». Messi-Me-Nang cité par André-Wilson Ndombet, Op.cit., p. 147.

[449] André-Jean Tudesq, *L'Afrique noire et ses télévisions*, Paris, Institut national de l'audiovisuel, les télévisions dans le monde, 1992, p. 96

[450] *Id.,*

La création des structures de communication audiovisuelles publiques ne s'est pas accompagnée par la construction des structures de formations du personnel. La solution trouvée à cette époque fut l'assistanat français et la formation dans des structures européennes et africaines. Mais cette solution beaucoup trop coûteuse ne réduisait pas totalement le déficit observé dans la quantité d'une ressource humaine bien formée. Elle ne contribuait pas également à réduire la dépendance technique à l'endroit des assistants français qui pesaient énormément dans le tissu de production. Cette constatation est bien faite par André-Jean Tudesq, qui, en analysant les télévisions africaines dans ce contexte historique, en déduit que :

« de nombreux gouvernements se sont bien accommodés de la dépendance technique de leur télévision, notamment dans la zone francophone, en s'en remettant à l'assistance de la France et des organismes techniques comme TDF depuis 1975, pour résoudre leurs problèmes.[451] »

Pour le cas de la première chaîne de télévision publique Gabonaise, le pilotage de cette assistance technique fut assuré par les techniciens de l'ORTF. Ces derniers assuraient aussi sur place la formation des personnels. Car celui-ci demeura le véritable problème de cette structure publique. Car comme le spécifie si bien Pierre Sermany, le journaliste doit compter sur une solide culture générale, sur une connaissance de l'histoire, de la géographie, de la vie politique de la société pour en saisir rapidement les codes[452]. Cet état de chose justifiait l'urgence de la mise en place d'un plan de formation des journalistes en particulier et de l'ensemble des agents en général. Malgré ces manquements observés, les autorités dirigeantes ne manquaient pas de manifester leur attachement à cet outil, en initiant des projets pour son expansion au plan national, et en l'assignant comme instrument d'éducation populaire.

Pour la réalisation de ces objectifs, les espoirs furent donc mis sur cette ressource humaine, sur des journalistes qui étaient fraîchement employés pour assurer le fonctionnement de la télévision nationale.

1.1: Les premiers journalistes gabonais

L'activité journalistique au Gabon n'est pas née avec la télévision. Ce corps de métiers a émergé durant la période coloniale. Un journalisme qui se caractérisait d'ailleurs par une hostilité à l'endroit de l'entreprise coloniale. Cette corporation semble avoir vu le jour dans un registre de revendication, de recherche d'autonomie et de liberté. Une nature contestataire d'un journalisme qui tient justement sa place au regard du contexte d'indépendance qui battait son plein dans l'ensemble des colonies africaines. Sur ce point, un journaliste interrogé sur ces prises de positions répondait que :

« Au nom de la liberté de presse et du nationalisme, nous avons écrit délibérément des articles séditieux contre les gouvernements coloniaux[453] ».

[451] André-Jean Tudesq (b), *Op.cit.,* p. 80
[452] Pierre Sormany, *Op.cit.,* P. 7.
[453] André-Jean Tudesq (c), *l'espoir et l'illusion : actions positives et effets pervers des médias en Afrique subsaharienne*, Paris, Maison des Sciences de l'Homme d'Aquitaine, 1998, p. 73.

Ce métier est né dans la majorité des États africains dans un contexte d'émancipation politique. Au Gabon, ce fut ce scénario qui se déroula. La naissance d'une activité journalistique est souvent située à 1922, avec notamment la création du journal dénommé « Les Echos du Gabon » fondé par Antchouey. Ce journal avait au départ pour ambition de défendre les intérêts de l'Afrique Equatoriale Française mais il finit par se centrer sur les intérêts du Gabon. C'est à partir de cette période que l'on vit sur le territoire gabonais, l'exercice d'une activité journalistique. Celle-ci jetait son dévolu sur la lutte anticoloniale et les revendications d'autonomies.

Le journalisme au Gabon est né dans cette activité pionnière de la presse écrite, avec des journaux comme L'Union Gabonaise, Action Vérité, Pilote, qui, de 1949 à 1960, ont inscrit leur action dans la lutte politique et l'émancipation du pays. Un processus de naissance conforme à l'historiographie générale du métier selon la conception de Christian Delporte[454]. Mais cette nature contestataire du journalisme baissa d'intensité après l'indépendance. Bien qu'il existait toujours des journaux satiriques qui alimentaient l'actualité politique nationale. Il faut dire que l'exercice du monopole d'État amena sur la place publique une nouvelle forme de journalisme, que l'on pourrait qualifier de journalisme d'État au regard des dispositions statutaires qui le caractériseront.

Ces premiers journalistes, nés du monopole, furent d'abord présents dans la presse écrite. Cette situation résultait bien évidemment de la réappropriation par l'État du secteur de la communication qui, depuis 1956 avec la loi Gaston Deffere donnait libre entreprise à l'ensemble des citoyens. L'implication du nouveau gouvernement gabonais se matérialisa en 1962 par la création d'un hebdomadaire d'information générale « L'Effort Gabonais » qui finira par devenir « Gabon Matin » en 1967[455]. Les pionniers d'une activité journalistique sous l'autorité gouvernementale ont évolué dans ce quotidien national.

La création de la Radiodiffusion en 1959 et de la télévision nationale en 1963 constitue vraisemblablement le cadre référentiel de l'avènement d'un journalisme évoluant sous le monopole gouvernemental. Mais à travers ces deux médias publics, on lit mieux comment s'est effectué le recrutement du premier personnel journalistique. Comme nous l'avons dit plus haut, l'une des grandes limites durant l'ouverture de ces structures de communication fut l'insuffisance de la ressource humaine. Ceci étant, au-delà de l'assistance française dans la programmation du contenu et sa diffusion, qui étaient exactement ces premiers journalistes de la première chaîne de télévision publique? D'où provenaient-ils ?

En s'appuyant sur le champ sociologique, Arthur Sabi Djaboudi, en étudiant les journalistes de la Radiodiffusion Télévision Gabonaise (RTG) : profils et pratiques, nous apporte des éléments de réponses à ces interrogations. De prime à bord, pour lui, à la naissance de cette télévision, les premiers journalistes employés sont issus de l'administration générale[456] du pays. Pour mieux situer son argumentation, il classe chronologiquement les journalistes de cette chaîne publique en classe générationnelle.

[454] Christian Delporte, *Op.cit.*, p. 18.
[455] Arthur Sabi Djaboudi, *Op.cit.*, P. 39.
[456] Id., P. 121.

Selon lui, la première génération est constituée par ce personnel politique, en provenance de la Radiodiffusion Nationale du Gabon et de l'administration générale. Et la deuxième génération, d'origine essentiellement administrative, intervient cinq ou dix ans après l'indépendance. Celle-ci aura la charge du fonctionnement de la télévision jusqu'à la fin des années 80[457]. Enfin, il identifie une troisième génération qu'il fixe la durée entre 1980 à 1990. Cette dernière était marquée par un mélange entre un personnel formé aux écoles européennes et africaines, et celui provenant de l'administration générale du pays.

À partir de cette classification, nous pouvons conclure que les premiers journalistes de la première chaîne de télévision publique étaient ces premières élites politico-administratives qui avaient en charge la gestion de l'administration publique. Ils ont constitué la première ressource de la radio nationale avant d'intégrer la structure unifiée, la R.T.G en 1963. Mais comme nous le présente Arthur Sabi Djaboudi, le cadre de provenance des journalistes a évolué avec le temps. Si à ses débuts, la chaîne puise dans la ressource présente à la sortie de l'indépendance, cela ne fut pas le cas dans les années 80 et surtout à partir de 1990. Les bases d'un journalisme engagé telles qu'amorcées par les journalistes de la presse écrite ne pourront que difficilement être reprises.

Aussi, la gestion étatique des moyens de communications et les différents contextes politiques que connaîtront le pays n'ont pas assurément facilité la tâche à ces travailleurs des médias. Il faut dire qu'à partir de 1959, on ouvre concrètement une ère où le journaliste est partagé entre logique politique et mainmise étatique. Ce que Christian Delporte qualifie, pour le cas français, des attaches entre le journaliste et le pouvoir[458].

Dresser un aperçu sur les premiers producteurs du contenu de la télévision, en se basant uniquement sur les journalistes, rendrait notre analyse vraiment partielle. Il est aussi important de voir comment cette chaîne publique à traiter l'épineux problème de la ressource humaine technique, de cette ressource qui est importante pour la bonne marche d'une télévision. Pour ce faire, dans le pont qui suit, nous traiterons du personnel de production.

1.2 : Les agents de la télévision publique

Les journalistes sont, certes, la face visible d'un média mais ils ne sont pas les seuls à travailler pour la production de son contenu. Sur ce point, André-Jean Tudesq, dans ses différentes analyses sur les télévisions en Afrique, regroupe dans un même ensemble ce qu'il entend par les agents contribuant au contenu des émissions. Dans cette catégorie, hormis les journalistes, il classe tous ce personnel composé des réalisateurs, cameramen, monteurs, techniciens de prises de son, éclairagistes, décorateurs, et bien d'autres intervenants dans la chaîne de production. En plus de cette classification, cet auteur traite de leur faiblesse dans le tissu fonctionnel des télévisions africaines à leur début. Une situation qui s'était soldée par une dépendance technique[459] aux différents coopérants techniques des puissances tutrices en place.

[457] *Id.,*
[458] Christian Delporte, *Op.cit.,* p. 34.
[459] André-Jean Tudesq (b), *Op.cit.,* p. 80.

Dans ce contexte, la situation de la première chaîne de télévision publique gabonaise est assez illustrative. Car son premier personnel de production était essentiellement composé des coopérants techniques français issus de la Société de Radiodiffusion de France d'Outre-mer (SORAFOM). Dans ses débuts, cette ressource humaine émanait de la radiodiffusion nationale. Ces premiers techniciens étaient formés par la SORAFOM, conformément aux clauses de coopération en matière de communication audiovisuelle signée entre les deux parties (France et Gabon). À ce sujet, les propos de M. Pontillon, directeur général de la SORAFOM sont édifiants *:*

« Depuis deux ans, avec modération et avec ordre, la Radiodiffusion Gabonaise poursuit harmonieusement son développement. En même temps qu'elle y consacrait, sur le volume global des crédits que la France lui accorde pour son équipement, la part nécessaire à la constitution de l'instrument technique, elle faisait former par la SORAFOM le personnel gabonais indispensable à l'activité de la Radiodiffusion nationale[460] »

L'équipe de production de la première chaîne fut donc composée de ces techniciens qui étaient formés par le biais de la coopération avec la SORAFOM. Les deux médias audiovisuels publics évoluaient dans un même édifice unifié : La Radiodiffusion Télévision Gabonaise. Et l'une des difficultés de cette période expérimentale fut cette insuffisance d'une ressource qualifiée pouvant assurer non seulement le fonctionnement de l'outil de production mais apte également à garantir sa maintenance.

La solution à ce problème fut bien-sûr la formation du personnel mais elle résida en grande partie dans le pilotage technique orchestré par l'assistance française. Le Gabon, ne possédant pas des écoles de formations en télécommunications, dû recourir à une assistance dans le tissu de production de sa télévision, tout comme il opta pour la formation de son personnel dans les structures spécialisées. Ainsi, dans ces premières années de diffusion, les émissions étaient produites par neuf techniciens français, assistés par cinq gabonais et d'autres effectuaient des stages de formation à l'OCORA en France[461]. Dans cette mission d'assistance technique, l'Office de Radiodiffusion Télévision Française apporta également sa contribution en formant le personnel et en dotant la chaîne des outils utiles pour sa production.

Il est utile ici de préciser que ce personnel qui subissait une formation sur le tas ou dans des écoles spécialisées, avait soit un niveau baccalauréat et parfois même en deçà. Cette tendance reflétait bien le niveau scolaire observé sur le territoire national. Une grande partie des agents provenait de l'administration coloniale, et ont, pour certains, des formations de bases qui leur permettaient d'assister les administrateurs coloniaux dans leur tâche quotidienne. C'est donc cette ressource humaine qui sera formée pour occuper les nouveaux corps de métiers qu'offrait le secteur de la communication audiovisuelle : réalisateurs, assistant réalisateur, opérateur de prise de vue, monteur, assistant monteur, cameramen, décorateur, etc.

Les efforts consentis par le gouvernement gabonais dans l'amélioration de la qualité technique et du contenu des médias publics ont vite porté leurs fruits. En effet, les initiatives prises et la politique de formation mise en place feront en sorte que la ressource humaine s'améliore qualitativement. Si à partir des années 90, la question de la présence d'un

[460] Arthur Sabi Djaboudi, *Op.cit.*, p. 60.
[461] Id., p.74.

personnel qualifié ne se pose plus avec acuité, il demeure néanmoins que celle de sa gestion et surtout de son statut peut toujours se poser, ceci au regard du monopole étatique qui est en vigueur.

2 : Du statut de fonctionnaire des travailleurs des médias publics au Gabon

La caractéristique principale de la majorité des médias publics africains en général et celle des télévisions en particulier se situe dans leurs modes de création. Ils sont nés sous l'impulsion des différents gouvernements en place. Cette situation fut similaire pour l'ensemble des médias audiovisuels. En se penchant sur le processus de naissance de la télévision dans certains États, André-Jean Tudesq en déduit que la télévision a été une structure étatisée dès sa naissance[462]. Cette implication de l'État dans sa mise en place n'est pas restée sans impact sur son fonctionnement. Elle a constitué, dans bien des cas, le point de départ d'une mainmise étatique qui se manifesta différemment selon les pays. Tout comme elle eut des répercussions sur la définition de son rôle et son positionnement social.

Dans la grande majorité des pays francophones d'Afrique, ces télévisions publiques ont eu le statut d'organisme public et parfois d'institution publique à part entière, comme cela fut le cas pour la première chaîne de télévision publique Gabonaise. L'assignation de ces statuts n'impacta pas uniquement sur la structure et la définition de son fonctionnement, elle s'appliquait également sur l'ensemble de son personnel. Le système de gestion adopté par l'État Gabonais faisait de la RTG, une direction du ministère de la communication. De ce fait, tous les travailleurs de cette chaîne (journalistes et autres agents) avaient d'emblée le même statut que tous les agents de l'administration publique. Ils devenaient, par cette voie, des fonctionnaires. Ce mode de gestion du personnel ne fut pas propre au Gabon. Dans la plupart des pays francophones d'Afriques, les journalistes et autres agents des télévisions publiques étaient considérés comme des fonctionnaires[463].

Cette problématique sur le statut de la ressource humaine des médias publics a également suscité plusieurs investigations sur le plan européen. Le point central de ces réflexions portait le plus souvent sur le journaliste de télévision. En effet, Arnaud Mercier, en se référant essentiellement sur la mainmise politique exercée sur la télévision en France de 1949 à 1969, interroge le cadre de travail de ces journalistes de télévision. Il se questionne réellement sur la neutralité de ces journalistes qui, selon lui, ne peuvent être rangés dans la même catégorie que les autres journalistes de l'espace médiatique français. Pour ce faire, il insiste sur la distinction de journaliste de télévision pour mieux représenter ces journalistes qui développent des pratiques d'autocensure sous l'effet du contrôle politique[464]. Cette interprétation est intéressante, car elle nous donne un aperçu sur la situation statutaire des journalistes fonctionnant sous une domination étatique.

Le cas français ici exposé en est illustratif. Il nous conduit très bien sur ce terrain général du journalisme d'État. Bien que les politiques puissent être différentes d'un pays à un autre,

[462] André-Jean Tudesq (c), *Op.cit.*, P. 65.
[463] André-Jean Tudesq(b), Op.cit., p. 79.
[464] Arnaud Mercier (a), Op.cit., p. 31.

lorsqu'il existe un champ journalistique qui vit sous l'influence des pouvoirs publics, il se pose toujours la question de sa neutralité, de son indépendance. Autrement dit, il se pose la question de leur connivence avec les milieux des puissants selon les termes de Serge Halimi[465]. Il en résulte dans la plupart des cas, une lutte pour se justifier une crédibilité dans l'espace public. C'est vraisemblablement cette situation qui se déroula en France lorsque se posa le projet de réforme de l'audiovisuel. Un projet qui visait, tout aussi, une sortie de ces médias publics des mailles du pouvoir. C'est ce d'ailleurs que nous explique Arnaud Mercier en disant que :

« en France, les journalistes de télévision cherchent à donner des signes visibles de leur indépendance globalement acquise (agressivité relative vis-à-vis de certains élus, posture de dénonciation, mise en cause de la classe politique[466] ».

La dépendance du journaliste à l'État ou à un quelconque organisme publique ou privé semble problématique pour sa neutralité. Un journalisme d'État pose nécessairement problème au fonctionnement d'une société démocratique. Car un tel positionnement influe sur la capacité du média à jouer son rôle. Il impacte notamment sur sa capacité à rapporter correctement le cours des événements. Ce fait met en ligne de mire ce lien qu'il y a entre un média, la qualité de l'information et démocratie ; dans un autre sens, il pointe du doigt la question de la responsabilité du journaliste dans le traitement de l'actualité.

Ce problème de positionnement statutaire des journalistes, comme nous l'avions spécifié plus haut, a été et reste toujours perceptible en Afrique. L'une des choses importante ici est donc de voir comment ce statut de journalisme fonctionnaire a influé sur leurs rôles dans ces télévisions africaines. Au Gabon, c'est sous ce registre qu'évoluera les journalistes de la première chaîne publique.

Il appert, au regard des écrits de certains auteurs[467], que cette situation était salutaire dans certains pays. Ceci au regard de la structuration du secteur naissant et la mise en place d'un système de rémunération permanent dans des sociétés où la précarité était tenace. Mais cette question de la rémunération ne peut suffire pour analyser l'impact de ce statut sur le positionnement du journaliste et son positionnement dans des pays en pleine construction. Ainsi, que peut-on dire du statut de journalisme fonctionnaire au Gabon ?

2.1: Le statut de fonctionnaire et le métier de journalisme au Gabon

La naissance de la télévision publique au Gabon s'est faite sous l'emprise de l'État. Ce fait a conduit à son institutionnalisation. Ce statut d'institution publique a considérablement impacté sur l'ensemble de son fonctionnement et surtout sur la gestion de sa ressource humaine. En effet, géré au même titre que tous les personnels de l'administration publique, les pouvoirs publics assigneront à tous ce personnel du secteur de la communication le statut de

[465] Serge Halimi, *Les nouveaux chiens de garde*, Paris, Raisons d'Agir, Nouvelle édition, 2013, p. 109.
[466] *Id.*, p. 18.
[467] André-Jean Tudesq montre que le statut de journaliste-fonctionnaire au Gabon présentait les avantages comparativement à ceux d'autres pays africains. Au Gabon, ces journalistes bénéficiaient des privilèges liés au statut de fonctionnaire au niveau social et politique.

fonctionnaire. Ils définiront par cette entremise les principes de bases de la spécialité journalisme, tout comme ils préciseront dès le départ le statut particuliers des fonctionnaires de ce secteur.

Le statut de journaliste fonctionnaire au Gabon, caractéristique typique des médias publics, est à rechercher dans l'orientation générale de la fonction publique telle que définie par la représentation nationale et adoptée par les pouvoirs publics. Dans cette base servant de repère à tous les agents publics, l'État se prononce sur la définition et la mission de fonction publique, ou de fonctionnaire, avant de définir le cadre de compétence de chaque agent dans son secteur et surtout de mettre en lumière les spécificités du statut de fonctionnaires dans certains champs d'activités.

Il aurait été judicieux ici de se pencher sur l'appréciation du texte fondateur du statut général de la fonction publique, tel qu'il a été défini par les premiers parlementaires dans cette période de formation de l'État. Sur cette question, l'examen de la loi N°1/2005 du 4 février 2005 portant statut général de la fonction publique au Gabon peut être intéressant. Car elle nous donne un aperçu général sur certains textes fondateurs dans le secteur public et il s'étale vraiment sur le statut des agents du secteur de la communication en général et des journalistes en particulier. Ainsi, selon cette loi, la fonction publique est :

« *l'ensemble des activités d'intérêt général exercées par des agents publics qui, soumis à un régime de droit public, sauf en ce qui concerne les agents de certains organismes publics personnalisés et les agents occupant certains emplois, concourent au fonctionnement des services publics. Elle a pour mission, dans le respect de l'intérêt général fournir au public, d'une façon régulière et continue, les services d'intérêt général conformément aux politiques arrêtés*[468] »

Ce cadre définitionnel de tout occupant de la fonction publique ou du fonctionnaire au Gabon, nous rappelle bien que ce statut est soumis à la législation du droit public et son bien-fondé tient lieu de la réalisation de l'intérêt général, conformément à la logique du service public. Cette définition nous donne un premier aperçu sur le positionnement du journaliste dans cet espace national. Il est désigné comme un agent public sensé remplir les missions de service public en droite ligne avec le rôle de l'institution publique dans laquelle il est employé. Mais pour mieux spécifier son rôle et celui des autres agents des médias publics, les pouvoirs publics mettront en place une disposition spéciale. Celle-ci est observable dans la loi N°16/95 du 23 novembre 1995 fixant les statuts particuliers des fonctionnaires du secteur communication. Elle fixe, dans un premier temps, les statuts particuliers des fonctionnaires du secteur communication et elle identifie aussi les différentes catégories professionnelles qui la composent. Sur ces aspects, les contenus de ses articles 1et 2 sont très explicitent :

« *article 1er : la présente loi, prise en application des dispositions du statut général de la fonction publique et 6 de la loi N°8/91 du 26 septembre 1991 portant statut général des fonctionnaires, fixe les statuts particuliers des fonctionnaires du secteur communication.*[469]»

[468] Loi N°1/2005 du 4 février 2005 portant statut général de la fonction publique au Gabon, article 2, confère Archives ministère de la fonction publique-Recueil de Textes législatifs et réglementaire en matière de la fonction publique.
[469] *Id.,*

« *article 2 : le secteur communication comprend les spécialités suivantes : Journalisme ; Production ; Technique* [470]».

Loin de se limiter à une simple énumération des spécialités du secteur communication, les parlementaires définissent chacun de ces corps de métiers, tout en y proposant une classification dans la grille générale de la fonction publique. Ainsi, du métier de journaliste au Gabon, ils disent ce qui suit :

« *la spécialité journalisme correspond à une formation spécialisée pour la recherche, la collecte, le traitement et la diffusion de l'information dans une ou plusieurs entreprises de communication écrite ou audiovisuelle ainsi que la conception, l'organisation et la mise en œuvre des travaux courants dans ce domaine*[471] »

De la définition du journalisme au Gabon, le législateur s'est appuyé essentiellement sur les traits saillants de cette activité, à savoir : la recherche, le traitement et la diffusion de l'information. Cette base définitionnelle sera la même pour l'ensemble des professionnels de l'information du secteur public. Mais ce qui demeure pertinent dans cette construction de la spécialité journalisme, c'est notamment la hiérarchisation interne qu'ils effectuent au sein de cette corporation. Celle-ci classifie les journalistes par échelon en tenant compte d'une part de la grille d'intégration à la fonction publique ; d'autre part des conditions d'accès et de recrutement au métier. Le tableau ci-dessous apparaît plus explicite dans l'exposé de cette situation.

Tableau N°19 : Classification des journalistes selon la grille de la fonction publique

Niveau hiérarchique	Corps	Conditions d'accès et de recrutement
A1	Journaliste en chef (grade supérieur)	**Voie interne uniquement** Avancement à l'ancienneté au choix selon les dispositions du statut général des fonctionnaires
	Journalistes principaux (grade normal)	**Voie externe** Concours professionnel ou admission sur titre avec maîtrise, DEA, Doctorat en communication + spécialisation dans un établissement agréé par l'État **Voie interne** Concours professionnel ou admission son titre professionnel selon les dispositions du statut général

[470] *Id.,*
[471] loi N°16/95 du 23 novembre 1995 fixant les statuts particuliers des fonctionnaires du secteur communication, article 8, confère Archives ministère de la fonction publique-Recueil des Textes législatifs et réglementaire en matière de la fonction publique.

		des fonctionnaires
A2	Journalistes (grade supérieur) Journalistes adjoints (grade normal)	**Voie interne uniquement** Avancement à l'ancienneté ou au choix selon les dispositions du statut général des fonctionnaires **Voie externe** Concours admission sur titre avec DEUG, Licence ou diplôme équivalent + spécialisation dans un établissement agréé par l'État. **Voie interne** Concours professionnel ou admission sur titre professionnel selon les dispositions du statut général des fonctionnaires
B1	Assistants journalistes principaux (grade supérieur) Assistants journalistes (grade normal)	**Voie interne uniquement** Avancement à l'ancienneté ou au choix selon les dispositions du statut général des fonctionnaires **Voie externe** Concours ou admission sur titre avec BAC ou capacité en droit ou diplôme équivalent + spécialisation dans un établissement agréé par l'Etat. **Voie interne** Concours professionnel ou admission sur titre professionnel selon les dispositions du statut général des fonctionnaires
B2	Rédacteurs principaux (grade supérieur) Rédacteurs (grade normal)	**Voie interne uniquement** Avancement à l'ancienneté selon les dispositions du statut général des fonctionnaires **Voie externe** Concours avec BEPC ou premier certificat de capacité en droit ou diplôme équivalent d'un établissement agréé par l'État

Source : article 10, loi n°16/95 du 23 novembre 1995 fixant le statut des fonctionnaires de la communication

Dans ce tableau, on lit la manière avec laquelle le journalisme fonctionnaire gabonais est hiérarchisé par corps et/ou grade au sein de la fonction publique. Il y a huit grades qui se dégagent de cette classification proposée par le législateur. Il s'agit respectueusement des journalistes en chef, journalistes principaux ; journalistes ; journalistes adjoints ; assistants journalistes principaux ; assistants journalistes ; rédacteurs principaux ; rédacteurs. Cette catégorisation est faite graduellement selon les différents niveaux d'échelon du fonctionnariat au Gabon. Celle-ci propose quatre niveaux d'intégration (A1, A2, B1, B2), chaque catégorie conférant à un mode de traitement et de rémunération. D'un autre côté, cette organisation administrative de la corporation fixe également les conditions d'accès au métier. Des conditions de recrutement qui sont par ailleurs un critère de classification fonctionnelle et administrative. Car à travers elles, il est possible de se situer graduellement comme journaliste en chef ou rédacteurs, tout comme elles peuvent bien positionner tout postulant dans la grille catégorielle de l'administration publique.

Tableau N°20 : Classification interne des journalistes et leurs fonctions

corps	Profils d'emploi et fonctions normales	Fonctions de responsabilité
Journalistes en chef, journalistes principaux	Conception et organisation des prestations de presse	Directeur général, conseillé, inspecteur général, directeur, chef de service
Journalistes, journalistes adjoints	Assistance à la conception et à l'organisation des prestations de presse	Attaché de presse, chef de service
Assistants journalistes principaux, assistants journalistes	Organisation et gestion des travaux déterminés	
Rédacteurs principaux	Assistance à l'organisation et à la gestion des travaux déterminés	

Source : article 10, loi n°16/95 du 23 novembre 1995 fixant le statut des fonctionnaires de la communication

En plus d'une hiérarchisation interne du journalisme fonctionnaire, le législateur se prononce également sur son champ de compétence. Autrement dit, il définit les rôles et les missions de chaque catégorie de journalistes. Il spécifie leurs fonctions et leurs responsabilités en tenant compte des grands profils définis précédemment.

En somme, nous disons que la logique étatique sur laquelle repose le fonctionnement des médias publics au Gabon a fait de ces journalistes des fonctionnaires. Ils sont, selon les dispositions de la fonction publique, administrés sous la même enseigne que l'ensemble des occupants de l'administration. Mais concernant, le domaine de la communication, la spécialité journalisme est organisée par grade et le législateur a, au regard de la loi n°16/95 du 23 novembre 1995, défini les profils et les fonctions de chaque type de journaliste. Au niveau fonctionnel, cette organisation peut bien paraître juste, ceci au nom de l'intérêt général mais aussi de l'intérêt du service public. D'autant plus que l'une des valeurs du service public, c'est le respect de l'intérêt général. En suivant cette logique, on pourrait dire que le statut de journaliste fonctionnaire au Gabon ne poserait pas de problèmes. On pourrait déduire que cet

encadrement administratif est favorable pour son positionnement social. Arrivée à une telle conclusion qui peut paraître hâtive, c'est négliger la nature même de l'État Gabonais en premier, mais c'est aussi faire fi des obligations et devoirs inhérents au statut de fonctionnaire. Se prononçant sur cette question, Mavoungou Bouyou ne dit-il pas que :

« les fonctionnaires sont astreints aux obligations (de réserve face aux décisions de l'administration) et à l'obéissance face à la classe dirigeante de qu'ils détiennent le pouvoir qu'ils exercent sur leurs agents et leurs publics [472]»

Ce statut nous invite à nous poser plusieurs questions, tant sur l'effectivité de son rôle tel que défini par le législateur que sur son positionnement social en tant que médiateur. Depuis la naissance des médias publics et de la télévision en particulier, c'est sous ce registre qu'évolue les journalistes. C'est un statut qui a traversé les différents régimes politiques dans lesquels a été l'administration gabonaise (du parti unique avec tout son corolaire à l'avènement du multipartisme).

Ces logiques administratives furent également appliquées à l'ensemble des travailleurs de la chaîne.

2.2 : L'emprise des logiques administratives sur les travailleurs de la télévision publique

L'ensemble de la ressource humaine de la télévision publique a été, depuis sa naissance, régie par une logique administrative. Ils sont tous des fonctionnaires au même titre que les journalistes. Ainsi, en distinguant les journalistes, le législateur identifie deux autres catégories de personnels appartenant au secteur de la communication. Ce sont les producteurs et les techniciens.

La première catégorie, celle des producteurs, comprise dans la spécialité production, est définie comme suit :

« *la spécialité production correspond à une formation spécialisée pour la création, la conception, l'organisation, la recherche et la mise en œuvre de la production et l'animation, audiovisuelles et cinématographiques*[473]»

Et de la spécialité technique, il est dit ceci :

« *la spécialité technique correspond à une formation spécialisée pour la conception, l'ingénierie et l'exploitation des équipements dans le domaine de la communication audiovisuelle et des télécommunication*[474]»

[472] Mavoungou Bouyou, *Op.cit.*, p. 91.
[473] Loi N°16/95 du 23 novembre 1995 fixant les statuts particuliers des fonctionnaires du secteur communication, article 11, confère Archives ministère de la fonction publique-Recueil de textes législatifs et réglementaire en matière de la fonction publique.
[474] loi N°16/95 du 23 novembre 1995 fixant les statuts particuliers des fonctionnaires du secteur communication, article 14, confère Archives ministère de la fonction publique-Recueil de textes législatifs et réglementaire en matière de la fonction publique.

Tout comme les journalistes, les pouvoirs publics repartissent des catégories de métiers dans le secteur audiovisuel. Ils disent exactement ce qui est du domaine de la production et du domaine technique. Ces spécifications donnent lieu, comme cela fut le cas pour la spécialité journalisme, à une hiérarchisation catégorielle au sein de la grille générale de la fonction publique. Celle-ci fixe donc le niveau d'intégration et surtout les conditions d'accès à ces deux corps de métiers.

Pour une meilleure appréciation de la gestion administrative des personnels de production et ceux du domaine technique, observons le tableau récapitulatif proposé par la loi N°16/95 du 23 novembre 1995 fixant les statuts particuliers des fonctionnaires du secteur communication.

Tableau N°21: Catégorisation de la spécialité production dans la fonction publique

Niveau hiérarchique	Corps	Conditions d'accès et de recrutement
A1	Inspecteurs en chef de production (grade normal) Inspecteurs principaux de production (grade normal)	**Voie interne uniquement** Avancement à l'ancienneté selon les dispositions du statut général des fonctionnaires **Voie externe** Concours ou admission sur titre avec maîtrise, DEA ou doctorat en communication + spécialisation dans un établissement agréé par l'État Voie interne Concours professionnel ou admission sur titre professionnel selon les dispositions du statut général des fonctionnaires
A2	Inspecteurs de production (grade supérieur) Inspecteurs adjoints de production (grade normal)	**Voie interne uniquement** Avancement à l'ancienneté selon les dispositions du statut général des fonctionnaires **Voie externe** Concours ou admission sur titre avec DUEL, DEUG, Licence ou diplôme équivalent + spécialisation dans un établissement agréé par l'État. **Voie interne** Concours professionnels ou

		admission sur titre professionnel selon les dispositions du statut général des fonctionnaires
B1	Contrôleurs principaux de production (grade supérieur) Contrôleurs de production (grade normal)	**Voie interne uniquement** Avancement à l'ancienneté selon les dispositions du statut général des fonctionnaires **Voie externe** Concours ou admission sur titre avec BAC, capacité en droit ou diplôme équivalent + spécialisation dans un établissement agréé par l'État **Voie interne** Concours professionnels ou admission sur titre professionnel selon les dispositions du statut général des fonctionnaires
B2	Agents principaux de production (grade supérieur) Agents de production (grade normal)	**Voie interne uniquement** Avancement à l'ancienneté selon les dispositions du statut général des fonctionnaires **Voie externe** Concours avec BEPC ou diplôme équivalent d'un établissement agréé par l'État

Source : article 16, loi n°16/95 du 23 novembre 1995 fixant le statut des fonctionnaires de la communication

Tableau N°22 : Catégorisation de la spécialité technique dans la fonction publique

Niveau hiérarchique	Corps	Conditions d'accès et de recrutement
A1	Ingénieurs en chef radiotélévision (grade supérieur) Secrétaires de planification, orientation et sciences de l'éducation (grade normal) ; ingénieurs radiotélévision (grade normal)	**Voie interne uniquement** Avancement à l'ancienneté selon les dispositions du statut général des fonctionnaires **Voie externe** Concours ou admission sur titre avec diplôme d'ingénieur,diplômes d'études supérieures scientifiques ou techniques

		dans le domaine de l'électronique, des télécommunications ou de l'électromécanique, docteur, ingénieur spécialisation dans un établissement agréé par l'État **Voie interne** Admission sur titre professionnel selon les dispositions du statut des fonctionnaires
A2	Techniciens supérieurs principaux radio-T.V (grade supérieur) Techniciens supérieurs (grade normal)	**Voie interne uniquement** Avancement à l'ancienneté suivant les dispositions du statut général des fonctionnaires **Voie externe** Concours ou admission sur titre avec BTS ou DUT dans une spécialité technique + spécialisation dans un établissement agréé par l'État **Voie interne** Admission sur titre professionnel selon les dispositions du statut général des fonctionnaires.
B1	Techniciens principaux radiotélévision (grade supérieur) Techniciens radiotélévision (grade normal)	**Voie interne uniquement** Avancement à l'ancienneté selon les dispositions du statut général des fonctionnaires **Voie externe** Concours ou admission sur titre avec BAC technique +spécialisation dans un établissement agréé par l'État **Voie interne** Concours professionnel selon les dispositions du statut général des fonctionnaires
B2	Agents techniques principaux radio-T.V (grade supérieur) Agents techniques radiotélévision (grade normal)	**Voie interne uniquement** Avancement à l'ancienneté selon les dispositions du statut général des fonctionnaires **Voie externe** Concours avec BET, CAP ou BEPC + spécialisation dans un établissement agréé l'État

		Voie interne Concours professionnels selon les dispositions du statut général des fonctionnaires
C	Assistants d'explication radiotélévision	Corps en voie d'extinction

Source : article 16, loi n°16/95 du 23 novembre 1995 fixant le statut des fonctionnaires de la communication

La catégorisation et la hiérarchisation des métiers de producteurs et techniciens radiotélévisés montrent à suffisance comment ce type de ressource a été et/ou reste dominé par une logique d'organisation d'administration publique. Les conditions de recrutement et le niveau hiérarchique sont définis au préalable sous le modèle de la fonction publique. Pour l'ensemble de ces deux domaines d'activités, il y a deux grades fonctionnels possibles. Un grade de producteur ou technicien supérieur qui dépend de l'ancienneté dans le service et un autre (grade normal) qui est directement lié au profil du postulant à l'emploi.

L'administration du personnel de la télévision publique s'est toujours faite sous l'entière initiative de la puissance publique. Elle a eu le plein pouvoir, comme nous l'expose la loi n°16/95, de définir les profils pour assurer les missions de conception et organisation de la production télévisuelle, et ceux chargés de l'entretien et la maintenance des équipements technique. Rappelons pour l'intérêt de notre analyse que les différents postes présentés dans les deux tableaux ci-dessus ne donnent pas dans la globalité tous les profils des deux domaines (production et technique). D'abord, le texte de loi proposée par le législateur remonte à 1995. Ensuite, il serait d'ailleurs difficile de dresser une cartographie exacte des différents métiers du champ médiatique et surtout celui audiovisuel. Cette difficulté est posée par les mutations technologies qui y sont permanentes et les nouveaux postes qui sont sans cesse créés. Il y a donc lieu de préciser que cette présentation faite ici a pour objectif de montrer comment la logique d'administration publique s'applique aux différents corps de métiers de la télévision. Une logique qui s'ajouta à une orientation strictement politique dans la nomination de ces cadres dirigeants.

L'un des angles où l'on peut mieux apprécier l'emprise politico-administrative sur la ressource humaine de la télévision publique est celui de la nomination de sa classe directoire, de ces cadres dirigeants. Pour sa gestion, dès sa naissance, les autorités placeront toujours à la tête de certaines directions, et de certains services, des personnalités qui leur sont proches idéologiquement. La période du parti unique que vivra le Gabon de 1968 à 1990 ne facilita pas les choses. La télévision était confiée à des personnalités dont le militantisme politique était au bon fixe. En relativisant sur le principe du service public qui est visible dans la majorité des pays, André-Jean Tudesq décrit cette situation en disant que : « les fonctions dirigeantes des télévisions africaines sont confiées à des personnes ayant la confiance des gouvernants (…)[475] ». Et sur le cas du Gabon, il démontre bien que le changement de directeur général effectué à la suite de l'ouverture démocratique était une façon de rompre avec cette logique de gouvernance caractéristique du monopartisme.

[475] André Jean Tudesq (b), *Op.cit.,* p. 98.

La gestion de la classe directoire de la chaîne de la télévision publique demeure une question centrale. La grille édictée par les pouvoirs publics place l'ancienneté comme étant une condition nécessaire pour accéder à des postes de responsabilités. Mais la mainmise étatique a toujours été forte dans l'administration de ce moyen de communication et surtout dans la nomination de ses cadres dirigeants. Car si le contexte politique du monopartisme a disparu, il y a que la télévision préserve toujours son statut d'institution publique logée, à bien des égards, à la même enseigne que les autres institutions du pays, et son personnel garde le statut de fonctionnaire.

3: Des missions du média aux rôles de médiateur

La télévision publique Gabonaise née sous l'impulsion de l'État est une institution de service public qui a affecté à tous ces agents le statut de fonctionnaires. Ce statut ainsi assigné à l'ensemble de son personnel et particulièrement aux journalistes, nous invite tout de même à nous interroger sur le positionnement social de ce média, et surtout sur celui des journalistes que nous considérons comme des médiateurs dans une société qui depuis 1960 a amorcé officiellement sa construction et la mise en place de ses fondements. Mais appréhender ou qualifier les journalistes de cette télévision comme étant des médiateurs, c'est nécessairement toucher à une notion actuellement très usitée en sciences humaines et sociales, il s'agit de la notion de médiation[476]. Il nous revient donc primordial ici de préciser les bases sur lesquelles nous nous appuyons pour convoquer cette notion. Pour ce faire, nous nous appuierons sur son ancrage en sciences de l'information et de la communication. Dans ce champ disciplinaire, Lamizet dit de la médiation qu'elle est :

« l'instance qui assure, dans la communication et la vie sociale, l'articulation entre la dimension individuelle du sujet de sa singularité et la collective de la sociabilité et du lien social[477] »

Dans cette acception, l'auteur met en avant l'une des fonctions communicationnelles qui est la production du lien social pour soutenir l'idée de médiation qui y est produite. Celle-ci intervient dans cette idée de lien qui se produit dans un corps social. Pierre Sormany dit que les journalistes ne peuvent être, de toute évidence, de simples courroies de transmission entre les sources d'information[478]. Cette précision rappelle que le rôle de ces agents est beaucoup plus large car s'inscrivant dans un schéma de communication. La communication médiatique active un processus de médiation, ceci par l'usage que les publics font de ces différentes

[476] La notion de médiation est très usitée en sciences humaines et sociales. Elle permet dans un large sens d'identifier des pratiques dans la construction d'un lien. Pour cette raison, elle est utilisée dans plusieurs champs disciplinaires : la sociologie, les sciences politiques, l'histoire de l'art, les sciences juridiques, les sciences de l'information et de la communication, etc. Selon Catherine Ghosn (2015), la figure de médiation au sens d'une intervention humaine entre différents partis en conflits apparaît au début du 18e siècle et se pose comme un recours obligatoire pour conserver un lien entre les parties en désaccord. Aujourd'hui, les différentes approches qui traitent de la médiation font une centration sur cette fonction de vecteur de relation, de création de lien, de construction sociale. C'est vraisemblablement dans cette optique que Catherine Ghosn présente la télévision, au regard de son rôle social, comme un dispositif de médiation.

[477] Lamizet cité par Catherine Ghosn, *médiation télévisuelle et représentation de la diversité*, Paris, 2015, L' Harmattan, p. 29.

[478] Pierre Sormany, *Op.cit.*, p. 26.

informations qui sont diffusées dans l'espace public. C'est sans doute pour cela que les médias et la télévision en particulier sont considérés comme des dispositifs de médiation. Une considération qui entraîne certains auteurs a qualifié la télévision d'institution d'intermédiation[479]. En situant principalement la construction du lien social comme l'une de ses principales fonctions. Cependant, cette reconnaissance de la fonction médiatrice, nous amène à mieux cerner le rôle des producteurs de son contenu, en tête desquels les journalistes. Car s'ils sont reconnus comme vecteurs de sociabilité, ce que les journalistes travaillent pleinement à la réalisation de cet idéal. De ce fait, ils peuvent donc être qualifiés de médiateurs.

Dans notre analyse, les journalistes de la chaîne publique Gabonaise revêtent ce statut de médiateurs, d'autant plus qu'ils exercent dans la fabrication et la diffusion de la matière informative dans ce jeune État en construction d'une part. Et ils jouent le rôle de relais entre les gouvernants et les gouvernés, et celui entre cet espace national et le monde d'autre part.

Mais le plus important dans cette section de notre travail n'est pas tant une étude approfondie sur le qualificatif approprié aux journalistes, mais plutôt leur positionnement au regard de la mission assignée à ce média et surtout en considérant le statut de fonctionnaire auquel ils sont affiliés. La mission fondatrice de cette télévision, nous l'avons largement démontré, fut la construction d'une nation, d'une communauté imaginée. La chaîne fut par la suite mise au service de la démocratie au nom des résolutions prises lors de la conférence nationale de 1990. Elle devient ainsi, en plus d'être le moteur de l'intégration nationale, la principale tribune démocratique du pays. Se devant de favoriser le pluralisme politique et la diversité des opinions. La précision des missions assignées aux médias nous édifie sur la tâche qui incombe à l'ensemble de ses travailleurs et en premier sur celle des journalistes, ces médiateurs qui se retrouvent au cœur du processus de fabrication de l'information. Ce faisant, ce statut de fonctionnaire a-t-il de l'impact sur son rôle ou son positionnement en tant que médiateur ? Si oui, lesquels ? Sinon, comment pouvons-nous apprécier le rôle de ce médiateur dans une telle situation statutaire.

Pour y répondre, nous nous appuierons essentiellement sur deux points. Le premier portera sur le difficile positionnement du médiateur et le second sera consacré aux dispositions spéciales pour les journalistes des médias publics.

3.1 : le difficile positionnement du médiateur

En tentant de faire le lien entre les journalistes et le pouvoir politique, Gérard Spitéri dit du journalisme qu'aucune activité humaine ne peut en effet s'attirer tant de procès : indécision du statut social (métier ou profession), déni d'autorité dans le monopole du message[480]. Éric Neveu aborde cette question des perceptions sociétales des journalistes en faisant état du poids des préjugés normatifs[481] qui pèsent sur ces derniers. Ces qualificatifs sur le journaliste complexifient leurs représentations sociales. Elles deviennent encore plus complexes avec

[479] Jérôme Bourdon et François Jost, *Penser la télévision*, Actes du Colloque de Cerisy, Paris, Nathan, 1998, p. 60.
[480] Gérard Spitéri, *le journaliste et ses pouvoirs*, Paris, PUF, 2004, p. 1.
[481] Éric Neveu, *sociologie du journalisme*, Paris, La découverte, 2012, p.4.

leurs implications dans le fonctionnement des démocraties modernes. Car, comme l'atteste Éric neveu, le journaliste n'est pas qu'un métier, il apparaît comme un rouage de la démocratie[482]. Ces éléments nous montrent les difficultés qui peuvent résulter de la lecture du positionnement de ces acteurs. Au Gabon, la question du positionnement ou du rôle du médiateur de la première chaîne télévision publique met en jeu plusieurs facteurs d'ordre politiques, organisationnels et structurels. En gros, ce problème nous situe sur deux principaux pôles, l'un concernant le fonctionnement de cette institution publique au sein des différents contextes socio-politiques ; et l'autre met en ligne de mire le statut même de ces médiateurs.

Dès son implantation sur le territoire gabonais, la télévision a été instituée en instrument de gouvernabilité. La Radiodiffusion Télévision Gabonaise, instrument de pouvoir, institution de communication publique présente plusieurs enjeux pour les gouvernants. À tel point que ces derniers ont fini par exercer une mainmise totale sur son fonctionnement par le biais d'un monopole d'État. Cette domination politique eut bel et bien de l'impact sur son personnel. Elle se solda bien évidemment, comme nous l'atteste André-Jean Tudesq, par un contrôle étroit des personnels[483], un contrôle direct sur les contenus produits par les journalistes. Durant sa période de naissance, les médiateurs durent évolués sous la contrainte de la nature étatique de l'objet télévisuel. Étant donné qu'il était un organisme étatique s'adressant aux populations, un contrôle de son personnel s'imposait au nom de cette mission fondamentale pour le bon fonctionnement du jeune État.

Pour mieux être en phase avec la situation de ces journalistes dans l'exercice de leurs fonctions, nous nous appuierons sur ce découpage du personnel de la télévision publique en génération proposée par Arthur Sabi Djaboudi. Car la temporalité proposée dans ce découpage semble pertinente pour la suite de notre analyse. En plus, elle nous conduit aussi sur le terrain socio-historique et politique du pays, en cernant de près les différents systèmes politiques qui y étaient à l'œuvre. La première génération des médiateurs aurait émergé entre 1960 et 1970, la seconde entre 1970 et 1980, et la troisième est celle qui prend son envol à partir de l'année 1980 jusqu'à l'ouverture politique de 1990. Si on s'en tient à ce repère générationnel, on peut donc avancer, sans risque de se tromper, que la première et la seconde génération des médiateurs sont marquées par une double contrainte. D'abord, cette difficulté situationnelle liée à l'émergence de la télé sous la mainmise étatique. Ensuite, une autre gêne qui elle, sera caractérisée par l'instauration du parti unique et le cortège de négation qu'il drainera sur la liberté d'expression.

La deuxième génération (1970-1980) des journalistes de la télévision publique est celle qui est entièrement sous la domination du parti État, le Parti Démocratique Gabonais (P.D.G). Ici, le médiateur travaillait sous l'orientation du parti et il restait sous la contrainte de l'idéologie dominante. Lorsque Mavoungou Bouyou fait son étude de la personnalisation du pouvoir à travers la télévision publique, il ressort bien cette logique politique qui règne sur l'ensemble de son personnel. À ce sujet, il dit que :

[482] *Id.,*
[483] André-Jean Tudesq (C), *Op.cit.,* P.77.

« par le biais du parti unique, il existe deux catégories de personnel dans les organismes de radiodiffusion et de télévision au Gabon. D'une part, les responsables, la classe directoriale qui a par le biais de la désignation par le pouvoir politique, reçoivent un pouvoir politico-administratif délégué. D'autre part, les agents qui n'ont de rôle que d'exécuter, de mettre en œuvre, ce qui a été décidé à quelques échelons supérieurs de l'organisation hiérarchique de la structure administrative [484]».

Durant le monopartisme, c'est le parti qui se charge de définir les grandes lignes de la politique télévisuelle. D'autant plus que c'est le congrès du parti qui fixe la politique en matière d'information. Dans ce contexte, les journalistes n'ont bien évidemment aucune marge de manœuvre, ils sont au contraire réduits à une tâche exécutoire. Ils travaillent pour la réalisation du projet du parti unique, chère à son fondateur. Cette contrainte politique mettant les journalistes à la solde du parti unique justifierait bien la formule péjorative de griotisme journalistique avancée par Thierry D'Argendieu Kombila pour traduire la difficulté des travailleurs des médias publics qui résultait du couplage de la radio et la télé[485]. Un assemblage des deux médias qui avait favorisé le contrôle sur les journalistes. La période monopartite s'assimile bien à ce griotisme journalistique où le médiateur se faisait seulement chantre du parti et de son père fondateur.

La troisième génération des journalistes est celle qui fait la transition entre le monopartisme et le retour au multipartisme. Elle est certes caractérisée par cette influence politique, mais il faut tout de même constater qu'elle marque le retour d'un journalisme qui se met au service de l'État dans sa globalité et de la démocratie en général. Même si le système politique paraît favorable à l'exercice de son métier, il y a lieu de préciser que l'une des contraintes persistantes réside dans le mode de gestion de cette structure télévisuelle. Celle-ci, en effet, permet encore une forme de mainmise étatique. Cela est perceptible à travers la permanence du décret N°1002 qui fait de la radio et la télé des simples directions du ministère de la communication. Cette formule de gestion qui était pourtant à l'œuvre durant le monopartisme et favorisait le contrôle des productions de ces médias. Elle rendait ainsi l'ensemble des personnels dépendant des initiatives du ministère.

En gros, le contexte politique change mais l'intérêt des gouvernants pour la télévision persiste au point de maintenir ces anciens mécanismes de contrôle sur leurs capacités de production. Ils le manifestent sur deux ordres. D'abord sur un cadre statutaire, en laissant en place des dispositions qui retiennent le média télévisuel sous une dépendance gouvernementale. Mais aussi en se posant comme des obstacles dans le travail des journalistes. Ceci en pratiquant la rétention de l'information. Cette pratique est très courante dans les institutions et les administrations publiques africaines en général et gabonaises en particulier. Marie-Soleil frère dit d'ailleurs à ce sujet que : « le premier obstacle que les pouvoirs dressent face au travail des journalistes réside dans la rétention de l'information[*486*]». La troisième génération des médiateurs de la chaîne ont donc travaillé sous la contrainte liée au mode de gestion de cette structure mais aussi sous les obstacles constitués par

[484] Mavoungou Bouyou, *Op.cit.*, p. 90.
[485] Thierry D'Argendieu Kombila, *Démocratie, droit de la communication et politiques publiques au Gabon de 1960 à 2010*, Libreville, p.32.
[486]Marie-Soleil Frère, « Dix ans de pluralisme en Afrique francophone *» In les cahiers du journalisme N°9*, Automne 2001, p. 51.

l'environnement politico-administratif. Les conclusions sont quasiment unanimes à ce sujet, l'ouverture démocratique a certes mis fin au monopole d'État sur le secteur de la communication (l'arrivée des médias privés), mais elle est loin d'avoir aboli l'emprise des gouvernants sur les médias publics, la télévision en premier. D'aucuns considèrent même que le changement opéré en 1990 n'était qu'un changement de façade, car dans le fond aucun véritable changement ne s'opère. Mieux encore, dans certains pays, les conférences nationales organisées pour consacrer l'avènement d'un renouveau politique se soldent par le maintien au pouvoir des anciens dirigeants. Ce fut le cas au Gabon. Cet état de chose n'était pas favorable à un meilleur positionnement de la télévision publique. Il ne concourait pas à entraîner une rupture des pratiques anciennes. Car en faisant le bilan de l'existence des médias dans les dix premières années suivant l'ouverture démocratique, certains en arrivent à la conclusion selon laquelle :

« d'une manière générale, l'exécutif continue à considérer les médias d'État comme des porte-voix à son service et les rappels à l'ordre sont nombreux quand les journalistes prennent trop au sérieux leur devoir d'équilibre dans le traitement de l'information[487]»

L'une des grandes difficultés au positionnement du médiateur de cette télévision comme véritable acteur social réside donc dans son mode de gestion, et surtout aussi à l'environnement politico-administratif dans lequel il se situe. À côté de ces contraintes, on peut ajouter la définition de son statut en tant qu'agent public. Bien que ce statut assigné aux médiateurs reste consubstantiel au politique gouvernementale en matière de communication, il est important d'apprécier son impact.

Le statut de journalisme fonctionnaire ne reste pas sans conséquence sur son rôle d'informer en toute neutralité le corps social gabonais. Plusieurs critiques sont formulées à l'endroit de ce statut. Et ce, malgré les garde-fous insérés par le législateur dans la loi n°16/95 du 23 novembre 1995 fixant le statut des fonctionnaires de la communication. Il faut retenir sur ce point que le législateur a tenu à protéger le médiateur de toutes pressions quelconques qui pourraient provenir surtout du milieu politico-administratif. Il fait donc de la corporation journalistique, une corporation spéciale dans la fonction publique, en administrant sur elle, des dispositions spéciales. Cela est perceptible dans l'article 18 de ladite loi. Dans celle-ci, il est bien précisé que :

« *Sans préjudice des dispositions du statut général de la fonction publique et du statut général des fonctionnaires, les fonctionnaires du secteur de communication jouissent de la liberté d'expression dans l'exercice de leurs fonctions, sous réserve du respect des droits fondamentaux de la personne humaine et de l'ordre public*[488]»

Cette disposition est placée au titre des avantages, des droits et devoirs liées au métier de journalisme. Elle constitue une sorte de garantie d'indépendance des journalistes vis-à-vis de leur ministère de tutelle en premier, et face aux autorités gouvernantes en second. Si cette initiative peut briller par sa pertinence et la mission noble qu'elle défend, il reste que

[487] Marie-Soleil Frère, *Op.cit.*, p. 52.
[488] Loi n°16/95 du 23 novembre 1995 fixant le statut des fonctionnaires de la communication, article 18, confère Archives ministère de la fonction publique-Recueil de textes législatifs et réglementaire en matière de la fonction publique.

l'emprise de l'État sur la télévision est tellement tenace que le fonctionnariat des médiateurs ne semble pas favoriser les choses. Bien au contraire, il semble constituer un cadre statutaire négatif pour son positionnement en tant qu'acteur social indépendant dans la société gabonaise.

Sur cette situation de journalistes fonctionnaires, l'ensemble des investigations faites à ce sujet sont unanimes pour conclure que ce statut conduira à une subordination du médiateur à la puissance publique et aux dirigeants en place. Très explicite dans la description de cet état de fait, Mavoungou Bouyou dit de ces journalistes fonctionnaires qu'ils sont à la solde de des dirigeants. Il déclare que :

« les fonctionnaires, ils sont astreints aux obligations (de réserve face aux décisions de l'administration) et à l'obligation face à la classe dirigeante de qu'ils détiennent le pouvoir qu'ils exercent sur leurs agents et leurs publics[489] »

Dans sa description le journaliste fonctionnaire reste soumis au même droit de réserve et d'obéissance selon les dispositions générales de la fonction publique. Il est bien difficile pour ce dernier de se détacher de la nature de ce rapport. Bien que les propos de cet auteur se situent dans un contexte de parti unique, contexte où le médiateur reste entièrement soumis au principe d'obéissance politique, ils nous renseignent sur la nature du rapport entre l'agent public et sa tutelle au Gabon. Aussi, nous avons montré que le changement de système politique ne change pas totalement les mécanismes de fonctionnement des États africains. Du coup, la pertinence de l'analyse de cette situation ne peut nullement s'observer dans la lecture des textes de lois produits après l'ouverture démocratique de 1990, il serait par contre dans l'observation de leur effectivité. Les conditions d'indépendances du journaliste-fonctionnaire telles qu'exposées dans l'article 18 de la loi N°16/95 sont-elles réellement effectives ?

À cette question, il appert que les conclusions rejoignent celles jadis avancées par Mavoungou Bouyou. Malgré son encadrement juridique, il ressort néanmoins que le journaliste fonctionnaire soit toujours subordonné aux pouvoirs publics et autorités politiques dirigeantes. Arthur Sabi en étudiant la télévision dans un contexte d'ouverture démocratique dit que les journalistes gabonais sont des salariés, des fonctionnaires, caractérisés par le lien de subordination[490]. Le statut de fonctionnaire est caractéristique de la subordination au pouvoir. Il est présenté comme une forme de dépendance d'abord à l'État, puis aux acteurs politiques. En étant fonctionnaires, ils restent assujettis aux droits de réserve et d'obéissance qui caractérisent la fonction publique. Ils deviennent dès lors difficile pour eux de rendre compte véritablement du mode de gestion de la chose publique.. Et cet état de chose s'observe bien dans la production de leurs différentes émissions d'actualités, le plus souvent au journal télévisé. Cette principale édition d'information se transforme en :

« une longue succession de comptes rendus de cérémonies (ouvertures et clôtures de séminaires, poses de première presse, remise de dons caritatifs) qui ne sont en fait que des publi-reportages déguisés[491]».

[489] Mavoungou Bouyou, *Op.cit.*, P. 91.
[490] Arthur Sabi Djaboudi, *Op.Cit.*, p. 115.
[491] Marie-Soleil Frère, *Op.cit.*, p. 42.

Le statut de journaliste fonctionnaire affecte la production des actualités, il réduit l'activité journalistique à la présentation des informations officielles. Si ce n'est un balai des activités, institutionnelles et gouvernementales qui saturent quotidiennement l'espace publique nationale.

De cette position statutaire, Landry Souna en analysant le statut des médias au Gabon, va dans le même sens que ses prédécesseurs en disant que :

« les journalistes sont soumis, en raison de l'exigence du bon fonctionnement du service et de la règle de la subordination hiérarchique, à des limitations importantes de leur liberté d'expression [492]»

À chaque fois, cet aspect de respect hiérarchique est présenté comme un obstacle au bon exercice du travail du médiateur. Pour illustrer cette situation, cet auteur met en évidence deux pratiques courantes observées dans les médias publics gabonais en général et à la télévision en particulier. Il s'agit de la censure et l'autocensure. La censure qui fut très pratiquée durant la période du parti unique et elle avait pour but d'empêcher le public d'avoir connaissance des réalités politiques et économiques. L'autocensure est plus portée vers l'initiative propre du journaliste. C'est une attitude qui consiste pour les journalistes à se limiter eux-mêmes ou à se fixer des interdits en deçà même de ce qui serait déterminé par d'autres ou par la loi[493]. Selon lui, le développement de ces deux pratiques est en parti lié à l'imbrication du journaliste dans cette logique globale de la fonction publique.

Les critiques formulées à l'endroit du journaliste salarié de la fonction publique prouvent que ce statut l'empêche de jouer son rôle d'informer en toute indépendance le public. Cela fausse en quelque sorte la description du médiateur de cette télévision. Car celui-ci est réduit à une tâche de subordination aux autorités dirigeantes de l'État. Cet état de chose sera encouragé par d'autres dispositions appliquées sur les journalistes.

3.2 : Des dispositions spéciales pour les journalistes des médias publics

La gestion de la carrière des journalistes des médias publics est garantie par la loi. C'est en tout cas ce qui est observable dans les dispositions générales des agents de l'État. En effet, la loi N°16/95 fixe bien les conditions d'avancement en grade, de détachements et des mutations des journalistes. Ce cadre est présenté au titre des dispositions communes des agents du secteur de la communication :

« *les fonctionnaires appartenant aux différents corps de chaque spécialité ont vocation à occuper les emplois prévus à ce titre aux différents niveaux de leur compétence. La nomination à une fonction spécifique n'ouvre, en aucun cas, automatiquement droit à l'accès au corps et au grade auquel cette fonction est rattachée. Les mises à disposition, les*

[492] Landry Souna, *Op.Cit.,* p. 207.
[493] *Id.,* p. 207.

détachements et changements de spécialités sont appréciés en tenant compte de l'ensemble du fonctionnement normal du service et dans le cadre des lois et des règlements[494] »

Le législateur se prononce sur les différentes facettes de la carrière du journaliste et aux différents mouvements qui sont inhérents à sa situation dans l'administration publique. Comme nous l'avons vu dans la définition du profil du médiateur, de ses critères d'employabilité, l'un des principaux critères d'avancement est l'ancienneté dans le service. Mais celui-ci demeure interne et il consacre uniquement son avancement en grade au sein du tissu rédactionnel de la chaîne. Or, il s'avère que la Radiodiffusion Télévision Gabonaise a toujours été le réservoir du personnel affecté dans les différents services de presse des institutions gouvernementales du pays (presse présidentielle, presse primature, presse assemblée nationale, presse sénat, etc.). Ces affectations sont vécues comme des promotions par la grande majorité des journalistes. Si bien qu'elles sont au final considérées comme un mode d'avancement graduel dans la corporation. Mais notons que ces affectations se font par nomination en conseil des ministres. Elles n'ont pas de critères fixes bien définis. Elles restent largement sous l'appréciation des dirigeants de l'État. Ce faisant, à ces postes de responsables de presse dans les différentes institutions gouvernementales, le choix est très souvent porté sur des journalistes qui sont proches du pouvoir en place. Le mode de désignation des journalistes est quasiment le même que celui de la classe directoire des médias publics. Comme nous le précise André-Jean Tudesq, les responsabilités ont été toujours confiées à des personnes ayant l'entière confiance des gouvernants. Mais comment obtenir cette confiance des gouvernants ?

Dans cette situation, les journalistes des médias publics sont partagés entre le souci de plaire aux dirigeants pour connaître une promotion et réaliser leurs missions de service publics en toute objectivité. Ainsi, nous disons que ces dispositions spéciales aux journalistes, consacrant l'avancement en grade ou des mutations à d'autres services, impactent négativement sur cette corporation. Car si dans le cas des avancements les critères sont connus, il reste néanmoins que pour avoir la confiance des dirigeants, certains sont d'emblés obligés de s'inscrire sur une voie propagandiste. Faisant ainsi, la part belle aux actualités mettant en lumière les acteurs politiques au pouvoir. Ici, le travail du journaliste perd toute son objectivité. C'est d'ailleurs l'un des angles sur lequel se fonde la proximité entre les journalistes de télévision et les acteurs politiques. Celui-ci est à la base de ce rapport de connivence qui s'est installé entre les acteurs de ces deux champs. Il tourne dans certains cas à la faveur des acteurs politiques.

Une autre lecture de ce rapport entre journalistes et dirigeants politiques nous est proposée par Jean Pierre Esquenazi. Cet auteur en se centrant sur les mécanismes de fabrication de l'actualité, expose bien les conséquences d'une posture journalistique teintée de partialité. Il le fait en mettant en première ligne de son analyse, le rapport aux sources, notamment celui des sources politiques et gouvernementales. Or il est avéré que les sujets de ce registre sont les thèmes de prédilections dans certains médias généralistes ou thématiques. Cette importance du traitement des actualités gouvernementales et politiques est justifiée par le fait que ce sont les médias qui donnent aux citoyens les informations vitales sur le fonctionnement

[494] Loi N°16/95 du 23 novembre 1995 fixant les statuts particuliers des fonctionnaires du secteur communication, article 4, confère Archives ministère de la fonction publique-Recueil de textes législatifs et réglementaire en matière de la fonction publique.

de la société, c'est par leur biais qu'ils apprennent comment on gouverne en leur nom[495]. Du coup, pour remplir au mieux cette mission, les acteurs du monde médiatique ont un droit de regard sur les activités politiques. Car s'il est question de présenter au public les modes de gestion de la chose publique, cette présentation doit être la plus fidèle de la réalité. Les rapports entre le journalisme et les sources gouvernementales, comme nous le spécifie Jean Pierre Esquenazi, faussent cette donne. Selon cet auteur, et c'est d'ailleurs l'idée que nous soutenons : « la sociologie du journalisme a largement montré les relations entretenues par les journalistes avec leurs sources sont décisives pour l'élaboration des nouvelles [496]».

La proximité du journaliste aux sources d'informations tue l'analyse et le traitement des faits médiatiques. La tendance observée dans les médias publics gabonais traduit un peu bien cette situation où l'attitude envers les personnalités politiques au pouvoir caractérise la forme du témoignage journaliste.

[495] Taïrou Bangre « le journalisme et la question de la responsabilité sociale », document pdf en ligne, disponible sur http://www.afri-ct.org/wp-content/uploads/2009/12/56_Bangre_journalisme_afrique.pdf , Consulté le 13 mars 2013. P. 6.
[496] Jean-Pierre Esquenazi, *l'écriture de l'actualité*, Grenoble, PUG, 2013, p. 53.

En somme nous disons que le journalisme au Gabon est né dans un contexte d'émancipation politique. Ce contexte correspondait au mouvement indépendantiste des années 60. Mais il faut retenir que les premiers journalistes des médias publics furent en gros un personnel issu l'administration. Ces derniers ont tout de suite vêtu la veste de journaliste-fonctionnaire marquant ainsi la forte institutionnalisation qui s'applique sur le média. C'est avec ce statut qu'évoluera d'ailleurs l'ensemble du personnel de cette chaîne de télévision. Mais ceci est sans compter les missions qui lui sont assignées par les pouvoirs publics. La télévision est censée promouvoir le vivre ensemble des populations, œuvrer à l'unité nationale. Dans cette configuration, ses agents en général et les journalistes en particulier sont considérés comme des médiateurs pour l'aboutissement de cet idéal. De ce fait, il s'en suit donc un difficile positionnement des producteurs qui sont partagés entre agents publics, avec toutes les considérations que cela comporte, et médiateurs dans une nation en construction. Et ce, malgré les dispositions spéciales qui sont prises en leur faveur.

Chapitre 8 : le discours des agents de Gabon Télévision sur leur rôle dans la construction de la communauté nationale

Depuis 1963, date de naissance de la télévision publique, l'une de ses principales missions a toujours tourné autour de la construction d'une nation. Institutionnalisée dès ses débuts, les autorités dirigeantes l'ont aussitôt chargé d'œuvrer à la facilitation du vivre ensemble des populations. Une mission qui présentait plusieurs enjeux sous le contexte monopartisan. D'abord, parce que le parti unique justifiait son existence au nom de la réalisation de cette unité nationale, mais aussi pour la simple raison que les médias publics dans leur ensemble étaient soumis à des impératifs politiques et républicains. Si ce contexte politique n'est plus d'actualité, il reste néanmoins que les moyens de communication de masse et la télévision surtout, préservent leur place au sein de l'appareil d'État, jouant toujours ces rôles d'instrumentation publique et d'outil de gouvernabilité.

De plus, les différentes facettes dans lesquelles les pouvoirs publics recommandent leur intervention sont quasiment restées les mêmes. Au mieux, au regard des défis sociaux dans lesquels se trouve confronter la société gabonaise, les missions des médias publics en général et de la télévision publique en particulier, sont pour autant plus explicites dans leurs cahiers de charges. Mais comme nous l'avions montré dans le chapitre précédent, pour accomplir ces différentes tâches, cette chaîne publique travaille avec des agents. Ce sont ces journalistes, dont le statut reste toutefois partagé entre la figure d'agents publics et celle de médiateur, qui produisent ses différentes émissions d'actualités, en tête desquelles, on retrouve le journal télévisé. Ainsi, au nom de l'ampleur de ce rôle dans son tissu fonctionnel, ces agents, les journalistes en gros, revêtent une importance dans l'espace social. Sous d'autres cieux, il a été prouvé que les journalistes ont une place importante dans l'espace public, en se plaçant notamment à l'interface entre le public et le pouvoir politique[497].

Ceci étant, concernant, les agents et les journalistes de Gabon Télévision plusieurs points suscitent des interrogations. Car au sujet du rôle social de cette chaîne publique, des sources historiques et des documents officiels démontrent que les dirigeants l'ont toujours institué en instrument d'intégration nationale. À propos, Arthur Sabi Djaboudi ne rapporte-il pas que ce média fut présenté par Léon Mba, premier président de la république gabonaise, comme un atout pour la réalisation de l'unité nationale[498]. Et de plus, sur le plan réglementaire, des documents officiels confirment cette réalité. On peut citer dans ce cadre le décret N°1002/PR-MININFO/PT qui, adopté depuis 1982 fixe les orientations générales dans la politique organisationnelle et fonctionnelle des médias audiovisuels publics. Plus récemment, le décret N°035/PR/MCPEN pris en 2010, devant conduire à l'abrogation du précédent. Ces deux textes montrent bien que la télévision a été mise au service du développement politique, économique et culturel du pays. Cet outil devait surtout contribuer à l'unité et au vivre ensemble de ce corps social. Dans une telle entreprise, la mission de ces agents et journalistes en particulier présentent plusieurs dimensions sur le plan social. Loin d'être des simples fonctionnaires ou encore des agents de service public, il appert que la figure de médiateur semble vraisemblablement s'imposer. Car si cette chaîne est chargée d'œuvrer à la

[497] Arnaud Mercier (a), *Op.cit.*, p. 20.
[498] Arthur Sabin Djaboudi, *Op.cit.*, p. 62.

construction d'une nation, ce sont ces différents agents qui doivent conduire efficacement la réalisation d'un tel idéal.

Cependant, ces différents agents publics et journalistes sont-ils conscients de leur rôle dans cette chaîne de télévision publique ? qu'en disent-ils à ce sujet ? Aussi, la mission de construction nationale assignée à ce média est-elle clairement cernée par l'ensemble de ces travailleurs ?

Pour répondre à ces questions, nous nous appuierons essentiellement sur notre immersion dans l'univers professionnel de Gabon Télévision. Une immersion qui nous a permis d'effectuer une observation non participante, et une série d'entretien semi-directifs que nous avons par la suite croiser avec un questionnaire administré à une bonne partie des agents. Ce travail d'enquête aux allures sociologiques nous a permis de dégager dans un premier temps, l'auto-perception des agents et des journalistes sur le rôle de cette télévision et le leur. De déterminer dans un second temps, la lecture qu'ils ont de l'impact de certains de leurs programmes, et du journal télévisé spécifiquement, sur le tissu social gabonais. En gros, au regard de la mission de construction nationale assignée au média, il est donc question de cerner la part de l'énonciation audiovisuelle qui y est produite.

1: Les agents de Gabon télévision et le rôle du média

Le monopole d'état exercé sur les moyens de communication a contribué à renforcer l'implication des médias publics en général et de la télévision en particulier dans l'évolution socio-historique du Gabon. De la chaîne de télévision publique, il est dit qu'elle a été témoin de cette évolution. À y voir de plus près, cette dernière a été au cœur des principaux contextes politiques qu'a traversé ce pays. Ayant parfois un rôle d'acteur ou subissant les logiques gouvernantes qui s'appliquaient à l'ensemble des domaines sociaux. En effet, elle a été, durant le monopartisme, l'outil par excellence de la propagande du parti au pouvoir. Et selon des analystes politiques, l'ouverture démocratique effectuée en 1990, ne semble pas avoir totalement changé la perception des choses. Car, comme l'atteste si bien Tim Auracher, le processus de démocratisation a tourné à l'avantage des équipes en place[499]. Et ceux-là ont maintenu les mêmes principes de gouvernance sur certaines administrations publiques. Cet état de chose n'a pas contribué à donner une bonne image d'elle auprès du public. L'idée générale que les populations se font de son rôle reste partagée entre outil de propagande du pouvoir et instrument du service public. Cependant, comment les travailleurs de cette chaîne définissent son rôle ? Interrogés sur ce point, l'ensemble des agents de cette chaîne semble avoir approprié les missions officielles.

1.1 : Une appropriation des missions officielles

L'enquête menée auprès des agents de Gabon Télévision nous a permis de cerner leur positionnement sur plusieurs points essentiels. En premier, se pose la question du rôle social de la chaîne, et surtout la manière dont ces agents la définissent. Sur cet aspect fondamental, une réalité a été vite saisissable. Il s'observe une nette appropriation des missions officielles

[499] Tim Auracher, *Op.cit.,* p. 125.

de cet outil de communication, telle que définies par les pouvoirs publics. En effet, à la question de savoir comment est-ce qu'ils définissent le rôle social de cette institution. La majorité des réponses des interviewés tournent autour d'une affirmation claire et nette du tryptique : informer, éduquer et distraire.

De plus, avant de se prononcer sur cette question, certains agents rappellent justement le statut du média, sa dimension étatique, pour ainsi le resituer dans sa nature d'institution publique et mettre au goût du jour toutes les implications qui peuvent en découler. Ce caractère institutionnel donnant sens aux différentes politiques de gestion de son fonctionnement et de la mise en place de ses fonctions. En se positionnant sur cet axe, les travailleurs interrogés exploitent l'idée de ligne éditoriale, notamment les orientations qui y sont inscrites, pour justifier l'officialité avec laquelle sont fixées les missions de cette télévision. C'est en puisant dans ce cadre officiel que ces agents définissent son rôle social.

L'illustration patente à cette situation est perceptible dans les propos de certains producteurs de cette chaîne. Questionnés sur ce point, ces derniers laissent paraître une tendance claire qui reprend aux mots, le tryptique officiel, consacrant le rôle social de ce média.

Tableau N°23 : Les avis des interviewés sur le rôle social de Gabon Télévision

Noms	**Propos de l'interviewé**
Mathieu Koumba	**«** Son rôle est de faire la promotion du pouvoir public, des sociétés civiles, des acteurs politiques tout en respectant les règles du pluralisme politique […]. D'informer, éduquer et distraire les populations »
Teclaire Mekui M	**«** Gabon Télévision est une chaîne de télévision nationale. c'est un média de service public. Sa ligne éditoriale est donnée par l'État, les autorités politiques. Elle a pour rôle d'informer, d'éduquer et de distraire les populations »
Gabin Atiga	**«** le rôle de la télévision publique est le même que celui des médias du service public. Il se résume à informer, éduquer et distraire les populations »
Patrick Simangoye	« le rôle social de la première chaîne de la télévision publique, Gabon Télévision. Il faut d'abord notifier que Gabon Télévision est une chaîne de télévision nationale […] La télévision nationale respecte une ligne éditoriale […] La télévision nationale défend des valeurs et promeut l'action des pouvoirs publics »
Aimé Rodolphe Moukambi Boma	« le social de la télévision est celui d'informer les populations sur l'actualité nationale et l'actualité internationale. Le rôle sociale de Gabon Télévision c'est d'informer les populations »

Source : données de l'enquête, entretiens, Annexe N°1.

Dans ce tableau, nous voyons bien que le corps des travailleurs de cette institution publique s'est approprié de son rôle social en s'accordant avec les termes des pouvoirs publics. Ils le définissent en cernant les trois domaines dans lesquelles celle-ci est appelé à agir. Il s'agit notamment de la mission d'informer, de celle d'éduquer et enfin celle de distraire les populations.

La seconde réalité qui ressort de notre investigation se situe au niveau de la mise en avant de la fonction informative du média.

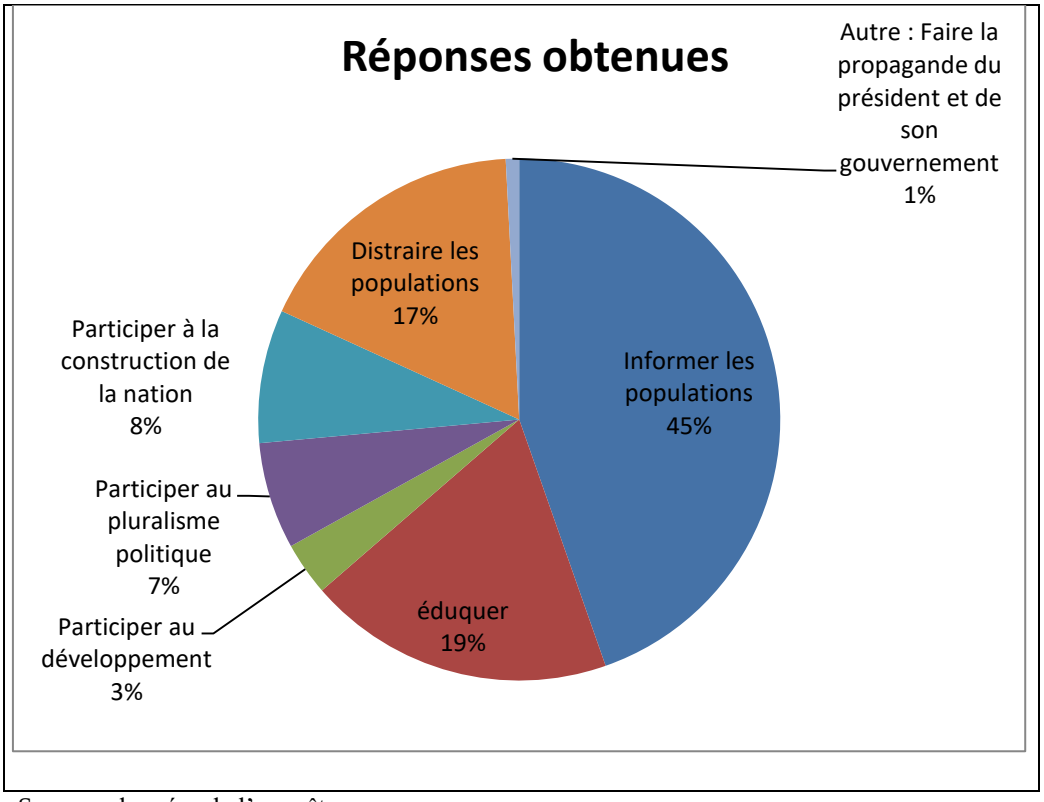
1.2 : Une centration sur la mission d'information

Le positionnement des agents de Gabon Télévision laisse certes transparaître une appropriation des missions gouvernementales qui pèsent sur sa ligne éditoriale, mais cette tendance s'observe avec des variations sur certains pôles. Malgré ce respect de la ligne directrice établie, il y a des domaines qui semblent réellement compter pour l'ensemble de ces acteurs. Ils les placent comme une priorité dans l'ordre des missions de la chaîne. Notre étude proposait une multitude d'axes sur lesquels, ces derniers devaient se prononcer pour asseoir leur perception sur le rôle social de leur structure. Ces axes comprenaient, entre autres, les rubriques suivantes : informer les populations, éduquer, participer au développement, participer au pluralisme politique, participer à la construction de la nation, divertir les populations. Cette grille de rubrique donnait notamment la possibilité aux enquêtés d'effectuer des choix multiples.

Au sortir de cette investigation, il s'avère que les professionnels de Gabon Télévision priorisent la fonction informationnelle parmi les multitudes des missions qui cadrent avec sa ligne éditoriale.

Dans le diagramme ci-dessous, nous exposons les différents résultats obtenus.

Diagramme N°4 : La perception du rôle social de Gabon Télévision



Source : données de l'enquête

En observant ces résultats, on perçoit nettement une focalisation autour de la mission d'information. En effet, de l'ensemble des travailleurs interrogés 45% d'entre eux reconnaissent cette fonction comme étant la base du rôle social de cette institution publique. Il s'ensuit suivant l'ordre croissant : le rôle éducatif 19%, divertir les populations 17%, participer à la construction de la nation 8%, participer au pluralisme politique 7%, participer au développement 3% et autres 1%.

Ces données d'enquête démontrent à juste titre que le corps professionnel se centre essentiellement sur la dimension informative dans sa compréhension des tâches premières du média. Cette centration cadre d'ailleurs avec les fonctions premières du média télévisuel telles que spécifiées par les chercheurs en sciences humaines et sociales en général et en sciences de l'information et de la communication en particulier. En effet, au nom de ses capacités techniques, la télévision est présentée comme un outil de renforcement de la communauté nationale[500]. Bien qu'insistant sur cette fonction, il ne demeure pas moins que la tendance globale est à la reproduction exacte des trois fonctions principales sur lesquelles repose son rôle social. Comment pouvons-nous au juste interpréter ces faits ?

L'appropriation de la ligne éditoriale officielle par les différents agents de Gabon Télévision peut se comprendre dans le cadre statutaire. Ils ont un statut de fonctionnaire. Et hiérarchiquement, certaines investigations faites à ce sujet l'affirment, ils sont tenus par un principe de respect à la tutelle. Et par conséquent, ils se doivent de maîtriser les différentes tâches qui sont inscrites dans le cahier des charges de leur institution. En s'appuyant sur ce statut, Sabi Djaboudi avance d'ailleurs l'argument de la subordination[501], bien que paraissant fort en ce sens, mais il permet de rendre compte de la manière dont ces agents et les journalistes en particulier sont tenus par un fort lien de respect aux règles fixées par les autorités dirigeantes.

Cette forte soumission aux pouvoirs publics s'observe donc bien dans leur appropriation des missions assignées à cette institution. Certains réduisant même en promotion la nature du rôle qui leur est attribuée dans la médiatisation des responsables des institutions républicaines et gouvernementales. Ce cas de figure est perceptible dans le tableau que nous avons présenté ci-dessus[502].

Or, les nouveaux documents officiels, en l'occurrence le décret N°0725PR/MCPEN portant création, organisation et fonctionnement de Gabon Télévision adopté en 2011, au chapitre des missions dans son article 5, excluent complètement cette dimension promotionnelle aux allures propagandistes du rôle social de cette télévision publique. Il réactualise les tâches anciennes, tout en le resituant socialement. Il y est mentionné qu'elle est chargée de : « répondre aux besoins et aspirations de la population en matière d'information, de communication, de culture, d'éducation et divertissement […] ; d'œuvrer à la sauvegarde des valeurs morales, culturelles et patriotiques de la société gabonaise ». Le

[500] Roland Cayrol, *la nouvelle communication politique*, Paris, Editions Larousse, 1986, p. 21.
[501] Arthur Sabi Djaboudi, *Op.Cit,* P. 115.
[502] Dans notre enquête, une rubrique intitulée autres, recommandait aux différents enquêtés de proposer d'autres fonctions qui composent, selon eux, le rôle social de cette télévision publique, en dehors des différentes fonctions que nous avions mentionné. Dans ce cadre, certains ont donc proposés les missions suivantes : Faire la promotion du président et de son gouvernement.

redéploiement observé ici, nous ramène à un contexte antérieur où la primauté tournait autour des faits du pouvoir en place. En s'y référant bien que cette constatation soit faible dans l'ensemble, le corps professionnel nous laisse dubitatif quant à son niveau de conscience professionnelle, surtout au niveau de la compréhension du statut du média dans lequel ils exercent.

Dans son étude sur le profil des journalistes de cette télévision publique, Arthur Sabi Djaboudi s'inscrit dans une approche évolutive de ce cadre socio-professionnel, et avance d'ailleurs l'argument d'une troisième génération des travailleurs en général et des journalistes en particulier qui serait caractérisée par une formation académique et une réelle compréhension de l'enjeu de ce média pour la société gabonaise. L'aspect relevé plus haut semble fausser cette donne. Car il peut conduire à plusieurs interprétations. Aussi, ne pourrait-il pas être révélateur d'une mainmise politique qui pèse sur ce média ? À ce sujet, une étude de l'UNESCO sur le développement des médias au Gabon ne démontre-elle pas que les pouvoirs publics ont une forte influence sur les contenus éditoriaux des médias publics. Sachant la confusion qui existe entre le cadre institutionnel et celui politique. On peut dès lors se poser des questions sur la réelle nature de cette influence. Mais là n'est pas l'objet de notre investigation. Nous retenons donc pour ce qui est au centre de notre intérêt, que les agents de Gabon Télévision s'approprient des missions officielles de ce média et faisant une fixation sur sa dimension informative.

L'actuelle investigation ne se limite pas seulement à la saisie de la définition du rôle social de cette institution par ces agents. Elle jette ses jalons sur plusieurs aspects. Il n'y a pas que sur ses missions que la lecture du positionnement de ces travailleurs est importante. La télévision est un outil de communication qui présente plusieurs contours. Lorsqu'une étude ne porte pas sur l'objet en lui-même, elle peut être faite sur certains de ses contenus. Il y a une panoplie de programmes télévisés de nature et de formats différents : des émissions, des magazines, des documentaires, des journaux, etc. Et chaque programme a une importance particulière auprès des responsables ou producteurs. Pour notre part, nous nous intéresserons ici au journal télévisé.

2 : De l'avis des agents sur le positionnement du journal télévisé dans le paysage médiatique gabonais

Au cours des parties antérieures de notre travail, nous avons longuement mis en lumière l'importance du journal télévisé dans un État démocratique en général et au Gabon en particulier. Ce n'est pas le lieu pour nous ici de revisiter ce chemin déjà parsemé. Notre intérêt ici est ailleurs. Au mieux nous ambitionnons, au regard de l'enjeu de ce programme dans l'espace social, en s'appuyant notamment sur l'argument de Jean-Jacques Jespers qui dit que la télévision permet de cerner la perception qu'a la société d'elle-même[503], de voir comment l'ensemble des agents apprécient son rôle et de déterminer la valeur qu'ils lui

[503] Jean-Jacques Jespers, *Journalisme de télévision, Enjeux, contraintes, pratiques*, Paris, De Boeck, 2009, p. 57.

attribuent. Dans d'autres espaces sociaux, les publics le considèrent comme un rendez-vous quotidien. Il consacre par ailleurs le rôle social des journalistes.

Au Gabon, le monopole d'état sur les moyens de communication, et le règne de la première chaîne de télévision dans un paysage médiatique où son journal du soir avait quasiment l'exclusivité, ne peut que nous en dire long sur son impact social et le capital social qu'il conférait à ces producteurs, en tête desquels les journalistes. Cependant, sont-ils conscients de ces réalités ? considèrent-ils ce programme comme un outil de construction nationale ?

Notre enquête a été très déterminante sur ce sujet. Nous avons proposé une offre définitionnelle qui s'appuie essentiellement de la place de ce programme dans le tissu fonctionnel de l'État. Ainsi, les différents agents de cette télévision ont été appelés à se prononcer entre les qualifications suivantes : une principale tribune officielle, une tribune politique de l'État, espace public gabonais, et tribune de la communauté nationale. Des fonctions qui se rapportent aux différentes dimensions que peut représenter ce produit télévisuel dans un espace social. Car elles renvoient directement aux missions qui lui sont assignées par l'instance de régulation gabonaise, le Conseil National de la Communication. Celle-ci, depuis 1992, fixe les bases du fonctionnement du journal télévisé, en mettant un accent particulier sur deux axes principaux. D'abord, sa capacité à s'adapter au caractère pluraliste des opinions politiques. Ensuite, sa capacité à pouvoir rendre compte de la vie nationale. De ces enjeux, il revient donc utile de percevoir les dimensions mises en avant par ses producteurs.

Le croisement entre les données issues des entretiens semi-directifs et les questionnaires d'enquête ont mis au jour des tendances globales sur les avis de l'instance de production. La première est celle qui situe le rôle de ce programme dans son officialité en tant qu'institution. Et la seconde beaucoup plus perceptible est celle qui la présente comme la tribune politique de l'État.

2.1 : Une reconnaissance de la nature institutionnelle du journal chez les producteurs

Au sujet de la valeur du journal télévisé de Gabon Télévision dans le paysage médiatique national, il y a une constatation frappante qui ressort des avis des producteurs. Elle se traduit clairement à travers le caractère officiel avec lequel ces derniers présentent ce produit télévisuel. Chez l'ensemble des agents interviewés ce constat est observable. Ils ne mettent pas le journal télévisé, celui de vingt heures (20h) spécifiquement, sur le pied d'estrade que les autres produits télévisuels.

Pour l'ensemble, de ces travailleurs, il revêt un caractère institutionnel. Ceci au nom de son officialité et au regard des enjeux sociaux qui recouvrent sa diffusion. Ce faisant, ils la considèrent comme une institution à part entière. En la positionnant ainsi, ils rappellent également sa dimension officielle, la fonction essentielle qu'elle joue dans la diffusion de l'information gouvernementale. Selon eux, celle-ci renforce ce statut institutionnel qui se transforme le plus souvent à une forme de contrôle sur les contenus qui y sont diffusés. Déjà que durant la période de domination politique, son édification se faisait par les responsables du ministère de l'information ou les dirigeants du parti État. Ce rapport n'existant plus,

l'intérêt se situe dorénavant sur la désignation du directoire chargé de la fabrication de ce produit. Nous entendons par là, les différents responsables des actualités télévisées qui sont nommés par conseil des ministres, et sont chargés de veiller à la production de ces éditions d'informations. Ces mécanismes étant toujours présents, ils concourent à positionner ce programme dans une dimension purement institutionnel.

L'ensemble des agents sont assez clairs sur cette question. Certains propos recueillis au cours de nos différents entretiens représentent au mieux cette tendance générale. Dans ce cadre, les propos de ce journaliste reporter semble pertinent. Ce dernier spécifie clairement que :

« *le journal télévisé de Gabon Télévision est une institution parmi les autres institutions. Car il incarne l'image du pays. Il est au-dessus des autres journaux télévisés étant entendu qu'il vient de la chaîne mère donc la télévision nationale*[504] »

Dans ce même élan, d'autres agents reconnaissent et affirment son officialité dans la diffusion de la matière informative, en reconnaissant que :

« *c'est l'endroit par excellence où sont diffusés les déclarations officielles de l'État. Si une chaîne privée diffuse une information officielle qui n'est pas passée par Gabon Télévision, celle-ci souffre de discrédit* [505]»

Ces deux assertions démontrent à juste titre comment ces agents mettent en avant le caractère institutionnel de ce programme, en s'appuyant sur sa position dans l'espace médiatique gabonais. En dehors de cet aspect, Ils le présentent également comme une tribune politique nationale.

2.2 : L'affirmation de la fonction de tribune politique de l'État

Notre enquête ne nous a pas uniquement montré que les producteurs de Gabon Télévision considèrent le journal télévisé comme une institution. Elle démontre également que ces derniers réaffirment la fonction de tribune politique de l'État, jadis définie par les pouvoirs publics, comme étant l'une de ses fonctions de base. Au-delà des données qualitatives qui nous livrent des avis de certains agents à ce sujet, les éléments recueillis à partir de notre questionnaire, nous permettent de dégager quantitativement leur positionnement.

Pour mieux soutenir notre argumentaire, nous proposons dans le tableau, ci-dessous, un aperçu de leurs avis affirmant la valeur de ce programme.

[504] Cabrel Guylain Lemamy, « du rôle du journaliste reporter au rôle de Gabon Télévision », Entretien N°1, Annexe N°1, P. 314
[505] Teclaire Mekui M'Ovono, « le rôle social du journaliste de Gabon Télévision », Entretien N°5, Annexe N°1, P. 314.

Tableau N°24: Les avis des agents de Gabon Télévision sur la valeur du journal télévisé

Noms des interviewés	Les avis des interviewés
Mathieu Koumba	« le journal télévisé de Gabon Télévision est la tribune politique nationale de l'Etat »
Teclaire Mekui M'Ovono	« le journal télévisé de Gabon Télévision est la tribune officielle de L'État. C'est l'endroit par excellence où se sont diffusées les déclarations officielles de l'État »
Patrick Simangoye	« le journal télévisé de Gabon Télévision est la tribune politique de l'État »

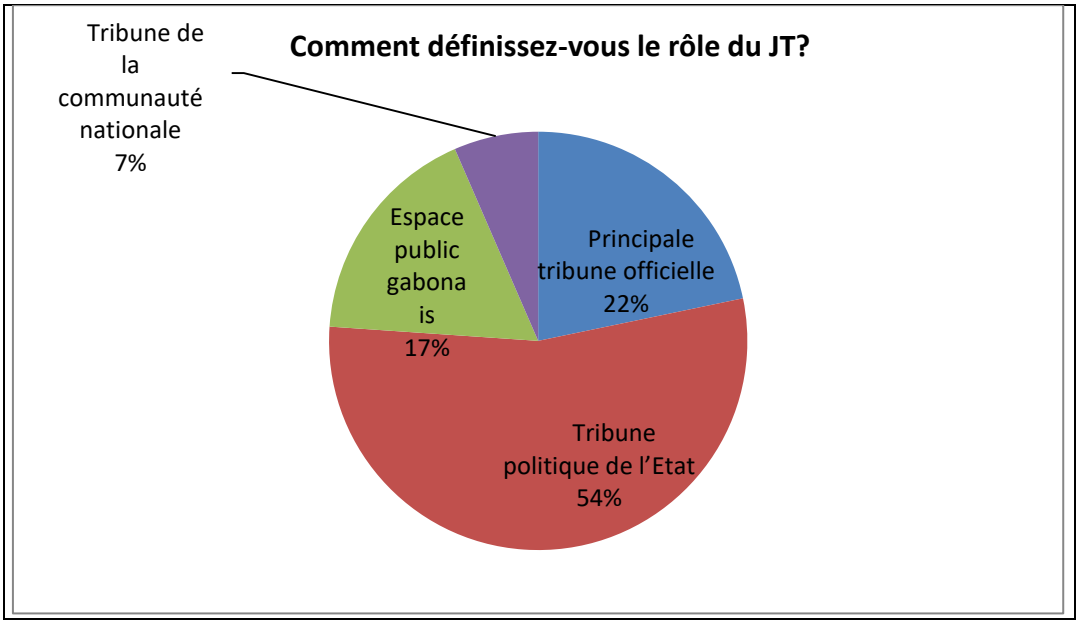
Source : données de l'enquête, Annexe N°1.

Dans le tableau ci-dessus, les avis des agents de Gabon Télévision attestent ouvertement que ce programme a une valeur de tribune politique de l'État. Une homogénéité parfaite ne se lit pas dans leur formulation certes, mais on y perçoit bien une constance dans l'association des termes tribune et officielle dans chaque avis des interviewés. Cette association démontre bien la nature qu'ils attribuent à ce dispositif.

La tendance générale à la confirmation du statut de ce programme comme tribune politique nationale est encore plus perceptible dans nos données quantitatives. Dans notre questionnaire à choix multiples, les acteurs de cet espace télévisuel l'ont majoritairement défini comme étant une tribune dédiée à la nation.

Sur cette question précise, les résultats de notre enquête se présentent comme suit :

Diagramme N°5 : Les agents de Gabon Télévision et le rôle du JT



Source : données de l'enquête

Les résultats de notre étude montrent que la valeur d'espace communicationnel, au sens de tribune d'échange ou tribune informationnelle, est celle qui est priorisée par ces producteurs de contenu. Malgré ce maillage terminologique, ces derniers font la part belle à la fonction de tribune politique de l'État. En effet, dans cette masse de professionnels des médias interrogés 54% des avis ont été compté pour cette fonction. Il y a par la suite 22% des avis qui le rangent comme la tribune officielle de l'Etat ; contre 17% et 7% des opinions qui le considèrent respectivement comme l'espace public gabonais et la tribune de la communauté nationale.

Ces résultats convergent avec la réalité politique et contextuelle qui s'est amorcée depuis l'avènement démocratique de 1990. Cette dernière a donné aux médias en générale un rôle crucial qui est celui d'accompagner le développement démocratique des États. Depuis lors celle-ci ne cesse d'être rappelée par les acteurs sociaux et les leaders politiques de tout genre. Une revendication qui tourne autour la nature du rôle de service public qui est censé être assuré par les médias publics en général et la télévision nationale en particulier. En effet, celle-ci par l'entremise de son journal télévisé se doit de participer au débat politique du pays. Cette valeur de tribune politique semble donc bien être assimilée par ces différents agents qui œuvrent à sa mise en marche. Les recommandations et l'exercice d'un contrôle permanent effectué par le Conseil National de la Communication ne peuvent que participer à une telle confirmation.

En somme, concernant la valeur du Journal télévisé, les différents corps constituant la masse productive de cette chaîne reconnaissent, en premier, son statut institutionnel au nom de son de la dimension de la télévision d'État, la télévision nationale. En second lieu, ils justifient la position centrale qu'occupe cette émission comme dispositif de communication officielle et espace d'expression démocratique.

3 : De la perception du rôle des journalistes de Gabon Télévision et la mission de construction nationale

Les différentes mutations qu'ont connues les médias de service public ont donné aux principaux travailleurs de ces structures un profil qui s'appuie fondamentalement sur leur statut de fonctionnaires. Si celui-ci se situe dans un cadre évolutif où la question de de leur autonomie se pose, il faudra constater qu'actuellement le registre dans lequel ils évoluent nous donne une difficulté à positionner le rôle social de certains de ces agents qui sont cruciales sur son tissu productif. Il s'agit des journalistes. Le travail réalisé sur le profil des journalistes de la télévision publique s'est appuyé sur la nature de leur statut de fonctionnaire pour dégager tout le sens de leurs fonctions et les implications qui en découlaient dans cet univers social. En effet, en nous servant de cette base, nous avons, dans le chapitre introductif de cette partie, montré quel impact ce statut avait dans leur travail, et surtout la difficulté qu'elle donne dans leur positionnement qui, fonctionnellement peuvent être considérés comme des médiateurs. Nous n'avons pas l'ambition ici, de rappeler combien les journalistes sont importants dans le tissu fonctionnel des médias ou encore combien leurs tâches leur confèrent un statut social particulier. Mais rappelons tout de même que dans d'autres champs sociaux, lorsque l'imbrication entre leurs structures et les autorités institutionnelles ou

politiques est avérée, ces derniers n'hésitent pas à lutter pour l'obtention de leur indépendance. Cette situation a été observable en France. En effet, Arnaud mercier montre bien qu'en France dans le contexte de mainmise politique sur les médias publics et la télévision en particulier, les journalistes de la télévision se sont mis dans un processus d'autonomie vis-à-vis de cette tutelle, et cela fut marquée par la monstration des signes visibles de leur indépendance en adoptant des postures d'agressivité relative vis-à-vis de certains élus, posture de dénonciation, mise en cause de la classe politique[506]. À y voir de plus près, une telle lutte a été menée au regard de l'importance de l'indépendance du journaliste mais aussi au regard du niveau de conscience professionnelle de ces agents qui ont apprécié à sa juste valeur leur utilité dans la société.

Ce niveau de connaissance du rôle du journaliste est-il présent à Gabon Télévision ? Au mieux, en se rapportant à notre objet d'étude, nous savons que depuis sa création, l'intention première a été de faire de la télévision publique un instrument de la construction nationale. Les agents de Gabon Télévision ont-ils conscience de cette réalité ? Dans un tel projet, la nature de la mission des journalistes ne peut que se greffer à cette ambition clairement affichée. Aussi, se considèrent-ils comme des médiateurs dans une nation en construction ?

Dans notre protocole de recherche, il y a un point précis sur lequel nous avons voulu que l'ensemble des agents se prononcent. Il s'agit de la relation entre la télévision publique et l'unité nationale. Cette dernière peut bien s'insérer dans le rôle social de cette chaîne publique. Mais nous avons tenu à la mettre en évidence pour mieux cerner comment ils situent le rôle du journaliste par rapport à cette relation.

Ce faisant, avant d'apprécier les perceptions qu'ils ont des missions des journalistes et de les positionner dans la tâche de construction nationale, nous allons donc voir comment ils présentent la relation entre télévision et unité nationale.

3.1 : Une reconnaissance de la mission de construction nationale de la chaîne publique

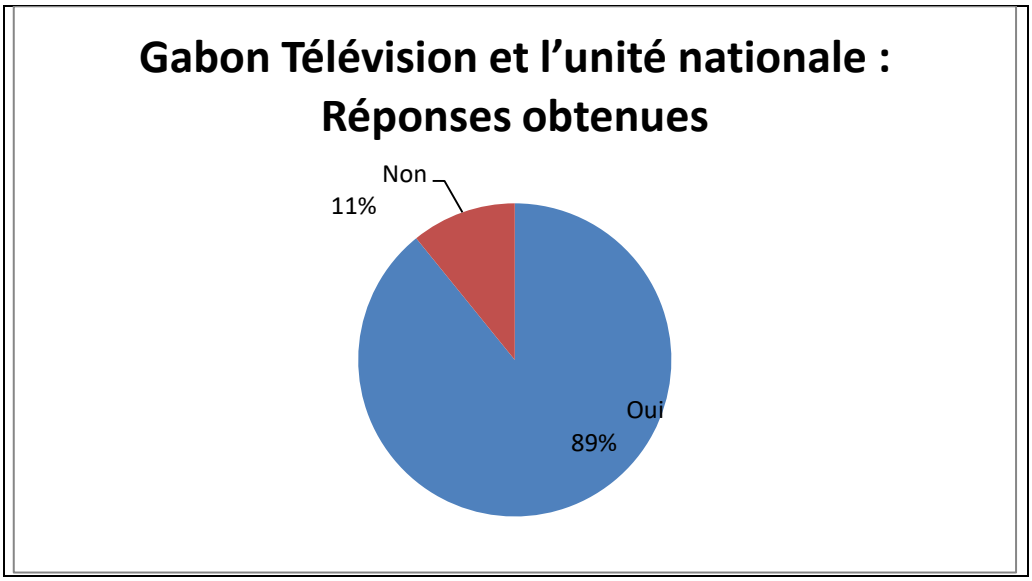
Les thèses qui présentent la télévision comme un facteur d'intégration nationale ne sont pas fortuites. Elles trouvent un terrain de justification lorsqu'on investit certains champs sociaux. Au Gabon, l'histoire politique du pays a fait en sorte que les dirigeants mobilisent plusieurs institutions pour asseoir une conscience nationale au sein de ce corps social. Et dans cette mission, la télévision a été toujours présentée comme l'instrument qui arrivait à bon fixe pour participer à cette entreprise. Une telle conception de chose pose bien en toile de fond une forte relation entre ce média et la fonction intégratrice du corps social. Si elle est avérée, elle doit donc être partagée par l'ensemble des agents qui sont sensés produire le contenu de la télévision publique gabonaise.

Notre investigation sur cette question, notamment celle de savoir s'il existe une relation entre Gabon Télévision et l'unité, confirment certaines thèses avancées en sciences humaines et sociales en général et en sciences de l'information et de la communication en particulier. Il

[506] Arnaud Mercier (a), *Op.Cit.,* P. 18.

ressort donc que l'ensemble des agents de cette chaîne publique ont répondu en grande partie positivement à l'existence d'un lien entre cet outil de communication et l'unité nationale.

Diagramme N°6 : Les avis des agents de Gabon Télévision sur la relation télévision et unité nationale

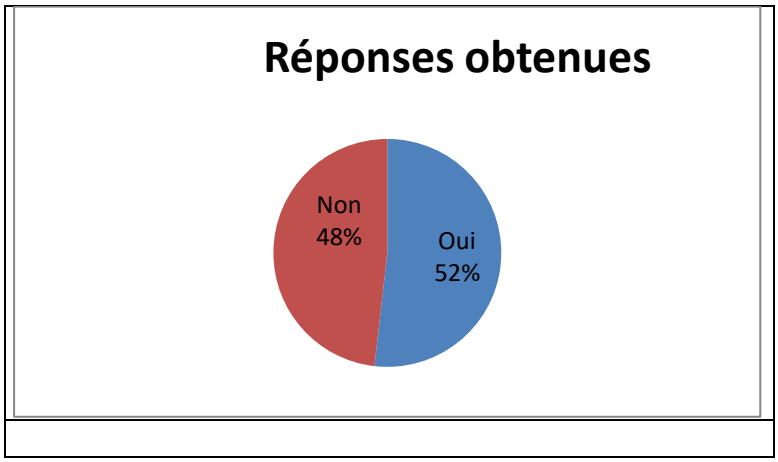


Source : données de l'enquête

Les résultats de notre étude sont assez édifiants sur cette question, de l'ensemble des agents interrogés, il y a 89% d'entre eux qui affirment bien qu'il y a une relation entre ce média et l'unité nationale. Ce chiffre démontre bien que la fonction intégratrice du média semble être assimilée par ses producteurs.

Par ailleurs, les données obtenues concernant spécifiquement la participation de Gabon Télévision à la construction nationale ne sont pas très reluisantes. Ils acceptent certes que celle-ci contribue à cet idéal. Mais le pourcentage des réponses négatives peut laisser libre cours à d'autres interprétations. Ainsi, sur la question Gabon Télévision participe-t-elle à la construction nationale ? Les réponses sont les suivantes :

Diagramme : N°7 : Les avis des agents sur Gabon Télévision et la construction nationale



Source : données de l'enquête

Les réponses négatives représentent certes 48% de leurs avis, mais nous retenons qu'une majorité, soit 52% confirment bien que cette télévision participe à la construction d'une nation au Gabon. Ces données chiffrées sont d'ailleurs renforcées par les opinions de la classe directoire de la chaîne et quelques journalistes qui ont bien voulu se prononcer sur cette question.

Dans le tableau ci-dessous, nous présentons certains de ces avis.

Tableau N°25 : Propos des agents sur Gabon Télévision et la construction nationale

Noms de l'enquêté	Propos des enquêtés
Cabrel Guylain Lemamy	« Gabon Télévision reste aujourd'hui un outil d'intégration nationale dans la mesure où elle contribue largement à l'unité des fils du pays à travers les contenus de ces émissions culturelles »
Mathieu Koumba	« la télévision publique gabonaise à travers des programmes, ses contenus, œuvre à la promotion de l'identité du Gabon. Cela est visible dans les programmes qui véhiculent les différentes valeurs de la société gabonaise : les valeurs d'amours, de respect et du vivre ensemble »
Teclaire Mekui M'Ovono	« certains téléspectateurs font des reproches discutables sur le rôle de notre télévision et sur les contenus de nos programmes. Mais je dirai que Gabon Télévision à vocation à être un outil d'intégration nationale en tant qu'organe de presse nationale »
Gabin Atiga	« Aujourd'hui, pour la confection des grilles de programmes de Gabon Télévision, nous mettons un accent particulier sur l'identité gabonaise, sur l'identité culturelle du pays.

Source : Données de l'enquête, Annexe N°1.

La question du lien entre télévision et unité nationale et celle de sa participation dans la construction d'une nation au Gabon, semble être au bon fixe chez la majorité de ces agents. Ces derniers s'appuient d'ailleurs sur la dimension nationale de cette télévision pour justifier

sa vocation à remplir une telle tâche. Cependant, comment situent-ils les journalistes dans cette entreprise ?

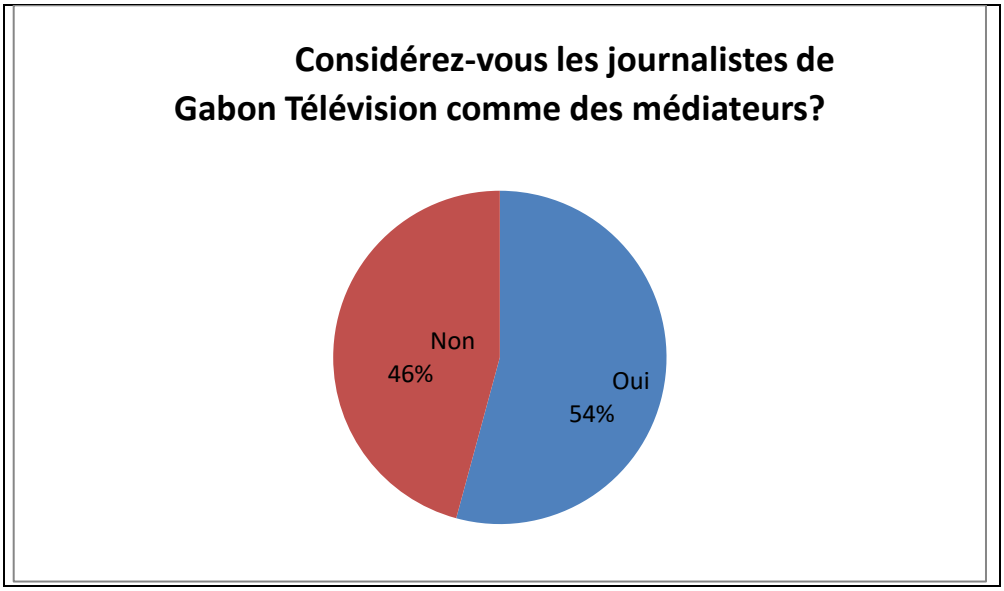
Notre enquête a apporté des réponses à cette question, en se dévoilant deux réalités essentielles. La première se situe au niveau de l'auto-perception du statut des journalistes eux-mêmes, et celui des agents qui leur accompagne et la seconde conduit vers la définition de ses fonctions.

3.2 : la présentation du journaliste comme médiateur dans une nation en construction

La question portant sur le statut des journalistes de cette télévision publique, notamment celle de la détermination de leur position de médiateur dans une nation en construction, a emmené la grande majorité des agents interrogés à reconnaître un statut de médiateur qui découle directement de la dimension nationale du média. Ici, il y a deux éléments principaux à mettre en lumière. D'abord, la perception du rôle des journalistes qui est donnée par les autres travailleurs intervenant dans le processus de production, et ensuite l'avis des journalistes eux-mêmes, concernant leur mission sociétale. Ainsi, nous apprécierons l'avis général des agents de cette chaîne, en nous servant des données quantitatives de notre enquête, avant de nous pencher sur l'auto-perception du rôle de journaliste-médiateur pour lequel nous mobiliserons des données qualitatives.

Ce faisant, à la question de savoir s'ils considèrent les journalistes de Gabon Télévision comme des médiateurs. Les résultats ont été les suivants :

Diagramme N°8 : le statut des journalistes comme médiateurs



Source : données de l'enquête

Sur l'ensemble des agents interrogés, la majorité des réponses, sinon 54% d'entre eux présentent les journalistes comme des médiateurs contre 46% qui réfutent cette fonction. Au regard de ce résultat partiel, nous voyons bien qu'au sein de cette télévision, les journalistes sont considérés comme des médiateurs censés contribuer au vivre ensemble du corps social gabonais.

Cette position semble être confortée par l'avis des journalistes. Concernant justement leur fonction de médiateur, il appert qu'ils sont conscients de cette réalité. Ils la placent d'ailleurs dans la problématique générale de journalisme et développement. Pour eux, ils doivent accompagner l'État dans ces différentes missions républicaines. Par conséquent, la mission de construction nationale étant assignée aux médias, ils se présentent donc comme des agents chargés de la réalisation de cet idéal. Ils se définissent ainsi comme des médiateurs censés travailler au maintien de la cohésion sociale.

Une meilleure lisibilité de nos propos passe nécessairement par l'appréciation des avis des journalistes interrogés sur ce point.

Tableau N°26 : Les avis des journalistes sur leur rôle de médiateurs

Noms de l'interviewé	Propos de l'interviewé
Teclaire Mekui M'Ovono	« Oui, nous sommes conscients d'être des médiateurs dans la mission que nous remplissons. Nous veillons toujours à ne pas être à l'origine des crises »
Mathieu Koumba	« Nous sommes d'encadrer les interventions sur la plan juridique et réglementaire, en tenant compte de notre ligne éditoriale. Nous sommes aussi très sélectifs dans le choix des journalistes pour la présentation et les reportages des journaux télévisés »
Patrick Simangoye	« le journaliste est un véritable acteur de développement, il est un véritable acteur de la construction nationale. Il se doit d'informer, de sensibiliser, les populations. Il doit participer au vivre ensemble des gabonais, tout en respectant les différences. Dans les différents reportages, veiller à ce qu'il n'y ait pas de propos déplacés. Oui. C'est important parce que ce que nous diffusons ne doit pas aller à l'encontre des valeurs républicaines»

Source : données de l'enquête, Annexe N°1.

Dans le tableau ci-dessus, nous constatons que les journalistes se définissent en tenant compte de l'importance du média dans lequel il travaille. Ils se reconnaissent comme étant des médiateurs au nom des intérêts que comportent les informations. Leur travail, selon eux, ne doit pas être un mal pour l'équilibre social et surtout être source des tensions. Du coup, il y a une forme d'encadrement interne qui tient compte de la figure du médiateur censé traiter ou diffuser les actualités. Car la mission qui leur incombe est directement liée avec les valeurs républicaines. En cela, certains d'entre eux spécifient clairement que *« le journaliste doit participer aux vivre ensemble des gabonais, tout en respectant les différences*[507]». De tels propos placent réellement les journalistes au centre du développement national, celui mettant en première ligne l'unité nationale. Ils semblent donc avoir un rôle de garde-fou d'un idéal et surtout ils agissent comme des thermomètres des dysfonctionnements sociaux. Se définissant en tant que médiateur, leur fonction première est d'assurer la cohésion.

[507] Patrick Simangoye, « le rôle social de Gabon Télévision », Entretien N°8, Annexe N°1, P. 314.

En dehors de ce rôle de médiateur, les agents de Gabon Télévision ont également rappelé la fonction fondamentale du journaliste qui est celle d'informer la masse population.

3.3 : Une primauté sur la fonction d'information

Le travail de recension des avis des agents de Gabon Télévision sur leur perception de la fonction des journalistes, n'a pas été basé sur leurs positions dans l'entreprise de construction nationale. Il a également invité ces derniers à détailler explicitement ce qui, pour eux, est la tâche fondamentale d'un journaliste dans un média, ou dans une télévision comme celle du Gabon. Pour ce faire, nous avons, en nous servant de certaines bases qui sont universellement reconnu comme les fonctions premières d'un journaliste, pour proposer une panoplie des fonctions dans laquelle ils se devaient d'opérer des choix.

Au sujet du rôle d'un journaliste, il est dit que celui-ci travaille sur une matière première, les faits[508]. Et après le processus qui jalonnent sa construction, sa présentation finale peut présenter plusieurs valeurs : celle informative, celle de témoignage, ou encore authentifiant certains faits sociaux. En tenant compte donc de ces spécificités, nous avons proposés un tableau qui renfermait les fonctions suivantes :

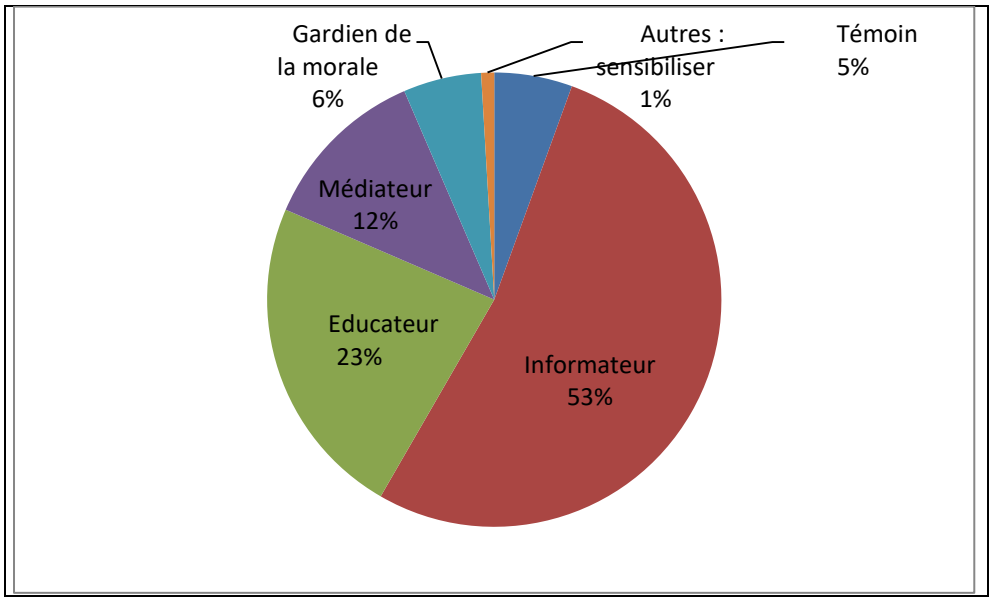
Quelle est la fonction d'un journaliste d'une chaîne de télévision de service public ?
Témoin
Informateur
Educateur
Médiateur
Gardien de la morale
Autres :

C'est autour de ces principales fonctions qu'ils ont été appelé à se prononcer. Cette recherche leur donnait également la possibilité de proposer d'autres tâches au rôle du journaliste. Elle a aussi permis de voir la place qu'occupe la fonction de médiateur dans ce vaste champ propositionnel.

De cette étude, il ressort que les agents de Gabon Télévision placent plus les journalistes dans leur fonction fondamentale d'information. En effet, parmi les différentes fonctions proposées dans le tableau ci-dessus, celle d'information a le plus reçu l'assentiment de ces agents. Il se dessine clairement une primauté de cette dimension informative qui, à juste titre, est définie comme la tâche principale du journaliste. Les données de notre enquête sont assez parlant à ce sujet.

[508] Jean-Luc Martin Lagardette, *Le guide de l'écriture journalistique*, Paris, La Découverte, 7e édition, 2009, p. 19.

Diagramme N°9 : Les agents de Gabon Télévision et les fonctions des journalistes



Source : données de l'enquête.

Dans ce schéma, nous voyons clairement que la fonction informative est majoritaire, soit 53% des avis favorables, suivi au loin par le rôle d'éducateur, soit 23% de pourcentages dans cette masse de travailleurs interrogés. Le positionnement du journaliste en tant que médiateur est faiblement représenté dans cette offre (12%). On constate néanmoins que la désignation du rôle du journaliste semble s'accoler aux missions du média lui-même. Le tryptique informer, éduquer et distraire a été institutionnalisé depuis la naissance de cette chaîne comme son rôle social. Les deux principales fonctions, informer et distraire, sur lesquelles se fixent globalement la grande partie de ces agents pour déterminer la fonction des journalistes nous y renvoient bien.

Concernant la primauté de la fonction d'informateur, les propos de ce journaliste englobent la tendance générale qui règne au sein de cette rédaction, celui-ci dit que « *le journaliste est celui qui informe en procédant à la collecte, le traitement et la diffusion de l'information*[509] ». C'est dire que la mission d'informateur occupe une grande place dans la perception du rôle de ces acteurs clés du processus de production des médias. La reprise des différentes tâches qui interviennent dans leur travail quotidien montre à juste titre comment ils sont importants et combien ce travail est focalisé sur la recension de la matière informative, sa mise en forme et surtout sa large diffusion dans l'espace social.

En résumé, nous disons que les journalistes de Gabon Télévision se considèrent comme des véritables acteurs dans le processus de fabrication de l'information. Ils se présentent comme des informateurs, des éducateurs au titre des fonctions qu'ils sont appelés à remplir. Aussi, pour ce qui concerne, l'entreprise de construction nationale, celle concernant le maintien de la cohésion sociale, ou encore le fait de favoriser le vivre ensemble des populations, ils se présentent comme des médiateurs, des véritables acteurs devant tout faire pour ne pas engendrer des crises sociales.

[509] Cabrel Guylain Lemamy, « Du rôle de journaliste reporters, au rôle de Gabon Télévision », Entretien N°1, Annexe N°1, P. 314.

3.4 : Vers une reconnaissance des journalistes comme faisant partie d'une élite nationale ?

Il serait difficile de clore une telle investigation sur la perception ou l'auto-perception de la fonction des journalistes sans pourtant interroger de façon explicite sa position dans la strate sociale gabonaise. Nous voulons parler ici de la question de l'appartenance de ce corps de professionnels à une élite nationale. Bien avant d'exposer ici, les différentes données recueillies auprès de ces derniers, il serait intéressant de préciser ce que nous entendons par élite nationale dans le contexte gabonais.

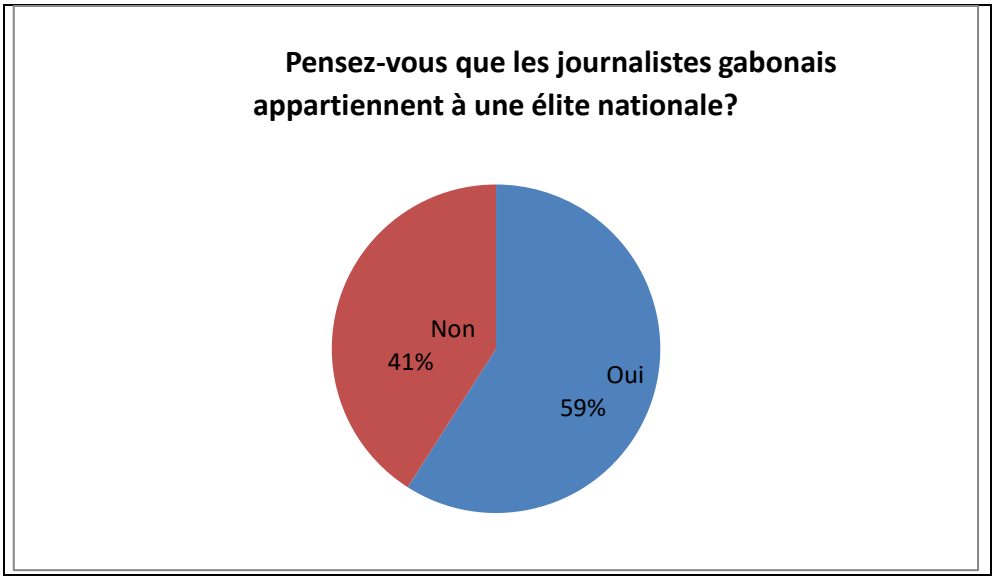
Les investigations menées sur la télévision publique en générale, et sur le profil des journalistes en particulier, ont bien évidemment questionné ce rapport entre cette catégorie socio-professionnelle et leur appartenance à une élite nationale. Celles-ci sont appuyées sur l'histoire politique du pays, en revisitant les mécanismes ayant conduits à la mise en place des premiers personnels dans chaque secteur, et à la télévision en générale, pour voir les différents conceptions que renfermait le terme d'élite, et surtout de voir comment celles-ci ont migré au gré de l'évolution sociale. Au lendemain de l'indépendance acquise en 1960, l'élite désignait toutes personnes ayant bénéficié d'une formation dans l'école coloniale et occupant un poste politique ou administratif dans la structure du nouvel État. C'est notamment par cette entremise que les premières générations des journalistes étaient d'emblée considérées comme des élites. Mais une telle configuration ne sied plus. Si Arthur Sabi Djaboudi dans sa classification nous fait savoir que nous sommes passés d'une première à une troisième génération des journalistes, ce que la structure sociale a changé. Il ne suffit plus d'être lettré pour occuper un poste dans l'administration. Ainsi, la notion d'élite change de portée sociale. Elle ne nous renvoie plus à cette ancienne réalité. Il est vrai, comme il l'est communément présenté que la notion d'élite dans son sens premier s'applique aux catégories d'individus les plus distinguées d'une société quelconque[510]. Cette distinction n'est plus aussi basique comme à la naissance de l'État au Gabon, elle fait intervenir plusieurs distinctions universitaires, académiques, ou sociales qui régissent chaque secteur d'activité professionnelle.

Au vu de l'évolution sociale gabonaise, et des cadres dans lesquels se trouvent engagés les journalistes dans cette télévision publique, se considèrent-ils comme faisant partie d'une élite nationale ?

En réponse à cette question, l'ensemble des agents interrogés ont répondu largement dans un sens positif, en acceptant que les journalistes de la télévision publique font partie d'une élite nationale. À la question centrale, pensez-vous que les journalistes appartiennent à une élite nationale ? Les résultats ont été les suivants :

[510] Arthur Sabi Djaboudi, Op.cit., P. 209.

Diagramme N°10 : les agents de Gabon Télévision et l'appartenance à une élite nationale



Source : données de l'enquête

La question de l'appartenance à une élite nationale est clairement reconnue par l'ensemble des agents de Gabon Télévision. Sur un total de quatre-vingt-trois agents interrogés, une bonne part d'entre eux, soit 59%, placent les journalistes dans la catégorie d'élite au plan social. Cette classification cadre avec les anciennes catégorisations qui selon, les avancées sociales et surtout dans le domaine de la communication, avançaient l'idée d'une élite journalistique qu'ils définissaient comme une entité indissociable des autres élites du pays[511]. Une position qui était justifiée par la reconnaissance de leur compétence professionnelle et leur rôle d'expert dans leur domaine. C'est d'ailleurs sur ce critère de compétences que certains journalistes et cadres de cette télévision s'appuient pour justifier cette position dans la strate sociale gabonaise.

Les avis des journalistes et cadres de Gabon Télévision sont assez clairs sur ce sujet. Pour ces derniers, les journalistes appartiennent à une élite nationale. Ceci au nom des différentes mutations opérées dans le champ de la communication et surtout les conditions d'accès à cette corporation. Car ces avancées sociales ont fait en sorte que l'élite soit constituée par les cadres et les intellectuels qui assument ou qui sont appelés à assurer le fonctionnement de l'État. Ces aspects de cadre et intellectuel sont présentés comme les caractéristiques de la troisième génération des journalistes de Gabon Télévision. En se basant donc sur ces données, les responsables de la classe directoire présentent cette corporation comme un corps d'élite nationale. Plusieurs propos recueillis auprès de nos différents enquêtés semblent confirmer cet état de fait. Et parmi ces propos, ceux du principale responsable de cette chaîne représentent au mieux cette situation. Sur ce sujet, il dit ceci :

« *Les journalistes sont importants pour le fonctionnement de notre télévision. Ils sont les producteurs du contenu de la chaîne. Sur ce point, il faut dire qu'il y a beaucoup d'évolutions. Nous recrutons des journalistes formés dans les écoles de journalisme sur le continent et en Europe. Nous avons donc une nouvelle génération de journalistes qui a la*

[511] Arthur Sabi Djaboudi, *Op.cit*, P. 212.

volonté et qui s'adapte mieux au métier. Il y a une élite journalistique qui se dessine clairement dans notre maison [512]»

S'arrêtant sur la formation des journalistes, leur provenance des grandes écoles de journalisme africaine et européennes, l'un des dirigeants de cette chaîne les présente comme des intellectuels, une sorte d'élite journalistique qui, très souvent est affectée à des postes de responsabilités dans l'administration et dans les différentes institutions républicaines.

4 : De la part de l'énonciation audiovisuelle dans les journaux télévisés

Dans leur détermination de la valeur du journal télévisé de Gabon Télévision, les agents de cette chaîne publique ont reconnu unanimement qu'elle est une tribune politique nationale. Ils l'ont présenté comme un programme central dans le fonctionnement démocratique de l'État. Au mieux, ils ont reconnu sa fonction dans le processus de construction nationale. Si ce produit médiatique remplit de telles fonctions, ce que sa réalisation est une tâche qui n'est pas anodine. Elle met en scène des producteurs, des médiateurs qui interviennent de bout en bout dans son processus de fabrication. Un journal télévisé travaille sur la mise en récit des faits et événements sociaux. Il fait intervenir les journalistes sur deux temps ; celui du terrain s'agissant de la collecte des données et celui du montage, concernant le cadrage et la mise en récit des différents faits sélectionnés. Dans ces deux pôles de production, le rôle de l'instance d'énonciation est capital.

En travaillant sur l'analyse de la télévision, François Jost dit de la télévision qu'elle est devenue une institution humaine par laquelle les hommes programment des images à l'intention d'autres hommes[513].

Cette précision démontre certes la spécificité de la communication télévisuelle, mais elle montre surtout que les actes posés par l'instance de production dans n'importe quels programmes ne sont pas neutres. En gros, ils véhiculent des intentions diverses. Concernant spécifiquement le journal télévisé, il est dit que l'image est le véhicule d'une intention communicationnelle clairement affichée[514]. Tout comme ces intentions sont également perceptibles dans le contenu du discours journalistique.

C'est ainsi qu'en se fixant sur son analyse des niveaux de médiation visuelle, François Jost propose la notion d'énonciation audiovisuelle qu'il définit comme étant :

« la part intentionnelle de la médiation audiovisuelle, celle que nous imputons aux choix d'un supposé-réalisateur[515] »

Pour ce qui nous concerne, nous aimerions étudier cette part intentionnelle de la médiation audiovisuelle aux journaux télévisés de Gabon Télévision. Nous ambitionnons au nom du rôle de médiateur qui est dévolu à ses journalistes, et à la mission d'intégration qui lui est

[512] Mathieu Koumba, « : Le rôle social de Gabon Télévision », Entretien N°4, Annexe N°1, P. 314.
[513] François Jost, *Op.cit.*, p. 7.
[514] Arnaud Mercier (a), *Op.cit.*, P.144.
[515] François Jost, *Op.cit.*, P.56.

assignée, lire les formes de discours et images intentionnellement produits par cette instance durant les journaux.

Pour ce faire, nous nous intéresserons ici au positionnement des agents de Gabon Télévision par rapport à cette intentionnalité communicationnelle. Dans notre première démarche d'enquête, ils se sont présenté comme des gardiens de la cohésion sociale, œuvrant au vivre ensemble des populations. Cette reconnaissance explicite conduit-elle à une forme de médiation verbale et visuelle intentionnelle ?

Les différents entretiens que nous avons réalisés avec certains membres de l'équipe de production, des journalistes et autres agents intervenant dans le tissu productif, nous ont aidés à mieux répondre à cette question.

4.1 : De la reconnaissance d'une intentionnalité communicationnelle

L'étude de l'outil télévisuel met en lumière une forme d'intentionnalité communicationnelle qui se lit à travers les différentes formues langagières et les plans visuels proposés dans certaines émissions et principalement au journal télévisé. François Jost aborde cela en parlant de l'énonciation audiovisuelle. Si un mécanisme est dévoilé, il doit être, bien entendu, maitrisé et approuvé par l'instance d'énonciation de chaque télévision. Au mieux, elle doit avoir des visées. Celle de Gabon Télévision, nous l'avions dit, semble avoir un lien avec la construction d'une nation.

Interrogés sur cet aspect, l'équipe de production des journaux télévisés de Gabon Télévision reconnaît qu'ils mettent volontairement en avant certains plans visuels et ils emploient certaines formules langagières qui mettent en avant la nation gabonaise. Ils justifient cette façon de faire, dans des cas particuliers, pour des événements à « *caractère national*[516] ». Pour eux, le type de faits et événements présentant un caractère national est spécifique. Il appelle donc à convoquer dans leurs mises en récit des formules faisant référence à la nation. Pour illustrer ce fait, ils font mention de certains événements sportifs, dans lesquels ce jeu intentionnel intervient fortement.

Pour d'autres, cette part d'énonciation audiovisuelle est présente dans les différents plans visuels proposés au nom de la dimension étatique de la chaîne et de la valeur de son journal télévisé. Car dans l'habillage de l'image, il y a certes un respect de la charte graphique de la chaîne qui s'impose mais il y a également le besoin d'expression de sa dimension nationale qui est nécessaire dans le montage des éléments. Ainsi, pour ces derniers, dans la confection des décors des plateaux des journaux et autres émissions, il y a un devoir de respect des couleurs dominantes de la nation[517].

L'instance d'énonciation de Gabon Télévision reconnaît clairement adopter des procédés qui font référence au pays. Cette forme de procédés obéit, selon eux, à la dimension de la

[516] Cabrel Guylain Lemamy, « Du rôle de journaliste reporters, au rôle de Gabon Télévision », Annexe N°1, P. 314.
[517] Patrick Ambamani, « Habillage numérique de l'image et décor des plateaux de Gabon Télévision », Annexe N°1, P. 314.

chaîne dans laquelle ils sont engagés. Elle intervient principalement au cours des émissions d'actualités, et surtout aux journaux télévisés.

Au cours de notre observation non participante, nous avons fait la constatation que c'est durant la production de ce type de programme que les équipes de production étaient fortement mobilisées. Du journaliste reporter aux agents de la régie, une réelle forme de complicité se dessine clairement qui se caractérise par une assistance particulière pour le choix des éléments à caller dans la mise en récit d'un reportage. Ils procèdent ainsi aux choix des mots qui constitueront la base du discours journalistique, tout comme ils sélectionnent les différentes images qui serviront d'administration des preuves aux éléments d'actualités.

Le processus de production des journaux télévisés met au centre un principe de choix qui donne tout le pouvoir du tissu productif en général, et du journaliste en particulier. Ces derniers ont donc la liberté de choisir des mots et des images qui font référence à la nation. Mais comment se présente donc cette forme d'intentionnalité exprimant l'appartenance à une communauté nationale ?

4.2 : Du choix intentionnel des mots faisant référence à une communauté nationale

L'instance d'énonciation de Gabon télévision reconnait que le choix des mots composant le discours journalistique aux journaux télévisés n'est pas anodin. C'est un acte par lequel la chaîne exprime son identité éditoriale et sa dimension nationale. Les différents discours qui accompagnent les faits et événements, en les commentant, les expliquant, remplissent certes la fonction informationnelle de base mais ils demeurent charger d'une intention communicationnelle qui jettent ses jalons dans la position d'un média d'État.

Dans cette unité de production, Il y a donc un choix intentionnel des mots, des expressions, et autres éléments du discours journalistique qui laissent figurer premièrement l'État Gabonais et qui, surtout, font référence à une communauté nationale. Ce jeu communicationnel trouve son terrain d'illustration dans le caractère des faits et événements d'actualité. Certains d'entre eux étant jugés d'envergure nationale, ils obligent ainsi le médiateur a convoqué un lexique nationalisant dans son adresse aux téléspectateurs.

Aussi, c'est notamment ce qui ressort de notre observation, la convocation de ce lexique nationalisant est une façon pour le journaliste de s'insérer dans cette communauté des téléspectateurs. Car le caractère national ainsi attribuée à une actualité l'entraîne immédiatement à justifier son appartenance à cette communauté nationale à laquelle il s'adresse. Là, le choix des expressions est volontairement inscrit dans un registre nationalisant.

Les journalistes de cette télévision publique, du moins certains d'entre eux, le précisent bien, en disant que normalement dans leur adresse aux téléspectateurs, il y a une forme de neutralité qui doit être respectée, mais celle-ci s'efface devant des nouvelles d'une ossature nationale. Les propos ci-dessous résument au mieux cette situation :

« *Logiquement en journalisme l'emploi de « Notre » est interdit. Le journaliste étant considéré comme une personne neutre qui n'a pas de frontière, mais quelque fois ce « notre »*

peut être utilisé dans des cas très spécifiques, des événements à caractère national en vue d'élever le pays, tel que les grands spectacles, la Can, la tropical et bien d'autres[518] »

Ces propos nous prouvent à quel point la question de la figuration de l'État ou de la nation habite cette instance d'énonciation. Et elle nous montre par ailleurs comment le choix des déictiques devant accompagnés la description de certains événements tiennent compte de leur nature, leur rapport au pays, à la communauté, en gros à leur caractère national.

Ceci nous amène directement à dévoiler ces différentes expressions qui, au cours de nos différents entretiens, ont été présentés comme intentionnellement formulées pour figurer la communauté nationale.

Tableau N°27 : Lexique nationalisant de l'instance d'énonciation de Gabon Télévision

Nature	**Expressions employées**
Mots, termes	La nation gabonaise, Le Gabon, la communauté nationale, nationale, la république gabonaise, les gabonais(e), le territoire gabonais, le numéro un gabonais, le président du Gabon, la nation toute entière, le peuple gabonais, les populations gabonaises,
Pronoms, adjectifs possessifs	Nous (incluant le médiateur et la communauté des téléspectateurs à laquelle il s'adresse) Notre(le plus souvent suivi par un terme renvoyant au Gabon, exp : Notre pays le Gabon) Nos (le journaliste fait figurer la nation en employant Nos mûrs)
Injonctions	Ecoutons ! Voyons ! Regardons !

Il y a plusieurs registres dans lesquels les journalistes s'illustrent par ces propos dans la présentation des journaux télévisés. Nous entendons donc par-là, la phase de l'annonce des titres, celles des lancements des reportages, une autre concernant la description des reportages et une dernière se rapportant aux différentes échanges qu'il peut y avoir dans le déroulement d'un fait d'actualité ou encore avec un invité sur le plateau même du journal.

Dans une des sections de notre étude (deuxième partie), nous nous sommes intéressés aux différentes modalités expressives aux journaux télévisés. Et dans celle-ci, nous avons porté notre attention sur l'une des phases citées ci-dessus. Il s'agit notamment de la phase sommaire du journal dans laquelle se situe l'annonce des titres. En se focalisant sur l'étude du lexique nationalisant dans cette séquence, nous avons fait la constatation que ces déictiques nationalisant étaient bel et bien présent dans les différentes formules expressives des présentateurs. Ce discours sommaire est saturé par certaines expressions que nous présentons dans le tableau ci-dessus.

[518] Cabrel Guylain Lemamy, «Du rôle de journaliste reporters, au rôle de Gabon Télévision », Entretien N°1, Annexe N°1.

Le jeu intentionnel de figuration de la nation n'est donc pas qu'une simple présentation de ces producteurs. Il apparaît comme une dimension réelle du discours journalistique qui au nom de la dimension nationale de leur médiation sont enclin à insérer des expressions qui interpellent la communauté nationale et qui, dans une large mesure, extirpent en eux cette fibre patriotique.

Certains trouveront assurément cette manière de faire plus ou moins subjective. Car la question d'indépendance des médias recommande de justifier une forme d'autonomie et de neutralité. Mais cela reste tout de même discutable. Si l'on pose un tel problème, il faudra se rapporter directement à la nature du média, à sa position dans un espace social donné. Il sied donc de rappeler que nous sommes dans une télévision d'État où la dimension nationale est encore très frappante. Cette dimension intervient sur son plan statutaire mais elle s'immisce aussi dans la définition de son rôle social. Par conséquent, les jeux de discours faisant référence à cette nation, sont également une autre manière d'enraciner ce média dans cet espace et de participer à la solidification de son soubassement.

Par ailleurs, neutralité n'est pas refus d'identité. Avant d'être des agents embauchés dans cette institution publique, ils sont d'abord des citoyens de cet État, de cette nation en construction. Ce faisant, face à certaines actualités qui ont un rapport avec la souveraineté nationale, ils ne peuvent que consciemment ou inconsciemment faire parler leur esprit patriotique. Cette justification de l'appartenance à un espace social à travers des mots nationalisant ne tue pas la neutralité journalistique. Car si la télévision est présentée comme un facteur de cohésion, de socialisation des citoyens[519]. Il ne faut pas occulter le fait que ce mécanisme ne peut être impulsé que par l'effectivité d'un discours journalistique qui y contribue largement, en s'exprimant avec les marqueurs identitaires nationaux à chaque fois que l'occasion se présente. C'est une pratique courante à Gabon Télévision. Le rappel de l'espace social est très usité par l'ensemble des journalistes. Il est observable durant l'étape des collectes des données sur le terrain. Il se perçoit aussi à travers des échanges engagés par le journaliste reporters durant certains événements d'envergure nationale. Loin de se limiter à ces deux registres, ces marqueurs identitaires sont présents dans la présentation sommaire de la matière informative aux journaux télévisés.

De ce fait, nous disons que l'emploi des mots faisant référence à la communauté nationale ne jette pas un discrédit sur la neutralité journalistique à Gabon Télévision. Bien qu'au regard de leur statut actuel et de la situation administrative du média, cette question sur leur neutralité ou encore leur indépendance vis-à-vis des pouvoirs publics peut bien se poser dans un autre angle.

Pour ce qui nous concerne, l'intérêt n'est pas de répondre ici à cette problématique qui peut bien présenter des enjeux sur son impact social. Nous préférons donc rester sur cette ligne directrice qui porte sur les initiatives des producteurs en faveur de l'emploi d'un lexique nationalisant aux journaux télévisés. Et nous terminons à ce sujet, en précisant que les agents de Gabon Télévision ont entièrement conscience d'être dans une chaîne de télévision qui a toujours présenté et qui présente toujours un caractère national. Ils travaillent en conséquence avec cette idée de s'exprimer à une communauté nationale dans laquelle ils sont comptés

[519] Roland Cayrol, *Op.cit.*, p.24.

également. Ainsi, face à certains faits d'actualité présentant un caractère national, l'emploi d'un lexique qui interpelle toute la communauté nationale est tout de suite convoqué. Ce jeu de mots trouve son sens dans la ferme intention d'attirer l'attention de l'ensemble des téléspectateurs sur l'envergure des faits diffusés, et de mettre en lumière leurs liens avec la souveraineté nationale.

Le contenu télévisuel ne se compose pas uniquement du discours journalistique, il est naturellement accompagné par l'image. L'une des questions que nous sommes en droit de nous poser ici est de savoir si ces initiatives des producteurs sont également observables sur les séquences imagières. Cette question a tout son sens, sachant que l'énonciation audiovisuelle dont fait mention François Jost, traite de la part intentionnelle de la communication télévisuelle imputée aux énonciateurs, et il spécifie sur ce point qu'il peut s'agir des plans imagiers proposés par le réalisateur[520]. Il est donc judicieux d'apprécier comment cette instance d'énonciation se positionne par rapport à cette forme de médiation visuelle.

4.3 : Du choix intentionnel des plans et séquences d'images par les producteurs

En précisant dans l'une de ses investigations qu' « au journal télévisé l'image est le véhicule d'une intention communicationnelle clairement affichée [521]», Arnaud Mercier a, selon nous, remis l'instance de production télévisuelle dans son statut premier d'instance d'information et de médiation. Ceci en avançant tout simplement que l'ensemble des actes qu'elle diffuse ne sont pas innocents. Ils demeurent chargés d'une intention informationnelle dont ces derniers sont responsables. En matière d'images télévisées, la question est encore plus complexe. Car l'image est par essence polysémique. Elle peut conduire à plusieurs interprétations. L'image, comme aime le dire certains sociologues, peut construire le charisme d'un acteur politique tout comme elle peut détruire un Homme politique ou une structure sociale. C'est vraisemblablement sur ce pouvoir de l'image que s'appuient ces derniers pour lui accorder une grande attention.

Dans cette entreprise de reconnaissance du pouvoir de l'image télévisuelle, les acteurs politiques gabonais ne sont pas en reste. Bien qu'il soit démontré que sa valeur est plus monstrative que démonstrative, cette seule faculté de visibilité a toujours suscité l'enthousiasme de ces acteurs politiques et de ceux au pouvoir en premier. Ils mettent en avant, comme le spécifie Mavoungou Bouyou, le facteur de « téléprésence » auprès des téléspectateurs[522], de la masse des populations. Cet état de chose a contribué à l'entreprise connue de tous, qui dans une pure situation monopartisme, voyait la télévision programmer des images au bénéfice du père fondateur du parti unique ou dans un cadre plus large, l'équipe de production travaillait pour le seul bénéfice de la propagande de cet idéal politique. Et rendant ainsi, la tâche de production complexe et dépendante.

[520] François Jost, *Op.cit*., P. 56.
[521] Arnaud Mercier (a), Op.Cit., P. 144.
[522] Mavoungou Bouyou, *Op.cit.*, P.34.

Mais force est de constater que ce contexte a changé. Aujourd'hui, ce média est une entité publique qui est appelée à remplir des missions de service public. Ce faisant, la liberté dans sa capacité de production est garantie constitutionnellement. Depuis 1990, l'instance de production de cette télévision a donc le pouvoir du jeu de figuration visuel sur la place publique. Si cette activité a pour objectif de servir d'administration de la preuve aux faits, elle présente une complexité qui n'est plus certes liée à la domination politique, mais aux différents sens que regorge chaque plan visuel proposé. Aussi, les marqueurs identitaires ou les référents nationaux de la république sont beaucoup plus perceptibles visuellement. Ce sont des symboles nationaux. Au nom de leur mission de médiateur dans une nation en construction, ces derniers les insèrent-ils volontairement dans les différentes séquences ou plans imagiers ?

En réponse à cette question, l'équipe de production de Gabon Télévision, du moins certains membres imminents dans ce tissu productif, nous ont dévoilé leurs points de vue, en nous conduisant sur ce terrain de la dimension nationale jadis développé par les journalistes en matière de discours journalistiques. Mais en apportant des précisions en tenant compte de ce domaine qui n'est pas aussi simple qu'on le croit.

Ils disent que l'écriture de l'image obéit certes à des critères universellement reconnus. Mais il y a des spécificités qui sont observables dans chaque chaîne. Celles-ci sont caractéristiques de la charte graphique adoptée par chaque télévision. Et à Gabon Télévision, cette charte joue énormément avec les couleurs du drapeau national. Il ressort donc qu'un lien fort existe entre l'écriture de l'image et la figuration des couleurs de la nation. Cela a contribué au fait que dans les différentes constructions des décors des plateaux télévisés et le montage des éléments des reportages, l'insertion des référents nationaux devient plus un réflexe. Ceci obéit, selon eux, au respect du statut de télévision nationale. Les propos contenus dans le tableau ci-dessous, illustrent mieux notre argumentation.

Tableau N°28 : Les avis des producteurs sur le choix intentionnel des plans d'images

Noms	Discours des interviewés
Patrick Ambamani	« Gabon Télévision est une chaîne de télévision d'Etat par conséquent elle met en avant les couleurs de la nation dans sa charte graphique. Il faut dire que le service de programme qui veille à la qualité des programmes porte également une attention sur les couleurs proposées dans les décors. Le plus souvent en référence aux couleurs de notre drapeau, le vert-le jaune et le bleu sont souvent très présents dans l'habillage de l'image. C'est normal. Nous sommes dans une chaîne d'Etat. Nous devons respecter les couleurs dominantes de la nation. C'est la raison pour laquelle comme décor virtuel les couleurs du drapeau du pays sont dominantes ». « Nous construisons nos décors virtuels en tenant compte du fait que nous sommes dans une chaîne de télévision d'Etat » « Le décor du plateau du journal télévisé doit respecter doit respecter la charte de l'antenne […] Même dans le passé le décor du plateau du journal télévisé a toujours mis en avant l'identité de la chaîne et celle de l'Etat. »
	« Dans les différentes institutions les symboles nationaux (drapeau, blason…) font partie du décor des salles d'audience. Et lorsqu'on nous faisons des plans larges, ces éléments rentrent bien dans le champ de

Lucien Barrot	vision. Oui nous les mettons aussi en avant parce qu'il s'agit des dirigeants de l'Etat. Ces symboles sont très présents lors des activités présidentielles. La prise de vue sur les symboles est aussi très présente durant les événements sportifs. Quand j'accompagne souvent notre équipe nationale de football, c'est un exercice quotidien. Là, je réalise des plans d'expression sur les visages des joueurs pendant l'hymne pour montrer l'implication des ambassadeurs de la nation. Et je fais un gros plan sur le logo sur le maillot qui met en évidence le drapeau de notre pays. Durant les manifestations marquant l'indépendance de notre pays, la prise de vue est saturée par l'expression des symboles nationaux. Dans un reportage, une audience ou toute autre actualité, nous devons aussi mettre en évidence le cube d'identification de la chaîne sur lequel est marqué « Gabon Télévision ». C'est un plan d'identification de la chaîne » « Pour un chef d'Etat, un ministre, il y a des plans à ne pas faire. Pour les Hommes politique, nous appliquons des plans moyens, des plans larges, des plans poitrine. Il est rare de montrer des gros plans. En audience par exemple, nous devons situer les acteurs, je proposerai des plans moyens, des plans poitrine. Car nous devons éviter de titiller. Ici, nous ne sommes pas en Europe. Nous appliquons donc deux valeurs de prises de vue lorsque les acteurs politiques ou les gouvernants sont en activité. Sur ce point, j'ai même déjà eu des problèmes ici »
Djessy Onckra	« il est important de mettre en avant les symboles nationaux dans l'habillage de l'image de la télévision nationale » « Lorsque je fais un montage où il y a des signatures administratives ou ce langage national dans les éléments, je les symbolise toujours dans l'image parce que dans notre pays a besoin de ça »

Source : données de l'enquête, Annexe N°1.

Dans cet exposé des avis des producteurs, il y a plusieurs points qui retiennent notre attention. Le premier point sur lequel nous nous focaliserons est la reconnaissance d'une méconnaissance des symboles nationaux dans le champ social qui est avancée par certains de ces producteurs pour montrer la nécessité qu'ils ont à inscrire ces derniers dans l'écriture de l'image. Ils appuient sur le besoin du corps social à connaître et à s'identifier à ces référents pour assurer leur promotion. De ce fait, ils présentent leur inscription dans les différentes séquences et plans visuels quelques fois comme des simples inflexions volontaire de leur part. Cette reconnaissance d'une importance à promouvoir les symboles du pays est une problématique qui est généralisée au corps social. Sa généralisation découle de l'incivisme des populations et du non-respect des valeurs qui doivent accompagner l'agir quotidien des citoyens. C'est partant de cette constatation que l'instance de production met volontairement en avant des images qui véhiculent au mieux les symboles nationaux.

Secondement, l'instance de production se fixe sur l'activité de médiatisation des autorités dirigeantes pour dire combien la signature visuelle est institutionnellement et volontairement tournée vers la figuration des attributs de l'État. S'appuyant sur le décor officiel des milieux institutionnels qui, naturellement, laissent figurer l'État à travers ses symboles nationaux, les réalisateurs disent que pour les reportages tournés dans ces cadres, il est quasiment impossible de ne pas croiser un référent national dans les champs visuels. Et lorsque ceux-ci n'y sont pas, et qu'il agit d'accompagner un acteur gouvernemental dans ses activités régaliennes, il y a,

selon eux, une nécessité à signer visuellement le reportage par l'inscription d'un marqueur identitaire.

Par ailleurs, les producteurs rappellent que la couverture médiatique ou du moins les plans filmiques proposés dans la médiatisation des autorités politiques sont spécifiques à l'espace social gabonais. Ces derniers précisent qu'ils ont une interdiction à titiller les dirigeants. Par conséquent, certains plans visuels sont proscrits. Cette activité, bien qu'elle nécessite une convocation des symboles nationaux, semble complexe. Mais elle semble ritualisée sur des plans visuels officiellement accepté par ces responsables politiques.

Pour clore ce chapitre, nous disons que les agents de Gabon Télévision se sont appropriés du rôle social de ce média. Leur perception générale de ce rôle tourne autour du tryptique : informer, éduquer et distraire. Ils situent cette chaîne publique dans sa dimension de chaîne d'État, en rappelant les principes institutionnels sur lesquels est élaborée sa ligne éditoriale. En s'appuyant sur ce cadre institutionnel, ils présentent son journal télévisé comme la tribune politique de l'État. Un espace communicationnel qui donne l'opportunité à tous les acteurs politiques et qui participe à l'activité démocratique de l'État. En se positionnant ainsi au sein de la structure étatique, ce programme donne un autre statut à ses producteurs et aux journalistes principalement. Ces derniers, évoluant dans un média qui a subi plusieurs mutations, se définissent dans deux angles. Premièrement en tant qu'informateur, au nom de la mission fondamentale qu'ils ont dans la production et la diffusion de la matière informative, et deuxièmement en tant que médiateur, les situant ainsi dans la mission de construction d'une communauté nationale. C'est de cette mission d'ailleurs que découle l'effectivité d'une énonciation audiovisuelle aux journaux télévisés. Celle-ci, reconnue par l'équipe de production, est caractérisée par un choix intentionnel d'un lexique nationalisant et par la sélection des plans visuels faisant référence à la communauté nationale.

Chapitre 9 : Les producteurs et la réforme de l'audiovisuel Public

La réforme de l'audiovisuel public amorcée en 2011 cristallise l'attention des acteurs sociaux. Elle vient s'ajouter aux multiples mutations enregistrées dans le secteur de la communication public en général et dans celui des médias publics en particulier. Entièrement motivé par les pouvoirs publics, ce projet arrive à un moment où les questions sur l'indépendance des médias en Afrique sont traitées dans les différents séminaires internationaux, et sous d'autres cieux. Des manifestations souvent organisées par des organismes comme l'UNESCO qui souhaite justifier aux États le bien-fondé d'un média libre pour leur fonctionnement démocratique. C'est sous ce contexte qu'au Gabon, depuis 2011, un certain nombre de dispositions sont prises dans le but, selon le discours officiel, de mieux situer les moyens de communication audiovisuels dans leur rôle social et de garantir leur autonomie.

Ce projet de réforme s'appuie sur plusieurs textes de lois et décrets qui se doivent d'assurer l'autonomie de fonctionnement de la radio et la télévision publique, et surtout la détacher de la tutelle du ministère de la communication qui, conformément aux dispositions du décret N°1002, réduisait ces institutions en simple direction dudit ministère. Parmi, ces actes officiels, le décret N°0725/PR/MCPEN portant création, organisation et fonctionnement de Gabon Télévision retient particulièrement notre attention. Il marque le passage d'un ordre ancien et à une nouvelle donne, prouvant ainsi, la volonté des pouvoirs publics à restructurer ce secteur public compte tenu des enjeux de l'heure. Le nouveau cadre de fonctionnement préconisé par cette réforme a nourri de l'espoir auprès des acteurs socio-politiques, qui, à tort ou à raison, l'ont toujours taxé de partisane. Des accusations qui puisent nécessairement leur fondement dans l'histoire de cette télévision, son fonctionnement, et son rattachement au ministère de la communication. Avec cette réorganisation, c'est la fin d'un système de dépendance à l'État et la fin d'un système de gestion institutionnelle.

C'est d'ailleurs ce que laisse lire, l'un des patrons du ministère de la communication, en rappelant justement la nécessité et le bien-fondé de cette réforme. En prenant la tête de ce ministère, il déclare ce qui suit :

« *Nos défis sont nombreux et je souhaite, en concertation avec l'ensemble des parties, définir et faire appliquer au plus vite les réformes nécessaires. Les Gabonais méritent des médias publics de qualité. Il faut donc tout faire pour leur offrir une information libre et éclairante. Voici une des missions qui m'a été donnée par le chef de l'Etat Ali Bongo Ondimba, et que j'entends mener à bien le plus rapidement possible* [523]»

Cette initiative est présentée comme salvatrice dans un secteur qui a trop souffert de la mainmise des pouvoirs publics et des autorités politiques. Les pouvoirs publics la présentent comme étant un gage pour des médias publics des qualités, produisant une information libre et indépendante. Une restructuration dans laquelle la télévision sort de son jumelage avec la radiodiffusion effectuée depuis 1963. En effet, cette réorganisation des médias audiovisuels

[523] Alain Claude Bilie By Nze cité par Le Nouveau Gabon, « Le ministère de la Communication relance le dossier des réformes de l'audiovisuel public », disponible sur http://www.lenouveaugabon.com/com/2309-9493-le-ministere-de-la-communication-relance-le-dossier-des-reformes-de-l-audiovisuel-public , Consulté 28/04/2017.

publics entraîne la création de trois établissements publics à caractère administratif, à savoir Gabon Télévision, Radio Gabon, Télédiffusion du Gabon. Toutes ces trois entités sont dotées d'une autonomie financière avec notamment des missions précises.

Bien qu'en apparence ce projet de réforme semble porteur pour ces médias en général et la télévision en particulier, il y a que son application et les réelles changements qu'elle est censée apporter, suscitent des vives critiques chez certains des acteurs sociaux. Ces derniers avancent des critiques sur plusieurs aspects de forme et de fond. Concernant la télévision, ils s'interrogent notamment sur la différenciation entre les anciennes missions de la RTG1 et celles assignées à Gabon Télévision. Ils se questionnent sur le type de régime administratif sur lequel se base la nouvelle structure par rapport à l'ancienne. Et enfin, ils jettent également un regard sur le statut des personnels qui, selon eux, est encore inerte. Après l'examen de tous ces points, ils prennent le risque de se poser la question suivante : « et si cette réforme était fausse ?[524]».

Entre espoir manifeste et vives critiques, c'est apparemment dans cette voie que se situe le projet de restructuration de l'audiovisuel public. Nous n'avons pas la prétention ici de réaliser un examen comparatif entre ces deux ordres (ancien régime administratif de la RTG1 et nouveau régime de Gabon Télévision). Tout comme nous ne nous investirons pas sur le terrain des missions assignées à Gabon Télévision. D'autant plus que dans la première partie de notre étude, nous avons largement exploré ce point. Nous baserons donc notre analyse sur les avis des agents de cette chaîne sur ce projet de réforme. Il s'agira notamment d'apprécier le statut qu'ils attribuent à ce média dans cette nouvelle configuration. Et il sera également question de voir comment ils apprécient les changements au niveau de leur statut professionnel et celui des conditions matériels.

[524] Gabon Review, « Restructuration de l'audiovisuel public : Et si c'était une fausse réforme ? » disponible sur : « http://gabonreview.com/blog/restructuration-de-laudiovisuel-public-et-si-cetait-une-fausse-reforme/ consulté le 28/04/2017.

1 : Les agents de Gabon Télévision et la réforme audiovisuelle

L'un des grands espoirs fondé sur la restructuration des médias publics est notamment l'autonomie de gestion et l'indépendance vis-à-vis de la tutelle ministérielle. Celle-ci devait notamment s'accompagner d'une réelle amélioration des conditions de travail et d'une redéfinition du statut des agents. Mais le projet, semble-t-il, est encore loin de ces objectifs. Doit-on interpréter ces manquements à travers la voie processuelle dans laquelle son application s'effectue ?

Pour ce qui est de l'avis des agents de Gabon Télévision, il y a une tendance générale qui montre clairement un sentiment mitigé sur cette réforme qui objecte à situer le média dans un nouveau cadre statutaire.

1.1: Un sentiment mitigé sur la réforme

Les critiques de certains acteurs sociaux lues çà et là, ont montré que le projet de réforme de l'audiovisuel ne s'attaque pas aux problèmes de fond. En le disant, ils ont pointé du doigt les différents décrets fixant les missions de la chaîne publique et ceux définissant le statut de son personnel. Au regard de cet aspect, la conclusion était que l'initiative en elle-même ne traite réellement que de la question de l'autonomie financière avec toutes les questions subsidiaires y afférentes. Or, si les questions qui touchent les conditions de travail, le statut du personnel et l'indépendance éditoriale du média ne sont pas touchées, il est impossible d'observer un changement dans le fonctionnement du média et dans le traitement de sa matière informative. D'aucuns parlent ainsi de fausse réforme, car ne s'attaquant pas aux problèmes de fond[525]. Pour une télévision qui a traversé plusieurs périodes politiques ayant impacté sur son fonctionnement, lorsque les mutations ne sont pas profondes tous les anciens mécanismes semblent stables. Et en gros, il est difficile de lire une réelle avancée. C'est d'ailleurs le sentiment qui ressort de notre investigation auprès des agents de Gabon Télévision.

De notre étude, il appert donc que ces agents ont des avis mitigés sur cet acte de restructuration de l'audiovisuel public. Il a été accueilli de façon salutaire par l'ensemble du personnel, ceci au regard des ambitions qu'il promettait. Mais ces derniers constatent que les changements annoncés n'étaient que de formes. Car en réalité, la situation est restée la même. Les principaux changements visibles se situent au niveau de l'identité visuelle (le logo) et la séparation du média radiophonique. En dehors de ces deux faits, ils observent une continuité dans le fonctionnement de la chaîne, ceci sans remettre en question le nouveau circuit administratif qui s'installe progressivement au nom du statut d'établissement public instauré par la réforme.

Les différents discours officiels prononcés sur cet acte de restructuration des médias publics mettaient en avant la question de leur autonomie et aussi celle leur indépendance pour mieux les situer dans le fonctionnement démocratique de l'État. La constatation faite par le personnel de Gabon Télévision est que ces problématiques d'autonomie de gestion et

[525] Gabon Review, « Restructuration de l'audiovisuel public : Et si c'était une fausse réforme ? » disponible sur : « http://gabonreview.com/blog/restructuration-de-laudiovisuel-public-et-si-cetait-une-fausse-reforme/ consulté le 28/04/2017.

d'indépendance restent sujettes à caution. Comment peut-on se défaire du droit de regard de l'État, si on reste subventionner à 80% par ces moyens ? Ou encore comment peut-on parler d'autonomie de gestion, si les pouvoirs publics préservent le pouvoir décisionnel de nomination de la classe directoire et des responsables des différents services. L'ensemble de ces questions construit le sentiment mitigé qui traverse ce personnel vis-à-vis de ce qui était pour eux, un sésame pour réellement se lancer dans une nouvelle donne.

Dans le tableau ci-dessous, nous avons rassemblé quelques avis de ces agents pour mieux soutenir notre argumentaire.

Tableau N°29 : Les avis des agents de Gabon Télévision sur la réforme

Noms	Avis des interviewés
Lucien Barrot	« le passage de la RTG1 à Gabon Télévision fut un beau rêve. Cela avait donné de la motivation dans le travail. Les gens se sont dit on va travailler. Malheureusement cela semble être un leurre. On a plutôt l'impression de faire du surplace. L'autonomie qui était annoncée n'est pas effective. Rien n'a réellement changé. Enfin, les logos ont au moins changé. le blocage est dû à la volonté politique.
Mathieu Koumba	« Le projet de réforme de l'audiovisuel public en lui-même est salutaire. Car il permet de donner une autonomie à la télévision publique, d'enrayer la mainmise étatique qui pèse sur elle depuis sa création. Abrogé par exemple le décret 1002 qui fait de la RTG1 une direction du ministère de la communication. En ce sens, ce projet de réforme est porteur. Le décret 00725 qui marque cette réforme, propose une gestion entrepreneuriale de la chaîne ce qui conduit irréversiblement à une révision de notre organigramme. Le décret 00725, qui n'en finit pas d'être visité, fait de Gabon Télévision une entreprise à caractère industriel et commercial avec autonomie de gestion » « Pour l'heure, nous pouvons juste dire que la modification est en cours. »
Bakassa Onahana	« Aujourd'hui avec le décret 00725, Gabon Télévision est à cheval entre le ministère de la communication et son conseil d'administration. Nous avons un droit de regard sur cette télévision au nom de la subvention qui émane toujours de notre ministère. Le décret est sorti mais son application n'est pas effective. La chaîne a le devoir de chercher d'autres sources de financement, en l'occurrence capitaliser ses recettes publicitaires »
Patrick Simangoye	« La réforme n'est pas encore allée à son terme. Mais avec elle la chaîne nationale devient autonome. Son autonomie devait faire en sorte qu'elle soit plus compétitive. Par exemple faire en sorte que la télévision puisse avoir la capacité de se déplacer sur l'ensemble du territoire national pour couvrir des événements et réaliser des reportages. Avoir des moyens conséquents, un cadre de travail adéquat, des Hommes bien formés, une offre de programme attrayante ; voici en gros les changements que doivent apporter la reforme. Lorsque cette réforme a été lancée, tous nous y avons cru. Car cela devait nous apporter un traitement à la hauteur du travail. Mais aujourd'hui, c'est une réforme qui traine. Cette réforme n'est pas encore effective. Il y a du chemin à faire »
Aimé Rodolphe	« le passage de la RTG1 à Gabon Télévision a été une décision bien accueillie par toute la rédaction. Nous étions tous content de cette décision qui marquait

Moukambi Boma	un changement dans notre travail. La disparition de la tutelle du ministère et l'idée d'autonomie étaient bien reçues par la rédaction. Mais depuis que ce décret a été pris, on constate que c'est la même chose qui demeure. Le changement remarquable qui s'est opéré est la scission entre la radio et la télé »

Source : données de l'enquête

Dans les extraits d'entretiens contenus dans le tableau ci-dessus, nous pouvons bien voir comment le personnel donne ses impressions sur l'initiative prise par les pouvoirs publics. Ils trouvent dans l'ensemble qu'elle arrive à point nommé. Mais concernant son effectivité, la constatation est quasiment la même. Si certains se prononcent en faveur d'une inertie situationnelle, d'autres par contre préfèrent la formule douce en disant que les modifications sont en cours. Mais ils signalent tout de même les changements réalisés dans son tissu fonctionnel, en pointant en ligne de mire, la disparition de la tutelle du ministère de la communication. Bien que celle-ci reste discutable au regard de la subvention étatique qui émane toujours de ce ministère.

Lorsqu'il s'agit de se prononcer sur les raisons de ce retard dans l'application de la réforme ou même sur la réelle autonomie que doit engager cette dernière, le personnel ne s'exprime presque pas. La seule raison qui était avancée est le blocage politique. Une raison qui n'est toutefois pas négligeable en raison de l'impact de cette télévision dans le champ politique national. Depuis son installation, elle travaille sous la tutelle de l'État. Il n'est assurément pas facile pour ces autorités de s'en passer. Elle est, comme le présente certains un service de l'administration centrale gabonaise[526]. Ce rôle qu'elle joue dans la gestion de l'État, mettant le plus souvent ses journalistes en situation de dépendance vis-à-vis des autorités institutionnelles et gouvernementales empêche vraisemblablement les mutations. Il en découle donc des hésitations ou encore un manque de volonté à conduire réellement ce projet à son terme.

L'un des responsables de la télévision l'expose mieux en mettant en avant l'idée selon laquelle : le décret 0725/PR/MCPEN/ portant création Organisation et Fonctionnement de Gabon Télévision ne finit pas d'être revisité[527]. Cette procédure qui démontre à juste titre que le texte en lui-même ne cesse d'être réécrit, prouve que les pouvoirs publics ont du mal à trouver la formule adéquate pour mettre cette télévision sous la voie de l'autonomie. Certains se prononçant sur le modèle d'établissement public à adopter disent que la création de Gabon Télévision s'inspire du modèle de France Télévision. Et elle devait conduire par la suite à la création de plusieurs chaînes thématiques. Des chaînes qui doivent se consacrer à des champs bien précis : Politique, économique, culturels pour ne citer que ceux-là. Pour l'heure, cette formule tarde à être adopter. Elle pourrait bien se faire de façon processuelle. Car le problème se situerait au niveau des moyens pour financer non seulement l'ouverture de ces chaînes annexes mais aussi pour soutenir leur fonctionnement. Tous ces points font en sorte que le projet traîne et ils empêchent au personnel de vivre un réel changement. D'où leurs sentiments

[526] Gabon Review, « Restructuration de l'audiovisuel public : Et si c'était une fausse réforme ? » disponible sur : « http://gabonreview.com/blog/restructuration-de-laudiovisuel-public-et-si-cetait-une-fausse-reforme/ consulté le 28/04/2017.

[527] Mathieu Koumba, « Le rôle social de Gabon Télévision.», Entretien N°4, Annexe N°1, P. 314.

mitigés sur son effectivité et une lecture de la situation statutaire du média qui est quasi-similaire.

1.2 : un statut de média gouvernemental malgré la réforme

Le sentiment des agents de Gabon Télévision sur le projet de réforme de l'audiovisuel public engagé par les pouvoirs publics peut se faire à plusieurs niveaux. Si à travers leurs différents avis, l'on peut dresser une tendance générale sur leur position par rapport à un projet qui se doit d'être déterminant dans leur travail, ce qu'en se fixant sur le regard qu'il porte sur le statut actuel de cette télévision, on peut déduire s'ils le situent dans une nette progression ou non. Le bien-fondé des mutations initiées par les gouvernants est de placer les médias dans un registre plus adapté à jouer leur rôle de service public.

Depuis le retour du pluralisme politique au Gabon, la télévision publique, bien que restant sous la tutelle ministérielle, a été officiellement mis au service de la pluralité des opinions conformément aux résolutions de la conférence nationale de 1990. Ce faisant, son statut, se détachant complètement de la propagande politique, se perçoit dans la réalisation des services publics. Dans ce cadre, elle a bel et bien le devoir de rendre compte des activités institutionnelles et gouvernementales, au nom de la clairvoyance qui existe dans la gestion de la chose publique. Dans cette situation, elle agit normalement comme catalyseur de bonne gouvernance. Mais la mainmise politique et étatique dénature ce rôle. Car comme le dit Arthur Sabi Djaboudi, la télévision est d'abord une arme politique pour légitimer un pouvoir[528]. Ainsi, le média travaille plus à la promotion de l'activité gouvernementale, au grand bénéfice des acteurs politiques au pouvoir. Cet état de chose conduit certains à la considérer comme une chaîne gouvernementale qui serait vouée exclusivement à la promotion des activités gouvernementales.

Il faut reconnaître que c'est sur cette base que s'est toujours fondé le rapport des dirigeants à ce média. La promotion des activités du gouvernement ou du moins la nécessité pour les différents ministres d'utiliser la télévision fut une recommandation purement politique qui trouve sa base à la naissance du média. Cela lui a donné des allures gouvernementales. Celles-ci se caractérisent d'ailleurs par la forte institutionnalisation des actualités. Mais force est de constater que cette donne a changé. Bien que certaines logiques organisationnelles semblent toujours présentes. Entre statut de média gouvernemental et celui de service public, la configuration amorcée en 1990 et scellée par la création d'une autorité de régulation, ont pour mission de mettre ce média dans une situation de service public.

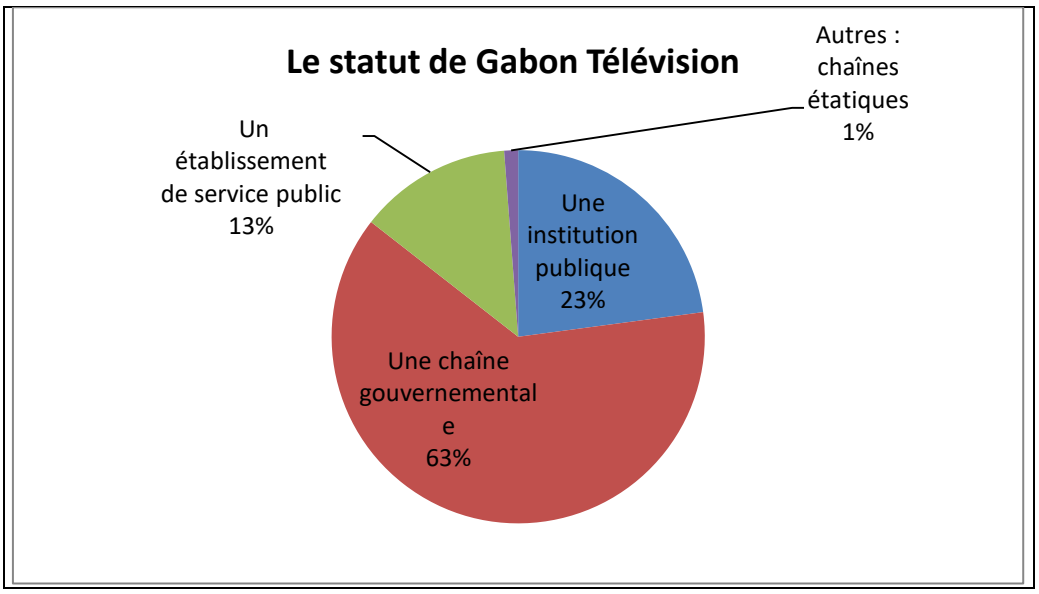
En nous s'accordant avec cette logique, le projet de réforme amorcé en 2010 vient donc confirmer le statut de média de service public censé être en marche depuis le retour de la démocratie en 1990. Il vient lever ce flou qui régnait compte tenu de la mainmise étatique qui était encore présente. Mais sur cette question, les réactions du personnel de Gabon Télévision sont totalement contraires à nos attentes. En effet, interrogés sur le statut actuel de Gabon Télévision, la grande majorité nous a ramené vers cet ordre ancien, en positionnant cette télévision comme une chaîne gouvernementale. Une telle réaction nous édifie au mieux sur

[528] Arthur Sabi Djaboudi, *Op.cit.*, P.74.

l'impact de cette réforme sur le fonctionnement de la chaîne et surtout sur le fait que celle-ci ne semble pas atteindre les objectifs escomptés.

Pour mieux cerner cette question, apprécions dans un premier temps, les résultats de notre investigation.

Diagramme N° 11: Les avis des agents sur le statut de Gabon Télévision



Source : données de l'enquête

Dans l'intention d'apprécier le statut que ce personnel attribue à sa structure de tutelle, au regard des différentes mutations observées depuis un certain nombre d'années, et surtout en tenant compte de la réforme qui vient complètement bouleversé son fondement de base, nous avons donc proposé trois grandes catégories statutaire, avec la possibilité pour ces derniers d'en proposer d'autres. Il s'agit notamment d'établissement de service public, d'institution publique, de chaîne gouvernementale[529]. Parmi ces trois choix, ces agents ont majoritairement désignés Gabon Télévision comme une chaîne gouvernementale. Sur quatre-vingt-trois agents interrogés, une majorité considérable s'est effectivement prononcée en faveur du statut de chaîne gouvernementale. En les estimant en pourcentage, nous nous retrouvons avec 63% des enquêtés qui lui attribue ce statut, contre 23% qui eux, restent sur ce registre largement répandu d'institution publique, tandis que une infirme partie la qualifie d'établissement de service public, soit 13% du personnel interrogé.

À travers ces résultats, on lit clairement que ce personnel nous ramène dans un contexte complètement ancien. Un contexte dans lequel cette chaîne baignait essentiellement sous l'influence gouvernementale. Aussi, ces données, bien que pouvant subir la critique de l'exhaustivité au regard de la faiblesse de l'échantillonnage, laissent libre cours à toutes interprétations. Pour notre part, nous les situerons dans la problématique de l'indépendance des médias publics amorcée depuis l'avènement démocratique en général, et celle de la

[529] Cette catégorisation peut bel et bien renvoyer à une même réalité mais à quelques différences près. Nous la mettons en place dans l'ambition de lire l'évolution statutaire de la chaîne, en tenant principalement compte de son détachement de la mainmise étatique et gouvernementale. les médias publics africains comme l'illustrent si bien André Jean Tudesq sont nés avec le statut d'institution d'État. Leurs cadres statutaire gravitent donc autour de cette position, tantôt considérée comme chaîne gouvernementale ou chaîne de service public

réforme de l'audiovisuel public et l'indépendance de la télévision publique en particulier. Sinon, comment comprendre que dans un contexte où le discours officiel et les actes posés sont en faveur de l'autonomie des médias publics, ces derniers remettent la télévision dans une situation de dépendance.

Le positionnement de ces agents par rapport au statut de la télévision jette un discrédit sur le projet de réforme de l'audiovisuel public. Car si elle est considérée comme une chaîne gouvernementale par ses propres agents, ce que le détachement de la tutelle ministérielle tant annoncé ne semble pas prendre corps. Du moins, cette qualification suscite réellement des interrogations sur un processus qui est en cours. Les pouvoirs publics ont longtemps épilogué sur ce projet, en montrant son bien-fondé sur l'autonomie des médias et surtout la suppression de la mainmise étatique pour mieux se situer dans la voie démocratique. Il apparaît par contre aux yeux de ces agents une toute autre réalité. Et ceci malgré le fait que l'acte de restructuration a été initié aux alentours des années 2010-2011. Malgré le fait que ce processus soit enclenché, ces derniers considèrent toujours cette chaîne comme un média sous l'emprise complète du gouvernement.

L'avis des travailleurs de Gabon Télévision n'est pas négligeable. N'oublions pas que ce sont les premiers concernés par toutes les mutations opérées dans son fonctionnement. À cet effet, qui peut être mieux placés qu'eux pour témoigner des changements effectués au sein de cette structure. Nous pensons que la position affichée par ces derniers se rapportent vraisemblablement aux questions de fonds qui, semble-t-il, ne sont pas prises en considération par ce projet. Elle rejoint d'ailleurs les critiques formulées par des acteurs sociaux qui eux, trouvent que ce projet ne s'intéresse uniquement qu'à la question de l'autonomie financière et laisse en second plan d'autres problèmes. Ainsi, on y lit donc un flou qui se matérialise par une inertie qui embrigade le personnel dans l'ancien modèle.

En montant aux créneaux sur cette situation, ils expriment leurs malaises en disant que :

« Ce flou juridique qui entoure les statuts des nouvelles entités de l'audiovisuel public, dont les cahiers des charges ne sont toujours pas connus, est de toute évidence à l'origine de l'échec d'une réforme qui, on peut le dire maintenant sans crainte d'être démenti, est définitivement tombée en panne. Au grand désarroi des agents des médias publics qui, depuis des années, appellent sans cesse au secours les plus hautes autorités de l'Etat pour s'occuper de l'aboutissement de la réforme de 2011[530] »

Loin d'être des opinions corporatistes à des visées revendicatives, nous voyons bien que les agents de Gabon Télévision ne sont pas les seuls à avoir un avis négatif sur ce projet. D'autres citoyens s'y prononcent également en faisant d'ailleurs des constatations sur son bien-fondé et sur l'atteinte des objectifs escomptés.

Le positionnement du statut de Gabon télévision comme une chaîne gouvernementale ressort donc d'une absence profonde de changement dans son fonctionnement. Car le projet

[530] Gabon Review, « Restructuration de l'audiovisuel public : Et si c'était une fausse réforme ? » disponible sur : « http://gabonreview.com/blog/restructuration-de-laudiovisuel-public-et-si-cetait-une-fausse-reforme/ consulté le 28/04/2017.

de réforme ne s'attaque pas profondément à certains problèmes comme le statut de ces agents et leurs conditions de travail.

2 : La réforme et la situation des travailleurs de Gabon Télévision

Le projet de réforme de l'audiovisuel initié en 2011 a reconfiguré le paysage médiatique Gabonais. Il a donné un nouveau visage aux médias publics. En effet, la création d'un établissement public à caractère administratif doté de la personnalité juridique et de l'autonomie de gestion financière dénommé Gabon Télévision, reconfigure la morphologie de ces moyens de communication publics. Ceci en entraînant des changements sur le plan fonctionnel, mais également en mettant en œuvre une nouvelle politique de gestion. Les mutations annoncées touchent l'ensemble du secteur de la communication, elles se penchent sur plusieurs points. Aussi, il appert que ce projet touche considérablement la télévision publique. Ce faisant, bien au-delà de la création de Gabon Télévision, il serait donc intéressant de voir comment on y traite la question du personnel.

En analysant cette initiative de refondation des médias publics, certains présentent la question du statut du personnel comme étant l'un des points sur lesquels les législateurs ont laissé un vide. Pourtant, elle apparaît cruciale et se pose comme un problème de fond, connaissant toutes les critiques qui sont formulées à l'endroit par exemple des journalistes de ces médias et de ceux de la télévision en particulier. Les journalistes de la télévision ont toujours fonctionné sous ce statut de mainmise étatique et gouvernementale. Une chose qui tend, à tort ou à travers, à continuer à les considérer comme des simples vassales au service du pouvoir[531]. Cette situation est présenté par certains comme une raison fondamentale pour se pencher réellement sur la question. Ils avancent en cela l'idée d'une élaboration d'un nouveau cadre statutaire pour l'ensemble de ces agents[532]. Mais ils font la constatation que cet aspect n'est pas pris en compte dans l'écriture du projet.

Cependant, que disent le personnel de Gabon Télévision sur cet état de fait, comment ils se situent statutairement dans cette nouvelle configuration

2.1 : La situation statutaire

Le décret N°0725/PR/MCPEN/ portant création, organisation et fonctionnement de Gabon Télévision comporte plusieurs chapitres. Ceux-ci portent sur ses missions, son organisation, et les ressources financières. Dans sa structure même, ce décret ne consacre aucun chapitre pour traiter exclusivement du problème du personnel. En l'occurrence, au titre des dispositions diverses, les pouvoirs publics se prononcent sur ce point en formulant ceci :

[531] Arthur Djaboudi Sabi en travaillant sur le profil des journalistes de la RTG1 montrent que ces derniers évoluant dans un contexte de mainmise politique tombent facilement dans une pratique de « griotisme » qui tue leur dynamisme et leur esprit de création (p.630). Leurs situations statutaires vis-à-vis des pouvoirs affectent énormément leur travail. Elles les mettent en situation de dépendance vis-à-vis de ces derniers.

[532] Gabon Review, « Restructuration de l'audiovisuel public : Et si c'était une fausse réforme ? » disponible sur : « http://gabonreview.com/blog/restructuration-de-laudiovisuel-public-et-si-cetait-une-fausse-reforme/ consulté le 28/04/2017

Article 55 : « *les personnels de la radiodiffusion Télévision Gabonaise chaîne 1 et chaîne 2, spécialisés dans le domaine de la production et de la programmation en télévision sont transférés à Gabon Télévision*[533] »

Article 56 : « *par l'effet du présent décret, les meubles et immeubles affectés à la télévision par la RTG chaîne 1 et de la RTG chaîne 2 sont transférés à Gabon Télévision* »

Cette faiblesse des dispositions en faveur du personnel suscite plusieurs interrogations. À travers l'appréciation de ce décret, et des actes qu'il prend sur cette question, on lit clairement que la question du personnel n'est pas traitée dans son fond. Elle est traitée uniquement sur un plan formel. Les pouvoirs publics présentent la question de l'union de ces agents au sein d'une même structure comme une priorité. Aucun point en rapport avec les conditions de travail, le rapport des journalistes aux sources n y est mentionné. En gros, ce décret reste muet sur le statut de ce personnel.

Un tel état de chose ne peut laisser insensible, les agents de Gabon Télévision, qui eux, manifestaient de l'espoir sur ce changement. En effet, en parlant de la réforme et de ses différentes mutations annoncées, l'ensemble du personnel ne cesse d'exprimer sa déception. Celle-ci découle non seulement du fait que le projet ne touche pas les réels problèmes, mais aussi et surtout parce qu'il ne dit rien sur leur situation statutaire. Ils constatent tristement que ce vaste chantier de réforme les reconduit dans un une même situation statutaire. L'avis général qui se dégage est le statut quo. Les améliorations nettes dans leur positionnement ne sont pas inscrites dans les dispositions officielles.

Cet état de chose est perceptible dans les avis généraux qu'ils donnent sur le passage de la RTG1 à Gabon Télévision.

[533] Décret N°0725 PR/MCPEN/ portant création, organisation et fonctionnement de Gabon Télévision, Annexe N°12, P. 314.

Tableau N°30 : Les avis de Gabon Télévision sur leurs statuts après la réforme

Noms	Avis des interviewés
Lucien Barrot	« on a plutôt l'impression de faire du sur place. Rien n'a réellement changé »
Patrick Simangoye	« Avoir des moyens conséquents, un cadre de travail adéquat, des Hommes bien formés, une offre de programme attrayante ; voici en gros les changements que doivent apporter la reforme. Lorsque cette réforme a été lancée, tous nous y avons cru. Car cela devait nous apporter un traitement à la hauteur du travail » « La réforme a du mal à se mettre en place. Si vous allez en ce moment à Gabon Télévision, vous verrez qu'il y a toujours les mêmes problèmes. En fait, tout ce qui bloque c'est l'argent »
Aimé Rodolphe Moukambi Boma	« La disparition de la tutelle du ministère et l'idée d'autonomie étaient bien reçues par la rédaction. Mais depuis que ce décret a été pris, on constate que c'est la même chose qui demeure. Le changement remarquable qui s'est opéré est la scission entre la radio et la télé. Pour l'heure, je peux juste dire la réforme est en cours. Nous attendons l'autonomie de la chaîne telle que l'annonce le décret de réforme. Pour l'instant, nous sommes toujours sous le même statut de chaîne publique avec notre statut de journaliste fonctionnaire »

Source : données de l'enquête

Pour ce personnel, comme nous pouvons le lire dans les extraits d'entretiens contenus dans le tableau ci-dessus, le passage de la RTG1 à Gabon Télévision n'a pas changé leur situation statutaire. Ils constatent par contre la permanence de l'ancien statut. Certains journalistes l'expriment mieux en disant que :

« *Pour l'instant, nous sommes toujours sous le même statut de chaîne publique avec notre statut de journaliste fonctionnaire*[534]»

Cette assertion traduit réellement le sentiment qui anime l'ensemble des producteurs. Pour eux, le cadre dans lequel ils effectuent le travail est resté le même. Il y a aucune marge d'action qui est offerte par la nouvelle configuration. Ils ont même l'impression de faire du surplace.

L'absence des dispositions contribuant à l'amélioration de la situation du personnel et des journalistes en particulier est un mal pour cette structure qui ambitionne de jouer pleinement sa partition dans l'avènement démocratique. Le sentiment exprimé par ces agents est justifié. Car comment prétendre mettre un média sur la voie de l'autonomie sans accompagner cet acte par une avancée statutaire de ses producteurs.

Pourtant au titre des recommandations des états généraux de la communication, les pouvoirs publics, et les acteurs sociaux disent qu'il est nécessaire de :

[534] Aimé Rodolphe Moukambi Boma, « Du rôle du journaliste reporters au rôle social de Gabon Télévision », Entretien N°10, Annexe N°1.

« *Revoir les dispositions légales relatives au secret professionnel et à l'obligation de discrétion des fonctionnaires et contractuels de l'État, de manière à ce qu'elles ne constituent pas une entrave au droit des citoyens à accéder à l'information détenue par les institutions publiques.* [535]»

Une telle disposition qui s'intéresse non seulement à l'effectivité d'un bon travail journalistique sur le terrain et au bien-fondé de l'information, devrait normalement s'accompagner d'un réel regard sur la situation du personnel de la télévision publique globalement et se focaliser sur la question statutaire des journalistes de télévision spécifiquement. Cette préconisation démontre bien que les instances dirigeantes reconnaissent bien les difficultés dans lesquelles se trouvent ces travailleurs des médias dans la collecte des faits et événements de l'actualité. Ils pointent donc ici du doigt l'éternel problème de la rétention de l'information qui est une pratique courante dans l'administration publique gabonaise.

Cependant, force est de constater que ce problème n'est pas le seul qui caractérise les rapports entre les journalistes des médias publics et le milieu administratif et institutionnel gabonais. L'un des axes sur lesquels se jouent les enjeux de ces rapports se situent au niveau de la question de l'indépendance de ces derniers. Il s'agit notamment de leur capacité à pouvoir agir sans contraintes particulières. Or, le statut de journalistes fonctionnaires, avec le droit de réserve qui est accolé, ne le permet pas. Et rappelons aussi que ce cadre fonctionnel englobe le travail de ces agents depuis la naissance de cette télévision. Les différentes actions menées par les pouvoirs publics qui sont censées leur donner un statut particulier n'ont jamais atteint les objectifs escomptés.

Le sentiment d'être dans une situation statutaire statique que manifeste les agents de Gabon Télévision au regard des avancées promis par la réforme de l'audiovisuel, ne doit pas se lire avec des visées contemporaines, en focalisant l'attention sur les promesses de ladite réforme et l'absence de mutations des statuts de ces professionnels. Il doit par contre s'apprécier dans un cadre beaucoup plus large. Car il exprime un mal être profond. En se rapportant sur la socio-histoire de ce média, plusieurs angles de lectures sont offerts. Ceci au regard du maintien d'un ordre fonctionnel ancien au sortir de la conférence nationale de 1990. En effet, après cette grande phase de transition ayant mis officiellement les médias publics au service de la pluralité des opinions, le registre statutaire de ses employés est resté le même. Ces derniers étant même administrés avec des actes réglementaires qui étaient pris en pleine période du parti unique.

Dans ce même cadre, la création de l'autorité de régulation ne semble pas aider à sortir ces producteurs des médias de leur torpeur. Le Conseil National de la Communication Gabonaise est née dans la droite ligne de mettre les médias dans leur ensemble au service de la démocratie, mais aussi et surtout d'accompagner les moyens de communication publics et la télévision en particulier dans cette initiative. Mais depuis sa création en 1992, on observe une constance dans le fonctionnement de cette chaîne. Elle est restée sous dominance institutionnelle. Le cadre d'intervention de cette institution ne semble pas toucher les

[535] François Essono Obiang, «ETATS GENERAUX DE LA COMMUNICATION AU GABON:ENJEUX ET PERSPECTIVES », disponible sur : https://blogs.mediapart.fr/francois-essono-obiang/blog, consulté le 30/04/2017.

problèmes de fond qui impactent sur le travail du personnel en général et des journalistes en particulier. Et cela bien que des études réalisées par l'UNESCO, sur le développement des médias, atteste que : « le système de régulation s'emploie à assurer le pluralisme des médias et la liberté d'expression et d'information[536]». Comment interpréter un tel état de fait, en tenant compte du fait que le personnel de la RTG1 aujourd'hui Gabon Télévision est restée dans une situation quasi similaire depuis sa création. Les conditions d'exercice d'une liberté d'expression et d'information sont appréciables dans un contexte où toutes les libertés sont acquises par la société et matérialisée par l'activité d'une presse libre et indépendante qui ne souffre d'aucune forme de mainmise.

Or, le cadre social dans lequel évoluent les producteurs des médias publics depuis leur avènement en 1959 en dit long sur la situation gabonaise. Les producteurs des médias publics, les journalistes en particulier, comme l'illustre bien Arthur Sabi Djaboudi, étaient placés sous la dépendance du pouvoir en place, ramenant ainsi l'activité médiatique à se contenter des simples correspondances et sources officielles venant spécialement des sources institutionnelles[537].Ce registre fonctionnel longtemps fustigé par les acteurs politiques et sociaux, ne semble pas avoir trouvé des solutions avec la création de cette autorité de régulation.

Il apparaît bien au contraire que cette institution, loin de se prononcer sur la situation statutaire de cette chaîne et son personnel, jette son dévolu sur le contrôle de l'effectivité d'une pluralité d'opinions politiques en période ordinaire et électorale. Et cela conformément à ses principales dispositions officielles, notamment le décret N°0001311/PR/MCPTNTI du 28 décembre 2007 réglementant l'accès des partis ou groupements politiques légalement reconnus aux médias publics en période ordinaire. Et le décret N°0001310/PR/MCPTNTI du 28 décembre 2007 réglementant l'accès équitable des candidats et des partis ou groupements politiques aux médias publics en période électorale. En se positionnant ainsi sur cette voie, les conditions d'exercice du métier journalistique apparaissent loin de son champ d'action.

Cette situation conduit donc à une permanence du statut du personnel de Gabon Télévision. La première institution censée améliorer leur condition depuis 1992, ne s'y prête pas. Leurs avis sur la réforme de l'audiovisuel public engagé en 2010 trouvent bien des éléments d'appuis. Aussi, n'oublions pas le fait que les différents avis de ces agents ressortent d'un vécu. Ils ont bel et bien vécu cette migration de la RTG1 à Gabon Télévision. Et de la date d'adoption du décret de création de Gabon en 2011 à la réalisation de notre enquête en 2016, il s'est quand même écoulé cinq ans. Cinq années durant lesquelles ces derniers ont pu vivre cette expérience. Un temps durant lequel ils ont pu juger des changements qui s'opéraient dans leur structure. Les opinions que nous avons recueillies sont donc le fruit des expériences passées au sein de cette nouvelle configuration de la télévision publique. Et partant de celles-ci, ils en déduisent une inertie statutaire sur leurs situations professionnelles. Cette situation est également observable sur les conditions matérielles du travail de ce personnel.

[536] Unesco, *Etude sur le développement des médias au Gabon*, Editions Unesco, Paris, 2013, p. 20.
[537] Arthur Sabi Djaboudi, Op.cit., p. 597.

2.2 : La réforme et les conditions matérielles du travail du personnel

Le personnel de Gabon Télévision ne se prononce pas uniquement sur le projet de réforme et son impact sur leurs situations statutaires, ils donnent également leurs avis sur les conditions matérielles du travail dans cette nouvelle structure. En effet, la question des conditions de travails des agents des médias publics en général et de la télévision publique en particulier a toujours alimenté la chronique au sein de cette structure. Elle constitue même, le plus souvent, le point d'orgue de certaines revendications syndicales. Les différents mouvements d'humeurs lancés par le Syndicat National des Professionnels de l'Audiovisuel Public (SYNAPAP) ont toujours porté sur cet aspect fondamental.

Certains analystes de l'actualité nationale le présente comme l'angle principal sur lequel se situe le bras de fer éternel entre les agents des médias publics et le gouvernement. Pour mieux saisir cet état de fait, apprécions cet épisode décrit par un média en ligne gabonais :

« Depuis leur dernière rencontre avec le ministre en charge de la Communication, au terme de laquelle des promesses avaient été faites au sujet de l'amélioration de leurs conditions de travail et de traitement, les agents de *Gabon Télévision* et de *Radio Gabon* n'ont rien vu venir. Outré par «*le mutisme affiché par le gouvernement*», le Syndicat national des professionnels de l'audiovisuel public (**Synapap),** au terme d'une assemblée générale tenue à la Maison Georges Rawiri, le 7 décembre 2016, a annoncé une nouvelle grève dès le vendredi 9 décembre [538]*».*

Dans ces propos, on y voit clairement que l'amélioration des conditions de travail des agents des médias publics est une question importante. Elle est à l'origine de la relation brûlante qui existe entre les responsables de ce syndicat et les membres du gouvernement. Elle active des mouvements d'humeurs, des grèves au sein de cette institution publique. D'autre part, on y perçoit également que ce problème ne semble pas être traité à sa juste valeur par les pouvoirs publics. Car les mouvements de préavis de grève ne s'accompagnent pas d'une réactivité efficace de la part des gouvernants. Ils brillent par un mutisme comme le précise si bien l'article de Gabon Review. Dans ces conditions, la réaction syndicale est immédiate. Il en résulte donc un déclenchement de grève ou une reconduction de cette dernière si elle était déjà engagée. Ce faisant, cette situation de grève répétitive était fortement présente dans l'ancienne structure de la RTG1, amenant quelques fois certains mouvements d'humeur à aboutir à une cessation complète du travail. Dans les deux chaînes de télévisions publiques (RTG1 et RTG2), ce problème était fréquent.

Cependant, comment le projet de réforme situe-t-il cette question ? Et surtout que disent les agents de Gabon Télévision sur leurs conditions de travail dans sa nouvelle configuration ?

Concernant les conditions de travail de ces agents, le décret N°0725 PR/MCPEN portant création, organisation et fonctionnement de Gabon Télévision, ne se prononce pas explicitement. Mais il fixe tout de même quelques bases compte tenu du transfert des agents de la RTG2 dans la structure nouvelle Gabon Télévision. Et il l'ouvre aussi vers la voie du

[538] Gabon Review, « Médias : Nouveau débrayage en vue à Gabon Télévision », disponible sur http://gabonreview.com/blog/medias-nouveau-debrayage-vue-a-gabon-television/, Consulté le 31/04/2017.

partenariat public-privé. Deux articles contenus dans le chapitre 5 des dispositions diverses nous édifient à ce sujet :

Article 56 : « *Par l'effet du présent décret, les biens meubles et immeubles affectées à la télévision par la RTG chaîne 1 et la RTG chaîne 2 sont transférés à Gabon Télévision* [539]»

Article 57 : « *Dans le cadre de ses missions Gabon Télévision peut nouer des partenariats avec des structures publiques ou privées* [540]»

Ceux-ci sont les seuls orientations que recommande l'acte de réforme sur la problématique des conditions matérielles devant accompagner le personnel dans leurs tâches quotidiennes. Celles-ci sont-elles pertinentes au regard des problèmes qu'elle posait jadis dans l'ancienne structure ?

Les avis recueillis auprès de certains professionnels de cette télévision sont plausibles sur cette question. Pour eux, tout comme cela est le cas pour leurs statuts, la réforme enclenchée n'a pas apporté des améliorations dans leurs conditions de travail. Ils ne dressent pas un cadre nouveau pour ce qui est du cadre technique. C'est pratiquement la même chose qui est faite. Les différents problèmes observés dans l'ancienne structure persistent. Mieux encore, depuis 2007, la chaîne est entrée dans son nouveau siège social, dénommé : La Maison Georges Rawiri[541]. Et cette dernière, étant construite, sur des bases des dernières avancées en technologies de la communication, avait l'ensemble du personnel dans des conditions optimales de travail. Des salles de montage, des plateaux, des caméras, tout un ensemble de matériel qui donnait la possibilité aux producteurs de diffuser une image de qualité et d'être ainsi compétitif sur la scène internationale. Mais il y a qu'aujourd'hui ce matériel se trouve amorti. S'il ne pose pas à un problème de maintenance, il demeure que les mutations dans ce secteur vont tellement vite que certains outils ne sont plus compatibles avec les formats techniques de l'heure.

Nous présentons dans l'image ci-dessous le siège Social de la télévision publique gabonaise, inauguré depuis 2007.

[539] Décret N°0725 PR/MCPEN/ portant création, organisation et fonctionnement de Gabon Télévision, Annexe N°12, P. 314.
[540] Id.,
[541] Georges Rawiri : personnalité politique gaboniase, premier directeur général de la Radiodiffusion et Télévision Gabonaise.

Figure N° 25: Le nouveau siège social de la télévision publique



Source : Données de l'enquête

Cet édifice répondait bien aux normes de productions audiovisuelles. Mais malheureusement l'absence d'une maintenance technique et le non-renouvellement de certains outils techniques l'ont rapidement rendu inopérant. Le personnel fustige sur ce point, l'éternelle absence d'une politique d'équipements qui permettrait à la chaîne d'être réactive face aux obstacles technologiques auxquels elle est confrontée.

L'ensemble des avis des agents interrogés convergent dans un sens, en mettant en relief la carence des moyens financiers alloués à cette télévision pour assurer son fonctionnement. Ils présentent donc la faiblesse de son budget de fonctionnement comme la réelle cause de ce désarroi qui entache la qualité de leur travail.

Dans un souci d'asseoir une meilleure lisibilité à notre argumentation, nous avons rassemblés dans le tableau suivant, les propos de certains agents qui illustrent au mieux cette situation.

Tableau N°31 : Les avis du personnel sur les moyens techniques de la chaîne

Noms	Propos de l'interviewé
Patrick Ambamani	« . Le secteur de la communication connaît sans cesse des évolutions. Nous avons besoin des nouvelles applications par exemple pour notre travail. Les appareils et ordinateurs que nous utilisons ne répondent plus aux défis de l'heure. Malheureusement, le secteur des médias publics est très politisé. Et nous les travailleurs de la chaîne, nous le vivons bien lors des journaux télévisés » « Cette télévision a réellement besoin d'équipement pour une meilleure qualité des images. Et des salles de montages adaptés aussi »
Lucien Barrot	« Le changement de siège social nous a permis de vivre une évolution au niveau matériel et des infrastructures. L'ancien siège ne répondait plus aux normes. Je peux dire que nous avons eu une évolution de 10% en matériel. Ici, nous avons déjà deux (2) régies » « Chaque service se retrouve avec une salle de travail. Mais le problème est de pouvoir suivre. Le matériel que nous avons trouvé lors de l'inauguration est aujourd'hui dépassé. Il faut donc pour cela à chaque fois s'adapter aux évolutions. Or ici le matériel ne s'achète pas au rythme qu'il faut. Les caméras que nous avions trouvées au nouveau sont pour beaucoup en panne mécanique. Le service de maintenance ne suit pas. Vous irez dans notre magasin pour voir le matériel en défaillance technique et certains appareils que l'on ne peut utiliser pour des raisons d'adaptation. C'est le véritable problème. les mutations sont rapides, on a du mal à suivre. »
Teclaire Mekui M'Ovono	«Le travail se passe bien en service de rédaction, j'essaie de faire correctement mon travail tout comme l'ensemble des journalistes. Mais nous sommes toujours confronter à un problème de matériel et nous faisons aussi face au problème de formation des journalistes »
Patrick Simangoye	« En fait, tout ce qui bloque c'est l'argent. D'autres chaînes de télévisions publiques africaines ont des budgets plus conséquents : RTS au Sénégal c'est 300 milliards de budget, La CRTV au Cameroun c'est 20 milliards de budget, même l'ORTM du Mali c'est 7 milliards et Gabon Télévision ne fonctionne qu'avec un budget de 800 millions de francs CFA »

Source : données de l'enquête. Annexe N°1.

À travers ce tableau qui joue le rôle d'administration de la preuve, nous lisons dans ces discours d'acteurs toutes les critiques que nous avons résumées plus haut. Leurs avis sont bel et bien partagés entre le passage à un nouveau cadre physique qui fut caractérisé par un équipement matériel adapté, à une nouvelle législation administrative qui l'a ramené dans ce sempiternel problème de ressources matérielles. Les propos contenus dans la deuxième cage de ce tableau l'illustrent bien.

D'autre part, ils montrent bien que la nouvelle structure, Gabon Télévision, ne comble pas ce déficit. Ceci en spécifiant que « *le service de maintenance ne suit pas* » (cf tableau ci-dessus deuxième cage) ; « *mais nous sommes toujours confronter à un problème de matériel* » (cf, tableau, troisième cage). Ils attestent par-là, la permanence d'un état de fait qui ne se trouve pas résolu dans la nouvelle configuration de la chaîne. À travers différentes formulations, l'ensemble de la ressource laisse ressortir cet état de chose. C'est d'ailleurs ce qui est observable, dans les extraits d'entretiens que nous avons exposés ici. Ces acteurs

dénoncent une situation qui est pénible pour eux, en l'exprimant comme un besoin sans pourtant s'étaler sur la façon dont elle complexifie leur travail : « *Cette télévision a réellement besoin d'équipement pour une meilleure* » (cf. tableau, première cage).

Aussi, certains justifient au mieux le problème par l'aspect financier que nous l'avancions tantôt. Il reste que leurs réponses ne sont pas identiques lorsqu'il s'agit de donner le montant exact du budget alloué à cette télévision. Mais ils rappellent tout de même que la situation est alarmante depuis la création de Gabon Télévision. Car la chaîne ne recevant plus que 15% de ce budget[542].

Par ailleurs, en suivant le conseil de l'un des plus anciens opérateurs de prise de vue de la chaîne : « *Vous irez dans notre magasin pour voir le matériel en défaillance technique et certains appareils que l'on ne peut utiliser pour des raisons d'adaptation* » (cf. tableau, deuxième cage). Et conformément à notre approche d'observation non participante, nous avons ténus à visiter le magasin de Gabon Télévision pour s'imprégner de cet état de chose. Au cours donc de cette observation, nous avons pu constater que cette chaîne gère difficilement les avancées technologies et la maintenance technique, et cela se matérialise par un magasin saturé d'un matériel incompatible ou en panne.

Figure N°26 : images du magasin de Gabon Télévision



Source : données de l'enquête, photos prises au Siège de Gabon Télévision, 2016.

En somme, nous disons que la réforme ayant conduit le passage de la RTG1 à Gabon Télévision n'a pas amélioré les conditions de travail du personnel. Les opinions de ces derniers sont claires sur cette question. Ils constatent au contraire que les mêmes problèmes persistent au niveau de la maintenance technique des outils de production et de leur

[542] Mathieu Koumba, «Le rôle social de Gabon Télévision », Entretien N°4, Annexe N°1.

approvisionnement. Et cela constitue un point négatif de plus à ce projet de restructuration sur lesquels ils nourrissaient plusieurs espoirs.

3: Le personnel de Gabon Télévision : entre inquiétude et prouesse sur l'avenir du média

La première chaîne de télévision publique a évolué en étant administré sous plusieurs types de modèles. Ces différentes formes de gestion, qui étaient tantôt à dominance étatique et/ou politique, ont réellement impacté sur son fonctionnement et sur le statut de son personnel. Plusieurs initiatives ont été prises pour mettre ces derniers dans des bonnes conditions de travail et surtout pour garantir leur indépendance vis-à-vis des pouvoirs publics. Malheureusement celles-ci sont restées sans effets réels dans leur travail quotidien. Ils sont donc restés statiques dans ce champ où l'instrument gouvernemental gagne énormément sur leurs capacités d'actions.

Cette situation entraîne un vif ressentiment qui habite l'ensemble du personnel de cette télévision et particulièrement les journalistes. Un ressentiment qui est partagé entre des inquiétudes et une croyance en un avenir meilleure pour ce média. Elles ont été mises en avant par l'adoption d'un projet de réforme qui a cristallisé leur attention, en leur promettant de sortir de cette torpeur. Mais son effectivité se fait de façon processuelle et semble quelque peu repartir sur des bases anciennes. De ce fait, ils gardent espoir en jugeant que le projet est en cours ou comme le dit si bien l'un des responsables de la chaîne : « *les modifications sont en cours* [543]»

Mais des vives inquiétudes persistent au regard de la permanence des mêmes difficultés. Les propos de cet infographe représentent au mieux cet état de chose :

« *Après ces dix ans d'expérience, je connais les problèmes auxquels cette télévision est confrontée. Par exemple, actuellement, notre migration vers le numérique n'est pas encore totale. Dans notre fonctionnement, il y a une absence du principe d'intranet. Pour la conservation du contenu audiovisuel, nous sommes confrontés à un éternel problème. Le service d'archivage n'est pas au point*[544] »

Ce sont ces deux positions qui habitent le corps professionnel de cette chaîne publique. D'un coup, on y lit un fort désarroi au regard d'une absence de mutation qui entrainerait un changement total dans sa gestion et de l'autre on perçoit un espoir qui est manifesté en tenant compte du chemin processuel avec lequel la réforme se conduit. Toutefois, certains travailleurs restent accolés à leur passion, en situant la question de l'avenir de ce média dans la transformation même de la structure de l'État-gabonais. Car comme l'expliquent-ils, la question de l'indépendance des journalistes de télévision est liée à celle de la liberté d'expression et la peur du pouvoir en place. Pour eux :

[543] Mathieu Koumba, «Le rôle social de Gabon Télévision » Entretien N°4, Annexe N°1, P. 314.
[544] Patrick Ambamani, « Habillage numérique de l'image et décor des plateaux de Gabon Télévision », Entretien N°2, Annexe N°1, P.314.

« *La liberté d'expression existe comme le prévoient les textes tout comme le pluralisme politique mais il y a que les pesanteurs politiques restent tenaces. Le pouvoir recule vite face à la liberté de ton, la peur de la contradiction*[545] »

Ainsi dit, entrevoir un changement de statut des journalistes de télévision est une question qui est liée à un degré politique, et met en relief la nature de l'État. Une situation qui complexifie le changement de statut tant recherché par les journalistes.

[545] Gabin Atiga, «Le rôle social de Gabon Télévision », Entretien N°6, Annexe N°1.

En conclusion de ce chapitre, il sied de dire que la réforme de l'audiovisuel public engagée par les pouvoirs publics en 2010 a apporté des changements dans la configuration de la télévision publique Gabonaise. Il ne s'agit plus de la RTG1 mais de Gabon Télévision. Mais concernant le statut du personnel et l'amélioration de leurs conditions de travail, elle est restée muette. Conduisant ainsi ces derniers dans une inertie totale au regard de la permanence des problèmes jadis courant dans l'ancienne structure. Leurs avis sont convergents à ce sujet, d'autant plus qu'ils attribuent même le statut de chaîne gouvernementale à cette nouvelle structure qui est supposée être un outil de service public. La réforme a reconduit le statut de journaliste-fonctionnaire, en restant muet sur les dispositions devant régir l'organisation des ressources humaines.

Pour clore cette troisième partie, nous disons que les agents de la première télévision ont toujours évolué dans un cadre institutionnel. Ce cadre est celui qui, depuis 1963, fixe le statut de ces agents en général et des journalistes en particulier, leur donnant d'emblée le statut de journaliste-fonctionnaire. Cependant, la fonction sociale reconnue au média télévisuel d'instrument de promotion du vivre ensemble, et de socialisation, complexifie leurs rôles, car en dehors du statut reconnu d'agents publics, ils se positionnent symboliquement comme des médiateurs pour l'aboutissement de cet idéal. Ceci fait en sorte que leurs profils restent partagés entre la figure d'agents publics et celle de médiateur dans une nation en construction. Interrogés sur leurs perceptions du rôle de ce média et le leur, ils affirment la dimension étatique en reconnaissant son lien avec la réalisation de l'unité nationale, car sur la centaine des agents interrogés 89% d'entre eux ont affirmé qu'il y a un lien entre cette chaîne publique et l'unité nationale. Mieux encore, à la question de savoir si Gabon Télévision participe à la construction nationale, la majorité d'entre eux, soit 52% du personnel, a répondu positivement. Dans cette configuration, ils attribuent un statut institutionnel au journal télévisé, qui, pour eux, demeure la tribune politique de l'État. Malgré le cadre administratif qui les range dans les agents publics de l'État, ils considèrent les journalistes de cette télévision comme des médiateurs (soit 54% des agents enquêtés) qui œuvrent pour le vivre ensemble des populations. De ce fait, il se dégage une forme de reconnaissance d'une énonciation audiovisuelle faisant référence à la communauté nationale. La réforme de l'audiovisuel public amorcée en 2010 a certes apporté des changements sur le plan structurel de ce média, mais celle-ci n'a pas eu un réel impact sur leurs situations statutaires.

Conclusion générale

Au terme de notre analyse, nous disons que depuis sa naissance en 1963, la première chaîne de télévision publique Gabonaise a toujours été, et continue toujours d'être, au cœur des enjeux nationaux. Elle est associée à toutes les problématiques de développement politique, économique et social. Son contexte de création, coïncidant avec celle de la création d'un État moderne et indépendant, a aussitôt scellé son lien avec les questions d'identités territoriales et d'intégration nationale. Ce lien entre télévision et unité nationale a été plus motivé par les premiers acteurs politiques et leurs considérations sur les effets de ce nouveau média. C'est notamment sur cette base que se sont fondés l'ensemble des discours présentant cette télévision publique comme un outil de construction d'une nation, d'une communauté nationale. Interrogé sur cet aspect, en mettant en avant les trois dimensions que soulève notre problématique, à savoir : l'inscription du rôle de fabrication d'une nation dans la définition de son rôle social, la valeur symbolique que revêt ce média, dans la représentation de l'État et ses attributs à travers le journal télévisé, et le positionnement de ses producteurs en tant que médiateurs pour la réalisation de cet idéal, il en ressort que cette télévision a été, et est toujours soumis à deux logiques gouvernantes. Celles-ci sont à un moment donné institutionnelles et quelque fois purement politiques. Ce faisant, toutes les questions liées à son positionnement social sont à apprécier dans ces deux cadres. Ceci étant, il est donc impossible de valider totalement nos hypothèses de départ, car nos investigations nous conduisent vers une relativité. D'abord parce que la tâche d'assignation de son rôle, bien que tournant autour de la matérialisation des intentions des autorités dirigeantes vis-à-vis des impératifs qui s'y imposaient, s'est fondée sur les objectifs étatiques et ceux au bénéfice des dirigeants politiques en place. Les autorités gouvernantes, loin d'être uniquement dans une logique intentionnelle non concrète, ont très tôt inscrit la mission de construction d'une nation dans les prérogatives de cette télévision. Cet état de fait fut observable dès 1967 avec le décret N°00735 du 11 juin 1970 portant organisation de la Radiodiffusion Télévision Gabonaise (et modifiant le décret N°00411/PR du 21 août 1967), consacrant le monopole d'état sur les moyens de communication et instituant le triptyque : informer, éduquer et distraire dans lequel la première chaîne est chargée de plusieurs fonctions sociales, au centre desquels se trouve le devoir de favoriser le vivre ensemble des populations. Ce tryptique, en lui-même, renferme les intentions des pouvoirs publics qui ne manquent pas d'exprimer ouvertement le bien-fondé de l'outil télévisuel pour l'éducation populaire et la promotion du sentiment d'appartenance au jeune État.

La lecture socio-historique posée sur le fonctionnement de ce média démontre que ce triptyque est le cadre général sur lequel les pouvoirs publics s'emploient à le situer dans cet espace social. En rappelant sa dimension de moyen de communication de masse dans son rôle informatif ; en la plaçant dans cette tâche d'éducation populaire, ce qui peut bien être perçu comme un travail d'ajustement des consciences à un nouvel ordre ; et enfin en la canalisant sur le pôle distractif qui navigue sur le terrain de la diversité culturelle de ce pays. En se rattachant à l'histoire politique, force est de constater que son déploiement en tant qu'instrument d'État, au nom du statut institutionnel qui lui est attribuée et de la mission de service public qu'elle était appelée à jouer (une situation qui la rapprochait symboliquement des affaires de la nation au sens que le présente Jérôme Bourdon), se retrouve morceler dans le temps. En effet, de 1963 à 1967, la chaîne fonctionne comme une institution à part entière, et ce, malgré les considérations des autorités dirigeantes et l'appropriation qu'elles en font, comme cela est perceptible dans les discours officiels du premier président de la république,

Léon Mba. La chaîne est certes considérée comme un organe officiel de l'État en se consacrant essentiellement sur les questions d'intérêts nationales. La création de certaines stations provinciales durant cette période témoigne bien de cet état de fait. Car l'objectif premier était de toucher les populations vivant en zone périphérique pour les rattacher au centre politique, symboliquement institué comme l'instance productrice des différentes valeurs nationales. Durant ce laps de temps, la première chaîne publique obéit à une logique purement étatique. L'État exerce son monopole sur l'ensemble des moyens de communication mais il s'emploie à travers sa législation de les mettre au service du développement de l'État. Il y avait donc une fonction de service public qui était exercé par l'ensemble des médias publics et particulièrement par la télévision.

Mais ce registre fonctionnel prit fin, dès 1968, lorsque fut instauré le régime du parti unique. Dans cette configuration politique, les statuts des médias publics sont très vite partagés entre un monopole d'État et un monopole politique. De cette situation, ces derniers furent mis à l'entière disposition du parti et son père fondateur. Le Parti Démocratique Gabonais (P.D.G) de 1968 à 1990 est l'organe de définition de la politique nationale, au nom du régime du monopartisme qui trouvait d'ailleurs son terrain de justification officiel dans le bien-fondé de la réalisation de l'unité nationale. Mais cette mission ne sera pas remplie avec exactitude. Bien au contraire, dans ce registre, la télévision est entièrement mise au service du parti unique. Elle travaille pour la légitimation du parti et son père fondateur. Plusieurs textes de lois sont pris pour asseoir cette appropriation des médias. Et le plus illustratif d'entre eux est l'ordonnance N°16/69 mettant exclusivement les moyens de communication à la seule disposition du président de la république, fondateur du parti unique, qui est le seul à les requérir. De notre analyse, il ressort donc que dans ce contexte politique qui est officiellement mis en place dans l'intérêt de réaliser l'unité du corps social gabonais, il n y a pas de nouvelles dispositions qui sont prises au bénéfice de ce projet. Les premières bases définitionnelles du rôle de la télévision ne sont pas abrogées mais elles ne s'appliquent plus au bon fixe. Car les dispositions prises par le parti ont la primauté sur toutes les autres dispositions. Ce faisant, au lieu de remplir un rôle public, la télévision a joué durant toute cette période un rôle purement politique, jetant son dévolu sur l'entretien de la personnalité du président fondateur du P.D.G. Ainsi, son statut était partagé entre instrument d'action publique selon la manière dont il est défini par Pierre Lascoumes et appareil idéologique d'État selon la conception développée par Louis Althusser. D'autant plus que le décret 1002 portant organisation du ministère de la communication a été pris dans ce contexte politique. Ce double statut met le média entre les impératifs d'État et les impératifs politiques liés aux différentes actions du parti au pouvoir. Ce registre bien que symboliquement propice ne rapproche pas la télévision du rôle social d'intégration nationale.

Cependant, la fin de ce régime politique en 1990 n'augure pas des lendemains meilleurs pour la télévision. Si la mainmise politique disparaît, du moins la primauté du Parti Démocratique Gabonais sur l'ensemble des institutions prend fin, il reste néanmoins que ce sont les mêmes acteurs politiques qui gardent les rênes du pouvoir. Du coup, des changements sont remarquables sur le plan structurel mais ceux-ci n'impactent pas réellement le rôle social des médias publics en général et de la télévision en particulier. Le monopole d'État exercé sur le secteur de la communication disparaît. Mais l'institutionnalisation des médias publics persistent. Car le décret N°1002 faisant de la Radiodiffusion Télévision Gabonaise une

direction du ministère de la communication reste en vigueur. Il reste en application du moins jusqu'en 2010, date à laquelle fut introduite la réforme de l'audiovisuel public. Toutefois, de 1990 à 2010, le rôle social de cette chaîne fut basé sur les recommandations du décret N°00735 de 1970 et du décret N°1002 de 1982, fixant le triptyque informer, éduquer et distraire et le mettant sous la mainmise des pouvoirs publics.

La réforme de l'audiovisuel public bouleverse la structure de la télévision publique et formule mieux son rôle social, en utilisant les termes qui le rapprochent au mieux de la mission d'outil de construction nationale. En effet, le décret N°0725 portant création, Organisation et Fonctionnement de Gabon Télévision, dans son premier chapitre, au titre des missions, introduit dans son article 5, l'idée des valeurs patriotiques, morales et culturelles pour mieux définir son rôle social. Ce décret et celui N°035 annonce la fin de la mainmise étatique sur cette télévision. Dorénavant, on ne parle plus de la première chaîne de télévision publique, RTG1 mais plutôt de Gabon Télévision, une chaîne avec une autonomie de gestion comme le stipulent les textes qui encadrent sa création. Cette réforme a donné une nouvelle ossature en canalisant sa fonction sociale.

Dans un second temps, concernant l'analyse synchronique faite sur son contenu, et spécifiquement sur les représentations aux journaux télévisés, nous disons que la télévision publique, Gabon Télévision, apparaît comme la tribune de la représentation de la communauté nationale à travers son journal télévisé. Mais cet espace communicationnel garde une forte tendance institutionnelle. Il se présente donc comme la principale scène de représentation de l'État. Il représente l'ensemble des champs sociaux Gabonais, mais il expose énormément le domaine institutionnel et gouvernemental dans son écriture de l'actualité. En examinant les données de notre corpus d'étude, soit 3550 reportages d'actualités, récoltés de janvier à décembre 2014, 1767 éléments d'actualités ont été consacrés à la rubrique institutionnelle et gouvernementale. Cette rubrique, en représentant les dirigeants de l'État dans leurs cadres professionnels, exposent en grande quantité les attributs officiels de la république Gabonaise qui, eux, constituent les principaux symboles de référence de la communauté nationale. De notre analyse, il ressort que dans ce cadre plus de 80% des plans visuels exposent un attribut officiel de l'État. Il s'opère dans les différentes séquences visuelles de la rubrique institutionnelle et gouvernementale un jeu de référentialité à la nation qui est perceptible à travers les modes de figurations des dirigeants de l'État. Malgré les allures monocolores que présente cet espace dit démocratique, il y a que la représentation des acteurs politiques se fait également sous l'expression d'un symbolisme nationale. En s'appuyant, sur les conceptions développées par François Jost d'une part et Thierry Lancien d'autre part, on fait très vite la constatation qu'il s'opère une représentation télévisuelle qui met en scène les référents nationaux du Gabon. Il s'agit d'une médiation visuelle et verbale exposant non seulement les symboles nationaux mais véhiculant également l'idée d'appartenance à une même communauté. Cette médiation verbale se perçoit dans les discours de l'instance d'énonciation qui, dans son adresse aux téléspectateurs, ne cesse d'employer un lexique nationalisant et des pronoms personnels inclusifs qui prouvent à suffisance qu'ils forment avec ces téléspectateurs une même communauté.

Enfin, interrogés sur la perception de leur rôle et celui de cette télévision, il ressort que les producteurs du contenu ont pour une bonne partie conscience d'être des médiateurs dans une

nation en construction. Bien que leurs situations statutaires tournent toujours autour de cette figure d'agents publics, donnant ainsi aux journalistes le statut de fonctionnaire, ils relèvent pour la plupart d'entre eux, la position symbolique qu'ils occupent dans cette télévision nationale. Car près de 89% des agents interrogés ont reconnu qu'il existe un lien entre cette chaîne publique et l'unité nationale. Et sur la question de savoir si elle participe à la construction nationale, 52% des enquêtés lui reconnaissent cette fonction. Cette situation rejoint vraisemblablement la perception qu'ils se font du rôle du journaliste qu'ils considèrent comme des médiateurs ayant pour mission fondamentale d'informer le corps social Gabonais. Cette mission de médiateurs est caractérisée par la reconnaissance d'une intention communicationnelle ayant pour ambition de favoriser le vivre ensemble des Gabonais, ce d'ailleurs que François Jost nomme l'énonciation audiovisuelle en parlant des actes intentionnels posés par des producteurs. Malgré leurs difficultés statutaires qui persistent même après la réforme audiovisuelle engagée en 2010, les producteurs du contenu de Gabon Télévision se positionnent au mieux dans la fonction symbolique de ce média. Car pour eux, au nom de sa position de première chaîne nationale, elle se doit d'œuvrer à la construction de la nation Gabon.

En somme, dans la définition du rôle social des médias publics en général et de la télévision en particulier, la mission de construire une nation reste centrale. Celle-ci est née de l'ambition politique résultant de la naissance de l'État Gabon en 1960. Au gré de la domination politique qui persiste sur cette chaîne publique, elle continue à être inscrite dans son rôle social. Mieux encore, son contenu visuel, bien que présentant une dominance institutionnelle, représente les symboles nationaux de la république Gabonaise. Ce faisant, son journal télévisé paraît donc comme une instrumentation de médiation visuelle et verbale – selon les attendus de l'instance de production – favorable à insuffler l'idée d'appartenance à cette nouvelle nation et à impulser l'esprit du vivre ensemble à l'ensemble de cette communauté.

Annexes

Annexe n°1 : les entretiens semi-directifs avec les producteurs du contenu de Gabon Télévision

Fiche d'entretien n°1

Nom de l'enquêté : Cabrel Guylain Lemamy

Fonction : Journaliste

Thème : Du rôle de journaliste reporters, au rôle de Gabon Télévision.

Lieu : Siège social de Gabon Télévision

Type d'entretien : semi-directifs

-Marcy Delsione Ovoundaga (M.D.O) : Bonjour monsieur Cabrel Guylain Lemamy, nous vous remercions pour avoir accepté notre invitation. Nous discuterons avec vous, de votre rôle en tant que journaliste reporter de Gabon Télévision, et surtout comment vous définissez le rôle de cette télévision. Mais tout d'abord nous voudrions bien que vous nous parliez de votre parcours. Juste nous retracer votre parcours jusqu'à vos débuts à Gabon Télévision.

-Cabrel Guylain Lemamy (C.G.L) : Je suis Cabrel Guylain Lemamy. J'ai fait mon école secondaire au Lycée Eugène Marcel Amogho de Franceville. Après l'obtention de mon Bac, je me suis inscrit en faculté de droit à l'université Omar Bongo. Mais ma famille avait toujours su ma passion pour le journalisme. C'est ainsi qu'après deux (2) années passées en faculté de droit, ma famille décide de m'inscrire à l'école de Journalisme de Ouagadougou au Burkina Faso (Pays de l'Afrique de l'Ouest). Dans cette école j'obtiens ma licence en journalisme. Et c'est à la suite de ce diplôme que j'intègre la maison Georges Rawiri, il y a trois (3) ans de cela. La télévision publique étant dans un processus de renouvellement de son personnel, j'ai pu facilement m'intégrer. Au début, je participai à la présentation des flashs infos. Maintenant je présente le journal télévisé de treize heures (13h00). Je réalise des reportages sur le terrain, mais essentiellement ceux se rapportant à la rubrique éducation. (à completer)

-M.D.O : Comment décrivez-vous votre rôle en tant que journaliste ?

-C.G.L : le rôle que je joue en tant que journaliste de Gabon Télévision est celui d'être une courroie de transmission entre le gouvernement et la population en vue d'un développement harmonieux de notre pays.

-M.D.O : Pensez-vous que la fonction de médiateur est à adapter pour définir le rôle du journaliste de Gabon télévision ?

-C.G.L : le rôle de médiateur ne peut être adapté à la fonction du journaliste, le journaliste n'est pas un arbitre, c'est plutôt celui qui informe en procédant à la collecte, le traitement et la diffusion de l'information.

-M.D.O : Concernant les différentes fonctions de Gabon-Télévision, considérez-vous cette télévision comme un outil d'intégration nationale ?

-C.G.L : Gabon-Télévision reste aujourd'hui un outil d'intégration nationale dans la mesure où elle contribue largement à l'unité des fils du pays à travers les contenus de ces émissions culturelles.

-M.D.O : dans la présentation de votre parcours et votre intégration au sein de Gabon Télévision, vous avez parlé du journal télévisé. Selon vous, quelle est la valeur du journal télévisé de Gabon Télévision dans le paysage médiatique gabonais ?

-C.G.L : le journal télévisé de Gabon télévision est une institution parmi les autres institutions car il incarne logiquement l'image du pays. Il est au-dessus des autres journaux télévisés étant entendu qu'il vient de la chaîne mère donc de la télévision nationale.

-M.D.O : En suivant vos reportages aux journaux télévisés, on fait la constatation que le pronom possessif « notre » est utilisé de façon récurrente dans la description de plusieurs événements. Comment expliquez-vous cette utilisation ?

-C.G.L : Logiquement en journalisme l'emploi de « Notre » est interdit. Le journaliste étant considéré comme une personne neutre qui n'a pas de frontière, mais quelque fois ce « notre » peut être utilisé dans des cas très spécifiques, des événements à caractère national en vue d'élever le pays, tel que les grands spectacles, la Can, la tropical et bien d'autres.

Entretien N°2 :

Nom : Patrick Ambamani

Fonction : Infographe de Gabon Télévision

Thème : Habillage numérique de l'image et décor des plateaux de Gabon Télévision

Lieu : Siège social de Gabon-Télévision

Type d'entretiens : semi-directifs

-Marcy Delsione Ovoundaga (M.D.O) : Bonjour monsieur Patrick Ambamani. Je vous remercie de m'accorder de votre temps, malgré vos multiples occupations, pour participer à cette enquête que je mène au sein de votre structure. Comme je vous l'ai indiqué hier, je mène une étude sur la télévision publique et la construction d'une nation au Gabon. Pour l'heure, je voudrais que vous m'apportiez un éclairage sur l'habillage des images à Gabon Télévision. Car nous avons constaté, en suivant les journaux télévisés, que plusieurs éléments de scénographie et de décor mettent en avant les symboles nationaux du pays (couleurs du drapeau, blason de la république, etc.). Nous ne voulons pas bien sûr faire une fixation sur cet aspect, mais nous voulons tout de même savoir comment s'effectue votre travail au sein de cette chaîne. Et si cela ne vous gêne pas, vous pouvez déjà nous retracer votre parcours jusqu'à votre embauche à Gabon Télévision.

-Patrick Ambamani (P.A) : Cela fait déjà huit (8) ans déjà que je suis employé de Gabon Télévision, à l'époque RTG1. Je suis embauché ici en tant qu'infographe. Mon travail consiste à construire un décor numérique dans certains programmes, ou certaines émissions en tenant compte de la charte graphique générale de la chaîne. Il faut déjà dire que dans mon métier, il y a des bases qui doivent être respectées, par exemple la mise en place de fond de couleur doit être respectée pour éviter des problèmes si au cours d'une émission, on décide de faire défilé une bande d'annonce. Ici, je joue le rôle de graphiste de l'image et je joue le rôle d'assistant du réalisateur parce qu'aujourd'hui avec les mutations apportées par les nouvelles technologies de l'information et de la communication, les nouveaux rôles du réalisateur invite à ce qu'il soit assister d'un graphiste. Au cours de mes années ici à Gabon Télévision, j'ai participé au décor du plateau du journal télévisé, de plusieurs émissions d'actualités mais présentement je travaille plus avec le service sport. Je demeure au service de la chaîne en générale.

-M.D.O : Tout au long de votre présentation, vous avez sans cesse prononcez le terme charte graphique, tantôt charte graphique de la chaîne. Qu'entendez-vous exactement par charte graphique de la chaîne ?

-P.A : la charte graphique d'une chaîne de télévision c'est l'identité visuelle de cette télévision. Elle comprend les Logos, et tous les éléments de l'habillage de l'image en générale. À mon sens à Gabon Télévision la charte graphique n'a jamais été clairement définie. Il y a bien des éléments de la charte graphique mais celle-ci n'existe pas réellement.

Car la charte graphique ne s'arrête pas uniquement à la définition d'un logo. Il y a d'autres éléments dans la composition de l'image qui doivent être également définis.

-M.D.O : Oui mais nous voyons bien des mêmes éléments visuels dans l'habillage de l'image de Gabon Télévision, que cela soit au journal télévisé, ou dans d'autres émissions d'actualités ?

-P.A : Oui comme je te le disais, il y a bien une charte graphique de base, le logo, des éléments sur lesquels nous nous appuyons pour construire des synthés, des bandes d'annonces, ou des jingles. Pour l'ensemble des émissions de la chaîne, nous essayons de créer une charte qui respecte les couleurs de la chaîne d'Etat.

-M.D.O : Créer une charte en respectant les couleurs de la chaîne d'Etat ? Pouvez-vous être plus clair ?

-P.A : Gabon Télévision est une chaîne de télévision d'Etat par conséquent elle met en avant les couleurs de la nation dans sa charte graphique. Il faut dire que le service de programme qui veille à la qualité des programmes porte également une attention sur les couleurs proposées dans les décors. Le plus souvent en référence aux couleurs de notre drapeau, le vert-le jaune et le bleu sont souvent très présents dans l'habillage de l'image. C'est normal. Nous sommes dans une chaîne d'Etat. Nous devons respecter les couleurs dominantes de la nation. C'est la raison pour laquelle comme décor virtuel les couleurs du drapeau du pays sont dominantes.

-M.D.O : La mise en avant des couleurs du drapeau national dans les décors virtuels est un principe partagé par tous les infographes ou cela est strict pour certaines émissions ?

-P.A : Nous construisons nos décors virtuels en tenant compte du fait que nous sommes dans une chaîne de télévision d'Etat. Pour les émissions, nous sommes souvent organisés de telle sorte qu'une émission ait un graphiste. C'est le cas par exemple du service de montage. Chaque monteur est affecté à un service. Le service des programmes peut créer des émissions et affecter par la suite des producteurs pour sa réalisation. Mais le travail de décor virtuel dans cette émission devra tout de même tenir compte des éléments de base de la charte de l'antenne.

-M.D.O : Le service de programme peut-il vous proposer une charte pour le décor virtuel d'une émission ?

-P.A : Oui. Effectivement, le service de programme et surtout le producteur peuvent me proposer une charte graphique pour une émission : Logos, synthé, génériques, etc. Et il y a souvent des opérateurs extérieurs qui nous proposent également une charte graphique à respecter et nous la suivons. Mais très souvent nous sommes obligés de réadapter les propositions par rapport à la logistique que nous disposons. Certains oublient souvent que dans la décoration, il y a des principes clés qui sont à respecter dans l'incrustation virtuelle, des valeurs plans qui nous permettent de construire des décors numériques. Personnellement, je travaille toujours en collaboration avec le producteur pour la mise en place d'un décor.

-M.D.O : Justement concernant le décor du plateau des journaux télévisés y a-t-il des dispositions particulières ?

-P.A : Le décor du plateau du journal télévisé doit respecter doit respecter la charte de l'antenne. C'est le programme phare de la télévision. Je me rappelle bien qu'à mes débuts j'avais dû apporter des modifications au décor virtuel du plateau. L'incrustation virtuelle n'était pas bien faite et cela se voyait en regardant les journaux télévisés. Aujourd'hui, on a un plateau qui s'est amélioré au fur et à mesure des dotations en matériels. Même dans le passé le décor du plateau du journal télévisé a toujours mis en avant l'identité de la chaîne et celle de l'Etat.

-M.D.O : Présentement vous disposez du matériel adéquat pour un travail de qualité ? Vu que vous parlez des améliorations faites dans le décor virtuel du plateau des journaux télévisés.

-P.A : en tant qu'infographe, j'aurai toujours une suggestion à faire : le matériel, on a toujours besoin du matériel. Le secteur de la communication connaît sans cesse des évolutions. Nous avons besoin des nouvelles applications par exemple pour notre travail. Les appareils et ordinateurs que nous utilisons ne répondent plus aux défis de l'heure. Malheureusement, le secteur des médias publics est très politisé. Et nous les travailleurs de la chaîne, nous le vivons bien lors des journaux télévisés. C'est pourquoi, j'ai fait le choix de travailler dorénavant exclusivement avec le service des sports. Là-bas au moins j'ai ma liberté. Je travaille bien avec mon équipe. Cette télévision a réellement besoin d'équipement pour une meilleure qualité des images. Et des salles de montages adaptés aussi.

-M.D.O : Les salles de montages participent-elles à l'efficacité de votre travail ?

-P.A : Oui. Une salle de montage est importante pour une télévision. Et présentement, nous n'en disposons pas assez. C'est notre élément central. Nous fonctionnons avec un système de montage Premium Adum. Tout le journal télévisé est transporté sur un disque dur vers ce système. La salle de montage nous aide à faire des publicités que nous transférons par la suite à la direction des programmes. Nous réalisons également des bandes déroulantes.

-M.D.O : Après dix (10) ans de service au sein de Gabon Télévision que vous pouvez dire sur votre rôle et celui de la chaîne ?

-P.A : Après avoir passé dix (10) ans de service à Gabon Télévision, la première chaîne de télévision publique, je pense que j'ai fait mon travail et je continue à le faire avec les moyens mis à ma disposition. Après ces dix ans d'expérience, je connais les problèmes auxquels cette télévision est confrontée. Par exemple, actuellement, notre migration vers le numérique n'est pas encore totale. Dans notre fonctionnement, il y a une absence du principe d'intranet. Pour la conservation du contenu audiovisuel, nous sommes confrontés à un éternel problème. Le service d'archivage n'est pas au point.

-M.D.O : Monsieur Patrick Ambamani, je vous remercie pour votre collaboration. Je vois que ce n'est pas souvent facile que vous disposiez du temps, vu vos multiples tâches dans votre service. Je vous remercie vraiment.

-P.A : ce fut un plaisir de t'aider dans tes recherches et concernant la prise des vues et les cameramen, je te conseillerai de voir monsieur Lucien Barrot c'est l'un des anciens ici.

Entretien N°3

Nom : Lucien Barrot

Fonction : opérateur de prise de vue

Thème : la prise de vue à Gabon Télévision (le travail de cameraman à Gabon Télévision)

Lieu : Siège de Gabon-Télévision

Type : semi directif

-Marcy Delsione Ovoundaga (M.D.O) : Bonjour monsieur Lucien Barrot, comme je vous le disais hier, je fais un travail de recherche sur la télévision publique et la construction d'une nation au Gabon. Dans le cadre de ce travail, il est important de rencontrer les cameramen pour avoir un certain nombre d'explication sur les différents plans de vues qui nous sont proposés dans les actualités présentées aux journaux télévisés. C'est la raison pour laquelle j'ai tenu à vous rencontrer pour avoir un éclairage sur votre travail et votre rôle en tant qu'agent de cette télévision publique. Pour commencer, vous pouvez tout simplement essayer de nous retracer votre parcours professionnel et par la suite je pourrai vous posez des questions sur certains points.

-Lucien Barrot (L.B) : Bien jeune homme ! je pense que cette procédure est la meilleure. Pour commencer, il faut savoir que j'ai intégré Gabon Télévision à l'époque appelée la RTG 1 en 1996. Je suis cameraman, technicien audiovisuel de formation. J'ai suivi ma formation à l'école des médias de Paris. Depuis 1996 à aujourd'hui, je suis toujours en poste à Gabon Télévision en tant que cameraman dans différents services.

-M.D.O : Oui monsieur Lucien Barrot ! En quoi consiste exactement votre travail ?

-L.B : en tant qu'opérateur de prise de vue mon travail consiste à écrire des images. C'est-à-dire collecter à travers les reportages, tournages des images et les transmettre. En gros, mon rôle est d'effectuer la prise de vue, le montage avant la diffusion qui est l'action finale. En matière d'images, il y a des bases et ce sont ces bases qui font la télévision. Le rouge, vert et bleu sont des couleurs de bases y compris le noir et le blanc. Je me sers de ces bases pour assurer la qualité de l'image dans nos différents reportages. Mais malheureusement, on a toujours du mal à maintenir la qualité des images vu l'évolution rapide dans notre secteur. Tiens ! au début par exemple les reportages se faisaient avec des caméras à cordon ou micro-cordon. Aujourd'hui, on utlise des Beta-Cam numérique, Beta-Cam Xp. Nous utilisons présentement du matériel DV-Cam. Dans le secteur audiovisuel les mutations vont vite et on a du mal à suivre. On ne peut pas changer le matériel tous les deux ans. Pourtant c'est ce matériel qui impacte sur la qualité des images en reportages. Il y a des caméras qui ne sont pas compatibles avec les ondes hertziennes. Cela impacte énormément sur la qualité de nos images en reportages. Nous avons un problème de réception avec les produits Full HD et cela nous oblige à toujours convertir ou changer de formats. Malgré ces difficultés j'ai toujours accompagné les journalistes dans les différentes missions de terrain : activités gouvernementales, institutionnelles, politiques au plan national et international. Au début, je

couvrais presque la totalité de l'actualité politique et gouvernementale. Et je me déplaçais énormément avec les Hommes politique.

-M.D.O : Monsieur Lucien Barrot en parlant de la couverture médiatique des acteurs politiques ou des dirigeants de l'Etat, j'aimerais savoir si durant ces différents reportages gouvernementaux et politiques il y a des dispositions particulières que vous appliquez au niveau des plans.

-L.B : Oui. Mais il faut savoir qu'en matière de prise de vue, il y a des bases au niveau des plans proposés. Il y a des plans bêtes, des gros plans, des plans moyens, des plans rapprochés, des plans précision, des plans américains. Un cameraman doit savoir appliquer ces plans en tenant compte du contexte. Et le travail dans une émission directe doit se faire en synergie avec le réalisateur pour mieux mettre en pratique ces différents plans. Pour un chef d'Etat, un ministre, il y a des plans à ne pas faire. Pour les Hommes politique, nous appliquons des plans moyens, des plans larges, des plans poitrine. Il est rare de montrer des gros plans. En audience par exemple, nous devons situer les acteurs, je proposerai des plans moyens, des plans poitrine. Car nous devons éviter de titiller. Ici, nous ne sommes pas en Europe. Nous appliquons donc deux valeurs de prises de vue lorsque les acteurs politiques ou les gouvernants sont en activité. Sur ce point, j'ai même déjà eu des problèmes ici. Il y a deux ans de cela, j'ai été convoqué chez la mère du président, Joséphine Cama, Patience Dabany, de son nom d'artiste. Le motif de la convocation était lié justement à la prise de vue. J'ai été accusé d'avoir filmé le président de la république entrain de dormir en pleine cérémonie de présentation des vœux. Or, durant cette dernière l'équipe de Gabon Télévision n'avait pas eu des bonnes images et c'était servi des images d'une télévision privée. C'est pour vous dire que le travail de prise de vue lorsqu'il s'agit des acteurs politiques, il y a des images, des plans à ne pas prendre. Car les enjeux sont grands.

-M.D.O : Dans les plans proposés dans la couverture médiatique des gouvernants, on se rend également compte qu'il y a des plans qui mettent en évidence le décor de ces milieux institutionnels et en l'occurrence les symboles nationaux. Cela est-il fait délibérément ?

-L.B : Dans les différentes institutions les symboles nationaux (drapeau, blason…) font partie du décor des salles d'audience. Et lorsqu'on nous faisons des plans larges, ces éléments rentrent bien dans le champ de vision. Oui nous les mettons aussi en avant parce qu'il s'agit des dirigeants de l'Etat. Ces symboles sont très présents lors des activités présidentielles. La prise de vue sur les symboles est aussi très présente durant les événements sportifs. Quand j'accompagne souvent notre équipe nationale de football, c'est un exercice quotidien. Là, je réalise des plans d'expression sur les visages des joueurs pendant l'hymne pour montrer l'implication des ambassadeurs de la nation. Et je fais un gros plan sur le logo sur le maillot qui met en évidence le drapeau de notre pays. Durant les manifestations marquant l'indépendance de notre pays, la prise de vue est saturée par l'expression des symboles nationaux. Dans un reportage, une audience ou toute autre actualité, nous devons aussi mettre en évidence le cube d'identification de la chaîne sur lequel est marqué « Gabon Télévision ». C'est un plan d'identification de la chaîne.

-M.D.O : Monsieur l'affectation dans la nouvelle maison Georges Rawiri et le passage de la RTG1 à Gabon Télévision ont-ils apporté des changements dans votre travail et surtout celui de votre équipe ?

-L.B : le changement de siège social nous a permis de vivre une évolution au niveau matériel et des infrastructures. L'ancien siège ne répondait plus aux normes. Je peux dire que nous avons eu une évolution de 10% en matériel. Ici, nous avons déjà deux (2) régies. Chaque service se retrouve avec une salle de travail. Mais le problème est de pouvoir suivre. Le matériel que nous avons trouvé lors de l'inauguration est aujourd'hui dépassé. Il faut donc pour cela à chaque fois s'adapter aux évolutions. Or ici le matériel ne s'achète pas au rythme qu'il faut. Les caméras que nous avions trouvées au nouveau sont pour beaucoup en panne mécanique. Le service de maintenance ne suit pas. Vous irez dans notre magasin pour voir le matériel en défaillance technique et certains appareils que l'on ne peut utiliser pour des raisons d'adaptation. C'est le véritable problème. les mutations sont rapides, on a du mal à suivre.

Le passage de la RTG1 à Gabon Télévision fut un beau rêve. Cela avait donné de la motivation dans le travail. Les gens se sont dit on va travailler. Malheureusement cela semble être un leurre. On a plutôt l'impression de faire du surplace. L'autonomie qui était annoncée n'est pas effective. Rien n'a réellement changé. Enfin, les logos ont au moins changé. Ce blocage est dû à la volonté politique.

-M.D.O : Après toutes ces années passées au service de la télévision publique, que vous pouvez dire sur votre travail ?

-L.B : Je trouve mon métier passionnant. Je le fais bien. J'ai une histoire personnelle dans la chaîne. Au début j'étais très actif dans la couverture des actualités institutionnelles et politiques. J'accompagnais les autorités dans leur déplacement à l'international et à l'intérieure du pays. Là ma tâche était de faire des comptes rendus des sorties gouvernementales. J'ai abandonné cette rubrique actualité politique pour me consacrer aux actualités sportives. Il me fallait apprendre autres choses et dans la couverture des actualités sportives, je suis vraiment dans la production. La réalisation d'un match de football et autres je sens que j'apprends autres choses. Et je voyage également pour la couverture des événements internationaux. Tout récemment j'étais au Congo pour la couverture du championnat d'Afrique de Hand-Ball. La couverture de ce genre d'événements m'apporte beaucoup même si dans notre pays on ne sait pas cultiver la reconnaissance, Chaque Badges de passe que nous obtenons dans chaque compétition couverte est une forme de reconnaissance. Et avec mon expérience, je participe à la formation des cadreurs dans la maison. Notre boulot est parfois chiant mais il y a des avantages et des privilèges. C'est donc un plaisir d'être agent dans cette télévision publique. Et comme je vous l'ai dit pour ce qui est du matériel vous irez juste voir à côté avec le chargé de service.

-M.D.O : Merci monsieur Lucien Barrot pour cet entretien.

-L.B : J'espère que cela vous aidera jeune homme.

Entretien N°4

Nom : Mathieu Koumba

Fonction : Journaliste, Directeur général de Gabon Télévision.

Thème : Le rôle social de Gabon Télévision.

Lieu : Siège social de Gabon Télévision

Type : semi-directifs

Marcy Delsione Ovoundaga (M.D.O) : Bonjour monsieur le directeur général. Je vous remercie pour la promptitude avec laquelle vous avez répondu à ma demande d'entretien. Je me nomme Marcy Delsione Ovoundaga, étudiant inscrit en troisième de thèse de doctorat à l'université Grenoble Alpes. Mon thème de recherche est le suivant : la télévision publique et les enjeux de construction d'une communauté nationale au Gabon. Je voudrais voir comment la télévision publique, Gabon Télévision participe à la construction d'une nation au Gabon. Pour ce faire, il est important dans le cadre de ma recherche de recueillir votre avis sur le rôle social de Gabon Télévision. Et monsieur le directeur, vous êtes également l'un des anciens journalistes de la maison, il est aussi utile de prendre votre avis sur le rôle d'un journaliste dans une chaîne de télévision publique comme la nôtre. Comme vous me l'aviez demandé hier, j'ai tenu à déposer un guide d'entretien auprès de votre secrétariat. Dans celui-ci, j'ai mentionné les principales questions qui feront la trame notre entretien. Monsieur le directeur, depuis ma tendre jeunesse j'ai toujours pris du plaisir à apprécier vos prestations aux journaux télévisés et dans bien d'autres émissions d'actualités, aujourd'hui vous êtes à la direction de cette chaîne publique, on peut dire que vous avez eu un parcours riche ?

-Mathieu Koumba (M.K) : Oui jeune homme ! Que penses-tu ? On travaille. J'ai intégré la RTG 1 après l'obtention de mon diplôme en sciences de gestion. Ensuite, je suis allé poursuivre des études de journalisme à l'Institut Française de Paris. C'est là-bas que j'ai obtenu un DEA en journalisme. Nous étions trois gabonais à suivre ce cursus en même temps. Il y avait David Ella Mintsa et Max Olivier Obame qui a lui continuer jusqu'en thèse. C'est ainsi que j'ai commencé mon parcours à la télévision publique gabonaise. Cela fait huit ans de cela que j'occupe la fonction de directeur général adjoint chargé de la télévision. Malgré mes occupations, je n'arrête de me perfectionner. Dernièrement, j'ai participé à une formation des agents publics de l'Etat organisée par le groupe HEC-Paris. Et je continue toujours à présenter les journaux télévisés et remplir mes fonctions organisationnelles pour le bon fonctionnement de la chaîne.

-M.D.O : Monsieur le directeur en parlant justement des fonctions organisationnelles, selon vous, quel est le rôle social de la première chaîne de télévision publique, Gabon Télévision ?

-M.K : La question du rôle de Gabon Télévision est large. Tout d'abord, il faut savoir que Gabon Télévision est une chaîne de service publique. Son rôle social est large. Il répond à l'utilité du bien public. Son rôle est de faire la promotion des actions du pouvoir public, des sociétés civiles, des acteurs politiques tout en respectant les règles du pluralisme politique.

C’est ce rôle que l’on renferme dans le triptyque : informer, éduquer et distraire les populations.

-M.D.O : Pensez-vous qu’à travers ce rôle, la télévision œuvre à la promotion de la nation, ou de l’identité nationale gabonaise.

-M.K : La télévision publique gabonaise à travers ses programmes, ses contenus œuvre à la promotion de l’identité du Gabon. Cela est visible dans les programmes qui véhiculent les différentes valeurs de la société gabonaise : les valeurs d’amours, de respect et du vivre ensemble. Il y a également une forte promotion de l’identité culturelle du pays. Vous pouvez le voir dans nos émissions dédiées à la culture. Nous avons un grand nombre de programmes dédiés à la culture. Souvent, nous réalisons des reportages dans chaque province du pays, pour non seulement tenir compte de l’intérieur du pays mais aussi pour exprimer la diversité culturelle qui est présente dans notre pays. Nous diffusons souvent des reportages des partenaires privées qui sont à l’intérieur du pays. C’est le cas par exemple de la Lowa TV. Je peux donc dire que la télévision promeut l’identité nationale du pays. C’est justement en tenant compte de cet aspect national que nous avons ténu à mettre en place le journal télévisé des provinces. Parce que nous tenons compte de l’unité nationale du pays.

-M.D.O : Monsieur Justement en parlant de journal télévisé, quelle est la valeur que vous donnez au journal télévisé de Gabon Télévision dans le paysage médiatique national.

-M.K : Le journal télévisé de Gabon Télévision est la principale tribune politique nationale. C’est l’endroit où se diffuse l’information officielle. L’une des principales plateformes d’information des pouvoirs publics. Les officiels et mêmes les acteurs politiques jugent plus que nécessaire de toujours passer leurs déclarations aux journaux télévisés de Gabon Télévision. Le journal télévisé de 20h de Gabon Télévision a donc un impact sérieux sur la scène publique. Car jugé par la qualité de l’information officielle, l’information réelle, il vaut son pesant d’or. À cet effet, les partis politiques de l’opposition nous reprochent toujours de n’être pas visibles sur la scène publique. La même remarque nous est souvent faite par les membres du parti au pouvoir, le Parti Démocratique Gabonais (P.D.G). Il y a toujours une insatisfaction qui est manifestée. Mais nous essayons de mettre en place des formats d’émission qui peuvent intéresser tout le monde. Tout le monde veut passer au journal télévisé de 20h nous essayons de tout faire pour garantir l’accès de tous les acteurs sociaux à notre espace public tout en respectant le pluralisme politique, la liberté d’expression de tout un chacun.

Il faut savoir que nous avons une ligne éditoriale, et notre journal télévisé est une fenêtre ouverte sur le monde. Nous sommes sur le câble dans les offres du bouquet Canal +. Nous respectons des valeurs universelles en matière de présentation des journaux télévisés mais nous faisons un syncrétisme avec les valeurs du terroir. Il s’agit des valeurs politiques, économiques et culturelles. Notre journal télévisé est aussi une façon d’affirmer notre identité culturelle aux yeux du monde. Les nouvelles technologues de l’information et de la communication (NTIC) nous offre des nouvelles possibilités pour la présentation de cette principale émission d’actualité de notre télévision. C’est à travers elle notamment que nous faisons la promotion des actions des pouvoirs publics. À travers ce journal, nous apprécions aussi le bien fondé de notre rôle en tant que catalyseur dans le véhicule de l’information aux

populations gabonaises. Nous garantissons donc par-là, une forme d'unité de l'Etat. C'est la raison pour laquelle nous veillons à ne pas faire des messages subversifs, ou dangereux pour l'Etat. Nous sommes ténus d'encadrer les interventions sur le plan juridique et réglementaire, en tenant compte de notre ligne éditoriale. Nous sommes aussi très sélectifs dans le choix des journalistes pour la présentation et les reportages des journaux télévisés.

-M.D.O : Dans votre présentation, on voit bien que le journaliste a un rôle important. Quel rôle donnez-vous aux journalistes de Gabon Télévision. Pensez-vous que ces journalistes font partie d'une élite nationale ?

-M.K : Oui. Les journalistes sont importants pour le fonctionnement de notre télévision. Ils sont les producteurs du contenu de la chaîne. Sur ce point, il faut dire qu'il y a beaucoup d'évolutions. Nous recrutons des journalistes formés dans les écoles de journalisme sur le continent et en Europe. Nous avons donc une nouvelle génération de journalistes qui a la volonté et qui s'adapte mieux au métier. Il y a une élite journalistique qui se dessine clairement dans notre maison.

-M.D.O : Monsieur le directeur. En 2010, il y a eu la réforme de l'audiovisuel qui a entraîné le passage de la RTG1 à Gabon Télévision. Comment appréciez-vous ce nouveau statut ?

-M.K : Concernant la réforme de l'audiovisuel, j'ai réalisé un mémoire sur les facteurs bloquants de la réforme de l'audiovisuel public au Gabon : Cas de la RTG1 (Gabon-Télévision). Cette question est donc intéressante. Le projet de réforme de l'audiovisuel public en lui-même est salutaire. Car il permet de donner une autonomie à la télévision publique, d'enrayer la mainmise étatique qui pèse sur elle depuis sa création. Abrogé par exemple le décret 1002 qui fait de la RTG1 une direction du ministère de la communication. En ce sens, ce projet de réforme est porteur. Le décret 00725 qui marque cette réforme, propose une gestion entrepreneuriale de la chaîne ce qui conduit irréversiblement à une révision de notre organigramme. Le décret 00725, qui n'en finit pas d'être visité, fait de Gabon Télévision une entreprise à caractère industriel et commercial avec autonomie de gestion. La chaîne devra dorénavant vivre de ces propres ressources. Et d'ailleurs les subventions accordées par l'Etat ont largement chuté. Elles s'élevaient à trois cents (300) millions. Cette année nous n'avons reçu malheureusement que 15% de cette somme. Alors nous imaginons des nouvelles stratégies pour augmenter nos ressources propres. La modification du décret 00725 avec l'introduction des nouveaux services obéit à cette logique. Pour l'heure, nous pouvons juste dire que la modification est en cours.

-Réception d'un appel téléphonique. Et réception d'un collaborateur.

-M.D.O : Je vous remercie monsieur le directeur général pour le temps que vous aviez pris pour répondre à mes questions.

-M.K : Tout le plaisir a été le mien jeune homme. Comme vous voyez je suis très occupé. Vous pourrez rencontrer les responsables de nos différents services pour plus d'éclairage sur certains points.

Entretien N°5

Nom : Teclaire Mekui M'Ovono

Fonction : Journaliste, présentatrice des journaux télévisés, reporter.

Thème : le rôle du journaliste à Gabon télévision

Lieu : Siège social de Gabon Télévision

Type : semi directif

-Marcy Delsione Ovoundaga (M.D.O) : Bonjour madame Teclaire Mekui M'Ovono. Je vous remercie pour le temps que vous me consacrez aujourd'hui pour cet entretien. En effet, je fais un travail de recherche sur la télévision publique et la construction d''une nation au Gabon. C'est la raison pour laquelle il est important pour moi de recueillir les avis des agents de Gabon Télévision. Il s'agit notamment de comprendre comment fonctionne la chaîne, son rôle et celui des journalistes qui sont les principaux acteurs dans la production du contenu. Dans mon approche explorateur, je me suis rendu compte que vous étiez très active dans le processus de production de la chaîne. Vous intervenez non seulement en tant que présentatrice des journaux télévisés du 20h et vous êtes également reporters dans la majorité des reportages diffusés aux journaux télévisés durant l'année 2014. Vous êtes donc une interlocutrice de choix dans ma présente recherche. Pour commencer madame, Pouvez-vous nous retracer votre parcours professionnel ?

-Teclaire Mekui M'Ovono (T.M.M) : Je suis Teclaire Mekui M'Ovono journaliste spécialisée en économie et présentatrice des journaux télévisés. J'ai fait mes études supérieures en France, plus précisément à Aix en Provence où j'ai obtenu mon diplôme en journalisme. À la fin de mes études, je suis rentré au pays et je fais une demande d'intégration à la fonction publique. Entre temps, j'ai pu obtenir un poste de journaliste dans une télévision privée : TV+. C'est là-bas que j'ai entamé ma carrière professionnelle. J'ai passé quatre années en tant que journaliste de TV+. C'est fut une belle expérience. Et lorsque j'ai intégré la fonction publique, j'ai été affecté à la première chaîne de télévision publique, Gabon Télévision. Dans cette télévision, j'interviens en tant spécialiste en économie mais aussi dans les actualités socioreligieuses parce que j'ai un master en management des médiations inter-religieuses interculturelles.

-M.D.O : Madame comment définissez-vous le rôle de la première chaîne de télévision publique, Gabon Télévision ?

-T.M.M : Gabon Télévision est une chaîne de télévision nationale. C'est un média de service public. Sa ligne éditoriale est donnée par l'Etat, les autorités politiques. Elle a pour rôle d'informer, d'éduquer et de distraire les populations. C'est la vitrine du pays, la voix officielle de l'Etat. Notre télévision a pour vocation de remplir les missions du service public telles que définies dans les textes. Il s'agit de relayer l'action des pouvoirs publics, des acteurs sociaux et des partis politiques. Voilà en résumé ce que je peux dire sur le rôle de Gabon Télévision.

-M.D.O : Et votre rôle en tant que journaliste de cette télévision publique, comment le définissez-vous ?

-T.M.M : les journalistes de Gabon télévision sont des agents publics. Nous avons pour rôle d'alimenter les reportages, d'être une courroie de transmission entre les gouvernants et les gouvernés. Nous produisons le contenu de la chaîne en respectant la ligne éditoriale proposée par les pouvoirs publics. Notre travail en tant que journaliste de la chaîne s'appuie et commence en salle de rédaction. En salle de rédaction, on propose un reportage au regard de l'actualité, par exemple le mouvement de grève à l'université, la proposition doit être validée. Lorsqu'elle est validée par la rédaction, on propose des personnes ressources pour couvrir l'événement, c'est l'équipe des reporters. De retour du reportage, on écrit un papier en tenant compte des séquences d'interviewés. Ensuite, on arrive à l'étape du montage. Là, on sélectionne les parties de l'interview du montage, le monteur fait l'assemblage et le journaliste choisit les images mais il faut que celles-ci correspondent au texte. C'est ainsi que ce déroule le travail journalistique à Gabon Télévision.

-M.D.O : En tant que journaliste de cette télévision pensez-vous que la fonction de médiateur correspond dans la définition de votre rôle ?

-T.M.M : Oui nous sommes conscients d'être des médiateurs dans la mission que nous remplissons. Nous veillons toujours à ne pas être à l'origine des crises. Voilà pourquoi après un reportage nous sélectionnons les séquences des interviewés qu'il faudra faire passer. J'ai même une anecdote sur ce point, je me rappelle une fois je suis allée couvrir un événement sur mouvement de grève d'une entreprise de la place. Les travailleurs de cette entreprise avaient cinq (5) mois d'arriérés de salaires et ils demandaient le départ des dirigeants et lorsque j'ai tendu le micro à l'un des grévistes, ce dernier s'est exprimé ainsi : Ces sales blancs, ils croient que nous sommes à l'époque de la colonisation, on n'en a marre. Voyez-vous ! De tels propos racistes et xénophobes ne peuvent pas contribuer à ramener la paix dans cette entreprise et ils peuvent avoir des répercussions sur la société gabonaise. Il faut donc comprendre par-là que nous avons une mission de censure sur les discours qui doivent passer sur la place publique. Il n'est pas question de laisser passer l'injure et la calomnie. Cela y va de l'image du pays. Nous ne devons pas tout montrer ou tout dire aux journaux télévisés parce qu'il y a des propos qui ne sont pas favorable à la consolidation de l'unité nationale. Nous avons donc le devoir de veiller à l'unité du pays.

-M.D.O : Justement en parlant des journaux télévisés, quel est selon vous la valeur du journal télévisé de vingt heures (20h) de Gabon Télévision ?

-T.M.M : le journal télévisé de Gabon Télévision est la tribune officielle de l'Etat. C'est l'endroit par excellence où sont diffusées les déclarations officielles de l'Etat. Si une chaîne privée diffuse une information officielle qui n'est pas passée par Gabon Télévision, celle-ci souffre d'un discrédit.

-M.D.O : En suivant les journaux télévisés et dans les différents reportages, on se rend compte que vous utilisez un lexique faisant référence à la communauté nationale, avec des pronoms possessif comme « notre » et la formule « notre pays le Gabon ». Cette façon de faire est-elle délibérée ?

-T.M.M : Oui dans les lancements au JT de 20h j'utilise souvent cette formule pour certaines actualités qui mettent en évidence la nation gabonaise. Oui parce que je suis consciente de m'adresser aux gabonais, le journal télévisé de 20h de Gabon Télévision fait office de Tribune officielle de l'Etat. En tant que présentatrice ou reporter aux journaux télévisés je dois tenir compte du fait que le papier que je prépare s'adresse à la nation gabonaise tout entière.

-M.D.O : Madame, considérez-vous la première chaîne de télévision, Gabon Télévision comme étant un outil d'intégration nationale ?

-T.M.M : c'est une bonne question. Certains téléspectateurs font des reproches discutables sur le rôle de notre télévision et sur les contenus de nos programmes. Mais je dirai que Gabon Télévision à vocation à être un outil d'intégration nationale en tant qu'organe de presse nationale.

-M.D.O : Madame après ces années au service de Gabon Télévision, quelle appréciation faites-vous de votre travail au sein de cette télévision publique ?

-T.M.M : Le travail se passe bien en service de rédaction, j'essaie de faire correctement mon travail tout comme l'ensemble des journalistes. Mais nous sommes toujours confronter à un problème de matériel et nous faisons aussi face au problème de formation des journalistes. Ajouté à cela, il y a aussi l'éternel problème de la considération du métier du journaliste. Il faut réellement noter que celui-ci est lié à l'intronisation au métier, beaucoup de journalistes ne sont pas formés.

-M.D.O : Madame Teclaire Mekui M'Ovono je vous remercie de m'avoir accordé de votre précieux temps.

Entretien N°6

Nom : Gabin Atiga

Fonction : Producteur, directeur des programmes adjoint des programmes de Gabon télévision.

Thème : Le rôle social de Gabon Télévision

Lieu : Siège de Gabon Télévision

Type : semi-directif

-Marcy Delsione Ovoundaga (M.D.O) : bonjour monsieur Gabin Atiga. Je me nomme Marcy Delsione Ovoundaga, je suis actuellement inscrit en troisième année de thèse à l'université de Grenoble Alpes. Mon thème de recherche est le suivant : la première chaîne de télévision publique et les enjeux de construction d'une nation au Gabon. Pour mener à bien cette étude je réalise présentement une série d'entretien avec le personnel de Gabon Télévision pour non seulement recueillir leurs avis sur le rôle social de cette télévision mais aussi pour avoir leur assentiment sur leur rôle en tant qu'agent de cette télévision. J'aimerai donc vous posez certaines questions sur le rôle social de Gabon Télévision et sur vos missions en tant que directeur de programmes adjoint. De plus, vous étiez un ancien dirigeant et un animateur d'une émission qui a eu un franc succès il y a quelques années à la RTG2, vous êtes donc un interlocuteur privilégié sur ces questions. Si vous pouvez commencer par nous tracer votre parcours professionnel…

-Gabin Atiga (G.A) : Merci. C'est un plaisir de vous recevoir ici dans mon bureau bien que je n'ai pas assez de temps. J'ai un rendez-vous en ville pour mon voyage. Mais je prendrai le temps de vous répondre et vous pourrez revenir me voir si vous avez d'autres besoins. En ce qui concerne mon parcours professionnel, il faut dire que je suis de ceux qui ont été formé sur le tas au début. J'ai été embauché en tant que producteur à RTG2, j'ai d'abord appris la profession dans le tas, ensuite je suis allé dans une école spécialisée pour parfaire ma formation avec comme spécialité producteur télévisé. C'est à la suite de cette formation que j'ai occupé des fonctions de responsabilités à la deuxième chaîne de télévision publique (RTG2), notamment chef de service production de 2002 à 2008. C'est là-bas que nous avons réalisé l'émission d'actualité Plurielle qui a eu un franc succès et a été transférée sur les antennes de Gabon Télévision. Suite à la réforme de l'audiovisuel engagée par le ministère de la communication, nous avons été affectés ici. Depuis 2008, j'occupe le poste de directeur adjoint de programmes ici à Gabon Télévision.

-M.D.O : Selon vous quel est le rôle social de la première chaîne de télévision publique, Gabon Télévision ?

-G.A : Le rôle de la télévision publique est le même que celui des médias du service public. Il se résume à informer, éduquer et distraire les populations. Nous avons donc le rôle de produire des émissions dans l'ambition de remplir ces objectifs. C'est partant de cette ambition que nous avons produit l'émission Plurielle à la RTG2 qui a fini par être diffusée sur

les antennes de la RTG1 aujourd'hui Gabon Télévision pour plus de visibilité. Malheureusement cette dernière a vite été suspendue.

-**M.D.O** : Monsieur, qu'est qui peut bien expliquer la suppression d'une émission qui avait apparemment un franc succès auprès des téléspectateurs ?

-G.A : Pluriel était une émission qui symbolisait la liberté d'expression. Au cours de cette dernière, nous donnions la parole à tous les acteurs sociaux. Il y avait donc une véritable liberté de ton qui s'observait. Le pouvoir en place a reculé face à cette liberté de ton qu'il trouvait accablante pour lui. Après plusieurs suspensions, l'émission a fini par être supprimée de la grille des programmes. Mais il faut savoir que nous avons même subi des pressions pour certains numéros qui mettaient en mal les acteurs politiques du pouvoir en place.

-**M.D.O** : Doit-on dire que la liberté de ton n'est pas permise à la télévision publique gabonaise ?

-G.A : La liberté d'expression existe comme le prévoient les textes tout comme le pluralisme politique mais il y a que les pesanteurs politiques restent tenaces. Le pouvoir recule vite face à la liberté de ton, la peur de la contradiction.

-**M.D.O** : Monsieur, en tant que directeur adjoint des programmes vous êtes un acteur dans la confection des grilles des programmes. Justement dans la confection de cette dernière, mettez-vous en place des émissions qui œuvrent à l'unité nationale du pays ?

-G.A : Cette question sur l'unité nationale est intéressante vu le contexte politique traversé par notre pays en 2009. L'élection présidentielle anticipée organisée en 2009 a été révélatrice de la crise identitaire qui sévit dans notre pays. Nous avons vu durant cette période des directoires de campagnes de certains candidats à l'élection présidentielle véhiculé des messages de repli à l'endroit de certaines communautés. Le repli identitaire était le slogan de certains politiques. Durant cette période, la télévision publique a joué un rôle décisif. Il fallait à tout prix militer pour l'unité nationale du pays. Trier et censurer tous les messages de repli identitaires lors des différents interviews et reportages. Cette situation fut une alerte de plus de sur le repli identitaire, le tribalisme qui sévit encore dans la société gabonaise. Aujourd'hui, pour la confection des grilles de programmes de Gabon Télévision, nous mettons un accent particulier sur l'identité gabonaise, sur l'identité culturelle du pays. On se bat à promouvoir l'identité nationale à travers un certain nombre de programmes, par exemple les messages et communiqués en langues vernaculaires.

J'espère vous avoir renseigné sur les points essentiels, mais n'hésitez pas à revenir pour plus d'informations. Pour l'heure j'ai des impératifs.

-M.D.O : Je vous remercie monsieur pour ce temps d'entretien qui m'est tout de même bénéfique.

Entretien N°7

Nom : Bakassa Onahana

Fonction : Inspecteur de la qualité des programmes audiovisuels, Ministères de la communication, porte-parole du gouvernement.

Thème : la qualité des programmes audiovisuels dans les chaînes publiques gabonaise.

Lieu : Ministère de la communication

Type : semi directif

-**Marcy Delsione Ovoundaga (M.D.O)** : bonjour monsieur, je vous remercie de m'accorder de votre temps pour répondre à un certain nombre de questions sur les missions de votre service. Je suis un étudiant gabonais inscrit en troisième année de thèse à l'université de Grenoble Alpes. Le sujet de ma thèse porte sur la télévision publique et les enjeux de construction d'une nation au Gabon. Dans le cadre de mes recherches, il est important de recueillir les avis des agents du ministère sur vos relations avec la direction de la télévision publique. Pour l'heure, je voudrais m'entretenir avec vous sur la qualité des programmes chaînes publiques, il s'agit notamment de savoir vos missions. Il serait bien également monsieur si vous commencez par nous retracer votre parcours professionnel avant de parler de qualité des programmes.

-**Bakassa Onahana (B.O)** : je suis Bakassa Onahana inspecteur chargé de la qualité des programmes audiovisuels. Après mes études à l'étranger, j'ai intégré le ministère de la communication. Depuis quelques années, j'occupe ce poste de veille sur les programmes audiovisuels diffusés dans les chaînes de télévision. Ma mission est celle d'avoir un regard sur les programmes diffusés par les télévisions publiques et privées. Dans le fonctionnement de notre service, nous devons recevoir une copie des programmes de la télévision avant leur diffusion.

Maintenant, est-ce que nous pouvons parler de qualité de programmes à la télévision publique aujourd'hui Gabon Télévision ?

à mon sens je dirai qu'il est très difficile de parler qualité de programmes pour notre télévision publique. En général, il est même difficile de parler de qualité de programmes dans les télévisions en Afrique. Comment parler de qualité de programmes pour des télévisions qui n'ont pas leur propre production. Aujourd'hui, Gabon Télévision n'a pas la capacité d'être producteur et diffuseur. Elle se limite uniquement à la diffusion. Même s'il y a quelques films et éléments qui sont produits par la chaîne, ceux-ci ne respectent pas toujours les normes en matière de production audiovisuelle. Nous avons du mal à nous prononcer sur cette question parce que nous savons que cela résulte des finances. Gabon Télévision n'a pas assez de moyens financiers pour être en même temps producteur et diffuseur. Pour l'heure, la chaîne fait de son mieux pour remplir les heures de conventions avec Canal+.

-M.D.O : Monsieur vous parlez de moyens financiers, la télévision publique ne reçoit-elle pas une subvention du ministère ?

-B.O : Oui. C'est vrai. La télévision publique gabonaise reçoit une subvention qui émane du ministère de la communication. Mais à combien s'élève-t-elle ? Aujourd'hui, cette télévision fonctionne avec un budget de trois cents (300) millions de francs CFA. La qualité des programmes rime avec les moyens financiers. Pensez-vous qu'avec cette somme, on puisse avoir une télévision compétitive et qualitative ? C'est toute la difficulté. Les moyens financiers dégagés par le ministère ne permettent pas d'être très regardant sur la qualité des programmes. Mais nous avons au moins une mission de veille sur certains programmes diffusés en tenant compte de nos mœurs.

-M.D.O : Mais aujourd'hui avec le décret prit en 2010, on annonce une autonomisation de la télévision publique. Comment votre service fonctionne avec cette nouvelle réglementation ?

-B.O : Oui. Aujourd'hui avec le décret 00725, Gabon Télévision est à cheval entre le ministère de la communication et son conseil d'administration. Nous avons un droit de regard sur cette télévision au nom de la subvention qui émane toujours de notre ministère. Le décret est sorti mais son application n'est pas effective. La chaîne a le devoir de chercher d'autres sources de financement, en l'occurrence capitaliser ses recettes publicitaires.

-M.D.O : Dans vos missions de veille, il vous arrive de réagir sur les programmes qui portent atteinte à la cohésion nationale, l'unité nationale ?

-B.O : Oui. Effectivement, nous intervenons sur les programmes qui portent atteinte à l'unité nationale du pays. À ce sujet, le ministre a même fait suspendre une émission d'actualité de Gabon Télévision. Il s'agissait d'une émission de revue de presse où il y avait comme journaliste-animateurs que des membres d'une seule ethnie. Nous avons demandé de suspendre ou de reconfigurer cette émission. Car son animation souffrait d'un repli identitaire.

-M.D.O : Votre service intervient-il dans la confection des programmes de Gabon Télévision ?

-B.O : Le ministère intervenait dans la confection des programmes de la première chaîne de télévision. Cette tâche faisait intervenir également les différents partenaires sociaux et religieux. Mais cela se passait quand le pays avait encore de l'argent. Aujourd'hui, nous intervenons sur la mission de veille. Veiller par exemple à ce que la télévision ne passe pas des films pornographiques. Nous demandons toujours un synopsis avant la diffusion d'un programme.

-M.D.O : Votre mission de veille n'est-elle pas similaire à celle du Conseil National de la Communication ?

-B.O : Non. Pas du tout ! Le CNC s'occupe de la régulation des médias en général et a un regard sur le contenu des médias. Or nous nous limitons au cadre réglementaire du ministère de la communication.

-M.D.O : Présentement quelles sont les relations que le ministère entretient avec la direction de Gabon Télévision ?

-B.O : Malgré le décret d'autonomisation, on aura toujours un droit de regard au nom de la subvention qui émane de notre ministère. Notre mission de veille sur les programmes en tenant compte des mœurs de notre pays. Le ministère a sa mission bien précise, nous n'intervenons pas dans les contenus des émissions politiques. Nous militons pour la libéralisation des ondes. Mais les chaînes de télévisions s'autocensurent. Nous attendons que la reforme prenne forme pour voir comment tout cela va fonctionner. Le problème avec notre télévision est celui de la formation. La formation au niveau de la production ne suit pas. La production locale souffre d'amateurisme.

Si vous pouvez m'excuser, j'ai des impératifs de temps.

-M.D.O : Je vous remercie monsieur pour le temps que vous m'avez consacrez.

Entretien N°8

Nom : Patrick Simangoye

Fonction : Journaliste, directeur des actualités télévisées de Gabon Télévision.

Thème : Le rôle social de Gabon Télévision

Lieu : Cabinet du ministre de l'enseignement supérieur

Type : semi-directifs

-Marcy Delsione Ovoundaga (M.D.O): Bonjour monsieur Patrick Simangoye. Je vous le disais déjà hier, après mon travail de master que j'ai mené sur une émission d'actualité, Gabon Hebdo, que vous animiez sur les antennes de Gabon Télévision, je me suis inscrit en thèse et mon sujet porte sur la télévision publique et les enjeux de construction d'une communauté nationale au Gabon. Il s'agit de voir comment la télévision participe à la construction de la nation. Je suis donc présentement en train de recueillir les avis des journalistes et dirigeants de la chaîne sur le rôle social de cette télévision mais surtout sur le rôle de l'ensemble des travailleurs de cette chaîne. Monsieur, en tant qu'ancien directeur des actualités télévisées, présentateur des journaux télévisés, et vous avez également couvert plusieurs événements institutionnels et politiques sur le plan national et international, vous êtes donc un interlocuteur privilégié pour mon travail. Avant d'entrer dans le vif du sujet, vous pouvez commencer par nous retracer votre parcours professionnel.

-Patrick Simangoye (P.S) : Merci pour l'honneur que vous me faites. En ce qui concerne mon parcours, j'ai commencé à exercer à la deuxième chaîne de télévision, RTG2, j'ai occupé des fonctions de chef de service actualité là-bas durant un bon bout de temps. J'ai été affecté à la première chaîne publique, d'abord RTG1 aujourd'hui Gabon Télévision. Je n'ai pas eu du mal à m'adapter à la rédaction de Gabon Télévision, et j'ai occupé huit (8) ans durant le poste de directeur des actualités télévisées. Voilà ce que je peux te dire en gros sur mon parcours.

Concernant le rôle social de la première chaîne de télévision publique, Gabon Télévision. Il faut d'abord notifier que Gabon Télévision est une télévision nationale. Elle est différente des télévisions privées du pays qui véhiculent l'idéologie de leurs fondateurs. La télévision nationale respecte une ligne éditoriale. C'est une sorte de fil conducteur sur lequel l'ensemble des journalistes doivent s'accorder. La télévision nationale défend des valeurs et promeut l'action des pouvoirs publics. Nous devons mettre en valeur l'action du pouvoir. Le pouvoir c'est le président, ce sont les institutions et c'est aussi les populations. Je disais tantôt que la télévision nationale, Gabon Télévision symbolise plusieurs valeurs. Il s'agit des valeurs sociétales, valeurs culturelles, valeurs démocratiques, les valeurs d'éthiques. Sans cela il n y a pas de télévision, la chaîne publique promeut l'unité, la paix, la justice, l'équilibre, la cohésion sociale. En gros, nous faisons la promotion de ce qui est chère au pays parce qu'on n'a pas de pays de rechange. La chaîne nationale dénonce les divisions, le repli identitaire. Car que nous venons du nord, du sud, de l'est ou de l'ouest, nous sommes avant tout

gabonais. Tout ce qui concourt à la construction nationale est cité en exemple par la télévision d'Etat, Gabon Télévision. Mais comment nous mettons cela en pratique ?

Notre rôle de promotion de valeurs se perçoit à travers nos différents supports, nos programmes, nos émissions, nos interviews, nos journaux télévisés et nos débats télévisés. Tous ces programmes participent à l'évolution de la société et au développement de la nation. C'est pourquoi il existe dans les programmes de Gabon Télévision, plusieurs émissions allant dans la sensibilisation avant, pendant et après un scrutin électoral. On ne doit pas verser dans l'invective, au-delà de nos idéologies nous sommes avant tout des gabonais. Car ce pays ne peut se développer que grâce aux bras de tous ses enfants. Le gouvernement fait des efforts pour construire des infrastructures, la télévision nationale doit montrer ces infrastructures. En matière de football, la télévision nationale doit amener tout le monde à adopter un comportement de fair-play. Mettre en place des supports pour qu'il n'y ait pas débordements.

-M.D.O : Comment concevez-vous le rôle du journaliste à Gabon Télévision ?

-P.S : le journaliste est un véritable acteur de développement, il est un véritable acteur de la construction nationale. Il se doit d'informer, de sensibiliser, les populations. Il doit participer au vivre ensemble des gabonais, tout en respectant les différences. Dans les différents reportages, veiller à ce qu'il n'y ait pas de propos déplacés. Oui. C'est important parce que ce que nous diffusons ne doit pas aller à l'encontre des valeurs républicaines.

-M.D.O : Quel fut votre rôle en tant que directeur actualité télévisée auprès des journalistes ?

-P.S : En tant que directeur des actualités télévisées, mon rôle a été de rappeler tous les jours aux journalistes que rien de nuisible ne doit s'infiltrer dans vos reportages. Imaginons par exemple un journaliste qui va faire un reportage où on insulte les autorités en place. Cela est inconcevable. La télévision nationale doit promouvoir des valeurs d'éthiques, de paix et d'unité. On aide les dirigeants à faire changer des mentalités en tant qu'Hommes des médias.

-M.D.O : Monsieur, l'année 2009 a été très cruciale pour notre pays. L'organisation de l'élection présidentielle anticipée a révélé que le repli identitaire et le tribalisme étaient encore pratique courante dans notre pays. Comment avez-vous vécu ces événements au sein de la rédaction de Gabon Télévision ?

-P.S : En 2009, nous avons réellement vécu ces événements de façon intense et inquiétante. Déjà en 2009 dès l'annonce du dépôt des candidatures, nous avons remarqué qu'il y avait des candidatures sur la base ethnique. Le repli identitaire se percevait dans les discours politiques. Les gens pensaient que chaque ethnie avait son candidat. Beaucoup d'Hommes politiques ont que leur heure avait sonné. Pendant cette période, nous avons adopté une certaine ligne directrice à Gabon Télévision. Nous avons décidé de rejeter tous les discours qui étaient rempli de repli identitaire. Avec la collaboration du service des programmes, nous avons organisé les campagnes de sensibilisations en langues pour sensibiliser les populations. Pour dire aux gens qu'au sortir de l'élection présidentielle, il y aura un seul président de la république. Celui-ci sera le président de tout le monde. Ces messages de sensibilisation étaient importants parce qu'il y avait des acteurs politiques qui tenaient des discours de haine. Durant cette période, nous ne pouvons pas tout diffuser. En tant que directeur des actualités télévisées, j'étais comme un gardien du temple surtout avec mon rôle de responsable des

journaux télévisés. J'agissais en tant que vigile de la rédaction. Il fallait filtrer et remonter les éléments qui ne cadraient pas. Pace que dans notre milieu, il y a des journalistes partisans. C'était difficile et passionnant. Pendant cette période, je savais quand je sortais de chez moi et pas quand je rentrais.

Voilà comment on contribue à bâtir le pays. C'est dans la diffusion des valeurs républicaines. Nous avons vu ce qui s'est passé au Rwanda avec Radio Milles Collines. Cette radio diffusait la haine. Aujourd'hui, on voit ce que le président Paul Kagamé essaie de faire pour la réconciliation et la construction nationale.

-M.D.O : Selon vous monsieur, quel est la valeur du journal télévisé de Gabon Télévision dans le paysage médiatique gabonais ?

-P.S : Le journal télévisé de Gabon Télévision est la tribune politique officielle de l'Etat. Et c'est vraiment pénible d'être le responsable de cette tribune comme je l'ai été. Il fallait être courageux, avoir la maîtrise de soi, faire preuve de professionnalisme pour gérer la pression. Il fallait jouer l'équité, il y a l'administration, il y a deux camps politiques, il y a la société civile, toutes ces entités veulent absolument avoir accès à la tribune politique officielle de l'Etat. Il faut tenir compte du fait que tout le monde passe au journal télévisé peut être pas au même moment mais donner accès à tous. Il y a aussi la pression des ministres et ceux des commanditaires des reportages veulent absolument que leurs éléments passent. Mais toujours tenir compte de l'équilibre, de l'unité nationale. C'est cette attitude que j'ai adopté durant ces huit (8) années que j'ai passé en tant que directeur des actualités télévisées. Il faut surtout faire confiance à ses collaborateurs. Adopter une attitude courtoise vis-à-vis de ceux qui viennent solliciter un passage au journal télévisé.

-M.D.O : Considérez-vous la télévision publique comme un outil d'intégration nationale ?

-P.S : je répondrai en disant oui.

-M.D.O : Que pouvez-dire du décret 00725 qui marque le passage de la RTG1 à Gabon Télévision ?

-P.S : La réforme n'est pas encore allée à son terme. Mais avec elle la chaîne nationale devient autonome. Son autonomie devait faire en sorte qu'elle soit plus compétitive. Par exemple faire en sorte que la télévision puisse avoir la capacité de se déplacer sur l'ensemble du territoire national pour couvrir des événements et réaliser des reportages. Avoir des moyens conséquents, un cadre de travail adéquat, des Hommes bien formés, une offre de programme attrayante ; voici en gros les changements que doivent apporter la reforme. Lorsque cette réforme a été lancée, tous nous y avons cru. Car cela devait nous apporter un traitement à la hauteur du travail. Mais aujourd'hui, c'est une réforme qui traine. Cette réforme n'est pas encore effective. Il y a du chemin à faire.

Gabon Télévision a été conçue sous le modèle de France Télévisions. Cette réforme devrait conduire à la création des chaînes thématiques. La réforme a du mal à se mettre en place. Si vous allez en ce moment à Gabon Télévision, vous verrez qu'il y a toujours les mêmes problèmes. En fait, tout ce qui bloque c'est l'argent. D'autres chaînes de télévisions publiques africaines ont des budgets plus conséquents : RTS au Sénégal c'est 300 milliards de budget,

La CRTV au Cameroun c'est 20 milliards de budget, même l'ORTM du Mali c'est 7 milliards et Gabon Télévision ne fonctionne qu'avec un budget de 800 millions de francs CFA.

-M.D.O : Mais qu'en est-il des recettes publicitaires ?

-P.S : Les recettes publicitaires peuvent bien évidemment aider si on les gère bien. Elles peuvent contribuer à rendre la télévision efficace. La question des recettes publicitaires est entièrement liée à celles des financements additionnels. On espère qu'avec l'autonomisation, la chaîne sera à même de chercher ses propres ressources de financements. Il faudra donc pour cela faire une gestion rigoureuse des recettes publicitaires. La télévision c'est des moyens financiers.

Après toutes ces années passées comme directeur des actualités à Gabon Télévision, j'ai réellement compris que la télévision, ce sont des moyens financiers. Il faut toujours être à jour dans l'acquisition du matériel et s'adapter aux défis de l'heure. Aujourd'hui, nous avons besoin de la formation du personnel et surtout des moyens financiers conséquents pour avoir une télévision compétitive.

-M.D.O : Monsieur Patrick Simangoye je vous remercie pour ce temps que vous m'avez consacré.

-P.S : C'est moi qui vous remercie pour l'intérêt.

Entretien N°9

Nom : Djessy Onckra

Fonction : Producteur de Gabon Télévision

Thème : L'habillage de l'image de Gabon Télévision et les symboles nationaux

Lieu : Siège de Gabon Télévision

Type : Semi directif

-Marcy Delsione Ovoundaga (M.D.O): Bonjour monsieur Djessy Onckra. Je me nomme Marcy Delsione Ovoundaga. Je suis un étudiant gabonais actuellement inscrit en troisième de thèse à l'université Grenoble Alpes de France. Mon thème de recherche est la télévision publique et les enjeux de construction d'une communauté nationale au Gabon. C'est en quelque sorte voir comment la télévision participe à la construction d'une nation. Dans le cadre de ce travail, je mène présentement une série d'entretien avec les journalistes, producteurs, infographes de la chaîne pour recueillir leurs avis sur leurs missions au sein de cette institution. Et comme je vous l'ai dit hier, il est impératif que j'échange avec vous sur l'habillage de l'image de Gabon Télévision et les symboles. J'ai constaté que vous avez un rôle important dans le tissu de production de cette télévision. Avant d'entrer dans le vif du sujet, vous pouvez aussi commencer par nous retracer votre parcours professionnel.

-Djessy Onckra (D.O) : Je suis Djessy Onckra. J'ai été embauché en tant que technicien télédiffusion à Gabon Télévision. Mais il faut savoir que j'ai commencé à exercer le métier dans une télévision privée, TV+. C'est d'ailleurs l'un des dirigeants de cette télévision privée, monsieur Franck Nguéma, qui va faire naître en moi cette passion que j'ai aujourd'hui pour la télévision. À Gabon Télévision, il y a des petites situations qui m'ont orienté à la production. Sinon je suis technicien de formation mais je participe largement aux activités de production et de réalisation. J'interviens dans la réalisation et la qualité de l'image par exemple j'avais fait un constat qu'il y avait un manquement dans les bandes d'annonces de la chaîne. Je travaille plus dans la production. J'ai une structure Udile que j'ai su mettre en collaboration avec le service de production de la chaîne. Mais en tant que technicien j'aide toujours quand le besoin se fait sentir. Là par exemple j'ai dû fabriquer un câble pour la conférence gouvernementale qui se déroule en salle de conférence. Je suis vraiment dans l'activité de production. Je suis producteur principale pour la réalisation des films de sensibilisation et d'éducation populaire. En dehors de ça, j'apporte mon aide dans le montage et la réalisation des éléments de la chaîne. Dans le montage, il y a le langage de l'image moi je suis très sollicité pour mon expérience dans toutes les productions de la chaîne.

-M.D.O : En 2009, il a été constaté que le repli identitaire était encore vivace dans notre pays, vos films s'attaquent-ils à ce problème ? Sinon, quels sont les thèmes que vous mettez en avant dans vos films de sensibilisation et d'éducation populaire ?

-D.O : Pour la production des films de sensibilisation, nous travaillons avec l'actualité et les réalités de notre pays. Nous tenons surtout compte de l'actualité. Nous nous retrouvons trois fois par semaines, les producteurs, les acteurs, non seulement pour la formation mais aussi pour arrêter les thèmes et mettre en place les scénaris. Ta question est pertinente vu l'échéance électorale qui arrive. Il faut sensibiliser les populations sur le repli identitaire et tous les maux qui peuvent porter atteinte à l'unité nationale. Il faut amener les gabonais à être responsables, leur expliquer qu'il ne s'agit que d'un choix politique. Et leur dire qu'il est important de préserver l'unité de la nation.

-M.D.O : En parlant de nation, justement en suivant Gabon Télévision, on se rend compte qu'il y a une forte figuration des symboles nationaux dans les images diffusées. Comment expliquer cette manière de procéder ?

-D.O : il est important de mettre en avant les symboles nationaux dans l'habillage de l'image de la télévision nationale. Vous savez, on est dans un pays où les gens sont primitifs, le Gabon est un pays patriotique et non civique. Les gens n'ont pas une connaissance des symboles nationaux. Lorsque je fais un montage où il y a des signatures administratives ou ce langage national dans les éléments, je les symbolise toujours dans l'image parce que dans notre pays a besoin de ça. Tout dernièrement, j'ai réalisé une émission sur le 17 août, la date de l'indépendance de notre pays où je présente et j'explique la valeur de nos symboles nationaux : le drapeau, le blason et d'autres symboles nationaux parce que les gabonais ont besoin de savoir ça. Il faut vraiment que tout le monde s'imprègne des valeurs de nos symboles nationaux. Des infographes par exemples doivent savoir que nos symboles ne sont pas juste des logos qui figurent dans l'habillage de l'image. Il y a des valeurs à l'intérieur de ces symboles qui doivent stimuler notre quotidien et notre vie. Il est important de mettre en avant ces symboles nationaux pour faire savoir à ceux qui ne savent pas et pour rappeler à ceux qui le savent déjà leur valeur. Voyez-vous par exemple au camp de gendarmerie nationale du Gros-Bouquet à Libreville, la montée des couleurs du drapeau n'a plus sa valeur. Lorsqu'on monte les couleurs du drapeau, il n y a que les gendarmes dans la concession qui sont immobiles et les civiles sont mobiles, ils ne respectent pas ce symbole. Moi quand je fais mes montages lorsque c'est un document administratif où il y a ces signatures nationales, je les symbolise. Cela est aussi important pour les mal voyant ou les mal entendant, ces symboles nationaux sont des signes distinctifs qui permettent à ces derniers qu'il s'agit bien d'une actualité nationale. L'image doit parler. Les symboles de la république sont assez expressifs pour certaines actualités. C'est de la communication, on communique aussi à travers l'image.

-M.D.O : On constate également que ces symboles nationaux sont très présents dans les décors virtuels.

-D.O : Pour monter un décor virtuel, on tient compte d'abord du programme, de l'émission, de la ligne directrice du programme. Tu ne peux pas concevoir un plateau sans savoir pourquoi. Il faut savoir le type d'émission. Est-ce une émission politique, une émission culturelle, une émission musicale, une émission de débat, l'infographe doit savoir cela. Il faut également le nombre d'animateurs. Quand le concepteur finit, il doit expliquer le contenu de son émission à l'infographe ou au designer. Il s'agit de définir la charte : définir les couleurs

pour la construction du plateau. On doit comprendre le concept pour construire un plateau virtuel.

Pour la charte et la chromaticité au plateau des journaux télévisés, il y a des couleurs que nous respectons. La chromaticité c'est l'art d'incruster par exemple lorsqu'on incruste avec du vert, le vert disparaît. Les lumières aussi doivent être

C'est la même chose avec les éléments scénographique, notamment le synthé. On utilise une couleur pour l'équilibre dans la charte de l'émission. Ceci est fait en accord avec le décor général de l'émission. Nous le faisons pour mieux faire ressortir le texte. C'est pour qu'il y ait une visibilité.

-M.D.O : Précédemment vous parliez d'une émission que vous avez conçue pour la fête nationale de notre pays. Avez-vous déjà été réalisateur d'une édition du 17 août ?

-D.O : J'ai participé à plusieurs reportages durant le cinquantenaire de l'indépendance de notre pays. J'ai déjà couvert un défilé du 17 août. Mais l'année dernière, je n'ai pas pu participer parce que j'avais un travail à faire à la direction de l'information gouvernementale. Au niveau de ma structure de production Udile nous avons participé en produisant des reportages qui parlent du Gabon et de ses symboles nationaux. C'était des reportages courts. Des reportages d'une durée de cinq (5) maximum. En matière de communication, il ne faut pas agresser les gens, il faut juste informer. Il faut aller à l'essentiel. Nous synthétisons en prenant l'essentiel et en donnant l'essentiel. Nous tenons compte également compte de la cible. Quand on communique à la masse, on essaie de le faire de la manière la plus simple possible. Pour la fête de l'indépendance, nous avons donc produit ces reportages pour la grande masse. À la base j'ai initié un programme d'éducation populaire pour éclairer la population sur le rôle et le fonctionnement des institutions parlementaire. Vous pouvez même faire un micro trottoir, vous verrez que les gens n'ont pas connaissance du rôle de nos institutions. Il est donc important de le faire au cours des événements comme le 17 août et aussi pendant les périodes ordinaires.

-M.D.O : En suivant les journaux télévisés de Gabon Télévision, on se rend rapidement compte qu'il y a une sorte de rite institutionnel qui se dessine dans les modes de figurations des dirigeants des institutions (le président de la république, les membres du gouvernement). Celle-ci se caractérise par une forte exposition des symboles nationaux. Comment pouvez-vous expliquer cela ?

-D.O : Oui je vois, vous voulez parlez des institutions et des logos qui les accompagnent. Tout peut s'expliquer. Un responsable d'institution est différent d'un citoyen lambda. Par exemple est-ce que je fais un reportage dans une institution ou dans un ministère, il y a un décor institutionnel dans les milieux institutionnels qui est différent de celui de la rue. Dans les institutions gabonaises, il y a toujours des référents nationaux (drapeau, blason…) qui sont des éléments distinctifs de l'Etat. Dans la représentation des dirigeants des institutions, ces référents nationaux sont des traits distinctifs. Nous mettons en avant ces logos pour qu'ils soient respectés. Pour signifier que ce n'est pas n'importe qui. Ce sont les représentants de la nation donc montrer ce qu'ils représentent. Moi si j'ai envie d'aller par exemple faire un reportage au ministère de la communication, je dois être sûr que le drapeau est correctement

placé pour spécifier que je suis en face d'un responsable d'une institution. Le décor doit être correct. Pour une actualité concernant un député, un commandant de forces armées, le drapeau est là pour rappeler qu'il est le dirigeant d'une institution nationale. Par exemple le président de la république, il a sa presse et le synthé qu'on utilise met en avant le drapeau de la république et le blason de la république. Cela est fait parce que c'est la première institution du pays. Le gouvernement a aussi son logo de représentation qui est l'emblème de la république : une maternité allaitante. Donc chaque chose a sa signification. Je dois me rassurer que les éléments de décor sont respectés pour un ministre ou un dirigeant de la république.

-M.D.O : Après toutes ces années passées au service de Gabon Télévision, quel est votre sentiment sur votre travail ou votre rôle au sein de cette chaîne ?

-D.O : J'ai une passion c'est celle de la qualité. Celle de bien de faire, de mieux faire et d'avancer. J'étais d'abord technicien et aujourd'hui je suis producteur. Je ne peux pas faire un état de lieu parce que tout est encore à faire. On veut juste qu'on nous donne cette opportunité. Il y a beaucoup à faire. Mais je vais continuer à donner le meilleur de moi-même. Mon métier c'est une passion, il passe avant tout. J'ai du plaisir à être sur mon clavier. Pour l'instant, je veux juste qu'on nous donne la possibilité d'avancer.

Entretien N°10

Nom : Aimé Rodolphe Moukambi Boma

Fonction : Journaliste reporters à Gabon Télévision

Thème : Du rôle du journaliste reporters au rôle social de Gabon Télévision.

Lieu : siège Gabon Télévision

Type : semi directif

-**Marcy Delsione Ovoundaga (M.D.O)** : Bonjour monsieur Aimé Rodolphe Moukambi Boma ! Je suis ravi de voir que vous avez pu vous libérer pour m'accorder ce temps d'échange. Je me nomme Marcy Delsione Ovoundaga, étudiant inscrit en troisième de thèse à l'université de Grenoble Alpes. Mon thème de recherche porte sur la télévision publique et les enjeux de construction d'une communauté nationale. Il s'agit en quelque sorte de voir comment la télévision participe à la construction. Pour mener à bien cette recherche, je réalise présentement une série d'entretien avec les journalistes de Gabon Télévision pour recueillir leurs avis sur leur rôle et celui cette télévision. C'est la raison pour laquelle j'ai tenu à avoir cet échange avec vous. C'est non seulement pour que vous me fassiez part de votre vécu en tant que journaliste reporters de cette chaîne mais aussi pour que vous essayiez de définir le rôle de cette télévision. Et pour commencer, si ça ne vous gêne pas vous pouvez d'abord nous retracer votre professionnel.

-**Aimé Rodolphe Moukambi Boma (A. R.M. B)** : Bonjour ! Comme vous pouvez le constater nous sommes en salle de rédaction, nous avons souvent un calendrier chargé et nous pouvons être interpelé à tout moment. Après ma formation dans une école de journalisme, j'ai intégré la rédaction de la première chaîne de télévision et depuis des années déjà je fais partie des journalistes reporters de la chaîne.

Pour ce qui est du rôle social de la télévision est celui d'informer les populations sur l'actualité nationale et internationale. C'est une télévision nationale, elle se doit de veiller à la cohésion nationale du pays. Elle doit veiller à l'unité de la nation voilà pourquoi elle doit éviter de diffuser ce qui fait mal, ce qui attise la haine. Voilà en gros le rôle social de Gabon Télévision c'est d'informer les populations tout en veillant à l'équilibre national.

Le journaliste est la courroie de transmission entre les gouvernants et le peuple. Mais nous sommes surtout les producteurs de l'actualité. À travers nos reportages sur les faits de société, les faits politiques, économiques et culturels, nous construisons l'information pour la diffuser au peuple. Nous préparons des éléments pour les diffuser aux journaux télévisés. Le principe de responsabilité journalistique est de rigueur à Gabon Télévision parce que nous ne devons pas diffuser de n'importe quoi.

-M.D.O : Justement en parlant des journaux télévisés, nous remarquons aujourd'hui qu'il y a une floraison des chaînes privées qui eux également diffusent des journaux télévisés. Face à cette multitude, quelle peut être encore la valeur du journal télévisé de Gabon Télévision ?

-A.R.M.B : Gabon Télévision est la télévision nationale. Elle est la seule qui est en permanence diffusée dans les neuf (9) provinces du pays. Son journal télévisé a une valeur capitale. Car il apporte la vraie information, l'information officielle. C'est à Gabon Télévision que l'on diffuse tous les communiqués officiels. C'est le journal télévisé qui permet aux populations d'avoir l'information officielle. C'est la raison pour laquelle nous sommes ténus à faire un travail correct. Nos reportages ne doivent pas porter atteinte aux personnalités publiques. Les gabonais sur l'ensemble du territoire doivent se retrouver dans leur chaîne publique. Pour atteindre cet objectif, la rédaction à créer le journal des provinces. C'était d'abord une rubrique au 20h du dimanche. Cette édition est chargée de mettre en lumière l'actualité politique, économique, sociale et culturelle des provinces. Cette programmation est partie de la constatation que le journal télévisé de 20heures était saturée de l'actualité institutionnelle et gouvernementale qui se passe essentiellement dans la capitale politique du pays, Libreville. Pour faire en sorte que les populations des provinces se sentent également concernés, la rédaction a donc créée une session d'information dédiée exclusivement aux provinces. Ceci pour vous dire que les journaux télévisés de Gabon Télévision ne sont pas comparables à ceux des télévisions privées.

-M.D.O : Monsieur Aimé Rodolphe Moukambi Boma en 2009, notre pays a vécu une échéance électorale où le repli identitaire et le tribalisme a réellement atteint son paroxysme selon certains chercheurs, comment avez-vous vécu ces événements au sein de la rédaction de Gabon Télévision ?

-A.R.M.B : En 2009 nous avons effectivement vécu un événement politique majeur. Ces élections ont dessiné dans le pays un repli comme naturel. Le rôle de Gabon Télévision a été capitale durant cette période dans la diffusions des messages d'union, d'unité, ramener l'idée d'une seule communauté. Gabon Télévision avait un rôle majeur en tant que média national. Nous, journalistes, avions mis en avant le bien public, l'unité nationale dans nos reportages.

-M.D.O : Quel est votre avis sur le passage de la RTG1 à Gabon Télévision ?

-A.R.M.B : le passage de la RTG1 à Gabon Télévision a été une décision bien accueillie par toute la rédaction. Nous étions tous content de cette décision qui marquait un changement dans notre travail. La disparition de la tutelle du ministère et l'idée d'autonomie étaient bien reçues par la rédaction. Mais depuis que ce décret a été pris, on constate que c'est la même chose qui demeure. Le changement remarquable qui s'est opéré est la scission entre la radio et la télé. Pour l'heure, je peux juste dire la réforme est en cours. Nous attendons l'autonomie de la chaîne telle que l'annonce le décret de réforme. Pour l'instant, nous sommes toujours sous le même statut de chaîne publique avec notre statut de journaliste fonctionnaire.

-M.D.O : Comment fonctionne le service de rédaction de Gabon Télévision. Je vois sur le tableau un certain nombre de rubriques. Existe-il des rubriques déjà définies par la rédaction lors de ses différentes conférences ?

-A.R.M.B : Le service de rédaction rassemble l'ensemble des journalistes reporters. Le moment de rassemblement important est la conférence des rédactions où on fait la sélection des titres qui passeront au journal télévisé. La rédaction fonctionne avec le profil des journalistes. Par rapport à la spécialisation des journalistes dans les rubriques, politiques,

société, culture, économique, On prendra les propositions de tout un chacun. On donne la parole à tout le monde. Les éléments proposés pour le journal télévisé sont tellement nombreux qu'on ne peut pas tout prendre. On procède donc à un tri en tenant compte des priorités. En générale, nous tenons compte de l'actualité institutionnelle et gouvernementale vu que nous sommes une télévision d'Etat. Lorsque nous faisons passer des conférences de presse politique, nous faisons tout pour ne pas entretenir la polémique. Nous privilégions les informations qui vont dans le sens de l'unité nationale. Il y a un véritable travail de traitement de l'information qui est fait en rédaction en tenant compte de notre mission de télévision de service public.

-M.D.O : Aujourd'hui quel bilan vous pouvez faire de votre travail à Gabon Télévision ?

-A.R.M.B : Aujourd'hui, nous travaillons dans une rédaction qui ne respecte pas les normes. Tiens ! Vous êtes présentement en rédaction, vous constatez par vous-même que nous avons deux actualités brûlantes que nous n'arrivons pas à couvrir. Il y a le mouvement d'humeur des élèves du lycée Mba qui manifestent dans la rue et notre rédaction est incapable de dépêcher une équipe sur place par manque de moyen de déplacements et de caméras. Nous n'avons plus que deux (2) caméras qui sont fonctionnelles pour les reportages. Et l'autre actualité est cet incident malheureux qui s'est déroulé au large des côtes françaises, un bateau portant des grumes en provenance du Gabon a chaviré. La rédaction devrait normalement envoyé une équipe mais nous sommes butés face au problème de déplacements. Nous avons besoin de plus de moyens pour mieux faire notre travail. La rédaction compte aujourd'hui près d'une soixantaine des journalistes. Nous devons avoir une ligne téléphonique directement rattachée à la rédaction. Nous devons avoir la possibilité de faire des reportages individuelle. Pour avoir une télévision de qualité, il faut des moyens.

-M.D.O : monsieur je vous remercie pour ce temps que vous m'avez consacrez.

Annexe N°2 : Décret N°00735 du 11 juin 1970 portant organisation de la direction de la Radiodiffusion Télévision Gabonaise

~~ANNEXE N° 20~~

PRESIDENCE de la REPUBLIQUE

MINISTERE de l'INFORMATION

REPUBLIQUE GABONAISE
Union - Travail - Justice

DECRET N° 00735 du 11 JUIN 1970

PORTANT ORGANISATION de la DIRECTION de la RADIODIFFUSION TELEVISION GABONAISE

(et modifiant le Décret N° 00411/PR du 21 Août 1967)

Vu la Constitution;

Vu le décret N° 00493/PR du 1er Avril 1970 fixant la composition du Gouvernement;

Vu le décret N° 0235/PR-MIT du 9 Juillet 1964 portant réorganisation et attributions du Ministère de l'Information;

Vu la loi N° 9/67 du 15 Juin 1967 portant Statut de la Fonction Publique;

Vu la Convention Collective du 3/7/59 et les Protocoles d'accord N° 1811/MI et 1872/MFP des 19/2/59 et 23/2/59;

Vu la loi N° 26/67 portant Statut des Agents auxiliaires de l'Etat en date du 14/12/67;

Vu le décret N° 0411/PR du 2o Août 1967 organisant la Direction de la R.T.G. et les textes modificatifs subséquents;

Vu l'avis de la Cour Suprême;

Le Conseil des Ministres entendu;

D E C R E T E :

Article 1 - Il est créé au Ministère de l'Information une Direction de la Radiodiffusion Télévision Gabonaise qui exerce sur le territoire national le monopole de l'Etat gabonais en matière de Radiodiffusion et de Télévision.

...../

Article 2 - La Direction de la Radiodiffusion Télévision Gabonaise est chargée de l'équipement, de l'entretien, de l'exploitation et de la gestion du réseau de Stations et installations implantées dans la République Gabonaise. Sa mission, liée à la mise en oeuvre du Plan national de Développement économique et social est d'informer le public, de le distraire et de diffuser l'éducation aussi largement que possible.

Article 3 - L'organisation interne de la Direction de la Radiodiffusion Télévision Gabonaise est la suivante :

- Direction
- Services = Service Radiodiffusion
  Service Télévision
- Stations
- Un Conseil des Programmes, organe consultatif complète ce dispositif.

Article 4 - Direction

La Direction de la Radiodiffusion Télévision Gabonaise est assurée par un Directeur de la Radiodiffusion Télévision Gabonaise, nommé par Décret et qui a prérogatives et attributions de Directeur des Services administratifs.

Le Directeur de la R.T.G. est personnellement responsable auprès du Ministre chargé de l'Information sous l'autorité duquel il est placé et dont il reçoit les directives, de l'exécution des tâches définies aux articles 1 et 2.

Le Directeur est assisté d'un Directeur-Adjoint nommé par décret auquel il peut déléguer certaines de ses attributions, et d'un Conseiller Technique.

Le Directeur et son Adjoint sont assistés par :

- Le Bureau d'Etudes
- Le Bureau du Personnel

...../

- Le Bureau Administratif

qui coordonne les tâches de :

- Secrétariat et Comptabilité
- Gestion du matériel

rticle 5 - Services

Le Service Radiodiffusion et le Service Télévision nt chacun à leur tête un Chef de Service, nommé par décret présidentiel sur proposition du Ministre chargé de 'Information et qui a rang de Chef de Service d'Administration entrale. Les Chefs de Service de la Radiodiffusion et de la élévision sont directement responsables devant le Directeur le la Radiodiffusion Télévision Gabonaise.

Chaque Chef de Service peut être assisté en cas de esoin d'un Conseiller technique.

1 - Le Service Radiodiffusion est divisé en Sections et Sous-Sections.

2 - Le Service Télévision comprend deux Divisions = la Division Programmes et la Division Technique. Chaque division comprend des Sections et Sous-Sections.

Une section commune aux deux Services, la "Polythè- que" groupe la documentation écrite, sonore et visuelle des deux Services.

Article 6 - Stations

Les Stations de Radiodiffusion et de Télévision créées sur le territoire national sont placées sous la responsabilité d'un Chef de Station.

Les Chefs de stations régionales sont nommés par arrêté du Ministre chargé de l'Information sur proposition du Directeur de la Radiodiffusion Télévision Gabonaise.

Annexe N°3 : Ordonnance N°16/69 relative à l'utilisation des moyens d'informations du 26 février 1969.

ORDONNANCE n° 16/69 *relative à l'utilisation des moyens d'information.*

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE
CHEF DU GOUVERNEMENT

Vu la Constitution ;

Vu le décret n° 159/PR du 24 février 1969 portant composition du gouvernement ;

Vu la loi 27/68 du 20 décembre 1968 autorisant le Chef de l'Etat à légiférer par ordonnances durant l'intersession parlementaire ;

La Cour suprême consultée ;

Le Conseil des ministres entendu,

ORDONNE :

ARTICLE PREMIER. — L'information, la radiodiffusion et la télévision sont à la disposition du Président de la République qui seul a pouvoir de les requérir.

Un ministre délégué pourra être chargé de l'Information. Il aura alors la disposition des moyens d'information sous le contrôle du Chef de l'Etat et a charge de lui rendre compte.

Les organismes correspondants ne pourrant en conséquence concéder leurs services à d'autres personnes physiques ou morale qu'avec l'accord exprès du Chef de l'Etat.

ART. 2. — La présente ordonnance sera exécutée comme loi d'Etat.

Fait à Libreville, le 26 février 1969.

Albert-Bernard BONGO.

Par le Président de la République,
le vice-président du gouvernement,
chargé de la coordination :
Léon MÉBIAME.

Annexe N°4 : Loi N°57/61 portant création du comité d'expansion de la radiodiffusion

LOI N° 57/61 du 4 décembre 1961, portant création d'un Comité National d'expansion de la Radiodiffusion.

L'Assemblée Nationale a délibéré et adopté
Le Président de la République
Chef du Gouvernement,
promulgue la loi dont la teneur suit :

Article Premier. — Il est créé un Comité National d'Expansion de la Radiodiffusion dont l'objectif est le développement de la radiodiffusion au Gabon.

Art. 2. — Le Comité National d'Expansion de la Radiodiffusion assurera la répartition des crédits et subventions mis à sa disposition. Il proposera les programmes d'équipement propres à améliorer la diffusion et l'écoute radiophoniques.

Art. 3. — L'organisation du Comité National d'Expansion de la Radiodiffusion et toutes mesures d'application feront l'objet de décrets pris en Conseil des Ministres.

Art. 4. — La présente loi sera exécutée comme loi de l'Etat.

Fait à Libreville, le 4 décembre 1961.

Léon MBA.

Par le Président de la République :
Le Ministre délégué
à l'Information, au Tourisme,
aux Postes et Télécommunications,

E. AMOGHO.

Annexe N°5 : Loi n°18/64 du 26 décembre 1964, portant modification de la loi n°33/62 du 10 décembre 1962, instituant une taxe spéciale à l'importation, une redevance annuelle sur les postes récepteurs de radiodiffusion et de radiotélévision

PARTIE OFFICIELLE

ACTES DE LA RÉPUBLIQUE GABONAISE

ASSEMBLEE NATIONALE

LOI n° 18/64 du 26 décembre 1964, portant modification de la loi n° 33/62 du 10 décembre 1962, instituant une taxe spéciale à l'mportation, une redevance annuelle sur les postes récepteurs de radiodiffusion et de radiotélévision et un droit sur les demandes de disques formulées par les auditeurs, au profit exclusif du Fonds d'Equipement de la Radiodiffusion.

L'Assemblée Nationale a délibéré et adopté :

Le Président de la République promulgue la loi dont la teneur suit :

Article premier. — Les dispositions des articles 1, 2, 6 et 7 de la loi n° 33/62 du 10 décembre 1962, sont abrogées et remplacées par les dispositions suivantes :

Article premier (nouveau). — Par application des dispositons de l'article 3 de la loi n° 56/61 du 4 décembre 1961, instituant un Fonds d'Equipement de la Radiodiffusion Nationale Gabonaise, il est créé pour alimenter ce Fonds :

— Une taxe spéciale à l'importation sur certains produits ;

— Un droit à percevoir sur les demandes de disques formulées par les auditeurs.

Le Fonds d'Equipement de la Radiodiffusion Nationale Gabonaise est également alimenté par les recettes des émissions publicitaires telles qu'elles ont été définies par l'arrêté n° 463/RG/MITPT du 9 avril 1962 et éventuellement par une quote-part des taxes municipales sur l'essence.

Art. 2 (nouveau). — La taxe spéciale à l'importation pour le Fonds d'Equipement de la Radiodiffusion, est applicable aux produits ci-après :

NUMERO du tarif douanier	DESIGNATION DES MARCHANDISES	TAUX de la taxe
70-13-11	Verrerie en cristal	15 % ad valorem
71-12-00	Articles de bijouterie en métaux précieux	—
71-13-00	Articles d'orfèvrerie en métaux précieux	—
71-16-00	Bijouterie de fantaisie	—
84-12-00	Groupes pour le conditionnement de l'air	—
84-15	Machines et appareils pour la production du froid à équipement électrique ou autre	—
ex. 84-51-00	Machinees à écrire ne comportant pas de dispositifs de totalisation (à l'exclusion des petitesmachines à écrire portatives)	—
ex. 85-15-12	Appareils récepteurs de radiodiffusion combinés ou non avec un phonographe ou un tourne-disques :	
	— A transistors	1.000 Frs/app.
	— Autres	3.500 Frs/app.
85-15-13	Appareils récepteurs de télévision	12.500 Frs/app.
ex. 87-02-01 89-01-11	Voitures particulières à un essieu-moteur d'une puissance égale ou supérieure à 7 chevaux	15.000 Frs/véh.
89-01-31	Bateaux de plaisance et de sport	15.000 Frs/bat.
90-07-00	Appareils photographiques	15 % ad valorem
90-08-00	Appareils cinématographiques	—
92-11-00	Phonographes, machines à dicter et autres appareils d'enregistrement et de reproduction du son, y compris les tourne-disques	—
92-12-00	Supports de son pour les appareils du n° 92-11-00	—
94-03-31	Autres meubles et leurs parties, meubles métalliques de bureau	—

LOI N° 33/62 du 10 décembre 1962 instituant une taxe spéciale à l'importation, une redevance annuelle sur les postes récepteurs de radiodiffusion et de télévision et un droit sur les demandes de disques formulées par les auditeurs, au profit exclusif du Fonds d'Equipement de la Radiodiffusion Nationale Gabonaise.

L'Assemblée Nationale a délibéré et adopté,

Le Président de la République, Chef du Gouvernement, promulgue la loi dont la teneur suit :

Article premier. — Par application des dispositions de l'article 3 de la loi N° 56/61 du 4-12-61 instituant un Fonds d'Equipement de la Radiodiffusion Nationale Gabonaise, il est créé pour alimenter ce fonds :

Une taxe spéciale à l'importation sur certains articles.

— Une redevance annuelle sur les postes récepteurs de radiodiffusion et de radiotélévision.

— Un droit à percevoir sur les demandes de disques formulées par les auditeurs.

Le Fonds d'Equipement de la Radiotélévision Nationale Gabonaise est également alimenté par les recettes des émissions publicitaires telles qu'elles ont été définies par l'arrêté N° 463/RG/MITPT du 9 avril 1962 et éventuellement par une quote-part des taxes municipales sur l'essence.

Art. 2. — La taxe spéciale à l'importation pour le « Fonds d'Equipement de la Radiodiffusion » est applicable aux articles ci-après énumérés :

N° du Tarif Douanier	DESIGNATION DES MARCHANDISES	TAUX DE LA TAXE
70-13-19	Verrerie en cristal	15 % sur valeur CAF
71-12	Articles de bijouteries en métaux précieux	—
71-13	Articles d'orfèvrerie en métaux précieux	—
71-16	Bijouterie de fantaisie	—
84-12	Groupes pour le conditionnement de l'air	—
84-15	Machines et appareils pour la production du froid à équipement électrique ou autre	—
ex 84-51-00	Machines à écrire ne comportant pas de dispositifs de totalisation (à l'exclusion des petites machines à écrire portatives)	—
ex 85-15-21	Appareils de radiodiffusion (à l'exclusion des appareils à transistors)	—
90-07	Appareils photographiques	15 % sur valeur CAF
90-08	Appareils cinématographiques	—
92-11	Phonographes, machines à dicter et autres appareils d'enregistrement et de reproduction du son y compris les tourne-disques, etc	—
92-12	Supports de son pour les appareils du N° 92-11, N° 94-03-29, autres meubles et leurs parties, meubles métalliques de bureau	—
94-03-29		—
ex 87-02-31	Voitures particulières à un essieu moteur pour puissance fiscale égale ou supérieure à 7 CV	15.000 fr. par véhicule
89-01-11 et 89-01-37	Bateaux de plaisance et de sport	15.000 fr. par embarcation

Art. 3. — Le montant de la taxe spéciale, instituée à l'article premier ci-dessus n'est pas compris dans la valeur imposable au titre de la taxe sur le chiffre d'affaires à l'importation et le droit de timbre douanier ne lui est pas applicable.

Art. 4. — La taxe spéciale affectée en totalité au « Fonds d'Equipement de la Radiodiffusion » est liquidée et perçue par le service des Douanes conformément à la législation et la réglementation douanières en vigueur.

Art. 5. — Le montant des perceptions est communiqué à la fin de chaque trimestre au Ministre de l'Information qui en dispose pour l'équipement de la Radiodiffusion Nationale Gabonaise et pour le fonctionnement des servces émetteurs.

Art. 6. — La redevance annuelle sur les postes récepteurs de radiodiffusion et de radiotélévision est due par tous les propriétaires d'un tel appareil qu'il fonctionne sur secteur ou sur piles.

Il est dû autant de redevances que de postes possédés par chaque redevable.

Le montant de la redevance annuelle est fixé à 550 Francs pour les postes de radiodiffusion et à 2.200 Francs pour les postes de radiotélévision. Sa perception est effectuée contre reçu dans les Communes par un agent communal spécialement désigné à cet effet et dans les Régions et Districts par les Secrétaires de canton qui en effectuent le versement mensuel à la caisse du plus proche agent du Trésor.

Le personnel qui assure la perception de la redevance, tel qu'il est désigné au paragraphe précédent, reçoit une prime de dix pour cent pour chaque encaissement.

Art. 7. — Chaque demande de disques de la part d'un auditeur doit s'accompagner du versement d'un droit de 60 Francs. Il est dû autant de droits que de disques demandée par le même auditeur.

Pour la perception de ce droit, il est mis en vente des cartes postales à affranchir.

Les mêmes agents que ceux désignés à l'art. 6 pour la perception de la redevance annuelle sont chargés de la vente de ces cartes postales.

Sur chaque carte vendue, il leur est accordé une ristourne de dix Francs.

Art. 8. — Des décrets préciseront les mesures de toute nature nécessaires à l'application de la présente loi qui abroge toutes dispositions antérieures contraires.

Art. 9. — La présente loi qui aura effet à partir du 1er janvier 1963 sera exécutée comme Loi de l'Etat.

Libreville, le 10 décembre 1962.

Pour le Président de la République,
Chef du Gouvernement
Le Vice-Président du Gouvernement,

P.-M. YEMBIT.

Par le Président de la République,

P. le Ministre des Finances
en mission,
Le Ministre de la Fonction Publique

Edouard ADJOMO.

Le Ministre de l'Information et du Tourisme,

Y. EVOUNA.

Annexe N°6 : Allocution du président Léon Mba

[redacted]

Allocution prononcée lors de l'inauguration des studios de "Radio-Gabon"

Monsieur le Directeur general,
Mesdames, Messieurs,

Il y a un an, je signais avec M. LECOURT une Convention d'Aide et d'Assistance Technique relative à la Radiodiffusion dans la République Gabonaise.

C'est vous, Monsieur le Directeur Général et mon cher ami, qui en aviez préparé le texte.
Et cet esprit de franche et loyale collaboration qui n'a cessé de nous animer depuis a donné naissance aux belles réalisations que nous inaugurons aujourd'hui.

L'occasion m'est bonne pour saluer avec reconnaissance la S.O.R.A.F.O.M., dont vous assurez la haute direction.
Cette puissante société d'État a investi plusieurs milliards outre-mer.
Elle a organisé un réseau radiophonique qui fait honneur à la technique française.
Elle forme chaque année un personnel africain très valable et se place ainsi, en un domaine particulièrement important, à la pointe de notre évolution.

***

Je considère Radio-Gabon comme un des atouts de notre République pour se faire connaître à l'extérieur et pour réaliser son unité nationale.
En France et dans le monde, nous sommes peu ou mal connus.
Et c'est grave, au moment où nous allons accéder à la souveraineté internationale.
Il importe de multiplier nos moyens d'information. Le poste émetteur de 4 kW s'est révélé insuffisant, après quelques mois de fonctionnement. L'Assemblée Législative, consciente de l'importance de la Radio, vient de voter 27 millions pour l'acquisition d'un émetteur de 25 kW.
Nous comptons sur vous, Monsieur le Directeur Général et cher ami, pour sa mise en place rapide.
Il faut que Radio-Gabon soit entendue dans la brousse la plus reculée de ce pays. L'intention du Gouvernement est de faciliter au maximum l'achat de récepteurs d'excellente qualité à tous ceux qui le désirent.
Car il ne s'agit pas seulement de parler, mais aussi bien sûr d'être entendu.
Le Gouvernement entend expliquer son action avec sincérité et vérité à tout Gabonais.
Car je suis sûr qu'avec eux la meilleure politique c'est celle de la franchise et de la clarté.
Le Gouvernement sera toujours suivi, s'il sait se faire comprendre et si sa voix inspire confiance au peuple.
A une époque où les grands problèmes qui se traitaient naguère dans les secrets des chancelleries courent sur les ondes à la vitesse de la lumière, nous avons le devoir d'utiliser la radio avec notre vieille sagesse africaine.
Car la radio, comme la langue d'Esope, est à la fois la meilleure et la pire des choses.
Mais, voulue comme un instrument de connaissance, de formation civique et d'unité nationale,

Radio-Gabon fera honneur au Gabon
et à la France.

Annexe N°7 : Constitution du Gabon 1984, article 5

démocratique gabonais, parti unique, le président de la République et le gouvernement, l'Assemblée nationale, la Cour suprême, les cours d'appel et les tribunaux, la Haute Cour de justice et le Conseil économique et social.

Aucune section du peuple, ni aucun individu, ne peut s'attribuer l'exercice de la souveraineté.

Le suffrage est universel, égal et secret. Il peut être direct ou indirect dans les conditions prévues par la Constitution ou les organes constitutionnels.

Sont électeurs, dans les conditions déterminées par la loi, tous les nationaux gabonais, de l'un ou l'autre sexe, âgés de 21 ans, jouissant de leurs droits civils et politiques.

Cet âge peut être ramené à 18 ans dans les cas déterminés par la loi.

Les ressortissants étrangers résidant au Gabon peuvent se voir reconnaître le droit de vote, ainsi que les autres droits réservés aux nationaux gabonais, dans les conditions et cas prévus par la loi.

La Cour suprême contrôle la régularité des opérations électorales et de référendum. Elle en proclame les résultats.

TITRE II

DU PARTI DÉMOCRATIQUE GABONAIS

ART. 5. — Le Parti démocratique gabonais a pour mission première de créer et de maintenir sur le territoire national un climat politique, économique et social propice à l'épanouissement équilibré et harmonieux de la société gabonaise et d'y préserver la paix et la démocratie fondée sur le dialogue, la tolérance et la justice.

Il est le garant de l'unité nationale.

Il investit le secrétaire général du Parti comme candidat à la présidence de la République. Il investit également les candidats à l'Assemblée nationale, au Conseil économique et social, aux Assemblées provinciales, départementales et locales et à toutes autres fonctions publiques électives.

Il définit l'orientation générale de la politique nationale.

Il dirige l'action politique sur l'ensemble du territoire.

Il dirige et contrôle l'action du pouvoir exécutif par l'intermédiaire de son secrétaire général.

Il contribue à la protection des droits de l'homme et du citoyen.

Il suscite toute action et participe à l'organisation de toute activité susceptible d'accroître le bien-être matériel et moral du peuple gabonais ; il contribue à élever son niveau culturel et son esprit créateur.

Il prend toute mesure propre à résoudre les problèmes de la société gabonaise sur la base des principes fondamentaux du progressisme démocratique et concerté.

Il assure l'éducation civique des citoyens en vue de leur participation à l'œuvre de progrès social et économique.

Il est obligatoirement consulté pour avis avant toute nomination aux emplois et fonctions les plus élevés de l'Etat.

ART. 6. — L'organisation, les structures et les modalités de fonctionnement du Parti démocratique gabonais sont déterminées par ses statuts et règlements qui ont force obligatoire.

Les statuts et règlements du Parti démocratique gabonais doivent se conformer aux principes démocratiques.

Annexe N°8 : Code national de la communication, section pluralisme des médias

Section 1 - Pluralisme des médias

Art.54.- Au sens de la présente loi, un média est un ensemble d'équipements techniques permettant de diffuser l'information, quelles que soient la forme et la finalité de celle-ci.

Art.55.- On entend par pluralisme des médias, l'existence légale de plusieurs médias audiovisuels et écrits dans les secteurs public et privé.

Art.56.- Les médias ont le statut

- de service public de communication,
- d'entreprise publique de communication,
- d'entreprise privée de communication.

Art.57.- On entend par service public de communication tout média dont le financement et le fonctionnement sont totalement assurés par l'État.

On entend par entreprise publique de communication tout média dont le financement et le fonctionnement sont totalement ou partiellement assurés par l'État et qui assure une mission de service public de communication.

On entend par entreprise privée de communication tout média dont une ou plusieurs personnes morales ou physiques détiennent la totalité du capital.

Section 2 - Indépendance des médias

Art.58.- Au sens de la présente loi, on entend par indépendance des médias, l'absence de toutes formes de pression dans l'accomplissement de leurs missions.

L'indépendance des médias est garantie par la Constitution.

Art.59.- Constitue le délit d'entrave à la liberté de la presse, au sens de l'article 9 du présent code, tout acte tendant à porter atteinte à l'indépendance d'un média public ou privé.

Titre 3 - Communication audiovisuelle

Chapitre 1 - Secteur public de la communication audiovisuelle

Art.60.- Les services et entreprises publics de communication assurent une mission de service public. À cet effet, ils sont chargés de répondre aux besoins et aux aspirations de la population, en ce qui concerne la communication, l'information, l'éducation, la culture et le divertissement. Ils assurent également un traitement équitable à tous

les partis et associations reconnus et participent au rayonnement de la culture gabonaise.

Art.61.- Les services et entreprises publics de communication sont chargés de la conception, de la programmation et de la diffusion d'émissions de radiodiffusion ou de télévision, de la production audiovisuelle et cinématographique.

Leur organisation et leur fonctionnement sont régis par des textes particuliers.

Art.62.- Les services et entreprises publics de communication sont placés sous la tutelle du ministère chargé de la communication.

Art.63.- Les services et entreprises publics de communication sont soumis au contrôle économique et financier de l'État conformément aux lois et règlements en vigueur.

Annexe N°9 : Loi organique N°14/91 du 24 Mars 1992 portant Organisation et Fonctionnement du Conseil National de la Communication modifiée par la loi Organique n°16/2003 du 13 octobre 2004

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

REPUBLIQUE GABONAISE

Union-Travail-Justice

Loi Organique N°14/91 du 24 Mars 1992
Portant Organisation et Fonctionnement
du Conseil National de la Communication
modifiée par la loi organique n°16/2003
du 13 Octobre 2011

DISPOSITIONS GENERALES

Article 1er: La présente loi organique, prise en application des dispositions de l'article 102 de la Constitution, porte organisation et fonctionnement du Conseil National de la Communication.

Article 2: Le Conseil National de la Communication est chargé de veiller en toute indépendance et impartialité :

- au respect de l'expression de la démocratie et de la liberté de la presse sur toute l'étendue du territoire ;
- à l'accès des citoyens à une communication libre ;
- au traitement équitable par les médias publics de tous les partis et associations politiques reconnus ;
- au respect par les médias publics des règles et conditions de production, de programmation et de diffusion des émissions relatives aux campagnes électorales ;
- au contrôle des programmes et de la réglementation en vigueur en matière de communication et d'exploitation ;
- au respect des statuts des professionnels de la communication ;
- à l'harmonisation des programmes entre les chaînes publiques de radiodiffusion et de télévision ;
- à la politique de production des œuvres audiovisuelles et cinématographiques ;
- à la promotion et au développement des techniques de communication et de la formation du personnel ;
- au respect des quotas des programmes gabonais diffusés sur les chaînes de radiodiffusion et de télévision publiques et privées ;
- au contrôle du contenu et des modalités de programmation des émissions de publicité diffusées ou publiées par les chaînes de radio et de télévision publiques et privées ;
- au contrôle des cahiers des charges des entreprises publiques ou privées de communication ;
- à la protection de l'enfance et de l'adolescence dans la programmation des émissions diffusées par les entreprises publiques et privées de communication audiovisuelle ;
- à la défense et à l'illustration de la culture gabonaise par la radiodiffusion, la télévision et la cinématographique ;

A ce titre, il veille en outre :

14

Annexe N°10 : Constitution de la république Gabonaise (1991, 2001), article 95

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

REPUBLIQUE GABONAISE

Union-Travail-Justice

CONSTITUTION

TITRE VII : DU CONSEIL NATIONAL DE LA COMMUNICATION

Article 94 : La communication audiovisuelle et écrite est libre en République Gabonaise, sous réserve du respect de l'ordre public, de la liberté et de la dignité des citoyens.

Article 95 : (loi organique n°047/2010 du 12 Janvier 2011). Il est institué à cet effet un Conseil National de la Communication chargé de veiller :

- au respect de l'expression de la démocratie et de la liberté de la presse sur toute l'étendue du territoire ;
- à l'accès des citoyens à une communication libre ;
- au traitement équitable de tous les partis et associations politiques ;
- au respect des règles concernant les conditions de production, de programmation et de diffusion des émissions relatives aux campagnes électorales ;
- au contrôle des programmes et de la réglementation en vigueur en matière de communication, ainsi que des règles d'exploitation ;
- au respect des statuts des professionnels de la communication ;
- à l'harmonisation des programmes entre les chaînes publiques de radio et de télévision ;
- à la politique de production des œuvres audiovisuelles et cinématographiques ;
- à la promotion et au développement des techniques de communication et de la formation du personnel ;
- au respect des quotas des programmes gabonais diffusés sur les chaînes de radio et de télévision publiques et privées ;
- au contrôle du contenu et des modalités de programmation des émissions de publicité diffusées par les chaînes de radio et de télévision publiques et privées ;
- au contrôle des cahiers des charges des entreprises publiques et privées ;
- à la protection de l'enfance et de l'adolescence dans la programmation des émissions diffusées par les entreprises publiques et privées de la communication audiovisuelle ;
- à la défense et à l'illustration de la culture gabonaise ;
- au respect de la dignité et des droits humains par les organes d'information et de communication.

Article 96 : En cas de violation de la loi par les parties intéressées, le Conseil National de la Communication peut leur adresser des observations publiques et faire appliquer les sanctions appropriées.

Article 97 : Tout conflit opposant le Conseil National de la Communication à un autre organisme public sera tranché à la diligence de l'une des parties par la Cour Constitutionnelle.

Article 98 : (L.1/97 du 22 Avril 1997) : Le Conseil National de la Communication comprend neuf (09) Membres désignés comme suit :

- trois (03) par le Président de la République dont le Président ;
- trois (03) par le Président du Sénat ;
- trois (03) par le Président de l'Assemblée Nationale.

Chacune des autorités visées à l'alinéa précédent désigne obligatoirement deux spécialistes de la communication.

Article 99 : Les Membres du Conseil National de la Communication doivent avoir des compétences en matière de communication, d'administration publique, des sciences, du droit, de la culture ou des arts, avoir une expérience professionnelle d'au moins quinze (15) ans et être âgés d'au moins quarante (40) ans.

Article 100 : (Loi organique n°047/2010 du 12 Janvier 2011). La durée du mandat des Membres du Conseil National de la Communication est de cinq (**05**) ans renouvelable. Au moment du renouvellement, un tiers (**1/3**) au moins des Membres nommés doivent être nouveaux.

En cas de décès ou de démission d'un Membre, le nouveau Membre nommé par l'autorité de nomination concernée achève le mandat commencé.

Article 101 : (Loi organique n°047/2010 du 12 Janvier 2011). Le Président du Conseil National de la Communication est nommé pour toute la durée du mandat.

- Il est assisté d'un Vice-président nommé dans les mêmes conditions et pour la même durée.

En cas de vacance temporaire, l'intérim du Président est assuré par le Vice-président.

Article 102 : Une loi organique fixe l'organisation et le fonctionnement du Conseil National de la Communication, ainsi que le régime des incompatibilités./-

Fait à Libreville, le **12 Janvier 2011**

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat

Ali BONGO ONDIMBA

Le Premier Ministre,
Chef du Gouvernement

Paul BIYOGHE MBA

Le Ministre de la Justice, Garde des Sceaux
Anicette NANDA OVIGA

Annexe N°11 : Décret N°0001310/PR/MCPTN/du 28 décembre 2007 réglementant l'accès équitable des candidats et des partis ou groupements politiques aux médias publics en période électorale

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

Ministère de la Communication, de la Poste
des Télécommunications et
des Nouvelles Technologies de l'Information

REPUBLIQUE GABONAISE

Union-Travail-Justice

Décret N°001310/PR/MCPTNTI
Réglementant l'accès équitable des candidats et des partis ou groupements politiques aux médias publics en période électorale

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,

Vu la Constitution ;

Vu le décret n°00169/PR du 27 Janvier 2007, fixant la composition du Gouvernement de la République, ensemble les textes modificatifs subséquents ;

Vu la loi organique n°9/91 du 26 Septembre 1991 sur la Cour Constitutionnelle, ensemble les textes modificatifs subséquents ;

Vu la loi organique n°14/91 du 24 Mars 1992 portant organisation et fonctionnement du Conseil National de la communication, ensemble les textes modificatifs subséquents ;

Vu la loi n°12/2001 du 12 Décembre 2001 portant Code de la Communication audiovisuelle, cinématographique et écrite en République Gabonaise ;

Vu la loi n°001/2005 du 04 Février 2005 portant Statut Général de la Fonction Publique ;

Vu la loi n°7/96 du 12 Mars 1996 portant dispositions communes à toutes les élections politiques, ensemble les textes modificatifs subséquents ;

Vu le décret le décret n°1002/PR/MININFO/PT du 27 Juillet 1982, portant attributions et organisation du Ministère de l'Information, des Postes et des Télécommunications, ensemble les textes modificatifs subséquents ;

Vu le décret n°000900/PR/MCPTNTI du 04 Décembre 2006 réglementant l'accès équitable des candidats et des partis ou groupements politiques aux médias publics en période électorale ;

Après avis du Conseil National de la Communication ;

Le Conseil d'Etat consulté ;

Le Conseil des Ministres entendu ;

DECRETE :

Article 1er : Le présent décret, pris en application des dispositions de la loi organique n°14/91 du 24 Mars 1992 et de la loi n°12/2001 du 12 Décembre 2001 susvisées réglemente l'accès des candidats et des partis ou groupements politiques aux médias publics en période électorale.

Dispositions Générales

Article 2 : En période électorale, les candidats et les partis ou groupements politiques ont un égal accès aux médias publics dans les conditions fixées par le présent décret.

Article 3 : L'accès aux médias publics des candidats et des partis ou groupements politiques en compétition en période électorale vise à favoriser l'expression de la démocratie, notamment par :

- l'exercice du pluralisme d'opinion ;
- le respect de l'indépendance des médias ;
- le respect des statuts des professionnels de la Communication ;
- le libre traitement de l'information sous réserve de la dignité des citoyens et de l'ordre public ;
- la participation aux débats des questions d'intérêt national.

Article 4 : L'animation des émissions visées par le présent décret est assurée par les journalistes, techniciens et producteurs des médias publics désignés par le Conseil National de la Communication, sur des listes d'aptitude établies par les responsables de ces médias publics, la liste définitive étant arrêtée par le Conseil National de la communication ;

Article 5 : Les journalistes retenus par le Conseil National de la Communication dans le cadre de l'animation des émissions en période électorale, qui violent les règles déontologiques prévues aux articles 25 et 32 du Code de la Communication, sont numériquement remplacés par le Conseil National de la Communication pour entrave à l'éthique de leur profession, dans les formes prévues à l'article 4 ci-dessus.

Article 6 : Les professionnels de la production audiovisuelle retenus par le Conseil National de la Communication dans le cadre de l'animation des émissions en période électorale, qui violent les règles déontologiques prévues aux articles 33 à 36 du Code de la Communication, sont numériquement remplacés par le Conseil National de la Communication pour entrave à l'éthique de leur profession, dans les formes prévues à l'article 4 ci-dessus.

Article 7 : Les responsables des médias, qui entravent le bon fonctionnement des émissions visées par le présent décret, encourent les sanctions disciplinaires prévues par les textes en vigueur.

Chapitre Premier : **De l'Organe Régulateur**

*Section 1 : **De la Création et des Attributions***

Article 8 : Aux fins d'exécution des mesures édictées aux articles 2 à 6 du présent décret, il est créé et placé sous l'autorité du Président du Conseil National de la Communication, une

Commission d'Accès Equitable des candidats et des partis ou groupements politiques aux médias publics en période électorale, ci-après dénommée la Commission.

Article 9 : La Commission a pour mission de garantir de manière effective l'expression du pluralisme d'opinion et d'assurer l'accès aux médias publics et le traitement équitables des candidats et des partis ou groupements politiques pendant la période électorale. A ce titre, elle est notamment chargée :

- veiller et de garantir l'application du Code de Bonne Conduite, signé par l'ensemble des acteurs politiques et des professionnels de la Communication désignés par le Conseil National de la Communication ;

- de garantir l'application par les médias publics des décisions du Conseil National de la Communication relatives à la programmation des émissions de débats et d'expression directe ;

- de programmer, conformément aux dispositions du Code de la Communication, l'ordre de passage des candidats et des partis ou groupements politiques aux émissions ainsi que celui de la prestation des professionnels de la Communication désignés par le Conseil National de la Communication ;

- de coordonner la couverture médiatique tout en garantissant l'égalité de traitement de tous les candidats et partis ou groupements politiques ainsi que l'équilibre dans la transmission et la propagande électorale et des autres manifestations publiques par ces médias.

Le Code de Bonne Conduite visé par le présent décret est matérialisé par arrêté du Premier Ministre, Chef du Gouvernement.

Article 10 : Outre les attributions visées à l'article 9 ci-dessus, la Commission veille au respect par les médias publics :

- de l'obligation de susciter, au nom de l'égalité de traitement, les réactions des candidats et des partis ou groupements politiques sur les sujets d'actualité pouvant avoir une incidence réelle sur l'opinion publique en période électorale ;

- de la garantie d'une information objective, sans dénaturation du contexte des réactions des acteurs politiques, ni déformation de leurs propos ;

- du temps d'antenne de tous les intervenants quelle que soit la nature des sujets évoqués, conformément à la règle des trois tiers :

- 1/3 aux candidats et aux partis politiques de la Majorité ;
- 1/3 aux candidats et aux partis politiques de l'Opposition ;
- 1/3 aux candidats Indépendants.

Article 11 : Sous la supervision du Conseil National de la Communication, la Commission veille également, en plus du traitement de l'actualité électorale, à l'organisation par les médias publics, tout au long de la campagne électorale, des émissions spécifiques suivantes :

- l'expression directe permettant aux candidats et aux partis ou groupements politiques concernés de s'exprimer selon les modalités indiquées à travers les décisions du Conseil National de la Communication ;

- des tables rondes sur les thèmes mettant en relief les projets de société des candidats et des partis ou groupements politiques ;

- des tribunes libres permettant aux candidats et aux partis ou groupements politiques d'exposer les articulations de leurs projets de société ;

- la grande nuit électorale permettant aux acteurs politiques et à la société civile de commenter les premières tendances du scrutin.

Article 12 : L'ordre de passage des candidats et des partis ou groupements politiques aux émissions de campagne électorale est arrêté par le Conseil National de la Communication par tirage au sort, en présence des représentants dûment mandatés des candidats et des partis ou groupements politiques, en présence d'un huissier de justice.

La Commission veille à la diffusion par les médias publics du relevé du temps d'antenne publié hebdomadairement par le Conseil National de la Communication, ainsi qu'à sa notification aux acteurs politiques concernés par l'organisation du scrutin.

Article 13 : La Commission saisit le Conseil National de la Communication des manquements observés dans la mise en œuvre des règles fixant la répartition des temps d'antenne.

*Section 2 : **De l'Organisation et du Fonctionnement***

Article 14 : La Commission comprend :

- un représentant du Conseil National de la Communication, Président ;
- un représentant des partis politiques de la Majorité, Vice-président ;
- un représentant des partis politiques de l'Opposition, Vice-président ;
- un représentant du Ministère en charge de la Communication, rapporteur général ;
- un représentant des partis politiques de la Majorité, rapporteur ;
- un représentant des partis politiques de l'Opposition, rapporteur ;
- un représentant des partis politiques de la Majorité, membre ;
- un représentant des partis politiques de l'Opposition, membre ;
- deux représentants des médias publics, membres.

Article 15 : Les membres de la Commission sont désignés par les administrations et structures dont ils relèvent, au plus tard un mois avant le déroulement de la campagne électorale.

Ils sont installés dans leurs fonctions par le Président du Conseil National de la Communication.

Leur mandat prend fin une semaine après la proclamation des résultats définitifs par la Cour Constitutionnelle.

La Commission peut faire appel, à titre consultatif, à toute personne dont l'expertise est jugée nécessaire à ses travaux.

Annexe N°12 : Décret 0725/PR/MCPEN portant création, organisation et fonctionnement de Gabon Télévision

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

MINISTERE DE LA COMMUNICATION, DE LA POSTE ET DE L'ECONOMIE NUMERIQUE

REPUBLIQUE GABONAISE
Union-Travail-Justice

Visa du Président
du Conseil d'Etat

DECRET N° 0725 PR/MCPEN
portant Création, Organisation et Fonctionnement de Gabon Télévision.

Le Président de la République,
Chef de l'Etat ;

Vu la Constitution ;

Vu le décret n° 0804/PR du 19 octobre 2009 fixant la composition du Gouvernement de la République, ensemble les textes modificatifs subséquents ;

Vu la loi n° 12/2001 du 12 décembre 2001 portant Code de la Communication audiovisuelle, cinématographique et écrite en République Gabonaise;

Vu la loi n°020/2005 du 3 janvier 2006 fixant les règles de création, d'organisation et de gestion des services de l'Etat ;

Vu la loi n°001/2005 du 4 février 2005 portant Statut général de la Fonction Publique ;

Vu la loi n°016/95 du 23 novembre 1995, fixant les statuts particuliers des Fonctionnaires du secteur communication ;

Vu la loi n° 11/82 du 24 juin 1983 fixant le régime juridique des sociétés à participation financière publique ;

Vu la loi n° 12/82 du 24 janvier 1983 portant organisation de la tutelle de l'Etat sur les établissements publics, les sociétés d'économie mixte et des sociétés à participation financière publique, ensemble les textes modificatifs subséquents ;

Vu la loi n° 3/94 du 21 novembre 1994 portant Code du Travail en République Gabonaise, ensemble les textes modificatifs subséquents ;

Vu le décret n° 035/PR/MCPEN du 6 février 2010 portant attributions et organisation du Ministère de la Communication, de la Poste et de l'Economie Numérique ;

Le Conseil d'Etat consulté ;

Le Conseil des Ministres entendu ;

DECRETE :

Article 1er : Le présent décret, pris en application des dispositions de l'article 51 de la Constitution et la loi 020/2005 du 03 janvier 2006 susvisées, porte création, organisation et fonctionnement de Gabon Télévision.

Article 2 : Il est créé et placé sous la tutelle du Ministère en charge de la communication un établissement public à caractère administratif doté de la personnalité juridique et de l'autonomie de gestion financière dénommé Gabon Télévision.

Article 3 : Gabon Télévision a son siège à Libreville.

Chapitre I : Des missions

Article 4 : Gabon Télévision est chargée de la production de la programmation des émissions du service public.

Article 5 : Gabon Télévision a pour mission fondamentale de contribuer à la mise en œuvre des politiques en matière de télévision.

A ce titre, elle est notamment chargée :

- de répondre aux besoins et aspirations de la population en matière d'information, de communication, de culture, d'éducation et de divertissement ;
- d'assurer l'accès de tous les citoyens à la télévision ;
- d'œuvrer à la sauvegarde des valeurs morales, culturelles et patriotiques de la société gabonaise ;
- de concevoir, réaliser et diffuser des programmes de télévision ;
- de respecter la pluralité d'expression.

Article 6 : Gabon Télévision dispose des chaînes à caractère généraliste ou thématique.

Chapitre II : De l'organisation

Article 7 : Gabon Télévision comprend :

- le Conseil d'Administration ;
- la Direction Générale ;
- l'Agence Comptable.

Section 1 : Du Conseil d'Administration

Article 8 : Gabon Télévision est administré par un Conseil d'Administration chargé de définir les lignes générales de son action pour la réalisation des objectifs de l'établissement et le contrôle de sa gestion.

Article 9 : Le Conseil d'Administration de Gabon Télévision comprend, outre son Président :

- un représentant de la Présidence de la République ;
- un représentant de la Primature ;
- un représentant du Ministère de la Communication ;
- un représentant du Ministère du Budget ;
- un représentant du Ministère de l'Economie ;
- un représentant du Ministère de la Culture.

Le Directeur Général et l'Agent Comptable assistent aux réunions du Conseil sans voix délibérative.

Article 10 : Les membres du Conseil d'Administration de Gabon Télévision sont choisis parmi les cadres supérieurs du secteur public, justifiant d'une expérience professionnelle d'au moins quinze ans dans les domaines de la communication, de l'administration ou des finances et nommés par décret pris en Conseil des Ministres.

Article 11 : Le Conseil d'Administration se réunit au moins quatre fois par an à la demande de son Président ou des deux tiers de ses membres. Les délibérations du conseil sont adoptées à la majorité simple.

En cas d'égalité, la voix du Président est prépondérante.

Article 12 : Le Président du Conseil d'Administration perçoit une indemnité mensuelle forfaitaire fixée par un arrêté du Ministre chargé de la Communication. Les autres membres du Conseil perçoivent un jeton de présence par séance.

Section 2 : De la Direction Générale

Article 13 : La Direction Générale est placée sous l'autorité d'un Directeur Général.

Article 14 : Le Directeur Général assure le bon fonctionnement de Gabon Télévision. Il est notamment chargé de l'exécution des décisions du Conseil d'Administration. Il prépare les sessions du Conseil d'Administration et en assure le secrétariat.

Article 15 : Le Directeur Général est nommé par décret pris en Conseil des Ministres sur proposition du Ministre chargé de la Communication, parmi les agents publics permanents de la première catégorie justifiant d'une expérience professionnelle d'au moins dix ans dans le domaine de la communication.

Il est assisté de trois Directeurs Généraux Adjoints nommés dans les mêmes formes et conditions.

Article 16 : La Direction Générale de Gabon Télévision comprend :

- la Direction Administrative et Financière ;
- la Direction des programmes ;
- la Direction des Actualités ;
- la Direction Technique et de l'Exploitation ;
- les Directions Provinciales.

Sous- Section 1 : De la direction administrative et financière

Article 17 : La direction administrative et financière est chargée de l'administration de l'établissement et de sa gestion financière.

Elle prépare les projets de budget et s'assure du bon fonctionnement des structures administratives ainsi que de l'état des biens meubles et immeubles.

Article 18 : La direction administrative et financière est placée sous l'autorité d'un directeur nommé par décret pris en Conseil des Ministres parmi les agents publics permanents de première catégorie, justifiant d'une expérience professionnelle d'au moins cinq ans dans les domaines de la communication ou de l'administration.

Article 19 : La direction administrative et financière comprend :

- le service des ressources humaines ;
- le service financier ;
- le service de l'entretien et de la logistique ;
- le service du courrier.

Article 20 : Le service des ressources humaines est chargé de la gestion du personnel de Gabon Télévision.

Il est placé sous l'autorité d'un chef de service nommé par décret pris en Conseil des Ministres sur proposition du Ministre chargé de la Communication parmi les agents publics permanents de première catégorie.

Article 21 : Le service financier est chargé d'élaborer les projets de budget et de suivre leur exécution. Il assure la tenue des comptes de recette et de dépenses de Gabon Télévision.

Il est placé sous l'autorité d'un chef de service nommé par décret pris en Conseil des Ministres sur proposition du Ministre chargé de la Communication parmi les agents publics permanents de première catégorie.

Article 22 : Le service de l'entretien et de la logistique est chargé de l'entretien des biens meubles et immeubles de Gabon Télévision ainsi que de la gestion des moyens logistiques nécessaires à son fonctionnement.

Il est placé sous l'autorité d'un chef de service nommé par décret pris en Conseil des Ministres sur proposition du Ministre chargé de la Communication parmi les agents publics permanents de première catégorie.

Article 23 : Le service du courrier est chargé du courrier arrivée et départ ainsi que l'archivage des documents techniques, administratifs et financiers.

Il est placé sous l'autorité d'un chef de service nommé par décret pris en Conseil des Ministres sur proposition du Ministre chargé de la Communication parmi les agents publics permanents de première catégorie.

Sous- Section 2 : De la direction des programmes

Article 24 : La direction des programmes est chargée de la production des émissions, de la conception et d'élaboration des grilles des programmes des différentes chaînes de Gabon Télévision.

Article 25 : La direction des programmes est placée sous l'autorité d'un directeur nommé par décret pris en Conseil des Ministres parmi les agents publics permanents de première catégorie, justifiant d'une expérience professionnelle d'au moins cinq ans dans les domaines de la communication.

Le directeur des programmes peut être assisté d'un directeur adjoint nommé dans les mêmes formes et conditions.

Article 26 : La direction des programmes comprend :

- le service de la production lourde ;
- le service de la production légère ;
- le service de la post-production et du montage;
- le service des programmes.

Article 27 : Le service de la production lourde est chargé de produire des fictions et des documentaires de qualité

Il est placé sous l'autorité d'un chef de service nommé par décret pris en Conseil des Ministres sur proposition du Ministre chargé de la Communication parmi les agents publics permanents de première catégorie.

Article 28 : Le service de la production légère est chargé de produire des émissions de divertissement, notamment les jeux et les variétés.

Il est placé sous l'autorité d'un chef de service nommé par décret pris en Conseil des Ministres sur proposition du Ministre chargé de la Communication parmi les agents publics permanents de première catégorie.

Article 29 : Le service de la post-production et du montage est chargé de la post-production et du montage des émissions de Gabon Télévision. Il est également chargé du contrôle et de la qualité des œuvres audiovisuelles et cinématographiques à diffuser par Gabon Télévision.

Il est placé sous l'autorité d'un chef de service nommé par décret pris en Conseil des Ministres sur proposition du Ministre chargé de la Communication parmi les agents publics permanents de première catégorie.

Article 30 : Le service des programmes est chargé de l'élaboration de la grille des programmes de Gabon Télévision et de son exécution. Il est également chargé de l'acquisition et de la conservation des œuvres audiovisuelles et cinématographiques à diffuser par Gabon Télévision.

Il est placé sous l'autorité d'un chef de service nommé par décret pris en Conseil des Ministres sur proposition du Ministre chargé de la Communication parmi les agents publics permanents de première catégorie.

Sous- Section 3 : De la direction des actualités

Article 31 : La direction des actualités est chargée de la production et de la programmation des journaux télévisés ainsi des magazines d'actualités.

Article 32 : La direction des actualités est placée sous l'autorité d'un directeur nommé par décret pris en Conseil des Ministres parmi les agents publics permanents de première catégorie, justifiant d'une expérience professionnelle d'au moins cinq ans dans les domaines de la communication.

Le directeur des actualités peut être assisté d'un directeur adjoint nommé dans les mêmes formes et conditions.

Article 33 : La direction des actualités comprend :

- le service de la rédaction de politique générale et de la société ;
- le service de la rédaction culturelle et sportive ;
- le service de reportages légers ;
- le service de reportages lourds ;
- le service de montage ;
- le service des archives.

Article 34 : Le service de rédaction de politique générale et de société est chargé de l'élaboration, de la préparation et de la présentation des journaux télévisés des activités de politique générale et sociétale ainsi que des magazines d'actualités.

Il est placé sous l'autorité d'un chef de service nommé par décret pris en Conseil des Ministres sur proposition du Ministre chargé de la Communication parmi les agents publics permanents de première catégorie.

Article 35 : Le service de rédaction culturelle et sportive est chargé de l'élaboration, de la préparation et de la présentation des journaux télévisés des activités culturelles et sportives ainsi que des magazines d'actualités.

Il est placé sous l'autorité d'un chef de service nommé par décret pris en Conseil des Ministres sur proposition du Ministre chargé de la Communication parmi les agents publics permanents de première catégorie.

Article 36 : Le service de reportages légers est chargé de programmer les reportages quotidiens d'actualité politique, économique, sociale ou culturelle.

Il est placé sous l'autorité d'un chef de service nommé par décret pris en Conseil des Ministres sur proposition du Ministre chargé de la Communication parmi les agents publics permanents de première catégorie.

Article 37 : Le service de reportages lourds est chargé de programmer les reportages de grands événements nationaux ou internationaux.

Il est placé sous l'autorité d'un chef de service nommé par décret pris en Conseil des Ministres sur proposition du Ministre chargé de la Communication parmi les agents publics permanents de première catégorie.

Article 38 : Le service de montage est chargé du montage des reportages effectués par les différentes équipes de la Direction des Actualités.

Il est placé sous l'autorité d'un chef de service nommé par décret pris en Conseil des Ministres sur proposition du Ministre chargé de la Communication parmi les agents publics permanents de première catégorie.

Article 39 : Le service d'archivage est chargé de conserver des éléments relatifs aux grands évènements historiques et culturels.

Il est placé sous l'autorité d'un chef de service nommé par décret pris en Conseil des Ministres sur proposition du Ministre chargé de la Communication parmi les agents publics permanents de première catégorie.

Sous- Section 4 : De la direction technique et de l'exploitation

Article 40 : La direction technique et de l'exploitation est chargée de la conception, de l'installation et de l'exploitation des équipements de production de Gabon Télévision.

Article 41 : La direction technique et de l'exploitation est placée sous l'autorité d'un directeur nommé par décret pris en Conseil des Ministres parmi les agents publics permanents de première catégorie, justifiant d'une expérience professionnelle d'au moins cinq ans dans les domaines de la communication.

Le directeur technique et de l'exploitation peut être assisté d'un directeur adjoint nommé dans les mêmes formes et conditions.

Article 42 : La direction technique et de l'exploitation comprend :

- le service de la maintenance ;
- le service de l'exploitation des équipements fixes ;
- le service de l'exploitation des équipements mobiles.

Article 43 : Le service de la maintenance est chargé de l'entretien des équipements des studios de Gabon Télévision ainsi que de son matériel de reportages lourds ou légers.

Il est placé sous l'autorité d'un chef de service nommé par décret pris en Conseil des Ministres sur proposition du Ministre chargé de la Communication parmi les agents publics permanents de première catégorie.

Article 44 : Le service de l'exploitation des équipements fixes est chargé du fonctionnement des équipements des studios de Gabon Télévision.

Il est placé sous l'autorité d'un chef de service nommé par décret pris en Conseil des Ministres sur proposition du Ministre chargé de la Communication parmi les agents publics permanents de première catégorie.

Article 45 : Le service de l'exploitation des équipements mobiles est chargé du fonctionnement des équipements de reportages lourds ou légers de Gabon Télévision.

Il est placé sous l'autorité d'un chef de service nommé par décret pris en Conseil des Ministres sur proposition du Ministre chargé de la Communication parmi les agents publics permanents de première catégorie.

Sous- Section 5 : Des directions provinciales

Article 46 : Huit (8) directions provinciales sont chargées d'assurer la décentralisation des activités de Gabon Télévision.

Article 47 : Les directions provinciales sont placées sous l'autorité de directeurs nommés par décret pris en Conseil des Ministres parmi les agents publics permanents de première catégorie, justifiant d'une expérience professionnelle d'au moins cinq ans dans les domaines de la communication.

Article 48 : Une direction provinciale comprend :

- un service administratif ;
- un service des programmes ;
- un service des actualités ;
- un service d'exploitation ;

Article 49 : Le service administratif est chargé des tâches administratives et financières de la direction provinciale.

Il est placé sous l'autorité d'un chef de service nommé par décret pris en Conseil des Ministres sur proposition du Ministre chargé de la Communication parmi les agents publics permanents de première catégorie.

Article 50 : Le service des programmes est chargé de l'élaboration et de l'exécution de la grille des programmes de la station provinciale de Gabon Télévision.

Il est placé sous l'autorité d'un chef de service nommé par décret pris en Conseil des Ministres sur proposition du Ministre chargé de la Communication parmi les agents publics permanents de première catégorie.

Article 51 : Le service des actualités est chargé de la couverture de l'actualité politique, économique et sociale de la province.

Il est placé sous l'autorité d'un chef de service nommé par décret pris en Conseil des Ministres sur proposition du Ministre chargé de la Communication parmi les agents publics permanents de première catégorie.

Article 52 : Le service d'exploitation est chargé du fonctionnement régulier des équipements de production de la province et assure la continuité des émissions de télévision.

Il est placé sous l'autorité d'un chef de service nommé par décret pris en Conseil des Ministres sur proposition du Ministre chargé de la Communication parmi les agents publics permanents de première catégorie.

Section 3 : De l'Agence Comptable

Article 53: L'Agence Comptable est placée sous l'autorité d'un agent comptable, nommé conformément aux textes en vigueur.

Chapitre III : Des ressources financières

Article 54 : Les ressources financières de Gabon Télévision sont constituées par :

- les dotations budgétaires de l'Etat ;
- les redevances et taxes relatives aux produits et services de télévision ;
- la publicité et le parrainage ;
- les dons et legs.

Chapitre IV : Des dispositions diverses

Article 55 : Les personnels de la Radiodiffusion Télévision Gabonaise chaîne 1 et chaîne 2, spécialisés dans le domaine de la production et de la programmation en télévision sont transférés à Gabon Télévision.

Article 56 : Par l'effet du présent décret, les biens meubles et immeubles affectés à la télévision par la RTG chaîne 1 et la RTG chaîne 2 sont transférés à Gabon Télévision.

Article 57 : Les modalités de transfert prévues aux articles 53 et 54 ci-dessus sont déterminées par voie règlementaire.

Article 58 : Dans le cadre de ses missions Gabon Télévision peut nouer des partenariats avec des structures publiques ou privées.

Chapitre V : Des dispositions finales

Article 59 : Des textes réglementaires déterminent, en tant que de besoin, les dispositions de toute nature nécessaires à l'application du présent décret.

Article 60 : Le présent décret, qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, sera enregistré, publié selon la procédure d'urgence et communiqué partout où besoin sera.

Fait à Libreville, le 21 JUIN 2011

Le Président de la République,
Chef de l'Etat ;

Ali BONGO ONDIMBA

Le Premier Ministre,
Chef du Gouvernement ;

Paul BIYOGHE MBA

Le Ministre de la Communication, de la Poste
et de l'Economie Numérique

Paul NDONG NGUEMA

ANNEXE N°13 : Décret N°035/PR/MCPEN/ Portant attributions et organisation du ministère de la communication, de la poste et de l'économie Numérique

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

MINISTERE DE LA COMMUNICATION, DE LA POSTE ET DE L'ECONOMIE NUMERIQUE

REPUBLIQUE GABONAISE
Union- Travail - Justice

3

Vu au Président
du Conseil d'Etat

DECRET n0035 / PR/MCPEN
portant attributions et organisation
du Ministère de la Communication,
de la Poste et de l'Economie Numérique

Le Président de la République,
Chef de l'Etat ;

Vu la Constitution ;

Vu le décret n° 0804/PR du 19 octobre 2009 fixant la composition du Gouvernement de la République ;

Vu la loi n°1/2005 du 4 février 2005 portant Statut Général de la Fonction Publique ;

Vu la loi n°020/2005 du 3 janvier 2006 fixant les règles de création, d'organisation et de gestion des services de l'Etat ;

Vu la loi n° 14/2005 du 08 août 2005 portant code de déontologie de la fonction publique ;

Vu le décret n° 430/PR/MFP du 28 mars 1985 portant création et attributions d'une Direction du Personnel à la Présidence de la République, à la Primature et dans les Ministères ;

Vu le décret 00427/PR du 13 juin portant création d'une Direction Centrale des Affaires Financières à la Présidence de la République, à la Primature et dans les Ministères ;

Vu le décret n° 1379/PR/MINECOFIN du 29 octobre 1982 portant création de la fonction de chargé d'études et fixant les conditions d'accès à cette fonction ;

Vu le décret n°1325/PR/AFPRA du 2 octobre 1991 portant création et attributions de la fonction de Secrétaire Général de Ministère, ensemble les textes modificatifs subséquents ;

Vu le décret n°000378/PR/MFPRAME du 26 mai 2000 portant création, attributions et fonctionnement des Inspections Générales des Services de Ministère ;

DECRETE :

Article 1er : Le présent décret, pris en application des dispositions de la loi n° 020/2005 du 03 Janvier 2006 susvisée, porte attributions et organisation du Ministère de la Communication, de la Poste et de l'Economie Numérique, ci-après désigné « le Ministère ».

Titre I : DES ATTRIBUTIONS

Article 2 : Le Ministère de la Communication, de la Poste et de l'Economie Numérique assure la mise en œuvre de la politique du Gouvernement dans le domaine de la communication, de la poste et de l'économie numérique.

Article 3: En matière de communication, le ministère est notamment chargé :

- de promouvoir l'image du Gabon ;
- d'élaborer les politiques dans les secteurs de la communication, de la publicité et de la cinématographie et de veiller à leur exécution ;
- d'initier tous projets de texte dans les secteurs de la communication, de la poste et de l'économie numérique et de veiller à leur application ;
- de pourvoir à la formation des ressources humaines aux métiers de la communication ;
- de délivrer les agréments techniques d'usage des fréquences aux entreprises privées de radiodiffusion et de télévision ;
- de favoriser la création et le développement des entreprises privées du secteur de la communication ;
- de délivrer les autorisations d'exercice aux entreprises privées de cinématographie ;
- de fixer les conditions techniques d'usage de fréquences pour la diffusion de services de communication audiovisuelle par voie hertzienne terrestre, satellitaire ou par transmission par câbles ;
- de définir les conditions de gestion du spectre des fréquences radioélectriques du service de radiodiffusion.

Article 4: En matière de poste, le ministère est notamment chargé :

- d'élaborer les politiques dans les secteurs de la poste et de veiller à leur exécution ;
- d'initier tous projets de textes et de veiller à leur application ;
- de garantir l'accès au service universel ;
- de veiller au respect, par les opérateurs postaux, de leurs obligations en matière de secret de la correspondance et de la vie privée des usagers et du secret bancaire;
- de veiller au respect, par les opérateurs du secteur, des traités internationaux ;
- de veiller au développement de la formation, de l'emploi, de la recherche, de l'innovation et de la compétitivité dans le secteur de la poste ;
- de s'assurer du respect, par les opérateurs postaux, des obligations liées à l'ordre public et à l'aménagement du territoire.

Article 5: En matière d'économie numérique le ministère est notamment chargé :

- d'élaborer les politiques du secteur et de veiller à leur exécution ;
- d'initier tous projets de textes et de veiller à leur application ;
- de mettre en œuvre des stratégies et des plans d'action pour le développement d'un environnement numérique;
- de favoriser l'accès aux réseaux numériques à tous les citoyens en garantissant un accès à l'internet haut débit et en assurant le passage de tout le pays dans le numérique audiovisuel ;
- de mettre en œuvre les politiques visant à réduire la fracture numérique ;
- de promouvoir la production et l'offre des contenus numériques à travers l'amélioration de la diffusion des contenus cinématographiques, audiovisuels, musicaux ainsi que la sécurisation de la diffusion de l'écrit, le développement de la presse et la mise en place d'un statut d'hébergement de données ;
- de promouvoir le développement des logiciels ;
- de diversifier les usages et les services numériques tels que e-commerce, e- administration, e- santé, e- éducation, etc. ;
- de lutter contre toutes les formes de cybercriminalité;
- d'accélérer la compétitivité et la croissance des entreprises par le numérique;
- de dynamiser la recherche et le développement dans les technologies de l'information et de la communication, en abrégé TIC en favorisant l'adaptation de l'organisation de l'Etat aux enjeux numériques et en établissant une gouvernance transversale des systèmes d'information de l'Etat ;
- de s'assurer du respect des résolutions et recommandations internationales sur la gouvernance de l'internet.

Titre II : DE L'ORGANISATION

Article 6: Le Ministère de la Communication, de la Poste et de l'Economie numérique comprend :

- le Cabinet du Ministre ;
- le Secrétariat Général ;
- l'Inspection Générale des Services ;
- les Organismes et Etablissements sous tutelle.

Chapitre I : DU CABINET DU MINISTRE

Article 7: La composition du Cabinet du Ministre de la Communication, de la Poste et de l'Economie Numérique est fixée conformément aux dispositions des textes en vigueur.

Chapitre II : DU SECRETARIAT GENERAL

Article 8: Outre les attributions énumérées par le décret n° 1325/PR/MFPRAME du 02 Octobre 1996 susvisé, le Secrétaire Général du Ministère de la Communication, de la Poste et de l'Economie Numérique est notamment chargé :

- de coordonner les activités des différents services du ministère ;
- de viser au préalable tous les actes préparés par les services centraux du ministère soumis à la signature du ministre ;
- de gérer les ressources humaines du département ;
- de préparer et de mettre en œuvre les mesures tendant à développer la concertation et le dialogue social au sein des services.

Article 9: Le Secrétaire Général est assisté d'un ou de deux Secrétaires Généraux Adjoints nommés dans les mêmes formes et conditions que lui.

Il est également assisté de Chargés d'Etudes, nommés conformément aux dispositions des textes en vigueur.

Article 10: Le Secrétariat Général comprend :

- les Directions Générales ;
- la Direction du Personnel ;
- la Direction Centrale des Affaires Financières ;
- le Centre de Documentation et des Archives ;
- le Service de l'Informatique ;
- le Service Central du Courrier ;
- le Service Accueil.

Section I : Des Directions Générales :

Article 11 : Les Directions Générales assurent l'exécution de la politique du ministère dans les secteurs d'activité de leur compétence. Elles comprennent :

- la Direction Générale de la Communication ;
- la Direction Générale de la Poste ;
- la Direction Générale du Développement des Réseaux Numériques ;
- la Direction Générale de la Promotion de l'Economie Numérique.

Sous-Section I : De la Direction Générale de la Communication

Article 12: La Direction Générale de la Communication assure l'exécution de la politique du Gouvernement en matière de communication. Elle est notamment chargée :

- d'assurer, conformément aux textes en vigueur, la coordination des activités spécifiques au secteur de la communication ;
- de proposer toute mesure visant à favoriser l'évolution du secteur ;
- de permettre l'accès de tous au service public de la communication ;
- de préparer et de suivre l'exécution des politiques publiques en matière de communication ;
- de proposer les fréquences à préempter pour le fonctionnement du service public de la radio et de la télévision;
- de gérer les relations internationales dans le domaine de la communication;
- d'assurer la tutelle technique des établissements et organismes de ce secteur.

Article 13 : La Direction Générale de la Communication comprend :
- la Direction de la Communication ;
- la Direction des Ressources Humaines ;
- la Direction de la Réglementation.

Paragraphe 1 : De la Direction de la Communication

Article 14 : La Direction de la Communication assure le contrôle et l'application de la réglementation nationale et internationale en matière de communication audiovisuelle et écrite. A ce titre, elle est notamment chargée :
- d'établir les projets de cahiers de charges et de missions des chaînes du service public de radiodiffusion et de télévision, ainsi que des structures de transmission et de diffusion;
- d'instruire pour avis les dossiers de demande d'agrément des entreprises privées de communication ;
- d'instruire pour avis les dossiers de déclaration de constitution des organes de presse ;
- d'instruire et d'archiver les dossiers de demande de cartes professionnelles de presse, en concertation avec les autres institutions et structures concernées ;
- d'assurer le contrôle des messages et annonces publicitaires radiodiffusées ou télévisées ;
- de gérer les relations techniques et de coopération internationale dans le domaine de la communication ;
- de procéder à la promotion et à la diffusion des TIC.

Article 15: La Direction de la Communication comprend :
- le Service de l'Audiovisuel ;
- le Service de la Presse ;
- le Service des Archives et de la Documentation.

Article 16 : Le Service de l'Audiovisuel est notamment chargé :
- d'examiner les projets de cahiers de charges et de missions des chaînes publiques de radiodiffusion et de télévision, ainsi que des structures de transmission et de diffusion ;
- d'instruire les dossiers de demande d'agrément des entreprises du secteur ;
- de tenir à jour le fichier des entreprises de communication installées au Gabon ;
- d'examiner les dossiers de demande de cartes professionnelles de presse du secteur communication, en concertation avec les autres institutions et structures concernées ;
- d'instruire les demandes d'autorisation de tournage et de reportage.

Article 17: Le Service de la Presse est notamment chargé :
- de tenir à jour le fichier des entreprises de presse installées au Gabon ;
- d'examiner les dossiers de demande de cartes professionnelles de presse du secteur presse, en concertation avec les autres institutions et structures concernées ;
- d'instruire les dossiers de déclaration de constitution des organes de presse et des demandes d'accréditation.

ANNEXE N°14 : Grille de programme Gabon Télévision 2013

(1)

Lundi

06h30 - 07h00 - Clip de la semaine + Mag
07h00 - 09h00 : Mbolo le Gabon
09h00 - 09h26 : Mag/Doc
09h26 - 10h00 : Message de l'Islam (Emission
10h00 - 10h10 : Flash (Info)
10h.10 - 11h.10 : Gabon Hebdo Actualités
11h10 - 12h00 : Serie : Mon amour, mon péché (Rediff 2EP
12h00 - 12h.10 : Flash
12h10 - 12h36 - Mag.
12h36 - 12h42 : Clip de la Semaine
12h42 - 12h51 : Gabon d'abord
12h51 - 13h00 : Publicités + les aventures de Boudina
13h00 - 13h30 : Journal Télévisé
13h30 - 13h40 : Publicités
13h40 - 15h00 : Boulevard
15h00 - 15h10 : Flash
15h.10 - 15h.15 : Publicités
15h.15 - 15h35 : Magazine / Spots
15h35 - 16h00 : Danses et Rythmes du Gabon
16h00 - 18h00 : Pluriel (Edition) R
18h00 - 18h.10 : Flash
18h10 - 18h15 : Publicités
18h15 - 19h00 : VIBE
19h00 - 19h30 : Jeunesse, Dessins Animés

(2)

19h36 - 19h42 : Gabon d'abord

19h42 - 20h00 : Publicités + Météo

20h00 - 20h30 : Journal Télévisé

20h30 - 20h40 : Météo + Publicités

20h40 - 21h05 : Inde India love story.

21h05 - 21h15 : Publicités

21h15 : 23h00 : grand 3/part.

23h00 - 24h00 : Série Policière

24h00 - 24h30 : - Journal Télévisé

24h30 - 01h00 : Débat le Gabon. le debat (Restiff)

01h00 - 02h30 : Long Métrage

02h30 - 03h00 : Variétés Gabonaises.

03h00 - 03h30 : Journal Télévisé

03h30 - 05h00 : Fetu :

05h00 - 05h52 : Magazine

05h52 - 06h30 - Variétés Gabonaises

(3)

Mardi

06h30 - 07h00 : Clip de la semaine + Mag / Doc

07h00 - 09h00 : Hebdo le Gabon

09h00 - 09h26 : Serie Africaine / L'Histoire d'une vie H

09h26 - 10h00 : Mag. Musiques / Initiative

10h00 - 10h10 : Flash

10h10 - 11h30 : la grande [TW. CRadiff]

11h30 - 12h00 : Forum de l'emploi

12h00 - 12h10 : Flash

12h10 - 12h36 : Serie : India love story. (R)

12h36 - 12h42 : Clip de la Semaine

12h42 - 12h51 : Gabon d'abord

12h51 - 13h00 : Publicités + les Aventures de Doudou

13h00 - 13h30 : Journal Télévisé

13h30 - 13h40 : Publicités

13h40 - 15h00 : Boulevard

15h00 - 15h10 : Flash

15h10 - 15h15 : Publicités

15h15 : 15h40 : ECOTourisme, à la découverte du Gabon / Environnement

15h40 - 16h25 : Serie : [redacted]

16h25 - 18h00 : Grand Spot (R)

18h00 - 18h10 : Flash

18h10 - 18h15 : Publicités

(9)

18h45 - 19h30 : Toute la ville en parle.

19h30 - 19h36 : C'est ça la semaine

19h36 - 19h42 : Cabou d'abord

19h42 - 20h00 : Publicités + Météo

20h00 - 20h30 : Journal Télévisé

20h30 - 20h40 : Météo + Publicités

20h40 - 21h05 : Série : India love story

21h05 - 21h15 : Publicités

21h15 - 21h40 : Série : Entre Justice et Vengeance

21h40 - 22h40 : Femme et destin / Deux publics / Technopole.

22h40 - 24h00 : Long Métrage.

24h00 - 24h30 : Journal Télévisé

24h30 - 01h45 : Toute la ville en parle.

01h45 - 02h05 : Film

02h05 - 03h00 : Variétés Gabonaises

03h00 - 03h30 : Journal Télévisé (Rediff)

03h30 - 05h00 : Long Métrage

05h00 - 05h52 : Doc / Mag.

05h52 - 06h30 : Variétés Gabonaises

(5)

Samedi

06h30 - 07h00 : Clip de la semaine + Mag.
07h00 - 09h00 : Mbolo le Gabon.
09h00 - 09h26 : Serie : Etats Justice et Vengeance (R)
09h26 - 10h00 : A la découverte de l'eco. Tourisme / Environnem
10h00 - 10h10 : Flash
10h10 - 11h10 : Sens Publics / Technopole / Femme et Loisir
11h10 - 12h00 : Documentaire
12h00 - 12h10 : Flash
12h10 - 12h36 : Serie : India love Story (R)
12h36 - 12h42 : Clip de la semaine
12h42 - 12h51 : Gabon d'abord
12h51 - 13h00 : Publicité + les Aventures de Boulou
13h00 - 13h30 : Journal Télévisé
13h30 - 13h40 : Publicité
13h40 - 15h00 : Boulevard
15h00 - 15h10 Flash
15h10 - 15h15 : Publicité
15h15 : 16h00 : Serie : [redacted] / Kangoo.
16h00 - 17h00 : Emission Bambi ICE Jeunesse : Bambi Ice
17h00 - 17h26 : Serie : Teenager.
17h26 - 18h00 : ~~Patrimoine~~ Pharmacopée et tradition.
18h00 - 18h10 : Flash
18h10 - 18h15 : Publicité
18h15 - 19h00 : Vibe

(b)

19h36 - 19h44 : Clip de la semaine

19h44 - 19h54 : Jubox d'abord

19h54 - 20h00 : Publicités + Jeteé

20h00 - 20h30 : Journal télévisé

20h30 - 20h40 : Jeteé + Publicités

20h40 - 21h05 : Serie : India love story.

21h05 - 21h15 : Publicités

21h15 - 21h40 : Serie : Entre Justice et Vengeance

21h40 - 22h10 : Au Coeur de la cité / Sauvetage / Haute tension

22h10 : 23h40 : Long Métrage

23h40 - 24h00 : Doc / Mag.

24h00 - 24h30 : Journal télévisé (Rep)

24h30 - 01h00 : Entre 2 Rendez-vous

01h00 - 01h30 : Allô le Jalou (débat) R)

01h30 - 03h00 : Long Métrage

03h00 - 03h30 : Journal télévisé (Rep)

03h30 - 04h00 : Documentaire

04h00 - 05h52 : Film.

05h52 - 06h30 : Variétés Jalonnaises

(7)

Jeudi

06h30 - 07h00 : Clip de la Semaine + Documentaire
07h00 - 09h00 : Hola le Salon
09h00 - 09h16 : Série : Entre Justice et Vengeance
09h16 - 10h00 : Santé Publique / Investigation / Au Cœur de la Cité
10h00 - 10h10 : Flash
10h10 - 11h10 : Saga Africa / Série Policière.
11h10 - 11h25 : Magazine : Evènement
11h25 - 12h00 : Reconnaissance :
12h00 - 12h10 : Flash
12h10 - 12h36 : Série : India love story.
12h36 - 12h42 : Clip de la Semaine
12h42 - 12h51 : Salon d'abord
12h51 - 13h00 : Publicités + les Actualités de Douala
13h00 - 13h30 : Journal Télévisé.
13h30 - 13h40 : Publicités
13h40 - 15h00 : Bonkeroad
15h00 - 15h10 : Flash
15h10 - 15h15 : Publicités
15h15 - 15h45 : Série :
15h45 - 16h45 : Agora (R)
16h45 17h15 : Parole de Vie
17h15 - 18h00 : Chants Danses et Rythmes du Salon.
18h00 - 18h10 : Flash
18h10 - 18h15 : Publicités

(8)

19h30 - 19h36 : Clip de la semaine

19h36 - 19h42 : gala d'abord

19h42 - 20h00 : Publicités + Météo

20h00 - 20h30 : Journal Télévisé

20h30 - 20h50 : Météo + Publicités

20h50 - 21h05 : Série : India Love Story.

21h05 - 21h15 : Publicités

21h15 - 21h40 : Série : Enfin Justice et Vengeance

21h40 - 22h50 : H.O.V / Questions Publiques / Perspective Economie / Patrimoine

22h50 - 23h00 : Long Métrage.

23h00 - 23h30 : Journal Télévisé (R)

23h30 - 01h15 : Toute la ville en parle

01h15 - 02h45 : Film.

02h45 - 03h00 : Variétés Jalousaines

03h00 - 03h30 : Journal Télévisé (Rd.)

03h30 - 04h15 : Variétés Jalousains

04h15 - 05h00 : Documentaire.

05h00 - 06h30 : Film.

→

(9)

Vendredi

06h30 - 07h00 : Clip de la semaine + Documentaire.
07h00 - 09h00 : Nabo le jabu.
09h00 - 09h16 : Entre Justice et Vengeance (R)
09h16 - 10h00 : Tous de l'Emploi / Doc
10h00 - 10h10 : Flash
10h10 - 11h00 : Feuilleton.
11h00 - 12h00 : M.D.V / Questions Politiques / Patrimoine
12h00 - 12h10 : Flash ~~Interview~~ Perspectives - Eco.
12h10 - 12h36 : Série : India love story.
12h36 - 12h42 : Clip de la Semaine
12h42 : 12h51 : Jabu d'abord.
12h51 - 13h00 : Publicités + les aventures de Bouchon
13h00 - 13h30 : Journal Télévisé
13h30 - 13h40 : Publicités
13h40 - 15h00 : Boulevard
15h00 - 15h10 : Flash.
15h10 - 15h15 : Publicités
15h15 - 16h16 : Bambi ICE (R)
16h15 - 17h15 : Les merveilles du Passé
17h15 - 18h00 : Sur les Planches de l'equateur
~~Fort Tuberatie~~ / [redacted]
18h00 - 18h10 : Flash
18h10 - 18h15 : Publicités
18h15 - 18h50 : VIBE
18h50 - 19h20 : Le Dernier de l'Islam.

(19)

19h00 - 19h30 : Journal Télévisé

19h30 - 20h00 : Novela + Publicités

19h30 - 21h05 : Serie : Dos Amour mon Péché

21h05 - 21h15 : Publicités

21h15 - 22h15 : Jogo Africa.

22h15 - 23h00 : Long Métrage / Serie DR HOUSE

23h00 - 23h30 : Journal Télévisé (R)

23h30 - 01h00 : Serie : India love Story (Red 4 ep)

01h00 - 03h00 : Serie Entre Justice et Vengeance (Red 3 ep)

03h00 - 03h30 : Journal Télévisé

03h30 - 04h15 : Feuilleton.

04h15 - 05h00 : = Divertissement (Variétés Jabaneiras

05h00 - 06h30 - Film.

(11)

Samedi

06h30 - 07h00 - Gym Tonic
07h00 - 07h30 : Dessins Animés
07h30 - 09h30 : Eluriel.
09h30 - 10h00 : Info Matin
10h00 - 10h10 : Sport Week-end.
10h10 - 10h45 : Midi Total
10h45 - 11h45 : La Totale
11h45 - 12h15 : Le temps de partage
12h15 - 12h40 : Teenager
12h40 - 12h50 : Spots
12h50 - 13h00 : Publicités
13h00 - 13h30 : Journal Télévisé
13h30 - 13h40 : Publicités
13h40 - 15h40 : Eluriel (Rediff)
15h40 - 17h40 : Espace Jeune.
17h40 - 18h0 : Série : Un Amour, mon Péché (R)
18h05 - 18h15 : Publicités
18h15 - 19h30 : Jeunesse Dessins Animés
19h30 - 19h36 : Clip de la semaine
19h36 - 19h41 : Galaxy d'Alnd
19h41 - 20h00 : Publicités + Météo
20h00 - 20h30 : Journal Télévisé
20h30 - 20h40 : Météo + Publicités
20h40 - 20h05 :

(12)

21h05 - 21h15 : Publicités

21h15 - 21h40 : Série : Mon Amour, Mon Péché

21h40 - 22h35 : Série : Lupshek

22h35 - 23h00 : Les Nouvelles du Passé

23h00 - 23h30 : Journal Télévisé.

23h30 - 00h30 : Sago Africa

00h30 - 03h00 : Long Métrage

03h00 - 03h30 : Journal Télévisé

03h30 - 04h15 : Série

04h15 - 05h00 - Divertissement

05h00 - 06h30 : Film :

Dimanche

06h30 - 06h35 : clip de la semaine + GYM TONIC
06h35 - 07h30 - Dessins Animés
07h30 - 09h30 : Eluciel
09h30 - 10h00 : Info Jeteu
10h00 - 10h30 : ONE Gospel
10h30 - 11h00 : Parole de vie
11h00 - 12h25 : Messe / Culte
12h25 - 12h50 : Teenager
12h50 - 13h00 : Publicités
13h00 - 13h30 : Journal Télévisé
13h30 - 13h40 : Publicités
13h40 - 14h00 : Journal des Signes
14h00 - 14h30 : Jeu Amour, Jeu Pêche (R) / Mini Marché
14h30 - 15h30 : Agora
15h30 - 18h00 : Sport au Brésil / Bambi Zee
18h00 - 18h05 : Publicités
18h05 - 19h05 : La Totale
19h05 - 19h30 : Teenzik : Dessins Animés
19h30 - 19h36 : clip de la semaine
19h36 - 19h42 : Jeton d'abord
19h42 - 20h00 : Publicités + Météo
20h00 - 20h30 : Journal Télévisé
20h30 - 20h40 : [illegible]

Annexe N°15 : Décret N°1002/PR-MININFON/PT, portant organisation du ministère de la communication, des postes et des télécommunications, 1982

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

MINISTERE DE L'INFORMATION,
DES POSTES ET TELECOMMUNICATIONS

REPUBLIQUE GABONAISE

UNION - TRAVAIL - JUSTICE

D E C R E T N° 01002 /PR-MININFO/PT

PORTANT ATTRIBUTIONS ET ORGANISATION DU MINISTERE
DE L'INFORMATION, DES POSTES ET TELECOMMUNICATIONS

VISA:

du Président de la
Chambre Administrative
de la Cour Suprême

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT

Vu la Constitution ;

Vu les décrets numéros 213/PR et 214/PR du 8 Mars 1982, portant composition du Gouvernement, ensemble les textes modificatifs ;

Après avis du Comité Consultatif de la Fonction Publique,

La Chambre Administrative de la Cour Suprême Consultée ;

Le Conseil des Ministres entendu ;

D E C R E T E

ARTICLE 1ER.- Le présent décret a pour objet de fixer les attributions et l'organisation du Ministère de l'Information, des Postes et Télécommunications.

.../...

TITRE I : DU MINISTERE

CHAPITRE 1ER: ATTRIBUTIONS DU MINISTRE

ARTICLE 2.- Le Ministre de l'Information, des Postes et Télécommunications propose au Gouvernement la politique du pays dans les domaines de l'Information, des Postes et Télécommunications et en assure la mise en oeuvre.

ARTICLE 3.- Le Ministre de l'Information, des Postes et Télécommunications a autorité sur l'ensemble du personnel appartenant aux différents Services de son Département.

A ce titre, il décide de l'affectation, de la discipline et propose l'engagement, la titularisation, la promotion, l'avancement du personnel de l'Information, des Postes et Télécommunications.

ARTICLE 4.- Le Ministre de l'Information, des Postes et Télécommunications est de droit :

- Président du Comité National de la Presse et de l'Audiovisuel.

- Président du Conseil d'Administration de l'Agence Gabonaise de Presse.

- Président de la Commission Nationale de Contrôle des Films et des Enregistrements Sonores.

- Président du Conseil d'Administration de l'Office des Postes et Télécommunications.

- Président du Conseil de Gestion de la Société des Télécommunications Internationales Gabonaises (T.I.G.).

Le Ministre de l'Information, des Postes et Télécommunications exerce la tutelle sur les Offices, établissements publics, Sociétés d'Etat, Sociétés d'Economie Mixte et Sociétés à participation financière publique dont la technicité relève normalement du Ministère de l'Information, des Postes et Télécommunications.

.../...

ARTICLE 5.- Le Ministre de l'Information, des Postes et Télécommunications assure la tutelle des Agences d'Information publiques ou privées installées au GABON. Il est seul habilité à délivrer des autorisations sur toute demande de reportage filmé ou photographique, sur toute demande d'article à paraître dans les journaux étrangers, d'éditions de numéros spéciaux traitant de la vie politique, sociale, économique et culturelle du Gabon.

Les reportages ainsi réalisés et les éditions des numéros spéciaux des journaux font l'objet d'une copie déposée au Ministère avant diffusion au public.

Le Ministre de l'Information, des Postes et Télécommunications veille à ce que l'exploitation du service public des Postes et Télécommunications soit correctement assurée par l'Office et à ce que les monopoles postal, télégraphique et téléphonique, tels qu'ils résultent des textes en vigueur, soient respectés.

Il veille également à l'application de la législation et de la règlementation relativesaux Postes et Télécommunications, ainsi que des décisions , conventions, règlements et arrangements des organismes internationaux.

Il approuve les projets techniques de l'Office des Postes et Télécommunications.

Il décide des programmes d'émissions des timbres-postes.

Il veille à la bonne exécution du budget de l'Office en se faisant communiquer la situation des recettes et des dépenses, ainsi que la balance mensuelle.

ARTICLE 6.- Le Ministre de l'Information,des Postes et Télécommunications est le seul Responsable devant le Chef de l'Etat et le Chef du Gouvernement auxquels il rend compte périodiquement de la bonne marche de ses Services et de tout autre problème touchant la politique générale de l'Information, des Postes et Télécommunications.

.../...

CHAPITRE II : LE CABINET DU MINISTRE

ARTICLE 7.- Le Cabinet du Ministre comprend :

- Le Directeur de Cabinet
- Le Chef de Cabinet
- Le (a) Secrétaire Particulier (e)
- Les Conseillers
- Le Bureau de la Presse.

Les Membres du Cabinet du Ministre sont chargés de traiter, chacun en ce qui le concerne, les affaires qui leur sont confiées par le Ministre.

Au Cabinet du Ministre sont rattachés les Organes suivants :

- Le Comité National de la Presse et de l'Audiovisuel.
- L'Agence Gabonaise de Presse.
- La Commission Nationale de Contrôle des Films et des Enregistrements Sonores.

A/ - LE COMITE NATIONAL DE LA PRESSE ET DE L'AUDIOVISUEL

ARTICLE 8.-Le Comité National de la Presse et de l'Audiovisuel est composé de professionnels de l'Information choisis par leur Ministre, des représentants de tous les départements ministériels, de toutes les Assemblées, des Cour et Conseil, du Parti et de ses Organismes Spécialisés, désignés par l'autorité dont ils relèvent.

Ce Comité se prononce sur toute question qui lui est soumise, notamment en ce qui concerne :

- la déontologie de la Presse Ecrite et Audiovisuelle
- la promotion du développement économique, social, culturel et artistique par la Presse Ecrite et Audiovisuelle.

.../...

Le Comité National de la Presse et de l'Audiovisuel fait l'objet d'un texte organique particulier.

B/ - L'AGENCE GABONAISE DE PRESSE (A.G.P.)

ARTICLE 9.- L'Agence Gabonaise de Presse a pour mission :

- de recevoir et de diffuser dans le pays des informations nationales et mondiales
- de diffuser vers l'extérieur des nouvelles nationales

Elle fait l'objet d'un texte organique particulier.

C/ - LA COMMISSION NATIONALE DE CONTROLE DES FILMS ET DES ENREGISTREMENTS SONORES.-

ARTICLE 10.-La Commission Nationale de Contrôle des Films et des Enregistrements Sonores est chargée de veiller au respect de la valeur morale et éducative des films et prises de sons destinés à la diffusion publique.

Elle fait l'objet d'un texte organique particulier.

CHAPITRE III : LE SECRETARIAT GENERAL DU MINISTERE DE L'INFORMATION, DES POSTES ET TELECOMMUNICATIONS.-

ARTICLE 11.-Le Secrétariat Général du Ministère de l'Information, des Postes et Télécommunications est un organe de coordination ayant à sa tête un Secrétaire Général. Le Secrétaire Général du Ministère de l'Information, des Postes et Télécommunications est un Fonctionnaire, nommé par décret du Président de la République pris en Conseil des Ministres sur proposition du Ministre de l'Information, des Postes et Télécommunications et ayant rang de Directeur Général d'Administration Centrale.

ARTICLE 12.-Le Secrétaire Général est chargé de l'Administration du Ministère, notamment :

.../...

- de coordonner les activités administratives du Département.
- de veiller à l'application des textes législatifs et règlementaires se rapportant à l'organisation et au fonctionnement des divers services dépendant du Ministère.
- d'assurer la liaison entre le Ministère et les autres Départements Ministériels.
- d'assurer la préparation matérielle du budget du Ministère, la centralisation des différents projets du budget pour l'ensemble du Département.
- de suivre auprès des Directeurs Généraux, Directeurs et Chefs de Services l'application des instructions données par le Ministre.

ARTICLE 13.- Le Secrétaire Général peut être habilité par le Ministre à viser les documents destinés à être diffusés à la Radio et à la Télévision.

ARTICLE 14.- Il établit à l'intention du Ministre un rapport de synthèse sur l'activité des différentes Directions du Département.

ARTICLE 15.- Il est de droit :

- Vice-Président de la Commission Nationale de Contrôle des Films et des Enregistrements Sonores destinés à la diffusion publique.
- Membre du Comité National de la Presse et de l'Audiovisuel.
- Membre du Conseil d'Administration de l'AGENCE GABONAISE DE PRESSE (A.G.P.).

ARTICLE 16.- Il est sous l'autorité du Ministre, le supérieur hiérarchique des Directions et Services dépendant du Ministère.

.../...

ARTICLE 17.- Le Secrétariat Général du Ministère de l'Information, des Postes et Télécommunications comprend :

- Un Bureau du Secrétariat
- Un Bureau Central du Courrier et des Archives
- Un Service de Comptabilité.

LE BUREAU DU SECRETARIAT

ARTICLE 18.- Le Bureau du Secrétariat est chargé de la rédaction et de la dactylographie du courrier.

Il reçoit des directions et services les dossiers soumis à l'étude ou à la signature du Ministre et assure également la ventilation du courrier du Ministère.

LE BUREAU CENTRAL DU COURRIER ET DES ARCHIVES

ARTICLE 19.- Le Bureau Central du Courrier et des Archives est chargé de l'enregistrement de l'ensemble du courrier à l'arrivée et au départ du Ministère en dehors du courrier confidentiel. Il assure sa distribution.

LE SERVICE DE LA COMPTABILITE

ARTICLE 20.- Le Service de la Comptabilité a à sa tête un Chef de Service, nommé par décret du Président de la République pris en Conseil des Ministres sur proposition du Ministre de l'Information, des Postes et Télécommunications. Il a rang de Chef de Service d'Administration Centrale.

Le Chef de Service de la Comptabilité est chargé de la préparation matérielle du budget , de son exécution et de sa liquidation.

A ce titre, il établit la comptabilité du Secrétariat Général et celle des Directions qui y sont rattachées et en assure toutes les opérations financières.

.../...

Sont directement rattachées au Secrétariat Général les Directions suivantes :

- La Direction de l'Information
- La Direction Administrative et du Personnel
- La Direction de la Formation et de la Planification.

SECTION I : LA DIRECTION DE L'INFORMATION

ARTICLE 21.- La Direction de l'Information a à sa tête un Directeur. Le Directeur de l'Information est un Fonctionnaire, nommé par décret du Président de la République pris en Conseil des Ministres sur proposition du Ministre de l'Information, des Postes et Télécommunications et ayant rang de Directeur d'Administration Centrale.

ARTICLE 22.- Le Directeur de l'Information a pour mission de coordonner la conception, la production, la publication, la diffusion de toute documentation audiovisuelle et écrite sur des faits historiques ou d'actualité concernant l'économie et la culture du pays.

ARTICLE 23.- A ce titre, le Directeur de l'Information est chargé des relations à caractère technique et professionnel avec l'ensemble des organes ou organismes de Presse tant écrite qu'audiovisuelle opérant sur le Territoire National.

ARTICLE 24.- Le Directeur de l'Information est en outre chargé d'assurer la liaison entre l'AGENCE GABONAISE DE PRESSE et tous les Organes et Organismes de Presse et d'Audiovisuel tant nationaux qu'étrangers existant au Gabon.

Il est également chargé :

- des relations avec la Presse Etrangère.
- de l'étude des dossiers concernant l'exploitation du marché publicitaire.

ARTICLE 25.- Il peut être habilité par le Ministre à viser les documents destinés à la publication et à la diffusion tant dans les Organes de Presse écrite qu'à la Radio et à la Télévision.

.../...

ARTICLE 31.- Le Chef du Service de l'Information et de la Presse assure la production, la publication, la diffusion de toute documentation audiovisuelle et écrite basée sur des faits historiques ou d'actualité politique, économique, sociale et culturelle du pays et destinés à la propagande nationale, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du pays.

Il est l'organe de liaison entre la Direction et les Organismes de la Presse tant écrite qu'audiovisuelle opérant sur le Territoire National.

ARTICLE 32.- Il réalise une revue mensuelle faisant la synthèse des actualités des Presses Nationales et Etrangères. Il contrôle l'action des Chefs des Centres d'Information implantés sur toute l'étendue du Territoire National.

LE SERVICE DES RELATIONS PUBLIQUES ET DE LA PUBLICITE

ARTICLE 33.- Le Chef du Service des Relations Publiques et de la Publicité est un Fonctionnaire de l'Information, nommé par décret du Président de la République pris en Conseil des Ministres sur proposition du Ministre de l'Information, des Postes et Télécommunications. Il a rang de Chef de Service d'Administration Centrale.

ARTICLE 34.- Il assure la liaison avec les organes de Presse Etrangère implantés au Gabon et avec la Presse Etrangère.

Il est chargé de l'étude des dossiers concernant l'exploitation du marché publicitaire.

Un texte spécial détermine les conditions d'organisation et de fonctionnement de ce marché sur le Territoire National.

LE SERVICE DE LA DOCUMENTATION

ARTICLE 35.- Le Chef du Service de la Documentation est un Fonctionnaire de l'Information, nommé par décret du Président de la République pris en Conseil des Ministres sur proposition du Ministre de l'Information, des Postes et Télécommunications. Il a rang de Chef de Service d'Administration Centrale.

ARTICLE 36.- Il est chargé de la production et de la conservation de l'ensemble des documents destinés à l'information du public.

..../...

ARTICLE 37.- Le Service de la Documentation assure notamment la réalisation, le développement, l'exploitation et la diffusion de la photographie et est responsable de la maintenance des installations de laboratoire et de l'entretien des appareils de reportage photo.

LE SERVICE DE LA CINEMATOGRAPHIE

ARTICLE 38.- Le Service de la Cinématographie a à sa tête un Fonctionnaire de l'Information, spécialisé dans le domaine de la Cinématographie, nommé par décret du Président de la République pris en Conseil des Ministres sur proposition du Ministre de l'Information, des Postes et Télécommunications et ayant rang de Chef de Service d'Administration Centrale.

ARTICLE 39.- Le Service de la Cinématographie est chargé de réaliser les reportages cinématographiques concernant les faits d'actualité politique, économique, sociale et culturelle du pays. Il assure aussi la production des films documentaires.

ARTICLE 40.- Il veille au bon fonctionnement des appareils de projection installés dans les divers Centres d'Information du pays et en assure la maintenance. Le Chef du Service de la Documentation est Membre de la Commission Nationale de Contrôle de Films et des Enregistrements Sonores.

LES CENTRES D'INFORMATION

ARTICLE 41.- Un texte particulier définit l'organisation et le fonctionnement des Centres d'Information.

SECTION II :

LA DIRECTION ADMINISTRATIVE ET DU PERSONNEL

ARTICLE 42.- La Direction Administrative et du Personnel est dirigée par un Directeur, Fonctionnaire d'Administration Générale, nommé par décret du Président de la République pris en Conseil des Ministres sur proposition du Ministre de l'Information, des Postes et Télécommunications et ayant rang de Directeur d'Administration Centrale.

.../....

ARTICLE 26.- Il met au point, en rapport et de concert avec les Services spécialisés, les publications destinées à la propagande nationale tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du pays.

ARTICLE 27.- Il est de droit Membre du Conseil d'Administration de l'AGENCE GABONAISE DE PRESSE.

Il est Membre des Comités Supérieurs des Programmes de la Radiodiffusion Télévision Gabonaise Chaîne I et de la Radiodiffusion Télévision Gabonaise Chaîne II.

Il est Membre de la Commission Nationale de Contrôle des Films et des Enregistrement Sonores.

Il est assisté d'un Directeur-Adjoint qui le remplace en cas d'empêchement et qui est nommé dans les mêmes conditions que lui.

ARTICLE 28.- Le Directeur-Adjoint est spécialement chargé du service de l'Information et de la Presse. A ce titre, il coordonne et contrôle, sous l'autorité du Directeur, l'action des Chefs des Centres d'Information installés sur toute l'étendue du Territoire.

ARTICLE 29.- LA DIRECTION DE L'INFORMATION COMPREND :

- Le Service de l'Information et de la Presse
- Le Service des Relations Publiques et de la Publicité.
- Le Service de la Documentation
- Le Service de la Cinématographie.

ARTICLE 30.- LE SERVICE DE L'INFORMATION ET DE LA PRESSE

Le Service de l'Information et de la Presse est placé sous l'autorité d'un Chef de Service, nommé par décret du Président de la République pris en Conseil des Ministres sur proposition du Ministre de l'Information, des Postes et Télécommunications. Il a rang de Chef de Service d'Administration Centrale.

.../....

ARTICLE 43.- Le Directeur Administratif et du Personnel est responsable, sous l'autorité du Secrétaire Général, de la gestion de l'ensemble du personnel et de l'Administration. Il est en relation avec les Services du Personnel des différentes Directions Générales et Services Centraux de l'Information visés au titre II ci-après .

SECTION III

LA DIRECTION DE LA FORMATION ET DE LA PLANIFICATION

ARTICLE 44.- La Direction de la Formation et de la Planification est placée sous l'autorité d'un Directeur, Fonctionnaire de l'Information, nommé par décret du Président de la République pris en Conseil des Ministres sur proposition du Ministre de l'Information, des Postes et Télécommunications et ayant rang de Directeur d'Administration Centrale

ARTICLE 45.- Le Directeur de la Formation et de la Planification est chargé de tous problèmes relatifs à la formation professionnelle des Agents de l'Information et à la planification dans ce domaine.

ARTICLE 46.- Il est responsable du Centre de Formation de la Presse et de l'Audiovisuel (CFPA).

Il est chargé de l'application des programmes d'études du Centre de Formation Professionnelle et de l'Audiovisuel , conformément aux besoins du pays.

Il est Membre des Comités des Programmes des deux Chaînes de Radiodiffusion et de Télévision.

ARTICLE 47.- Le Directeur de la Formation et de la Planification est assisté d'un Directeur-Adjoint, chargé des études au Centre de Formation de la Presse et de l'Audiovisuel (CFPA).

L'organisation et le fonctionnement de ce Centre font l'objet d'un texte particulier.

.../...

TITRE II

DES DIRECTIONS GENERALES ET DES SERVICES CENTRAUX DE L'INFORMATION

CHAPITRE I :

LA DIRECTION GENERALE DE LA RADIODIFFUSION TELEVISION GABONAISE CHAINE UNE.-

ARTICLE 48.- La Direction Générale de la Radiodiffusion Télévision Gabonaise Chaîne Une a à sa tête un Directeur Général, nommé par décret du Président de la République pris en Conseil des Ministres sur proposition du Ministre de l'Information, des Postes et Télécommunications et ayant rang de Directeur Général d'Administration Centrale.

ARTICLE 49.- Le Directeur Général de la Radiodiffusion Télévision Gabonaise Chaîne I est responsable, sous l'autorité directe du Ministre, du fonctionnement de l'ensemble des Services de la Radiodiffusion Télévision Gabonaise Chaîne I sur toute l'étendue du Territoire National.

ARTICLE 50.- Il veille à l'application de la politique générale des programmes fixés par le Gouvernement et, à ce titre, assure le contrôle de la diffusion de toutes les informations tant à la Radio qu'à la Télévision de même que de toute émission qu'elle soit nationale qu étrangère.

Il coordonne la préparation du budget propre à la Radiodiffusion Télévison Gabonaise Chaîne I.

ARTICLE 51.- Il rend compte périodiquement au Ministre du fonctionnement de ses Services et de tout autre problème susceptible d'entraver la politique gouvernementale dans le domaine de la Radiodiffusion Sonore et Visuelle.

Il est assisté d'un Conseiller Technique choisi parmi les fonctionnaires de l'Information et nommé dans les mêmes conditions que lui.

Il est Membre de droit du Comité National de la Presse et de l'Audiovisuel .

..../....

Il préside le Comité Supérieur des Programmes de la Radiodiffusion Télévision Gabonaise Chaîne I.

LE COMITE SUPERIEUR DES PROGRAMMES

ARTICLE 52.- Le Comité Supérieur des Programmes est un organe consultatif. Il se réunit périodiquement sous la présidence du Directeur Général qui en fixe les modalités de fonctionnement.

Le Comité Supérieur des Programmes est composé des Membres choisis parmi les Responsables de la Radiodiffusion Télévision Gabonaise Chaîne I et des Personnalités extérieures reconnues pour leurs compétences culturelles, artistiques, scientifiques, techniques et professionnelles dans le domaine considéré.

Ce Comité a pour rôle d'étudier les programmes devant faire l'objet d'une diffusion à la Radio et à la Télévision. Tous les projets des émissions à passer à la Radio et à la Télévision doivent au préalable recueillir son avis avant leur production.

ARTICLE 53.- Sont directement rattachés à la Direction Générale de la Radiodiffusion Télévision Gabonaise Chaîne I les Directions et Services suivants :

- La Direction de la Station Provinciale de FRANCEVILLE.
- Le Service du Personnel.
- Le Service Financier.
- Le Service de la Production et de la Diffusion Publicitaires.
- Le Service des Sports.
- Le Service de la Documentation.
- Les Services des Stations Provinciales de la Radiodiffusion Télévision Gabonaise Chaîne I
- Le Service de la Décoration.

.../...

A/ - LA DIRECTION DE LA STATION PROVINCIALE DE FRANCEVILLE.-

ARTICLE 54.- La Direction de la Station Provinciale de FRANCEVILLE est placée sous l'autorité d'un Directeur, Fonctionnaire de l'Information, nommé par décret du Président de la République pris en Conseil des Ministres sur proposition du Ministre de l'Information, des Postes et Télécommunications et ayant rang de Directeur d'Administration Centrale.

ARTICLE 55.- Le Directeur de la Station Provinciale de Franceville assure le contrôle de toute information à la Radiodiffusion Télévision Provinciale, sous l'autorité du Directeur Général de la Radiodiffusion Télévision Gabonaise Chaîne I.

Il est responsable du fonctionnement de l'ensemble de la Station.

Il est responsable de l'ensemble du personnel de la Station dont il a la gestion.

ARTICLE 56.- La Direction de la Station Provinciale de Franceville est composée de trois Services.

- Le Service Radio
- Le Service Télévision
- Le Service Technique.

LE SERVICE RADIO

ARTICLE 57.- Le Service Radio a à sa tête un Chef de Service, Fonctionnaire de l'Information, nommé par décret du Président de la République pris en Conseil des Ministres sur proposition du Ministre de l' Information, des Postes et Télécommunications et ayant rang de Chef de Service d'Administration Centrale.

Le Chef du Service Radio assure la gestion des moyens nécessaires à la fabrication complète des bulletins d'information et des émissions locales.

.../...

Bibliographies et sources

I-Bibliographie

1.1 : ouvrages

- Abastado Claude, « culture et médias », *Le français dans le monde*, N°173, Paris, Hachette, 1982, 310 p.

- Althusser Louis, *Sur la production*, Paris, Puf, 1995, 204p.

-Anderson Benedict, *L'imaginaire national. Réflexions sur l'origine et l'essor du nationalisme*, La Découverte et Syros, Paris, 2002, 207p

-Assala Boyomo Charles, Mbede Emmanuel, *Etude sur le développement des médias au Gabon : basée sur les indicateurs de développement des médias de l'UNESCO*, Paris, UNESCO, 2013, 96 p.

-Attallah Paul, *Théories de la communication, histoire, contexte, pouvoir*, Paris, Télé-Université, 1989, 320 p.

- Auracher Tim, *Le Gabon, Une démocratie bloquée ? Reculs et avancés d'une décennie de lutte*, Paris, L'Harmattan, 2001, 140 p.

-Ba Abdoul, *Télévisions, paraboles et démocraties en Afrique noire*, Paris, L'Harmattan, 1996, 188 p.

- Balandier Georges, *Le pouvoir sur scènes*, Paris, Fayard, 2006, 248p.

- Balle Francis, *Médias et société,* Paris, Montchrestien, 15e édition, 2011, 876 p.

- Bautier Roger, Elisabeth, *Les origines d'une conception moderne de la communication, gouverner l'opinion au XIXe siècle*, Grenoble, Presses Universitaire de Grenoble, Collection communication en plus, 2000, 143p.

-Bougnoux Daniel, *Introduction aux sciences de la communication*, Paris, La Découverte, 2013, 117p.

-Bourdieu Pierre, *Langage et pouvoir symbolique*, Paris, Editions Fayard, 1991, 421p.

- Bourdieu Pierre, *Sur la télévision, suivi de l'emprise du journalisme*, Paris, Raisons d'Agir, 1999, 99 p.

- Bourdieu Pierre, *Ce que parler veut dire*, Paris, Fayard, 1982, 244p.

- Bourdon Jérôme et Jost François , « Penser la télévision », Actes du colloque de cerisy, Paris, Nathan, 1998, 336p

- Bourdon Jérôme, *Histoire de la télévision sous de Gaulle*, Paris, INA-Anthropos, 1990, 359p.

- Bourdon Jérôme, *Du service public à la télé-réalité. Une histoire culturelle des télévisions européennes 1950-2010*, Paris, INA EDITIONS, médias histoire, 1991, 247p.

- Braud Philippe, *L'émotion en politique*, Paris, Presses de Sciences Po, 1996, 256p.

-Canivez Patrice, *Qu'est-ce que la nation*, Paris, Vrin, 2004, 126 p.

-Castells Manuels, *Communication et pouvoir*, Paris, Edition de la Maison des Sciences de l'Homme, coll « 54 », 2013, 668 p.

-Cayrol Roland, *La nouvelle communication politique,* Paris, Editions Larousse Coll. Essais et Liberté, 1986, 214 p.

-Charaudeau Patrick, *Le discours d'information médiatique, la construction du miroir social,* Paris, Nathan, collection Médias-Recherches, 2000, 286 p.

- Charon Jean-Marie, *Les médias en France,* Paris, Repères, 2004, 128p.

-Moreau Jean-Guy, *Le règne de la télévision,* Paris, Seuil, 1967, 177p.

- Coulomb-Gully Marlène, *La démocratie mise en scènes,* Paris, CNRS Editions, 2001**,** 161p**.**

-Coulomb-Gully Marlène, *Les informations télévisées,* Paris, PUF, 1995, 128 p.

- CURAPP, *La gouvernabilité*, Paris, PUF, 1996, 400p.

-CURAPP, *La communication politique*, Paris, PUF, 1991, 218p.

- D'Arcy François (dir), *La représentation,* Paris, Economica, 1985, 250p

-D'Aiguillon Benoît, *Un demi-siècle de journal télévisé,* Paris, l'Harmattan, 2001, 248 p.

-Dacheux Éric, *Vivre ensemble. Le lien social dans les démocraties pluriculturelles*, Paris, L'Harmattan, 2010, 294 p.

- Decraene Philippe, *L'Afrique centrale*, Paris, Notes Africaines, Asiatiques et caraïbes, 1989, 239p.

- De La Brosse Renaud, *Médias et démocratie en Afrique : l'enjeu de la régulation*, Bruxelles, Col, Médias, Sociétés et Relations Internationales, Bruylant, 2013, 392p.

- De La Haye Yves, *Dissonances, critiques de la communication*, Paris, La pensée Sauvage, 191p.

- Delporte Christian, *Histoire du journalisme et des journalistes en France*, Paris, 1995, Presses Universitaires de France, 127p.

-Derville Grégory, le pouvoir des médias, Grenoble, PUG, 2016, 215p.

-Dioh Tidiane, *Histoire de la télévision en Afrique noire francophone, des origines à nos jours*, Paris, Karthala, 2009, 240 p.

- Duccini Hélène, *la télévision et ses mises en scène*, 2e édition, Paris, Armand Colin, 2011, 128p.

-Esquenazi Jean-Pierre, *L'écriture de l'actualité*, Paris, PUG, 2013, 143p.

-Foucault Michel, *L'ordre du discours*, Paris, Gallimard, 1971, 81p.

- Foucault Michel, *Sécurité, territoire, population, cours au Collège de France, 1977-1978*, Paris, Gallimard Seuil, 1978, 431p.

- Fouda Vincent Sosthène, *Les médias face à la construction de l'État-Nation en Afrique noire : un défi quotidien au Cameroun*, Paris, L'Harmattan, 2003, 171p.

-Gaxie Daniel, *La démocratie représentative*, Paris, Montchrestien 3e édition, 2000, 153p.

-Gerstlé Jacques, *La communication politique*, Paris, Armand Colin, 2004, 296 p.

- Gervereau Laurent, *Voir, comprendre, analyser les imagaes*, Paris, La Découverte, 4e édition, 2004, 197p

- Grawitz Madeleine, *Méthodes des sciences sociales*, Paris, Dalloz, 11e édition, 1990, 989p.

- Ghosn Catherine, *Médiation télévisuelle et représentation de la diversité*, Paris, 2015, L' Harmattan, 208p.

- Gouraud Jean-Louis et Mataillet Dominique, *Jeune Afrique 50 ans, une histoire de l'Afrique*, Paris, Editions de la Martinière, 2013, 288p.

- Halimi Serge, *Les nouveaux chiens de garde*, Paris, Raisons d'Agir, Nouvelle édition, 2013, 147p.

-Halpern Charlotte, Lascoumes Pierre, Le Galès Patrick, (dir), *L'instrumentation de l'action publique*, Paris, SciencesPo.Les presses, 2014, 520 p.

- Idiata Daniel Franck, *Le reflet du miroir : Le Gabon face à ses identités*, Libreville, Les éditions du CENAREST, 2016, 283p.

- Jespers Jean-Jacques, *Journalisme de télévision, Enjeux, contraintes, pratiques*, Paris, De Boeck, 2009, 208p

- Joly Martine, *Introduction à l'analyse de l'image*, 2e édition, Paris, Armand Colin, 2009, 123p.

-Jost François, *Introduction à l'analyse de la télévision*, Paris, Ellipses, 2007, 192 p.

-Kombila Thierry D'Argenlieu, *Démocratie, droit de la communication et politiques publiques au Gabon de 1960 à 2010*, Libreville, les éditions Ntsame, 2005, 144 p.

- Kudada Jean De La Croix, *Les préalables d'une démocratie ouverte en Afrique noire*, Paris, L'Harmattan, 2007, 72 p.

- Lancien Thierry, *Le journal télévisé : de l'évènement à sa représentation*, Bordeaux, Presses universitaires de Bordeaux, 2011, 128p.

- Le Bohec Jacques, *Dictionnaire du journalisme et des médias*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2010, 633p.

-Lecompte Patrick, *Communication, Télévision et Démocratie*, Paris, PUL, 1993, 96p.

-Lenoble-Bart Annie, Tudesq André Jean, *Connaître les médias d'Afrique sub-saharienne : problématiques, sources et ressources*, Paris, Karthala, 2008, 176 p.

-Leroux Pierre et Riutort Philippe , *La politique sur un plateau. Ce que le divertissement fait à la représentation*, Presses universitaires de France, 2013, 272p.

- Lochard Guy, *L'information télévisée : mutations professionnelles et enjeux citoyens*, Paris, INA, collection comprendre les médias, 2005, 220p.

- Marin Louis, *Politiques de la représentation*, Paris, Edition Kime, 2005, 344p.

- Mahiou Ahmed, *L'avènement du parti unique en Afrique noire, l'expérience des États d'expression française*, Paris, Librairie Générales de droit et de jurisprudence, 1969, 421p.

- Mattelart Armand, *La communication-monde, Histoire des idées et des stratégies*, Paris, la découverte, 1999, 356p.

- M'bokolo Elikia, *Médiations Africaines, Omar Bongo et les défis diplomatiques d'un continent*, Paris, L'Archipel, 2009, 410p.

-Mercier Arnaud, *Le journal télévisé*, Paris, Presses de Sciences Po, 1997, 345 p.

- Miège Bernard, *La société conquise par la communication, tome 2 : la communication entre l'industrie et l'espace public*, Grenoble, PUG, 1997, 226p.

Moreau Jean-Guy, *Le règne de la télévision*, Paris, Seuil, 1967, 177p.

-Mouchon Jean, *La politique sous l'influence des médias*, Paris, L'Harmattan, 2000, 136 p.

-Mucchielli Roger, *L'analyse de contenu*, Paris, ESF, 2006, 233 p.

- Musso Pierre, *Les télécommunications*, La Découverte, Paris, 2008, 128p.

-N'Da Paul, *recherches et méthodologies en sciences sociales et humaines*, Paris, L'Harmattan, 2016, 273p.

-Ndombet Wilson-André, *La transmission de l'Etat colonial au Gabon (1946-1966) : Institutions, élites et crises*, Paris, Karthala, 2009, 276 p.

- Neveu Éric, *Sociologie du journalisme*, Paris, La découverte, 2012, 119p.

- Noirel Gérard, *À quoi sert l'identité nationale*, Marseille, Editions Agone, Collection « passé et présent » 2007, 154p.

-Olivesi Stéphane (dir), *Introduction à la recherche en sciences de l'information de la communication*, Grenoble, PUG, 2013, 293 p.

-Pailliart Isabelle, *Les territoires de la communication*, Grenoble, PUG, 1993, 257p.

- Puigelier Catherine, *Dictionnaire juridique*, Paris, Larcier, Collection Paradigme, 2015, 1063p

-Pourtier Roland, *Le Gabon tome II : Etat et développement*, Paris, L'Harmattan, 1999, 344 p.

-Ramonet Ignacio, *Propagandes silencieuses : masses, télévision, cinéma*, Paris, Edition Galilée, 2000, 200 p.

- Raponda-Walker André, *Notes d'Histoires du Gabon*, Editions Raponda Walker, Libreville, 2008. 290p.

-Rieffel Rémy, *Que sont les médias ?*, Paris, Folio Actuel Gallimard, 2005, 544 p

- Ringoot Roselyne, *Analyser le discours de presse*, Paris, Armand Colin, 2014, 224p.

- Riutort Philippe, *Sociologie de la communication politique*, Paris, La découverte, 2007, 128p.

- Sermany pierre, *Le métier de journaliste*, Québec, Les Editions Boréal, 2000, 485p.

- Soulages Jean-Claude, *Les rhétoriques télévisuelles : le formatage du regard*, Paris, De Boeck collection médias recherches, 2007, 153p.

- Spitéri Gérard, *le journaliste et ses pouvoirs*, Paris, PUF, 2004, 333p

- Tedga Paul John Marc, *Ouverture démocratique en Afrique noire ?* , Paris, L'Harmattan, 1991, 251p

- Terray Emmanuel, *L'Etat contemporain en Afrique*, Paris, L'Harmattan, 1987, 417p.

-Thiesse Anne-Marie, *La création des identités nationales : Europe XVIIIe-XIXe siècle*, Paris, Seuil, 2001, 310 p.

- Tournon Jean, Maiz Ramon, *Ethnicisme et politique*, Paris, L'Harmattan, 2005, 363p.

-Tremblay Gaétan et Moeglin Pierre, *L'avenir de la télévision généraliste*, Paris, L'Harmattan, 2005, 251p.

-Tudesq André Jean, *L'Afrique noire et ses télévisions,* Paris, Anthropos, 1992, 340 p.

- Tudesq André Jean, *L'espoir et l'illusion : actions positives et effets pervers des médias en Afrique subsaharienne*, Paris, Maison des Sciences de l'Homme d'Aquitaine, 1998, 257p.

-Tudesq André Jean, *Les médias en Afrique*, Paris, ellipses, 1999, 155 p.

-Von Münchow, *Les journaux télévisés en France et en Allemagne*, Paris, Presses Sorbonne Nouvelle, 2004, 258 p.

-Wolton Dominique, *Penser la communication*, Paris, Flammarion, 1998, 402 p.

- Wolton Dominique, *Eloge du grand public, théorie critique de la télévision*, Paris, Flammarion, 2011, 317p.

-Yengo Patrice (dir), *Identités et démocraties*, Paris, L'Harmattan, 1987, 304 p.

1.2 : Articles

- Amor Abdelfattah , « L'émergence démocratique dans les pays du tiers-monde : Le cas des Etats Africains » In, *L'Afrique en transition vers le pluralisme politique*, Paris, Economica, 1993, pp.22-55.

-Armondo Cutolo Armondo, « Populations, Citoyennetés et territoires : autochtonie et gouvernementalité en Afrique », in *Revue politique Africaine n°102, enjeux de l'autochtonie*, 2006, pp. 36-51.

- Chevallier Jacques, « L'analyse institutionnelle » *In L'Institution*, Paris, PUF, 1981, pp.3-61.

- Charaudeau Patrick, « Analyse de discours et communication. L'un dans l'autre ou l'autre dans l'un ? », Revue SEMEN 23, Sémiotique et communication.État des lieux et perspectives d'un dialogue, Presses Universitaires de Franche-Comté, Besançon, avril 2007.

-Coulomb-Gully Marlène « Rhétorique télévisuelle et incarnation politique. Eléments de réflexion ». *In: Réseaux,* volume 17, n°94,1999, pp. 195-213.

-Darras Éric, « Les bienséances de l'échange politique. Naissance d'une tribune politique télévisuelle », *In Politix* Volume 10, Numéro 37, 1997, pp. 9-24.

- Debain Matilde, « Chronique d'une victoire assurée. Retour sur la campagne présidentielle de 2009 au Gabon », *in Revue politique africaine n°115, Fin de règne au Gabon*, 2009, pp 27-46.

-Déloges Yves, « La Nation entre Identité et altérité, fragments de l'identité nationale » *in - CURAP, La gouvernabilité,* Paris, PUF, 1996, pp.282-283.

- Derville Gregory, « Le journaliste et ses contraintes », *in les cahiers du journalisme* n°6 octobre 1999, pp. 152-177.

- Ferry Jean-Marc, « Les transformations de la publicité politique » *in Hermès* N°4, 1989, pp. 15-26.

- FOUDA Vincent Sosthène, « Les médias face à l'ouverture démocratique en Afrique noire : doutes et certitudes », In *Les Cahiers du journalisme n* o 19 – hiver 2009, pp. 202-211.

- Legavre Jean-Baptiste, « L'entretien : une technique et quelques-unes de ses ficelles » *in Introduction à la recherche en Science de l'information et de la communication*, Grenoble, PUG, pp.

- Le Guen Philippe, «L'observation : Methodes et enjeux » *in Introduction à la recherche en Science de l'information et de la communication*, Grenoble, PUG, pp.

- Nel Noël, « Les dispositifs télévisuels » in *in Penser la télévision,* Actes du Colloque de Cerisy, Paris, Nathan, 1998, pp. 59-74.

- Ockrent Christine, « le grand journal du soir », *In la revue Pouvoirs*, 1989, pp. 37-49.

- Odile Debbasch, « la formation des partis uniques africains » in *Revue de l'occident musulman et de la méditerranée*, 1966, volume 2, pp. 51-94.

1.3 : Mémoires et thèses

- Bikoukoue-Bi-Yougah, « Médias et promotion de la culture au Gabon », mémoire de maîtrise en sociologie, Université Omar Bongo, septembre 1997, 33p.

- Lafon Benoît, « La télévision régionale, socio-histoire d'un dispositif d'intégration politique nationale : Le cas des journaux télévisées Midi-Pyrenéens (1963-2000) », thèse pour le doctorat de science politique à l'Université des sciences sociales Toulouse 1, 2000, 640p.

- Mavoungou Bouyou Vincent, « Institutions et publics de la Radio –Télévision au Gabon : Essai sur la personnalisation du pouvoir à travers la communication politique par les médias », Thèse pour le doctorat de 3e cycle en sciences de l'information et de la communication. Option : science politique. 560p.

- Mbede Emmanuel, « L'identité des télévisions publiques en Afrique : le cas de CRTV (Cameroun) et la RTS (Sénégal) », thèse pour l'obtention du grade de docteur à l'université Lyon 2, 387p.

- Okanga Souna Landry, « Le statut des médias au Gabon », thèse pour l'obtention du grade de docteur de l'Université d'Aix-Marseille3, 2002,

- Sabi Djaboudi Arthur, « Les journalistes de la radiodiffusion télévision gabonaise (R.TG 1) : profil et pratiques », thèse pour l'obtention du grade docteur en sciences de l'information et de la communication à l'université de Bordeaux 3, 1999, 748p

1.4 : Webographie

- Baratier Clément, CHARBIT Yaëlle, De MAILLARD Gabrielle, ZABBAN Vinciane, « les journalistes créent-ils l'événement ? », [PDF en ligne], disponible sur : http://www.youscribe.com/Product/Download/369273?format=1 , consulté le 24 avril 2013

- Bangre Taïrou « le journalisme et la question de la responsabilité sociale », document pdf en ligne, disponible sur http://www.afri-ct.org/wp-content/uploads/2009/12/56_Bangre_journalisme_afrique.pdf , Consulté le 13 mars 2013

-Cérémonie d'indépendance du Gabon_Audio INA.fr, disponible sur *www.**ina**.fr/audio/PHD86072908*, , consulté le 13 juillet 2016.

-De Bornier Jean Magnan, « Les monopoles » document pdf en ligne disponible sur http://junon.univ-cezanne.fr/bornier/impr/monopole.pdf, consulté le 03/08/2016.

- DELPORTE Christian et MASURE Bruno, C A F É S M É D I A S ,1949-2009 60 ans de JT en France, en ligne, disponible sur http://cafes.thucydide.com/IMG/pdf/cafemedia5-042009-jt-en-france.pdf. Consulté le 15.03. 2016.

- Electrons « Le Haut-Ogooué » in Revue périodique Numéro 8 de décembre 1972. Pdf en ligne disponible sur https://core.ac.uk/download/pdf/39884886.pdf Consulté le 20 avril 2016.

-Firth Raymond cité par Zander Ulrike, « Le drapeau rouge-vert-noir en Martinique : un emblème national ?. », *Autrepart* 2/2007 (n° 42) , p. 181-196 , disponible sur www.cairn.info/revue-autrepart-2007-2-page-181.htm. Consulté le 25 mars 2015

- Essono Obiang François, «ETATS GENERAUX DE LA COMMUNICATION AU GABON:ENJEUX ET PERSPECTIVES », disponible sur : https://blogs.mediapart.fr/francois-essono-obiang/blog, consulté le 30/04/2017.

- Gabon Review, « Restructuration de l'audiovisuel public : Et si c'était une fausse réforme ? » disponible sur : « http://gabonreview.com/blog/restructuration-de-laudiovisuel-public-et-si-cetait-une-fausse-reforme/ consulté le 28/04/2017.

Gabon Review, « Médias : Nouveau débrayage en vue à Gabon Télévision », disponible sur http://gabonreview.com/blog/medias-nouveau-debrayage-vue-a-gabon-television/, Consulté le 31/04/2017.

- Jurt Joseph, « Le Brésil : un État-nation à construire. Le rôle des symboles nationaux : de l'empire à la république», *Actes de la recherche en sciences sociales* 1/2014 (N° 201-202) , p. 44-57, disponible sur www.cairn.info/revue-actes-de-la-recherche-en-sciences-sociales-2014-1-page-44.htm. Consulté le 4 avril 2016.

- Lange MF, « Systèmes scolaires et développement : discours et pratiques » *in Politique-africaine.com*, disponible sur : politique.africaine/numéros/PDF/043105.pdf Consulté le 16 février 2016.

- Lascoumes Pierre, « La Gouvernementalité : de la critique de l'État aux technologies du pouvoir », *Le Portique* [En ligne], 13-14 | 2004, consulté le 05 juillet 2015, disponible sur : http://leportique.revues.org/625

- Les colonies françaises d'Afrique « Afrique occidentale française (AOF) et Afrique équatoriale française (AEF) » , disponible sur : http://www.axl.cefan.ulaval.ca/afrique/afrique_equatoriale_francaise.htm consulté le 27 juillet 2016.

- Magazine : Pour une déréglementation du secteur des médias publics au Gabon : Cas de la RTG1, en ligne disponible sur http://www.youscribe.com/catalogue/documents/actualite-et-debat-de-societe/medias/pour-une-dereglementation-des-medias-publics-au-gabon-rtg1-1254912. Consulté le 15/03/2014.

- Mattelart Tristan, « Les enjeux de la circulation internationale de l'information », *Revue française des sciences de l'information et de la communication* [En ligne], 5 | 2014, mis en ligne le 17 juillet 2014, consulté le 04 septembre 2016. URL : http://rfsic.revues.org/1145 ; DOI : 10.4000/rfsic.1145

- Mémoires d'Afrique « l'ethnie Fang », disponible sur http://www.memoires-afrique.com/c-60-ethnie-fang.html. Consulté le 21 octobre 2016.

- Molotch Harvey, Lester Marilyn, American Sociological Review, Gamberini Marie-Christine. Informer : une conduite délibérée de l'usage stratégique des évènements. In: Réseaux, volume 14, n°75, 1996. Le temps de l'événement I. http://www.persee.fr/doc/reso_0751-7971_1996_num_14_75_3683, consulté 04/09/2017.

- Ringoot Roselyne **et** Rochard Yvon, « Proximité éditoriale : normes et usages des genres journalistiques », *Mots. Les langages du politique* [En ligne],, consulté le 03 septembre 2016. URL : http://mots.revues.org/162.

- Tremblay Jean-Marie, « Les classiques des sciences sociales » disponible sur http://classiques.uqac.ca/, Consulté le 10 juillet 2016

-Ulrike Zander, « Le drapeau rouge-vert-noir en Martinique : un emblème national ?. », *Autrepart* 2/2007 (n° 42) , p. 181-196, disponible sur www.cairn.info/revue-autrepart-2007-2-page-181.htm
Consulté le 25 mars 2015
- Unice : « Le Gabon aujourd'hui », document en ligne disponible sur : http://ancilla.unice.fr/~brunet/pub/introduction.html consulté le 19/10/2015.

II : Sources

2.1 : sources orales

- Ambamani Patrick, Infographe, thème : « Habillage numérique de l'image et décor des plateaux de Gabon Télévision », entretien semi-directif réalisé au siège de Gabon Télévision, janvier 2016.

- Atiga Gabin, journaliste, directeur adjoint des actualités télévisées, thème : « Le rôle social de Gabon Télévision », entretien semi-directif réalisé au siège de Gabon Télévision, février 2016.

-- Bakassa Onahana, Inspecteur de la qualité des programmes audiovisuels au ministère de la communication, thème : « la qualité des programmes audiovisuels dans les chaînes publiques gabonaise », entretien semi-directif réalisé au siège du ministère de la communication, décembre 2015

- Barrot Lucien, opérateur de prise de vue, thème : « la prise de vue à Gabon Télévision (le travail de cameraman à Gabon Télévision), entretien semi-directif réalisé au siège de Gabon Télévision, février 2016.

- Boma Moukambi Aimé Rodolphe, journaliste, thème : «Du rôle du journaliste reporters au rôle social de Gabon Télévision », entretien semi-directif réalisé au siège de Gabon Télévision, Janvier 2016.

- Koumba Mathieu, Journaliste, présentateur des journaux télévisés, directeur général de Gabon Télévision, thème : « Le rôle social de Gabon Télévision », entretien semi-directif réalisé au siège de Gabon Télévision, février 2016.

- Lemamy Cabrel Guylain, Journaliste, présentateur des JT, Thème : « Du rôle de journaliste reporters, au rôle de Gabon Télévision », entretien semi-directif réalisé au siège de Gabon Télévision, Janvier 2016.

- M'Ovono Mekui Teclaire, journaliste, présentatrice des journaux télévisés, thème : «le rôle du journaliste à Gabon télévision », entretien semi-directif réalisé au siège de Gabon Télévision, Janvier 2016.

-Simangoye Patrick, journaliste, présentateur des journaux télévisés, ancien directeur des actualités télévisées (2007-2014), thème : « Le rôle social de Gabon Télévision », entretien semi directif réalisé au cabinet du ministre de l'enseignement supérieur, février 2016.

- Onckra Djessy, réalisateur et producteur à Gabon Télévision, thème : « : L'habillage de l'image de Gabon Télévision et les symboles nationaux », entretien semi-directif réalisé au siège de Gabon Télévision, janvier 2016.

2.2 : les sources imprimées

- Constitution du Gabon 1984

- Constitution de la république Gabonaise (1991, 2001)

- Décret N°0001310/PR/MCPTN/du 28 décembre 2007 réglementant l'accès équitable des candidats et des partis ou groupements politiques aux médias publics en période électorale

- Décret N°1002/PR-MININFO/PT, portant organisation du ministère de la communication, des postes et des télécommunications

- Décret N°00735 du 11 juin 1970 portant organisation de la direction de la Radiodiffusion Télévision Gabonaise.

- Décret N 0725/PR/MCPEN portant création, organisation et fonctionnement de Gabon Télévision

Décret N°035/PR/MCPEN/ Portant attributions et organisation du ministère de la communication, de la poste et de l'économie Numérique

-Grille des programmes Gabon Télévision 2013.

- Journal Officiel de l'AEF 1959, Confère Archives Nationale du Gabon, salle documentation, Carton A.E.F, année 1958.

-Journal Officiel de l'assemblée territoriale, confère Archives Nationale du Gabon, salle documentation, Carton assemblée territoriale, année 1959.

- Journal officiel 1960. Loi N°84/59 du 5 janvier 1960 sur la liberté de la presse et la liberté d'opinion. Confère Archives Nationale du Gabon. J.O 1960

-Loi n°18/64 du 26 décembre 1964, portant modification de la loi n°33/62 du 10 décembre 1962, instituant une taxe spéciale à l'importation, une redevance annuelle sur les postes récepteurs de radiodiffusion et de radiotélévision

- Loi N°1/2005 du 4 février 2005 portant statut général de la fonction publique au Gabon, article 2, confère Archives ministère de la fonction publique-Recueil de Textes législatifs et réglementaire en matière de la fonction publique

- loi N°16/95 du 23 novembre 1995 fixant les statuts particuliers des fonctionnaires du secteur communication, article 8, confère Archives ministère de la fonction publique-Recueil des Textes législatifs et réglementaire en matière de la fonction publique

- Ordonnance N°16/69 relative à l'utilisation des moyens d'informations du 26 février 1969

Table des diagrammes

Diagramme N°1 : Les invités sur le plateau de Gabon Télévision…… 183

Diagramme N°2: Les invités politiques sur le plateau du JT…… 185

Diagramme N°3 : Le nom de l'État dans le discours sommaire des journaux télévisés… 219

Diagramme N°4 : La perception du rôle social de Gabon Télévision…….. 261

Diagramme N°5 : Les agents de Gabon Télévision et le rôle du JT…… 266

Diagramme N°6 : Les avis des agents de Gabon Télévision sur la relation télévision et unité nationale……. 269

Diagramme : N°7 : Les avis des agents sur Gabon Télévision et la construction nationale…….. 270

Diagramme N°8 : le statut des journalistes comme médiateurs….. 271

Diagramme N°9 : Les agents de Gabon Télévision et les fonctions des journalistes …. 274

Diagramme N°10 : les agents de Gabon Télévision et l'appartenance à une élite nationale 276

Diagramme N° 11 : Les avis des agents sur le statut de Gabon Télévision…. 293

Table des figures

Figure N°1 : Carte du Gabon…… 33

Figure N°2 : Le drapeau et le blason de la république Gabonaise…. 44

Figure N°3 : sceau de la république : une maternité allaitant……. 44

Figure N°4 : Carte du Haut-Ogooué…….. 73

Figure N°5 : Carte du Woleu-Ntem…… 76

Figure N°6 : Schéma de la hiérarchie des institutions sous le monopartisme… 109

Figure N°7 : Logo de la première chaîne de télévision publique à partir de 1977… 152

Figure N°8 : Logos de la première chaîne de télévision adoptés en 2008….. 153

Figure N°9 : Logo de Gabon Télévision à partir de 2012……. 154

Figure N°10 : Plateau de Gabon de JT présentant une forte armature physique… 157

Figure N°11 : Plateau du JT mêlant armature physique et virtuelle… 157

Figure N°12 : Plateau du JT sans habillage virtuel……. 157

Figure N°13 : Quelques séquences du générique du journal télévisé.. 158

Figure N°14 : Quelques Images des premiers gros plans des présentateurs du JT à Gabon Télévision…….. 159

Figure N°15 : quelques images des invités sur le plateau du JT du Gabon Télévision… 182

Figure N°16 : extrait des plans caractéristiques…… 193

Figure N°17 : Les modes de figurations du président la république.. 198

Figure N°18 : Le porte-parole du gouvernement…….. 201

Figure 19 : Les figurations du premier ministre…… 201

Figure N°20 : Les modes de figuration des ministres…… 203

Figure N°21 : Les modes de figuration de l'assemblée nationale et du sénat….. 203

Figure N°22 : Les modes de figurations des acteurs politiques…….. 205

Figure N°23 : Les procédés visuels ritualisés des communications officielles…. 207

Figure N° 24 : Formes incipitales des journaux télévisés…… 209

Figure N° 25: Le nouveau siège social de la télévision publique…….. 302

Figure N°26 : images du magasin de Gabon Télévision…… 304

Table des graphiques

Graphique N°1 : Les actualités diffusées par rubrique…… 178

Graphique N°2 : valeur quantitative de l'utilisation des pronoms et injonctions…….. 215

Graphique N° 3 : les termes et expressions faisant référence à la communauté nationale gabonaise…… 218

Tables des tableaux

Tableau N°1 : Programme de l'inauguration de la télévision publique, mai 1963…… 136

Tableau N°2 : Des propos des dirigeants et journalistes de Gabon Télévision sur la valeur du JT N°1…… 143

Tableau N°3 : Des propos des dirigeants et journalistes de Gabon Télévision sur la valeur du JT N°2…… 145

Tableau N°4 : Les rubriques d'actualités…… 169

Tableau N°5 : Les titres non-institutionnels et gouvernementaux ayant fait la Une des JT.. 173

Tableau N°6 : Pyramide renversée de la hiérarchie des actualités aux JT de Gabon Télévision…… 174

Tableau N°7 : Extraits des conducteurs de Journaux de Gabon Télévision…… 174

Tableau N°8 : Classification des actualités par rubriques….. 177

Tableau N°9 : Classification des invités par domaines…….. 181

Tableau N°10 : Les principaux cadres et plans filmiques des journaux télévisés… 191

Tableau N°11 : Les valeurs quantitatives des cadres, plans et scènes des journaux télévisés……. 192

Tableau N°12 : Extrait de récit sommaire d'un journal télévisé…… 211

Tableau N°13 : Les pronoms, les termes, et formules expressives du discours des présentateurs du Journaux…….. 212

Tableau N°14 : Les procédés pronominaux du discours des présentateurs…. 213

Tableau N°15 : Extraits du discours des présentateurs à l'ouverture des Journaux télévisés…… 216

Tableau N° 16 : Extraits discours sommaires aux journaux télévisés…. 220

Tableau N°17 : Extraits des récits sommaires des journaux… 222

Tableau N°18 : Extraits récit sommaire des journaux…….. 224

Tableau N°19: Classification des journalistes selon la grille de la fonction publique….. 240

Tableau N°20 : Catégorisation de la spécialité production dans la fonction publique…… 242

Tableau N°21 : Catégorisation de la spécialité technique dans la fonction publique….. 244

Tableau N°22 : Catégorisation de la spécialité technique dans la fonction publique…. 245

Tableau N°23 : Les avis des interviewés sur le rôle social de Gabon Télévision…….. 260

Tableau N°24: Les avis des agents de Gabon Télévision sur la valeur du journal télévisé.. 266

Tableau N°25 : Propos des agents sur Gabon Télévision et la construction nationale…… 270

Tableau N°26 : Les avis des journalistes sur leur rôle de médiateurs……. 272

Tableau N°27 : Lexique nationalisant de l'instance d'énonciation de Gabon Télévision… 280

Tableau N°28 : Les avis des producteurs sur le choix intentionnel des plans d'images…. 283

Tableau N°29 : Les avis des agents de Gabon Télévision sur la réforme……. 290

Tableau N°30 : Les avis de Gabon Télévision sur leurs statuts après la réforme.. 297

Tableau N°31 : Les avis du personnel sur les moyens techniques de la chaîne.... 303

Tables des matières

Dédicace……. 1

Remerciements……. 2

Sommaire…… 3

Introduction générale…… 6

1 : Contexte d'étude : choix et intérêt du sujet ……. 7

2 : Du concept de nation, unité nationale, intégration nationale ou communauté nationale...11

3 : cadre théorique ……. 15

3.1 : Vers une approche institutionnelle des moyens de communication …… 15

3.2: De la réappropriation de la notion de gouvernementalité de Foucault à l'instrumentation publique de Pierre Lascoumes …… 17

3.3: Saisir la télévision publique gabonaise comme un instrument d'action publique : De l'instrumentation de l'action publique actualisée par Pierre Lascoumes à une analyse socio-sémiotique du contenu télévisuel…….. 19

4: Problématique générale et hypothèses de recherche……..... 21

5 : Méthodes…….. 24

6 : Annonce du plan……... 26

Première partie : construire une communauté nationale : le rôle socio-politique de la télévision publique gabonaise ……. 27

Introduction de la première partie ……. 28

Chapitre 1 : Les médias et la naissance de l'État Gabonais …. 29

1 : La naissance de l'État et l'avènement des médias……. 29

1.1 Bref aperçu du passage de l'administration coloniale à l'indépendance du Gabon… 30

1.2 : Le rôle de la presse écrite et de la radiodiffusion …… 34

1.2.1 : Une action élitiste de la presse écrite……. 34

1.2.2 : L'arrivée de la radiodiffusion…… 39

2. La télévision et les attributs officiels de l'État…….. 42

2.1 : les valeurs des attributs d'un État……. 42

2.2 : La télévision et la visibilité des attributs de l'État…… 45

3 : Les médias et les autorités politiques de l'Etat…… 46

3.1 : les autorités gabonaises et l'idée de puissance des médias… 46

3.2 : Les médias et la communication des acteurs politique Gabonais… 49

Chapitre 2 : La télévision publique gabonaise, une institution de la construction nationale ……. 52

1 : La naissance de la télévision publique gabonaise : RTG1... 53

1.1 : Le statut d'institution de la télévision publique…… 55
1.2: la télévision publique sous le monopole d'État……. 57

2: La définition du rôle social de la télévision publique et visé de construction d'une nation……. 60

2.1 : Les premières autorités politiques et le rôle d'intégration nationale de la télévision…. 60

2.2 : Du rôle social de la télévision et de l'impératif de construction d'une nation…… 62

2.2.1 : De l'institutionnalisation du triptyque : informer, éduquer et distraire…… 63

2.2.1.1 : Le rôle d'information…… 64

2.2.1.2 : le rôle d'éducation……. 64

2.2.1.3 : Distraire les populations…… 66

2.2.2 : Le décret 1002 et la consolidation de la mission de construction nationale…….. 67

2.2.2.1 : Le décret et son contexte d'application…….. 68

2.2.2.2 : Le décret 1002 et la réaffirmation du monopole d'État… 69

3. Le développement du réseau télévisuel et la couverture du territoire national…….. 70

3.1 : La création des stations provinciales…… 71

3..1.1 : La station provinciale de Franceville…… 72

3.1.2 : la station provinciale d'Oyem…… 75

3.2 : Les fonctions des stations provinciales……. 78

3.2.1 : Le réseau télévisuel dans l'œuvre de structuration territoriale…….. 78

3.2.2 : La structuration des représentations nationales…… 79

4 : La création de la deuxième chaîne de télévision……. 81

4.1 : De la Radio Télévision Nationale à la Radiodiffusion Télévision Gabonaise chaîne 2 (RTG2)…… 81

4.2 : l'affirmation de la RTG1 comme principale chaîne publique nationale….. 82

Chapitre 3 : La Radiodiffusion Télévision Gabonaise chaîne 1 : entre instrument de gouvernementalité de l'État et appareil idéologique d'État……. 85

1 : De l'appropriation d'un instrument d'action publique au service des projets nationaux (1963-1968)…….. 86
1.1: De l'idée de nation dans le tryptique, informer, éduquer et distraire : une mission d'instrumentation pour la RTG1 ?..... 86
1.1.1: Tryptique informer, éduquer, distraire : fruit d'un acte réglementaire de l'exécutif…… 87

1.1.2 : un décret pris dans un contexte de changement de forme de gouvernance ……. 88

1.2 : La télévision, un instrument d'État…… 90
1.2.1:L'institutionnalisation de son acquisition……. 91

1.2.2 : La construction des maisons d'écoute commune……. 93

1.3: la télévision publique gabonaise et l'affirmation d'une nodalité de réseau d'information…… 95
2 : la RTG1 dans le contexte du parti unique (1968-1990)….. 96

2.1 : l'avènement du parti unique : le creuset de l'unité nationale…. 96

2.1.1. : les malaises du multipartisme…….. 97

2.1.2. : Le parti unique : l'impératif visé de « l'unité nationale »… 100

2.2. : Statut et rôle de la RTG1 sous le parti unique…… 102

2.2.1. : RTG1 : un appareil idéologique d'État…… 103

2.2.2. : Des missions publiques aux fonctions politiques…… 106

3. De l'ouverture démocratique de 1990 à 2014 : Quel positionnement du média dans la mission d'intégration ?..... 111

3.1. La RTG1 et l'avènement démocratique au Gabon…… 112

3.1.1. : La RTG1 durant la transition démocratique……. 112

3.1.2. : La RTG1 après l'ouverture démocratique ……... 114

3.2. La veille sur les missions des médias : l'autorité de régulation, le Conseil National de la Communication (CNC)……. 116

3.2.1 : Le Conseil National de la Communication et la régulation des médias…… 117

3.2.2 : Le Conseil National de la communication : une veille aux missions de la RTG1….. 119

3.3. : La réforme de l'audiovisuel : la naissance de Gabon Télévision… 122

3.3.1. : Gabon Télévision, vers une nouvelle orientation des missions de service public ?...123

3.3.2. : Des prouesses à la création de Gabon Télévision à l'inertie situationnelle……. 125

Conclusion de la première partie…… 128

Deuxième partie de thèse: La télévision publique, Gabon Télévision, Tribune de la représentation de l'État et de la communauté nationale à travers le journal télévisé…129

Introduction de la deuxième partie…….. 130

Chapitre 4 : Le journal télévisé de Gabon Télévision : tribune politique nationale et principale vitrine de la nation Gabon…… 131

1 : Une émission d'actualité au cœur des programmes télévisés dans chaque état moderne..... 132

1.1: Des actualités filmées au journal télévisé…… 132

1.2: Le premier journal télévisé à la télévision publique gabonaise : une émission née sous une emprise politique…… 135

2 : Une tribune politique nationale pour le Gabon…… 138

2.1 : Tribune officielle de l'État…… 140

2.1.1 : Journal télévisé : tribune gouvernementale et sociétale… 141

2.1.2 : Journal télévisé principale vitrine des communiqués officiels… 144

2.2 : Le journal télévisé : espace démocratique de la représentation des acteurs politiques et sociaux……. 146

2.2. 1 : Le journal télévisé, espace d'expression démocratique……. 147

2.2.2 : le journal télévisé de Gabon Télévision, un espace démocratique sous le contrôle du CNC……. 148

3 : Le journal télévisé : l'expression des référents nationaux…… 149

3.1 : Des éléments imagiers fixes : le logo, principal attribut de l'identité visuelle…….. 151

3.2 : le décor du plateau du journal télévisé : la mise en scène des référents nationaux…. 155

Chapitre 5 : Des actualités diffusées aux journaux télévisés de Gabon Télévision : entre institutionnalisation et représentation des événements nationaux……. 162

1 : la construction de l'actualité télévisée…….. 164

1.1 : La notion d'actualité…….. 164

1.2 : la rédaction de Gabon Télévision et la construction des actualités…… 166

2 : De l'organisation des actualités …….. 171

2.1 : la hiérarchisation et les rubriques dominantes des actualités…….. 172

2.2 : Un ordre sommaire dominé par une logique institutionnelle…….. 173

2.3 : des actualités dominantes : la primauté des actes institutionnels et gouvernementaux……..... 175

3 : la gestion d'un espace communicationnel…….. 179

3.1 : un espace officiel au service des pouvoirs publics et des acteurs sociaux…….. 180

3.2 : Un espace démocratique monocolore ?..... 183

Chapitre 6 : La présence des référents nationaux dans les dispositifs imagiers et langagiers des journaux de Gabon Télévision…… 187

1-Des principaux cadres médiatiques aux principaux plans filmiques des actualités……. 189

1.1 : Quelques précisions sur le protocole de recherche et les outils notionnels…… 189

1.2 : Des principaux cadres et plans filmiques exposant les référents nationaux……. 191

1.3. Une dominance du cadre institutionnel dans le jeu de référentialité à la nation…… 194

2 : les modes de figurations des dirigeants de l'État et des acteurs politiques……. 195

2.1 : les modes de figurations du président de la république…… 197

2.2 : les modes de figurations des membres du gouvernement et des responsables des institutions……. 200

2.3 : les modes des figurations des acteurs politiques……... 204

2.4 : Entre figuration de l'État et référence au chef de l'État…… 206

3 : les modes de méditions verbales aux journaux télévisés…… 207

3.1 : La typologie sommaire des incipits aux journaux télévisés de Gabon Télévision… 208

3.2 : Les actes d'énonciations verbales aux journaux et les signes d'appartenance à une nation…… 210

3.3 : De la part des procédés verbaux faisant référence à la communauté nationale….. 214

3.3.1 : De l'utilisation des pronoms et formules d'injonctions…… 214

3.3.2 : Des termes, et formules expressives faisant référence à la communauté nationale… 217

3.3.3 : La dominance du nom de l'État dans le discours sommaire des journaux……... 218

3.4 : Entre rhétorique journalistique et convocation de la rhétorique nationale…… 221

3.4.1 : De la présentation du président dans le discours journalistique à Gabon Télévision……. 222

3.4.2 : De la présentation des membres du gouvernement et des présidents des institutions…… 224

3.4.3 : Vers la convocation d'une rhétorique nationale ?..... 225

Conclusion de la deuxième partie……. 228

Troisième partie : les producteurs du contenu et la conscience du rôle de construction nationale : l'énonciation audiovisuelle dans la représentation de la communauté nationale……. 229

Introduction de la troisième partie…….. 230

Chapitre 7 : le profil des producteurs du contenu de Gabon Télévision : entre la figure d'agents public et celle de médiateur dans une nation en construction…….. 231

1 : l'émergence des nouveaux corps de métiers au Gabon : Des journalistes aux autres agents de la télévision publique…… 232

1.1: Les premiers journalistes gabonais……. 233

1.2 : Les agents de la télévision publique…….. 235

2 : Du statut de fonctionnaire des travailleurs des médias publics au Gabon…… 237

2.1: Le statut de fonctionnaire et le métier de journalisme au Gabon……. 238

2.2 : L'emprise des logiques administratives sur les travailleurs de la télévision publique……. 243

3: Des missions du média aux rôles de médiateur…… 248

3.1 : le difficile positionnement du médiateur…… 249

3.2 : Des dispositions spéciales pour les journalistes des médias publics…….. 254

Chapitre 8 : le discours des agents de Gabon Télévision sur leur rôle dans la construction de la communauté nationale……. 258

1: Les agents de Gabon télévision et le rôle du média…… 259

1.1 : Une appropriation des missions officielles…….. 259

1.2 : Une centration sur la mission d'information…… 261

2 : De l'avis des agents sur le positionnement journal télévisé dans le paysage médiatique gabonais……. 263

2.1 : Une reconnaissance de la nature institutionnelle du journal chez les producteurs…… 264

2.2 : L'affirmation de la fonction de tribune politique de l'État……. 265

3 : De la perception du rôle des journalistes de Gabon Télévision et la mission de construction nationale…… 267

3.1 : Une reconnaissance de la mission de construction nationale de la chaîne publique… 268

3.2 : la présentation du journaliste comme médiateur dans une nation en construction…….. 271

3.3 : Une primauté sur la fonction d'information…… 273

3.4 : Vers une reconnaissance des journalistes comme faisant partie d'une élite nationale ?..... . 275

4 : De la part de l'énonciation audiovisuelle dans les journaux télévisés……. 277

4.1 : De la reconnaissance d'une intentionnalité communicationnelle…….. 278

4.2 : Du choix intentionnel des mots faisant référence à une communauté nationale…….. 279

4.3 : Du choix intentionnel des plans et séquences d'images par les producteurs …….. 282

Chapitre 9 : Les producteurs et la réforme de l'audiovisuel Public……. 287

1 : Les agents de Gabon Télévision et la réforme audiovisuelle……. 289

1.1: Un sentiment mitigé sur la réforme…… 289

1.2 : un statut de média gouvernemental malgré la réforme…. 292

2 : La réforme et la situation des travailleurs de Gabon Télévision…. 295

2.1 : La situation statutaire……. 295

2.2 : La réforme et les conditions matérielles du travail du personnel……. 300

3: Le personnel de Gabon Télévision : entre inquiétude et prouesse sur l'avenir du média……. 305

Conclusion de la troisième partie…… 308

Conclusion générale…….. 309

Annexe…… 314

Sources et bibliographie…… 420

Table des diagrammes……... 432

Tables des figures…….. 433

Table des graphiques…… 434

Table des tableaux…… 435

Table des matières……. 437